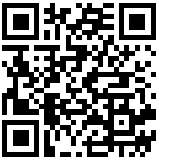
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



BIBLIOTHECA S. J.
Maison Saint-Augustin
ENGHIEN

BIBLIOTHÈQUE
Les Fontaines
60 - CHANTILLY

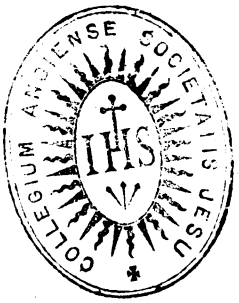
Digitized by Google

S 29/261

ŒUVRES

DE

Mgr L'ÉVÊQUE DE POITIERS



Digitized by Google

POITIERS. — TYPOGRAPHIE OUDIN.

Digitized by Google

ŒUVRES

DE MONSEIGNEUR

L'ÉVÊQUE DE POITIERS

DISCOURS — ALLOCUTIONS
HOMÉLIES — PANÉGYRIQUES — ÉLOGES FUNÈBRES
LETTRES PASTORALES — MANDEMENTS — INSTRUCTIONS
SYNODALES — ENTRETIENS ECCLÉSIASTIQUES

NEUVIÈME ÉDITION

TOME VII



PARIS
H. OUDIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
17, rue Bonaparte, 17
POITIERS, 4, RUE DE L'ÉPERON, 4
1887

Digitized by Google

Digitized by Google

I

LETTRE PASTORALE ET MANDEMENT

PORTANT

PUBLICATION DE LA BULLE APOSTOLIQUE

QUI ANNONCE LA SUSPENSION DU CONCILE ŒCUMÉNIQUE

(XXXI OCTOBRE MDCCCLXX.)

Nos très-chers Frères,

I. Une bulle de notre saint-père le pape Pie IX, publiée à Rome le vingt de ce mois [1], ordonne et annonce la suspension du concile œcuménique, dont la reprise est ajournée à un temps plus opportun et plus propice, que Dieu seul connaît et qui sera indiqué par l'autorité apostolique.

Cette grave mesure se justifie par elle-même. Elle était la conséquence inévitable du forfait impie qui vient d'être consommé.

Dès là que la royauté du pontife romain ne s'exerce plus sur la ville de Rome, quel que soit l'état actuel des diverses nations de l'Europe, Rome est le lieu du monde où les évêques auraient le plus de répugnance à s'assembler. Il ne sied

[1] Bull. *Postquam Dei munere.*

Digitized by Google

point aux fils de demander asile et protection au spoliateur de leur père. Les garanties qu'on leur offre sont pour eux une moquerie et un surcroît d'outrage. Les chefs spirituels de l'Église, c'est-à-dire les gardiens de tous les principes qui sont le fondement de l'ordre et du droit, entendent ne rien demander et ne rien devoir au sceptre odieux d'un pouvoir usurpateur et parricide. C'est bien assez de ceux des nôtres que la nécessité enchaîne sous cette domination sacrilége.

II. Du reste, N. T.-C. F., l'interruption du concile n'est point pour nous une chose imprévue. Nous nous expliquons les conseils secrets de Dieu. Après que la première partie de notre œuvre a été si laborieusement conduite à son terme, il fallait que le ciel intervînt directement et ouvertement pour changer les esprits et pour les préparer à ce qu'il nous reste à faire et à dire.

Certes, on ne prétendra pas que les résolutions doctrinales de nos premières sessions aient été prises avec ignorance de cause. Les idées et les choses de ce temps y ont eu leurs organes retentissants, leurs porte-voix nombreux, dont les voûtes de la basilique vaticane n'oublieront pas de sitôt les accents, répétés par tous les échos du dehors. Si donc l'épiscopat catholique, assemblé dans le Saint-Esprit, n'a voulu entendre à aucun compromis, à aucune réticence, ce n'a pas été faute d'être pressé et adjuré de tenir compte de l'*atmosphère morale*, du *milieu intellectuel* dans lequel vivent la plupart des nations contemporaines. L'Église enseignante, et il le fallait bien, a passé par-dessus toutes ces considérations. Elle avait jugé le moment venu de définir sa constitution intime, telle que Dieu l'a faite. Il ne lui était pas loisible d'en dénaturer le caractère, d'en altérer les éléments, et surtout d'en amoindrir et d'en déplacer la souveraineté, par égard pour les antipathies et pour les préférences de la génération actuelle.

Digitized by Google

Mais si l'Église n'a pu qu'à grand'peine, et au milieu d'inconcevables résistances, accomplir son devoir à la face du monde, quand il s'agissait d'une doctrine aussi absolue que celle de sa propre constitution divine, comment se dissimuler les difficultés et les empêchements bien autrement graves qui allaient naître et se dresser devant elle ?

Car enfin ce serait une injure à l'Esprit saint de supposer qu'un concile œcuménique célébré au dix-neuvième siècle pût demeurer étranger à ce qui est devenu pour la société humaine une question de vie ou de mort. Tous les périls et les maux d'une société découlent de ses erreurs et de ses crimes. Or, l'erreur dominante, le crime capital de ce siècle, c'est la prétention de soustraire la société publique au gouvernement et à la loi de Dieu.

Sans doute, Jésus-Christ n'a point dicté aux nations chrétiennes la forme de leur constitution politique. Il a donné une constitution divine à son Église; et si cette constitution peut devenir le type d'une constitution humaine très-légitime, elle n'en est point le type obligatoire. La meilleure constitution politique d'un peuple est celle qui répond le mieux à son caractère, à ses qualités, à ses besoins, à sa destinée et à sa mission dans le monde. En cette matière, le temps, les volontés et surtout les passions des hommes peuvent quelquefois amener et nécessiter des changements. Il y a là un élément humain sujet aux vicissitudes de la terre. Sous l'ancienne loi, Dieu lui-même eut égard aux entraînements peu raisonnables et peu raisonnés de son peuple : avec son assentiment, un régime meilleur et plus noble fit place à un régime moins libéral et moins parfait [1].

Mais quelque forme que prennent les gouvernements humains, une condition essentielle s'impose indistinctement

[1] 1 Reg., VIII.

Digitized by Google

à eux : c'est leur subordination à la loi divine. Le domaine de Dieu sur les peuples n'est pas moins absolu que son domaine sur les particuliers; ses droits s'étendent sur les êtres collectifs comme sur les existences individuelles. Toute nation est une personne morale : elle ne peut par conséquent se dispenser de donner à ses actes la valeur morale qui consiste dans leur conformité à la loi de Dieu.

III. Or, N. T.-C. F., n'est-il pas vrai que le grand effort de l'esprit humain, principalement depuis un siècle, a tendu à établir non-seulement en fait, mais en principe et en droit, l'indépendance de la société humaine au regard de toute loi révélée et de toute religion positive? Sans parler des systèmes plus avancés, des théories plus radicales, n'est-ce pas une axiome généralement admis que le gouvernement public peut et doit demeurer rationaliste, que l'acte de foi et de religion est en dehors de sa sphère, qu'il n'a d'autre obligation en cette matière que celle de l'abstention et de la neutralité? Et, à l'heure présente, parmi ceux de nos concitoyens qui ne ferment pas les yeux à la lumière des enseignements terribles donnés à notre nation, que voyons-nous et qu'entendons-nous? A la vérité, il n'est pas rare de rencontrer des hommes qui confessent, qui déplorent, qui condamnent et enfin qui veulent réparer les fautes et les omissions personnelles de leur vie quant à l'accomplissement du devoir religieux. Il en est un assez grand nombre encore qui voient dans ces dures épreuves un châtiment et un remède aux idées d'orgueil, aux habitudes de cupidité, de luxe, aux excès de sensualisme et de matérialisme qui avaient envahi presque toutes les conditions sociales. Mais à qui vient-il en pensée de se demander si cet effondrement complet d'une grande nation n'aurait pas sa cause dans un grand péché national; si l'abandon momentané où Dieu nous laisse ne serait pas sa réponse aux systèmes politiques qui lui donnent congé; enfin, si l'Église

Digitized by Google

n'aurait pas eu quelque raison quand, par la voix de son chef suprême et par l'enseignement pastoral d'un bon nombre de ses évêques, elle s'efforçait, en ces dernières années, de rappeler aux nations chrétiennes des principes dont l'oubli devait amener leur ruine?

Hélas! N. T.-C. F., notre voix s'est perdue comme un vain bruit dans les airs, et il n'a pas été donné à l'Église de prévenir efficacement ces jours de ruine. Les guides et les oracles des peuples se sont obstinés à dire à Dieu cette parole aussi imprudente qu'impie : « Retire-toi loin de « nous, nous ne voulons pas de la science de tes voies » : *Qui dixerunt Deo : Recede a nobis; scientiam viarum tuarum nolumus* [1]. Et voici que Dieu, fatigué de leurs dédains, les a pris au mot. Je ne dirai pas qu'il s'est retiré : car alors ce ne serait pas seulement l'obscurcissement, la maladie, le désastre. « Son absence, a dit l'un de nos conciles provinciaux, c'est la nuit, c'est la mort, c'est l'enfer » : *Illius enim absentia tenebræ, mors et infernus* [2]. Non, Dieu ne s'est pas retiré, il se tient seulement éloigné de nous. C'en est assez pour que tout chancelle, pour que tout s'en aille en dissolution. Ah! N. T.-C. F., c'est que Dieu est le principe de toute cohésion, ainsi que l'Église nous le rappelle chaque jour dans la prière publique : *Rerum Deus tenax vigor*[3]. En lui, en son Fils qu'il a envoyé sur la terre, est la consistance universelle des choses : *Omnia in ipso constant* [4]. Hors de lui, tout devient impuissance, confusion, anarchie. A la loi d'attraction qui unissait, succède la loi contraire qui divise, qui désagrége. Avec tous les éléments de la force et de la vie, il n'y a plus qu'hésitation et langueur, qu'incertitude et tâtonnement. La plus magnifique armée devient semblable à des troupeaux épars et sans chefs [5]. En

[1] Job, XXI, 14. — [2] Concil. Aginnen., 1859, Tit. I, c. II, § II, 7. — [3] Breviar. roman., hymn. ad Non. — [4] Coloss., I, 17. — [5] Matth, IX, 6.

Digitized by Google

un clin d'œil, ce qui était debout gît à terre, et ce qui possédait la qualité des corps solides s'écoule et se disperse comme l'eau. « Voilà pourquoi », disions-nous avec saint Paul, « il faut nous attacher plus fortement que jamais aux « doctrines célestes que nous avons entendues, de peur que « nous ne devenions comme le liquide qui se répand et qui « se perd » : *Propterea abundantius oportet observare nos ea quæ audivimus, ne forte pereffluamus* [1].

C'est là, N. T.-C. F., ce que les sages, ce que les chrétiens surtout devaient faire, et ce qu'ils n'ont pas fait. Même parmi ceux qui se disent et qui veulent être les enfants dociles de Dieu, la plupart de ceux qui participent au maniemen des affaires ou qui exercent une action sur la pensée publi que, ont considéré que l'Église sortait de sa sphère, qu'elle n'avait pas suffisamment le sens pratique et la mesure des hommes et des choses de ce temps, qu'elle méconnaissait les besoins et les aspirations des esprits, les nécessités des institutions nouvelles des peuples : que sais-je? Là où l'Église, fidèle à sa mission, revendiquait simplement le strict droit de Dieu sur les nations, quelles qu'elles soient, et le rigoureux devoir des nations envers Dieu, on l'a accusée de vouloir établir « la domination cléricale », ramener « la théocratie »; ou, à tout le moins, on a mis en doute sa compétence, ses lumières, la perspicacité et l'opportunité de son intervention doctrinale : intervention malavisée qui gênait la pensée, qui entravait l'action, qui compromettait le succès de ses amis et de ses défenseurs. Si bien que finalement, au lieu d'être reçus avec humilité et reconnaissance, ses enseignements n'ont trouvé que hauteur et contradiction chez ceux auxquels ils étaient principalement destinés et principalement nécessaires.

Combien nous aimerions à dire qu'à l'heure présente la

[1] Hebr. II, 1.

Digitized by Google

lumière commence à se faire dans les esprits! Qu'il nous serait doux de constater de premiers symptômes de résipiscence intellectuelle, de conversion sociale! Dieu tient en ses mains les esprits et les cœurs. Puisse-t-il n'avoir plus besoin de nous continuer ses châtiments, pour nous ramener dans les sentiers de l'ordre, de la justice et de la vérité!

IV. En attendant, N. T.-C. F., nous ne perdrons pas de vue les dispositions de la bulle apostolique. Elle n'ordonne pas la clôture du concile du Vatican, mais seulement la suspension temporaire de ses séances. Ces grandes assises demeurant ouvertes en droit, le pontife romain déclare que ce n'est pas le cas, bien au contraire, d'interrompre les prières et supplications extraordinaires prescrites précédemment par ses lettres pontificales; il veut que ce qu'il a mandé et statué subsiste dans son intégrité et sa rigueur, comme si la célébration du concile se continuait. Les exercices publics du jubilé pourront donc être prêchés là où ils ne l'auraient pas été encore, et l'indulgence octroyée par le saint-père demeurera toujours offerte aux particuliers qui accompliront les conditions auxquelles elle est attachée.

Par là, N. T.-C. F., nous hâterons le retour de temps meilleurs; et nous obtiendrons de Dieu, auteur et vengeur de son Église, qu'il daigne écarter tous les obstacles et rendre au plus tôt à sa fidèle Épouse la liberté et la paix : *Deum adprecantes auctorem et vindicem Ecclesiæ suæ, ut, submotis tandem impedimentis omnibus, Sponsæ suæ fidelissimæ ocius restituat libertatem et pacem*[1]. Le premier usage qu'elle en fera sera de reprendre son œuvre interrompue. Elle y apportera d'autant plus d'indépendance, elle abordera les questions d'autant plus ouvertement, que les événements auront parlé plus haut à qui aura su les entendre.

[1] Bull. *Postquam Dei munere.*

Digitized by Google

Ce que le concile du Vatican a déjà produit est d'une portée immense. Les chrétiens savent désormais, avec la certitude de la foi, que le tribunal de la suprême et infaillible autorité doctrinale existe en permanence dans l'Église, puisque les définitions solennelles du pontife romain sont divinement préservées de toute erreur et possèdent par elles-mêmes une autorité irréfragable. Ainsi est fermée la source de ces schismes et de ces résistances qui ont produit de si funestes ravages; ainsi est supprimé ce thème d'altercations et de divisions qui a troublé trop longtemps l'harmonie intérieure de la tribu sainte; ainsi est coupée dans sa racine l'erreur qui faisait descendre l'Église et sa constitution divine au niveau des modernes systèmes de gouvernement.

Ce sont là de premiers résultats qu'on ne saurait trop apprécier, surtout en présence des éventualités qui nous menacent. Mais le concile, dans sa seconde période, est appelé à porter encore d'autres fruits; et le moindre ne sera pas de poser les principes essentiels et invariables qui doivent servir de base aux relations régulières de la société humaine avec l'Église divinement fondée par Jésus-Christ. Si les nations chrétiennes, par conséquent si la France qui tient parmi elles le premier rang, doivent encore revivre et refleurir sur ce globe, ce ne sera jamais qu'à cette condition. Les peuples latins auront la douleur et la honte de voir passer la prépondérance et les avantages terrestres aux nations dissidentes, à celles dont la triste mission est de préparer le règne brutal et tyrannique de l'antechrist, aussi longtemps qu'ils ne rentreront pas dans la noble et glorieuse carrière qui leur est ouverte et qui leur est assignée par leur prédestination religieuse et par tout le passé de leur histoire. La prédilection dont ces peuples sont l'objet ne permet point à Dieu de les laisser prospérer, comme d'autres races, dans la perpétration prolongée de l'iniquité.

Digitized by Google

Ainsi en était-il de l'ancien Israël, envers qui les sévérités du Seigneur étaient encore des marques de sa préférence et des gages de sa protection [1].

Ceci nous conduit, N. T.-C. F., à une déclaration et à une protestation par lesquelles nous ne pouvons point ne pas clore cette lettre pastorale.

V. La raison pour laquelle le concile œcuménique est forcément suspendu, c'est « l'invasion subite de la ville où est posé le siége apostolique, et l'usurpation sacrilége des derniers restes de l'État ecclésiastique : attentat consommé contre tout droit des gens, avec une déloyauté et une audace inqualifiable, et par suite duquel le chef de l'Église est réduit à une condition qui le place sous une domination et une puissance absolument ennemie [2] ». Telles sont les propres expressions du pontife. Dans cette douloureuse extrémité, rencontrant pour lui-même plus d'un empêchement au libre et facile exercice de la suprême puissance dont il a été divinement investi, Pie IX constate que cet état présent des choses n'offre aucunement aux Pères du concile la liberté, la sécurité, la tranquillité nécessaires pour une œuvre semblable, et il se détermine avec un profond chagrin à la mesure qu'il notifie au monde chrétien [3].

La voilà donc parvenue à son exécution totale, N. T.-C. F., cette entreprise satanique dont vous avez suivi avec nous toutes les phases, les temps d'arrêt, les reprises, et enfin la consommation dernière! Dieu nous a fait cette grâce d'en

[1] II Machab., VI, 12-17.

[2] Sacrilega repente invasio hujus Almæ Urbis, Sedis Nostræ, et reliquarum temporalis Nostræ ditionis regionum, qua contra omne fas civilis Nostri et apostolicæ Sedis principatus inconcussa jura incredibili perfidia et audacia violata sunt, in eam Nos rerum conditionem conjecit, ut sub hostili dominatione et potestate, Deo sic permittente ob imperscrutabilia judicia sua, penitus constituti simus. Bull. *Postquam Dei munere.*

[3] *Ibid.*

Digitized by Google

avoir découvert et signalé les premières manœuvres, d'en avoir démêlé et dévoilé toutes les trames non moins ignobles que perverses. Le coupable ministre à qui revient la principale responsabilité d'avoir entraîné son maître et son pays dans cette voie, a été appelé depuis longtemps déjà, et beaucoup de ses agents après lui, à rendre compte au tribunal du Juge suprême, qui n'est autre que ce Jésus dont ils ont poursuivi et dépouillé le représentant terrestre. Le complice et l'auxiliaire que l'homme d'État italien a pu si facilement enlacer dans ses filets, le monarque français « sans lequel rien n'était possible et qui pouvait tout empêcher », nous l'avons vu, après une foule d'actes contradictoires suivis de solennelles promesses, nous l'avons vu, par un dernier ordre qu'aucune nécessité réelle ne réclamait, lancer comme le trait du Parthe à sa victime, à l'heure où lui-même le premier allait descendre pour toujours de son trône et devenir le prisonnier de son vainqueur. Mes lèvres sacerdotales, qui ont trouvé autrefois des accents énergiques non pas contre le pouvoir ou la personne, mais contre les actes pernicieux du potentat couronné, ne laisseront point tomber de paroles blessantes sur une majesté déchue. Mais, pour l'instruction de ceux qui sont debout plutôt que de ceux qui sont à terre, comment ne pas reconnaître la puissance fatale des foudres de l'Église? Plaise à Dieu qu'ils ne l'aient pas déjà sentie ou qu'ils ne la sentent pas à leur tour, les publicistes et les tribuns qui, rangés la plupart dans l'opposition au pouvoir impérial, ont été sur ce point non pas seulement ses instruments stipendiés ou ses complaisants dociles, mais ses ardents instigateurs et ses complices passionnés! Puisse-t-on n'être fondé à dire d'aucun d'eux, qu'ayant répudié avec mépris tout le reste de sa succession, ils se sont faits ses exécuteurs testamentaires pour la partie la plus funeste et la moins acceptable de son héritage! Enfin, ils ont raison de trembler et

Digitized by Google

d'hésiter au moment de franchir les portes et de toucher le sol de la ville des saints apôtres, ces infortunés descendants d'une race longtemps chère à l'Église. L'auteur du second livre des Machabées a écrit à propos des envahisseurs de l'ancienne cité sainte : « Agir avec impiété contre les lois « divines, tourne toujours à mal et ne demeure point im- « puni, comme le prouvera la suite de l'histoire » : *In leges enim divinas impie agere impune non cedit : sed hoc tempus sequens declarabit* [1]. Or, cette suite de l'histoire ne s'est point arrêtée avec les annales du peuple juif : elle a recommencé avec l'origine du christianisme, témoin le livre de Lactance sur la mort des persécuteurs; elle s'est continuée sans interruption à travers les âges chrétiens; elle se poursuit sous nos yeux, et l'avenir prochain ajoutera sa page aux pages du passé : *In leges enim divinas impie agere impune non cedit : sed hoc tempus sequens declarabit.*

VI. Et maintenant, N. T.-C. F., nous déclarons que, nonobstant la progression et le succès du mal, la force du fait accompli en laisse subsister toute l'injustice et l'immoralité. Nous rappelons à votre esprit, sans en retrancher une seule syllabe, toutes les considérations par lesquelles, depuis quinze ans et au delà, nous avons établi le caractère divinement et humainement sacré de l'autorité royale des pontifes romains. Nous prenons le ciel et la terre à témoins que l'iniquité suprême qui vient de s'accomplir n'a été autorisée par aucun motif, n'a été provoquée par aucun prétexte que la conscience chrétienne ni la simple honnêteté naturelle puissent accepter. Nous y dénonçons les crimes accumulés d'irréligion, d'usurpation, de parricide, de violation de la parole donnée, d'attentat contre la chrétienté entière. Et, au nom de tous les droits outragés, de tous les principes méconnus, de tous les intérêts lésés, nous protestons, de-

[1] II Machab., IV, 17.

Digitized by Google

vant Dieu et devant les hommes, contre un acte dont l'acceptation serait le signal logique de toutes les spoliations sacriléges, de tous les brigandages politiques, et, en particulier, de tous les démembrements qui auraient pour but d'arracher à leur légitime patrie et de placer sous un même sceptre toutes les provinces de même langue. Nous en appelons au tribunal de la souveraine justice de Dieu, et aux engagements de Jésus-Christ envers son Église. Et nous en appelons aussi au tribunal de tous les peuples et de tous les individus chrétiens; nous en appelons au tribunal de la France, de la France chrétienne et catholique, qui est humiliée aujourd'hui, mais non pas abattue, de cette France qui n'a rendu, qui ne rendra sa vaillante épée à personne.

Pie IX adressait naguère ces paroles à l'un de nos compatriotes : « Je bénis la France, et, quelque malheureuse « qu'elle soit en ce moment, je compte sur elle. Dieu « l'éprouve, mais ne l'abandonnera pas. Dites bien cela. »

Oui, N. T.-C. F., nous disons cela. A ne regarder que la marche et que les chances naturelles des affaires, notre situation pourrait paraître une situation désespérée. Nous l'avouons, autant notre confiance est pleine et absolue, autant elle est dénuée de fondement humain. Mais Dieu a fait une œuvre divine ici-bas : il a posé dans notre Occident le centre de cette œuvre, il a établi à Rome le siége de la souveraineté religieuse. Et le même Dieu a choisi notre nation pour être le principal appui de Rome; et nous ne voyons pas qu'après quatorze siècles écoulés il ait préparé à l'Église latine un autre soutien temporel que le nôtre. Dieu ne nous a donc pas rejetés de sa face; et nous demeurons encore, dans ses desseins, le soldat nécessaire de son Église. Voilà la raison décisive, je ne dis pas de notre espérance, mais de la certitude de notre délivrance et de notre salut.

Courage, N. T.-C. F.! Notre Dieu est le Dieu qui mortifie

Digitized by Google

et qui vivifie, qui conduit à la porte des enfers et qui en ramène, qui abaisse et qui relève [1]. Courage ! Si Rome est la Jérusalem des temps chrétiens, ses pontifes ont déclaré plus d'une fois que la France était leur tribu de Juda. Or, voici ce que dit le Seigneur Dieu des armées, et ce que je vous répète en son nom : « Le temps en est proche et le jour n'en « est pas très-éloigné » : *Prope est ut veniat tempus ejus, et dies ejus non elongabitur :* « le Seigneur aura encore pitié de « Jacob, et il consolera encore Sion, et il choisira encore « Jérusalem » : *Miserebitur enim Dominus Jacob..., et consolabitur adhuc Sion, et eliget adhuc Jerusalem* [2]. « Et le sa- « crifice de Juda et de Jérusalem agréera au Seigneur « comme aux siècles passés et dans les années antiques » : *Et placebit Domino sacrificium Juda et Jerusalem, sicut dies sæculi et sicut anni antiqui* [3].

A CES CAUSES, etc.

[1] I Reg., II, 6, 7.
[2] Isa., XIV, 1. — Zachar., I, 17.
[3] Malach., III, 4.

Digitized by Google

II

LETTRE

A LA SUPÉRIEURE DE LA VISITATION D'ANNECY

A PROPOS DE LA PUBLICATION DE

L'ANNÉE SAINTE

DES RELIGIEUSES DE LA VISITATION SAINTE-MARIE.

Poitiers, le 19 novembre 1870,
en la fête de sainte Élisabeth.

MA RÉVÉRENDE MÈRE

Je ne puis assez féliciter votre vénérable monastère d'Annecy de l'hommage offert à Dieu et du service rendu aux âmes par la publication de l'*Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte-Marie*. Outre qu'une tâche de cette étendue et de cette importance, conduite à son terme en moins de quatre ans, est presque un prodige dans l'histoire de la librairie contemporaine, ce travail excite notre gratitude à toutes sorte de titres.

Je n'ai rien à ajouter aux appréciations ni aux éloges qui ont successivement orné les premières pages des onze tomes déjà publiés : une œuvre qui a mérité le suffrage motivé de tant de prélats éminents n'a plus besoin d'être louée. Il me suffit de dire que l'exécution aujourd'hui ter-

Digitized by Google

minée justifie tous les encouragements donnés, toutes les espérances manifestées. Les derniers volumes se distinguent par les mêmes qualités qui ont été signalées dans les précédents; rien n'y porte la trace de la précipitation ou de la lassitude; un soin égal a présidé à toute la suite de l'entreprise, ce qui fait que l'intérêt comme l'édification du lecteur se soutiennent jusqu'à la fin.

Il appartenait au monastère qui a été le berceau de l'institut tout entier d'étendre et de communiquer un trésor qui doit tourner au profit commun de toute l'Église. Saint François de Sales a été, dans ces derniers siècles, l'un des plus inestimables dons faits à la société chrétienne. Nul autre n'a agi plus efficacement que lui sur les âmes, et son influence a été aussi salutaire que puissante. Ce que nos générations modernes ont recouvré et ce qu'elles conservent d'esprit religieux remonte principalement à lui, à la direction qu'il a imprimée pendant sa vie, à l'action qu'il continue d'exercer tant par ses propres écrits que par ceux qui s'en sont inspirés.

Mais, selon la remarque qui en a été faite, la même providence qui a suscité saint François de Sales et qui veut perpétuer et rendre en quelque sorte toujours présent ce bienfait, « s'est servie d'un autre moyen pour soutenir jusqu'à la fin des siècles dans l'Église l'édification que l'évêque de Genève lui a donnée. Ce moyen est l'établissement de l'ordre de la Visitation. On dirait que Dieu n'a inspiré à son serviteur le dessein de le former que pour faire survivre ce saint homme à lui-même en la personne des saintes filles qui, depuis la naissance de cet ordre jusqu'à nos jours, ont eu le bonheur de s'y engager. C'est l'esprit de saint François de Sales qui vous anime, mes révérendes Mères; ce sont ses maximes qui vous règlent; ce sont presque les propres termes dont il se servait qui

Digitized by Google

font le langage que vous parlez dans vos monastères[1]. »

Les annales dont ce douzième volume achève la publication confirment d'une façon éclatante et irréfutable ce jugement d'un des hommes qui s'est davantage appliqué à connaître et à mettre en relief l'esprit de votre saint fondateur. Dans chacune des filles se retrouvent quelques traits toujours reconnaissables du visage de leur père; sur chacune de ces vies est imprimé l'inimitable cachet de sa vertu; et la langue qu'il parlait, tombée en désuétude ailleurs, subsiste là presque tout entière, avec sa justesse à la fois empreinte de grâce et de gravité, et toujours pleine de doctrine comme de mesure.

Enfin j'ajouterai qu'en produisant ainsi au dehors les richesses de votre sainteté domestique, vous demeurez fidèles aux instructions de celui auquel vous avez tant à cœur d'obéir en toutes choses. Il vous l'a dit en terminant son seizième entretien : « Il y en a qui sont tellement jalouses de bien conserver l'esprit de la Visitation, qu'elles ne se voudraient point communiquer hors de la maison. Il y a de la superfluité en cette jalousie, laquelle il faut retrancher : car à quel propos, je vous prie, vouloir céler au prochain ce qui lui peut profiter? Je ne suis point de cette opinion : car je voudrais que tout le bien qui est en la Visitation fût reconnu et su d'un chacun.... Soyez grandement soigneuses de conserver l'esprit de la Visitation; mais non pas en sorte que cela empêche de le communiquer charitablement et avec simplicité au prochain, à chacun selon leur capacité; et ne craignez pas qu'il se dissipe par cette communication, car la charité ne gâte jamais rien, ains elle perfectionne toute chose. »

Merci donc à votre béni monastère d'Annecy, ma révé-

[1] Lettre du docteur Collot aux dames Religieuses de la Visitation Sainte-Marie (1726), mise en tête de son édition de l'*Esprit de saint François de Sales*.

Digitized by Google

rende Mère ! Et que le divin Sauveur accorde sa grâce à votre œuvre, de telle sorte que l'esprit de piété de saint François de Sales qui reluit dans toutes les pages de votre *Année sainte*, et qui est le plus pur esprit du christianisme, se propage et s'accroisse chaque jour davantage en l'Église, non-seulement au sein des cloîtres, mais dans toutes les conditions sociales. C'est le vœu ardent de celui qni aime depuis longtemps à se dire l'un des plus déclarés admirateurs et des plus humbles disciples de ce grand docteur, et par conséquent le serviteur acquis de la famille religieuse « en laquelle ce saint homme se survit toujours à lui-même ».

C'est dans ces mêmes sentiments que je vous prie de me croire, etc.

Digitized by Google

III

HOMÉLIE

PRONONCÉE

DANS LA SOLENNITÉ DU XXI[e] ANNIVERSAIRE

DE NOTRE CONSÉCRATION ÉPISCOPALE

SUR LA GUERRE ACTUELLE JUGÉE D'APRÈS LES PRINCIPES DE L'ÉVANGILE.

(XXV NOVEMBRE MDCCCLXX.)

Aut quis rex iturus committere bellum adversus alium regem, non sedens prius cogitat si possit cum decem millibus occurrere ei qui cum viginti millibus venit ad se? Alioquin, illo adhuc longe agente, legationem mittens, rogat ea quæ pacis sunt.

Et quel est le roi qui, devant aller faire la guerre contre un autre roi, n'examine pas d'abord à loisir s'il peut avec dix mille hommes se porter à la rencontre de celui qui vient à lui avec vingt mille? Autrement, tandis que celui-ci est encore loin, il négocie par des ambassadeurs, de manière à faire accepter des conditions de paix.

LUC., XIV, 31, 32.

MES VÉNÉRABLES FRÈRES DANS LE SACERDOCE ET MES CHERS FILS EN JÉSUS-CHRIST. [1]

I. La demeure sainte dans laquelle nous avons coutume de célébrer cette fête anniversaire, a été temporairement

[1] Le grand séminaire étant affecté au service de l'armée, c'est dans le sanctuaire de *Saint-Hilaire-entre-les-églises*, servant de chapelle aux RR. PP. Oblats de Saint-Hilaire, qu'a été célébrée la solennité religieuse de ce vingt et unième anniversaire.

Digitized by Google

affectée, vous le savez, à une destination qui n'est pas la sienne. Là où s'accomplissent d'ordinaire les exercices dont se compose l'apprentissage de la milice sacrée, nous avons vu depuis bientôt trois mois se succéder les nouvelles recrues guerrières qui sont appelées à venger les affronts et à réparer les désastres de la patrie. Le silence des cloîtres est remplacé par le bruit des armes, et les préceptes de la discipline militaire retentissent dans les vastes salles accoutumées à n'entendre que les enseignements de la théologie et du droit ecclésiastique. Nous n'avons garde de nous en plaindre; ou plutôt, par nos offres spontanées, nous avons été au-devant de ces nécessités. Notre sacerdoce est habitué de longue main à s'oublier lui-même en face des périls publics. Tous les genres de dévouement lui sont familiers; et ce serait méconnaître son histoire et ses traditions que de venir lui donner des leçons hautaines de patriotisme.

Nous n'avons pas dû omettre cependant cette solennité jusqu'ici ininterrompue, et nous avons aimé à vous appeler aujourd'hui autour de nous dans cette maison plus modeste, dans cette réunion plus intime, au sein de cette famille diocésaine que l'esprit de sa vocation et la nature de ses fonctions, autant que la contiguïté de son toit, rapprochent si particulièrement de nous.

Mais comment parler d'autre chose que des calamités inouïes qui accablent notre infortunée nation? Il serait plus froid que le marbre et plus insensible que l'airain, celui que la situation présente trouverait calme et impassible. A toute heure, à tout instant, nous sommes sous l'impression d'un frémissement intérieur qui atteint jusqu'aux dernières profondeurs de notre être. Notre seul espoir est en Dieu; notre seul refuge est aux pieds des autels; notre seule consolation, mais notre consolation très-puissante et très-efficace, est dans les saints livres que nous avons sans cesse entre nos mains : *habentes solatio sanctos*

Digitized by Google

libros qui sunt in manibus nostris[1]. De là partent des traits inattendus de lumière, qui mettent dans leur vrai jour les choses contemporaines comme celle des temps passés : il n'est rien qui ne s'explique à la clarté de ces divins oracles. Que de fois nous avons expérimenté la vérité de ce qu'écrivait saint Paul aux Romains dans des jours non moins ténébreux que les nôtres : « Tout ce qui a été écrit, a été écrit « pour notre instruction, afin que, par la patience et la « consolation des Écritures, nous ayons l'espérance » : *Quæcumque enim scripta sunt, ad nostram doctrinam scripta sunt : ut per patientiam et consolationem Scripturarum, spem habeamus*[2]. Armons-nous donc aujourd'hui plus que jamais de ce flambeau. Et s'il vous paraît que nous abordons des matières qu'il n'est pas dans notre usage de traiter, veuillez songer à l'étroite liaison qu'elles ont, dans le cas présent, avec les intérêts auxquels il ne nous est pas permis d'être indifférent.

II. Qu'il faille attribuer à une rare impéritie, à une impardonnable témérité des hommes préposés aux destinées de la France, les revers sans nom qui viennent de l'atteindre : cela est écrit dans les paroles mêmes de notre texte. En se servant de cette comparaison ou de cette parabole, le divin Sauveur n'a été que l'interprète de la sagesse naturelle la plus vulgaire. Il venait de dire : « Quel est « celui d'entre vous qui, voulant bâtir une tour, ne s'as- « sied pas auparavant pour calculer les dépenses qui sont « nécessaires, et s'il aura de quoi l'achever : de peur qu'a- « près avoir posé le fondement et n'avoir pu terminer « l'œuvre, tous ceux qui voient la chose ne viennent à se « moquer de lui en disant : Cet homme a commencé de « bâtir, et il n'a pu aller jusqu'au bout[3]. » Puis, poursuivant la même idée, le Sauveur ajoute : « Ou bien quel est

[1] I Machab., XII, 9. — [2] Rom., XV, 4. — [3] Luc., XIV, 28, 29, 30.

Digitized by Google

« le roi qui, devant aller faire la guerre contre un autre « roi, n'examine pas d'abord en repos s'il peut avec dix « mille hommes se porter à la rencontre de celui qui vient « à lui avec vingt mille? Autrement, tandis que celui-ci est « encore loin, il travaille par ses envoyés à lui faire accep- « ter des propositions de paix. » C'était bien là ce que la raison demandait. Que la France eût de graves sujets de plainte, de sérieux motifs de rupture; que ses intérêts les plus élevés fussent compromis, et avec eux les intérêts généraux de la société chrétienne : nous ne chercherons pas à le contester. Mais plus l'entreprise était réputée nécessaire, plus la prudence exigeait qu'elle ne fût pas engagée légèrement. Notre rival, on le savait de vieille date, n'avait plus d'autres pensées ni d'autres soins, sinon de se préparer à la lutte. Depuis longtemps, ses institutions, ses lois, son gouvernement ne tendaient guère qu'à la formation et à l'éducation militaire des citoyens; initiés, dès le premier âge, aux ambitions et aux projets de la patrie allemande, l'école obligatoire est pour eux le prélude de la caserne, et l'on peut dire que le *militarisme* est devenu le dernier mot de leur civilisation. Assurément, se mesurer avec un tel peuple n'est pas au-dessus du génie et des forces de la France. Mais encore fallait-il que la France fût prête. Et si les brèches mal fermées de quelques-unes de nos expéditions précédentes, si des charges arriérées et non encore couvertes, si d'autres causes plus ou moins connues ou ignorées avaient mis obstacle à la réorganisation sérieuse de nos armées; comme notre adversaire, après tout, ne nous menaçait encore que dans le lointain : *illo adhuc longe agente*; comme il nous avait été donné quelque satisfaction à propos de l'incident qui venait de se produire; encore une fois, la nécessité de l'heure présente voulait que la diplomatie travaillât dans le sens de la paix : *illo adhuc longe agente, legationem mittens, rogat ea quæ pacis sunt.*

Digitized by Google

Car, observe un commentateur, Notre-Seigneur n'a voulu rien dire autre chose, sinon qu'il ne faut pas entreprendre une œuvre ardue sans être prêt : *Cæterum rogare quæ pacis sunt, est rem arduam non suscipere, nisi paratum*[1].

Il en a été autrement, et nous en portons cruellement les conséquences. Mais la faute commise suffit-elle à expliquer la série et l'étendue de nos défaites ? Et l'histoire de notre nation et celle du peuple de Dieu nous répondent : Non.

III. Certes, nos annales militaires le proclament éloquemment : la victoire, quoi qu'on en ait dit, n'appartient pas toujours aux gros bataillons, et la vaillance française sait triompher de l'inégalité du nombre. Les plus brillants succès des armes ont le plus souvent été dus, non pas à la force matérielle, mais aux efforts réunis du courage, de la discipline et du talent guerrier. S'il était établi que la subordination, la valeur et le savoir militaire se fussent un seul instant éclipsés parmi nous, ce serait une honte plus humiliante que tous nos revers. Il vaut mieux reconnaître que le jeu des batailles est périlleux, que les chances de la guerre sont incertaines, et chercher ailleurs que dans l'énervement même temporaire de notre pays l'explication de ses malheurs. Notre juste susceptibilité nationale n'a donc rien à redouter de ce que je vais dire. Après tout, il vaut mieux être le vaincu de Dieu que la victime de sa propre défaillance ou de la supériorité de ses adversaires. Et d'ailleurs proclamer que les coups qui nous atteignent partent de la main de Dieu, c'est être replacé déjà sur le chemin de la victoire.

Je le dirai donc : outre que les ressources presque infinies de l'esprit et du courage français pouvaient suppléer par elles-mêmes aux avantages réels qu'avait sur nous l'ennemi, la fortune nous a surtout été contraire parce

[1] Maldonat., in Evang. Luc., c. XIV, n. 15.

Digitized by Google

que nous n'avons pas eu Dieu avec nous ; et nous ne l'avons pas eu avec nous, parce que, depuis longtemps, et dans les œuvres de la paix et dans les œuvres de la guerre, nous avions nous-mêmes cessé d'être avec lui, de travailler et de combattre pour lui. Ah ! quand un peuple, en se battant pour ses foyers et pour son honneur, se bat pour sa foi, pour sa religion, pour ses autels, pour le triomphe de la vérité, pour l'indépendance de l'Église, nous avons appris de l'antiquité sacrée à quel point la disparité du nombre et de la force est peu de chose.

« Viens », disait Jonathas à son écuyer, « allons au camp « de ces incirconcis, et voyons si Dieu ne se déclarera pas « pour nous : car il n'est point difficile au Seigneur de pro- « curer la victoire, que nous soyons beaucoup ou que nous « soyons peu » : *Veni, transeamus ad stationem incircumcisorum horum, si forte faciat Dominus pro nobis : quia non est difficile Domino salvare, vel in multis, vel in paucis*[1]. Et il y eut un carnage complet des Philistins, et il se fit comme un vrai miracle de Dieu, et le Seigneur sauva Israël en ce jour-là : *Et accidit quasi miraculum à Deo,... et ecce cædes magna nimis, et salvavit Dominus in die illa Israël*[2]. Le roi Asa avait en face de lui l'armée des Ethiopiens, à peu près double de la sienne. Il alla courageusement au-devant d'elle; et, ayant rangé les siens en bataille, il invoqua le Seigneur son Dieu, et il dit : « Seigneur, quand vous vou- « lez secourir, le petit nombre ou le grand nombre sont « la même chose devant vous » : *Domine, non est apud te ulla distantia utrum in paucis auxilieris an in pluribus.* « Aidez-nous, Seigneur notre Dieu : car c'est avec con- « fiance en vous et en votre nom que nous sommes venus « contre cette multitude. Seigneur, vous êtes notre Dieu ; « ne laissez pas l'homme prévaloir contre vous » : *Domine, Deus noster tu es, non prævaleat contra te homo*[3]. Et les

[1] I Reg., XIV, 6. — [2] *Ibid.*, 15, 20, 23.— [3] II Paralip., XIV, 11.

Digitized by Google

Ethiopiens furent mis en fuite, et ils furent taillés en pièces, parce que c'était sous les coups du Seigneur qu'ils tombaient, et que c'était son armée qui combattait : *Fugeruntque Æthiopes, et ruerunt usque ad internecionem, quia Domino cœdente contriti sunt, et exercitu illius prœliante*[4]. Les compagnons de Judas Machabée, voyant venir à leur rencontre l'armée de Syrie, s'écrièrent : « Comment pour-« rons-nous, en si petit nombre, combattre contre une « multitude si grande et si forte, exténués comme nous le « sommes? » Et Judas leur dit : « Facilement le grand « nombre peut être réduit sous la main du petit; et quand « le Dieu du ciel veut opérer la délivrance des siens, il est « absolument indifférent pour lui qu'ils soient peu ou « beaucoup » : *Facile est concludi multos in manus paucorum, et non est differentia in conspectu Dei cœli liberare in multis et in paucis.* « Car le résultat de la guerre ne dépend « pas des armées; mais la force vient du ciel » : *Quia non in multitudine exercitus victoria belli, sed de cœlo fortitudo est.* « Eux, ils viennent à nous avec une multitude de gens « superbes et insolents, pour nous perdre. Nous, nous « combattrons pour notre vie, pour nos âmes et pour nos « lois; le Seigneur lui-même les écrasera devant nous : « n'ayez pas peur » : *Ipsi veniunt ad nos in multitudine contumaci et superbia, ut disperdant nos. Nos vero pugnabimus pro animabus nostris et legibus nostris. Et ipse Dominus conteret eos ante faciem nostram : vos autem ne timueritis*[5]. En achevant ces mots, il se précipita sur les Syriens; et Séron leur chef fut renversé devant lui avec son armée; et le nom de Judas Machabée et de ses frères fut redouté de tous les peuples d'alentour[6]. Combien d'autres traits semblables pourraient être allégués !

IV. Me dira-t-on : Mais en quoi avons-nous donc démérité du Seigneur, et comment avons-nous pu encourir

[4] *Ibid.*, 12, 13. — [5] I Machab., III, 17-22. — [6] I Machab., III, 23.

Digitized by Google

sa colère ou seulement son indifférence ? Ceux qui feraient cette question ne seraient pas sincères. Si nous disons, non pas seulement en tant que particuliers, mais en tant que membres de cette grande nation française, « si nous disons « qu'il n'y a pas de péché en nous, nous voulons nous sé- « duire nous-mêmes, et la vérité n'est pas en nous » : *Si dixerimus quoniam peccatum non habemus, ipsi nos seducimus, et veritas in nobis non est.* « Si nous disons que nous « n'avons point péché, nous faisons Dieu lui-même men- « teur, et nous prouvons que sa parole », qui nous condamne, « n'est point en nous » : *Si dixerimus quoniam non peccavimus, mendacem facimus eum, et verbum ejus non est in nobis.* « Au contraire, si nous confessons nos fautes, il est « fidèle et juste pour nous remettre nos torts, et nous puri- « fier de toute notre iniquité » : *Si confiteamur peccata nostra, fidelis est et justus, ut remittat nobis peccata nostra et emundet nos ab omni iniquitate*[1].

Les péchés que nous avons commis dans les œuvres de la paix, ils sont si nombreux, ils sont si saillants, qu'il n'y a pas lieu de les rapporter et de les énumérer. Les péchés que nous avons commis dans la guerre, comme ils touchent de plus près à la question présente, ne faisons pas difficulté de nous en accuser, avec la confiance que Dieu, qui est bon et qui est juste, sera touché de notre aveu, et qu'il daignera nous absoudre et nous laver de ce passé.

La Fille aînée de l'Église, parmi les hauts faits et les gloires de son existence quatorze fois séculaire, avait eu l'insigne bonheur et l'insigne mérite de contribuer plus efficacement qu'aucun autre peuple chrétien à l'établissement et au maintien de cette royauté pontificale, qui est le bouclier de la liberté et de la dignité de l'Église, attendu qu'elle place son chef en dehors de toute dépendance profane, de toute sujétion séculière, et qu'elle lui permet ainsi,

[1] I Joann., I, 8, 9, 10.

Digitized by Google

dans l'exercice de son suprême ministère spirituel, de tenir la balance de la vérité et de la justice toujours égale au milieu des agitations politiques de la terre. Les jours où il est arrivé à la France de s'écarter de cette voie ont été les jours mauvais et néfastes de son histoire, et l'on peut dire qu'alors le pays officiel, quel qu'il fût, agissait en sens inverse de l'esprit toujours catholique de la nation.

C'est le crime et c'est le malheur que nous a légué le régime qui vient de disparaître aux débuts de cette guerre, tombant ainsi dans la fosse qu'il avait ouverte. En mettant le concours militaire de la France au service des passions impies d'un voisin insatiable et malhonnête, si le pouvoir impérial coopérait, d'une façon indirecte, mais pourtant décisive, au détrônement du chef de l'Église, ce qui est l'acte le plus antifrançais comme le plus antichrétien ; il abaissait du même coup (hélas! et en l'abaissant il allait la pervertir) la seule grande puissance catholique que nous pussions avoir pour alliée et pour auxiliaire dans les complications qui ne pouvaient manquer de surgir et du côté du Nord et du côté de l'Orient. Si nous disons que nous n'avons pas commis ce péché, je veux dire, que nous n'avons pas donné nous-mêmes à l'Allemagne les verges avec lesquelles nous voici flagellés, nous nous faisons illusion à nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous. Voilà comme les prétendus sages sont pris dans les filets de leur fausse sagesse, et comment le châtiment de nos mauvaises œuvres se trouve presque toujours dans le résultat de ces œuvres mêmes.

V. Me permettez-vous de jeter plus avant dans les choses un coup d'œil rétrospectif? La Prusse a été, dès l'origine, le péché des nations latines. Je ne parle point des premières et terribles atteintes portées à l'unité du monde occidental par des traités que les progrès du mal ont pu rendre inévitables, mais dont l'Église n'a jamais omis

Digitized by Google

de signaler les côtés funestes. J'appelle seulement votre attention sur cette première année du dix-huitième siècle, inauguré par l'éclosion de la royauté prussienne. Le pape qui gouvernait alors l'Église, Clément XI, homme supérieur à plus d'un titre, ne laissa point passer sans réclamations cette atteinte au droit public de la société chrétienne Dans le consistoire secret du dix-huit avril de l'année mil sept cent un, le vigilant pontife informe le collége apostolique qu'il a appris et qu'il est notoire que Frédéric marquis de Brandebourg, vient de se faire décerner publiquement la dignité et les insignes de la royauté par une investiture profane et jusque-là peut-être sans exemple chez les chrétiens, au mépris de toute autorité de l'Église de Dieu, et par la violation sacrilége de l'ancien droit appartenant à l'ordre sacré et militaire des chevaliers Teutoniques sur cette province ; que par là il s'est mis dans la catégorie de ceux dont le Seigneur a dit : « Ils ont régné, « et ce n'a pas été en mon nom ; ils ont été princes, et je ne « les ai pas connus [1] » ; il observe combien ce fait est injurieux au siége apostolique, combien il est contraire aux sacrés canons en vertu desquels un prince hérétique devrait déchoir de sa dignité plutôt que d'en recevoir une nouvelle [2]; et il ajoute que, pour satisfaire autant qu'il est en

[1] Innotuit nobis dudum, imo et terrarum omnique jam fama percrebruit Fridericum Marchionem Brandeburgensem, nomen et insignia Regis Prussiæ, profano prorsus ac forte inaudito hactenus apud christianos more, omni Ecclesiæ Dei auctoritate contempta, nec sine gravi antiqui juris quod in ea provincia sacro et militari Teuthonicorum ordini competit violatione, sibi publice arrogasse ; illorumque proinde numero se nimis incaute junxisse, quos increpat simul et reprobat sermo ille divinus: *Ipsi regnaverunt, et non ex me ; principes extiterunt, et non cognovi* (Ose., VIII, 4). Bullar. roman. Allocut. Clementis XI, 18 april. 1701.

[2] Hoc sane factum quantum Apostolicæ Sedi injuriosum, quantum sacris canonibus, quibus hæreticum Principem antiquis potius cadere quam novis augeri honoribus constitutum est, adversum fuerit, egregiæ pietati ac perspecto zelo vestro explicare supervacaneum ducimus. *Ibid.*

Digitized by Google

lui au devoir de sa charge, il a dénoncé à tous les princes catholiques cet attentat irréligieux, les avertissant de ne ratifier en aucune manière le titre usurpé par ledit marquis, et de ne pas permettre que la vénérable et sacrée dignité des rois, qui doit être envisagée comme un bienfait singulier de Dieu, et qui doit servir au soutien et à l'ornement de la vraie religion, vienne s'égarer et se poser, à son grand détriment, sur la tête d'un prince non catholique [1]. En effet, on trouve dans la collection des Brefs de l'infatigable pontife neuf lettres adressées à l'empereur, au roi très-chrétien, au roi de Pologne, à la république de Venise, au duc de Bavière et aux autres électeurs du Saint-Empire romain, au sénat des huit cantons catholiques de la Suisse, répétant à chacun, dans des termes variés, la même recommandation de ne pas laisser enfreindre le vieux droit de l'Europe, ni avilir la majesté royale, par l'introduction irrégulière d'une royauté nouvelle et surtout d'une royauté hérétique [2].

VI. Les voilà bien, ces vieux papes, ces « veillants » du nouvel Israël, tels que le prophète Isaïe nous les avait dépeints longtemps à l'avance ! « J'ai établi des gardes sur « tes murs, ô Jérusalem ; tout le jour et toute la nuit jus- « qu'à la fin ils ne se tairont point. Vous qui vous souvenez « du Seigneur : *Qui reminiscimini Domini*, ne vous taisez

[1] Scire tamen volumus Nos illud minime dissimulasse, quinimo ut muneri nostro, quantum in Nobis erat, hac in re satisfaceremus, audax et irreligiosum ejusmodi facinus datis ad catholicos Principes litteris aperte damnasse, simulque illos serio admonuisse ne præsumptos a præfato Marchione honores ullo officii genere approbantes, venerabilem sacramque regiam dignitatem, quæ ut Dei singulare munus agnosci, veræque religionis columen atque ornamentum esse debet, in acatholico principe vilescere patiantur. *Ibid.*

[2] Clement. XI Pont. Max. Opera omnia, Francofurti 1724, Epist. et Brevia selectiora, p. 43-50.

Digitized by Google

« point de lui, et ne faites point silence à son sujet, jus-
« qu'à ce que Jérusalem soit affermie et qu'elle recoive le
« tribut de toute la terre [1]. » Sentinelles toujours debout sur les remparts de la chrétienté, les pontifes romains ont reçu cette consigne, et elle est la règle de leur conduite. Des hauteurs du Vatican, leur sollicitude s'étend aux peuples comme aux individus chrétiens, aux sociétés comme aux âmes sur qui s'est levée la lumière du Christ. Et dès que le monde nouveau a fait un premier pas en dehors de la vérité, dès qu'un membre de la grande famille des peuples catholiques s'est éloigné des principes qui sont le salut comme la gloire des nations régénérées en Jésus-Christ, le siége apostolique n'a pas perdu une seule occasion de prévenir des écarts si féconds en malheurs, de les déconseiller, de les censurer, de les flétrir. Exhortations, avertissements, reproches, menaces, il n'a rien épargné. Sans se rebuter dans l'accomplissement trop souvent stérile ou ingrat de ce devoir, sans se laisser déconcerter par les dédains de la sagesse mondaine, par les sourires des diplomates et les haussements d'épaules des politiques, les papes ont affirmé et ils ont vengé partout et toujours les droits de la justice et de la vérité; partout et toujours ils ont protesté contre le mal qu'ils n'ont pu empêcher; et jamais la suite des événements n'a manqué de donner raison à leur parole négligée ou méconnue. C'est pourquoi le pontificat romain, quand les calamités sont venues fondre ensuite sur l'humanité, a pu toujours la prendre à témoin qu'il avait les mains pures de tout le sang versé, attendu qu'il n'avait jamais failli à annoncer ouvertement les conseils de Dieu :

[1] Super muros tuos, Jerusalem, constitui custodes : tota die et tota nocte, in perpetuum non tacebunt. Qui reminiscimini Domini, ne taceatis, et ne detis silentium ei, donec stabiliat et donec ponat Jerusalem laudem in terra. Isa., LXII, 6, 7.

Digitized by Google

Quapropter contestor vos hodierna die quia mundus sum a sanguine omnium : non enim subterfugi quominus annuntiarem omne consilium Dei vobis [1].

Dans le cas présent, les diverses chancelleries de l'Europe répondirent en alléguant le prétexte ordinaire de *la raison d'État*. Ceux-là peuvent se payer de ces mots, qui n'ont pas entendu le commandement de « se souvenir du Seigneur », et de « ne pas se taire de lui » : *Qui reminiscimini Domini, ne taceatis et ne detis silentium ei.* Clément XI ne se condamna point au silence : il renouvela encore ses injonctions et ses réserves après le congrès de Bade, où la Prusse avait été honorée de la dénomination royale, et avait reçu des accroissements dangereux pour les populations catholiques [2].

L'histoire a commencé de révéler, et elle achèvera de dire si la papauté n'était pas grandement perspicace, alors qu'elle voulait ainsi refouler à sa naissance un royaume nouveau, souillé dans sa racine première par le scandale d'une double apostasie, et qui ne pouvait prendre rang parmi les grandes puissances qu'au préjudice de tout l'univers latin.

Cette première infraction du droit antique ouvrit naturellement la porte à d'autres : on ne tarda pas à voir le czar schismatique ceindre solennellement la couronne impériale de toutes les Russies. Loin de moi la pensée d'offenser de grands et puissants empires. Je n'aurai garde de méconnaître les services rendus plus d'une fois à la cause de la religion et de la vraie Église par des souverains placés en

[1] Act., xx, 26, 27.

[2] Regius titulus Marchioni Brandeburgensi delatus contra Nostram itidem satis notam ac publicam interdictionem ; cessio insuper eidem facta variarum ditionum catholicarum, cum evidenti periculo perversionis illarum animarum, ac omnimodi orthodoxæ religionis in illis partibus excidii. Allocut. consistor. 21 januar. 1715.

Digitized by Google

dehors de l'unité. S'il est un ordre de faits que rien ne peut jamais légitimer, il en est d'autres que le temps consacre. Les États, comme les particuliers, peuvent racheter et faire oublier le vice de leur origine. Mais enfin, l'avenir apprendra à nos neveux ce que le pangermanisme et le panslavisme apporteront d'appoint aux lumières, à la liberté et à l'honneur du monde civilisé. En attendant, nous sommes en train de savoir, nous, ce que leur avénement nous aura coûté.

VII. M'accuserez-vous, Messieurs et vénérables Frères, de m'être écarté de mon sujet et de vous avoir transportés bien loin du texte de cette homélie? Votre esprit est trop pénétrant pour que j'aie à craindre ce reproche. Au surplus, voici que le pape saint Grégoire le Grand, par les dernières considérations de son homélie trente-septième, me ramène à l'interprétation de la parole évangélique que j'ai alléguée en commençant ce discours.

Oui, le roi puissant et terrible que nous rencontrons devant nous, et qui dispose de forces contre lesquelles il ne nous est point donné de lutter avec avantage, c'est le Roi même du ciel, c'est Dieu dont nous avons méconnu les droits et les volontés, c'est son royal et divin Fils Jésus dont nous avons délaissé et trahi l'Épouse. Celui qui doit un jour juger le monde, et dont le jugement commence dès maintenant : *nunc judicium est mundi*[1], voilà le vainqueur contre lequel nous serons toujours impuissants : *qui judicaturus venit... cum viginti millibus venire dicitur is, contra quem minime sufficit iste qui cum decem millibus venit*[2].

Qu'avons-nous donc à faire, ô nos frères, sinon, tandis qu'il est encore loin, de lui députer notre ambassade, et de lui demander, je ne dis pas seulement un armistice, mais la paix et les conditions de la paix? *Quid ergo agen-*

[1] Joann., XII, 31. — [2] S. Greg. Homil. XXXVII in Evang., n. 7.

Digitized by Google

dum, fratres, nisi ut, dum adhuc longe est, legationem mittamus, et rogemus ea quæ pacis sunt[1]. Mais que dis-je? faisons mieux : envoyons nos légions combattre avec les siennes; mettons-nous tous, qui que nous soyons, au service de sa cause divine; protestons-lui que nous ne voulons vaincre que pour lui. Ah! N. T.-C. F., que tout ce grand et patriotique mouvement, que cet effort suprême et héroïque, que cette levée en masse de notre généreuse nation fasse de nous tous, chacun selon les moyens qui lui sont propres, les soldats de Dieu comme de la patrie, les vengeurs des droits de l'Église comme des droits de la France, les défenseurs résolus de la capitale du monde chrétien et de l'intégrité du territoire national (car, des deux côtés, notre foi, notre honneur et notre liberté sont en jeu); faisons cela, et la victoire redeviendra fidèle à notre drapeau; et la paix, la paix durable et solide, en sera le fruit.

Hâtons-nous donc avant que la dernière heure ne vienne à sonner pour notre nation, et peut-être pour le monde : *adhuc illo longe agente.* Si déplorable que soit l'état des sociétés, si avancées que soient les conquêtes du mal, si effrayants que soient les symptômes de désorganisation universelle, nous avons la confiance que la catastrophe dernière n'est pas à nos portes, qu'il se lévera encore en ce monde des jours heureux et favorables pour la religion, que la vérité brillera d'un nouvel éclat dans le temps avant de se replier vers le séjour éternel; enfin qu'il est dans les destinées de notre condition mortelle de jouir encore d'une ère de consolation, sinon de triomphe, avant la période de dissolution finale que suivra le triomphe éternel.

VIII. *Dum adhuc longe est, legationem mittamus, et rogemus ea quæ pacis sunt :* Tandis qu'il est encore loin, dépêchons-lui des envoyés, et apprenons de lui ce qui

[1] S. Greg. Homil. XXXVII in Evang., n. 7.

Digitized by Google

peut nous rendre le bienfait de la paix. La paix avec notre ennemi terrestre, avec notre insolent vainqueur, nous ne la voulons à aucun prix : tant qu'il nous restera une goutte de sang, nous la devrons verser plutôt que de céder à une capitulation honteuse. Mais la paix avec Dieu, en la demandant à grands cris, nous demandons ce qui nous assurerait bientôt l'avantage sur nos adversaires d'ici-bas.

Nous donc, mes Frères et mes Fils, nous particulièrement à qui la nature de nos fonctions sacrées, nous à qui les besoins religieux des peuples et les lois de l'Église, conformes à celles de toutes les nations, interdisent le maniement des armes et l'effusion du sang, envoyons incessamment vers le Très-Haut cette ambassade puissante, je veux dire nos larmes, nos œuvres de miséricorde : *mittamus ad hunc legationem lacrymas nostras, mittamus misericordiæ opera;* immolons sur son autel les hosties d'apaisement : *mactemus in ara ejus hostias placationis*; reconnaissons que nous ne pouvons point lutter avec lui dans le jugement, mesurons toute la force de sa puissance : *cognoscamus nos cum eo in judicio non posse contendere, pensemus virtutem ejus fortitudinis.* Oui, considérez, ô frères, combien il y a de bonté de sa part, quand il pourrait nous écraser par son arrivée, de retarder sa venue : *Pensate, fratres, quam benignum sit, quod is qui suo adventu potest opprimere, tardat venire.* Envoyons-lui donc, comme nous l'avons dit, la députation de nos pleurs, de nos charités, celle surtout de l'oblation de la sainte victime : *Mittamus ad hunc, ut diximus, legationem nostram flendo, tribuendo, sacras hostias offerendo.* Car (c'est toujours saint Grégoire qui parle et qui commente notre texte évangélique) car c'est là la grande ressource dont notre sacerdoce dispose. L'hostie sacrée de l'autel, arrosée de larmes et accompagnée d'œuvres bienfaisantes, a un prix inestimable pour notre délivrance : parce que celui qui, ressuscitant d'entre les morts, n'est

Digitized by Google

plus sujet à mourir, souffre et s'immole pourtant encore pour nous dans son mystère : *Quia is qui in se resurgens ex mortuis, jam non moritur, adhuc per hanc in suo mysterio pro nobis patitur*; et toutes les fois que nous lui présentons l'hostie de sa passion, aussi souvent nous en renouvelons la vertu à notre profit et pour notre délivrance : *nam quoties ei hostiam suæ passionis offerimus, toties nobis ad absolutionem nostram, passionem illius reparamus*[1].

IX. A ce propos, le saint docteur raconte l'histoire d'une pieuse chrétienne qui, séparée de son mari parti pour la guerre et tombé en captivité, mais qu'elle croyait mort, faisait offrir pour lui la sainte victime chaque semaine. Or, il arrivait qu'un jour chaque semaine, les fers se brisaient et tombaient des mains de son époux captif[2]. Et comme, à son retour, il lui racontait cette merveille, la pieuse femme reconnut que ce prodige coïncidait avec les jours et les heures où elle avait réclamé pour lui l'intention du sacrifice : *Quos videlicet dies ejus uxor atque horas discutiens, tunc eum recognovit absolutum, cum pro eo sacrificium meminerat oblatum.* D'où nous devons conclure, poursuit le saint docteur, quelle est la puissance de la sainte hostie offerte par nous pour la délivrance spirituelle des âmes, puisqu'elle peut même avoir la vertu de délivrer les corps[3].

Seigneur Jésus, tandis que je vais poursuivre et achever l'immolation de cette même hostie salutaire, en ce vingt et unième anniversaire du jour où vous m'avez conféré la suprême sacrificature, daignez opérer non pas seulement la délivrance de nos corps et de nos âmes, mais la déli-

[1] S. Greg., Homil. XXXVII in Evang., n. 7.

[2] Pro quo jam velut mortuo hostias hebdomadibus singulis curabat offerri. Cujus vincula toties solvebantur in captivitate, quoties ab ejus conjuge oblatæ fuissent hostiæ pro animæ ejus absolutione. *Ibid.*, n. 8.

[3] *Ibid.*

Digitized by Google

vance de notre patrie tombée sous le joug des barbares. Daignez alléger, daignez briser les liens qui retiennent sur un sol étranger et lointain un si grand nombre de nos concitoyens et de nos amis. Que les époux soient bientôt rendus aux épouses, les frères aux sœurs, les pères aux enfants ! Et qu'après tant d'événements majeurs qui auront marqué le cours trop mémorable de cette année solennelle, le signal consacré des vingt et un coups de la cloche comme du canon, annonçant la victoire d'abord, la paix ensuite, vienne promptement retentir à nos oreilles, et porter le soulagement et la joie dans tous les cœurs. Ainsi soit-il.

Digitized by Google

IV

LETTRE PASTORALE ET MANDEMENT

PORTANT PUBLICATION

DE LA LETTRE ENCYCLIQUE DE N. S. P. LE PAPE

CONCERNANT L'INVASION DE ROME PAR LE GOUVERNEMENT PIÉMONTAIS.

(IV DÉCEMBRE MDCCCLXX.)

Nos Très-Chers Frères,

I. Après la bulle qui décrète la suspension du concile œcuménique, Pie IX vient d'adresser aux évêques du monde entier une lettre encyclique, datée du premier jour de ce mois, où il demande que, par les évêques, ses déclarations parviennent à toute l'Église : *Vobis, venerabiles Fratres, ac per Vos universæ Ecclesiæ declaramus* [1]. Nous nous empressons donc de porter à votre connaissance, au moyen de la lecture que les pasteurs en vont donner à leurs troupeaux respectifs, ces pages si énergiques, si lumineuses, si émouvantes, qui ne pourront manquer d'éveiller dans vos âmes les sentiments dont la nôtre a été pénétrée. Et afin que ce

[1] L'Encyclique commence par ces mots : *Respicientes ea omnia quæ Subalpinum Gubernium.*

Digitized by Google

grave enseignement soit mieux compris de chacun de vous, nous le ferons précéder de quelques réflexions.

C'est la pratique constante du siége apostolique de ne laisser jamais se produire publiquement soit les principes, soit les actes contraires à la vérité, à la justice, aux intérêts de la religion et aux droits de l'Église, sans y opposer ses réclamations et ses protestations. Le saint-père commence donc par rappeler une série de documents, dont le premier remonte à vingt ans, jour pour jour, c'est-à-dire à l'allocution consistoriale du premier novembre mil huit cent cinquante.

Il est remarquable, en effet, que dès cette époque, tandis que le pontife romain, récemment rentré dans sa capitale et remis en possession de ses États, exprimait sa gratitude non-seulement à la France et aux autres pays catholiques, mais aux princes même séparés de l'unité romaine[1], il avait dû faire exception pour un seul gouvernement, celui du Piémont. Et ce gouvernement n'était pas simplement passé sous silence, mais les félicitations et remerciements adressés aux autres se terminaient contre lui par des plaintes que de nouveaux excès allaient rendre bientôt plus vives et plus amères.

L'histoire de ces vingt années n'a été qu'une succession d'actes violents et honteux, aggravés par un effort d'hypocrisie qui n'a jamais pu tromper personne.

Cependant, malgré les mutilations et les démembrements dont il avait été victime, le gouvernement pontifical avait pu se maintenir jusqu'ici, et on l'avait vu, dans des conditions anormales ou plutôt impossibles, accomplir encore des œuvres et obtenir des résultats que pouvaient lui envier les États les mieux constitués. Les solennités du centenaire de mil huit cent soixante-sept, les démonstrations

1. Allocut. consist. du 20 mai 1850.

Digitized by Google

du cinquantième anniversaire de l'ordination sacerdotale de Pie IX, les huit mois de séjour de presque tout l'épiscopat catholique à Rome pour la célébration du concile du Vatican, ont rendu le monde entier témoin et juge de la disposition pacifique des esprits et de la situation relativement prospère de Rome jusqu'à ces derniers jours.

Les choses en étaient là, quand les revers de la France ont tout à coup fourni au gouvernement florentin l'occasion longtemps guettée de tomber sur les derniers lambeaux de sa proie. Notre allié et notre obligé, par un procédé chevaleresque qui lui est familier, s'est empressé d'escompter nos défaites à son profit. A la faveur de nos infortunes, il a précipité le dénouement du drame sacrilége conduit pendant vingt ans avec une persévérance diabolique. Le cœur se soulève d'indignation et de dégoût en entendant les protestations de respect et d'amour filial dont le meurtrier accompagne l'exécution de son forfait. Il est des crimes dont la pudeur devrait au moins interdire d'essayer l'apologie. La lettre présentée à Pie IX par l'envoyé italien prouve que le vrai peut, à cet égard, dépasser le vraisemblable. Rappelons-le pourtant : l'hypothèse d'un acte pareil a été prévue au livre des Proverbes, où il est écrit : « Celui qui dépouille « son père et sa mère, ET QUI DIT QUE CELA N'EST PAS UN PÉCHÉ, « celui-là peut marcher de pair avec l'assassin » : *Qui subtrahit aliquid a patre suo et matre sua*, ET DICIT HOC NON ESSE PECCATUM, *particeps homicidæ est* [1].

II. De l'exposé des faits, l'Encyclique passe à l'énoncé des principes. Avec une fermeté inébranlable, le pontife répète les courageuses déclarations que Pie VII, son glorieux devancier, avait faites à la face du monde dans son allocution du seize mars mil huit cent huit, et dans ses lettres apostoliques du dix juin mil huit cent neuf. Marchant

[1] Prov., XXVIII, 24. — *Voir* T. III, p. 544.

Digitized by Google

sur les traces de cet héroïque confesseur et martyr des droits de l'Église romaine, Pie IX s'écrie avec une majesté et une simplicité sublime : « Nous protestons et déclarons haute-
« ment et ouvertement que, fidèle au devoir de notre charge
« et au serment solennel qui nous lie, nous ne donnons et
« ne donnerons jamais d'assentiment à une conciliation
« qui puisse détruire ou diminuer en aucune façon nos
« droits, qui sont les droits de Dieu et du siége apostolique.
« Pareillement nous protestons qu'étant prêt, avec le se-
« cours de la grâce, malgré le poids de notre âge, à boire
« jusqu'à la lie, pour l'Église du Christ, le calice que lui-
« même a daigné pour elle boire le premier, nous ne com-
« mettrons jamais la faute d'adhérer et de souscrire aux
« propositions iniques qui nous sont faites. »

Ah ! N. T.-C. F., dans ces temps de prostration et d'abaissement, à l'heure où les plus hautes puissances d'ici-bas semblent s'être découronnées de leurs propres mains lorsqu'elles ne l'ont pas été par la révolution; tandis que les hommes comme les choses tombent chaque jour dans l'avilissement; combien le cœur est consolé, combien l'esprit est soulagé d'entendre un tel langage sur les lèvres d'un vieillard, bientôt octogénaire, qui se montre à nous plus grand par le malheur et plus fort par l'adversité ! Quand donc voudra-t-on comprendre que l'élévation du caractère prend son appui dans les principes de la foi, et que la dignité de la conduite dépend surtout de la fermeté de la doctrine?

Indubitablement, s'il ne s'agissait que d'eux-mêmes et de leur propre tranquillité, les pontifes romains feraient bon marché de cette couronne royale qui leur est disputée, et qui a été depuis longtemps pour eux une couronne d'épines. Mais leur conscience ne leur permettra jamais l'abandon de cette condition souveraine, qui peut seule les mettre en possession régulière et durable de l'immunité personnelle

Digitized by Google

dont ils ont été divinement investis par Jésus-Christ.

Les commentateurs[1] et les théologiens [2] ont remarqué que le Fils de Dieu n'avait pas voulu que Pierre, devenu son vicaire terrestre et le fondement vivant de son Église [3], acquittât le tribut à un autre titre que lui-même. « Pour « que nous ne les scandalisions pas », lui dit le Sauveur, « paie « POUR MOI ET TOI » : *Ut non scandalizemus eos... da eis pro me et te*[4]. Et l'Église a condamné comme hérétiques ceux qui ont osé affirmer que l'acquittement de l'impôt de capitation avait été, de la part de Jésus-Christ, un acte de devoir et non de condescendance[5]. A ce point de vue, il est exact de dire que la souveraineté temporelle du chef de l'Église, sans être l'apanage nécessaire de sa prérogative surnaturelle, en est néanmoins la seule garantie normale et complète; et que, par conséquent, la providence qui lui a dévolu cette souveraineté est une providence spéciale, moyennant laquelle le fait humain est venu procurer le plein exercice d'un privilége divin, sans cela toujours exposé et compromis. Le principat civil du saint-siége est comme le sacrement de sa suprême indépendance : je veux dire, il en est le signe sensible et efficace, signe qui opère et produit la chose signifiée.

Entendons les paroles mémorables de Pie VII, répétées par Pie IX : « Attaquer le souverain pouvoir du siége « apostolique, séparer sa puissance temporelle de sa puis- « sance spirituelle, rompre le lien qui unit la charge du « prince à celle du pasteur, qu'est-ce autre chose que vou- « loir altérer et détruire l'œuvre de Dieu, porter à la reli- « gion le plus grand dommage et la dépouiller de sa sau-

[1] Vid. Cornel. a Lapid. in Matth. XVII.
[2] Suares. Defens. fidei, L. IV. De immunit. Eccl., c. IV.
[3] Matth., XVI, 18, 19. — [4] Matth., XVII, 26.
[5] Joann. XXII, Constitut. IV novembr. MCCCXXVII.

Digitized by Google

« vegarde la plus efficace : de telle sorte que le pasteur « suprême, le vicaire de Dieu, soit mis dans l'impossibilité « de faire parvenir aux catholiques répandus par toute la « terre, les secours qu'ils réclament de son pouvoir spi- « rituel, dont personne ne doit pouvoir entraver l'ac- « tion[1] ? »

Avec une égale opportunité, Pie IX observe, après Pie VII, que, « à défaut d'autres arguments, ce qui se pro- « duit à cette heure offre surabondamment la démonstra- « tion de la grande convenance et de la nécessité de cette « principauté civile pour assurer au chef de l'Église le « tranquille et libre exercice de son pouvoir spirituel sur « le monde entier[2]. » C'est ce qui se déduit, non pas seu ment des vexations et des obstacles dont le pontife romain s'est toujours vu entouré dès qu'on a porté atteinte à sa suprématie civile, mais plus éloquemment peut-être encore des moyens inventés pour suppléer à cette souveraineté.

Les hommes d'État de Florence se sont mis à l'œuvre pour établir le *modus vivendi* entre le gouvernement italien et le pape continuant de résider à Rome. On nous dit : « La grande situation qui appartient au saint-père ne sera nullement amoindrie; son caractère souverain, sa prééminence sur les autres princes catholiques, les immunités et la liste civile qui lui appartiennent en cette qualité, lui seront amplement garantis; ses palais et ses résidences auront le privilége de l'extraterritorialité, etc.[3] » Mais, de grâce, s'il faut au pape, pour gouverner l'Église, des prérogatives de *souveraineté*, d'*immunité*, d'*extraterritorialité* et de *prééminence sur les autres princes chrétiens*, si toutes

[1] Alloc. consist. Pii PP. VII, 16 mart. 1808.
[2] Litter. apost. Pii PP. VII, 10 jun. 1809.
[3] Lettre de M. Visconti Venosta, du 18 octobre 1870.

Digitized by Google

ces choses *lui sont dues* et *lui appartiennent*, à qui persuadera-t-on qu'elles puissent lui être assurées par les expédients qu'on met en avant, expédients hérissés d'impossibilités, et dont l'efficacité repose d'ailleurs sur une bonne foi toujours sujette à faillir? Qu'est-ce, dites-moi, que cette sorte de souveraineté médiatisée, de principauté *Nullius*, ou plutôt, qu'est-ce que ce roi auquel il ne manque que des États et des sujets, et qui sera cependant toujours le premier entre les autres rois? Qu'est-ce, je vous prie, que cette *extraterritorialité* d'un pouvoir qu'après tout on ne peut pas suspendre dans les nues, et que sa destinée retiendra sur la terre jusqu'au jour où « nous serons tous « ensemble emportés au-devant du Christ dans les airs[1] » ? Que M. Visconti Venosta le veuille ou ne le veuille pas : la solution du problème, telle qu'il la propose, prouve ni plus ni moins que le pape doit être roi. Et, s'il doit l'être, pourquoi changer ce qui est, ce dont on a dit avec tant de vérité : « Les siècles ont fait cela, et ils l'ont bien fait » ?

III. Les principes étant en opposition directe avec les faits qui ont été d'abord exposés, que restait-il au représentant de Dieu en terre, sinon de condamner solennellement les faits, et de frapper du glaive de l'excommunication les agents opiniâtres et impénitents de cette spoliation sacrilége? L'Église a en main de quoi punir toute désobéissance chez ceux que le baptême lui a incorporés[2]. Les successeurs de Pierre ne sont pas moins puissants que Paul, lequel, en vertu de l'autorité personnelle dont il était revêtu en Jésus-Christ, comme aussi de l'autorité de l'Église unie avec lui, porta ici-bas un jugement terrible contre un

[1] I Thess., IV, 16.

[2] In promptu habentes ulcisci omnem inobedientiam, cum impleta fuerit vestra obedientia. II Corinth, X, 6.

Digitized by Google

chrétien pervers, et ne craignit point de le livrer à Satan dans sa chair, afin que ce châtiment pût le ramener à des sentiments meilleurs, et sauver son âme au jour du jugement de Notre-Seigneur [1]. Il n'est pas sans utilité pratique d'entendre et de méditer les propres termes de la sentence qui vient d'être renouvelée, après qu'elle avait été portée déjà une première fois par le chef de l'Église, et que l'adhésion des pasteurs dispersés ou même assemblés y avait ajouté le surcroît de leur propre sentence.

« C'est pourquoi, dit le vicaire du Christ, puisque nos « admonitions, nos prières et nos protestations ont été « stériles, en vertu de l'autorité de Dieu tout-puissant, des « saints apôtres Pierre et Paul, et de la nôtre, nous vous « déclarons, à vous, vénérables Frères, et par vous à « l'Église universelle, que tous ceux, revêtus d'une dignité « quelconque, dût-elle être l'objet d'une mention très-spé- « ciale, qui ont accompli l'invasion, l'usurpation, l'occu- « pation des provinces de notre domination ou de notre « ville de Rome, ainsi que leurs mandants, fauteurs, aides, « conseillers, adhérents et tous autres qui, sous un prétexte « ou de quelque manière que ce soit, ont participé à l'exé- « cution des actes susdits, ont encouru l'excommunication « majeure et les autres censures et peines canoniques in- « fligées par les saints canons, les constitutions apostoli- « ques et les décrets des conciles généraux, spécialement « du concile de Trente, selon la forme et teneur exprimées « dans nos Lettres apostoliques du vingt-six mars mil huit « cent soixante. »

Aucun de vous, nous en avons la confiance, N. T.-C. F.,

[1] Judicavi eum qui sic operatus est, in nomine Domini Nostri Jesu Christi congregatis nobis et meo spiritu, cum virtute Domini Nostri Jesu Christi, tradere hujusmodi satanæ in interitum carnis, ut spíritus salvus sit in die Domini Nostri Jesu Christi. I Corinth., v, 3, 4.

Digitized by Google

n'a jamais pris rang, à aucun titre, parmi les instigateurs ou les complices de cet attentat sacrilége; aucun de vous ni par ses écrits, ni par ses actes, n'y a participé comme aide, ou comme conseiller, ou comme adhérent. Que Dieu vous préserve tous et toujours de l'affreux malheur d'être séparés du corps mystique de Jésus-Christ et de tomber sous le coup de cette sentence dont les suites ne manquent jamais d'être terribles en ce monde ou dans l'autre!

Le ministre du roi de Sardaigne auprès de l'empereur de Russie écrivait de Saint-Pétersbourg à son souverain, à la date de mil huit cent dix : « Nous recevons dans ce moment la nouvelle de la convocation du concile de Paris, avec la lettre menaçante de Napoléon, qui a cassé la glace et menace ouvertement de déposer le pape... Jamais aucun souverain n'a mis la main sur un pape, et n'a pu se vanter ensuite d'un règne long et heureux. L'empereur Henri cinq a souffert tout ce que peut souffrir un homme et un prince. Son fils dénaturé mourut de la peste à quarante-quatre ans, après un règne fort agité. Frédéric premier mourut à trente-huit ans, dans le Cydnus. Frédéric deux fut empoisonné par son fils, après s'être vu déposer. Philippe-le-Bel mourut d'une chute de cheval à quarante-sept ans. Ma plume se refuse aux exemples moins anciens. Cela ne prouve rien, dira-t-on : à la bonne heure. Tout ce que je demande, c'est qu'il en arrive autant à un autre, quand même cela ne prouverait rien; c'est ce que nous verrons [1]. »

Cette lettre, qui appartient aux archives de la royale maison de Savoie, peut offrir à plus d'une dynastie une ample matière de méditations et de réflexions.

IV. Enfin, N. T.-C. F., comme le temps de la vie présente peut toujours devenir celui de la conversion et du repentir, le suprême pasteur, se souvenant qu'il tient sur

[1] Lettres et opuscules du comte Joseph de Maistre, T. I, p. 189.

Digitized by Google

la terre la place de Celui qui est venu chercher ce qui avait péri, exprime son ardent désir de voir revenir à lui et de presser sur le sein de sa charité paternelle ses fils égarés et repentants.

Et comme l'état actuel des choses, en particulier la guerre qui a éclaté et qui se poursuit entre deux puissants empires, a multiplié les calamités et les fléaux sur la terre, le pontife exhorte chaleureusement tous ses enfants à la prière, et il insiste sur le recours à l'Immaculée Mère de Dieu la Vierge Marie, et aux bienheureux apôtres Pierre et Paul, manifestant la plus ferme confiance que la délivrance ne se fera pas attendre longtemps.

Tous tant que nous sommes, N. T.-C. F., animés d'un zèle et d'un amour sincère pour la France comme pour l'Église, nous allons nous presser autour des saints autels. Pendant trois jours, nous nous préparerons par de pieux exercices à la célébration de la fête de la Conception Immaculée de Marie. Par la prière, par le jeûne, par les œuvres de charité, par l'aveu de nos fautes, par la réception de la sainte Eucharistie, nous voudrons apaiser le courroux céleste et nous rendre dignes des faveurs d'en haut. L'heure est solennelle et décisive. Des milliers de vies précieuses sont en péril ; de puissantes armées vont s'entrechoquer. Les plus grands intérêts de notre patrie et de la société chrétienne tout entière dépendent de solutions très-prochaines. Il nous a été dit par une des plus saintes voix de notre Église des Gaules : « Si le vent des épreuves s'élève, si vous heurtez contre l'écueil des tribulations, regardez l'étoile, appelez Marie » : *Si insurgant venti tribulationum, si incurras scopulos tentationum, respice stellam, voca Mariam.* « Dans les périls, dans les angoisses, dans les affaires douteuses, pensez à Marie, invoquez Marie » : *In periculis, in angustiis, in rebus dubiis, Mariam cogita, Mariam invoca* [1].

[1] S. Bernard., Homil. II super *Missus est*, 17.

Digitized by Google

Notre invocation sera exaucée. Selon la promesse du même saint docteur, « la main du Tout-Puissant, qui n'est pas raccourcie, délivrera cette fois encore son Épouse, qu'il a rachetée de son sang, qu'il a dotée de son esprit, qu'il a ornée des biens célestes, et qu'il n'a pas non plus dédaigné d'enrichir des dons terrestres » : *Liberabit et hoc tempore absque dubio Sponsam suam, qui suo sanguine redemit eam, suo spiritu dotavit, donis cœlestibus exornavit, ditavit nihilominus et terrenis* [1].

A CES CAUSES, etc.

[1] S. Bernard., Epist. CCXLIV, ad Conrad. Reg.

Digitized by Google

V

ADRESSE DU CLERGÉ

ET DES FIDÈLES DU DIOCÈSE DE POITIERS

A NOTRE TRÈS-SAINT PÈRE LE PAPE PIE IX

ET

BREF DU SAINT-PÈRE EN RÉPONSE A CETTE ADRESSE.

I

TRÈS-SAINT PÈRE,

Le mandement par lequel notre évêque a solennellement protesté contre l'envahissement de Rome a déjà sans doute été déposé aux pieds de Votre Sainteté. Les pensées et les sentiments du pasteur vous ont dit les pensées et les sentiments du troupeau. Jamais il n'a été plus vrai que le successeur et les enfants d'Hilaire n'ont qu'un même cœur et un même esprit.

Mais voyant que, dans les diverses Églises de France, d'Italie, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Irlande, de Belgique et de Suisse, le clergé et les fidèles s'empressent depuis un mois d'exprimer eux-mêmes à Votre Sainteté le jugement

Digitized by Google

qu'en union avec Elle et leurs évêques, ils portent des faits récents dont vous êtes la victime ;

Comprenant que ces témoignages multipliés peuvent apporter quelque consolation au cœur navré de notre Père, à qui nous voudrions procurer toutes les joies comme nous lui donnons tous les dévouements ;

Comprenant aussi que dans des temps de confusion et de défaillance comme les nôtres, après la prière qui est le cri de l'âme et un appel fait à Dieu, il n'y a rien de plus nécessaire que les protestations contre le mal, qui sont le cri de la conscience et un appel fait au genre humain :

Nous avons résolu de joindre notre humble voix à celles de nos frères en Jésus-Christ, et de protester publiquement :

Contre le suprême attentat du gouvernement de Florence envers votre personne sacrée et le saint-siége apostolique ;

Contre les moyens dont ce gouvernement a usé pour aboutir en cette entreprise sacrilége ;

Enfin et surtout contre les principes sur lesquels il prétend l'appuyer.

Nous protestons donc, et avec toute l'énergie de notre conscience d'homme et de chrétien :

I. Contre l'attentat qui, mettant le comble à des iniquités déjà anciennes et dont l'audace a été toujours croissant, vous a dépossédé en fait de votre souveraineté temporelle, et, par une suite inévitable, d'ailleurs prévue et voulue, vous a atteint dans votre indépendance et votre souveraineté spirituelle. Nous déclarons que par là le gouvernement de Florence a violé tous les droits :

Le droit naturel qui ordonne de laisser chacun paisible possesseur de ce qui lui appartient légitimement ;

Le droit des gens qui défend d'attaquer un pouvoir

Digitized by Google

régulier et d'envahir un autre État, sans avoir, pour le faire, aucun motif avouable, sans y avoir été aucunement provoqué, et surtout sans lui avoir préalablement notifié une déclaration de guerre;

Le droit ecclésiastique, qui, au droit naturel protégeant toute propriété, ajoute pour tous les biens d'Église, c'est-à-dire pour tous les biens consacrés au culte et à l'usage de Dieu, la protection très-juste d'une prescription explicite, et la sanction de ses plus redoutables censures;

Le droit suprême et imprescriptible qu'a tout le peuple chrétien et même tout homme venant en ce monde, d'être conduit à sa fin dernière par les moyens que Dieu même a établis pour cela : à savoir par la sainte Église, mais spécialement par le souverain pontife, vicaire du Christ, pour nous instruire infailliblement et nous régir souverainement : ce qu'il ne peut évidemment faire que si sa liberté est complète et son indépendance assurée;

Enfin le droit qui est au-dessus de tous les droits, le droit trois fois sacré de Dieu, qui, étant le Créateur et le souverain Seigneur de toutes choses, peut apparemment réclamer et garder dans sa création ce qu'il lui faut de terre, de ressources, de liberté et de pouvoir pour accomplir ses éternels desseins, instruire les hommes, les gouverner, les sanctifier et les sauver : ce qu'il fait par son saint Fils Jésus, constitué par lui l'*héritier universel*, ayant reçu *toute puissance au ciel et sur la terre*; et ce qu'à son tour Jésus-Christ, remonté maintenant dans les cieux, fait et fera jusqu'à la fin des temps par son Église et principalement par Pierre, qui en demeure la base et le chef en la personne de tous ses successeurs.

II. Nous protestons en second lieu contre les moyens dont le gouvernement de Florence s'est servi pour accomplir cet

Digitized by Google

acte néfaste, et nous déclarons que tous ces moyens sont iniques et odieux.

Inique et odieux le mensonge auquel pendant de longues années on n'a cessé de recourir, y employant les actes diplomatiques, la presse, l'enseignement supérieur et primaire, de manière à faire la nuit dans les esprits, à pervertir le jugement des peuples, à corrompre la jeunesse et l'enfance, à séduire la foule des simples sans défense contre de pareilles attaques; de manière enfin à souffler partout, à force de calomnies, le mépris et la haine de l'Église, et surtout de l'Église romaine.

Inique et odieuse la félonie qui a fait manquer, et bien des fois, à la parole jurée, et déchirer les pactes les plus respectables.

Inique et odieuse la lâcheté qui a fait profiter du temps où le départ des troupes françaises, et l'état déplorable où la France se trouvait plongée, augmentaient la faiblesse du saint-père, que la vaillance héroïque de sa petite armée n'empêchait pas d'être faiblement défendu, comme le sont les petits États, et comme, pour mille raisons, l'est surtout l'État du saint-siége; faiblement défendu aussi parce que ses forces étaient immensément réduites et ses ressources comme épuisées par les rapines déjà consommées de son audacieux agresseur.

Inique enfin, odieuse et ignoblement honteuse l'hypocrisie avec laquelle on a cherché à couvrir une action détestable : hypocrisie devant les puissances, à qui l'on écrivait qu'on allait protéger le saint-père, rétablir l'ordre dans ses États, et assurer à tout jamais son indépendance spirituelle; hypocrisie devant le souverain pontife lui-même, à qui l'on semblait rendre hommage, qu'on flattait, et devant qui l'on protestait d'un dévouement filial au moment même où, le dépouillant de sa souveraineté, on lui ravissait du

Digitized by Google

même coup les plus inaliénables prérogatives du siége de Pierre.

III. Nous protestons enfin, et avec plus de force encore et d'indignation, s'il se peut, contre les principes faux, pervers, impies, funestes, par lesquels on prétend justifier un crime injustifiable : principes qui, s'ils venaient à prévaloir, seraient la ruine absolue non-seulement de la société chrétienne, mais de toute société et de toute moralité humaine.

Nous nions donc que, sous le prétexte de propager ce qu'on nomme mensongèrement le progrès, la civilisation, la liberté, et ce que, dans un langage plus vrai et plus sincère, on nomme aussi la révolution, un État, quel qu'il soit, ait le droit de troubler un autre État, en violant plus ou moins ouvertement les lois qui y sont en vigueur. Nous nions qu'il ait le droit d'induire en tentation les citoyens de cet État, de les pousser au mal et à la révolte ; et si Notre-Seigneur a dit qu'il vaut mieux être jeté à la mer avec une pierre au cou que de scandaliser un seul petit enfant, nous en tirons cette conséquence que scandaliser tout un peuple est un forfait immense et digne des châtiments les plus sévères.

Encore moins peut-on, sous ces prétextes, imposer de force à un peuple un régime qui n'est pas le sien, qu'il ne demande point, et que, si même il le demandait, on lui devrait encore refuser, sa volonté étant alors égarée et mauvaise. La vérité elle-même ne reconnaît point avoir le droit de s'imposer par la violence. Non-seulement l'Église ne l'a jamais fait, mais elle ne souffre pas qu'on le fasse. Quelle apparence que le mensonge se croie permis ce que la vérité croit devoir s'interdire !

Enfin nous nions toute valeur morale à ce qu'on s'est plu à nommer les aspirations nationales, si d'ailleurs ces aspi-

Digitized by Google

rations sont contraires à la loi éternelle qui est l'ordre absolu et la volonté de Dieu sur le monde.

Nous disons que déclarer légitime toute aspiration populaire, non pas même les factices, comme le sont manifestement celles qu'on allègue ici, mais les réelles et les sincères, et admettre qu'elles ont force de loi, c'est proclamer le dogme de l'infaillibilité du peuple, substituer la force au droit, l'instinct et la passion à la raison, l'humanité et la nature à Dieu, et partant, nier Dieu, la raison et le droit, et mener les peuples à l'abîme.

Nous déclarons en outre décliner toute solidarité avec ce qui, sous les régimes politiques précédents ou même sous le régime actuel, a été, dans notre pays, fait, entrepris, conseillé ou seulement approuvé contre les droits et les intérêts du saint-siége. Nous protestons en particulier, comme catholiques et comme Français, contre les félicitations publiques et officielles faites au roi de Piémont et à ses ministres à propos de l'envahissement à main armée des derniers États de l'Église et de leur capitale.

Enfin comme ce n'est un mystère pour personne que les attaques de tout genre dont le saint-siége a été poursuivi de nos jours, quels qu'en aient été les agents publics et les fauteurs avoués, ont leur source première dans les sectes et les sociétés plus ou moins secrètes, condamnées vingt fois par l'Église et par les souverains pontifes, nous déclarons tenir ces sectes et ces sociétés pour détestables et abominables. Nous leur imputons la majeure partie des maux qui désolent aujourd'hui le monde; et nous sommes convaincus que devant Dieu elles en sont responsables.

Très-Saint-Père, la France, la vraie France est toujours avec vous. Si quelque chose pouvait la rendre fière dans les humiliations sans nom qu'elle subit et la soutenir dans ses malheurs, ce serait de voir que ses larmes coulent en

Digitized by Google

même temps que les vôtres, et qu'elle est abattue au moment où vous-même êtes captif et persécuté. Nous donnerions notre vie pour vous rendre votre liberté ; mais dans notre impuissance présente, nous trouvons du moins quelque douceur à souffrir avec vous. Nous y fondons même l'espoir que, vos malheurs devant inévitablement finir, puisque l'Église a les promesses de Dieu, et surtout la sainte Église de Rome, les malheurs de la France, votre fille aînée, ne se prolongeront pas au delà du terme divinement marqué pour les vôtres.

Comme gage de cette espérance et en échange des vœux ardents que notre piété forme pour vous, daignez, ô Très-Saint-Père, nous accorder la grâce de votre bénédiction apostolique.

Digitized by Google

II

Venerabili Fratri Ludovico-Eduardo, episcopo Pictaviensi.

PIUS PP. IX.

Venerabilis Frater, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Ea gravitate a clero et populo tuo revocata vidimus ad examen indolem, adjuncta, causas obtentas facinori in Nos admisso, ac ejusmodi reprobata rationum momentis a jure naturali, gentium, ecclesiastico, divino et cujusvis fidelis proprio petitis; ut severitas ipsa et indignatio qua scelus configebatur, mirifice commendaret fidem pietatemque condemnantium, novoque splendore perfunderet amoris et obsequii sensus constanti factorum serie huic Sanctæ Sedi probatos, et nuper consolatoriis litteris commissos.

Libentissime itaque ac perjucunde hæc excepimus officia, quæ Nos ultro gratulari cogunt clero ac populo tuo, cujus unum tecum cor esse et animam unam lætamur; et tibi cujus solidæ sanæque doctrinæ tam crebro traditæ per eloquentia doctaque scripta et colloquia, ac recenter etiam per luculentam postremæ encyclicæ epistolæ Nostræ expositionem, non mediocri ex parte lætum hunc unitatis fructum tribuendum esse censemus.

Quibus sane pastoralibus curis dum in credito tibi grege firmiores et incensiores instaurare niteris religionis sensus; gaudemus eum te simul ita adducere ad propitiandum patriæ suæ Dominum. Nam sicut miseros facit populos pec-

Digitized by Google

II

A notre vénérable Frère Louis-Édouard, évêque de Poitiers.

PIE IX, PAPE.

Vénérable Frère, Salut et Bénédiction apostolique.

Nous avons lu l'écrit où votre clergé et votre peuple apprécient d'une manière si sérieuse le caractère, les circonstances et les causes prétendues de l'attentat dont nous sommes la victime, et condamnent ces méfaits au nom des principes tirés du droit naturel, du droit public, du droit ecclésiastique, et même au nom du droit particulier, de chaque fidèle. Les paroles sévères et indignées par lesquelles le crime est flétri dans ces pages, relèvent merveilleusement la foi et la piété de ceux qui les ont écrites, et ajoute un nouveau lustre à des sentiments d'amour et de fidélité dont le saint-siége a déjà reçu tant de preuves, et que traduit une fois de plus la lettre de consolation qui nous est parvenue naguère. C'est donc de tout notre cœur et avec beaucoup de joie que nous avons accueilli ces témoignages : ils nous portent à féliciter nous-même votre clergé et votre peuple, qui, nous sommes heureux de le constater, n'a avec vous qu'un cœur et qu'une âme. Et nous voulons vous féliciter vous aussi, car nous ne pouvons ne pas attribuer en grande partie cette précieuse unité à la solide et saine doctrine dons vous avez nourri les âmes dans un si grand nombre d'écrits et de discours éloquents et savants, auxquels est venue récemment se joindre encore une si excellente exposition de notre dernière encyclique. En vous acquittant avec un dévouement si zélé de votre charge pastorale, vous vous efforcez d'inspirer au troupeau qui vous est confié un sentiment religieux plus ferme et plus ardent, et nous

Digitized by Google

catum, sic justitia elevat gentem ; et clementissimus Deus, qui neminem vult perire, ideo potissimum Galliam fortasse tot afflixit calamitatibus, ut converso ad se corde ejus, posset in ipsam rursum effundere misericordiam suam peccato cohibitam.

In acerbissimo idcirco dolore, quo afficimur ob diras Gallorum ærumnas, quorum illustria devotionis et affectus testimonia nunquam obliviscemur, non parum recreamur a reviviscente trepidis hisce in adjunctis inter eos studio veræ pietatis ; siquidem id portendere simul et maturare non ambigimus divinæ clementiæ effectus.

Hos certe patriæ tuæ copiosissimos expeditosque toto corde adprecamur ; et interim divini favoris auspicem ac grati animi Nostri præcipuæque benevolentiæ pignus tibi, Venerabilis Frater, universoque clero et populo tuo Benedictionem Apostolicam peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die 23 januarii, anno 1871, Pontificatus Nostri anno vicesimo quinto.

PIUS PP. IX.

Digitized by Google

comprenons avec bonheur que vous l'amenez aussi par là à rendre Dieu propice à votre patrie. Car, de même que le péché fait les peuples misérables, de même la justice élève les nations ; et notre Dieu si clément, qui ne veut la perte de personne, n'a sans doute envoyé à la France tant de malheurs et d'afflictions que pour qu'elle retournât son cœur vers lui, et que lui-même pût de nouveau répandre sur elle ces miséricordes à l'effusion desquelles le péché fait obstacle. C'est pourquoi, dans la très-vive douleur que nous causent les cruelles infortunes des Français, dont le dévouement et l'affection nous ont été trop glorieusement témoignés pour que nous en perdions jamais le souvenir, ce n'est pas une petite consolation pour nous de voir leur zèle pour la vraie piété revivre dans la terrible crise qu'ils traversent. Nous ne pouvons n'y pas voir un signe et un acheminement des effets de la clémence divine sur eux. Nous souhaitons et demandons à Dieu de tout notre cœur que votre pays ressente abondamment et sans délai ces effets salutaires ; et en attendant, comme gage de la faveur divine et en témoignage de notre gratitude et de notre particulière bienveillance, nous vous donnons avec grande affection, à vous, vénérable Frère, à tout votre clergé et à tout votre peuple, notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 23 janvier de l'an 1871, de notre pontificat le vingt-cinquième.

PIE IX, PAPE.

Digitized by Google

VI

HOMÉLIE

PRONONCÉE

DANS L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME-LA-GRANDE

A LA MESSE PONTIFICALE DE LA FÊTE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION :

SUR L'ACTION SIMULTANÉE DU BIEN ET DU MAL.

(VIII DÉCEMBRE MDCCCLXX.)

Unus ædificans, et unus destruens ; quid prodest illis, nisi labor ? Unus orans, et unus maledicens : cujus vocem exaudiet Deus ?

Quand on bâtit d'un côté et qu'on détruit de l'autre, qu'y gagne-t-on, que de la peine ? Si l'un prie, et que l'autre blasphème, de qui Dieu exaucera-t-il la voix ?

(Eccli. xxxiv, 28, 29.)

Mes Très-Chers Frères,

I. Dans le texte que vous venez d'entendre, l'écrivain sacré forme d'abord une supposition ; et, la supposition étant formée, il pose une question. Or, il se trouve que cette supposition est la définition exacte de notre situation présente ; et que, par suite, cette question est la question qui domine tout en ce moment, la question qui nous tient suspendus entre la crainte et l'espérance, jusqu'à ce qu'il ait plu à Dieu de nous donner la réponse. « L'un qui bâtit,

Digitized by Google

« l'autre qui détruit : quel profit y trouvent-ils, que de la « peine? L'un qui prie, l'autre qui maudit : de qui Dieu « entendra-t-il la voix » : *Unus ædificans, et unus destruens : quid prodest illis, nisi labor? Unus orans, et unus maledicens : cujus vocem exaudiet Deus?*

Vierge immaculée, ô vous qui avez posé ici-bas la pierre fondamentale de la reconstruction, après que l'édifice du salut avait été renversé par la main de l'ennemi; ô vous dont la prière victorieuse a triomphé de la malédiction : assistez-moi dans l'exposé difficile que j'ai à faire; et daignez nous laisser pressentir la réponse que nous attendons tous avec anxiété.

II. Le travail simultané de construction et de renversement, on pourrait m'objecter que ce n'est le caractère particulier d'aucun siècle ni d'aucun pays, mais que c'est le fait de la race humaine dans tous les temps et dans tous les lieux. Depuis l'origine des choses, le bien et le mal n'ont pas cessé d'être en présence l'un de l'autre, et jamais ni l'un ni l'autre n'a été inactif. Partout donc et toujours, il s'est produit un développement parallèle de ces deux forces contraires; partout et toujours, l'effort de ceux qui ont embrassé la noble mission de bâtir a été plus ou moins combattu et neutralisé par l'action des démolisseurs. *Unus ædificans, et unus destruens :* c'est l'histoire de Michel et de Lucifer dans le ciel des anges; c'est celle d'Abel et de Caïn aux premiers jours du monde; c'est celle des deux cités de Jérusalem et de Babylone sur toute la ligne des âges. A cet égard, « ce qui est, c'est ce qui a été; et personne ne peut « dire : Ceci est récent, ceci est moderne : car les mêmes « phénomènes s'étaient montrés dans les siècles qui nous « ont précédés [1] ».

Partant de là, nous avons vu des hommes sages, même

[1] Eccle., I, 9, 10.

Digitized by Google

des docteurs et des juges en Israël, qui se prenaient à sourire quand nous gémissions sur les signes calamiteux et sur les excès criminels de notre temps. Comme si, disaient-ils, des doléances absolument semblables, et conçues dans les mêmes termes, n'avaient pas été familières à tous nos devanciers indistinctement! Trêve donc à cette phraséologie pessimiste, à ces banalités larmoyantes. Applaudissons-nous bien plutôt de tout ce que notre temps a de bon et de généreux; et sachons regarder le mal en face, avec l'œil tranquille et résigné de l'observateur et du philosophe.

Quelque respect que pussent mériter les hommes qui disaient et écrivaient ces choses, et qui en disaient et en écrivaient encore beaucoup d'autres, je confesse, M. T.-C. F., qu'en cela je n'ai jamais pu reconnaître chez eux l'esprit de Dieu. Parce que, de siècle en siècle, les saints ont toujours gémi sur les péchés et sur les maux dont ils étaient témoins, en faut-il conclure que nous devons parler et sentir autrement qu'eux, et que, sous peine d'être rangés parmi les esprits faibles, il faut interdire désormais le gémissement à nos cœurs et à nos lèvres? Parce que les vrais chrétiens se sont toujours humiliés sous les coups de la justice divine, irritée par les offenses publiques de la génération à laquelle ils appartenaient, s'ensuit-il que nous avons conquis le droit de ne nous présenter à Dieu que pour réclamer la récompense due aux mérites de la nôtre? Ah! bien plutôt, cette confiance présomptueuse, cette audacieuse suffisance accuserait en nous la plus effrayante de toutes les dispositions, puisqu'elle impliquerait l'oubli de la notion même du mal, l'oubli de la sainteté infinie de Dieu, l'oubli de la gravité immense du péché, l'oubli du devoir comme du besoin presque illimité de l'expiation. De bonne foi, appartient-il à notre dix-neuvième siècle de dire, comme Paul au déclin de sa carrière: J'ai combattu le bon combat, j'ai gardé la foi; et mainte-

Digitized by Google

pant que j'approche du terme, il ne me reste qu'à recevoir la couronne à laquelle j'ai droit, la couronne que Dieu me décernera dans sa justice [1] ? Non, non, Seigneur, ce langage ne serait point fondé sur la vérité. O vous, le roi des siècles, n'entrez point en jugement avec celui dont la course est bientôt aux trois quarts achevée : car il ne trouvera point de justification auprès de vous [2], si vous ne commencez par lui accorder la rémission de ses innombrables fautes [3].

Au surplus, il ne s'agit pas de rechercher le degré proportionnel de moralité entre le passé et le présent : curiosité oiseuse, que la sagesse divine a rudement stigmatisée : *Stulta enim hæc est interrogatio* [4]. A chaque siècle, la responsabilité de ses actes. A chaque siècle, par conséquent, le devoir de se connaître et de se juger lui-même : c'est le vrai moyen de conjurer et de prévenir le jugement sévère de la postérité comme celui de Dieu [5]. Il est écrit que « le juste s'accuse lui-même le premier » : *Justus prior est accusator sui* [6]. Belle parole, que saint Ambroise et saint Augustin ont également commentée. « Celui qui s'accuse, a dit l'évêque de Milan, quoiqu'il soit pécheur, commence à être juste, parce qu'il ne se flatte point, parce qu'il n'est point indulgent à lui-même, et qu'il rend à Dieu ce qu'il lui doit, en réparant l'injure qu'il lui a faite [7]. » — « Quand tu éprouves du déplaisir de ce que tu as fait », continue l'évêque d'Hipone : *cum cœperit tibi displicere quod fecisti*, « c'est alors que tu commences à bien faire : car le point de départ des œuvres bonnes, c'est l'aveu et l'accusation des mau-

[1] II Timoth., IV, 7, 8. — [2] Ps. CXLII, 2.

[3] Orat. Eccles. pro absolut. Defunct. — [4] Eccle., VII, 11.

[5] I Corinth., XI, 32. — [6] Proverb., XVIII, 17.

[7] Qui se accusat, etsi peccator est, justus esse incipit, quia nec sibi parcit, et Deo justitias confitetur. L. I Offic. XXV.

Digitized by Google

vaises» : *initium operum bonorum, confessio est operum malorum*[1].

Après cela, M. T.-C. F., serons-nous d'injustes accusateurs de notre temps, si nous disons qu'il a été peint au vif, rendu au naturel, par ces deux coups de crayon : *Unus ædificans, et unus destruens; unus orans, et unus maledicens* ? Faire et défaire, dire bien et dire mal, bâtir d'une main et renverser de l'autre, prier par la bouche de celui-ci et blasphémer par la bouche de celui-là : n'est-ce pa le spectacle auquel nous assistons journellement ? n'est-ce pas le chaos informe, le pêle-mêle ténébreux dans lequel nous nous traînons et nous nous débattons, sans pouvoir jusqu'ici arriver à la lumière, à l'ordre, à la délivrance ?

III. Des ouvriers occupés à construire, appliqués à relever, oui certes, nous en comptons parmi nous, et des meilleurs. Des hommes qui ont à la fois l'intelligence des principes et des applications, la connaissance des maux et des remèdes, l'exactitude du sens doctrinal et la sagesse du sens pratique, nous serions ingrats envers Dieu si nous disions qu'il nous a privés de cette ressource. Au sein de toutes les nations contemporaines, nous avons vu surgir quelques-uns de ces personnages éminents, qui semblent avoir hérité de l'autorité des prophètes, et qui ont fait entendre aux peuples des paroles très-hautes et très-saintes[2]. Ni le génie n'a manqué parmi nous, ni le zèle, ni l'esprit de sacrifice, ni le courage de l'initiative et la volonté de l'exécution. Jamais plus de bonnes œuvres n'ont été conduites de front ; jamais le dévouement ne s'est produit sous des formes plus multipliées et plus touchantes. Où que je regarde, dans l'Église, dans l'armée, dans toutes les conditions, partout j'aperçois de généreux citoyens, de nobles chrétiens qui sont à l'œuvre, qui s'oublient eux-mêmes, qui ne s'épargnent point à la peine : travailleurs

[1] Tract. I in Joann. — [2] Eccli., XLIV, 3, 4.

Digitized by Google

infatigables, qui n'aspirent qu'à réparer les ruines de l'ordre social, qu'à restaurer les murs croulants de la cité terrestre, qu'à rétablir tous les principes qui font la vie des nations : *Unus ædificans.*

Mais hélas ! à côté d'eux, je vois toute une organisation d'efforts en sens inverse. Je ne veux point parler des ravageurs de profession, des démolisseurs avoués et systématiques. Non ; mais parmi ceux même qui s'adjugent ou qui briguent la responsabilisé périlleuse de protéger la société, de sauver le pays, j'entends invoquer les doctrines les plus subversives, je vois appliquer les principes les plus malfaisants. Sous le coup même de la colère de Dieu, sous le feu de ses foudres, renversés à terre et foulés aux pieds de nos insolents vainqueurs, nous ne nous contentons pas de refuser à Dieu tout tribut d'hommage, toute marque de repentir ; on dirait que nous voulons lui porter défi, le mettre en demeure ou d'abdiquer ou de nous anéantir. La victoire ne s'est pas encore prononcée en notre faveur, et nous lui déclarons déjà qu'elle ne viendra pas de lui, mais de nous seuls. Notre salut est encore incertain, et nous lui notifions que le salut sera dû non à son évangile, mais au nôtre (car nous avons un évangile moderne) ; non aux enseignements divins de son Église, mais aux immortels principes de notre héroïque révolution. Et voici que ce n'est plus assez de supporter l'athéisme : nous le soudoyons, nous le stipendions, et nous donnons aux blasphémateurs de Dieu et de son Fils le mandat direct et officiel d'enseigner du haut des chaires publiques. Je ne parle que ce qui s'est dit et fait hier. Que serait-ce si je pénétrais dans l'ensemble et dans le détail des choses ? *Unus ædificans, et unus destruens :* ah ! nous en sommes réduits à désirer que cette parole pût être vraie, et qu'il n'y eût pas au contraire dix bras acharnés à renverser, contre une main timide qui cherche à rebâtir.

Digitized by Google

IV. Faut-il s'étonner, après cela, si la voix de l'adoration et de la prière est couverte par le tumulte des malédictions et des blasphèmes : *Unus orans, et unus maledicens* ? La prière : ah! oui, on prie, on prie beaucoup, on prie avec ferveur, on prie avec persévérance, on prie dans les temples, on prie dans les monastères, on prie dans les familles, on prie en public et en particulier, on prie sous les armes, on prie dans les camps et sur les champs de bataille. La France entière, nos grandes cités surtout, offrent à cet égard le tableau le plus édifiant, le plus consolant.

Mais peut-on dire que le nombre de ceux qui prient est égal au nombre de ceux qui ne prient pas ? Quelle effroyable statistique que celle des non-priants, des hommes dont toute la vie, en fait d'actes religieux, n'est qu'une omission perpétuelle, une négation absolue ! Et ce n'est pas uniquement, que dis-je, ce n'est pas principalement dans les rangs vulgaires, c'est dans les positions sociales les plus considérables qu'on rencontre cette immense multitude d'hommes étrangers à tout culte, d'hommes qui n'entrent jamais dans les temples, et pour qui Dieu est comme s'il n'était pas. Et parce que, dans toute âme où s'est fait ce vide épouvantable de la prière, le démon ne manque pas de s'établir un domicile, jamais peut-être le sol français n'avait porté plus de malheureux qui maudissent Dieu et qui le blasphèment; qui le blasphèment en lui-même et dans son essence; qui le maudissent dans son Christ Jésus, dans son Église, dans son vicaire en terre, dans son sacerdoce, dans ses préceptes et dans ses conseils évangéliques, dans son culte extérieur et social, et jusque dans l'héroïsme de la charité et de la sainteté qu'il inspire ? Ah ! plût au ciel qu'il y eût au moins parmi nous cette équation, qui laisserait pourtant encore tant à désirer, tant à regretter : *Unus orans, et unus maledicens* !

Digitized by Google

Et puis encore, si ce que Dieu a fait dans la création matérielle nous était invariablement acquis dans l'ordre religieux et moral : *Et divisit Deus lucem a tenebris*[1]. Mais non; et c'est ici le symptôme le plus inquiétant, le mal le plus réel et le plus profond, parce que c'est le mal intérieur et domestique du christianisme d'aujourd'hui. A l'heure où il serait si essentiel, comme le disait déjà sainte Thérèse en voyant les premiers ravages de la prétendue réforme, à l'heure où il serait si essentiel que les bons fussent pleinement bons, voici que, contrairement à la recommandation de l'apôtre, il s'est établi une société de la lumière et des ténèbres, une convention du Christ avec Bélial, un pacte du fidèle et de l'infidèle, un accord du temple de Dieu avec les idoles [2]. Et quand l'Église nous crie, avec le même apôtre : « Sortez de ce milieu-là, et séparez-vous-en; ne « touchez pas à cet ordre immonde d'idées et de choses, et « moi je vous reprendrai sous ma protection et vous repla- « cerai sur mon sein paternel » : *Propter quod exite de medio eorum, et separamini, et immundum ne tetigeritis, et ego recipiam vos, et ero vobis in patrem*[3]; voici que c'est le christianisme du siècle qui veut éclairer l'Église enseignante, et, en particulier, lui apprendre dans quelle mesure le droit de maudire et de blasphémer est un droit désormais acquis aux hommes, un droit qui doit être reconnu, proclamé, protégé, organisé au sein des sociétés humaines : théories sacriléges qui feraient descendre ces adorateurs, jusque-là sincères, au niveau des blasphémateurs eux-mêmes. Tant il est vrai que le nombre de ceux qui disent mal tend tous les jours à s'accroître en comparaison de ceux qui disent bien, c'est-à-dire dont la prière est pure parce que leur foi est intacte ! Et plût à Dieu que là encore, il y eût au moins égalité des deux côtés : *Unus orans, et unus maledicens* !

[1] Genes., I, 4. — [2] II Corinth., VI, 14, 15, 16. — [3] *Ibid.* 17, 18.

Digitized by Google

V. Et maintenant se présente à nous la question, la question formidable, qui sort pour ainsi dire des entrailles de cette situation : *Unus ædificans, et unus destruens : quid prodest illis? Unus orans, et unus maledicens : cujus vocem exaudiet Deus ?* « Quand on bâtit d'un côté et qu'on détruit « de l'autre, qu'y gagne-t-on? Si l'un prie et si l'autre « maudit, duquel Dieu entendra-t-il la voix? »

Au point de vue de la société publique, de la stabilité des institutions, de la félicité et de la dignité nationale, où en sommes-nous, où en est notre pays, après quatre-vingts ans de ce travail d'édification par les uns et de destruction par les autres, ou, si vous aimez mieux et ce qui a été trop souvent justifié, après quatre-vingts ans de mélange du vrai et du faux, de confusion du bien et du mal chez les mêmes hommes et dans les mêmes travailleurs, bâtissant d'une main et renversant de l'autre, réparant le sommet de l'édifice et le sapant par la base? Beaucoup de labeur, peu ou point de résultat. Est-ce assez dire? Non. Infiniment de labeur, infiniment de souffrance, et, pour tout résultat, infiniment de malheur et de honte. Plus rien debout; partout désordre, confusion, stérilité, impuissance : *Unus ædificans, et unus destruens : quid prodest illis, nisi labor?*

Et enfin, question plus palpitante, tandis qu'on prie d'un côté, et qu'on blasphème de l'autre, quelle est la voix qui prévaudra, quelle est la voix qui sera préférablement entendue du Seigneur : *Unus orans, et unus maledicens : cujus vocem exaudiet Deus?*

Ici, M. T.-C.-F., la réponse n'est pas douteuse. Instruits par Jésus-Christ de la valeur et de l'efficacité de la prière en elle-même, et constatant par nos propres yeux ce que la prière est parmi nous, ce qu'elle est en France à cette heure, il n'y a point de témérité à le dire: c'est la prière qui prévaudra et qui sera exaucée.

Digitized by Google

Abraham demandait grâce pour Sodome s'il s'y trouvait cinquante justes, et Dieu aurait pardonné s'il s'y en était trouvé dix. A mon tour, ô Dieu, n'étant que cendre et que poussière, oserai-je parler à mon Seigneur ? Je parlerai, et je dirai : Seigneur, il y a plus de dix justes, il y en plus de cinquante au milieu de nous. Depuis quand, ô Dieu, le nombre, le vil nombre, depuis quand la foule vulgaire l'emportent-ils à vos yeux sur la qualité et le mérite ? Ne regardez la France que dans l'élite de ses enfants. La France, la vraie France, croit en vous; cette France vous aime, cette France n'aspire qu'à vous obéir et qu'à vous servir. Ceux qui vous maudissent, qui vous blasphèment, ou seulement qui vous méconnaissent, qui vous ignorent, ceux-là ne sont pas la France. Eh quoi ! à cause du déchet et des scories qui sont montés pour un temps à la surface, vous anéantiriez, Seigneur, le plus bel œuvre de vos mains, la plus généreuse, la plus héroïque nation qui se soit épanouie au soleil du christianisme ! Seigneur, il n'est pas digne de vous de faire cela, et vous ne le ferez pas : *Absit a te, ut rem hanc facias !* Que vous confondiez le juste avec l'impie, c'est ce qui ne sera jamais : *Non est hoc tuum.* Vous qui jugez les nations avec équité et qui exercez la justice avec discernement sur la terre, vous ne porterez pas un pareil jugement : *Qui judicas omnem terram, nequaquam facies judicium hoc* [1].

Je sais, ô mon Dieu, et je le dis avec crainte et tremblement, je sais qu'il ne faut attribuer légèrement à personne, encore moins s'attribuer à soi-même, le nom et la qualité de juste. Je sais, en particulier, que vous avez dit : « Mon juste est celui qui vit de la foi » t *Justus autem meus ex fide vivit* [2]. Hélas ! et je vois de mes yeux que, même chez les chrétiens, la foi a faibli, le sens naturel a

[1] Gen., XVIII, 24-32. [2] — Hebr., X, 38.

Digitized by Google

baissé; la docilité de l'entendement, la simplicité de l'obéissance ont été atteintes. Seigneur, comment le souffle impur du siècle n'exercerait-il pas sa contagion jusque dans les âmes qui veulent vous appartenir? Eh bien ! ô Jésus, je vous le promets au nom de ces fidèles : désormais ils établiront leur foi comme base de leur justice; la soumission prompte et absolue à vos enseignements et aux enseignements de votre Église sera la règle de leur vie : *Justus autem meus ex fide vivit.* Aux pures doctrines du siége apostolique et de la hiérarchie enseignante, ils donnent une adhésion sans réserve; aux fausses idées du siècle, ils disent un adieu sans retour. A la suite des deux versets qui ont servi de texte à cette homélie, on lit cet autre : « Si celui qui se lave après avoir touché un mort, le touche « de nouveau, de quoi lui sert de s'être lavé » : *Qui baptisatur a mortuo, et iterum tangit eum : quid proficit lavatio illius* [1] ? Il n'en sera point ainsi. Ayant rejeté les breuvages impurs, vos enfants dociles n'y reviendront plus ; et leur prière, empruntant sa force à la pureté et à la plénitude de leur foi, exercera un empire décisif sur votre cœur. Et ainsi sera résolue au profit du monde la question posée par le fils de Sirach : *Unus orans, et unus maledicens : cujus vocem exaudiet Deus ?*

VI. O Vierge sans tache, vous n'avez plu au Seigneur, et vous n'avez été sa Mère, que parce que vous avez été immaculée en toutes choses, immaculée dans votre chair comme dans votre âme, dans votre foi comme dans votre charité. Après que l'ennemi avait tout détruit, tout renversé, c'est par vous, ô divine ouvrière, que tout a été reconstruit. *Unus destruens* : ce grand destructeur ce fut Satan. *Unus ædificans* : ce grand ouvrier, ce fut votre Fils Jésus, celui en qui et par qui toutes choses ont été créées

[1] Eccli., xxxiv, 30.

Digitized by Google

et restaurées; par conséquent ce fut aussi vous-même, puisque Jésus a été votre ouvrage et le fruit de votre sein. Il est vrai, dans cette rencontre de la destruction et de la restauration, il y eut un conflit immense, et par suite, il y eut du labeur, il y eut de la peine, il y eut la crèche, il y eut la croix, il y eut le sépulcre, il y eut des larmes, il y eut du sang, il y eut la mort; mais aussi il y eut gain et profit. Et ce profit, ce fut le salut du monde. Entendez-vous la réponse à la première question : *Unus ædificans, et unus destruens : quid prodest illis?*

Enfin, le grand blasphémateur, le grand maudisseur, c'est ce serpent, contre lequel a été prononcée la première des malédictions. Et vous, ô Marie, ô Vierge conçue sans péché, vous êtes cette femme promise qui a écrasé la tête du serpent : du serpent, je le sais, et cela a été prédit, qui ne cesse point de tendre des piéges à votre talon, et qui poursuit toujours ses inimitiés contre votre race [1]. Mais tandis que cette tête qui se redresse sous votre pied victorieux, fait entendre à travers les siècles le sifflement de ses malédictions et de ses blasphèmes, vous, ô Vierge, ô Mère, ô Reine, vous faites monter vers le trône céleste l'accent de votre toute-puissante supplication : *omnipotentia supplex.* Les premiers chrétiens avaient tant de foi dans votre prière, ô Marie, qu'ils en avaient composé votre nom. Dans les monuments figurés comme dans les textes écrits qui nous restent de ces âges primitifs, vous êtes qualifiée la Priante, l'*Orante*. O Marie Immaculée, nous mettons tous aujourd'hui notre prière dans la vôtre. La France entière, en cette grande solennité, veut n'avoir plus avec vous qu'un cœur et qu'une bouche pour prier. Et alors, que pourra être la puissance de la malédiction et du blasphème en face de cette puissance de l'adoration et de la prière : *Unus orans,*

[1] Gen., III, 14, 15.

Digitized by Google

et unus maledicens : cujus vocem exaudiet Deus ? La réponse a été faite depuis longtemps. *Exaudiet utique Matrem Filius* : Le Fils, à n'en pas douter, exaucera la Mère; et le Père exaucera le Fils : *et exaudiet Filium Pater*[1]. Voilà, M. F., tout le motif de notre confiance, toute la raison de notre espérance. Cette confiance ne sera point déçue, cette espérance ne sera point trompée. A l'heure que Dieu a marquée dans la prévision de cette prière même, Marie apparaîtra tout à coup, terrible comme une armée rangée en bataille[2]. Et l'Église et Rome, et la France chrétienne chanteront encore une fois l'hymne de la délivrance, de la victoire et de la paix. Ainsi soit-il

[1] S. Bernard. Homil. in Nativitate B. M. V., 7.— [2] Cantic., VI, 3.

Digitized by Google

VII

HOMÉLIE

PRONONCÉE A LA MESSE PONTIFICALE

LE JOUR DE NOEL

SUR LES MOTIFS DE CRAINDRE ET D'ESPÉRER.

(DIMANCHE XXV DÉCEMBRE MDCCCLXX.)

Quis est Deus præter Dominum ? et quis fortis, præter Deum nostrum ?

Qui est Dieu, hormis le Seigneur ? et qui est fort, excepté notre Dieu ?

(II REG., XXII, 32.)

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. C'était le cri de David au jour où le Seigneur le sauva de la main de ses ennemis. Il reconnaissait que Dieu seul l'avait délivré de son très-puissant adversaire et de tous ceux qui s'étaient ligués contre lui et qui étaient plus forts que lui [1]. « Dieu, s'écriait-il, est le bouclier de ceux qui « espèrent en lui » : *scutum est omnium sperantium in se.* « En mon Dieu j'engagerai résolûment le combat ; en lui « je percerai la muraille et les colonnes ennemies » : *In te*

1. Liberavit me ab inimico meo potentissimo, et ab his qui oderant me, quoniam robustiores me erant. II Reg., XXII, 18.

Digitized by Google

enim curram accinctus : in Deo meo transiliam murum[1]. « Car « y a-t-il un autre Dieu que le Seigneur, y a-t-il un autre « fort que notre Dieu? C'est lui qui m'a revêtu de force, « qui a rendu mes pieds aussi prompts que ceux des « cerfs » : *coæquans pedes meos cervis*, « et qui m'a établi dans « mes fortes positions » : *et super excelsa mea statuens me*[2] « C'est lui qui instruit mes mains au combat, et qui rend « mes bras fermes comme un arc d'airain » : *docens manus meas ad prælium, et componens quasi arcum æneum brachia mea*[3]. « Seigneur, vous avez fait plier sous moi ceux qui « me résistaient » : *incurvasti resistentes mihi subtus me;* « vous m'avez montré le dos de mes ennemis acharnés » : *inimicos meos dedisti mihi dorsum*[4]. « Je les poursuivrai et je « les exterminerai. Ils crieront aux hommes, et nul ne « viendra à leur secours; ils crieront à Dieu, et il ne les « exaucera pas. Et quand je les aurai dissipés comme la « poussière de la terre, quand je les aurai écrasés et foulés « aux pieds comme la boue des rues[5] : alors vous me dé- « barrasserez des contradictions intérieures de mon peu- « ple, et vous me maintiendrez à la tête des nations » : *Salvabis me a contradictionibus populi mei; custodies me in caput gentium*[6]. « Vive le Seigneur, et que mon Dieu soit béni » : *Vivit Dominus, et benedictus Deus meus*[7]! « Car qui est Dieu, « hormis le Seigneur? ou qui est Dieu, excepté notre « Dieu » : *Quoniam quis Deus præter Dominum, aut quis Deus præter Deum nostrum*[8]?

Ainsi s'exprimait le royal aïeul de ce Jésus qui a été donné au monde en ce jour par la bienheureuse Vierge Marie; qui a été annoncé par les anges sous ce nom béni

[1] II Reg., XXII, 30, 31.— [2] *Ibid.*, 33, 34. — [3] *Ibid.*, 35.— [4] *Ibid.*, 40, 41.
[5] Clamabunt, et non erit qui salvet; ad Dominum, et non exaudiet eos. Delebo eos ut pulverem terræ; quasi lutum platearum comminuam eos atque confringam. *Ibid.*, 42, 43.
[6] *Ibid.*, 44. — [7] *Ibid.*, 47. — [8] Ps. XVII, 32

Digitized by Google

de Sauveur : *quia natus est vobis hodie Salvator*[1], et qui est vraiment le Sauveur du monde : *hic est vere Salvator mundi*[2].

Jésus est le Dieu Sauveur, il est le Sauveur unique. Et comme il est le sauveur des âmes régénérées par sa grâce, il est aussi le sauveur des peuples qui croient et qui espèrent en lui. Voulons-nous donc savoir, M. T.-C. F, si, dans l'épreuve terrible qu'elle subit, notre nation est appelée à survivre à ses malheurs? Examinons les motifs que nous avons de craindre et ceux qui nous commandent d'espérer. Le sujet de craindre, c'est que beaucoup de nos contemporains ne veulent pas du salut qui leur viendrait par Jésus, ou à tout le moins croient le salut possible sans lui et en dehors de lui. La raison d'espérer, c'est que beaucoup d'autres ne cherchent le salut qu'en Jésus, et que, dans sa grande miséricorde, le divin Sauveur peut venir en aide même à ceux qui ne le cherchent pas.

II. Le voudrait-on croire, M. T.-C. F., si chaque jour ne nous en apportait une nouvelle preuve, qu'il y ait des hommes tellement ennemis de Dieu et tellement ennemis d'eux-mêmes, qu'ils préfèrent périr plutôt que de devoir leur salut à Dieu? A les entendre, tous nos insuccès, tous nos revers procèdent de ce que le nom de Dieu a été invoqué par plusieurs des généraux de notre armée. La superstition chrétienne est la source de tous les maux. La France ne sera victorieuse, ne sera libre, ne sera grande qu'autant qu'elle arborera publiquement l'étendard de l'athéisme. Après tout, s'il y a un Dieu et un Dieu incarné, il réside et il se manifeste principalement dans l'humanité, dont la nation française, telle que la révolution l'a faite, est le type le plus accompli. Pourquoi la France (je cite textuellement) pourquoi la France serait-elle en quête

[1] Luc., II, 11. — [2] Joann., IV, 42.

Digitized by Google

d'une religion, puisqu'elle est elle-même la plus haute de toutes les religions, et que l'esprit français moderne est la plus sublime manifestation de la pensée divine, le plus magnifique épanouissement de l'être divin? Ainsi parlent-ils encore à cette heure. Et ce degré de fanatisme, et ce paroxysme d'orgueil impie, loin de décroître et de baisser, semble au contraire monter et grandir avec le flot des humiliations : *Superbia eorum qui te oderunt ascendit semper*[1]. — « Seigneur, disait le prophète royal, couvrez leur face « d'ignominie, et peut-être qu'alors ils chercheront votre « nom » : *Imple facies eorum ignominia, et quærent nomen tuum, Domine.* « Qu'ils soient enveloppés de honte, de con- « fusion, de trouble, et peut-être qu'alors ils connaîtront « que vous êtes le Maître, que vous vous appelez le Sei- « gneur, et que seul vous êtes le Très-Haut sur la terre » : *Erubescant et conturbentur, et cognoscant quia nomen tibi Dominus, tu solus Altissimus in omni terra*[2]. Eh bien ! non : l'ignominie, la confusion, la ruine, rien n'y fera. Seigneur, vos yeux voient la vérité : vous les avez frappés, et, s'ils se sont plaints, leur plainte n'a été que récrimination et blasphème; vous les avez écrasés, et tout le résultat du châtiment, c'est qu'ils se sont cabrés, qu'ils se sont révoltés sous la verge de la discipline[3]. Plus incorrigibles et plus forcenés que leur devancier, ces nouveaux Antiochus ne sont point amenés par la punition divine à rentrer en eux-mêmes; étendus sur le grabat de leur pourriture, sur le fumier de leur décomposition fétide, ils ne peuvent se résoudre à proclamer qu'il est juste d'être soumis à Dieu, et qu'il ne sied pas à un mortel de s'égaler au Très-Haut[4]. Que dire donc, M. F., d'une société qui, placée dans l'alter-

[1] Ps. LXXIII, 23. — [2] Ps. LXXXII, 17, 18, 19.

[3] Domine, oculi tui respiciunt fidem : percussisti eos, et non doluerunt; attrivisti eos, et renuerunt accipere disciplinam. Jerem., v, 3.

[4] II Machab., IX, 11, 12.

Digitized by Google

native de se rendre à Dieu ou de mourir, déclare fièrement qu'elle meurt et ne se rend pas, qa'elle meurt et ne se convertit pas?

Vous me dites : Cette frénésie n'est le fait que de quelques-uns. Je vous l'accorde, si vous entendez par là qu'elle se renferme dans le cercle de quelques centaines d'écrivains, qui comptent eux-mêmes quelques centaines de milliers de lecteurs et d'adeptes.

III. Mais ce qui est infiniment plus commun, infiniment plus nombreux, c'est cette classe d'hommes qui, sans nier Dieu, sans nier même Jésus-Christ, estiment que la société peut se sauver par elle-même, et que son salut ne dépend ni de Dieu, ni de Jésus-Christ. Entendez-les. Chacun d'eux a son remède infaillible, son moyen de salut certain. Toute la faute est à tel homme et à tel régime, qui doivent être remplacés par tel autre régime et tel autre homme. Surtout, qu'on en revienne à cette savante équilibration dont la sagesse de notre âge a trouvé l'heureux secret, et tout sera fini, et tout sera sauvé. N'allez pas faire l'incrédule par rapport à cette prétention de notre temps : il ne vous le pardonnerait pas. C'est une tendance familière, ou plutôt c'est une faiblesse commune aux peuples et aux individus, de s'attribuer préférablement la qualité qui leur fait le plus défaut, et de ne pas tolérer la contradiction sur ce point. Conséquemment, notre génération, qui a vu crouler tous ses établissements politiques les uns après les autres, et qui n'a pu en faire durer un seul pendant vingt ans, n'hésite point à penser et à dire que, quoi qu'il en soit de ses autres mérites, son mérite principal et dominant, celui qui fera son titre de gloire et qui constitue son droit à la gratitude de la postérité, c'est d'avoir découvert les ressorts et formulé les lois de l'équilibre social, c'est d'avoir créé cette habile et prudente pondération de toutes choses qui assure la stabilité des pouvoirs et qui met les peuples à l'abri de

Digitized by Google

toutes les révolutions. Comme si la situation à laquelle nous sommes réduits était de celles qui ne tiennent qu'à des questions secondaires de formes et de personnes, et qui peuvent trouver leur solution dans de simples différences de systèmes et de combinaisons!

O siècle dix-neuvième, où sont tes idoles dans lesquelles tu avais mis ta confiance? Qu'elles se lèvent, et qu'elles te portent secours, et qu'elles te protégent dans ta nécessité : *Surgant, et opitulentur vobis, et in necessitate vos protegant*[1]. Encore une fois, montre-les-nous, tes dieux que tu t'es faits à toi-même : *Ubi sunt dii tui quos fecisti tibi?* C'est le cas, c'est le moment : qu'ils se lèvent, et qu'ils te délivrent dans le temps de l'affliction : *Surgant, et liberent te in die afflictionis*[2].

Non, M. T.-C. F., je ne sache rien de plus décourageant, à l'heure actuelle, que de voir cette foule immense d'hommes d'ailleurs sérieux, qui cherchent encore la source du mal partout, excepté où elle est; qui attendent encore le salut de tout, excepté de ce qui peut nous le procurer.

Saint Jérôme va nous enseigner à remonter aux causes. Ah! s'écriait-il au milieu des convulsions de l'empire romain expirant : *Nostris peccatis barbari fortes sunt :* c'est par le fait de nos péchés que les barbares sont forts; c'est nous qui, par nos vices, leur avons préparé la victoire sur la race la plus belliqueuse du monde : *nostris vitiis romanus superatur exercitus.* Malheureux que nous sommes de nous être rendus si insupportables à Dieu, qu'il a besoin et qu'il se sert de la rage des barbares pour appesantir sur nous sa colère : *qui tantum displicemus Deo, ut per rabiem barbarorum illius in nos ira desœviat.* Et, comme si ce n'était pas assez de nos défaites, les guerres civiles sont devenues

[1] Deut., XXXII, 37, 38. — [2] Jerem., II, 28.

Digitized by Google

presque plus redoutables que le glaive de l'étranger : *et quasi non hæc sufficerent cladibus, plus pene bella civilia quam hostilis mucro consumpsit.* Daigne le Seigneur Jésus chasser loin de nous et du monde civilisé ces bêtes féroces : *Abigat Jesus ab orbe romano tales bestias* ! Mais comment l'espérer, puisque tant de calamités déjà accumulées n'ont pu réduire notre orgueil et notre impiété ? L'empire romain s'écroule avec fracas, et nous tenons toujours la tête haute, sans vouloir la courber même devant Dieu : *Romanus orbis ruit, et tamen cervix nostra erecta non flectitur.* Pleins d'horreur pour le mal, nous avons encore plus d'horreur pour le remède ; et, parce que nous ne consentons pas à supprimer la cause de la maladie, la maladie est incurable : *nec amputamus causas morbi, ut morbus pariter auferatur*[1].

Donc, M. T.-C. F., si nous n'arrêtons nos regards que de ce côté, il faudrait désespérer de cette société dont toute la confiance, dont tout l'effort, dont tout le culte se porte obstinément vers des idoles qui ne peuvent rien, vers des sauveurs qui ne sauvent pas : *et rogant deum non salvantem*[2].

IV. Heureusement, la France entière n'est pas atteinte de ce vertige, n'est pas frappée de cet aveuglement. Elle compte beaucoup de ses enfants qui n'ont mis leur espoir que dans le véritable Sauveur, et qui disent avec le royal prophète : « Qui donc est Dieu, hormis le Seigneur ; et qui « est fort, excepté notre Dieu ? » Les grandes leçons données par l'histoire depuis bientôt un siècle n'ont pas été perdues pour tous. Il y a toute une élite de grands esprits qui sont arrivés à cette conviction que le christianisme est le seul remède à tant de maux, la seule planche de salut après tant de naufrages, et qui proclament, comme une vérité dont la démonstration leur est personnellement ac-

[1] S. Hieron., Epist. XXXV. — [2] Isa., XLV, 20

Digitized by Google

quise, que Jésus est véritablement le Sauveur du monde : *ipsi enim audivimus et scimus quia hic est vere Salvator mundi*[1]. Et parce que le courage et le dévouement de ces hommes sont en rapport avec l'énergie de leurs convictions, c'est entre eux une noble émulation, une sainte rivalité à qui travaillera plus activement pour le service de cette cause divine, dont le triomphe serait le triomphe de tous les intérêts à la fois. Et par leurs actes, et par leurs discours, et par leurs exemples, et par leur plume, et par leur argent, et par leur épée, et par leur sang, et par leur mort comme par leur vie entière, ils n'ont qu'un seul but : rétablir sur la terre le règne de la vérité chrétienne, qui serait le règne de la paix, le règne de l'honneur, le règne de la vraie liberté et de la vraie félicité des peuples; en un mot, rétablir le règne de Celui qui a été posé par la main de Dieu comme la seule base, le fondement unique de tout l'édifice social[2], le règne du Seigneur Jésus, en dehors duquel il n'y a de salut pour rien ni pour personne[3], le règne de ce Roi glorieux et pacifique dont le visage est l'objet des désirs et serait le soulagement des souffrances de toute la terre : *Rex pacificus, cujus vultum desiderat universa terra*[4].

V. Et si tous hélas! ne le désirent pas autant qu'ils en ont besoin, le pape saint Léon, dans une de ses homélies, nous enseignait naguère une doctrine grandement consolante[5]. Il nous rappelait que le principe de notre réparation n'est jamais en nous-mêmes et dans notre propre initiative, mais dans la miséricorde de Dieu. Il est dans les nobles habitudes du Seigneur de ne pas attendre sa créature, mais de la prévenir et d'aller au-devant d'elle. Le Seigneur lui-même nous l'a révélé par son saint prophète

[1] Joann., IV, 42. — [2] I Corinth., III, 11. — [3] Act., IV, 12.
[4] Breviar. roman., I Vesp. Natal. Domini. — [5] II Noctur. Dom. IV Adv.

Digitized by Google

Isaïe : *quod per sanctum Isaiam Dominus denuntians ait*[1]. « J'amènerai les aveugles dans une voie qu'ils ignoraient, « je leur ferai fouler des sentiers qu'ils ne connaissaient « pas[2]. » Ce n'est pas assez : le prophète, selon que l'observe saint Paul, va plus loin : *Isaias autem audet et dicit*; il ne craint pas de mettre dans la bouche du Seigneur cette parole : « J'ai été trouvé par ceux qui ne me cherchaient « pas, et j'ai apparu ostensiblement à ceux qui ne m'a- « vaient pas interrogé » : *Inventus sum a non quærentibus me; palam apparui iis qui me non interrogabant*[3]. « A la na- « tion qui n'invoquait pas mon nom, j'ai dit : Me voici, me « voici » : *Dixi : Ecce ego, ecce ego, ad gentem quæ non invocabat nomen meum*[4].

Seigneur Jésus, la nation qui ne vous cherche pas, qui ne vous interroge pas, qui n'invoque pas votre nom, assurément ce n'est pas la France. Au contraire, nous l'avons dit, elle vous cherche, elle vous invoque par des millions de cœurs; elle vous interroge par des millions de bouches, à toute heure du jour et de la nuit. Mais enfin, s'il est trop vrai qu'envisagée dans la plupart de ceux qui forment ce qu'on appelle le pays politique, de ceux qui ont longtemps géré les affaires de la nation, et qui se piquent toujours d'en être les représentants, les guides et les oracles, s'il est trop vrai que la France personnifiée dans ces hommes persévère encore dans son aveuglement; Seigneur, serez-vous moins généreux, moins libéral, moins prévenant envers nous que vous ne l'avez été envers les peuples antiques? Ouvrez, ô Dieu, ouvrez devant ces aveugles la route qu'ils ne connaissent pas, et faites-les marcher dans les chemins

[1] S. Leo, Serm. I de jejun. decim. mensis, et collectis.

[2] Adducam cæcos in viam quam ignorabant, et calcare eos faciam semitas quas nesciebant. Isa., XLII, 16.

[3] Rom., X, 20. — [4] Isa., LXV, 1.

Digitized by Google

qu'ils n'ont jamais battus. Offrez-vous de vous-même à ces infortunés qui ne vous cherchent pas encore ; apparaissez dans tout l'éclat de votre lumière, dans toute la splendeur de votre vérité, à ces ignorants dont la témérité est si grande qu'ils ne sentent pas même le besoin de vous interroger. Dites : « Me voici, me voici », à cette classe malheureuse de la nation qui n'invoque pas votre nom : *Dixi : Ecce ego, ecce ego, ad gentem quæ non invocabat nomen meum.* O Jésus, daignez faire, de nous tous, ces hommes de bonne volonté pour qui vous avez apporté aujourd'hui la paix sur la terre : la paix du ciel, gage et prélude de la paix d'ici-bas. De telle sorte que nous puissions annoncer avec assurance à tous nos frères la nouvelle de la grande joie annoncée aux bergers par les anges, et dire enfin à ce noble pays de France, si cruellement meurtri et humilié, qu'il lui est né aujourd'hui un Sauveur qui est le Christ Jésus : *quia natus est vobis hodie Salvator qui est Christus Dominus.* Ainsi soit ''

Digitized by Google

VIII

QUATRE LETTRES CIRCULAIRES

RELATIVES A DE NOUVELLES QUÊTES ET DE NOUVELLES PRIÈRES A L'INTENTION DE L'ARMÉE, ETC.

I

Poitiers, 5 décembre 1870.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

Les jours deviennent de plus en plus difficiles pour notre pays. La rigueur de la saison ajoute de nouvelles souffrances et de nouvelles privations à toutes celles qui sont inséparables du métier de la guerre. Ceux de nos soldats qui sont sous les drapeaux depuis le début de la campagne, ceux aussi qui sont retenus prisonniers à l'étranger, ayant pris les armes au milieu des plus grandes chaleurs de l'été, ne s'étaient point prémunis contre une intempérie qu'ils étaient loin de prévoir. Puis ces courageux jeunes gens, ces hommes d'un âge déjà mûr, qui s'éloignent en ce moment du foyer domestique, et qui embrassent un genre de vie entièrement contraire à leurs habitudes, ont besoin pareillement d'être garantis contre le froid. Enfin, même dans les engagements où nous avons remporté de premiers avantages, il y a eu de

Digitized by Google

nouveaux et de nombreux blessés, en faveur desquels les ambulances réclament de notre part de nouveaux sacrifices. Il faut du linge, des vêtements chauds, des remèdes, du vin et des aliments appropriés aux besoins des malades et des convalescents.

Des appels multipliés sous toutes les formes ont été faits déjà à votre cœur et à votre bourse. Vous n'avez jamais omis d'y répondre. Mais votre générosité ne doit point se lasser ni s'arrêter. Malgré la gêne trop réelle que les conséquences de la guerre font peser sur toutes les existences, nous serions profondément ingrats envers Dieu, et nous nous rendrions indignes de sa protection, si, ayant été jusqu'ici et pouvant espérer de demeurer personnellement exempts des dures épreuves de l'invasion, nous ne disposions, en faveur de nos frères qui combattent et qui souffrent pour nous, d'une partie au moins de ce qui fût devenu la proie de l'ennemi.

Au moyen d'une collecte générale, les charges partagées entre tous sont moins accablantes pour chacun. Celui à qui la modicité de ses ressources ne permet guère d'inscrire son nom sur une liste de souscripteurs, confie plus volontiers au mystère de la quête le secret de son offrande, qui est en même temps celui de sa détresse présente. L'humble obole n'est pas moins agréable à Dieu que la riche monnaie. L'apôtre nous l'a dit : « Quand la bonne volonté y est, elle « est agréée selon ce qu'elle a, et n'est point jugée d'après « ce qu'elle n'a pas » : *Si enim voluntas prompta est : secundum id quod habet accepta est, non secundum id quod non habet*[1]. Et s'il arrive que l'homme opulent, accoutumé à verser sous les yeux de tous son don large et parfois fastueux, se trouve réduit à n'offrir que les deux timides deniers de la pauvre veuve, peut-être que, prenant ce vil métal sur le nécessaire

[1] II Corinth., VIII, 12.

Digitized by Google

de sa vie, il a lui-même plus de mérite devant Dieu qu'aux jours où il donnait abondamment de son superflu les pièces d'or et d'argent [1].

Quoi qu'il en soit, chacun en aura fait assez, s'il a fait tout ce qu'il peut. Mais, dans des conjonctures aussi extrêmes, le devoir ne s'arrête qu'à la limite du possible.

Nous avons donc réglé qu'une seconde quête serait faite dans toutes les églises et chapelles de notre diocèse. Et comme l'axiome qui dit : « C'est donner deux fois, que de donner vite » : *Bis dat, qui cito dat*, est surtout vrai quand il s'agit de donner à ceux qui ont froid et qui ont faim, MM. les curés ou aumôniers, par l'intermédiaire de MM. les doyens, adresseront sans délai à notre secrétariat la somme recueillie. Nous nous empresserons de la répartir aussitôt entre les diverses œuvres des comités et des ambulances avec les quelles nous sommes en rapport, ainsi que nous avons fait pour la répartition de la collecte précédente ; et nous ne négligerons pas, en particulier, les bataillons de nos deux départements. Nos deux derniers envois viennent de nous attirer les plus vifs remerciements des ambulances de Châteaudun et d'Orléans. C'est à vous tous, N. T.-C. F., que ces remerciements reviennent de droit.

Nous ne terminerons pas cette lettre sans ajouter que votre participation au soulagement de ceux qui sont éloignés, ne saurait vous faire perdre de vue les secours réclamés par ceux qui vous entourent. L'absence de tant de chefs et de soutiens de famille, de tant de bras destinés à procurer la subsistance de la maison, place momentanément au nombre des nécessiteux beaucoup de nos concitoyens qui n'avaient jamais connu jusqu'ici l'indigence. Nous avons la confiance que partout les habitants notables, de concert avec les autorités communales, s'industrieront à trouver les moyens les

[1] Marc., XII, 41, 42, 43.

Digitized by Google

plus efficaces de subvenir à ces nécessités pressantes. Le concours de la charité sacerdotale et de la sollicitude pastorale ne fera certainement défaut nulle part. Et comme les maladies sont très-nombreuses en ce moment dans quelques parties du diocèse, nous recommandons aux religieuses des divers établissements paroissiaux, même de ceux dans la fondation desquels n'a pas été stipulée la visite des malades, de s'employer activement à ce soin auprès de tous ceux qui se trouvent dans le délaissement, dût-il en résulter quelque détriment passager pour les exercices de l'école.

Espérons, N. T.-C. F., que le bras de Dieu, qui continue de s'appesantir si douloureusement sur nous, se laissera désarmer par notre foi et notre piété comme par notre charité. Tenons incessamment nos yeux levés vers le ciel d'où nous attendons le secours, ainsi que nos mains tendues vers l'infortune qui attend le secours de nous.

« Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et la cha-
« rité de Dieu, et la communication du Saint-Esprit soit
« avec vous tous ! *Amen* [1]. »

[1] II Corinth., XIII, 13.

Digitized by Google

II

Poitiers, 14 décembre 1870.

Nous voulons accuser réception dès aujourd'hui à tous ceux de MM. les doyens à qui la prompte exécution de notre dernière circulaire a permis de nous adresser déjà le résultat complet de la quête faite dans leur canton pour les besoins de nos soldats. Le théâtre de la guerre s'étant rapproché de nous, notre ville épiscopale et quelques autres villes du diocèse voient affluer d'heure en heure un nombre considérable de blessés qui manquent de tout. Nuit et jour, les prêtres de la ville et les élèves du séminaire se partagent les devoirs du saint ministère et les fonctions d'infirmiers et de garde-malades dans les hôpitaux et les ambulances. Les religieuses et autres personnes charitables rivalisent également de zèle et de générosité. Une partie de nos ressources servira à pourvoir aux besoins pressants que nous avons sous les yeux. Et, d'autre part, nous venons d'envoyer déjà, par un exprès et sans frais, une première somme de trois mille francs, destinée au soulagement de nos prisonniers d'Allemagne, dont la situation est profondément digne d'intérêt.

Nous aurions été naturellement porté à supprimer ou à différer cette année les quêtes usitées pour les séminaires. Mais il faudrait alors nous résigner à fermer, d'ici quelques mois, notre établissement de Montmorillon, où une partie de nos élèves en théologie ont pu être réunis à

Digitized by Google

ceux du petit séminaire. Il vous est aisé de comprendre combien cette mesure extrême ajouterait d'inconvénients à ceux qui résultent déjà de l'occupation militaire du grand séminaire.

Les besoins sociaux qui se feront sentir au lendemain des crises actuelles réclameront plus que jamais l'action salutaire et bienfaisante du sacerdoce. Ce serait une aggravation considérable à nos maux présents et futurs, si le sanctuaire allait être affaibli ou quant au nombre ou quant à l'esprit de ses ministres.

Toutefois, en annonçant à vos paroissiens que la prochaine quête est maintenue pour sa fin ordinaire, veuillez dire que notre appel s'adresse seulement à ceux qui pourront concilier cette offrande religieuse avec les secours charitables réclamés par les nécessités exceptionnelles de l'heure présente. Nous exprimons d'avance notre gratitude à toutes les personnes qui pourront nous accorder ainsi leur assistance habituelle, seule ressource assurée de nos maisons lévitiques,

Digitized by Google

III

Poitiers, le 3 janvier 1871.

Les tribulations par lesquelles il a plu à Dieu de nous faire passer n'ont pas encore atteint leur terme; mais l'espérance, dont nous ne nous sommes jamais départis, n'a point faibli dans nos cœurs. C'est surtout dans le malheur que se révèle la force morale d'un peuple. La France, toujours digne d'elle-même, restera fidèle à ses traditions de courage. A une heure marquée dans les décrets d'en haut, nous verrons briller « le signe manifeste du secours de « Dieu [1] ».

Tandis que nos armées, malgré des souffrances notablement accrues par la rigueur persistante de la température, tiennent en haleine et souvent en échec un adversaire enorgueilli par le succès, il importe que nous ne cessions pas d'apporter à nos valeureux combattants le double concours de nos prières et de nos largesses.

Aux œuvres de piété qui se sont accomplies depuis le commencement de la guerre, notre diocèse tout entier voudra ajouter de nouveaux exercices religieux à l'approche de la fête de son glorieux patron. Saint Hilaire de Poitiers a été, par la beauté de son génie et par l'élévation de son caractère, comme par l'énergie de sa foi et l'éclat de sa sainteté, l'un des plus grands ornements de notre patrie. Il en

[1] II Machab., xv, 35.

Digitized by Google

a été aussi, en plus d'une rencontre et sous plus d'un rapport, le très-puissant défenseur.

Au témoignage de Sulpice Sévère, « il fut évident pour tous, que nos Gaules avaient été délivrées du malheur et de la honte de l'hérésie par le bienfait du seul Hilaire » : *Illua apud omnes constitit, unius Hilarii beneficio Gallias nostras piaculo hæresis liberatas* [1]. Un service si éminent suffirait déjà à nous le faire révérer comme le premier et le plus signalé bienfaiteur de notre nation, dont la principale gloire et la principale fortune résident dans son orthodoxie. Mais, dit un de ses historiens, ce ne fut pas seulement pendant sa vie, ce fut encore après sa mort qu'Hilaire protégea son pays contre l'invasion du mal et de l'erreur. Deux siècles plus tard, Clovis expérimenta sa protection par un prodige éclatant. Comme il s'avançait contre le roi arien des Goths, le monarque franc vit un globe de feu qui partait de Poitiers et de la basilique d'Hilaire, et qui venait vers lui : « afin, continue Grégoire de Tours, qu'aidé de la lumière du bienheureux confesseur, le roi triomphât plus aisément des phalanges hérétiques contre lesquelles le vaillant pontife avait lui-même engagé souvent le combat de la foi » : *Ut lumine beati confessoris Hilarii adjutus, liberius hæreticas acies, contra quas sæpe idem sacerdos pro fide conflixerat, debellaret* [2]. En effet, ajoute saint Fortunat, « Clovis, comprenant qu'un autre allait combattre avec lui et pour lui, livra la bataille avec tant de bonheur, qu'à la fin de la troisième heure du jour il avait remporté une victoire qui dépassait toute espérance humaine » : *Tanta prosperitate, altero pro se pugnaturo, processit ad bellum, ut intra horam diei tertiam ultra humana vota sortiretur a Domino victoriam* [3].

[1] Sulp. Sever., Sacr. Histor., L. II.
[2] S. Gregor. Turon., Hist. Franc., L. II, c. 37.
[3] S. Fortunat., Vit. S. Hilar., L. II, 7.

Digitized by Google

Preuve certaine, dirons-nous avec le même Fortunat, que notre pasteur, placé dans le séjour du repos, a gardé toute l'ardeur de son zèle, toute l'activité de sa sollicitude pour la conservation de notre foi et de notre dignité nationale : puisque ce même athlète, qui proférait dans les conciles des paroles foudroyantes contre les ennemis de la vérité, mania ensuite avec tant de succès sur le champ de bataille les armes de la victoire : *Nam qui tunc in synodo ad confundendum hostem verba fidelia protulit, hic in campo arma tractavit victoriæ* [1].

Plus d'une fois, dans la suite des âges, notre cité et notre province ont éprouvé les effets de l'intercession du même Saint pour leur délivrance spirituelle et temporelle. Ce ne sera donc point pour nous une vision trompeuse si, au milieu des adversités qui affligent la France et l'Église, au milieu des maux qui pèsent sur la capitale de notre nation et sur celle de la chrétienté, Hilaire nous apparaît tel que Judas Machabée vit autrefois Onias, qui avait été grand-prêtre, étendant ses mains et priant pour tout le peuple juif : *Erat autem hujuscemodi visio : Oniam, qui fuerat summus sacerdos,... manus protendentem, orare pro omni populo Judæorum* [2]. Et de notre généreux pontife, comme du prophète antique, il nous est permis d'entendre dire et de répéter : « C'est là le véritable ami de ses frères et du peuple « d'Israël, celui qui prie beaucoup pour le peuple et pour « la cité sainte » : *Hic est fratrum amator et populi Israel : hic est qui multum orat pro populo et universa sancta civitate* [3].

En implorant le suffrage du saint docteur, nous n'omettrons pas de recourir à celui du célèbre thaumaturge qui eût voulu ne s'éloigner jamais de lui. Comme l'Église de Rome rapproche toujours dans ses invocations les noms de

[1] S. Fortunat., *Ibid.*, 8.— [2] II Machab., xv, 12. — [3] *Ibid.*, 14.

Digitized by Google

ses apôtres Pierre et Paul, c'est une très-louable et très-juste tradition de l'Église de Poitiers d'associer le plus souvent dans ses prières les deux grands noms d'Hilaire et de Martin, du maître et du disciple. L'un et l'autre ont été les initiateurs et les ancêtres de la France chrétienne; et le clerc de Poitiers, le moine de Ligugé, devenu l'évêque de Tours, a été constamment révéré comme le défenseur et le patron très-spécial du royaume. Dans le temple de la Fille aînée de l'Eglise, Hilaire et Martin sont les deux oliviers d'or placés à la droite et à la gauche du chandelier [1]; ils sont les deux oints de l'huile sacrée qui plaident incessamment pour nous devant le trône du Dominateur de toute la terre : *Isti sunt duo filii olei qui assistunt Dominatori universæ terræ* [2].

Enfin, si jamais l'aumône fut l'accompagnement obligé de la prière, c'est assurément dans des circonstances telles que celles-ci. Vous exhorterez donc vos paroissiens, Monsieur le Curé, à s'intéresser de toutes manières aux diverses œuvres entreprises pour le soulagement des blessés et des malades de l'armée, aussi bien que des captifs retenus sur la terre étrangère. Le produit de la nouvelle quête nous permet de satisfaire à bien des besoins, mais non pas à tous. Les dons de toute nature continueront à être accueillis avec gratitude par les hôpitaux et les ambulances de nos villes : le vin, le bois, les légumes, les fruits, le linge, les objets de literie. Plusieurs maisons, dont la libéralité est inépuisable, se distinguent par leur concours large et empressé. En quelques endroits, les habitants de la commune se sont entendus pour faire de concert ce que chacun, laissé à ses propres moyens, n'aurait pu faire. Nous ne saurions trop encourager ces actes de charité compatissante, qui

[1] Quid sunt duæ olivæ istæ, ad dexteram candelabri et ad sinistram ejus? Zach., IV, 11. — [2] *Ibid.*, 14.

Digitized by Google

sont en même temps des protestations contre les rumeurs insensées dont un trop grand nombre de simples ou de malveillants se font obstinément les organes sur presque tous les points de la France à la fois : tristes écarts de l'ignorance populaire, qui donneraient à l'étranger une lamentable idée de l'intelligence de nos populations, si ces propos absurdes et infamants pour ceux qui les tiennent arrivaient jusqu'à lui.

La vérité est que toutes les classes de la nation donnent des preuves de dévouement et de patriotisme. Mais si quelques-uns se signalent entre leurs concitoyens, c'est un fait loyalement reconnu et proclamé même par les antagonistes d'hier, devenus les appréciateurs équitables, plus que cela, les admirateurs sincères d'aujourd'hui, que l'esprit d'immolation a particulièrement éclaté chez les descendants des anciennes races, chez les héritiers des vieux noms et des grandes fortunes; et que, de leur côté, les hommes du sanctuaire ont été des premiers et des plus fidèles à payer leur tribut sous toutes les formes. Arrière donc les semeurs de division et les agents de discorde ! N'ayons tous qu'un cœur et qu'un esprit pour servir notre malheureux pays. Nous le sauverons par notre virilité, par notre énergie patiente et persévérante, en même temps que nous soulagerons ses souffrances par notre zèle et nos sacrifices.

A raison des circonstances et des besoins multipliés qui se font sentir autour de nous, nous entrerons dans la pensée du saint-père en omettant cette année la première des quêtes indiquées pour le Denier de Saint-Pierre.

Croyez, etc.

Digitized by Google

IV

Poitiers, 14 janvier 1871.

Sous l'impression de nouveaux désastres, qui nous affligent sans nous désespérer, le seul langage qui puisse convenir est celui de la prière. C'est pourquoi, des supplications publiques, conformes à celles que nous prescrivons pour notre église cathédrale, seront faites dans toutes les paroisses et communautés de la ville et du diocèse, au jour le plus prochain et le plus convenable.

La France est profondément atteinte : elle n'est pas vaincue, et elle ne périra pas. « Il n'appartient qu'aux pères, dit saint Hilaire, de se fâcher de telle sorte, que leur sévérité contre les fautes de leurs enfants procède d'une colère pieuse et compatissante. C'est pourquoi le Père céleste et éternel, qui est père envers tous, celui qui a dit : Je tuerai et je guérirai : *Ego occidam et ego sanabo*, ne rejette et ne détruit jamais si absolument les siens que son courroux ne soit accompagné de miséricorde[1]. »

« O Dieu », nous écrierons-nous avec le psalmiste royal, « vous nous avez repoussés, et vous nous avez détruits, et « vous vous êtes fâché contre nous; mais enfin vous avez eu « pitié de nous » : *Deus, repulisti nos, et destruxisti nos : iratus es, et misertus es nobis*[2].

[1] Solis autem hoc patribus pie irascentibus congruit, ut misericors sit eorum ira in peccatis filiorum... Æternus ergo ille cœlestis omnibus pater, qui et dixit : Ego occidam et ego sanabo, sic repellit et destruit suos, ut misereatur iratus. Tract. in Ps. LIX, 3.

[2] Ps. LIX, 1.

Digitized by Google

« Seigneur, donnez-nous votre secours pour nous tirer « de l'affliction », ou plutôt, faites jaillir notre salut de notre affliction même : *Da nobis auxilium de tribulatione* ; « car il n'y a plus de salut à attendre de l'homme » : *quia vana salus hominis* [1].

« En Dieu et avec Dieu, nous ferons des actions de vertu « et de courage, et c'est lui-même qui réduira au néant ceux « qui nous oppriment » : *In Deo faciemus virtutem : et ipse ad nihilum deducet tribulantes nos* [2].

Pour obtenir cette grâce, on célébrera, dans notre église cathédrale, la messe votive solennelle pour les nécessités publiques : *Salus populi.*

Le soir, devant le Très-Saint-Sacrement qui aura été exposé toute la journée, on chantera les prières usitées pour les plus grandes nécessités, savoir : les sept Psaumes de la Pénitence, les Litanies des Saints suivies des prières indiquées par le Rituel romain pour le temps de la guerre, etc.

« Vous vous lèverez, ô Seigneur, et vous aurez pitié de « Sion, parce que le temps est venu, le temps d'avoir pitié « d'elle » : *Domine, tu exurgens misereberis Sion, quia tempus miserendi ejus, quia venit tempus* [3].

[1] Ps. LIX, 13. — [2] *Ibid.* — [3] Ps. CI, 14.

Digitized by Google

IX

INSTRUCTION PASTORALE

SUR LES MALHEURS ACTUELS DE LA FRANCE.

(CARÊME MDCCCLXXI.)

I. Aussi longtemps que la France a pu tenir le glaive, nous avons prié pour le triomphe de nos armes. La dure loi des circonstances nous commande aujourd'hui d'implorer du ciel une paix nécessaire, et nous avons grand besoin de l'intervention toute-puissante de Dieu pour l'obtenir dans des conditions qui la rendent acceptable à notre patriotisme. Rien n'est perdu si, comprenant la cause d'une ruine dont la soudaineté et l'étendue tiennent du prodige, nous avons hâte de recourir au principe efficace de la régénération. La France a reçu d'en haut une mission à laquelle elle ne peut se soustraire sans renoncer à sa propre existence : elle est condamnée à n'être rien, si elle n'est pas la première des nations catholiques. Mais aussi, quelque profondes qu'aient été ses chutes, il ne tient qu'à elle d'être bientôt replacée à la tête du monde. Fille aînée de l'Église, le premier rang lui est promptement rendu dès qu'elle rentre dans la

Digitized by Google

voie que lui a tracée la main « qui dirige les nations sur la « terre [1] ».

Pour qui connaît l'histoire de notre pays, l'abîme où nous sommes descendus n'est pas plus affreux que celui d'où la France du passé est remontée plus d'une fois. Il nous suffit hélas! de prononcer le nom de notre cité pour rappeler un désastre non moins extrême que celui auquel nous assistons.

Après la bataille de Poitiers, on put craindre que la France fût asservie à jamais au sceptre de l'étranger. La déroute de Maupertuis avait cela de honteux, que notre armée était très-supérieure en nombre à l'armée ennemie. A part de glorieuses exceptions, parmi lesquelles il faut ranger le roi et une partie de sa noblesse, le courage fit défaut autant que l'habileté et la discipline. Jamais on n'avait vu les Français fuir devant un adversaire aussi faible, et montrer tant de pusillanimité après avoir étalé tant de jactance. La conséquence de cette défaite, que tous considérèrent comme une juste punition de Dieu, ce fut la captivité du monarque, l'occupation d'une grande partie du royaume par les étrangers, le reste du territoire livré aux factions et ravagé par le brigandage, l'autorité souveraine méconnue par des assemblées de mutins, les princes engagés dans des compétitions et des intrigues, la capitale en proie à l'anarchie, la voix de la religion comme celle des lois dépourvue de vertu et de sanction, toutes les ressources du pays épuisées, toutes les forces de la nation tournées contre elle-même.

A la nouvelle de cette catastrophe, le chef de la chrétienté, Français par le cœur comme par la naissance, Français surtout par le sentiment de la solidarité qui unissait déjà depuis des siècles les destinées de l'Église aux destinées

[1] Ps. LXVI, 5.

Digitized by Google

de la France, Innocent VI épancha sa douleur dans des lettres où sa sensiblité sur les maux de notre patrie paraît à découvert[1]. Humainement, l'état des choses était désespéré. Mais Dieu veillait sur ce peuple qui, malgré ses infidélités et ses écarts, était toujours son peuple d'adoption, le premier-né de l'orthodoxie, le principal boulevard de la catholicité. A défaut des armes, qui s'étaient émoussées aux mains des guerriers, la providence divine tourna les éléments contre nos envahisseurs : un premier traité fut conclu sous les yeux de la Vierge de Chartres. Quelques années après, un roi sage, Charles V, aidé d'un chevalier breton, Bertrand du Guesclin, avait réparé presque toutes les pertes de la patrie. Et quand de nouvelles fautes eurent ramené de nouveaux revers, une libératrice fut suscitée qui rendit la France à elle-même en la rendant à son roi : délivrance qui fut le point de départ d'une série de prospérités souvent interrompues, jusqu'au jour où la monarchie française, forte enfin de sa grande unité nationale, atteignit l'apogée de sa puissance et de sa gloire.

Ce n'est donc pas la première fois, N. T.-C. F., que la fortune militaire de la France a pâli; et ces éclipses temporaires n'ont servi qu'à la faire briller, après quelque temps, d'un plus vif éclat. Pour les peuples comme pour les particuliers, l'adversité est une école puissante et salutaire. L'essentiel est que nous rendions l'expiation profitable et féconde, en reconnaissant d'où partent les coups qui nous atteignent, et en soumettant humblement à Dieu nos intelligences comme nos volontés.

[1] Tanta, fili dilectissime, amaritudine nos replevit, tamque vehementi doloris aculeo cor nostrum et intima quæque sauciavit sinistri casus eventus charissimi in Christo filii nostri Joannis Regis Francorum illustris, ut pene in nobis virtus defecerit, emarcuerit vigor, et sensus evanuerint quasi omnes. Epist. Innocent. VI Carolo Imper. Roman., non. octobr. MDCCCLVI.

Digitized by Google

II. Assurément, N. T.-C. F., vous n'êtes pas de ceux qui se croient purs de toute faute, et qui se demandent ce que Dieu peut avoir à reprocher à notre génération. Vous confessez volontiers que, par ses pensées, par ses paroles, par ses œuvres, et surtout par ses omissions, notre siècle a péché, beaucoup péché. Toutefois, en comparant notre temps à celui que je viens de rappeler, peut-être trouvez-vous que le rapprochement est à notre avantage, attendu que si nous n'avons pas toutes les vertus de cette époque, nous n'en avons pas non plus tous les vices. Peut-être aussi que les rigueurs de Dieu, considérées dans leur application, sont une épreuve pour votre foi en même temps qu'une énigme pour votre raison, attendu qu'elles tombent également, et quelquefois préférablement, sur ceux qui les ont le moins méritées. Nous irons au-devant de ces préoccupations de votre esprit.

Répétons-le d'abord : il n'est donné à aucune balance humaine, mais à la seule balance de Dieu, d'établir la proportion exacte entre la moralité du présent et celle du passé. Mais, en ce qui est de la gravité respective de tel ou tel péché, nous possédons des principes certains. Le mal moral, comme le mal physique, se discerne et se gradue d'après le genre et l'espèce. Notre docteur saint Hilaire, au début de son commentaire des psaumes, commence par établir une distinction fondamentale. Expliquant ces premières paroles : *Bienheureux l'homme qui ne s'en est point allé dans le conseil des impies, et qui ne s'est point arrêté dans la voie des pécheurs* [1] : « Il y a, dit-il, une différence considérable entre l'impiété et le péché. Par la grâce de Dieu, tout pécheur n'est pas impie, parce que tout péché n'est pas impiété; au contraire, l'impie ne peut pas n'être point pécheur, attendu que l'impiété implique par elle-même le

[1] Ps. I, 1.

Digitized by Google

plus grand péché[1]. » Le saint évêque éclaircit la chose par un exemple. « Un fils est vicieux, il est déréglé, il est prodigue, mais il aime et respecte son père : au milieu de cela, il n'est pas exempt de fautes, mais il n'offense pas la vertu de piété filiale. Les impies, au contraire, sont ceux qui, tout en demeurant peut-être réguliers quant à plusieurs points principaux de conduite, excèdent cependant sur les simples pécheurs par l'outrage direct envers le Père céleste[2] ».

« Il en est beaucoup, poursuit l'illustre commentateur, qui, séparés de l'impiété par la confession du vrai Dieu, ne sont cependant pas à l'abri du péché ; qui demeurent dans le giron de l'Église, mais n'observent pas la discipline de l'Église, cédant à l'appas de l'argent, de la bonne chère, de la volupté, de l'orgueil, du mensonge, du larcin, que sais-je ? La pente de notre nature corrompue nous pousse à ces vices ; mais, si nous ne pouvons pas n'être point placés sur ce chemin, c'est notre devoir de n'y pas demeurer, de n'y pas stationner. Bienheureux donc l'homme qui ne s'est point arrêté dans la voie des pécheurs, où le porte un instinct dépravé, mais d'où le retire le sentiment de la foi religieuse et le secours de Dieu[3] ! »

[1] Quarum rerum causas ut intelligere possimus, discernendum est quantum differat peccator ab impio... Non omnis qui peccator est, et impius est: impius autem non potest non esse peccator. Tract. in Psalm. I, 1.

[2] Et sumamus ex usu conscientiæ communis exemplum. Patres suos amare possunt filii, licet ebriosi sint et lascivi et prodigi : et inter hæc vitia, carent impietate, qui non carent crimine. Impii vero, licet in præcipuis sint continentiæ frugalitatisque virtutibus, omne tamen quodcumque aliud extra impietatem erit crimen, in contumelia parentis excedunt. *Ibid.*

[3] Plures enim sunt qui, cum per confessionem Dei ab impietate discreti sunt, non tamen a peccato per id liberi sunt, in Ecclesia quidem manentes, sed Ecclesiæ disciplinam non tenentes : ut avari, ebriosi, procaces, superbi, mendaces, raptores. Et ad hæc quidem nos vitia naturæ nostræ propellit instinctus : sed ut utile est nos a via hac ad quam ferimur abscedere.

Digitized by Google

Or, s'il s'agit de ce dernier ordre de fautes, et que notre génération veuille s'adjuger la supériorité sur d'autres temps, encore que je sois loin de souscrire à cette prétention, et qu'il soit trop évident que l'irréligion a multiplié et aggravé au sein de la société un grand nombre de vices mal déguisés sous un certain vernis de décence, cette concession néanmoins ne suffirait pas à écarter l'excédant qui demeure à notre charge.

En effet, vous l'avez entendu d'une bouche irrécusable, N. T.-C. F. : « Lors même qu'ils se maintiennent dans les grandes lignes de la continence et de la sobriété, le crime des impies enchérit sur tout autre crime, parce qu'il est un outrage personnel au Père que nous avons dans les cieux »: *Impii vero, licet in præcipuis sint continentiæ frugalitatisque virtutibus, omne tamen quodcumque aliud extra impietatem erit crimen, in contumelia parentis excedunt.* Ces impies, « ce sont ceux qui ne s'occupent pas de connaître Dieu; qui croient que ce monde n'a pas eu besoin d'auteur, et qu'il est le résultat de combinaisons fortuites; qui, afin d'écarter toute responsabilité morale, et de n'avoir aucun compte à rendre au Créateur, prétendent être nés des forces de la nature, pour rentrer dans le néant en vertu des mêmes lois [1]. Ce sont encore ceux qui, étant tombés dans l'hérésie, ne sont contenus ni par les doctrines ni par les lois de l'ancien et du nouveau testament; mesurant Dieu, non d'après

sic neque consistere illic... Et ideo beatus vir est qui in via peccatorum non stetit, natura quidem in viam hanc deferente, sed ex via hac fide religione referente. *Ibid.*, 3.

[1] Qui cognitionem Dei expetere fastidiunt, qui nullum esse mundi creatorem irreligiosa opinione præsumunt, qui mundum in hunc habitum ornatumque fortuitis motibus constitisse commemorant, qui ne quod judicium Creatori suo ob vitam recte criminoseve gestam relinquant, volunt ex naturæ necessitate se nasci, et ex eadem rursum necessitate dissolvi. *Ibid.*, 2.

Digitized by Google

les déclarations authentiques de sa propre parole, mais d'après les données arbitraires de leur propre volonté, comme s'il y avait moins d'impiété pour la créature à faire un Dieu à sa fantaisie, qu'à le nier; enfin n'ayant jamais de formule franche et arrêtée de leur foi, mais évitant toujours de conclure et se retranchant dans des controverses et des subterfuges sans fin [1]. »

III. N'est-il pas trop manifeste, N. T.-C. F., que le nombre de ces impies s'est étendu parmi nous, et qu'il a prodigieusement grandi dans les temps modernes? Et, ce qui est infiniment plus injurieux pour Dieu et plus pernicieux pour la terre, n'est-il pas trop établi que, sous plusieurs de ses aspects, le crime d'impiété n'est plus seulement le crime des particuliers, mais qu'il est devenu le crime de la société?

Il a été apporté en fait plus ou moins de restrictions à l'application du principe; mais le principe posé à la base de tout le moderne édifice social, c'a été l'athéisme de la loi et des institutions. Qu'on le déguise sous les noms d'abstention, de neutralité, d'incompétence, ou même d'égale protection; qu'on aille jusqu'à le contredire par quelques dispositions législatives de détail ou par des actes accidentels et secondaires : le principe d'émancipation de la société humaine par rapport à l'ordre religieux reste au fond des choses, il est l'essence de ce qu'on appelle les temps nouveaux. Et quand l'antiquité payenne, par la bouche des sages de la Grèce et de Rome, avait dit qu'on bâtirait plus aisément une ville en l'air qu'une société en dehors du culte

[1] Eorum scilicet qui, in hæresim lapsi, nec novi nec veteris Testamenti legibus continentur.... Quorum impietatis est Deum non ex Dei ipsius professione, sed ex arbitrii sui voluntate metiri, ignorantes non minoris esse impietatis Deum fingere, quam negare; a quibus cum requiras quo spei ac fidei suæ fine sic sentiant, confunduntur, perturbantur, dissimulant, circumerrant, et finem ipsum ejus de qua quæritur disputationis evitant. *Ibid.*, 3.

Digitized by Google

des dieux, le catholicisme, qui est la seule religion du Dieu véritable, s'est vu obstinément rejeté des fondements de la chose publique par un peuple de baptisés.

Or, parce que l'Être souverain ne peut rien opérer qu'en vue de lui-même et de sa gloire; en particulier, parce qu'étant Dieu, il veut être exalté non-seulement dans le secret des âmes, mais dans la vie publique des nations; parce qu'il entend être glorifié, non-seulement au ciel, mais sur la terre et dans les institutions terrestres : *Vacate et videte quoniam ego sum Deus : exaltabor in gentibus, et exaltabor in terra* [1]; enfin parce qu'il demande davantage aux peuples auxquels il a donné plus de marques de sa confiance et de son amour, et que la nation française est par excellence la nation du Christ : pour toutes ces causes, l'impunité ne sera jamais acquise longtemps à la France lorsqu'elle marchera, comme nation, dans les voies de l'infidélité et de l'apostasie, et qu'elle immolera les droits sacrés de Dieu aux prétendus droits de l'homme. Aucun des régimes qu'il lui plaira de se donner ne pourra durer. Le moindre souffle les renversera les uns après les autres; leur expulsion sera l'affaire d'un instant. Ainsi sont tombés tous les pouvoirs que nous avons vus se succéder dans les mêmes conditions : un simple choc les a jetés à terre, parce qu'ils n'avaient pas en eux la puissance de tenir debout : *Ibi ceciderunt qui operantur iniquitatem : expulsi sunt, nec potuerunt stare* [2].

Et voilà aussi pourquoi le relèvement est plus difficile et plus incomplet qu'à d'autres époques : c'est que, quoi qu'il en soit du plus ou du moins de vertus morales chez les particuliers, nous avons en moins à offrir à Dieu ce tribut de religion publique, cet acte de foi nationale, qui serait la reconnaissance de son empire et la proclamation de ses droits suprêmes. Quand l'homme rêve l'indépendance vis-à-vis de Dieu, quand il veut se poser au-dessus ou seulement

[1] Ps. XLV, 11. — [2] Ps. XXXV, 13.

Digitized by Google

en dehors de lui, l'Être nécessaire se doit à lui-même de mettre sa créature à la raison, de la ramener à un sentiment plus vrai et plus modeste de ce qu'elle est et de ce qu'elle peut. « Levez-vous, ô Dieu, et que l'homme ne s'affermisse « pas dans cette attitude orgueilleuse : « *Exurge, Domine; non confortetur homo.* « Que les nations soient citées à votre « barre, et qu'elles sachent que leur taille ne dépasse point « la taille de l'homme » : *Judicentur gentes in conspectu tuo, ut sciant gentes quoniam homines sunt* [1].

Du reste, N. T.-C. F., cette soustraction coupable des nations au domaine souverain de Dieu n'est pas seulement une impiété qui outrage le ciel et qui appelle le châtiment sur les peuples; elle est en outre un principe très-actif de perversion pour les individus et pour les multitudes. S'il est vrai, à certains égards, que les mœurs doivent précéder et dicter les lois, il n'est pas moins incontestable que les lois agissent très-puissamment sur les mœurs, et que le comble du mal pour une société, c'est que ce qui devait servir de règle devienne complice du déréglement. Nous nous réservons de développer plus amplement cette pensée, et de la justifier par les faits. Il faut méconnaître entièrement les conditions réelles de l'humanité, et s'aveugler à plaisir sur la situation morale et doctrinale de notre pays, pour ne pas voir à quel point le vice ou seulement la lacune des institutions influe sur toutes les classes de la société, et pèse sur les esprits même en apparence les plus fermes et les plus indépendants. Cette observation nous met sur la voie de poursuivre notre sujet.

IV. La pierre d'achoppement pour un grand nombre d'intelligences, c'est le triste sort fait aux gens de bien par ces calamités même qui ont pour objet de châtier et de corriger le mal. Saint Augustin, après avoir reproduit ces

[1] Ps. IX, 20, 21.

Digitized by Google

récriminations sous toutes leurs formes, a pris le soin d'y répondre avec toute la clarté, toute la force et toute l'abondance de sa doctrine : il nous faudrait transcrire ici plusieurs chapitres entiers de son premier livre de la Cité de Dieu [1]. Mais il est un point sur lequel nous aurions à insister avec le saint docteur. Outre que rien n'arrive aux hommes de foi et de piété qui ne leur tourne à bien; outre que les souffrances des justes contiennent une vertu méritoire et satisfactoire qui fait tout le prix de ces holocaustes, et qui peut seule apaiser la justice divine; outre que lès vies les plus intègres ne sont pas tellement exemptes de fautes personnelles, qu'elles ne doivent participer aux expiations temporaires d'ici-bas : n'arrive-t-il pas trop souvent aux chrétiens de se rendre solidaires et complices des égarements et des fautes de leur temps, soit par un silence pusillanime, soit même par un assentiment de complaisance à ce qui est contraire à la vérité? Devant ces excès d'orgueil et de licence, devant ces iniquités et ces impiétés exécrables qui attirent à la terre les coups terribles et écrasants dont Dieu l'a menacée par ses prophètes, est-il commun de trouver sur les lèvres des chrétiens les énergiques réprobations que l'amour de Dieu et de la vérité commande? En est-il beaucoup qui gardent avec les coryphées de ces doctrines coupables et funestes, l'attitude que la foi prescrit [2]? Non qu'on ne puisse et qu'on ne doive user de ménagements charitables et se garder d'un zèle indiscret et inopportun ; mais ces égards ont leurs bornes. Or, ce ne sont pas seulement les chrétiens d'une trempe plus faible, les hommes engagés dans la vie

[1] De Civit. Dei, L. I, c. VIII, IX, X et seq.

[2] Quis tandem facile reperitur qui eosdem ipsos, propter quorum horrendam superbiam, luxuriam et avaritiam, atque exsecrabiles iniquitates et impietates Deus, sicut minando prædixit (Isa., XXIV et alibi), conterit terras, sic habeat ut habendi sunt? sic cum eis vivat ut cum talibus est vivendum? *Ibid.*, IX, 1.

Digitized by Google

conjugale et dans les devoirs de la famille et de la propriété, à qui diverses considérations humaines ôtent le courage de résister en face au mensonge et à l'iniquité [1]. Hélas! trop souvent ceux même qui ont embrassé un degré plus haut de perfection, qui se sont voués au célibat et à la vie humble et mortifiée, s'abstiennent de flétrir ce que la religion réprouve, atteints qu'ils sont de cette infirmité qui les porte à se préoccuper de leur personne et de leur renommée, à se complaire dans les éloges et les appréciations flatteuses de l'opinion humaine, ou à redouter le jugement du vulgaire et le péril de l'impopularité [2]. Ce n'est donc pas là, selon moi, poursuit l'évêque d'Hippone, la moindre cause pour laquelle les bons sont flagellés avec les méchants : *Non mihi itaque videtur hæc parva esse causa, quare cum malis flagellantur et boni* [3]. Et, en cela, une part non-seulement égale, mais beaucoup plus considérable, revient à ceux dont il est dit par la bouche du prophète : « Cet homme mourra dans « son péché, mais je demanderai compte de son âme au « gardien constitué sur lui ». Car ces gardiens sont préposés à la conduite des peuples, dans les diverses Églises, avec le devoir de flétrir inexorablement le mal et de ne le point épargner [4].

[1] Non solum quippe infirmiores, vitam ducentes conjugalem, filios habentes vel habere quærentes, domos ac familias possidentes,... non audent offendere homines quorum sibi vita contaminatissima displicet. *Ibid.*, 2.

[2] Verum etiam hi, qui superiorem vitæ gradum tenent, nec conjugalibus vinculis irretiti sunt, et victu parvo ac tegumento utuntur, plerumque suæ famæ ac saluti consulentes, ab eorum reprehensione sese abstinent,.... ea infirmitate qua delectat lingua blandiens et humanus dies (I Corinth., IV, 3), et reformidatur vulgi judicium. *Ibid.*

[3] *Ibid.*, 3.

[4] Qua in re non utique parem, sed longe graviorem habent causam, quibus per prophetam dicitur : Ille quidem in suo peccato morietur, sanguinem autem ejus de manu speculatoris requiram (Ezech., XXXIII, 6). Ad hoc enim speculatores, hoc est populorum præpositi, constituti sunt in Ecclesiis, ut non parcant objurgando peccata. *Ibid.*

Digitized by Google

Que chacun de nous, N. T.-C. F., descende dans sa propre conscience. Et parce que l'obligation de combattre et de désavouer les erreurs et les fautes de la génération à laquelle nous appartenons, n'est pas tellement propre à l'homme du sanctuaire, que le simple laïque, qui n'a pas charge d'âmes, en soit exempt vis-à-vis de ceux auxquels il est uni par le commerce de la vie civile [1], avouons que chacun de nous a son châtiment à porter, son expiation à subir dans les grandes tribulations de l'heure actuelle. En particulier, veuillons nous souvenir de toutes les licences que nous avons prises, de tous les torts que nous nous sommes donnés envers la vérité, envers le sacerdoce suprême, envers l'Église, dans la première moitié de cette même année qui s'est terminée par de si dures leçons et de si rudes épreuves; et nous confesserons que Dieu est juste et que ses jugements sont équitables.

V. Mais, nous l'avons dit, N. T.-C. F., Dieu ne blesse que pour guérir, il ne renverse que pour relever, il ne tue que pour vivifier. A nous donc de tirer avantage de tant de malheurs. Ne nous exposons pas au reproche que l'évêque d'Hippone adressait aux Romains de son temps : « Vous avez perdu le fruit de la calamité, vous êtes devenus très-misérables, et vous êtes restés très-mauvais » : *Perdidistis utilitatem calamitatis, et miserrimi facti estis, et pessimi permansistis* [2].

Le premier devoir de chacun de nous, c'est de revenir pour sa part à la profession et à la pratique totale de sa foi religieuse. Nous le devons à Dieu, que nous avons trop longtemps négligé et offensé. Nous le devons à notre âme, qui sera jugée selon ses œuvres, et qui deviendrait plus

[1] Nec ideo tamen ab hujusce modi culpa penitus alienus est, qui, licet oræpositus non sit, in eis tamen quibus vitæ hujus necessitate conjungitur, multa monenda vel arguenda novit et negligit. *Ibid.*

[2] *Ibid.*, L. I, c. XXIII.

Digitized by Google

inexcusable si elle abusait des lumières et des grâces attachées à l'adversité. Nous le devons à notre pays : car, selon la pensée souvent exprimée par saint Augustin, un citoyen est le commencement d'une cité; et ce qu'un seul chrétien, conséquent avec sa foi, peut pour le bien de sa patrie, est incalculable. Si chacun voulait remplir son devoir tout entier dans la simple sphère du foyer domestique, nous aurions bientôt le spectacle de la société la mieux réglée et la plus florissante. Cependant les circonstances demandent davantage. Tous ceux-là, et ils sont nombreux, qui sont ou qui seront investis parmi nous du rôle d'hommes publics, porteront désormais sur leur front le stigmate de l'incapacité ou de la trahison, s'ils ne savent ni comprendre ni exécuter ce que réclame impérieusement la cause plus que jamais indivise de la religion et de la France.

Ce qui avait été dit à Israël sur le seuil de la terre promise, a été répété au peuple choisi de la loi nouvelle. « Le « Seigneur t'établira à la tête, et non à la queue des na- « tions » : *Constituet te Dominus in caput, et non in caudam*; « ta place sera d'être toujours au-dessus, jamais au-des- « sous » : *Et eris semper supra, et non subter*; « à la condi- « tion pourtant que tu entendras les commandements du « Seigneur ton Dieu, que tu les garderas et les mettras en « œuvre » : *Si tamen audieris mandata Domini Dei tui, et custodieris et feceris* [1]. Et de fait, à travers des alternatives heureuses ou malheureuses, selon que prévalaient les péchés du peuple ou la miséricorde de Dieu [2], le second Juda, le royaume très-chrétien de France, a promptement conquis et il a conservé pendant une longue suite de siècles le premier rang dans le monde : toujours en avant, et jamais à la

[1] Deuter., XXVIII, 13.

[2] Sicut se habebant et peccata populi et misericordia Dei, alternaverunt prospera et adversa bellorum. De Civitat. Dei, L. XVI, c. XLVII, 2.

Digitized by Google

remorque des autres peuples, toujours en dessus, jamais en dessous : *In caput, et non in caudam ; semper supra, et non subter.*

Pourquoi faut-il que nous soyons présentement réduits à le reconnaître, avec l'ancien Israël devenu prévaricateur et subissant la peine de sa prévarication ? *Et facti sumus subtus, et non supra* : « Or, voici que nous sommes en dessous, et « non pas en dessus Et la raison de ce renversement de « fortune, c'est que nous avons manqué au Seigneur notre « Dieu en n'obéissant pas à sa voix » ; c'est que nous avons abandonné les intérêts dont nous nous étions constitués les gardiens et les protecteurs; c'est que de missionnaires de la vérité nous nous sommes faits les propagateurs du mensonge; c'est que nous avons éteint ou du moins laissé obscurcir entre nos mains le flambeau que nous devions faire briller au loin : voilà pourquoi nous avons perdu aujourd'hui notre rang, voilà comment nous sommes temporairement au bas et non plus au haut de l'échelle politique : *Et facti sumus subtus, et non supra : quia peccavimus Domino Deo nostro, non obaudiendo voci ipsius* [1].

Mais le Fils de Dieu, le Verbe incarné, a fait avec son peuple de prédilection une alliance durable. Il est écrit en tête de la charte originelle de notre nation : « Vive le Christ qui aime les Francs » : *Vivat qui diligit Francos Christus.* Cet amour est trop profond, il date de trop loin, il a trouvé dans le passé trop de correspondance et il garde encore de trop puissants échos dans les cœurs français, pour se laisser déconcerter et vaincre par nos infidélités passagères. N'entendez-vous pas l'Église entière qui, de toutes les régions de la terre, exprime sa douleur de nos maux, et fait des vœux pour notre délivrance et notre triomphe ? N'entendez-vous pas le chef de l'Église, qui suit jour par jour,

[1] Baruch., II, 5.

Digitized by Google

avec la sensibilité d'un cœur paternel, la progression de nos revers, et qui, malgré tout, ne fonde que sur les miséricordes de Dieu envers nous l'espoir et le gage du secours divin pour lui-même ? « Ayez bon courage, nous dit-il avec le prophète, ayez bon courage, ô peuple de Dieu, vous chez qui s'est réfugiée et en qui revivra la vraie France des temps antiques, la vraie Fille de l'Église : *Animæquior esto, populus Dei, memorabilis Israel* [1]. Vous avez été assujettis aux étrangers, non pas pour votre perte entière : *Venumdati estis gentibus, non in perditionem*; mais, parce que vous avez provoqué le courroux de Dieu, vous avez été livrés à vos adversaires : *sed propter quod ad iracundiam provocastis Deum, traditi estis adversariis* [2]. Vous avez oublié Celui qui vous a choyés comme des enfants, et vous avez contristé l'Église votre nourrice : *Et contristastis nutricem vestram Jerusalem* [3]. Mes enfants, souffrez avec patience la colère qui est tombée sur vous : votre ennemi vous a poursuivis à outrance; mais vous verrez bientôt sa perdition, et vous remonterez par-dessus sa tête : *Persecutus est enim te inimicus tuus; sed cito videbis perditionem ipsius, et super cervices ipsius ascendes* [4]. Les mauvais qui vous ont nui, périront; et ceux qui se sont applaudis de votre ruine, seront châtiés : *Nocentes peribunt, qui te vexaverunt; et qui gratulati sunt in ruina tua, punientur*; et la joie que votre rivale a montrée de votre renversement et de votre chute, deviendra la mesure de sa propre désolation : *Sicut enim gavisa est in tua ruina, et lætata est in casu tuo, sic contristabitur in sua desolatione* [5]. Encore une fois, ayez bon courage, ô mes fils; criez au Seigneur, et Celui qui vous a conduits pendant tant de siècles se souviendra de vous. Et comme votre esprit vous a portés à vous égarer en vous détournant de Dieu, maintenant que vous serez revenus à lui, vous vous porterez avec

[1] Baruch., IV, 5. — [2] *Ibid.*, 6. — [3] *Ibid.*, 8. — [4] *Ibid.*, 25. — [5] *Ibid.*, 31, 32.

Digitized by Google

dix fois plus d'ardeur à la recherche de ses intérêts et au service de sa cause » : *Sicut enim fuit sensus vester ut erraretis a Deo, decies tantum iterum convertentes requiretis eum* [1].

VI. Ces derniers mots, N. T.-C. F., sont le programme qui doit régler notre action publique comme notre vie privée. Sommes-nous donc condamnés à parcourir invariablement le même cercle de fautes et de mécomptes, et l'éloquence des faits n'ouvrira-t-elle jamais nos yeux à la lumière? Reprendrons-nous toujours la même toile de Pénélope? Depuis quatre-vingts ans qu'il est sorti des voies du christianisme, et qu'il a fait valoir les droits de l'homme en concurrence et en opposition avec les droits de Dieu, où en est aujourd'hui notre pays quant aux choses qui l'ont le plus passionné, quant aux conquêtes dont il s'est le plus glorifié? Aucune déception, aucune douleur, aucune honte ne nous a été épargnée. Saurons-nous en profiter? On l'a observé avec justesse : « Il faut avoir des principes sûrs en politique pour tirer quelque profit de l'expérience des événements, par la même raison qu'il faut connaître sa route pour se remettre dans le chemin [2]. »

J'entends dire, il est vrai, que la France ayant donné son mandat à une assemblée d'hommes dignes de sa confiance, est rentrée en possession d'elle-même, et que, redevenue juge et maîtresse de ses propres destinées, elle va, moyennant la constitution d'un grand parti libéral, moyennant le faisceau de tous les éléments honnêtes, de toutes les forces vives du pays, pourvoir enfin elle-même à son propre salut.

J'aime à partager cette confiance, si toutefois la pierre angulaire et fondamentale n'est pas pas encore une fois répudiée ou seulement écartée par ces architectes, je ne dirai

[1] Baruch., IV, 27, 28.

[2] Œuvres du vicomte de Bonald, Pensées, T. I, p. 35.

Digitized by Google

pas nouveaux, mais la plupart déjà connus et jugés à l'œuvre.

La réunion des mandataires du pays, cela n'est pas douteux, était devenue la ressource suprême et nécessaire. Plaise à Dieu de l'assister et de la protéger contre toute défaillance! Car, nous ne saurions l'oublier, si la convocation, les discussions et les délibérations d'une Chambre étaient un préservatif ou un remède toujours efficace, notre pays n'aurait pas traversé tant de vicissitudes et ne serait pas réduit à de si désolantes extrémités. L'armée française, depuis un siècle, a subi seulement trois ou quatre échecs; hélas! la représentation nationale n'a compté que des défaites, et, quelles que soient les apparences et les impressions du moment, l'esprit militaire est beaucoup moins compromis parmi nous que l'esprit parlementaire et politique.

Prions donc pour que la force qui s'appuie sur la vérité des principes, et qui naît de la conviction religieuse, prenne la place de ces fictions et de ces habiletés dont l'insuccès n'est que trop démontré. « Chaque chose, dit Bossuet avec sa grave simplicité, commence à goûter le repos quand elle est dans sa bonne et naturelle constitution. » « Si le législateur, dit à son tour Jean-Jacques avec plus d'apprêt et d'emphase, établit un principe différent de celui qui naît de la nature des choses, l'État ne cessera d'être agité jusqu'à ce qu'il soit détruit ou changé, et que l'invincible nature ait repris son empire [1]. » Réserver l'action pour l'avenir, serait une faute; réserver la vérité, en serait une plus grande encore. Car, si l'on croit devoir surseoir aux principes, écarter les doctrines, les actes seront une fois de plus ce qu'ils ont été et ce que nous les avons vus depuis que nous avons âge d'homme : de mauvais expédients du quart d'heure, des évolutions dans la révolution, phases nouvelles du désor-

[1] *Ibid.*, p. 26.

Digitized by Google

dre religieux et moral que quelque courte durée d'ordre matériel fait envisager, à leurs commencements, comme une ère de restauration sociale. Cela peut satisfaire les hommes qui ont encore devant eux quelques années d'existence, durant lesquelles ils veulent être ou redevenir quelque chose ; cela ne satisfait ni les droits de Dieu ni les intérêts des peuples.

Dans tous les cas, il n'y a rien à espérer de ces paroles vagues et creuses, de ces banalités sonores, dont on a charmé et endormi, dans leur berceau ou sur leur lit de mort, tous les régimes disparus. Il est toute une collection de mots qui ne disent plus rien, à force d'avoir été à l'usage de tous les partis divers qui leur ont fait dire ce qu'il leur a plu. Un penseur des premières années de ce siècle en demandait déjà l'expulsion du vocabulaire des hommes sérieux. « Ce sont, disait-il, des expressions à double entente, où les passions trouvent d'abord un sens clair et précis, sur lequel la raison s'efforce en vain de les faire revenir par de tardives explications; les passions s'en tiennent au texte, et rejettent le commentaire [1]. » Hélas! même parmi les gens de bien, beaucoup de nos contemporains ont été touchés, sinon flétris, par le vent mauvais de leur siècle : esprits trop dépourvus de doctrine, ou trop impatients du succès, pour opposer une résistance soutenue aux opinions dominantes. Or, quiconque est atteint de cette faiblesse, n'appartiendra jamais à la race des hommes par qui le salut peut être opéré en Israël : *Ipsi autem non erant de semine virorum illorum per quos salus facta est in Israel* [2].

Nous sera-t-il permis de le dire : la franchise est la première qualité qui doive briller en cette occasion chez ceux

[1] Réflexions sur les questions de l'indépendance des gens de lettres, etc., proposées pour sujet de prix par l'Institut national à la séance du 29 juin 1805. Œuvres du vicomte de Bonald, Mélanges, T. I, p. 69.

[2] 1 Machab., , 62.

Digitized by Google

qui auront l'honneur de représenter le peuple franc. Les députés du pays savent quels sentiments, quels besoins ont déterminé le vote des populations. Moins ils se montreront hésitants, plus ils auront chance d'obtenir l'allégement de nos sacrifices. Le vainqueur cédera de ses exigences, selon qu'il nous trouvera plus fermes et plus déterminés. Qu'on nous épargne les longs discours. Ce n'est pas l'heure de parler, c'est l'heure de faire, parce que tout a été détruit dans l'ordre matériel et moral : *Tempus faciendi, Domine; dissipaverunt legem tuam* [1]. Qu'on ne se livre point à de futiles appréhensions, qu'on ne perde pas le temps en explications cent fois comprises et convenues d'avance. Qui dit pouvoir chrétien, dit pouvoir tempéré par la religion et par les lois, par les institutions et par les mœurs. Mais, sous quelque forme que le pouvoir se relève, qu'il soit plus ou moins populaire ou monarchique, la condition à laquelle il sera donné à la France de retrouver son ascendant dans le monde, n'est pas autre que celle qui fut intimée autrefois par Daniel : « Ton règne te sera rendu après que tu « auras reconnu que la puissance ne vient pas de l'homme, « mais du ciel » : *Regnum tuum tibi manebit, postquam cognoveris potestatem esse cœlestem*, « et moyennant que tu « saches que le Très-Haut domine par dessus la royauté des « hommes » : *Et donec scias quod dominetur Excelsus super regnum hominum* [2]. Prions, N. T.-C. F., afin que cet acte de foi jaillisse de nos cœurs sur nos lèvres, et qu'il passe des paroles dans les faits. Ainsi soit-il.

A CES CAUSES, etc.

[1] Ps. CXVIII, 126. — [2] Dan., IV, 22, 23.

Digitized by Google

X

INSTRUCTION PASTORALE

ET MANDEMENT

PORTANT PROMULGATION

D'UN DÉCRET APOSTOLIQUE QUI ATTRIBUE A SAINT JOSEPH LE TITRE DE PATRON DE L'ÉGLISE UNIVERSELLE.

(IV MARS MDCCCLXXI.)

Nos Très-Chers Frères,

I. Si le divin fondateur du christianisme, au moment de remonter dans les cieux, et au jour où il envoya le Saint-Esprit sur ses apôtres, a mis l'Église entière en possession de tous les trésors de sa vérité et de sa grâce, et si les dons surnaturels de Dieu, comme Dieu lui-même, ont la propriété de ne pas s'épuiser ni s'amoindrir en se prodiguant, il entrait néanmoins dans le plan de la sagesse suprême de réserver à son œuvre des développements graduels et successifs. Sous l'influence de causes très-diverses, et par suite des situations multiples avec lesquelles la religion entre en contact, mais surtout en vertu de la providence très-spéciale qui préside aux choses du monde surnaturel, des circonstances naissent où le double dépôt de

Digitized by Google

la doctrine et de la piété chrétienne semble produire des éléments nouveaux, qui ne sont que la mise en lumière ou la mise en œuvre de richesses jusque-là moins aperçues.

De siècle en siècle, les travaux des doctes, les méditations des saints, et, en dernier ressort, les enseignements de l'Église reculent et agrandissent le domaine de la science sacrée et de la foi. Par une autre voie non moins sûre, à condition qu'on y suive le mouvement de l'Esprit saint sous la conduite de l'Église, les élans de la ferveur chrétienne opèrent encore un progrès analogue. Ce que sont les définitions du corps enseignant dans l'ordre spéculatif, les dévotions du peuple fidèle le réalisent dans l'ordre pratique. Et comme les premières ne sont pas de simples théories, mais se résolvent en actes de foi et d'amour, les secondes ne sont salutaires et légitimes que parce qu'elles s'appuient sur une base dogmatique. Les unes et les autres donc sont un épanouissement de vérité comme de grâce. C'est ainsi que l'épouse du Christ nous apparaît « dans son « royal vêtement d'or, parsemé de variété » : *Astitit regina... in vestitu deaurato, circumdata varietate*[1]. Sur le fond toujours le même de la révélation évangélique, éclatent des nuances et des reflets, des jeux de lumière et des effets de couleur, qui font que la religion, toujours ancienne et toujours jeune, réunit par un heureux mélange l'autorité d'une chose antique et immuable avec le charme du mouvement et de la nouveauté.

Ces réflexions préliminaires, N. T.-C. F., nous introduisent naturellement dans notre sujet.

Le décret apostolique que nous publions aujourd'hui ne se réfère pas directement à une doctrine, mais à un acte de religion. Le saint-siége ne fait pas ici usage de son autorité

[1] ps. XLIV, 10.

Digitized by Google

en vue d'une définition, mais à propos d'une dévotion. Or, qu'entend-on par ce mot dans l'Église de Dieu ?

Une dévotion nouvelle, nous répond la théologie, c'est la manifestation d'un sentiment plus vif, c'est l'explosion d'un tendre et ardent amour, excité par quelqu'un des nombreux aspects sous lesquels la religion s'offre à ses fidèles disciples. L'histoire du christianisme nous l'a appris : de temps à autre, il semble qu'un rayon d'en haut tombe sur quelqu'une des plus belles créations de Dieu dans l'ordre de la grâce, et s'y arrête; et ce point, ainsi illuminé, attire à lui tous les cœurs des chrétiens, tant est vive et soudaine la lumière céleste qui le fait ressortir. Alors éclate un transport extraordinaire, un besoin de confiance, un surcroît d'attention, soit envers un saint, soit envers quelqu'un des mystères se rapportant à Notre-Seigneur ou à sa divine Mère. Comment et pourquoi toutes les âmes vivant de la vie de la grâce subissent le même ébranlement intérieur et cèdent à la même impulsion : la réponse est écrite dans l'article du Symbole où nous exprimons notre croyance au Saint-Esprit, maître des cœurs et principe de leur vie: *Et in Spiritum sanctum Dominum et vivificantem* [1]. Et comme ces phénomènes spirituels ne se développent avec plus d'intensité à certaines époques, que parce qu'ils ont une corrélation avec les faits extérieurs, avec les besoins et les souffrances des temps, l'Église elle-même, après les avoir mûrement examinés, s'en empare et s'en sert comme d'instrument pour son œuvre de gouvernement et de sanctification [2].

II. L'histoire du culte de saint Joseph, N. T.-C. F., si

[1] Symbol. Nicæn.

[2] Cf. le R. P. Dalgairns, de l'Oratoire de Birmingham : *De la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus*, Trad. de l'abbé Poulide, ch. I, p. 68, 70, 81. Paris, A. Bray, 1856.

Digitized by Google

nous vous en exposions les diverses particularités, serait une justification frappante de ce que vous venez d'entendre. Les fondements de ce culte reposent sur l'autorité certaine de l'Évangile, et sur les raisons théologiques les plus concluantes. Et cependant, l'antiquité chrétienne, alors même qu'elle professait très-explicitement sa piété envers tant d'autres saints, par exemple envers le saint précurseur, envers les saints apôtres, envers les premiers martyrs, es trouvée muette, ou à peu près, sur ce point. Non pas que les grands docteurs se soient tus sur les prérogatives et sur les vertus du virginal époux de Marie, du père nourricier de Jésus, du dépositaire des conseils divins : à bien prendre, on trouve dans Origène, dans saint Jean Chrysostôme et surtout dans saint Augustin, le germe de tout ce qui est venu plus tard sous la plume des scolastiques et des mystiques. Il n'en pouvait être autrement. Quoiques rares et concis, les textes évangéliques qui s'y rapportent sont tellement substantiels et expressifs, qu'il était impossible aux commentateurs de ne pas mettre au jour la doctrine qui en découle. Mais c'est cela même qui fait naître un juste étonnement. Comment expliquer que le passage de la spéculation à la pratique ait pu être si lent à se déterminer, et que les annales de l'Église d'Occident n'offrent pendant tant de siècles aucune trace d'un culte liturgique, d'un hommage public, d'une dévotion populaire envers celui qui se recommandait par tant de titres à la confiance et à la vénération des peuples ?

Ce fait, si peu concevable en lui-même, reçoit son explication de la loi que nous avons énoncée. Le culte de saint Joseph était un de ces dons que le père de famille, comme un prudent économe, s'était proposé de tirer plus tardivement de son trésor; c'était une de ces réserves, et, si l'on peut ainsi dire, une de ces surprises que le suprême ordonnateur du festin des âmes avait ménagées pour la fin du

Digitized by Google

banquet : *Tu autem servasti bonum vinum usque adhuc* [1]. Et si l'on veut entrer plus avant dans ce mystère, si l'on cherche à scruter respectueusement la raison de cette conduite providentielle, les maîtres de la vie spirituelle font passer devant nos yeux plus d'un aperçu satisfaisant. Le voile qui couvre le nom et la puissance du vénérable Joseph durant les premiers âges chrétiens, apparaît comme le prolongement du silence dans lequel a été enveloppée sa carrière mortelle ; c'est la continuation de cette vie cachée dont les splendeurs devaient d'autant plus émerveiller l'intelligence et le cœur des fidèles, que la révélation en aurait été plus longtemps contenue. Puis, le nom même que le Joseph du second testament a hérité du fils de Jacob, augurait pour lui cette destinée en vertu de laquelle il devait croître et grandir avec le temps, exciter d'âge en âge, par la manifestation graduelle de ses beautés et de ses richesses intérieures, un nouvel essor d'amour dans toutes les âmes pures : *Filius accrescens Joseph, filius accrescens, et decorus aspectu : filiæ discurrerrunt super murum* [2].

Cette augmentation du culte, cette extension de la gloire terrestre de saint Joseph, annoncée et préparée par plusieurs personnages marquants du moyen âge, a été surtout prédite en termes frappants par un pieux et docte fils de saint Dominique au commencement du seizième siècle.

« Le Saint-Esprit, disait-il, ne cessera point d'agir sur les cœurs des fidèles jusqu'à ce que l'Église universelle honore avec transport le divin Joseph d'une vénération nouvelle, fonde des monastères, érige des églises et des autels en son honneur [3].....

[1] Joann., II, 10. — [2] Gen., XLIX, 22.

[3] Non enim Spiritus sanctus deficiet a movendis cordibus fidelium, donec omne imperium militantis Ecclesiæ exultans divinum Joseph nova

Digitized by Google

« Jésus-Christ, pour la gloire de son propre nom, a destiné saint Joseph à être le patron particulier et principal de tout l'empire de l'Église militante. C'est pourquoi avant le jour du jugement, tous les peuples connaîtront, vénéreront et adoreront le nom du Seigneur, et les dons magnifiques que Dieu a faits à saint Joseph, dons qu'il a voulu laisser presque cachés pendant une longue suite de temps [1].

« Le Seigneur enverra sa lumière jusque dans le plus intime des intelligences et des cœurs : de grands hommes scruteront les dons intérieurs de Dieu cachés en saint Joseph, et ils trouveront en lui un trésor d'un ineffable prix, tel qu'ils n'en ont point trouvé dans les saints de l'ancienne alliance [2].

« Le vicaire de Jésus-Christ sur la terre, obéissant à l'impulsion du Saint-Esprit, commandera que la fête du père putatif de Jésus, de l'époux de la reine du monde, de l'homme très-éminent en sainteté, soit célébrée dans toutes les contrées de l'Église orthodoxe. Et ainsi, celui qui dans le ciel a toujours été au premier rang, ne sera point à un rang inférieur sur la terre [3]. »

prosequatur veneratione : condat cœnobia, ecclesias ac altaria in ejus erigat honore. Isidor. de Isolanis, Summa de donis beati Joseph, P. III, c. VI.

[1] Post quæ, suscitavit Dominus sanctum Joseph sibi, ad honorem nominis sui, caput et patronum peculiarem imperii militantis Ecclesiæ. Ante quoque diem judicii, futurum est ut omnes populi cognoscant, venerentur et adorent nomen Domini, ac magna Dei munera quæ Deus ipse in sancto posuit Joseph, et latere pene voluit longa per tempora. *Ibid.*

[2] Aperiet enim Dominus lumen præcordiorum intellectus : et viri magni scrutabuntur interiora Dei dona in sancto abscondita Joseph, et invenient thesaurum optimum, qualem apud sanctos veteris instrumenti non invenerunt. *Ibid.*, c. VIII.

[3] Mandabit enim Christi vicarius in terris, sancto suadente Spiritu, ut festum patris putativi Christi, sponsi Reginæ mundi, hominis sanctissimi

Digitized by Google

Avouons-le, N. T.-C. F., on ne saurait refuser, sinon le don de prophétie, au moins celui d'une vue anticipée sur les moindres détails de l'avenir, au pieux écrivain qui a tracé ces lignes, et auquel nous emprunterons quelques autres traits non moins saillants, à mesure que nous montrerons la progression ininterrompue du culte de saint Joseph sous le rapport doctrinal, liturgique et populaire.

III. Nous l'avons dit : toute dévotion éclairée doit marcher de pair avec la doctrine, et l'accroissement de la piété est inséparable d'un accroissement de lumière. Dès là que l'âme se porte avec prédilection vers un des faits ou des mystères de la religion, l'esprit ne peut pas ne point s'appliquer à une étude plus approfondie de ce qui fait l'aliment du cœur. C'est de la méditation que jaillit l'ardeur de la flamme : *et in meditatione mea exardescet ignis*[1]. Ou plutôt, la science est à la fois ici cause et effet. Si la connaissance engendre l'amour, l'amour excite à connaître mieux et davantage.

Déjà, au quinzième siècle, deux hommes éminents à des titres divers s'étaient appliqués à sonder le mystère des grandeurs et des vertus de saint Joseph, en vue de procurer l'extension de son culte. L'un d'eux, à qui son nom, imité de celui du saint abbé de Clairvaux, faisait une douce loi de marcher sur les traces de ce pieux docteur, saint Bernardin de Sienne, consacra plusieurs discours célèbres à développer les mérites transcendants du glorieux patriarche[2]. Et tandis qu'il en popularisait ainsi le nom de ville en ville sur le sol de l'Italie, un branle plus énergique était

celebretur in omnibus finibus imperii militantis Ecclesiæ. Quamobrem qui in cœlis semper fuit supra, in terris non erit subtus. *Ibid.*

[1] Ps. XXXVIII, 4.

[2] Le premier de ces discours a fourni les trois leçons du second nocturne de la fête du Patronage de saint Joseph comme celui de saint Bernard les leçons de la fête du 19 mars.

Digitized by Google

parti de la France, d'où son impulsion avait retenti jusqu'au sein du concile œcuménique. Si plus d'une ombre vint obscurcir la renommée du fameux chancelier de l'Université de Paris, on peut espérer que le zèle ardent et victorieux qu'il déploya pour les prérogatives de celui que Jésus-Christ a daigné appeler ici-bas son père, lui fit pardonner les incertitudes et les contradictions de sa doctrine par rapport aux prérogatives du vicaire terrestre de ce même Jésus[1]. Ce qui est certain, c'est que le discours prononcé par Gerson devant les Pères de Constance restera, sinon comme un monument d'éloquence et de goût, du moins comme un traité de théologie profonde sur cette matière; et ce discours, au sentiment de Benoît XIV, emprunte une autorité considérable à cette particularité attestée par un contemporain, à savoir, qu'il fut entendu avec une ex-

[1] Une lecture attentive de la vie et des œuvres complètes de Gerson permet de ratifier, dans une certaine mesure au moins, l'observation faite par ses biographes. « Quelques pseudo-canonistes, dit Feller, se sont servis du nom de Gerson pour affaiblir l'autorité du saint-siége. Ils allèguent des passages relatifs aux temps de schisme et de scandale où se trouvait l'Église, où le pontife légitime est un sujet de problème, où la paix de l'Église ne pouvait naître que de la déposition de tous les contendants; mais ils n'ont garde de rapporter les endroits où Gerson s'exprime d'une manière claire, générale et absolue sur cette matière. « L'état de la papauté, dit-il, a été institué surnaturellement et immédiatement de Jésus-« Christ, comme ayant une *primatie monarchique et royale* dans la hiérarchie ecclesiastique. Car, de même que les prélats mineurs, tels que les « curés, sont soumis à leurs évêques quant à l'exercice de leur puissance, « et que ceux-ci peuvent limiter et restreindre l'usage de leurs pouvoirs, « il n'est pas douteux aussi que les prélats majeurs ne soient soumis au « pape, et qu'il ne puisse en user de même à leur égard. » (*De Stat. Eccl.* « *Oper.*, *tom.* II, *col.* 532). « La plénitude, dit-il ailleurs, de la puissance « ecclésiastique qui comprend celle de l'ordre et de la juridiction, tant « dans le for interne que dans le for externe, et qui peut s'exercer immédiatement et sans limitation sur quiconque est de l'Église, ne peut résider que dans le souverain pontife, parce qu'autrement le gouvernement « de l'Église ne serait pas monarchique.» (*Oper.*, *tom.* I, *col.* 145, *etc.*)

Digitized by Google

trême faveur par toute l'Église assemblée conciliairement[1]. Ce savant pape, qui, même comme écrivain privé, met toujours tant de réserve dans ses jugements, ne fait point difficulté de dire qu'au nombre de ceux qui ont le plus travaillé et contribué par leurs écrits à l'amplification de la gloire de saint Joseph, on ne peut absolument omettre Jean Gerson, le chancelier de Paris, non plus qu'Isidore de Isolanis, de la famille de saint Dominique, dont tous les autres panégyristes plus tardifs n'ont fait que suivre les traces et reproduire la doctrine[2].

Et, de fait, les pages les plus lumineuses, les plus attrayantes, les plus onctueuses, écrites depuis par des hommes tels que saint François de Sales, le pieux Olier et plusieurs autres maîtres de la vie spirituelle, n'offrent tant d'intérêt que par le tour nouveau donné au même fond d'idées et de considérations. Qu'on ait la générosité ou plutôt la justice de nous laisser ce dédommagement que nous tenons à grand honneur et à grand prix : oui, la tradition catholique concernant le ministère sublime de saint Joseph et la perfection avec laquelle il l'a rempli, a trouvé dans notre Église gallicane, depuis saint Bernard, ses organes les plus accrédités et les plus éloquents. Les deux panégyriques de saint Joseph par Bossuet sont à la fois les plus magnifiques monuments élevés à la gloire du héros et les chefs-d'œuvre les plus accomplis du théologien et de l'orateur. Le grand homme a tenu tout ce qu'il avait promis en disant au début de son promier discours : « Dans le dessein que je me propose d'appuyer les louanges de saint Joseph, non point sur des conjectures douteuses, mais sur une doctrine solide tirée des Écritures divines et des Pères leurs interprètes

[1] De quo sermone archiepiscopus Christophorus a Capitefontium testatur fuisse pergratum toti Ecclesiæ in concilio congregatæ. De serv. Dei beatif., L. IV, p. II, c. XX, 37. — [2] *Ibid.*, 17.

Digitized by Google

fidèles, je ne puis rien faire de plus convenable que de vous représenter ce grand saint comme un homme que Dieu choisit parmi tous les autres, pour lui mettre en main ses trésors, et le rendre ici-bas son dépositaire; et je prétends vous faire voir que, comme rien ne lui convient mieux, il n'est rien aussi qui soit plus illustre, et que ce beau titre de dépositaire, nous découvrant les conseils de Dieu sur ce bienheureux patriarche, nous montre la source de toutes ses grâces et le fondement assuré de tous ses éloges[1]. »

Or, pour peu que nous entrions dans la substance intime du sujet, il nous serait facile de montrer que l'aigle alors naissant de la chaire française, en donnant à ses conceptions l'incomparable vêtement de sa merveilleuse parole, n'a pas détaché ses yeux des doctrines de ses devanciers dans l'école théologique de Paris, et surtout dans la maison de Navarre, et qu'il s'est contenté d'imprimer le cachet de son génie aux aperçus du chancelier Jean Gerson et de son prédécesseur Pierre d'Ailly : aperçus devenus familiers à cette pléiade ecclésiastique si éminente qui a illustré la religion en France pendant la première moitié du dix-septième siècle[2]. Qu'il soit donc permis au clergé français de tirer quelque satisfaction particulière du décret apostolique qui vient d'être provoqué par le concile du Vatican, et qui sanctionne les enseignements de ceux même de nos pères à qui ont été infligés, sous d'autres rapports, de justes désaveux doctrinaux.

IV. On ne peut nier, en effet, que l'Église de France se soit signalée entre toutes les autres par l'intérêt qu'elle

[1] Œuvres de Bossuet, Edit. Lebel, T. XVI, p. 83.

[2] Nous espérons que l'occasion nous sera donnée de justifier plus à fond ces assertions lorsque nous prendrons la parole dans les diverses solennités de saint Joseph.

Digitized by Google

a pris et le concours qu'elle a donné au triomphe de cette cause.

L'ordre du Carmel avait apporté d'Orient, et les familles religieuses de saint Dominique et de saint François s'étaient également employées à propager déjà par toute la terre le culte de saint Joseph. Son nom, absent des martyrologes d'Usuard et d'Adon, figurait depuis une date plus ou moins certaine au martyrologe romain. Mais il est trop évident qu'à l'époque de l'assemblée de Constance, aucune fête n'avait encore été consacrée par la liturgie générale de l'Église[1] : la preuve en est dans tout le mouvement que se donna le chancelier de Paris pour la faire inscrire, à titre de fondation privée, au coutumier de plusieurs églises particulières[2], et dans la proposition qu'il fit publiquement aux Pères du concile d'instituer enfin une solennité publique[3]. Ses efforts furent couronnés de succès; et encore que l'Église romaine ait procédé avec cette lenteur et cette maturité qui la caractérisent, la question ainsi engagée ne s'arrêta plus; chaque siècle amena un pas en avant. Seulement facultative et du rit simple depuis son institution par Sixte IV vers la fin du quinzième siècle, la fête du dix-neuf mars était promue au rit double un peu plus tard par le pape Innocent VIII. Dans le courant du dix-septième siècle, Urbain VIII, en confirmation d'un décret de son prédécesseur Grégoire XV, la rangeait parmi les fêtes de précepte pour le monde entier[4]. Bossuet, dans la péroraison de son second panégyrique, prêché devant la reine mère, faisait allusion à l'ordonnance rendue à cet effet par l'autorité royale, quand il disait : « C'est de là, Madame, que sortira votre grande gloire. Joseph a mérité les plus grands hon-

[1] Bened. XIV, *loc. cit.*, 18, 19.
[2] Gersonii Opera, T. IV, col. 730 et seq. Edit. Antuerp. 1706.
[3] *Ibid.*, T. III, col. 1358. — [4] Bened. XIV, *loc. cit.*, 19, 20.

Digitized by Google

neurs, parce qu'il n'a jamais été touché de l'honneur; l'Église n'a rien de plus illustre, parce qu'elle n'a rien de plus caché. Je rends grâces au roi d'avoir voulu honorer sa sainte mémoire avec une nouvelle solennité [1] ».

Ce n'était point assez. Le dix-huitième siècle vit la chaire apostolique payer encore à cette même cause un double tribut officiel. Une pontife dont la mémoire sera impérissable, Clément XI, si versé dans la connaissance des saintes lettres, voulut, à l'instigation d'une très-noble et très-vénérable fille de sainte Thérèse, présider lui-même à la composition des hymnes et de toutes les parties de l'office propre de saint Joseph, qu'il éleva au degré double de seconde classe [2].

A cette occasion même, on fit de divers côtés la demande de l'insertion du nom de ce grand saint dans les litanies. L'affaire fut traitée avec une importance capable d'étonner ceux qui ne soupçonnent pas la délicatesse et la gravité de ces matières. Plusieurs questions de discipline et de doctrine étaient en jeu. Une difficulté générale se présentait : l'inconvénient d'encourager une foule de propositions de ce genre qui, dictées par de louables motifs, aboutiraient à rendre presque impossible l'usage des litanies dans les fonctions sacrées; d'autant que la Congrégation des Rites avait déjà à lutter contre une tendance marquée à les raccourcir arbitrairement dans la pratique. De plus, quelle place donnerait-on à saint Joseph? S'il n'occupait que son rang dans la série des confesseurs non pontifes, n'était-ce pas l'amoindrir au lieu de le relever dans la vénération des peuples? Et, cependant, pouvait-il figurer dans les litanies à un autre titre que dans les offices divins?

La providence permit que le promoteur de la foi appelé à donner son suffrage fût ce même prélat Prosper Lamber-

[1] Édit. Lebel, T. XVI, p. 143, 144. — [2] Bened. XIV, *loc. cit.*, 5, 20.

Digitized by Google

tini qui devait être plus tard Benoît XIV [1]. De là, une de ces œuvres magistrales, telles que ce grand canoniste savait les produire [2]. Tous les précédents du culte de saint Joseph y sont rapportés avec cette sûreté d'érudition qui lui appartient. Quant à l'objection tirée de la loi générale très-prudente qui s'oppose à l'allongement d'une prière aussi usuelle, il s'agissait de savoir si le cas proposé n'était pas de telle nature qu'il ne pût tirer à conséquence pour aucun autre. Car, s'il était établi qu'à saint Joseph revient une part propre et unique dans l'économie du mystère fondamental de la religion, qui est l'union hypostatique du Verbe avec l'humanité, et s'il était démontré qu'à des fonctions sans égales ont correspondu d'incomparables vertus, la question placée à cette hauteur tiendrait à une distance comme infinie toutes les autres prétentions.

Cette étude conduit le docte dissertateur à passer du domaine canonique dans le plein champ de la théologie, où il se meut avec la même sûreté. Il cite le texte de notre Gerson, qui voudrait « avoir à sa disposition des paroles capables de faire comprendre ce mystère si saint et si caché, cette si admirable et vénérable Trinité de la terre, Jésus, Joseph et Marie » : *Cuperem mihi verba suppeterent ad explicandum tam altum et absconditum a sæculis mysterium, tam admirandam venerandamque Trinitatem, Jesum, Joseph et Mariam* [3]. Il montre que le titre d'époux sans tache de la Vierge Mère, que la qualité de père du Christ, énoncée dans les Écritures et ratifiée par la sujétion filiale de l'Homme-Dieu, constituent des grâces et des prérogatives et supposent par là aussi des mérites et des vertus qui posent saint Joseph en dehors de toutes les catégories ordinaires, parce que ce sont des priviléges et des dons qui lui sont

[1] Bened. XIV, De serv. Dei beatif., L. IV, p. II, c. XX, 5. — [2] *Ibid.*, 7-58.
[3] Oper. Gerson., *loc. cit.*, col. 1356.

Digitized by Google

propres et qui n'ont été le partage d'ucun autre saint[1]. De là cette conséquence : c'est que l'invocation de saint Joseph peut et doit précéder celle des apôtres eux-mêmes et des martyrs[2]. Car si, pour un droit aussi positif que celui qui préside au règlement de la liturgie, on ne peut s'appuyer sur certaines considérations même très-pieuses et très-plausibles que les canonistes laissent aux prédicateurs, il n'en est pas moins solidement établi que le ministère de saint Joseph dépasse par sa nature et par sa fin tous les autres ministères même apostoliques [3]. Enfin, si l'on objecte que le nom de saint Joseph se trouve ainsi placé avant l'invocation générale des saints patriarches et prophètes, loin d'y voir une difficulté, il y faut reconnaître une convenance très-solide. La qualification de patriarche appartenait au chef de toutes les familles dont se composait le peuple de Dieu. Or, par sa paternité envers Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est la tête de tout le corps des prédestinés et des élus, saint Joseph justifie ce titre qui ne lui a pas été témérairement attribué[4]; et quoiqu'il n'ait pas été père du Christ par la génération naturelle, et que la grande famille des fidèles ne procède pas de lui selon la chair, cela n'empêche point qu'il n'ait été et qu'il ne soit patriarche d'une façon plus haute et plus parfaite[5].

Conformément à ces considérations et à ces conclusions le pape Benoît XIII ordonna que le nom de saint Joseph fût inséré, après le nom de saint Jean-Baptiste, soit dans le

[1] Bened. XIV, *loc. cit.*, 35-38. — [2] *Ibid.*, 38-56. — [3] *Ibid.*, 54, 55.

[4] Patriarchæ, juxta sanctos Patres et antiquos recentesque scriptores, fuerunt illi qui totidem familiarum protoparentes extiterunt quibus populus Dei constabat. Cum igitur sanctus Joseph fuerit pater putativus Christi Domini nostri, qui prædestinatorum et electorum Caput est, hâc de causa nomen Patriarchæ jure merito ipsi attribuitur. *Ibid.*, 57.

[5] Non impedit quin fuerit Patriarcha perfectiori et altiori modo. *Ibid.*

Digitized by Google

grandes litanies des saints, soit dans les litanies plus courtes pour la recommandation de l'âme, et qu'elles fussent désormais récitées avec cette addition par tous les fidèles[1].

Tels sont, N. T.-C. F., les préliminaires les plus saillants de l'acte solennel que nous venons aujourd'hui vous annoncer, et qui est comme le dernier sceau de l'autorité de l'Église, sanctionnant les désirs et consacrant la dévotion des peuples.

V. Si le culte des saints est avant tout un hommage dû à leur excellence et à leurs vertus, il est pareillement et presque toujours principalement inspiré par la confiance en leur pouvoir et par l'efficacité éprouvée de leur protection. Pour qu'une dévotion devienne populaire, il ne suffit pas que le serviteur de Dieu qui en est l'objet jouisse d'un crédit puissant dans le ciel ; il faut que les peuples en aient acquis le sentiment, et l'aient manifesté par des signes particuliers. De là une règle établie dans l'Église. Assurément Dieu pourrait confier directement à l'un de ses élus la tutelle d'une nation, d'une cité, d'un individu, tout comme il députe par lui-même à leur garde quelqu'un de ses esprits célestes ; et les moyens ne lui manquent pas pour révéler ce qu'il aurait ainsi ordonné de sa suprême et bienveillante autorité. Toutefois, dans l'ordre humain des choses, le titre de patron n'est dévolu à un habitant de la gloire qu'autant qu'il a été librement adopté comme tel par la confiance de ses clients, et que cette élection, revêtue des conditions prescrites, a été acceptée et consacrée par l'Église[2].

Or, N. T.-C. F., l'empressement des peuples pour le service de saint Joseph n'a pas cessé de grandir en ces derniers âges. Nous avons parlé des actes généraux du siége apostolique qui s'étendent à l'Église entière. Il ne faudrait pas

[1] Bened. XIV, de beatif. serv. Dei, L. IV. p. II, 5.— [2] *Ibid.*, c. XIV et XV.

Digitized by Google

moins d'un volume pour rapporter toutes les manifestations de la piété privée, tous les monuments de la confiance des familles, des villes, des royaumes, des corporations séculières ou régulières. Constructions de temples, de chapelles, d'autels ; érections de monastères, de confréries ; indulgences demandées et obtenues ; établissement de fêtes secondaires, par exemple, de la sainte Desponsation de Marie et de Joseph ; consécration d'un mois particulier à des exercices pieux en son honneur : que sais-je ? autant de preuves de ce sentiment de jour en jour plus vif, qui porte les fidèles à reconnaître dans saint Joseph une intercession très-puissante et très-efficace par elle-même pour le bien et le progrès religieux des âmes, comme aussi une ressource particulièrement réservée à la société chrétienne et à l'Église en vue des crises extraordinaires et des complications temporelles qu'amèneront les derniers siècles.

Personne n'a parlé avec plus de feu que sainte Thérèse des secours de tout genre qu'on peut espérer du crédit de ce grand saint. « Il m'a toujours exaucée, dit-elle, au delà de mes prières et de mes espérances. Je ne me souviens pas de lui avoir jamais rien demandé jusqu'à ce jour, qu'il ne me l'ait accordé... Le Très-Haut donne seulement grâce aux autres saints pour nous secourir dans tel ou tel besoin, mais le glorieux saint Joseph, je le sais par expérience, étend son pouvoir à tous. Notre-Seigneur veut nous faire entendre par là que, de même qu'il lui fut soumis sur cette terre d'exil, reconnaissant en lui l'autorité d'un père nourricier et d'un gouverneur, de même encore il se plaît à faire sa volonté dans le ciel en exauçant toutes ses demandes. »

Elle dit ailleurs : « Jusqu'ici j'ai toujours vu les personnes qui ont eu pour lui une dévotion vraie et soutenue par les œuvres, faire des progrès dans la vertu : car ce céleste protecteur favorise d'une manière frappante l'avancement spi-

Digitized by Google

rituel des âmes qui se recommandent à lui... Les personnes d'oraison surtout doivent l'aimer avec une filiale tendresse... Que celui qui ne trouve personne pour lui enseigner l'oraison, choisisse cet admirable saint pour maître: il profitera en peu de temps et ne s'égarera point sous sa conduite. »

Enfin, par le récit qu'elle fait des secours obtenus pendant qu'elle bâtissait son monastère de Saint-Joseph d'Avila, la réformatrice du Carmel n'a pas peu contribué à répandre dans les familles religieuses cette confiance qui leur a valu plus d'une fois de si étonnants résultats. En effet, le serviteur fidèle que Dieu avait établi l'économe et le pourvoyeur de la sainte famille, et qui eut à suffire si souvent à des besoins pressants, à des situations extrêmes, a gardé ce don et ce privilége d'être en quelque sorte la providence temporelle des enfants de Dieu aux abois. Nous l'avons vu : le nom et l'attribut de patriarche ne lui appartiennent que parce qu'il est, dans un sens élevé et très-vrai, le chef et le père de toute la nation des élus, de toute la grande famille des membres du corps mystique de Jésus. A lui donc la sollicitude et en même temps la puissance de pourvoir aux nécessités domestiques du peuple chrétien. Et s'il n'est pas rare que la détresse des particuliers ait reçu de lui les soulagements les plus inopinés, à combien plus forte raison la grande société qui est devenue la maison du Christ sur la terre, et le successeur de Pierre qui en est le conducteur visible, sont-ils en droit d'attendre de lui aide et secours aux heures suprêmes !

C'était déjà la souffrance temporelle de l'Église et de la papauté qu'alléguait le chancelier Gerson, dans la péroraison pathétique du discours par lequel il demandait aux Pères de Constance un témoignage public de piété envers saint Joseph : il s'agissait d'obtenir que, par les mérites et par l'intercession si grande, si puissante, et, pour ainsi dire, si

Digitized by Google

impérieuse d'un tel patron : *meritis et intercessione tanti tamque potentis et imperiosi quodammodo patroni*, l'Église, tristement divisée entre diverses obédiences, fût rendue à son unique époux, au pontife vrai et certain [1]. Un sentiment semblable dirigeait, au siècle suivant, le dominicain milanais quand, dans la dédicace de son livre au pape Adrien VI, il disait : « La maîtresse des nations est aujourd'hui assise dans sa douleur solitaire; l'Italie est secouée par les orages des factions, inondée du sang des fidèles, pleurant ses citoyens exilés, gémissant à la vue des maisons monastiques spoliées, affligée de la dispersion des religieux réduits à la mendicité... Dans ces affreuses conjonctures, ce n'est pas légèrement que je crois que la paix sera rendue à l'Italie par les saintes prières de Joseph » : *Sanctissimis Joseph precibus, haud profecto leviter pacem ego ipse reddendam Italiæ crediderim* [2]. Enfin, Benoît XIV faisait valoir une considération du même genre quand, après s'être appuyé sur l'exemple de ces deux graves personnages, il insistait pour qu'au milieu des calamités présentes de l'Église, on décernât à saint Joseph le seul genre d'honneur et de culte qui semblait pourvoir être surajouté à tout ce qui avait précédé : *sic in præsentibus Ecclesiæ calamitatibus, solus qui superesse videtur honor et cultus sancto Josepho superaddatur, ejus videlicet nomen in litaniis majoribus describendo* [3]. Le savant promoteur de la foi ne prévoyait pas qu'on pût aller plus loin. Les paroles prophétiques qu'il se plaît à citer à cette occasion permettaient cependant de l'espérer; et c'est ce qui vient de s'accomplir.

VI. Il avait été annoncé que, saint Joseph ayant le titre de patron principal et spécial de tout l'empire de l'Église

[1] Oper. Gerson., *loc. cit.*, col. 1358.
[2] Dedicat. prævia in Summ. de donis S. Joseph.
[3] Bened. XIV, *loc. cit.*, 58.

Digitized by Google

militante : *Caput et patronum specialem imperii militantis Ecclesiæ*, sa fête prendrait rang parmi les fêtes principales et les plus révérées : *Fiet de eo festum præcipuum et venerabile* [1]. L'acte apostolique qui devait réaliser cet oracle était depuis longtemps dans les vœux de la chrétienté. Le pape Pie IX avait donné à ce désir une première satisfaction en établissant, au troisième dimanche après Pâques, une fête du Patronage de saint Joseph : pourvoyant par là à ce que ce saint, dont la fête, tombant en carême, n'était presque nulle part un jour férié pour les fidèles, reçût désormais partout un culte public obligatoire. Mais la déclaration authentique du titre de Patron de l'Église universelle manquait encore. Les suppliques se multiplièrent à cette fin ; des divers points de la chrétienté, les évêques firent arriver au saint-siége leur suffrage et celui des fidèles; en particulier, une réunion considérable de cardinaux, d'archevêques et d'évêques, de prélats mitrés, de généraux et provinciaux d'ordres religieux, assemblée à Trente en mil huit cent soixante-trois pour la célébration du troisième anniversaire séculaire de la conclusion du grand concile, manifesta publiquement le désir d'un accroissement nouveau du culte de saint Joseph, en vue d'obtenir la solution favorable des difficultés qui s'accumulaient d'année en année autour du père commun des fidèles. Nous n'avons pas à vous rappeler, N. T.-C. F., ce qui fut fait à cet égard par notre province de Bordeaux dans le récent concile de Poitiers. Enfin, pendant la tenue du concile du Vatican, la même demande, fondée sur les mêmes considérations, fut renouvelée avec éclat. Une telle démarche était nécessairement décisive. Manifestement, l'heure marquée dans le conseil d'en haut allait sonner. Et voici qu'en effet, « ayant égard à ces vœux « et à ces demandes ; considérant que l'Église a toujours

[1] Isid. de Isolanis, Summ. de donis S. Joseph, p. III, c. VII.

Digitized by Google

« comblé des plus grands honneurs après la sainte Vierge « Mère de Dieu, son époux le bienheureux Joseph, et im- « ploré son secours dans les circonstances critiques; enfin, « déterminé par la déplorable condition présente des « choses à confier sa personne et tous les fidèles au très- « puissant patronage du saint patriarche Joseph », notre saint-père le pape Pie IX, à la date bénie du huit décembre mil huit cent soixante-dix, l'a solennellement proclamé « PATRON DE L'ÉGLISE UNIVERSELLE », et, à ce titre, a élevé sa fête au rit double de première classe [1].

En d'autres temps, les habiles de ce monde auraient souri peut-être d'un acte à leurs yeux si disproportionné avec les effets que l'Église en attend : nous voulons espérer qu'ils ont présentement trop de motifs de douter de leur propre habileté pour ne pas respecter au moins ce qu'il ne leur est pas donné de comprendre. Quant à nous, qui vivons d'une vie dont les principes sont inconnus aux sages de la terre, nous avons foi au succès de ce qui répond à une si longue et si légitime aspiration des âmes placées sous l'action féconde et vivifiante de la grâce. Nous savons que Nazareth fut le berceau et le germe de l'Église, et nous croyons que celui qui eut charge de subvenir à toutes les nécessités de cette maison divine, est demeuré l'intendant même temporel de la grande famille chrétienne. Si nous ne l'avions pas su jusqu'ici, la voix révérée du vicaire du Christ vient de nous l'apprendre : « De même que Dieu avait établi chef de « toute la terre d'Égypte, Joseph fils du patriarche Jacob, « afin qu'il tînt en réserve le froment pour le peuple; de « même aussi lorsque, la plénitude des temps étant proche, « il allait envoyer sur la terre son Fils unique, le Sauveur « du monde, il choisit un autre Joseph dont le premier « avait été la figure. Il le fit seigneur et prince de sa maison

[1] Decret. *Quemadmodum Deus.*

Digitized by Google

« et de ses biens, et le choisit pour gardien de ses princi-
« paux trésors[1]. » La maison du Christ, N. T.-C. F., c'est éminemment la résidence de son représentant ici-bas. Les possessions terrestres du Christ, ce sont surtout les territoires chargés de protéger le libre exercice de la puissance spirituelle de l'Église. Là sont en dépôt les principaux trésors de la vérité et de la grâce. Nul doute donc que le céleste PATRON DE L'ÉGLISE UNIVERSELLE, acclamé et honoré avec un surcroît de confiance et de vénération, ne procure la délivrance après laquelle soupire le monde entier. Nul doute que les protestations que nous avons élevées contre des attentats sacriléges, ne soient entendues du puissant protecteur et gardien de ces domaines sacrés. La lettre si flatteuse par laquelle Pie IX nous charge de vous féliciter et de vous remercier de vos généreux sentiments, manifeste des espérances qui ne seront point déçues[2]. La cause de la France chrétienne et celle du chef de la chrétienté ont entre elles aujourd'hui un rapport et un lien plus étroits que jamais.

A CES CAUSES, etc.

[1] *Ibid.* — [2] *Voir* plus haut, p. 54.

Digitized by Google

XI

LETTRE PASTORALE

AU SUJET

DE LA PAIX CONCLUE AVEC LA PRUSSE

ET POUR LA CÉLÉBRATION D'UN SERVICE FUNÈBRE

A L'INTENTION DES VICTIMES DE LA GUERRE.

Poitiers, le 18 mars 1871.

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

I. Le gouvernement français, par la signature préalable de ses plénipotentiaires, et par le suffrage des députés de la nation, a conclu la paix avec nos vainqueurs. Les exigences du conquérant ont été rigoureuses en elles-mêmes, âpres et désagréables dans la forme : il fallait s'y attendre. Sachant à qui nous avions affaire, et le sort des armes nous ayant été défavorable, nous ne pouvions guère compter sur un meilleur sort. Comparés à d'autres temps, les nôtres, quoi qu'on en dise, n'excellent pas par la courtoisie et les procédés chevaleresques; et, de plus, les rivaux avec lesquels nous nous sommes mesurés n'ont jamais eu renom de générosité. La remarque en a été faite par l'historien qui a

Digitized by Google

raconté, dans une langue si originale et si naïve, les détails circonstanciés d'un de nos revers les plus navrants. Ce rapprochement et ce contraste entre le passé et le présent ne seront pas sans quelque à-propos. La scène se passait à une assez petite distance de notre cité[1]; et plus d'un de vous, Messieurs, a cédé au désir d'en visiter le théâtre, baigné par le ruisseau[2] qui contourne la colline sur aquelle est assise notre modeste villa diocésaine.

II. Le roi de France, après des prodiges de bravoure personnelle, avait été contraint de se rendre à l'ennemi, et il s'acheminait vers le pavillon de son vainqueur, le prince de Galles. Le jeune héros, oubliant sa victoire, s'inclina profondément devant l'auguste captif, et fit apporter des rafraîchissements qu'il lui présenta lui-même, accompagnant ses marques de respect des paroles les plus délicates[3]. Quand vint le soir, il offrit au monarque un souper, auquel assistèrent les princes et les seigneurs français assis à différentes tables. Il tint à honneur de servir le roi en personne, refusant de prendre place auprès de lui, quelque instance que Jean y pût faire, et courbant le genou devant son hôte, toujours roi et seigneur suzerain, quoique prisonnier de guerre[4]. Et comme celui-ci, malgré sa fermeté dans le malheur, trahissait sur son visage une impression de tristesse bien naturelle : *Cher sire*, disait le prince, *ne*

[1] Concernant l'emplacement de la bataille de Poitiers ou de Maupertuis, voir les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, T. VII, 1841, p. 73 et suiv.; T. X, 1844, p. 76 et suiv.

[2] Le Miausson : *alveus Milcionis*. Cartul. de Nouaillé.

[3] Les Chroniques de Jean Froissart, ch. CCCLXVI. Edit. Buchon, in-8, 1824. T. III, p. 238.

[4] Et servoit toujours le prince au devant de la table du roi, si humblement comme il pouvoit. Ni oncques ne se voulut seoir à la table du roi, pour la prière que le roi lui sçut faire; ains disoit toujours qu'il n'étoit mie encore si suffisant qu'il appartenist de lui seoir à la table d'un si haut prince et de si vaillant homme. *Ibid.*, ch. CCCLXIX, p. 244.

Digitized by Google

veuillez faire si simple chère pour ce que Dieu n'a voulu consentir aujourd'hui votre vouloir, car certainement monseigneur mon père vous fera tout l'honneur et amitié qu'il pourra, et s'accordera à vous si raisonnablement que vous demeurerez bons amis ensemble et à toujours. Le fils, il faut l'avouer, jugeant de son père par lui-même, en présumait trop favorablement. Puis il ajoutait à l'égard de l'événement du combat: *Encore que la besogne ne soit tournée à votre gré, vous avez aujourd'hui conquis le haut nom de prouesse et avez passé tous les mieux faisants. Je ne le dis, cher sire, pour vous louer, car tous ceux de notre parti qui ont vu les uns et les autres, se sont par pleine science à ce accordés, et vous en donnent le prix et le chappelet* [1], c'est-à-dire vous décernent la palme et la couronne de la journée.

Rien n'est perdu, n'est-il pas vrai, Messieurs, quand une bouche sincère peut rendre à un vaincu de pareils hommages. Les malheurs publics sont toujours promptement réparables dans un temps et dans une société dont les mœurs inspirent de tels sentiments et de tels actes. La défaite, l'exil même et la captivité, n'entraînent alors ni le détrônement ni la déchéance. Écoutons la suite du récit.

Comme chaque seigneur faisait la guerre et entretenait ses hommes à ses frais, c'était l'usage du temps que chacun pût disposer des prisonniers qu'il avait faits sur le champ de bataille. Lors donc qu'on eut « soupé et assez festoyé », les vainqueurs tant anglais qu'aquitains et gascons se retirèrent en leurs gîtes avec leurs prisonniers. Et, dans le courant même de la nuit, une foule de chevaliers et écuyers réglèrent leur rançon envers ceux qui les avaient pris. Car ceux-ci *les laissoient plus courtoisement rançonner et payer que oncques gens fissent : ni ils ne les contraignoient autrement, fors qu'ils leur demandoient sur leur foi combien ils pourroient*

[1] *Ibid.*

Digitized by Google

payer sans trop se grever; et les créoient (croyaient) *légèrement de ce qu'ils disoient. Et disoient communément qu'ils ne vouloient rançonner chevaliers et écuyers si étroitement, qu'ils ne se pussent tirer d'affaire, et servir leurs seigneurs selon leur état, et chevaucher par le pays avec honneur* [1].

La comparaison est déjà faite dans votre esprit, Messieurs et chers Coopérateurs. La remarque finale du chroniqueur est donc superflue en elle-même : on ne saurait pourtant nous demander de la passer sous silence. *La coutume des Allemands ni leur courtoisie n'est point telle*, poursuit Jean Froissart, *car ils n'ont pitié ni mercy de nuls gentilshommes s'ils échéent entre leurs mains prisonniers; mais les rançonnent de toute leur finance et outre, et les mettent en fers et en plus étroites prisons qu'ils peuvent pour estordre* (extorquer) *plus grand'rançon* [2].

III. Plût à Dieu cependant, Messieurs, que notre plus grand mal fût le chiffre exorbitant de la rançon, aggravé de tant de réquisitions, d'exactions et d'extorsions de tout genre ! Pas plus pour un peuple que pour un particulier, il n'y a de parallèle à établir entre une plaie d'argent et la mutilation. Que dis-je ? Quand il s'agit de l'individu, la partie démembrée du corps devient insensible, et l'amputé n'ajoute pas à sa souffrance le sentiment de celle du membre séparé. Ici les chairs dans lesquelles on taille restent pleines de vie et de sensibilité. Si l'opération est cruelle pour nous, qui sentons ce que nous perdons de grand, d'utile, de généreux, combien plus pour les citoyens qui se voient arrachés à une patrie telle que la patrie française, et adjugés à l'odieuse marâtre par qui leur mère a été outragée et humiliée !

O nos frères de l'Alsace et de la Lorraine, jamais, non jamais nous n'oublierons les accents désespérés de vos

[1] *Ibid.*, ch. CCCLXX, p. 245 — [2] *Ibid.*

Digitized by Google

adieux, et nous nous refusons à les accepter comme des adieux éternels. Vos cris de douleur nous ont émus jusqu'au fond des entrailles. Le drame du deux mars à Bordeaux nous reportait à cinq siècles en arrière.

C'était à la suite du traité de Brétigny, conséquence fatale des défaites de Crécy et de Poitiers. Quand il fut question de mettre les Anglais en possession des villes et territoires exprimés dans les conventions, les nobles et les gens du peuple marquèrent un égal éloignement; ils furent unanimes à représenter qu'ils ne reconnaissaient point d'autre souverain que le roi, qu'ils étaient inséparablement unis à la monarchie française; ils rapportaient leurs chartes et leurs priviléges consacrés par tous nos rois depuis Charlemagne : tous regardaient comme un avilissement insupportable de reconnaître une autre domination que celle de leur prince légitime [1].

Le roi, pénétré de cette généreuse résistance, gémissait dans le fond de son cœur; mais sa promesse l'obligeait, et il fallait acheter le salut de la nation par ce retranchement. A la prière du roi de France, dit Froissart, et à celle de son cher cousin, Jacques de Bourbon, ils obéirent, mais ce fut bien à contre-cœur. Pour leur part, ceux du Poitou maritime et de la Saintonge en eurent « trop grand déplaisir »; la ville de la Rochelle refusa plus d'un an de se soumettre. *Se pourroit on émerveiller*, dit le chroniqueur, *des douces et aimables paroles qu'ils écrivoient et récrivoient au roi de France, en suppliant pour Dieu qu'il ne les voulût quitter de leur foi, ni éloigner de son domaine, ni mettre en mains étranges, et déclarant qu'ils avoient plus cher à être taillés tous les ans de la moitié de leur chevance* (qu'ils aimaient mieux payer chaque année la moitié de leur revenu) *qu'à ce qu'ils fussent ès mains des Anglois.*

[1] Histoire de France, par Villaret, ann. 1360.

Digitized by Google

Le roi de France, qui voyoit leur bonne volonté et loyauté, en avoit grand pitié d'eux; mais il leur mandoit et récrivoit affectueusement et soigneusement qu'il convenoit obéir, ou autrement la paix seroit enfreinte et brisée, par laquelle chose ce seroit trop grand préjudice au royaume de France. Enfin, voyant qu'ils ne pouvaient changer présentement leur destinée, ils se soumirent, et voici leur dernière réponse : *Nous obéirons aux Anglois des lèvres, mais les cœurs ne s'en mouvront*[1].

Quand le dernier mot d'une province est celui-là, on peut être assuré que le dernier mot de l'histoire sera le retour prochain et définitif de cette province à la mère patrie. Ainsi en advint-il sous les règnes suivants. Les excès de la domination étrangère excitèrent une répulsion si profonde, et l'ambition des envahisseurs éleva tant de nouvelles prétentions, qu'ils ne tardèrent pas à perdre tous leurs avantages, sans que les successeurs de Jean aient pour cela forfait au respect des traités, et sans que la France ait méconnu jamais la mémorable maxime du monarque : « Si la justice et la bonne foi étaient bannies du reste du monde, elles devraient avoir leur dernier refuge dans la bouche et dans le cœur des rois ».

IV. Ce qui a été, sera. Malgré l'étendue de nos maux, et quels que soient les sacrifices au prix desquels la paix nous est rendue, il nous reste dès à présent un bien inappréciable, que nos triomphants adversaires peuvent nous envier : c'est l'honneur conservé aux yeux du monde entier, et, par suite, l'intérêt de tous les hommes de cœur acquis à notre nation dans son malheur. Toute la question maintenant, c'est de signer notre paix avec Dieu : *pacem habeamus ad Deum*[2].

[1] Froissart, T. IV, ch. DCLXI, pag. 119, 120, 121.
[2] Rom., v, 1.

Digitized by Google

Pour cela, nous l'avons dit déjà, nous avons à remplir des devoirs privés et des devoirs publics. La France sera toujours grande, dès qu'elle sera chrétienne. La première des revanches qu'elle ait à prendre, c'est de se combattre et de se vaincre elle-même. Qu'elle triomphe de ses passions et de son indifférence religieuse; qu'elle abjure les fausses maximes, d'où naît la corruption de l'esprit et celle du cœur : la supériorité qui lui appartient parmi les nations renaîtra aussitôt d'elle-même. On l'a dit, et cela est cent fois vrai : notre plus pressant besoin, c'est de nous assurer des alliances. Méritons avant tout d'avoir Dieu pour allié. « S'il est pour nous, qui sera contre « nous ? [1] » Faisons taire ces récriminations trop impatientes, ces projets où il entre plus de jactance et de colère que de dignité et de raison, et où les paroles abondent sans pouvoir être suivies d'effets. La vengeance que le peuple français doit exercer sans délai contre ses oppresseurs, c'est de ressaisir les avantages que le ciel lui a départis et qu'il leur a refusés; c'est de redevenir le premier des peuples catholiques; c'est de rentrer dans son glorieux rôle de soldat du Christ et de fils aîné de l'Église; c'est de lever bien haut son drapeau protecteur des intérêts chrétiens dans tout l'univers; c'est de travailler à remettre à sa place, à rétablir au centre et au sommet de l'édifice européen, la pierre principale et la clef de voûte sans lesquelles c'en serait fini à jamais de la grandeur des races latines. Et ici veuillons nous recueillir et entendre la leçon des événements.

Un orateur non suspect de partialité cléricale a dit naguère dans l'assemblée souveraine de la nation : « L'unité monarchique de l'Italie a été le prélude et la cause génératrice de l'unité allemande, si funeste à notre pays [2] ». Cette assertion a reçu de toutes parts des marques d'assentiment;

[1] Rom., VIII, 31.

[2] M. Marc Dufraisse, séance de l'Assemblée nationale du 9 mars.

Digitized by Google

et un interrupteur également à l'abri de tout soupçon de papisme, s'est écrié : « Vous avez raison[1] ». Or, comment le nier ? L'appoint de la politique et des armes françaises a pesé d'un poids décisif dans l'entreprise et dans le succès de l'ambition comme de l'impiété subalpine. Et la part que nous avons prise à cette œuvre inique et sacrilége, nous en avons touché le salaire ; stipulée ou non, nous en avons accepté la récompense. Oui, par suite de cette unification qui ne s'était faite qu'en absorbant de petits États inoffensifs et prospères, qu'en dépouillant la veuve et l'orphelin (par exemple, l'admirable princesse Louise de France et sa jeune famille les infants de Parme), enfin qu'en usurpant le domaine sacré et séculaire du père commun de tous les chrétiens ; par suite, dis-je, de cette unification à jamais exécrable, la France s'est agrandie de deux provinces, du duché de Savoie et du comté de Nice. Or, voici que l'unification allemande, dont la précédente a été « le prélude et la cause génératrice », nous coûte la perte de deux autres provinces, et de quelles provinces : l'Alsace et la Lorraine ! C'est ainsi que l'entrevue de Plombières et celle de Biarritz ont produit pour nous des résultats contraires, mais dont l'un est le châtiment et l'expiation de l'autre : la main du comte de Bismark s'est chargée de reprendre, et par delà, le don du comte de Cavour.

Que dire à cela ? Que dire, sinon que « votre providence, « ô Père, ne s'est point départie du gouvernement des « choses humaines » : *Tua, Pater, providentia gubernat*[2] ? Que dire, sinon « que les justices de Dieu sont droites, que « les jugements du Seigneur sont vrais et qu'ils se justifient « eux-mêmes les uns par les autres » : *Justitiæ Domini ectæ,... judicia Domini vera, justificata in semetipsa*[3] ? Ou

[1] M. Eug. Pelletan, *ibid.*

Sap., XIV, 3. — [3] Ps. XVIII, 9, 10.

Digitized by Google

plutôt, si nous n'avons rien à dire, nous avons tout à faire pour nous rendre dignes des faveurs que Dieu nous réserve après ces dures épreuves, dans lesquelles la miséricorde se mêle sensiblement à la justice. Patience : les heureux d'aujourd'hui auront leur tour. Que l'Italie, parvenue au terme de son entreprise, n'oublie pas ces paroles de l'Esprit saint: « Édifier sa maison avec les matériaux d'autrui, c'est extraire ses pierres par un temps de gelée et bâtir en hiver »: *Qui ædificat domum suam impendiis alienis, quasi qui colligit lapides suos in hieme.* L'unification dans le mal, qui est ce que l'Écriture appelle « la synagogue des malfaisants, c'est « un amas d'étoupes, dont la destinée finale est d'être consumées par le feu » : *Stuppa collecta, synagoga peccantium; et consummatio illorum flamma ignis*[1]. Et quant à la Prusse, si fière de son exploit, qu'elle veuille écouter Isaïe : « Malheur à Assur : il a été ma verge et le bâton de ma colère; « j'ai fait de lui l'instrument de mon indignation[2]. Mais le « rôle du fouet est-il donc un si beau sujet d'orgueil, et le « bâton a-t-il lieu de se glorifier, comme s'il était autre « chose que du bois[3] » qu'on jette au feu ou qu'on brise quand on n'en a plus que faire? Enfin, entendons de la bouche de l'ange ces autres paroles : « Voici ce que dit le « Seigneur des armées : Je suis animé d'un grand zèle et « d'un grand amour pour Jérusalem et pour Sion » qui sont ma ville et mon peuple ; « et je suis transporté de colèr « contre ces autres peuples que le succès a rendus arro- « gants : car mon courroux contre Jérusalem était borné e « temporaire, et voici qu'ils ont dépassé mes intentions en « la châtiant avec passion et avec excès » : *Et ira magna*

[1] Eccli., xxi, 10.

[2] Væ Assur : virga furoris mei et baculus ipse est; in manu eorum indignatio mea. Isa., x, 5.

[3] Quomodo si elevetur virga contra elevantem se, et exaltetur baculus, ui utique lignum est. *Ibid.*, 15.

Digitized by Google

ego irascor super gentes opulentas : quia ego iratus sum parum, ipsi vero adjuverunt me in malum[1]. « C'est pourquoi, dit le « Seigneur, je me retournerai vers Jérusalem avec un nou- » veau surcroît de miséricordes, et j'y choisirai plus que « jamais ma demeure » : *Propterea revertar ad Jerusalem in misericordiis, et domus mea ædificabitur in ea, ait Dominus exercituum*[2].

C'est sur cette espérance, Messieurs et chers Coopérateurs, disons mieux, c'est sur cette assurance que nous devons vivre désormais, tous tant que nous sommes, fidèles enfants de la France et de l'Église. Ayons sur les lèvres, et redisons d'un cœur ému et sincère, cette supplication que nous avons répétée chaque jour pendant la durée de la guerre : « O Dieu, maître suprême de tous les royaumes et des rois, vous qui nous guérissez en nous frappant, et qui nous conservez en nous pardonnant » : *Deus regnorum omnium regumque dominator, qui nos et percutiendo sanas et ignoscendo conservas* ; « faites-nous sentir les effets de votre miséri- corde : de telle sorte que, le bienfait de la paix nous étant maintenu par votre puissance, nous en usions pour les remèdes de la correction » : *ut tranquillitate pacis tua potestate servata, ad remedia correctionis utamur*[3].

V. Mais il est un autre devoir qui ne souffre plus de re- tard, aujourd'hui que l'effusion du sang a cessé.

Tout soldat qui combat pour une cause juste sous les drapeaux de son prince et de sa nation, possède un titre puissant à l'indulgence de Dieu et à la gratitude des hom- mes. Celui que la loi de son pays n'astreignait pas au ser- vice militaire, et qui quitte spontanément sa maison, sa famille, son bien-être, pour se dévouer à la défense de la patrie menacée : Dieu et les hommes lui doivent un plus

[1] Zach., I, 14, 15. — [2] *Ibid.*, 16.

[3] Missal. Roman., Missa pro tempore belli, Postcomm.

Digitized by Google

large tribut d'honneur et de récompense. « Vous qui de « votre propre mouvement vous êtes offerts au péril » : *qui propria voluntate obtulistis vos discrimini*, « vous qui avez « exposé volontairement vos vies au danger » : *qui sponte obtulistis de Israel animas vestras ad periculum* : « mon cœur « vous aime, braves et brillants volontaires d'Israël », a dit le Seigneur [1].

Malgré tout ce qui s'est vu de triste et d'humiliant, la postérité la plus reculée racontera les dévouements héroïques dont nos champs de bataille ont été témoins. S'immoler avec abnégation et sans espoir de vaincre ; s'immoler pour sauver l'intégrité de l'honneur à défaut de celle du territoire ; s'immoler par un sentiment de foi religieuse en même temps que patriotique ; s'immoler ainsi quand on n'a trempé ni par soi-même ni par les siens dans les révoltes et les trahisons qui ont amené l'abaissement moral et politique de la nation ; faire le sacrifice de la vie quand elle s'offrait avec un long avenir, avec l'éclat d'un beau nom, avec les séductions d'une grande fortune : notre génération, grâce à Dieu, n'est pas encore devenue assez étrangère aux sentiments de justice et de générosité pour ne pas admirer ce spectacle le jour où il s'offre à ses yeux. Là sera pour nous, si je ne me trompe, l'un des meilleurs bénéfices de nos malheurs. S'étant rencontrés sur le champ de bataille, les hommes auront été amenés à se mieux apprécier réciproquement. Or, la cessation de l'antagonisme social apporterait à la France un si grand bien et une si grande force, qu'il faudrait s'applaudir de l'avoir achetée même à ce prix. J'ai parlé de faire notre paix avec Dieu : tout serait gagné si nous l'avions faite de plus entre nous. Ce que nous voyons et ce que nous entendons de diverses parts nous en offre l'heureux présage ; et quoiqu'il reste çà

[1] Judic., v. 2, 9.

Digitized by Google

et là bien des préjugés et des défiances, nous voulons augurer et nous osons prédire un grand rapprochement national.

Nous n'en demeurerons que plus obligés envers la mémoire de ceux qui auront cimenté dans leur sang cette union si désirable et si féconde. Et parce que notre reconnaissance doit être avant tout chrétienne, elle éprouve le besoin de se traduire par une prière publique et solennelle.

VI. « Qui pourrait douter que la mort trouvée dans les combats n'ait de grands priviléges? » a dit avec raison un philosophe chrétien[1]. Et pourtant, une doctrine exacte ne nous autorise pas à croire que la mort sur un champ de bataille ait toujours par elle-même la vertu du martyre, qui efface jusqu'aux dernières traces du péché. Le combattant est exposé à porter devant le redoutable tribunal plus d'une faute inexpiée. Ainsi pensait le très-vaillant Judas Machabée, ce chef d'une guerre sainte entre toutes les autres, quand il exhortait ses guerriers à se conserver sans péché par la considération de ce qui était arrivé à plusieurs de leurs frères, dans la dépouille desquels on avait trouvé des preuves de leur infidélité à Dieu[2]. Ayant donc fait une collecte de douze mille drachmes d'argent, il envoya quelques-uns des siens à Jérusalem afin qu'on offrît un sacrifice pour les péchés de ceux qui avaient succombé[3] : car il considérait qu'une grâce surabondante de pardon était acquise à ceux qui s'étaient endormis du dernier sommeil dans l'accomplissement d'un devoir saint[4].

Cette conduite d'un juste de l'ancienne alliance nous marque ce que nous avons à faire sous la loi du christianisme. Combien de fois déjà, depuis nos premiers revers, le sacrifice des autels n'a-t-il pas été offert, soit à la de-

[1] Joseph de Maistre, Soirées de Saint-Pétersbourg, T. II, VII^e entretien.
[2] II Machab., XII, 40, 42. — [3] *Ibid.*, 43. — [4] *Ibid.*, 45.

Digitized by Google

mande des familles chrétiennes, soit par l'initiative de la charité sacerdotale ! Mais nous avons cru qu'un service funèbre très-solennel devait être célébré maintenant dans notre église cathédrale, et nous y convions toute la population de la cité. Est-il beaucoup de maisons qui n'aient pas leur deuil personnel ? De telles pertes d'ailleurs et de telles douleurs ne sont-elles pas les pertes et les douleurs de la France entière ? Et la dette à acquitter envers les défenseurs de la patrie commune n'est-elle pas la dette de tous ? Enfin n'y sommes-nous pas tous engagés par un même intérêt, par une même espérance ? Est-ce donc trop que d'attendre une restauration sociale, ce qui veut dire une restauration chrétienne, comme la meilleure récompense de tant d'efforts, comme le prix de tant de sang généreusement versé ? Non, Dieu n'a pas permis l'immolation de tant de victimes pures, de tant d'hosties sans tache, pour laisser notre nation finir dans la honte et la pourriture. Si la rédemption ne se fait pas sans effusion de sang, le sang du moins aura la propriété de l'opérer [1]. Autrement la France serait en droit de demander avec le psalmiste : « De quelle utilité est donc mon sang, si je descends quand « même dans la corruption du sépulcre » : *Quæ utilitas in sanguine meo, dum descendo in corruptionem* [2] ? Ah ! que le ciel nous abandonne à notre décomposition ; mais qu'il ne réclame pas notre sang, s'il ne nous est d'aucun profit. Seigneur Jésus, votre peuple de France ne s'entendra pas répéter ce que l'apôtre a dit à une colonie de nos ancêtres : *Tanta passi estis sine causa* : « Quoi ! vous avez tant souffert « sans résultat » ; *si tamen sine causa* [3] : « si même on peut « dire que c'est sans résultat », puisque l'adversité qui ne rend pas les hommes meilleurs, a coutume de les rendre pires. O Dieu, ce ne sera pas en vain que les membres du

[1] Hebr., IX, 22. — [2] Ps. XXIX, 10. — [3] Galat., III, 4.

Digitized by Google

corps mystique de votre Fils auront participé à sa passion, et accompli en eux ce qui manque à ses souffrances [1] ! Vous nous exaucerez, quand nous vous crierons bientôt par la bouche de votre Église : *Tantus labor non sit cassus* [2] : « Qu'un si grand labeur ne soit pas perdu ! »

A CES CAUSES, etc.

[1] Coloss., I, 24. — [2] Miss. pro defunct. Pros. *Dies iræ*

Digitized by Google

XII

LETTRE CIRCULAIRE

QUI PRESCRIT LES PRIÈRES PUBLIQUES DEMANDÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Châtellerault, en cours de visite pastorale, le 24 mai 1871, en la fête de Notre-Dame-Auxiliatrice.

Monsieur le Curé,

Dans sa séance du seize de ce mois, l'Assemblée nationale, « profondément émue des malheurs de la patrie », a décrété que « des prières publiques seront demandées dans toute la France pour supplier Dieu d'apaiser nos discordes civiles et de mettre un terme aux maux qui nous affligent ».

Ainsi que le fait remarquer la lettre ministérielle qui nous donne communication de ce décret, les représentants de la nation n'ignoraient pas que, depuis le commencement de la guerre civile, nous n'avons cessé de prier Dieu pour qu'il mette fin à tant de malheurs; mais « l'Assemblée a voulu s'associer à ces prières en les demandant à l'épiscopat par un acte solennel, au nom des intérêts les plus sacrés de l'humanité et de la patrie ».

Digitized by Google

Nous avons appris des saintes Écritures de quel poids est devant Dieu la prière collective de tout un peuple. Qui sait si le Seigneur, ému déjà de nos supplications privées, n'attendait pas cet acte de la foi nationale pour nous accorder notre pardon, et rendre ses faveurs à notre patrie si cruellement mais si justement éprouvée? Un témoignage public d'adoration a toujours fini par désarmer le courroux du ciel.

Tous les fils de la France se feront donc un devoir de répondre à cet appel religieux. Tous voudront exprimer hautement à Dieu leur repentir, leur confiance, leur amour. Le patriotisme ne saurait se produire sous une forme plus noble et plus efficace.

A cet effet, le dimanche quatre juin, fête de la très-sainte Trinité, le Saint-Sacrement sera exposé dans toutes les églises du diocèse, et l'on fera, soit à l'issue de la messe paroissiale, soit après l'office du soir, les prières ci-dessous indiquées.

Mais parce qu'il est écrit que « la louange n'a point de « prix sur les lèvres du pécheur[1] », vous exhorterez les fidèles de votre paroisse, Monsieur le Curé, à s'approcher du tribunal de la réconciliation, pour se préparer à s'asseoir à la table sainte en ce jour de réparation solennelle. En vue de favoriser ce mouvement religieux dans les âmes, vous pourrez continuer, jusqu'au samedi trois juin, les exercices accoutumés du mois de Marie.

Enfin, ce qui donne à la prière d'un peuple toute sa vertu, ce sont les signes de repentance et les actes de mortification dont la prière est accompagnée. L'usage d'indiquer un jour de jeûne général pour les nécessités publiques est demeuré en vigueur chez presque toutes les nations, selon cette parole du Seigneur : « Convertissez-vous à moi « de tout cœur, dans les jeûnes, les larmes et le deuil, et « je me convertirai à vous[2]. »

[1] Eccli., xv, 9. — [2] Joel., II, 12. — Zach., I, 3.

Digitized by Google

La semaine dans laquelle nous entrons nous offre d'elle-même l'accomplissement de cette pratique de pénitence et d'expiation. Que le jeûne et l'abstinence du mercredi, du vendredi et du samedi des Quatre-Temps soient observés de tous par le sentiment du devoir civique comme du devoir religieux : ce que le Seigneur a dit autrefois d'un chef de la nation sainte, menacé des maux les plus extrêmes, il le dira de notre nation entière. Achab, en apprenant l'excès des châtiments qui allaient fondre sur lui, déchira ses vêtements, il couvrit son corps d'un cilice, il jeûna et il coucha sur le sac et la cendre, et il marcha la tête baissée. Et le Seigneur fit entendre sa parole au prophète en disant : « N'as-tu pas vu Achab humilié devant moi? Puis donc « qu'il s'est humilié à cause de moi, je ne ferai pas tomber « sur lui en ces jours les maux qui lui étaient réservés [1] ».

A CES FINS, etc.

[1] III Reg, XXI, 27-29.

Digitized by Google

XIII

LETTRE PASTORALE

A L'OCCASION DU MEURTRE

DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS

ET DU XXV[e] ANNIVERSAIRE DE L'ÉLECTION DE N. S. P. LE PAPE PIE IX.

(IX JUIN MDCCCLXXI.)

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Tandis que nous vous convoquions au pied des saints autels pour implorer de Dieu notre pardon et pour rappeler ses miséricordes sur notre infortunée patrie, de nouveaux crimes venaient épouvanter le monde. A l'heure même où nous prescrivions les prières publiques demandées par l'Assemblée nationale, les plus exécrables forfaits allaient se consommer. Comme si ce n'était pas assez de tant de hontes et de tant de souffrances infligées par nos ennemis du dehors, les horreurs de la guerre civile ont enchéri sur les excès de l'invasion étrangère : les jours les plus néfastes du passé, les dates les plus odieuses de la terreur révolutionnaire, n'avaient pas offert le spectacle que notre génération vient de donner à la terre. La frénésie

Digitized by Google

du suicide, devenue trop familière aux individus, passant tout à coup dans les veines d'une grande cité, qui se prend à tourner contre elle-même le fer et le feu, qui s'acharne à sa propre destruction par l'incendie et par le meurtre, et qui semble vouloir périr dans le sang et dans les flammes en jetant un cri de triomphe farouche et sacrilége : ah! n'est-ce pas le cas de dire avec le prophète, ou plutôt avec le Seigneur lui-même : « Interrogez les nations : qui donc « a jamais ouï parler d'excès horribles comme ceux qu'a « commis la vierge d'Israël » : *Interrogate gentes : quis audivit talia horribilia, quæ fecit nimis virgo Israel*[1] : « à ce « point que leur terre est livrée à la désolation et à un « opprobre ineffaçable » : *ut fieret terra eorum in desolationem et in sibilum sempiternum.* « Quiconque y passera, sera « dans la stupeur, et branlera la tête » : *Omnis qui præterierit per eam, obstupescet, et movebit caput suum*[2].

Pour mettre le sceau à ces monstruosités, les ennemis de la société ne se sont pas contentés d'insulter Dieu jusque dans ses temples pillés et profanés : leur rage s'est exercée avec suite et préméditation contre ses ministres, objet d'une haine gratuite autant que forcenée. Si, à d'autres époques, on a vu la fureur populaire tomber sur les hommes du sanctuaire, ceux-ci pouvaient paraître y avoir fourni prétexte par leur immixtion dans les querelles sociales de leur temps. Par exemple, quand Gaudry, évêque de Laon, fut massacré par les citoyens, aux cris de : *La commune, la commune*, je ne dirai pas l'excuse, mais l'explication de ce crime se trouvait dans l'ardeur extrême avec laquelle ce prélat s'était mêlé à ces dangereux conflits, dans la résistance qu'il avait personnellement opposée aux prétentions des hommes de la cité[3]. Mais ici, les victimes

[1] Jerem., XVIII. 13. — [2] *Ibid.*, 16.
[3] Guib. de Nog., De vitâ sua, L. III, c. 7 et 8.

Digitized by Google

ont été tellement choisies, qu'en chacune d'elles, comme en la personne de leur divin Maître, s'est accomplie la parole écrite au livre de la loi : *Ut adimpleatur sermo qui in lege eorum scriptus est : quia odio habuerunt me gratis* [1]. Ces humbles religieux, ces charitables prêtres n'avaient apparu sur les champs de bataille, ils n'étaient descendus sur le théâtre des discordes civiles, que pour prodiguer leurs soins aux blessés, dans quelques rangs qu'ils eussent combattu : l'éloge de leur charité et de leur dévouement était dans toutes les bouches. Le pontife lui-même n'avait eu que des paroles de modération et de ménagement pour ces esprits emportés, faisant la part de l'égarement, de l'ignorance, même de la bonne foi, avec l'indulgence d'un père qui s'attendrit sur des enfants dont le grand nomdre compte plus de malheureux encore que de coupables.

Jamais donc la vengeance ne fut humainement plus imméritée, et le pasteur qui en a été victime a pu dire comme le saint roi : « Avec ceux qui haïssaient la paix, je me « montrais pacifique, et mon langage était tel qu'ils m'at- « taquaient sans sujet » : *Cum his qui oderunt pacem, eram pacificus : cum loquebar illis, impugnabant me gratis* [2].

Mais, où éclate gratuitement la perversité humaine, nous savons reconnaître l'économie des conseils divins. Il fallait que tout ce carnage fût élevé à la hauteur d'un sacrifice; et, pour cela, il y fallait le prêtre, il y fallait le sacrificateur. Entendons les belles paroles de saint Eucher, évêque de Lyon, s'exprimant sur le martyre de son devancier saint Pothin : *Præstitit, inter ista, divina providentia ut in tantis patriæ sacrificiis etiam pontifex non deesset* [3] : « Au milieu de cela, la providence divine a pourvu à ce que, dans de si grands sacrifices de la patrie, le pontife même ne manquât

[1] Joann., xv, 25.—Ps. xxxiv, 19. — [2] Psalm. cxix, 6.
[3] Serm. S. Eucher. episc. Lugdun.. de sancta Blandina.

Digitized by Google

point ». Les nations modernes sont filles du Calvaire ; elles ne peuvent être rachetées de nouveau que par les mérites du sang rédempteur. Il s'agissait, à l'heure présente, du rachat et du salut de la France. Que celui-là donc qui offre chaque matin le sacrifice du corps du Seigneur, que celui-là soit joint aux autres victimes du troupeau, et que, traduit devant les tribunaux profanes, il offre au Christ en sa propre personne une nouvelle hostie : *gregi suo jungitur, ac post Dominici corporis sacrificium, profanis tribunalibus, novam de se hostiam Christo oblaturus, infertur*[1].

Cependant les rites sacrés ne permettent pas que, dans la célébration publique des saints mystères, l'évêque soit laissé seul. « Père », s'écriait le lévite Laurent en voyant le pontife saint Sixte marcher seul vers le supplice, « Père, où allez-vous sans votre fils? Prêtre saint, où vous rendez-vous d'un pas si prompt sans votre diacre? Vous n'aviez jamais coutume d'offrir le sacrifice sans ministre » : *Quo progrederis sine filio, pater? quo, sacerdos sancte, sine diacono properas ? Tu nunquam sine ministro sacrificium offerre consueveras*[2]. Écartons cette préoccupation. Le pontife, en s'avançant vers l'autel de son immolation, ne manquera d'aucun des officiers sacrés : jamais son cortége n'aura été plus au complet. L'archidiacre est à ses côtés, comme aux jours solennels; le vieil archiprêtre, préposé à l'une des principales paroisses de la cité, fait la fonction d'assistant ; les lévites même inférieurs ne sont point absents ; enfin, l'ordre régulier, dans ses membres d'élite, complète la couronne du grand-prêtre. S'ils partagent à des degrés divers les priviléges du sacerdoce, leur sort est pareil en tant que victimes; ils tombent dans une même immolation, et leur sang se rencontre et se confond dans un même holocauste. Et parce que (les accusateurs et les meurtriers l'ont déclaré sans

[1] *Ibid.* — [2] Brev. roman., x aug.

Digitized by Google

détour) parce que tous ont été arrêtés en haine de Dieu et de la vérité chrétienne, et que tous ont fait à Dieu et à Jésus-Christ l'hommage de leur vie, tous se relèvent avec la même palme dans la main, avec la même couronne sur le front. Ils ont pu participer, pendant qu'ils habitaient sous la tente de leur chair mortelle, aux misères de l'imperfection et de la passion humaine; mais « notre Dieu est un feu consu- « mant » : *Etenim Deus noster ignis consumens est*[1], et « le Père céleste, avec sa faulx sanglante, a tout purgé » : *Si quid fuerat emendandum, purgavit Pater falce passionis*[2].

« Ceux-ci, qui sont vêtus de robes blanches, qui sont-ils « et d'où sont-ils venus?.... Seigneur, vous le savez.... « Ceux-ci sont venus en passant par la grande tribula- « tion, et ils ont lavé et blanchi leurs robes dans le sang de « l'Agneau » : *Hi, qui amicti sunt stolis albis, qui sunt? et unde venerunt?.... Domine mi, tu scis.... Hi sunt qui venerunt de magna tribulatione, et laverunt stolas suas, et dealbaverunt eas in sanguine Agni*[3].

Église et cité de Paris, « quittez votre vêtement de deuil « et d'humiliation[4] »: de ce débordement de mal, de ce déluge de mort, une odeur de suavité est montée vers le ciel, et le Seigneur l'a agréée; le sang des justes crie vers Dieu, le sang des prêtres mêlé au sang des guerriers et de tant d'héroïques défenseurs de la patrie. Dieu ne répandra plus la malédiction sur votre sol à cause des hommes pervers, et il n'y appesantira plus son bras comme il a fait[5]. Avec l'apaisement du courroux céleste, l'intercession des confesseurs procurera aussi l'apaisement des passions terrestres. Plus

[1] Hebr., XII, 29. — [2] S. Aug., Epist., XCIII, n. 40. Epist. CVIII, n. 9.

[3] Apoc., VII, 13, 14.

[4] Exue te, Jerusalem, stola luctus et vexationis tuæ. Baruch., V, 1.

[5] Odoratusque est Dominus odorem suavitatis, et ait : Nequaquam ultra maledicam terræ propter homines ;... non ultra percutiam omnem animam viventem, sicut feci. Gen., VIII, 21.

Digitized by Google

étroitement unis entre eux par ce sang des uns qui a touché le sang des autres : *sanguis sanguinem tetigit* [1], les ouvriers évangéliques de tous les rangs et de tous les ordres trouveront désormais grâce et justice auprès des esprits même les prévenus; et l'œuvre du salut s'accomplira dans des proportions plus larges et dans des conditions plus efficaces.

Cependant, N. T.-C. F., comme le devoir de la prière subsiste envers tous ceux de nos frères dont le martyre n'a pas été proclamé par la voix authentique de l'Église, nous acquitterons ce pieux tribut envers nos généreuses victimes.

II. Tournons maintenant nos regards vers un spectale tout différent. Après le mystère de ces morts fécondes, voici que la bonté divine nous console et nous réjouit en nous offrant celui d'une longévité manifestement providentielle. Tandis que les pasteurs particuliers succombent tragiquement sous les premiers coups de l'épreuve, voici que le pasteur universel de la chrétienté, survivant aux assauts les plus violents et les plus multipliés, poursuit avec une vigueur triomphante le cours de sa prodigieuse carrière. Comment n'être pas frappé du phénomène que nous promet la date prochaine du seize juin ? Le pontificat d'aucun successeur de Pierre n'ayant égalé la période de vingt-cinq ans, durant laquelle le prince des apôtres avait occupé le siége de Rome, c'était devenu une maxime de l'histoire, sinon un oracle prophétique, que nul pontife romain ne devait voir les années de Pierre : *Non videbis annos Petri* : axiome, on le savait bien, qui n'avait d'autre autorité que celle qu'il tirait de la persistance du fait. Or, par la miséricorde de Dieu, le fait est à la veille de recevoir un solennel démenti ; et il nous sera permis d'y voir une marque particulière de la sollicitude du ciel, en même temps qu'un indice des faveurs destinées à l'Église et au monde. Étonnés

[1] Ose. IV, 2.

Digitized by Google

de ce privilége et déconcertés dans leurs projets, plus d'une fois les adversaires de la papauté se sont demandé pourquoi cette singularité en faveur du pontife actuel : *Hic autem quid?* [1] Ils ont regardé avec stupéfaction cet homme qui ne meurt point : *discipulus ille non moritur* [2]. Les fidèles enfants de Dieu, au contraire, ont béni le ciel de ce que Jean Mastaï semble avoir hérité de la promesse faite au disciple bien-aimé dont il porte le nom : *Sic eum volo manere donec veniam, quid ad te :* « Si je veux qu'il demeure ainsi jusqu'à ma « venue, qu'avez-vous à dire [3] » ? Espérons, N. T.-C. F., que Pie IX nous sera conservé assez longtemps pour être témoin des jours meilleurs réservés à la terre, et qu'il ne s'en ira en paix qu'après avoir vu de ses yeux le salut qui doit éclater à la face de tous les peuples [4].

A l'occasion de cet anniversaire jusqu'ici sans précédent, le pontife jubilaire adresse à tout l'épiscopat du monde chrétien une lettre encyclique, datée du quatre de ce mois, dans laquelle il énumère d'abord les principales œuvres et les immenses tribulations de son long pontificat, livré à tant de labeurs et traversé de tant de vicissitudes [5].

« Par la grâce de Dieu, dit le pontife, nous n'avons jamais omis d'accomplir ce que demandaient de nous le droit et la charge de notre souveraineté civile. Les félicitations et les applaudissements qui, vous ne l'avez pas oublié, avaient accueilli les commencements de notre pontificat, se changèrent bientôt en injures et en violentes attaques, au point de nous contraindre à nous exiler de cette ville de Rome tant aimée. Mais depuis que, par le concours commun et par les armes des peuples et des princes catholiques, nous eûmes été rendu à ce siége pontifical, nous nous sommes appliqué sans relâche à procurer à nos fidèles sujets cette prospérité vraie et solide, dont le développe-

[1] Joann., XXI, 21. — [2] *Ibid.*, 23. — [3] *Ibid.*, 22. — [4] Luc., II, 29, 30, 31.
[5] Epistola Encyclica *Beneficia Dei*, IV jun. MDCCCLXXI

Digitized by Google

ment nous a toujours paru le devoir impérieux et le bienfait particulier de notre pouvoir civil. Mais bientôt l'ambition d'un voisin puissant convoita les provinces soumises à notre domination temporelle. Préférant les conseils des sectes de perdition à nos avertissements paternels et à nos plaintes réitérées, il en est venu, vous le savez, jusqu'à dépasser de bien loin l'impudence de ce fils prodigue dont parle l'Évangile, puisqu'il s'est emparé par la force et à main armée de cette ville qui nous appartient, et qu'il continue de la détenir contre tout droit comme étant *la portion de la substance qui lui revient* [1]. »

Avec quelle émotion nous entendons Pie IX, supérieur à ses propres revers, nous dire que la plus grande de ses douleurs présentes, celle qui met le comble à toutes les autres, et qui lui fait comme oublier les maux qui le touchent de plus près, c'est « cette longue et déplorable série de calamités et de fléaux qui ont frappé la très-noble nation française, et ces excès inouïs atrocement couronnés par la perpétration du meurtre impie et parricide commis sur la

[1] Nec vero, Venerabiles Fratres, quæ civilis Nostri imperii jus et officium poscebant, ea unquam, Deo donante, exequi prætermisimus. Gratulationes et plausus, ut meministis, qui initia Nostri Pontificatus excepe-runt, brevi in injurias et oppugnationes adeo conversi fuerunt, ut Nos e dilectissima hac Urbe Nostra exulare coegerint. At vero ubi, communibus catholicorum populorum et Principum studiis et viribus adnitentibus, Pontificiæ huic Sedi restituti fuimus, continuo omnes Nostras vires et studia contulimus ad promovendam et conciliandam fidelibus Nostris subditis solidam illam et non fallacem prosperitatem, quam uti gravissimum civilis Nostri Principatus munus semper agnovimus. At vero vicini Potentis cupiditas temporalis Nostræ dominationis regionibus inhiavit, consilia sectarum perditionis paternis Nostris atque iteratis admonitionibus et vocibus obstinate præposuit, et novissime, ut vobis compertum est, Filii illius Prodigi de quo in Evangelio legitur impudentiam longe supergressus, hanc quoque Urbem Nostram, quam sibi postulabat, vi et armis oppugnavit, eamque nunc in sua potestate contra omne fas retinet, veluti substantiam quæ ipsum contingat (Luc., xv, 12). Encycl. *Beneficia Dei.*

Digitized by Google

personne sacrée de l'archevêque de Paris : forfaits qui, en remplissant l'univers entier de crainte et d'horreur, ne pouvaient que retentir bien douloureusement dans le cœur du père des pasteurs comme des fidèles [1] » !

Le saint-père exprime son étonnement de ce qu'après avoir bu, sans l'avoir encore vidé, le calice de tant d'amertumes, il se trouve être l'objet d'une exception unique et dont plus de dix-huit siècles écoulés n'avaient pas offert d'exemple. Il demande aux prêtres et aux fidèles de se joindre à lui pour acquiter la dette contractée envers Dieu, en lui offrant des cantiques de louange et des hymnes d'action de grâces : *Vos etiam atque etiam rogamus ut una cum gregibus Vobis commissis cantica atque hymnos laudis et gratiarum Nobiscum Deo persolvatis.* Enfin, en accordant à l'univers catholique la faveur de l'indulgence plénière et celle de la bénédiction papale pour l'anniversaire de son élection ou pour celui de son couronnement, il ajoute ces émouvantes paroles :

« Pour nous, qui pouvons dire à bon droit avec le royal prophète que « notre pèlerinage s'est hélas ! beaucoup prolongé » : *heu mihi, quia incolatus meus prolongatus est* [2], nous avons désormais besoin de vos prières à cette fin que nous acquérions la force et la confiance de rendre notre âme au Prince des pasteurs, dans le sein duquel est le rafraîchissement des maux de cette vie troublée et calamiteuse, ainsi que le port bienheureux de la tranquillité et de la paix éternelle [3]. »

[1] Hisce mœroris Nostri causis accedit etiam longa illa et miserabilis series calamitatum et malorum quæ Nobilissimam Gallicam Nationem tandiu perculerunt et afflixerunt; quæ in immensum his diebus aucta tot prorsus inauditis excessibus ab efferata et perdita hominum colluvie patratis, atque atrox nominatim impii parricidii scelus in cæde venerabilis Fratris Parisiensis Antistitis consummatum, probe intelligitis quos sensus in Nobis commovere debuerint, cum totum orbem metu atque horrore compleverint. Encycl. *Beneficia Dei.* — [2] Ps. CXIX, 5.

[3] Nos enim, quod ad Nos attinet, cum usu pare jure possimus Regii

Digitized by Google

Nous prierons selon les intentions de Pie IX, N. T.-C. F.; mais le dernier mot de notre prière nous fera espérer pour lui encore de longs jours, réjouis par le spectacle du salut et de la délivrance : *Longitudine dierum replebo eum, et ostendam illi salutare meum* [1].

Par une coïncidence digne de notre attention, le vingt-cinquième anniversaire de l'élection de Pie IX se rencontrera avec le jour affecté au culte de ce Cœur sacré de Jésus sur lequel il fut donné au disciple bien-aimé de reposer sa tête. Encore que notre calendrier diocésain renvoie cette fête au dimanche suivant, nous voudrons, en cette circonstance, la solenniser aussi à son propre jour. Que de motifs pour nous de marquer cette journée par nos actes de religion, de gratitude, de confiance, de piété, d'amour! Que de nouvelles expiations n'avons-nous pas à offrir, que d'amendes honorables à réitérer, que de promesses et de vœux à présenter! Seigneur Jésus, malgré tant de châtiments et de revers, la plupart des cœurs ne sont pas changés. Ah! de votre Cœur divin nous attendons le trait vainqueur qui nous changera, qui nous convertira, et qui nous rendra dignes de reposer nous-mêmes sur votre poitrine sacrée pour le temps et pour l'éternité.

A CES FINS, etc.

Vatis verba « incolatus meus prolongatus est », vestrarum deprecationum ope jam ad hoc indigemus, ut virtutem fiduciamque assequamur reddendi animam Nostram Pastorum Principi, in cujus sinu est refrigerium malorum turbulentæ hujus et ærumnosæ vitæ et beatus portus æternæ tranquillitatis ac pacis. Encycl. *Beneficia Dei.* — [1] Ps. XC, 16.

Digitized by Google

XIV

HOMÉLIE

PRONONCÉE

A L'OCCASION DU XXVe ANNIVERSAIRE DE L'ÉLECTION

DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE PIE IX.

(XVI JUIN MDCCCLXXI.)

Dabo vobis pastores juxta cor meum, et pascent vos scientia et doctrina.

Je vous donnerai des pasteurs selon mon cœur, et ils vous donneront la nourriture de la science et de la doctrine.

JEREM., III, 15.

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Tout bien procède de Dieu, et nous ne possédons rien qui ne vienne de lui. Mais outre que ses dons ont des degrés divers d'excellence, la voie par laquelle il nous les confère peut être plus ou moins directe ou plus ou moins médiate.

Que l'inappréciable avantage d'être régis par des pasteurs selon le cœur de Dieu doive être rangé parmi les grâces transcendantes de la miséricorde divine, nous ne saurions en douter. Il suffit pour cela de se rendre compte de la souffrance d'un peuple qui n'a pas un de ces vrais pasteurs. *Affligentur, quia non est eis pastor*[1], a dit le prophète

[1] Zachar., X, 2.

Digitized by Google

Zacharie : « L'affliction sera leur partage, parce que le pas-« teur leur manque ». Au contraire, on se sent fort, on est à l'abri du trouble, quand on a la confiance de marcher à la suite d'un pasteur visible qui est la fidèle représentation du pasteur céleste : *Non sum turbatus, te pastorem sequens*[1]. Dans le style de l'Écriture, l'image parfaite du désordre et du découragement, c'est un troupeau laissé à lui-même. « Jésus, voyant ces foules, eut pitié d'elles », nous dit saint Mathieu : *Videns turbas, misertus est eis*, « parce « que ces gens étaient abattus et gisaient à terre comme des « brebis qui n'ont pas de pasteur » : *quia erant vexati et jacentes sicut oves non habentes pastorem*[2]. Mais que le pasteur reparaisse, aussitôt les brebis débandées se groupent autour de sa houlette. « Vous étiez, dit saint Pierre, comme des « brebis errantes; mais maintenant vous vous êtes tournées « vers le pasteur et l'évêque de vos âmes » : *Eratis enim sicut oves errantes, sed conversi estis nunc ad pastorem et episcopum animarum vestrarum*[3].

Lors donc que le Seigneur, conformément à sa promesse, accorde à son peuple des pasteurs selon son cœur, on peut dire « qu'il ouvre alors son meilleur trésor du ciel » : *aperiet Dominus thesaurum suum optimum, cœlum*[4].

Et cependant, M. T.-C. F., ces pasteurs choisis ne descendent pas directement du ciel. Ce sont des hommes ; et, dans le fait de leur élection, il intervient quelque chose d'humain. Sous l'ancienne loi, Dieu s'était réservé de susciter lui-même ses prophètes et de désigner parfois surnaturellement ses grands-prêtres. D'ailleurs, comme le ministère sacerdotal ordinaire suivait la loi de l'hérédité, Dieu, qui appelle librement les êtres à la vie, restait le maître suprême et absolu de ses dons envers chacun de ceux que

[1] Jerem., XVII, 16. — [2] Matth., IX, 36. — [3] I Petr., II, 25. — [4] Deuter., XXVIII, 12.

Digitized by Google

leur naissance destinait aux fonctions et aux dignités sacrées : nul ne venait s'interposer entre lui et ses élus.

Il en est autrement dans la loi nouvelle. Il n'a pas plu au Pasteur invisible, Jésus-Christ, de soustraire le choix de ses ministres à l'entremise des volontés humaines. Et comme les hommes peuvent et savent abuser de tout, ceux qui sont investis de cette terrible responsabilité ont le fatal pouvoir de manquer à leur mission, de contrarier dans une certaine mesure les volontés de Dieu, d'écarter les meilleurs, de préférer les moins dignes et les moins capables, parfois même, hélas ! d'introduire les incapables et les indignes.

Mais, précisément parce qu'une part est laissée ici à la liberté créée, le bienfait céleste n'en est que plus appréciable, et l'action divine n'en devient que plus éclatante quand, dominant les causes secondes, elle dirige la marche des choses et les volontés des hommes de telle sorte que les desseins de sa providence et de son amour triomphent pleinement.

Je le sais, quand il s'agit du chef de tous les pasteurs, quand il s'agit du pontife romain, la sagesse de l'Église, par des règles perfectionnées de siècle en siècle, a entouré l'élection de toutes les garanties les plus rassurantes. Mais là encore néanmoins se peuvent rencontrer les divergences de vues, d'où naissent ces ballottages multipliés et ces chances hasardeuses du scrutin qui laissent quelque anxiété dans les esprits, bien que nous ayons appris de l'Esprit saint que les billets sont jetés dans l'urne, mais que c'est Dieu qui dispose les résultats : *sortes mittuntur in sinum, sed a Domino temperantur* [1].

II. L'élection qui fut faite à Rome il y a aujourd'hui vingt-cinq ans, M. T.-C. F., ne porta point la marque de ces hésitations et de ces fluctuations. Une célérité inaccou-

[1] Prov., XVI, 33.

Digitized by Google

tumée, jointe à tout un ensemble de signes providentiels, montra comme à découvert le doigt du Seigneur[1]. Dieu venait d'accomplir avec éclat son antique promesse : il avait donné à l'Église le pasteur de son choix, un pasteur selon son cœur.

Et quand aujourd'hui, après vingt-cinq ans écoulés, nous célébrons, sous les auspices du Cœur de Jésus, l'anniversaire merveilleux de cette élection, nous ne faisons que ramener notre pontife Pie IX au point d'où il est sorti : *Dabo vobis pastores juxta Cor meum.* Oui, tout ce pontificat exceptionnel de vingt-cinq ans dépose en faveur de cette assertion. A Pie IX revient sa part du témoignage rendu par le Seigneur à David, quand il a dit : « J'ai cherché et « j'ai trouvé un homme selon mon cœur dans la personne « du fils de Jessé, un homme qui fera toutes mes volontés » : *Cui testimonium perhibens dixit : Inveni David filium Jesse, virum secundum cor meum, qui faciet omnes voluntates meas*[2].

Le trait distinctif du caractère et de la vertu de notre pontife, c'est que, sans négliger de connaître les hommes et les choses de son temps, se plaçant néanmoins au-dessus et des hommes et des choses, il se tient auprès du cœur de son Maître, étudiant, interrogeant toutes ses volontés, et n'hésitant jamais à les exécuter : *virum secundum cor meum, qui faciet omnes voluntates meas.* Dans cette étroite dépendance de Dieu et de Dieu seul, se trouve la raison de tant de déterminations que la prudence humaine, laissée à ses propres inspirations, n'aurait pas dictées, de tant d'actes auxquels les habiles du siècle se refusaient à souscrire. Et là aussi réside le secret de la force dont Pie IX a été revêtu. « J'ai trouvé David, mon serviteur, et je l'ai consacré par « l'onction de mon huile sainte » : *Inveni David servum*

[1] Le *Monde*, 29 juin 1871. Récit exact de l'élection de Pie IX, par la *Civiltà*.

[2] Act., XIII, 22. — I Reg., XIII, 14.

Digitized by Google

meum, oleo sancto meo unxi eum. « Ma main lui viendra en « aide, et mon bras le confortera » : *Manus enim mea auxiliabitur ei, et brachium meum confortabit eum.* « L'ennemi ne « gagnera rien sur lui, et le fils de l'iniquité ne parviendra « pas à lui nuire » : *Nihil proficiet inimicus in eo, et filius iniquitatis non apponet nocere ei.* « Je briserai sous ses yeux, « l'un après l'autre, tous ses adversaires, et je mettrai en « déroute ceux qui l'ont haï » : *Et concidam a facie ipsius inimicos ejus, et odientes eum in fugam convertam*[1]. Oui, parce que, étant le pontife selon le cœur de Dieu, Pie IX s'est toujours tenu, comme un instrument prompt et docile, dans la main de son Maître, la main de son Maître a toujours été avec lui. Malgré d'immenses obstacles, malgré des oppositions colossales, il a toujours prospéré dans ses voies, il a toujours réussi dans ses entreprises ; et ses volontés, qui n'étaient si opiniâtres que parce qu'elles étaient les volontés de Dieu, ont toujours été couronnées de succès : *virum secundum cor meum, qui faciet omnes voluntates meas.*

III. Mais, les paroles de notre texte nous l'ont dit, quand Dieu donne aux peuples des pasteurs selon son cœur, on les reconnaît surtout au soin qu'ils prennent de servir aux peuples l'aliment de la science et de la doctrine : *Dabo vobis pastores juxta cor meum, et pascent vos scientia et doctrina.* Ce sera là, jusqu'à la fin des siècles, le cachet glorieux et le sceau particulier du pontificat de Pie IX.

Certes, les œuvres diverses qui se rapportent à l'administration et au gouvernement pratique de l'Église n'ont point été négligées durant cette période de vingt-cinq ans ; et, quand on en fait le recensement, on reste dans une admiration voisine de la stupeur. La main de Pie IX est empreinte sur toute la surface du globe : je cherche vainement ce qui a échappé à sa sollicitude et à son action. Néanmoins, je le

[1] Ps. LXXXVIII, 21-24.

Digitized by Google

répète, le lustre principal de ce long règne réside dans son caractère doctrinal : *et pascent vos scientia et doctrina.*

Le plus grand des maux, N. T.-C. F., c'est quand les pasteurs, cédant aux entraînements de leur siècle, ou emportés par leur activité naturelle, oublient de mettre à la base de toutes leurs œuvres le fondement nécessaire et inviolable de la doctrine. Comment ceux qui sont chargés de distribuer l'aliment solide de la vérité s'acquitteront-ils de leur ministère, si eux-mêmes se repaissent de vent? Or, telle est la calamité terrible dont le Seigneur a menacé son peuple : *Omnes pastores tuos pascet ventus* [1]. Vent de l'opinion régnante; vent de ce qu'on appelle les idées, les principes, les progrès modernes; vent des aspirations et des exigences populaires : *omnes pastores tuos pascet ventus.* Aussi, dit le Seigneur, « ma fureur s'est allumée sur ces « pasteurs » : *super pastores iratus est furor meus.* « Car ils ont « été des idoles qui rendaient des réponses vaines et creu- « ses » : *quia simulacra locuta sunt inutile* ; « des voyants « qui avaient des visions trompeuses » : *et divini viderunt mendacium* ; « des rêveurs, des songeurs qui parlaient en « l'air » : *et somniatores locuti sunt frustra* ; « ils donnaient « une fausse sécurité et de fausses consolations à mon « peuple » : *vane consolabantur.* « Voilà pourquoi, le souffle « de la tempête s'étant levé, les fils de mon peuple ont été « emportés comme des troupeaux » : *idcirco abducti sunt quasi grex* ; « leur affliction, leur souffrance ne touche pas « à son terme, parce qu'il n'y a pas pour eux de pas- « teur » : *et affligentur, quia non eis est pastor* [2]. Je dis qu'ils sont sans pasteur; car, dans le royaume de la vérité et des âmes, il n'y a pas de pasteur là où il n'y a pas de docteur : *dabo vobis pastores juxta cor meum, et pascent vos scientia et doctrina.*

[1] Jerem., XXII, 22. — [2] Zachar., X, 2, 3.

Digitized by Google

M. T.-C. F., si le mal causé par la défection des prophètes de l'ancienne alliance menaçait, à plus d'un égard, de devenir le nôtre, le correctif y a été apporté par l'enseignement ferme et constant du suprême pasteur. Sans parler des définitions dogmatiques qui ont immortalisé son pontificat, aucun pape plus que Pie IX ne s'est signalé par la direction doctrinale des esprits, par la répression prompte et opportune des erreurs naissantes, par l'affirmation et la mise en lumière des vérités altérées ou contestées, vérités qui se rapportent au salut des peuples comme à celui des particuliers. Ce que la science sacrée, ce que la bonne doctrine doivent à ce pasteur selon le cœur de Dieu, l'équitable histoire le proclamera; et notre génération serait injuste envers le céleste dispensateur de tous les biens, si elle n'en exprimait déjà sa gratitude : Oui, Seigneur Jésus, vous avez tenu votre engagement en notre faveur; vous avez donné à notre temps un pasteur selon votre cœur, et ce pasteur nous a largement offert la pâture de la science et de la doctrine.

IV. C'est assurément un jour notable dans l'Église, M. T.-C. F., que celui où se produit un fait ecclésiastique dont dix-huit siècles n'avaient pas fourni d'exemple. Voilà la différence qu'il faut faire entre une opinion commune, une persuasion humaine, si autorisée qu'elle paraisse, et un point quelconque de la doctrine révélée. Le ciel et la terre passeront, et pas une syllabe de la parole de Dieu ne passera. Au contraire, ce qui n'est qu'un axiome historique, quelque créance que le temps ait pu lui concilier, n'offre point de certitude semblable. Un évêque historien l'écrivait dès l'avant-dernier siècle à propos de la formule : *Non videbis annos Petri.* « Qui donc, observait-il, est assez assuré des choses futures, pour pouvoir, en l'absence de la révélation divine, affirmer une chose si considérable » : *Quis*

Digitized by Google

enim futurorum adeo securus, ut, nulla præcedente revelatione divina, rem tantam possit asserere [1] ?

Mais combien est providentielle aux yeux de tous, M. T.-C. F., cette première dérogation que le temps ait apportée à un adage dont le temps était l'auteur ! Pie IX égalant à Rome les années et s'apprêtant à dépasser les jours de Pierre, et cela dans les conjonctures que chacun sait, à l'heure où la religion et la société traversent des crises inouïes : qu'il nous soit permis, M. T.-C. F., d'y voir autre chose qu'une singularité historique, mais un effet de la providence surnaturelle de Dieu sur son Église.

Seigneur Jésus, nous le demandons aujourd'hui à votre Cœur divin, gardez-nous longtemps encore le pontife selon votre cœur que vous nous avez donné. Enseignez-nous à profiter des leçons de science et de doctrine que vous nous avez dispensées par ses lèvres. Nous le chanterons tout à l'heure avec le psalmiste, et nos vœux seront exaucés : « Celui « qui habite dans le secours du Très-Haut, demeurera sous la « protection du Dieu du ciel » : *Qui habitat in adjutorio Altissimi, in protectione Dei cœli commorabitur.* Vous l'avez dit, ô Seigneur, et votre parole est vérité : « Je suis avec lui « dans la tribulation : je l'en tirerai et je le glorifierai » : *Cum ipso sum in tribulatione, eripiam eum et glorificabo eum.* « Je prolongerai ses jours jusqu'à la pleine mesure, et je « lui montrerai le salut que je destine à la terre » : *Longitudine dierum replebo eum, et ostendam illi salutare meum.*

Nous demanderons cette consolation et ce triomphe pour Pie IX, M. T.-C. F., en retour de la bénédiction apostolique qu'il a daigné nous accorder, et qui vous sera donnée solennellement par mon entremise après la célébration achevée des saints mystères.

1 Spond., Continuat. Annal. Eccles., T. II, ann. MCCCCXXIV, n. 3.

Digitized by Google

XV

HOMÉLIE

PRONONCÉE

LE DIMANCHE DE LA SOLENNITÉ DE SAINT PIERRE

SUR CE TEXTE DE LA GENÈSE :

INDE PASTOR EGRESSUS EST LAPIS ISRAEL.

(II JUILLET MDCCCLXXI.)

Inde pastor egressus est lapis Israel.
De là est sorti celui qui est à la fois pasteur et pierre en Israël.
GEN., XLIX, 24.

1. Le texte que vous venez d'entendre, M. T.-C. F., fait naître tout d'abord dans l'esprit un assez vif étonnement. Dites-moi s'il est possible de rapprocher deux mots à l'accouplement desquels la pensée soit moins préparée : « un pasteur et une pierre » : *pastor et lapis*, et, comme dit une autre version : *pastor et rupes* : « pasteur et rocher » ?

L'idée du pasteur porte avec elle l'image de la douceur, de la tendresse. La pierre, au contraire, exprime la solidité, la résistance. Comment concilier dans une même personnalité ces manières d'être si disparates ? Certes, la dureté de la pierre sied mal au cœur pastoral. Cela est si vrai que le

Digitized by Google

Seigneur avait dit par son prophète, en parlant des fils d'Israël : « J'ôterai de leur poitrine le cœur de pierre qu'elle « renferme, et j'y mettrai un cœur de chair » : *Auferam cor lapideum de carne eorum, et dabo eis cor carneum* [1]. Quelle explication pourrons-nous donc donner à la prophétie qui annonce, comme un prodige heureux et désirable, l'avénement d'un pasteur qui apparaîtra en même temps à l'état de pierre : *Inde pastor egressus est lapis* ?

Avant tout, je pourrais, je devrais vous exposer, mes Frères, comment cette prédiction, dans son sens littéral, s'appliquait au patriarche Joseph. Historien à la fois et prophète, Jacob s'est écrié : « Joseph va toujours en croissant « et en s'augmentant. Il est d'une rare beauté, et les filles « de l'Égypte ont couru sur la muraille pour le voir. Mais « ceux qui lancent des javelots l'ont assailli, et ils ont « donné cours à leur jalousie en le persécutant. Quant à lui, « son arc est demeuré fortement tendu ; les chaînes dont « on avait chargé ses bras ont été brisées par la main du « puissant Dieu de Jacob. De là est sorti le pasteur qui est « la pierre d'Israël » : *Inde pastor egressus est lapis Israel* [2].

Vous le savez, mes Frères, Joseph est une des plus grandes figures de Jésus-Christ. Or, avant de remonter au ciel, Jésus-Christ, en vue de continuer et de poursuivre ici-bas ses accroissements, s'est substitué à lui-même un représentant terrestre. C'est par le ministère et par les influences de ce vicaire visible qu'il continuera de recruter tous ses membres jusqu'à la plénitude et la consommation de son corps mystique. Notre Joseph de la loi nouvelle, c'est donc le royal intendant préposé à l'administration spirituelle de tout l'empire chrétien. A lui le Christ roi de l'univers a dit : « Je vous établis « sur toute ma maison ; tout le peuple obéira à vos ordres.

[1] Ezech., XI, 19. — XXXVI, 26. — [2] Gen, XLIX, 22, 23, 24.

Digitized by Google

« J'aurai seulement au-dessus de vous le trône [1] » de ma divinité. Et comme marque de cette investiture, « il lui a « mis au doigt son propre anneau ; il l'a revêtu d'une robe « de fin lin ; il a orné son cou d'un collier d'or ; enfin, il « l'a fait monter sur le char qui suit le sien, et il a ordonné « au hérault de crier que tout le monde eût à fléchir le « genou devant lui, et à le reconnaître gouverneur de toute « la terre [2]. »

Tel apparaît depuis dix-huit siècles, aux yeux de toutes les nations de l'univers, le pontificat sacré de la ville éternelle. La papauté traverse triomphalement tous les âges, montée sur un char qui suit immédiatement le char du Christ : *super currum suum secundum*, et il n'est pas un front qui ne s'incline, pas un genou qui ne se courbe devant elle. Au-dessus de ce trône, il n'y a que le trône de Dieu lui-même : *uno tantum regni solio te præcedam.*

Au vicaire terrestre de Jésus-Christ peut donc s'appliquer la vision prophétique de Jacob sur Joseph. Oui, depuis dix-huit siècles, le pontife romain marche d'accroissements en accroissements, d'augmentations en augmentations. A mesure que de nouvelles terres sont découvertes, que de nouveaux mondes sont conquis, le lieutenant du Pharaon céleste a su annexer toutes ces terres et tous ces mondes à l'empire dont il a le gouvernement : *Filius accrescens Joseph, filius accrescens.* Et cela, il l'a fait avec tant de grandeur, de noblesse et de générosité, qu'il a conquis le suffrage même des étrangers et des adversaires. Les nations séparées ont entendu de loin les merveilles de son règne; elles sont venues les considérer de plus près, et, comme la reine de Saba, elles ont été remplies d'admiration. Plus d'une fois, la papauté a reçu les hommages les moins attendus : Rome a vu les dissidents et jusqu'aux infidèles accourir sur ses

[1] Gen., XLI, 40 — [2] *Ibid.*, 42, 43.

Digitized by Google

remparts pour contempler cette autorité, cette majesté sans égale, qui est ici bas comme la vice-royauté de Dieu : *filiæ discurrerunt super murum.*

II. Toutefois, ce n'est pas sans persécutions et sans épreuves que le pontificat romain a pu recueillir tant d'avantages, conquérir tant de gloire. Poussés par un sentiment jaloux, tous ceux qui ont en main des dards et des javelots les ont dirigés contre lui : *invideruntque illi habentes jacula.* Dards de la parole et de l'écriture, javelots de la haine et de la calomnie : il n'y a pas de flèches qui n'aient été tirées contre ce siége immortel du Christ; pas de querelles injustes, pas de réclamations irritantes qui ne lui aient été suscitées : *sed exasperaverunt eum et jurgati sunt.* Les rois de la terre surtout l'ont regardé d'un œil d'envie et de colère; ils ont pris tous ses actes en mauvaise part ; on eût dit qu'ils ne pouvaient pas lui parler d'un ton pacifique. Feuilletez l'histoire tout entière, et vous verrez si j'en dis trop : *nec poterant ei quidquam pacifice loqui*[1]. Que de fois ses frères en royauté ne lui ont-ils pas dit : « Est-ce que par hasard tu seras notre « roi » : *numquid rex noster eris?* « Et prétends-tu que nous « soyons soumis à ta juridiction » : *aut subjiciemur ditioni tuæ*[2]? « Allons, voici venir ce songeur », ce rêveur de principes qui nous contredisent, ce prédicateur de devoirs qui nous déplaisent, de vertus qui nous gênent : « venez, se « disaient-ils mutuellement, il faut nous en défaire » : *Et mutuo loquebantur : ecce somniator venit : venite, occidamus eum*[3]. Lisez leurs *memorandum* et les protocoles de leurs congrès, et dites si je les calomnie. Enfin ils sont tombés d'accord pour le jeter dans la citerne, ils ont teint sa robe de sang, ils l'ont trahi et ils l'ont vendu à des étrangers qui l'ont emprisonné, n'ayant pu réussir à le dépraver et à le corrompre.

[1] Gen., XXXVII, 4. — [2] *Ibid.*, 8. — [3] *Ibid.*, 19, 20.

Digitized by Google

Mais lui, il est demeuré fort au milieu de toutes ces vexations et de tous ces assauts. Comme un vaillant guerrier, il n'a point rendu les armes : *stetit in forti arcus ejus*; il ne s'est point laissé abattre par la mauvaise fortune; sa constance n'a point été ébranlée par les séductions. Aussi, le triomphe de ses adversaires n'a jamais été de longue durée. Toujours il a vu tomber de ses bras les fers dont on les avait chargés; les chaînes de ses mains n'ont jamais tardé à être brisées par le puissant Dieu de Jacob : *et dissoluta sunt vincula brachiorum et manuum illius per manum potentis Jacob.* Et de là, c'est-à-dire de ces qualités brillantes dont il est doué, de ces épreuves innombrables auxquelles il a été soumis, de cette énergie indomptable qu'il a su toujours déployer, de cette protection divine dont il a été constamment investi, de là est sorti ce phénomène que le monde contemple, ce phénomène qui s'appelle « pasteur et pierre » : *Inde pastor egressus est lapis.*

III. Et de peur que vous ne pensiez, mes Frères, que j'attribue de moi-même et arbitrairement au pontificat romain cette double qualification, je veux reproduire textuellement les paroles d'un commentateur très-autorisé. Après avoir montré que, sous ce double aspect, le patriarche Joseph était la figure de Jésus-Christ, le savant Corneille de la Pierre ajoute : *Rursum, pastor et petra Ecclesiæ est sanctus Petrus, aliique pastores vicarii Christi* : « Secondairement, le pasteur et la pierre de l'Église, c'est saint Pierre avec tous ses successeurs, vicaires du Christ. Car, ajoute-t-il, deux grandes paroles ont été dites, deux promesses solennelles ont été faites à Pierre : *Pais mes brebis*, et : *Je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église*[1]. »

Oui, le vicaire du Christ qui siége Rome est vraiment bien le pasteur du monde. Paître, cela veut dire régir et susten-

[1] Cornel. a Lapid. in Gen., c. XLIX, 24.

Digitized by Google

ler le troupeau, le conduire avec intelligence, le nourrir avec amour. Regardez les générations qui se succèdent depuis que Pierre a été chargé de les diriger et de les alimenter. N'est-ce pas le cas de dire avec le psalmiste royal : *Pavit eos in innocentia cordis sui, et in intellectibus manuum suarum deduxit eos*[1] ? Quand on considère le gouvernement du siége apostolique, on ne sait qu'admirer davantage, ou la simplicité, la droiture du cœur, ou l'adresse, l'industrie intelligente des mains.

En fait de conduite sage et éclairée, quel autre pouvoir oserait lui en remontrer? Et quant à l'aliment de la vérité, de la doctrine, de la saine morale, quel autre pasteur des peuples leur a donné une pareille nourriture ? La papauté romaine s'est émue sur tous les besoins, sur tous les malheurs des nations; elle y a porté secours et remède; elle a remué je puis dire ciel et terre pour y subvenir. Sur toute la surface du globe, pas une brebis qui ait été malade sans que le pasteur universel ait souffert de son mal; pas une qui ait fait un faux pas et qui se soit heurtée à la pierre de scandale, sans que l'ardeur de son zèle se soit enflammée : *quis infirmatur, et ego non infirmor? quis scandalizatur, et ego non uror*[2] ?

Donc, il est « pasteur » ; mais en même temps il est « pierre » : *pastor egressus est lapis.* Quand le Christ choisit un homme mortel pour en faire le vicaire de son amour, il commence par lui donner un cœur pastoral, le plus tendre, le plus aimant, le plus dévoué des cœurs; puis, par une autre transformation, il le fait entrer au même temps dans l'espèce, dans la catégorie des solides : « Je te dis « que tu es Pierre »; tu deviens un roc, un granit; ce qui est bâti sur toi, rien ne pourra le renverser; tous les traits viendront s'émousser contre cette pierre, toutes les armes viendront se briser sur ce rocher.

[1] Ps. LXXVII, 72. — [2] II Corinth., XI, 29.

Digitized by Google

IV. « Pasteur et pierre » : *Pastor et lapis* : on écrirait avec ces deux mots l'histoire entière de la papauté. Mais pourquoi remonter vers le passé, que nous trouvons incarné dans le présent ? *Pastor et lapis* : c'est toute l'histoire de Pie IX et de ce pontificat d'un quart de siècle qui dépasse désormais les années de Pierre.

Quel cœur plus ouvert à l'émotion, plus sensible, plus impressionnable aux choses de son temps ? Quelle âme plus accessible aux besoins, aux désirs, aux aspirations de son époque ? Certes le Seigneur, en faisant choix de Jean Mastaï, n'avait pas mis la main sur un cœur de pierre qu'il fût besoin de changer en un cœur de chair. Pie IX, du premier coup, du premier bond, se prêtait à toutes les initiatives que l'opinion avait réclamées. Quel autre pape a jamais compris et pratiqué davantage sur le siége apostolique la parole de l'apôtre : « Je suis débiteur envers tous, je suis redevable aux sages « et aux insensés [1] » ? Et en retour, quel autre pape, par les condescendances de la charité pastorale, a jamais éveillé plus de sympathies, obtenu plus d'amour, excité plus de transports, recueilli plus d'hommages et de démonstrations ? Parce qu'il y a là un vrai cœur de pasteur, un cœur toujours tendre et toujours ému, un cœur vivant et palpitant, il s'est trouvé que, dans un siècle devenu très-étranger au sentiment et aux manifestations de l'amour, l'amour ne tarissait point, les manifestations d'amour étaient inépuisables et sans cesse renaissantes envers lui.

Mais, quand à son amour on a voulu demander de dévier de la ligne de la vérité et du devoir, oh ! alors le pontife a revêtu un autre caractère. Il était arrivé, il s'était produit avec toutes les qualités du pasteur condescendant et facile. Tout à coup, sans cesser jamais d'être ce même pasteur, il est devenu pierre, il en a eu la fermeté et la résistance, et

[1] Rom., I, 14.

Digitized by Google

rien n'a pu l'ébranler, et rien n'a pu l'entamer : *Inde pastor egressus est lapis.* Contre ceux qui l'ont affligé de leurs incriminations et de leurs exigences, qui l'ont assailli de leurs glaives et de leurs javelots, il a tenu bon jusqu'à la fin. Son arc est demeuré fortement tendu : *stetit in forti arcus ejus*, et il ne s'est point lassé dans la lutte et la résistance. Puisse briller bientôt le jour où il nous sera permis d'ajouter que les liens dont on a chargé ses bras et ses mains ont été brisés par la puissance du Pontife éternel des cieux : *et dissoluta sunt vincula brachiorum et manuum illius per manum potentis Jacob* ! Amen.

Digitized by Google

XVI

INSTRUCTION SYNODALE

SUR LA PREMIÈRE CONSTITUTION DU CONCILE DU VATICAN

INTITULÉE :

CONSTITUTIO DOGMATICA DE FIDE CATHOLICA

ET COMMENÇANT PAR CES MOTS : *Dei Filius* [1].

(XVII JUILLET MDCCCLXXI.)

SOMMAIRE.

I. Le concile du Vatican est le grand événement de la soixante-dixième année de notre siècle.

II. Notre devoir par rapport au concile fondé sur les prescriptions du concile lui-même; — et sur les besoins présents de la société.

II. Préambule général du concile du Vatican.

V. § 1 du préambule. Effets salutaires des conciles œcuméniques : — effets particuliers du concile de Trente.

§ 2 du préambule : Les effets du concile de Trente n'ont pas profité à tous ni partout.

VI. § 3 du préambule : Variations doctrinales du protestantisme ; conséquences du libre examen.

VII. § 4 du préambule : Apparition et propagation du naturalisme.

VIII. Suite du § 4 du préambule : Conséquences du naturalisme; — le panthéisme ; — l'athéisme ; — le matérialisme.

XI. Suite du § 4 du préambule : Conséquences ultérieures du naturalisme : le socialisme.

Digitized by Google

X. § 5 du préambule : Complicité de la part des catholiques.

XI. Suite du § 5 du préambule : Gravité de ces défections.

XII. § 6 du préambule : L'Église a résolu d'apporter remède à de si grands maux.

XIII. § 7 du préambule : Ce remède est le concile œcuménique.

XIV. Chapitre I. *De Dieu créateur de toutes choses :* L'Église est tenuede confesser Dieu en face de tous les blasphèmes modernes.

XV. Altération et falsification de la notion de Dieu.

XVI. Triple déclaration dogmatique sur la vraie nature des attributs de Dieu, de l'acte créateur, et du rapport essentiel de la création avec Dieu.

XVII. Ce premier chapitre, complété par cinq canons, est la base de toute la religion.

XVIII. Ch. II. *De la révélation :* Définition de la puissance de la raison.

XIX. Condamnation indirecte ou implicite de l'ontologisme, du traditionalisme et du fidéisme.

XX. Le concile, par sa définition, venge directement les droits de la raison méconnus par le naturalisme.

XXI. Dieu a fait en outre à l'homme une révélation surnaturelle.

XXII. Cette révélation a secondairement pour objet plusieurs vérités même de l'ordre naturel.

XXIII. Mais l'objet essentiel de la révélation est strictement surnaturel.

XXIV. La révélation divine est contenue dans l'Écriture sainte et la tradition : définition concernant l'inspiration et l'interprétation de l'Ecriture.

XXV. Ch. III. *De la foi.* La foi à la parole de Dieu est commandée par la raison elle-même.

XXVI. La foi, quoique raisonnable, est avant tout surnaturelle, et repose sur l'autorité infaillible de Dieu.

XXVII. Elle repose en même temps sur des motifs de crédibilité qui sont à la portée de tous.

XXVIII. Acharnement du naturalisme contre ces motifs de crédibilité; définition du concile sur la valeur des miracles.

XXIX. La foi n'est point un mouvement aveugle, bien au contraire, encore qu'elle procède essentiellement d'une inspiration divine ; et elle reste libre malgré la force des arguments qui l'appuient.

XXX. Étendue de l'objet de la foi divine et catholique.

XXXI. La foi étant de nécessité absolue pour tous a été facilitée tous.

Digitized by Google

XXXII. Le grand moyen extérieur pour parvenir à la foi, c'est l'Église.

XXXIII. A ce moyen extérieur se joint un secours d'en haut, qui attire les âmes à la foi et les y confirme.

XXXIV. Condition différente du catholique et du non-catholique quant au droit de douter.

XXXV. Chapitre IV. *De la foi et de la raison.* Distinction de deux ordres de connaissance, et excellence de l'ordre de la foi.

XXXVI. La raison, éclairée par la foi, peut faire de grands et utiles progrès dans l'intelligence des vérités révélées.

XXXVII. Toutefois elle n'arrive jamais à la démonstration rigoureuse de ces vérités.

XXXVIII. La raison et la foi ne peuvent jamais se contredire réellement.

XXXIX. En cas de conflit, la raison doit être soumise à la foi, par conséquent à l'Église.

XL. Accord de la foi et de la raison; juste liberté de la science; limites qu'elle ne doit pas franchir.

XLI. Avertissement final concernant les erreurs qui ne sont pas spécifiées dans cette constitution.

XLII. Quelques détails historiques sur cette constitution.

XLIII. Cette constitution est la consécration des travaux théologiques de ces derniers temps.

XLIV. Dès à présent, et quoi qu'il arrive, le concile du Vatican est un grand concile.

I. Les bruyants et terribles événements de cette année, Messieurs et chers Coopérateurs, ne doivent pas nous faire oublier l'événement pacifique et consolant qui a rendu pour jamais célèbre l'année soixante-dixième de notre siècle.

Si nous y avons vu l'enfer déchaîné, plus d'un signe nous y a montré Dieu présent et favorable; et, parmi le vent violent des tempêtes, nous avons pu reconnaître le souffle du Seigneur. Oui, malgré tant de calamités et de désastres dont nous avons été témoins, la prière des saints n'a pas été sans effet. Les esprits célestes, chargés de veiller

Digitized by Google

sur la génération présente, n'auront pas répété en vain les paroles de l'ange qui présidait aux destinées de la nation sainte dans les derniers âges d'Israël : *Domine exercituum, usquequo tu non misereberis Jerusalem et urbium Juda quibus iratus es ? Iste jam septuagesimus annus est.* « Dieu des armées, jusqu'à quand tarderez-vous d'avoir pitié de votre Église et du monde ? Ce dix-neuvième siècle, à qui de si grandes choses ont été prédites, le voici arrivé bientôt aux trois quarts de sa course : car c'est maintenant la soixante-dixième année » : *Iste jam septuagesimus annus est*[1].

En ce qui est de l'Église, Messieurs, la soixante-dixième année a donné ce qu'on en pouvait attendre et désirer. J'espère vous le démontrer par l'explication successive des deux constitutions doctrinales du concile du Vatican.

Toute la question, désormais, c'est que nous sachions profiter et faire profiter le monde du salut préparé par l'Église à l'heure même où le monde allait tomber en dissolution.

Que la poussière soulevée par les batailles, que la fumée à peine dissipée des combats et des incendies, ne nous empêchent donc pas de contempler cette sainte et bienfaisante irradiation de vérité que Dieu a fait jaillir de notre assemblée œcuménique.

II. Le devoir que nous avons à remplir par rapport au concile nous est signifié par le commandement formel du concile lui-même, et par l'évidence des maux et des besoins présents de la société humaine.

Écoutez la voix du Pasteur souverain entouré de tous ses frères : « Pour acquitter la dette de notre suprême charge pastorale, dit-il en concluant cette première constitution doctrinale, nous demandons instamment par les entrailles de Jésus-Christ, et nous commandons par l'autorité de ce

[1] Zachar., I, 12.

Digitized by Google

divin Sauveur à tous les fidèles, mais surtout à ceux qui ont office de gouverner ou d'enseigner, de s'employer tout entiers à écarter et à bannir de l'Église toutes les erreurs condamnées, et au contraire à répandre en tous lieux, à communiquer à toute âme vivante, la pure lumière des vérités affirmées par le saint concile. » Vous le voyez, Messieurs, le législateur attache tant d'importance à cet avertissement solennel, que, pour le donner, il s'appuie sur les deux forces les plus sacrées et les plus efficaces qui puissent être invoquées, la charité du Christ et sa divine autorité : sa charité, au nom de laquelle il supplie qu'on l'écoute; son autorité, au nom de laquelle il ordonne qu'on obéisse. Évêques, nous revendiquons avant tous les autres le privilége et la gloire d'obéir. Mais vous aussi, ô nos dignes Coopérateurs, vous avez ici votre part spéciale d'obligation, puisque vous êtes de ceux qui ont mission de gouverner et d'enseigner : *Omnes Christi fideles, maxime vero eos qui præsunt vel docendi munere funguntur, per viscera Jesu Christi obtestamur, necnon ejusdem Dei et Salvatoris nostri auctoritate jubemus, ut ad hos errores a sancta Ecclesia arcendos et eliminandos, atque purissimæ fidei lucem pandendam, studium et operam conferant.*

Mais de plus nous ne pouvons regarder ce monde, et l'état déplorable où il se trouve, sans être émus de compassion, et sans entrer dans les sentiments de l'apôtre qui, pour guérir et sauver ses frères, voulait tout dépenser, tout sacrifier, jusqu'à se dépenser et s'immoler lui-même [1]. Or, il est clair jusqu'à l'évidence que les maux qui désolent aujourd'hui la terre et menacent d'y mettre tout en ruines, n'ont pas d'autre cause au fond que l'abandon volontaire et obstiné des vérités catholiques et des lois qui en découlent : abandon par les particuliers, abandon par les peuples,

[1] II Corinth., XII, 15.

Digitized by Google

abandon par les chefs et les législateurs des peuples. « Malheur à vous, ô fils transfuges et déserteurs, qui avez « tenu conseil sans moi, ourdi votre trame en dehors de « mon Esprit, et qui n'avez abouti qu'à ajouter péché sur « péché » : *Væ filii desertores, dicit Dominus, ut faceretis consilium et non ex me, et ordiremini telum et non per Spiritum meum, ut adderetis peccatum super peccatum* [1].

Cela étant, pouvons-nous mieux acquitter notre dette envers cette société qui agonise, pouvons-nous plus utilement servir notre infortunée patrie, qu'en nous pénétrant plus que jamais de cette sainte vérité chrétienne, qui est la loi et la source de la vie ; en la répandant partout selon l'étendue de notre influence et selon la mesure du don de Jésus-Christ en nous [2] ; et surtout en l'allant chercher dans les paroles infaillibles que l'Esprit du Seigneur a inspirées à l'auguste assemblée pour les besoins de notre temps ?

La suite de ce discours nous amènera plus d'une fois à le redire : un concile ne fait point une œuvre vague, mais une œuvre précise, une œuvre actuelle, une œuvre appropriée à la situation des choses, à la disposition des esprits, aux souffrances et aux nécessités de l'époque. Nous sommes au dix-neuvième siècle, et le concile du Vatican est le dix-neuvième concile œcuménique. Chaque concile n'a pas toujours correspondu à chaque siècle en particulier : quelques siècles n'en ont pas eu, et d'autres en ont vu plusieurs. Mais toujours l'Église, par ces conciles, a rendu la pensée et le jugement de Dieu sur les temps auxquels les conciles s'assemblaient ; toujours elle a prescrit le remède et offert l'antidote aux maux et aux erreurs des générations en face desquelles elle se trouvait.

III. Pour nous convaincre de cette vérité générale, et de son application au cas actuel, nous commencerons par lire

[1] Isa., xxx, 1. — [2] Ephes., iv, 7.

Digitized by Google

avec soin, nous méditerons mot par mot, syllabe par syllabe, le texte du préambule de la première constitution vaticane. Vous ne tarderez pas à le reconnaître, Messieurs : ce préambule ne se rapporte pas seulement à la constitution particulière en tête de laquelle il est placé. C'est bien plutôt une introduction générale, où nous est révélée la pensée mère de l'ouvrage entier. Pour qui sait comprendre, il y a là le programme de tout le concile. Déjà le mot propre y est dit sur notre temps, sur notre société, sur notre siècle : le mot vrai, le mot lumineux, le mot décisif, le mot divin.

La pente actuelle des esprits et des cœurs, le trait principal des caractères, l'habitude des individus, la coutume des sociétés, la loi qui les régit et l'esprit politique qui les gouverne, le mouvement de la science et par suite la direction des études et de toute l'éducation, l'état général qui en résulte, enfin le signe propre de notre temps, c'est ce que le concile déclare tout d'abord, et nomme de son vrai nom qui est le « naturalisme ».

Qu'est-ce que le naturalisme ? La réponse nous sera faite bientôt. Mais il a une origine, il a une filiation. Toute époque a ses racines, comme tout homme a ses ancêtres. Rien ne vient de soi-même, et nul n'est purement soi-même. Il importait donc de savoir de quelle façon le siècle présent sort des autres et les continue, par quelle genèse la grande erreur des temps modernes dérive des erreurs précédentes.

Ici, Messieurs, je vous demande d'avoir entre vos mains et quelquefois sous vos yeux le texte littéral dans lequel nous allons pénétrer. Pour orienter et soulager votre attention, je vous fais remarquer que le préambule dont nous devons peser tous les termes, se compose de sept paragraphes Vous suivrez mes développements avec plus de faci-

Digitized by Google

lité, si vous voulez bien mettre un chiffre à la marge de chacun de ces sept alinéas.

IV. Les Pères du concile partent du principe de toutes choses, qui est « Jésus-Christ, Fils éternel de Dieu et Rédempteur du genre humain, laissant ses pouvoirs à son Église, lui passant son mandat, lui donnant son esprit, l'établissant sur des promesses, et s'engageant à être avec elle tous les jours jusqu'à la consommation des siècles[1] ». Parole fidèlement tenue : car, depuis qu'il est remonté vers son Père céleste, le Fils de Dieu « n'a point cessé d'assister son Épouse bien-aimée, de l'inspirer dans ses enseignements, de la bénir dans ses œuvres, de lui porter secours dans ses épreuves et ses luttes[2]. Cette assistance salutaire, cette providence surnaturelle, qui s'est révélée sans discontinuité, qui s'est produite de toutes sortes de manières, elle s'est manifestée très-sensiblement par les grands fruits que le monde chrétien a retirés de la célébration des conciles œcuméniques[3]. »

Vous voyez, Messieurs, la réponse faite, dès ce début, aux accusateurs du concile du Vatican : concile de flatteurs, disait-on, qui allaient abdiquer les droits hiérarchiques de l'Église pour tout concentrer dans la personne du pape; assemblée de courtisans, qui allaient déposer la démission de l'épiscopat aux mains de Pie IX. Or, il se trouve que cette assemblée, tenue à Rome même, donne de prime

[1] Dei Filius et generis humani Redemptor Dominus Noster Jesus Christus, ad Patrem cœlestem rediturus, cum Ecclesia sua in terris militante omnibus diebus usque ad consummationem sæculi futurum se esse promisit.

[2] Quare dilectæ sponsæ suæ præsto esse, adsistere docenti, operanti benedicere, periclitanti opem ferre nullo unquam tempore destitit.

[3] Hæc vero salutaris ejus providentia, cum ex aliis beneficiis innumeris continenter apparuit, tum iis manifestissime comperta est fructibus qui orbi christiano e conciliis œcumenicis... provenerunt.

Digitized by Google

abord aux conciles le rôle le plus large qu'il soit possible de leur attribuer : à ce point que des objections ont pu s'élever, que des explications ont pu être réclamées à cet égard. On a demandé si la part ainsi faite à l'élément conciliaire était justifiée, soit par la doctrine, soit par l'histoire, surtout en l'absence de toute mention spéciale de la papauté, à laquelle revient historiquement et doctrinalement une action plus constante et plus décisive dans l'économie du christianisme. A cette question, assurément fondée et légitime, et aux amendements sérieux qu'elle a inspirés, il a été répondu que, les actes d'un concile présidé par le pape en personne étant publiés en son nom, tout y portait l'empreinte et l'accent de son autorité prépondérante; que cette autorité, pleinement sûre d'elle-même, pouvait donc, sans préjudice, demeurer en ce début modestement incluse dans des termes généraux; qu'en spécifiant, au contraire, et en mettant dans tout leur relief les heureux effets des conciles, la papauté donnait la raison de l'acte important auquel elle venait de se résoudre d'elle-même dans des conjonctures si difficiles. Ajoutons à cela, Messieurs, que tous les termes de la rédaction ont été soigneusement pesés ; que les conciles s'y trouvent placés en dehors de ces secours et de ces moyens *continus*, dont le Siége apostolique est la plus haute expression visible : *tum ex aliis beneficiis innumeris continenter apparuit*; que ceux-là ont mal rendu la pensée et le texte des Pères, qui ont traduit par le mot PRINCIPALEMENT la qualification adverbiale attribuée à l'efficacité des assemblées œcuméniques : *tum iis* MANIFESTISSIME *comperta est fructibus qui ex conciliis œcumenicis provenerunt.*

Observons à ce propos combien est difficile l'office du traducteur en de pareilles matières. C'est à peine s'il est possible d'arriver à une version exacte, quand on n'a pas assisté aux diverses évolutions du travail de rédaction, et

Digitized by Google

qu'on n'a pas le secret des nuances de tous genres qui ont dû être gardées. Cette remarque se présentera plus d'une fois dans l'étude que nous avons à faire de ces deux premières constitutions.

Mais revenons à notre sujet. Continuatrice de l'œuvre du Christ, l'Église va donc enseignant, conquérant, gouvernant, semant la lumière, faisant l'ordre, versant la liberté, répandant la paix. Le développement de son action, l'extension de sa puissance, c'est le progrès du règne de Dieu sur la terre, et partant de la vérité, de la justice et de la félicité. Les pontifes romains s'y emploient avec leur grâce et leur autorité souveraine; l'épiscopat tout entier s'y applique avec un zèle qui n'a jamais failli. Jésus le Verbe, témoin et confident du Père, héritier et seigneur de toutes choses, roi éternel des siècles, juge des vivants et des morts, Jésus est et vit dans l'Église. Dans nos obscurités, dans nos ténèbres, pour obtenir la lumière, nous n'avons qu'à aborder l'Église et l'interroger : *Interroga patrem tuum et annuntiabit tibi ; majores tuos et dicent tibi* [1] : le père et les anciens, le pape et les évêques. Car le jugement divin subsiste à Rome en permanence dans la personne du successeur de Pierre : non que le pape soit à l'état d'inspiration continue, mais il est continuellement et divinement assisté pour dire à toute l'Église, et par là même à tout le genre humain, ce qu'il est nécessaire et opportun d'entendre et de savoir. Puis, dans des circonstances extraordinaires dont il est juge, il arrive que le chef de l'Église convoque tous les pasteurs du monde, tous les anciens de l'apostolat, tous les pères des églises. Et alors c'est le concile œcuménique parlant avec la solennité, l'éclat et l'efficace qui résultent naturellement d'un tel concert.

[1] Deuter., XXXII, 7

Digitized by Google

C'est ce qu'on vit notamment à Trente. Là, au milieu des ruines déjà faites en Europe par cette odieuse révolution qu'on appelle le protestantisme, on éleva sur le plan immuable et éternel qu'a tracé l'auteur de la foi, comme un temple nouveau et vaste où le genre humain pouvait tenir, peuples et princes, et où le monde moderne, s'il y était entré et resté, eût trouvé, avec la solution des problèmes soulevés par l'orgueil et la convoitise, le remède à la corruption, la fin des discordes, des agitations et des malheurs.

Beaucoup comprirent cette grâce et reçurent le don de Dieu. Pour ceux-là le fruit fut immense, et la merveille de ces profits est encore sous nos yeux [1]. Pour s'encourager lui-même dans son œuvre, entreprise dans des temps non moins ingrats, le concile du Vatican s'est plu à en faire l'énumération sommaire, et il a tracé par là en quelques lignes l'histoire intime des trois derniers siècles de l'Église catholique. « Les dogmes de notre sainte religion définis avec plus de précision, exposés avec plus d'ampleur et d'abondance, les erreurs contraires condamnées et réprimées; en même temps, la discipline ecclésiastique relevée et fortifiée, le zèle de la science et de la piété ranimé dans le clergé, les séminaires créés pour l'éducation des élèves du sanctuaire, les mœurs du peuple chrétien restaurées par le double moyen d'une catéchisation plus soigneuse et d'une pratique plus fréquente des sacrements [2]. Outre cela, le rapport désormais

[1] Fructibus qui orbi christiano e conciliis œcumenicis, ac nominatim e Tridentino, iniquis licet temporibus celebrato, amplissimi provenerunt

[2] Hinc enim sanctissima religionis dogmata pressius definita uberiusque exposita, errores damnati atque cohibiti; hinc ecclesiastica disciplina restituta firmiusque sancita, promotum in clero scientiæ et pietatis studium, parata adolescentibus ad sacram militiam educandis collegia, christiani denique populi mores et accuratiore fidelium eruditione et frequentiore sacramentorum usu instaurati.

Digitized by Google

plus étroit des membres avec la tête visible, et, par suite de cette communication plus active, une vigueur nouvelle imprimée au corps mystique du Christ; les familles religieuses multipliées, et avec elles toutes sortes d'institutions et d'œuvres qui accusent la séve de la piété chrétienne, par exemple, l'œuvre de la propagation de la foi; et, parallèlement à cette œuvre, l'ardeur de l'apostolat poussée sans relâche jusqu'à l'effusion du sang et la soif du martyre [1]. »

V. Assurément, Messieurs, quand nous posons ainsi le dernier concile œcuménique à l'entrée de toute l'époque moderne; quand nous lui rapportons presque toute l'abondance de vie qui s'est produite depuis trois siècles dans le monde chrétien et dans la tribu sacerdotale; quand nous nous déclarons reconnaissants envers la bonté divine de tant d'avantages qu'elle a départis par cette voie à son Église, nous n'avons garde d'oublier que le concile à lui seul, le concile à l'état de lettre morte, le concile sans l'action vigilante et incessante des papes, n'aurait pas eu tous ces effets. Un membre de phrase, qui n'a pas été sans dessein lié à celui qui précède, vous a laissé voir que les Pères du Vatican font remonter cette nouvelle vigueur du corps aux influences vitales parties plus librement et plus abondamment de la tête : *arctior membrorum cum visibili capite communio, universoque corpori Christi mystico additus vigor.* Néanmoins, quoique la papauté, depuis la célébration du concile de Trente, ait été plus que jamais présente à tout, elle se tait encore ici sur son rôle personnel, et

[1] Hinc præterea arctior membrorum cum visibili capite communio, universoque corpori Christi mystico additus vigor; hinc religiosæ multiplicatæ familiæ, aliaque christianæ pietatis instituta; hinc ille etiam assiduus et usque ad sanguinis effusionem constans ardor in Christi regno late per orbem propagando.

Digitized by Google

s'applique à faire ressortir seulement les résultats et les bienfaits du dernier synode œcuménique [1].

Mais, parce que toute manifestation divine et toute grâce offerte est, à raison de l'alternative où nous place notre liberté, une cause inévitable de résurrection ou de ruine, de reconnaissance ou d'ingratitude, de progrès dans la sainteté ou de progrès dans l'iniquité, il est arrivé que ce saint et grand concile, qui pouvait tout sauver, n'a pas profité à tous. Ayant été le principe d'un bien incalculable pour tous ceux qui en reçurent les dogmes et en observèrent les lois, il devint pour les indociles, qui furent aussi des infidèles, l'occasion d'un aveuglement plus profond et d'une perversité plus incurable.

Les Pères du Vatican ne craignent pas de l'affirmer : les maux immenses qui sont survenus depuis trois siècles proviennent en grande partie ou du mépris que plusieurs ont fait des enseignements du concile de Trente, ou de la négligence qui a été apportée à la réformation salutaire ordonnée par ses sages décrets. Si plusieurs nations ou grandes fractions de nations se sont enfoncées de plus en plus dans les ténèbres et les dissensions qu'enfante l'erreur ; si d'autres contrées, demeurées orthodoxes, ont vu pourtant se relâcher et se détendre presque tous les ressorts de la vie chrétienne : c'est que celles-ci ont commis, par rapport à la discipline de Trente, le péché dont celles-là se sont rendues coupables par rapport à ses jugements dogmatiques [2].

Par ces paroles, Messieurs, se trouve déjà indiqué le par-

[1] Verumtamen hæc aliaque insignia emolumenta, quæ per ultimam maxime œcumenicam Synodum divina clementia Ecclesiæ largita est, dum grato, quo par est, animo recolimus.

[2] Acerbum compescere haud possumus dolorem ob mala gravissima, inde potissimum orta quod ejusdem sacrosanctæ Synodi apud permultos vel auctoritas contempta, vel sapientissima neglecta fuere decreta.

Digitized by Google

tage des travaux qui s'imposent au nouveau concile, lequel devra également reprendre en sous-œuvre et l'œuvre disciplinaire et l'œuvre doctrinale de son devancier. Mais, cela dit, comme la présente constitution sera toute dogmatique, nous rentrons aussitôt dans l'examen de la marche et de l'enchaînement des erreurs.

VI. Les hérésies proscrites par le concile de Trente étaient d'accord sur deux points : rejeter le magistère divin de l'Église, et soumettre toutes les questions religieuses au jugement de chaque particulier. Si négatif que fût ce double principe, la prétendue réforme s'y retrancha comme dans sa forteresse : elle s'intitula fièrement la religion du libre examen. Étant donné un pareil point de départ, il est arrivé ce qui devait arriver : les hérésies ne tardèrent pas à se fractionner en une infinité de sectes ; parmi lesquelles éclatèrent de nouvelles dissensions et de nouveaux conflits.

Il ne se pouvait point, en effet, que la société de ceux qui s'obstinaient dans une séparation si manifestement coupable et si solennellement condamnée, ne se désagrégeât elle-même par cette force fatale des conséquences logiques qui n'est qu'une des formes des jugements de Dieu. Ce travail de décomposition et de mort, si visible déjà au temps de Bossuet écrivant son admirable *Histoire des Variations*, a été s'avançant toujours dans le cours du siècle suivant. On marcha, et l'on dut marcher de doute en doute, de division en division, et finalement de négation en négation : à ce point que, chez un trop grand nombre, la foi en Jésus-Christ reçut de mortelles atteintes[1]. On s'était glorifié de

[1] Nemo enim ignorat hæreses, quas Tridentini Patres proscripserunt, dum, rejecto divino Ecclesiæ magisterio, res ad religionem spectantes privati cujusvis judicio permitterentur, in sectas paullatim dissolutas esse multiplices, quibus inter se dissentientibus et concertantibus, omnis tandem in Christum fides apud non paucos labefacta est.

Digitized by Google

s'en rapporter uniquement à la sainte Bible, comme à la seule source et au seul juge de la doctrine chrétienne; et voici qu'on en vint à ne lui plus reconnaître d'inspiration divine, et qu'on alla jusqu'à la reléguer parmi les fables et les mythes [1]. Les pères avaient nié que Dieu fût dans l'Église; les fils nièrent à leur tour que Dieu fût dans l'Écriture; et du sein même de ce protestantisme sortirent des voix qui nièrent, dès la fin du dix-septième, et surtout dans le cours du dix-huitième siècle, que Dieu fût en Jésus-Christ : en attendant qu'une race plus descendue et plus perdue, mais que les premiers révoltés n'avaient pas le droit de déclarer illégitime, eût l'audace d'affirmer que Dieu n'est nulle part. Ici commence proprement le mal de notre époque.

VII. Ce fut alors, en effet, que, suivant les pentes déjà formées et subissant l'impulsion donnée par l'hérésie, on quitta définitivement, et non pas sans mépris, la sphère théologique. C'était un monde trop haut selon les uns, trop orageux d'après les autres, et engendrant plus de querelles qu'il ne donnait de profit. Dans tous les cas, c'était une superfluité véritable, la nature possédant en elle-même toutes les lumières, les forces et les ressources nécessaires pour régler toutes choses ici-bas, tracer la conduite de chacun, protéger les intérêts de tous, et parvenir au terme final de sa destinée qui est le bonheur.

Cette prétention dogmatique et pratique de tout réduire à la nature, c'est ce que le concile du Vatican appelle le naturalisme. Dans ce système, la nature devient une sorte d'enceinte fortifiée et de camp retranché, où la créature s'enferme comme dans son domaine propre et tout à fait inaliénable.

[1] Itaque ipsa sacra Biblia, quæ antea christianæ doctrinæ unicus fons et judex asserebantur, jam non pro divinis haberi, imo mythicis commentis accenseri cœperunt.

Digitized by Google

Elle s'y pose comme y étant complétement maîtresse d'elle-même, armée d'imprescriptibles droits, ayant à demander des comptes, mais n'en ayant jamais à rendre. Elle considère de là les voies de Dieu, ses propositions et ses ordonnances, ou du moins ce qu'on lui présente comme tel, et elle juge tout avec une indépendance absolue. En somme, on se suffit, et, possédant en soi son principe, sa loi et sa fin, on est son monde, et on devient à peu près son Dieu. Et s'il est par trop manifeste que l'individu, pris comme tel, est indigent sur beaucoup de points et insuffisant pour beaucoup de choses, néanmoins, pour se compléter, il n'a pas à sortir de son ordre ; il trouve dans l'humanité, dans la collectivité, ce qui lui manque personnellement. Là est le fondement de la doctrine révolutionnaire de la souveraineté de l'homme, incarnée dans la souveraineté du peuple. En somme, la nature est le vrai et l'unique trésor, et c'est assez pour nous d'y puiser.

Cette nature dans laquelle on se retranche ainsi, et dont on s'arme contre Dieu, sans doute c'est d'abord la raison privée. Voilà pourquoi le concile semble parler indifféremment du *rationalisme* ou du *naturalisme* comme d'une seule et même erreur, signifiée par deux mots à peu près synonymes : *Tum nata est et late nimis per orbem vagata illa rationalismi seu naturalismi doctrina.* Cependant il est clair que, sans parler des anges rebelles, l'homme lui-même n'oppose pas seulement à Dieu sa raison révoltée, mais encore et surtout sa volonté, ses puissances, ses appétits, ses besoins, ses passions, tout lui-même, sa nature enfin. De là vient qu'à prendre les mots dans leur rigueur, la seconde expression enchérit sur la première, attendu que le naturalisme couvre une erreur plus vaste, plus absolue, plus radicale que le rationalisme : *illa rationalismi seu naturalismi doctrina.*

Le concile l'appelle une doctrine. Oui : doctrine fausse

Digitized by Google

meurtrière, mais système large, suivi, complet, qui embrasse l'erreur sous toutes ses formes et dans toutes ses applications. Et l'on peut dire que, comme le christianisme est l'affirmation de toute vérité et de tout bien, le naturalisme est le règne absolu du mensonge et du mal.

Le naturalisme est donc ce qu'il y a de plus opposé au christianisme. Le christianisme dans son essence est tout surnaturel, ou plutôt c'est le surnaturel même en substance et en acte. Dieu surnaturellement révélé et connu, Dieu surnaturellement aimé et servi, surnaturellement donné, possédé et goûté : c'est tout le dogme, toute la morale, tout le culte et tout l'ordre sacramentel chrétien. La nature y est indispensablement supposée à la base de tout ; mais elle y est partout dépassée. Le christianisme est l'élévation, l'extase, la déification de la nature créée. Or, le naturalisme nie avant tout ce surnaturel Les plus modérés, ainsi que nous vous l'avons exposé dans nos précédentes instructions synodales, le nient comme nécessaire et obligatoire ; la plupart le nient comme existant et même comme possible. Quoi qu'on dise, et dans tous les cas, la conséquence patente est que le christianisme est une usurpation et une tyrannie.

Le naturalisme, fils de l'hérésie, est donc bien plus qu'une hérésie : il est le pur antichristianisme. L'hérésie nie un ou plusieurs dogmes ; le naturalisme nie qu'il y ait des dogmes, et qu'il puisse y en avoir. L'hérésie altère plus ou moins les révélations divines ; le naturalisme nie que Dieu soit révélateur. L'hérésie renvoie Dieu de telle ou telle portion de son royaume ; le naturalisme l'élimine du monde et de la création. C'est pourquoi le concile dit de cette odieuse erreur « qu'elle est de tout point en opposition à la religion chrétienne » : *quæ religioni christianæ per omnia adversans* ; ayant soin d'ajouter que, si elle se dresse ainsi en hostilité complète contre le christianisme, c'est qu'il est le surnaturel institué, le surnaturel vivant et agis-

Digitized by Google

sant, le surnaturel fait homme en Jésus-Christ et fait ensuite société et humanité dans l'Église : *religioni christianæ, utpote supernaturali instituto, per omnia adversans.* Et, parce que c'est là le premier principe du naturalisme, il s'ensuit que sa loi fatale, son besoin essentiel, sa passion obstinée, et, dans la mesure où il y réussit, son œuvre réelle, c'est de détrôner le Christ et de le chasser de partout : ce qui sera la tâche de l'antechrist et ce qui est l'ambition suprême de Satan : *summo studio molitur ut Christo, qui solus Dominus et Salvator noster est, a mentibus humanis, a vita et moribus populorum excluso, meræ quod vocant rationis vel naturæ regnum stabiliatur.* Oui, tel est le dernier mot de cet exécrable programme. Le Christ, notre unique Seigneur et Sauveur, c'est-à-dire le Christ qui est deux fois notre maître, maître parce qu'il a tout fait, maître parce qu'il a tout racheté, il s'agit de l'exclure de la pensée et de l'âme des hommes, de le bannir de la vie publique et des mœurs des peuples, pour substituer à son règne ce qu'on appelle le pur règne de la raison ou de la nature.

Il faudrait, Messieurs, ne rien savoir de ce qui se passe de notre temps, soit dans la région des idées, soit dans celle des actes et des événements, pour ne pas se rendre compte que tel est le signe de l'époque, sa note caractéristique, son erreur, son crime et son mal.

VIII. Mais l'abîme appelle un abîme, et les chutes provoquent d'autres chutes. Cette erreur du naturalisme, qui est partout, qui explique tous nos agissements, elle enfante à son tour des erreurs nombreuses et affreuses. Car, en ce monde où tout est mêlé, où les forces destinées au bien sont si souvent surprises par le mal et confisquées à son profit, les ténèbres elles-mêmes sont fécondes, et l'Écriture atteste que la mort a ici-bas sa génération comme la vie. La religion chrétienne étant donc délaissée et rejetée, le vrai Dieu et son Christ étant niés, qu'est-il arrivé? Le concile va nous faire la

Digitized by Google

réponse : *Relicta autem projectaque christiana religione, negato vero Deo et Christo ejus, prolapsa tandem est mens multorum in pantheismi, materialismi, atheismi barathrum.* Ainsi trois monstres naissent de ce monstre ; trois gouffres s'ouvrent devant ceux qui, désertant les hauteurs de la grâce et de la foi chrétienne, tombent dans l'abîme du naturalisme : le panthéisme, l'athéisme, le matérialisme.

En effet, si la nature est tout, la nature est Dieu. Si, en vertu de ce que nous sommes, nous devenons à Dieu une véritable limite ; si nous avons un droit qui puisse être opposé au sien, une puissance en état de résister à sa puissance, une vie qui se maintienne d'elle-même et se perfectionne sans le secours de sa propre vie et de sa bienfaisante action, il est clair que nous sommes divins par le fait même de notre existence, que l'humanité est divine, que par sa solidarité avec la race humaine chaque individu est déifié. Et parce que la race humaine tient à tout et résume tout, elle est l'expression la plus élevée, et, en puissance au moins, l'expression la plus parfaite de la divinité. Finalement, tout est Dieu, et il n'y a de vrai Dieu que l'universalité des êtres. C'est l'impur panthéisme.

Mais si tout est Dieu, nul n'est personnellement Dieu. Si Dieu est vous et moi, il n'est ni moi ni vous. Si Dieu est aussi divers que le sont les hommes et les choses, il est plus que divers, il est contradictoire, il est *oui* et *non*. Étant le oui et le non, il s'exclut lui-même, il n'est pas. Voilà l'athéisme.

Et s'il n'y a pas de Dieu, c'est-à-dire de premier Esprit, y a-t-il vraiment des esprits ? Qui a vu des esprits ? qui a vu des âmes ? L'âme, la substance spirituelle, qu'est-ce autre chose qu'une pure conjecture, une induction pour le moins contestable, et qui, n'étant pas et ne pouvant pas être fondée sur l'expérience, ne saurait jamais être élevée au rang d'une donnée scientifique. Comment affirmer l'invisible, l'im-

Digitized by Google

palpable, l'invérifiable? Il n'y a de certain que ce qui est démontré, il n'y a de démontré que ce qui est attesté par les sens ou établi par le calcul. L'homme est chair et n'est que chair; il est matière, et la matière est tout ce qui existe. C'est l'abject matérialisme.

IX. Est-ce tout? Dans l'ordre des doctrines, il semblerait difficile de descendre plus bas. Mais les idées gouvernent et commandent les actes. Or, parce qu'il y a encore une société, et que, même après qu'elle a méconnu Dieu, trahi Dieu, expulsé Dieu, la société est obligée, sous peine de mort, de s'attribuer et d'exercer des droits divins, par exemple d'affirmer certains principes, d'établir des lois, d'instituer des juges, de se protéger elle-même par des armées, enfin d'opposer des digues à ce qu'elle nomme encore le mal, et que d'autres appellent le bien, attendu que c'est la satisfaction d'un besoin naturel, d'une vie naturelle, de cette nature enfin qui est le vrai et l'unique divin; à cause de cela, et en haine des éléments conservateurs qu'elle est forcée de retenir, la société naturelle se voit en butte à toutes les agressions dont l'ordre surnaturel avait été le point de mire. A son tour, elle est la grande ennemie, la grande usurpatrice, le grand tyran, le grand obstacle qu'il faut renverser et détruire à tout prix : société politique et civile, société même domestique, car les deux sont fondées sur la stabilité du mariage qui est pour la nature un joug intolérable, sur l'hérédité qui est une violation manifeste de l'égalité naturelle, et enfin sur la propriété qui est le vol par les individus d'un bien appartenant par nature à tous. Et ainsi, de négations en négations, le naturalisme conduit à la négation des bases mêmes de la nature raisonnable, à la négation de toute règle du juste et de l'injuste, par suite au renversement de tous les fondements de la société. Nous voici au socialisme et au communisme : *ut jam ipsam ratio-*

Digitized by Google

nalem naturam, omnemque justi rectique normam negantes, ima societatis humanæ fundamenta diruere connitantur.

Vous voyez, Messieurs, que rien n'a échappé aux Pères du Vatican ; vous voyez qu'avec cette sobriété de paroles qui sied si bien à qui parle au nom de Dieu, ils ont tracé le fidèle portrait de notre époque et raconté toute son histoire. Nous ne pensions pas toutefois qu'avant une année écoulée nous dussions lire, transcrites en caractères de sang et de feu, ces déductions naturalistes pacifiquement exposées dans nos actes, et que les événements dussent fournir au texte du concile une démonstration si prochaine et un si effrayant commentaire.

X. Cependant le mal n'atteint jamais de pareilles proportions que si, à côté du nombre relativement petit de ceux qui agissent, il y a le grand nombre de ceux qui laissent faire. Il en est des phénomènes moraux et sociaux comme des phénomènes physiques : ils ne se produisent et surtout ne se développent jamais entièrement hors des milieux qui leur sont favorables. Ce milieu nécessaire, sinon à sa naissance, du moins à son progrès, le naturalisme l'a trouvé. Il a rencontré des complicités jusque chez ceux qu'il n'atteignait pas complétement. On dit qu'en temps de peste, ceux-là même qui échappent à la contagion subissent pourtant plusieurs symptômes de l'influence morbide. Hélas ! il s'est formé peu à peu autour de nous un air ambiant, devenu très-malsain pour beaucoup de chrétiens de notre temps. *Hac porro impietate circumquaque grassante, infeliciter contigit ut plures etiam e catholicæ Ecclesiæ filiis a via veræ pietatis aberrarent, in iisque, diminutis paullatim veritatibus, sensus catholicus attenuaretur.* Diminution progressive des vérités, affaiblissement du sens catholique, et, par suite, déviation de la vraie piété : c'est ainsi qu'après avoir signalé le mal du dehors, l'Église met courageusement à nu la plaie du dedans.

Digitized by Google

Oui, par suite d'un voisinage et d'un commerce continu, il est arrivé que le naturalisme politique a déteint sur un christianisme qui s'est qualifié « libéral ». Le programme de conciliation entre la doctrine chrétienne et les principes modernes a été posé, développé, défendu par des plumes non moins habiles qu'honnêtes. On s'est laissé persuader, on a laissé enseigner et l'on a enseigné soi-même, que la nature avait ses provinces absolument libres ; que la raison, dans son ordre propre, n'avait aucun compte à rendre à la foi ; que ni la science ni la philosophie n'étaient à aucun titre les servantes de la théologie, mais bien ses sœurs, et peut-être ses sœurs aînées ; que la politique surtout avait son domaine, non pas seulement distinct, mais complétement séparé et indépendant. Par un effet de ces mirages trompeurs, le divin, là même où l'on y croyait, a perdu de son prestige, et, partant, de son empire. Le surnaturel, même pour ceux qui l'acceptaient et en vivaient, a paru plus restreint dans son étendue, plus limité surtout dans la sphère de son action légitime, qu'on ne l'avait pensé durant tout le cours des siècles précédents. Le christianisme, tenu toujours pour religion céleste, et devant garder ici-bas une place des plus honorables et véritablement sacrée, n'a plus été considéré comme le principe, la loi suprême et la fin dernière de toutes les choses humaines et temporelles. Jésus-Christ, reconnu roi des âmes et législateur suprême des consciences, a vu plus que contester sa royauté sur les nations et sur la création entière. Et l'on est sorti par là, comme dit le concile, des voies de la vraie piété : de la piété envers le père qui est Dieu ; de la piété également commandée, également nécessaire envers la mère qui est la sainte Église. Si l'on était encore soumis, on avait cessé d'être filial, parfois même d'être respectueux. En obtempérant aux ordres, on refusait sa sympathie et même son approbation aux conduites. On accusait promptement et

Digitized by Google

volontiers ; on blâmait sans difficulté ni scrupule. Au nom de sa sagesse propre et de son expérience et de sa science, on mettait en question, on révoquait en doute, on attaquait plus ou moins ouvertement la science, l'expérience, la sagesse divine et surnaturelle de l'Église, spécialement de l'Église romaine et du saint-siége ; on réclamait contre plusieurs de ses volontés déclarées, qu'on jugeait intempestives et attentatoires au droit et à la liberté des opinions. En somme, la lumière baissait dans les esprits en même temps que la foi et la charité dans les âmes ; les principes s'y effaçaient, les vérités s'y diminuaient, le sens catholique s'y émoussait. C'était là un grand mal en lui-même ; et c'était aussi un immense dommage à cause des divisions qui en résultaient, et qui, en mettant un obstacle absolu à la coalition plus nécessaire que jamais de toutes les forces religieuses, donnaient sur nous à l'ennemi des avantages de plus d'une sorte.

Ces avertissements, Messieurs, s'adressent à nous tous. Ce ne sont pas seulement les chrétiens du siècle, ce sont les hommes même du sanctuaire qui doivent scruter leur propre conscience, et reconnaître la mesure dans laquelle ils ont contribué à ce malheur et participé à cette défaillance : *Hac porro impietate circumquaque grassante, infeliciter contigit ut plures etiam e catholicæ Ecclesiæ filiis a via veræ pietatis aberrarent, in iisque, diminutis paullatim veritatibus, sensus catholicus attenuaretur.*

XI. Et jusqu'où n'a pas été l'entraînement de quelques-uns ? Ce qu'on refusait aux vraies et pures doctrines, on l'accordait à toutes sortes de doctrines nouvelles et étrangères, et l'on tentait des amalgames pitoyables, des alliances impossibles entre les unes et les autres. Alors et fatalement on a perdu la science et le sens des limites. Où Dieu avait établi la distinction pour faire l'union dans l'ordre, on a fait la confusion ou la séparation, c'est-à-dire,

Digitized by Google

dans les deux cas, le désordre et la mort. L'Allemagne a voulu faire de la théologie une philosophie transcendante. La France a prétendu contrôler la foi par la science. La religion, pour un trop grand nombre, n'a plus guère été qu'un sentiment, la foi un instinct, la charité un enthousiasme, la prière une pieuse rêverie. On a composé des histoires, des histoires même bibliques et ecclésiastiques; on est allé jusqu'à écrire des vies de saints, en se donnant pour tâche de tout expliquer, ou à peu près, par des causes naturelles, et en ramenant presque tout à des faits humains, dirigés sans doute par la providence, mais simplement humains. La voie une fois ouverte, on ne s'est point arrêté; on a pareillement humanisé les dogmes et les mystères, humanisé la morale et le culte. Ayant naturalisé les préceptes, on a pris à parti les conseils comme autant d'exagérations plus propres à faire des fanatiques qu'à former de véritables hommes et surtout de vrais citoyens. On a rêvé je ne sais quels progrès, je ne sais quelles conditions d'existence sociale, en dehors de la foi, en dehors de l'Église et du Christ, en dehors de tout principe surnaturel ou même de tout principe métaphysique. On a systématiquement écarté, supprimé, aboli la question divine, prétendant supprimer par là ce qui divise les hommes, et rejetant ainsi de l'édifice la pierre fondamentale, sous prétexte qu'elle est une pierre d'achoppement et de contradiction.

Bref, là où la rupture n'a pas été consommée avec le christianisme, le sens orthodoxe des dogmes catholiques a été dénaturé, l'intégrité et la pureté de la foi a été mise en péril. Et, l'affaiblissement ou la falsification des doctrines réagissant nécessairement sur tout le reste, la génération moderne, dans ses pensées, dans ses œuvres, dans son caractère, dans sa vie, est devenue hésitante, pusillanime, médiocre, tolérante pour le mal plus encore que pour les méchants, insouciante de l'erreur et parfois pleine de bien-

Digitized by Google

veillance pour elle, par-dessus tout impuissante et inhabile pour le bien, incapable de pourvoir à sa propre stabilité et de conjurer sa ruine même matérielle [1].

XII. C'est là, disons-nous, le mal de notre temps. Or l'Église, toujours mère, s'en émeut jusqu'au fond des entrailles. Elle sait ce qu'est Dieu, et quelle volonté il a du salut de tous les hommes et de leur avénement à la connaissance de la vérité; elle sait ce que le Christ est venu faire, quelle œuvre de salut et d'union il est venu accomplir. Les pensées, les amours de Dieu sont ses pensées et ses amours; elle a hérité de tous les sentiments qui furent au cœur de Jésus-Christ. Elle sait quel est le prix des âmes rachetées par un sang divin; elle connaît tous les secrets, elle possède toutes les ressources pour ramener ces âmes à Dieu et au salut [2]. Ayant été divinement constituée la mère et la maîtresse des peuples, elle reste mère même envers les ingrats et les contempteurs, elle demeure maîtresse même envers les révoltés et les transfuges. Se reconnaissant débitrice de tous, elle ouvre ses lèvres pour parler, ses bras pour embrasser; son cœur pour qu'on s'y réfugie. Relever ceux qui sont tombés, soutenir ceux qui chancellent, accueillir avec amour ceux qui reviennent, affermir les bons et favoriser leurs progrès vers le mieux : c'est ce à quoi elle se montre toujours prête, toujours attentive [3]. A chaque

[1] Variis enim ac peregrinis doctrinis abducti, naturam et gratiam, scientiam humanam et fidem divinam perperam commiscentes, genuinum sensum dogmatum, quem tenet ac docet sancta mater Ecclesia, depravare, integritatemque et sinceritatem fidei in periculum adducere comperiuntur.

[2] Quibus omnibus perspectis, quomodo non moveantur intima Ecclesiæ viscera? Quemadmodum enim Deus vult omnes homines salvos fieri et ad agnitionem veritatis venire; quemadmodum Christus venit in mundum ut salvum faceret quod perierat, et filios Dei qui erant dispersi congregaret in unum; ita Ecclesia, etc.

[3] Ita Ecclesia, a Deo populorum mater et magistra constituta, omnibus debitricem se novit, ac lapsos erigere, labantes sustinere, revertentes am-

Digitized by Google

siècle elle a dit la parole qui devait être dite. Jamais elle n'a discontinué d'attester, de prêcher la vérité de Dieu, qui est le remède général et qui contient la guérison universelle. Et comme elle a rempli son devoir envers les générations passées, elle le remplira envers la génération actuelle et les générations futures [1].

XIII. Ici, Messieurs, le chef de l'Église, au nom duquel seront rendues, conformément à la tradition du passé, toutes les constitutions de l'assemblée œcuménique à laquelle il préside en personne, ne peut pas taire davantage la part principale qu'a toujours eue la papauté, l'autorité suprême qu'elle a toujours exercée, le zèle vigilant qu'elle a toujours déployé dans l'accomplissement du devoir d'enseigner et de défendre la vérité catholique, et de réprouver les doctrines perverses. Nul des devanciers de Pie IX n'y a manqué. Lui-même, on le sait, a constamment acquitté cette dette de la suprême charge apostolique : *Nos itaque, inhærentes prædecessorum nostrorum vestigiis, pro supremo Nostro Apostolico munere, veritatem catholicam docere ac tueri, perversasque doctrinas reprobare nunquam intermisimus.* Mais aux maux extrêmes il faut opposer les remèdes extraordinaires. Dans d'autres circonstances déjà, les évêques ont été invités par leur chef à se grouper autour de lui pour l'entendre, le conseiller, le consoler, le fortifier. Cette fois, en vertu de son autorité souveraine, il les a mandés de tous les points de l'univers où ils remplissent leurs fonctions respectives de docteurs et de pasteurs, il les a convoqués pour siéger et pour juger

plecti, confirmare bonos et ad meliora provehere parata semper et intenta est.

[1] Quapropter nullo tempore a Dei veritate, quæ sanat omnia, tentanda et prædicanda quiescere potest, sibi dictum esse non ignorans : Spiritus meus, qui est in te, et verba mea quæ posui in ore tuo, non recedent de ore tuo amodo et usque in sempiternum (Isa., LIX, 21).

Digitized by Google

avec lui, et pour exercer dans cette cour plénière toute l'étendue de leurs attributions de judicature doctrinale; par ses ordres, ils sont assemblés dans le Saint-Esprit, réunis en concile œcuménique : *Nunc autem, sedentibus Nobiscum et judicantibus universi orbis episcopis, in hanc œcumenicam synodum auctoritate Nostra in Spiritu Sancto congregatis.* Et là appuyé sur la parole de Dieu écrite ou transmise par la tradition, telle qu'elle est venue jusqu'à nous, saintement gardée et sincèrement exposée par l'Église, le Pontife romain, du haut de la chaire de Pierre, en présence du monde entier, et par l'autorité divine dont le corps des pasteurs est investi avec lui, a entrepris de professer et de déclarer la doctrine salutaire du Christ, et en même temps de proscrire et de condamner les erreurs contraires à cette doctrine : *Innixi Dei verbo scripto et tradito, prout ab Ecclesia catholica sancte custoditum et genuine expositum accepimus; ex hac Petri cathedra in conspectu omnium salutarem Christi doctrinam profiteri et declarare constituimus, adversis erroribus potestate nobis a Deo tradita proscriptis atque damnatis.*

Telle est, Messieurs, la préface du concile du Vatican. Si quelqu'un n'en comprend pas l'étendue, la portée, la majesté, la grandeur, il faut le plaindre : l'intelligence lui manque autant que la foi.

Maintenant, Messieurs, attendez-vous que je vous développe dans le même détail chacun des quatre chapitres de la constitution : *Dei Filius*? Ce travail serait d'une prolixité extrême; et il vous apporterait, ainsi qu'à moi, une fatigue superflue. J'ose dire que le commentaire d'une partie de ces chapitres est depuis longtemps entre vos mains. Si sobre que je sois dans la seconde partie de cet entretien, résignez-vous à y retrouver, dans un autre langage, la répétition très-fréquente de ce qui a fait précédemment l'objet de nos trois Instructions synodales sur les erreurs du temps présent.

Digitized by Google

XIV. Le chapitre premier est intitulé : « De Dieu créateur « de toutes choses » : *De Deo rerum omnium creatore.*

Ici, Messieurs, la sainte Église accomplit ce que, depuis Jérusalem et Nicée, elle a toujours placé en tête de son devoir doctrinal et de ses solennelles professions de foi. *Credo in Deum*, dit le symbole des apôtres ; *Credo in unum Deum*, dit le symbole de Nicée. Mais aujourd'hui, Dieu ayant été travesti, défiguré, nié, notre concile pose dans tout son jour la doctrine révélée par laquelle Dieu s'est affirmé lui-même à nous : *Sancta catholica apostolica romana Ecclesia credit et confitetur unum esse Deum verum et vivum*, et le reste que nous expliquerons bientôt.

En effet, le devoir et le besoin de l'Église est de confesser Dieu avant toutes choses. C'est son devoir. Comme le Christ qui l'a fondée et députée, l'Église est née et ne vit que pour rendre témoignage à la vérité [1], et d'abord à celle où toutes les autres ont leur origine et leur appui. Elle est donc le témoin de Dieu, son héraut, sa voix sensible.

C'est en même temps son besoin. Car l'abondance du cœur fait jaillir les paroles des lèvres ; et parce que l'Église a reçu l'Esprit de Dieu, elle a en elle une plénitude de lumière, de vie, de charité divines qui la presse et la force de dire Dieu au monde. « Elle croit, et elle confesse » : *Credit et confitetur.* Hélas ! cette fois, c'est plus qu'un hommage rendu; c'est une réparation faite, et c'est en même temps un remède présenté aux hommes contre un mal si affreux qu'il semblerait devoir être impossible.

Saint Jean signale dans l'Apocalypse une femme vêtue de rouge, assise sur une bête rouge, et il dit qu'elle est « pleine « de noms de blasphème » : *plenam nominibus blasphemiæ*[2]. Cette femme représente la cité des méchants, que l'Écriture

[1] Joann., XVIII, 37. — [2] Apoc., XVII, 3, 4.

Digitized by Google

nomme aussi « Babylone [1] », et ailleurs « l'église de ceux « qui trament le mal [2] » ou « la synagogue de Satan [3] ». Née avec le péché, cette société durera jusqu'au jugement final ; elle est par conséquent contemporaine de tous les siècles. Toutefois, parmi tant de vicissitudes où le cours du temps et le mouvement des hommes et des choses la font passer, elle a, pour ainsi dire, ses âges d'or, où tout lui vient en aide, où son règne est plus libre et plus étendu, et où elle semble triompher de la cité de Dieu. *Hæc est hora vestra et potestas tenebrarum* [4] : « C'est l'heure des méchants « et la puissance des ténèbres. »

L'accusera-t-on de n'être pas un juge éclairé, ni un historien exact, celui qui dira que notre siècle, assurément grand par tant de grandes œuvres que Dieu y a faites, et par tant de grâces insignes dont il a daigné le combler, a été néanmoins pour cette cité du mal une ère singulièrement propice et favorable? Parmi les libertés réclamées, reconnues, instituées, passées, dit-on, à l'état de nécessité dans l'ordre des faits, en même temps qu'à l'état de principes et d'axiomes dans l'ordre des idées et des lois, nous avons eu au premier rang la liberté du blasphème.

On l'a nommée diversement. Comme Satan, qui est son père, le monde est naturellement et forcément menteur. S'il était obligé de parler clairement et d'appeler les choses par leur vrai nom, il serait frappé d'impuissance et de mort : la vérité le tue, et la lumière lui est mortelle. Il lui faut vivre de mensonges, d'obscurités, d'équivoques : mensonges et équivoques d'action, mensonges et équivoques de parole. Cette liberté impie s'est donc appelée liberté de conscience, liberté religieuse, liberté de la pensée, liberté de la presse ; mais, en fait et vraiment en droit, c'était le

[1] Apoc., XVII, 5. — [2] Ecclesiam malignantium. Ps. XXV, 5.
[3] Apoc., II, III, 9. — [4] Luc., XXII, 53.

Digitized by Google

liberté du blasphème. On en a largement usé, et nous ne savons si depuis l'origine du monde on avait blasphémé davantage. Il y a eu le blasphème savant et le blasphème ignare, le blasphème railleur et le blasphème sérieux, le blasphème poli et le blasphème cynique, le blasphème tranquille et le blasphème emporté : *plenam nominibus blasphemiæ*.

XV. Mais, ce qui fléchissait et s'altérait de jour en jour sous le poids de ces blasphèmes, c'était la vraie notion de Dieu. On s'est fait des dieux à sa guise; il s'en est produit de toute marque. Nous avons eu le Dieu qui règne et ne gouverne pas : Dieu sublime et digne de tout respect, mais sans souci du monde, et que le monde ne peut mieux honorer qu'en s'estimant trop petit pour mériter son regard et, à plus forte raison, son intervention. Nous avons eu le Dieu-idée : idéal absolu, échappant par sa nature même à toute définition, fuyant d'autant plus qu'on cherche à le saisir, et s'évanouissant tout à fait dès qu'on prétend l'avoir saisi. Nous avons eu le Dieu-être : l'être qui est, mais qui n'existe pas, qui ne vit pas, le Dieu qui ne pense, ni ne veut, ni ne juge, ni n'opère, attendu que ces mots signifient une détermination, et par là même une limite, un amoindrissement, une contradiction, une négation de l'être absolu. Il y a eu le Dieu-progrès, le Dieu-aspiration : le Dieu qui est *un immense devenir*, qui s'essaie sans cesse à exister qui cherche à s'épanouir et à se posséder, qui tend par tout moyen à sa plénitude, à sa perfection, à son bonheur, à sa fin dernière, et qui n'y arrive jamais, parce qu'étant par essence l'aspiration infinie et le progrès éternel, sa vie est de se mouvoir sans s'arrêter jamais et de viser toujours à une fin toujours impossible : ce qui le réduit exactement à l'état des damnés. Voisin et parent de celui-là, il y a eu le Dieu-monde, le Dieu-cosmique : âme du monde, force secrète, fatale, universelle, vivifiant tout, et

Digitized by Google

si mêlée à tout qu'elle ne se distingue de rien, et que le monde est son expression essentielle et unique. Que dirai-je? Il y a eu le Dieu-néant, le Dieu-mal, le Dieu hostile, jaloux, tyrannique, oppresseur : je m'arrête[1].

Vous le voyez, Messieurs, c'est le panthéon du blasphème : *plenam nominibus blasphemiæ*. Or, chacun de ces noms blasphématoires a été donné à Dieu par nos contemporains, par nos concitoyens, et cela, plus d'une fois, du haut des chaires de l'enseignement public. Chacune de ces notions absurdes et détestables a pris la place de la notion rationnelle et catholique de Dieu, et cela jusque dans des âmes baptisées et qui croyaient encore n'avoir pas dit formellement adieu à leur baptême.

Faut-il s'étonner après cela du degré de faiblesse, de misère et de honte auquel est descendue cette société ignorante et contemptrice de Dieu? Le sage l'avait bien dit : « Or, ils sont vains tous les hommes chez qui la science de « Dieu n'existe pas à la base de tout le reste » : *Vani autem sunt omnes homines in quibus non subest scientia Dei*[2]. Entendez-vous? *Vani omnes* : quels qu'ils soient et de quelques avantages qu'ils se glorifient, ce ne sont plus vraiment des hommes, mais des ombres et des fantômes d'hommes, des hommes qui ne tiennent plus debout, des hommes inconsistants, fuyants, insaisissables, et qui ne savent plus eux-mêmes rien saisir ni retenir : génération vouée au malheur, et qui est réduite à chercher ses sauveurs parmi les morts, comme si les morts pouvaient offrir une espérance de salut : *Infelices autem sunt, et inter mortuos spes illorum est*[3]. Que si ce peuple est emmené captif, s'il est démembré, s'il est livré à la merci de tous ses en-

[1] Voir le décret du concile d'Agen (1859) : *De recentioribus circa naturam divinam erroribus*, T. I, c. II.

[2] Sap. XIII, 1. — [3] *Ibid.*, 10.

Digitized by Google

nemis du dehors et du dedans, la cause en est qu'il a perdu la clef de toute science et de toute sagesse et le principe de toute force en perdant la connaissance de Dieu : *Propterea captivus ductus est populus meus, eo quod non habuerit scientiam* ; voilà pourquoi ses chefs périssent d'inanition, et ses multitudes altérées d'ordre et de paix se dessèchent dans le trouble et le désordre : *et nobiles ejus interierunt fame, et multitudo ejus siti exaruit* [1]. A cause de cela, le monstre des révolutions, cet enfer anticipé, a dilaté ses flancs et ouvert sa bouche sans aucun terme, et les plus forts, les sublimes et les glorieux, sont descendus dans ce gouffre avec le commun du peuple : *Propterea dilatavit infernus animam suam, et aperuit os suum absque ullo termino : et descenderunt fortes ejus, et populus ejus, et sublimes gloriosique ejus, ad eum* [2]. Juste châtiment de la divinité outragée. Car ce n'est plus le Dieu inconnu [3] des païens ; c'est le Dieu méconnu, et méconnu de ceux qu'il a instruits lui-même, et qu'il a honorés de sa divine adoption : *Filios enutrivi et exaltavi ; ipsi autem spreverunt me* [4].

XVI. Il fallait donc, et pour l'honneur de Dieu, et pour le salut des âmes, et pour la délivrance des sociétés, il fallait tout d'abord affirmer le vrai Dieu, le Dieu unique, le Dieu vivant, créateur, tout-puissant, éternel, incompréhensible quoique parfaitement connaissable et réellement connu, infini dans son intelligence, infini dans sa volonté, infini dans ses perfections qui sont toute perfection ; substance d'une unité, d'une singularité, d'une simplicité absolues ; spirituelle par conséquent, et par là même immuable, réellement et essentiellement distincte du monde. Il fallait affirmer de Dieu qu'il a de lui-même et en lui-même la plénitude de sa félicité : si bien que son bonheur, non plus qu'aucune de ses perfections, n'est suscep-

[1] Isa., v, 13. — [2] *Ibid.*, 14. — [3] Act., xvii, 23. — [4] Isa., i, 2.

Digitized by Google

tible d'aucun surcroît ; et qu'il vit, qu'il existe dans une complète indépendance, à des hauteurs qui dépassent inexprimablement tout ce qui peut, en dehors de lui, être ou se concevoir[1].

Il fallait aussi affirmer la vérité, la parfaite liberté, l'absolue gratuité de l'acte créateur. Sans nul doute, cet acte et l'univers entier qu'il produit manifestent la divinité comme toute œuvre manifeste son auteur. La création fait connaître Dieu par la puissance qu'il y déploie, et par l'étonnante beauté dont il lui a plu de la revêtir ; elle le fait même aimer à cause des innombrables biens dont il a daigné la remplir, et surtout par la révélation qu'elle nous apporte de cette bonté radicale qui l'a porté à tirer les êtres du néant. Malgré cela, à parler en rigueur, Dieu n'a ici aucun intérêt personnel, il n'y saurait avoir aucun profit, et sa nature l'en rend incapable : d'où vient que cette gloire contingente pour laquelle tout est fait et tout se devait faire, elle ne lui est nullement nécessaire, elle ne lui est par elle-même d'aucune utilité, d'aucun avantage. C'est à nous qu'elle en apporte : car, cette gloire consistant tout entière en ce que Dieu soit connu et aimé, et la créature ne pouvant être parfaite et heureuse que par cette connaissance, il s'ensuit que cette gloire extérieure de Dieu implique notre félicité, et paraît tellement s'y résoudre qu'elle s'identifie finalement avec elle[2].

[1] Sancta catholica apostolica romana Ecclesia credit et confitetur unum esse Deum verum et vivum, Creatorem ac Dominum cœli et terræ, omnipotentem, æternum, immensum, incomprehensibilem, intellectu ac voluntate omnique perfectione infinitum ; qui cum sit una singularis, simplex omnino et incommutabilis substantia spiritualis, prædicandus est re et essentia a mundo distinctus, in se et ex se beatissimus, et super omnia quæ præter ipsum sunt et concipi possunt ineffabiliter excelsus.

[2] Hic solus verus Deus bonitate sua et omnipotenti virtute, non ad augendam suam beatitudinem, nec ad acquirendam, sed ad manifestandam

Digitized by Google

C'est ce qu'exprime merveilleusement un texte de saint Hilaire souvent allégué par les théologiens à l'appui de la doctrine que nous venons d'établir. « Dieu, dit le grand docteur, veut être aimé de nous : non pas qu'il retire pour lui-même aucun fruit de notre amour ; mais cet amour bien plutôt nous profitera, à nous qui l'aimerons » : *Amari se a nobis exigit : non utique amoris in se nostri fructum aliquem sui causa percipiens, sed amore ipso nobis potius, qui eum amabimus, profuturo* « L'épanchement de la bonté divine, comme le rayonnement du soleil, comme la chaleur du feu, comme le parfum de la plante, ne sert pas à celui de qui il provient, mais à celui qui en use » : *Bonitatis autem usus, ut splendor solis, ut lumen ignis, ut odor succi, non præbenti proficit, sed utenti*[1].

Enfin, Dieu affirmé, le monde affirmé comme créature de Dieu, il fallait établir leurs rapports, et d'abord le rapport essentiel sur lequel sont fondés tous les autres. Il fallait dire d'un mot qu'après la création, Dieu et le monde ne restent pas étrangers l'un à l'autre ; que la dignité de Dieu aussi bien que sa bonté, ce qui revient à dire sa nature, l'obligent à surveiller incessamment et à gouverner souverainement les créatures auxquelles il a spontanément conféré l'existence ; qu'il a son but, son plan, ses lois, ses forces, ses ressources, ses industries, et que, comme il n'y a rien ni personne qui échappe à sa connaissance, il n'y a rien non plus ni personne qui puisse même un instant être hors de son atteinte, hors de ses lois, hors de sa volonté[2].

perfectionem suam per bona quæ creaturis impertitur, liberrimo consilio simul ab initio temporis utramque de nihilo condidit creaturam, spiritualem et corpoream, angelicam videlicet et mundanam, ac deinde humanam quasi communem ex spiritu et corpore constitutam.

[1] Hilar., Enarrat. in Ps. II, n. 15.

[2] Universa vero quæ condidit, Deus providentia sua tuetur atque conservat, attingens a fine usque ad finem fortiter, et disponens omnia suavi-

Digitized by Google

XVII. A cette triple déclaration dogmatique se joignent les cinq canons qui la fortifient et la protégent en frappant d'anathème les erreurs qui lui sont opposées, spécialement l'athéisme, le matérialisme, le panthéisme sous toutes ses formes, et enfin l'erreur de ceux qui nient la création, ou prétendent qu'elle est nécessaire, ou lui assignent un autre but que celui que Dieu lui a donné.

Sur la question des canons et des anathèmes à l'encontre de ces erreurs si radicales et de ceux qui les professent, une divergence se produisit de la part de plusieurs membres du concile. Ils estimaient que, l'Église n'ayant pas mission de juger ceux du dehors, les athées, les matérialistes, les panthéistes étaient en rupture trop manifeste avec elle pour être atteints par ses censures. Ce sentiment n'a pas prévalu et ne pouvait pas prévaloir. Les Pères ont répondu qu'il ne s'agissait point ici d'infidèles ni d'idolâtres, mais de sophistes baptisés, vivant, parlant et enseignant au milieu de la société chrétienne, et qui pour la plupart n'ont pas et se défendent d'avoir le caractère d'apostats publics et dénoncés. Il eût été anormal, au contraire, que des erreurs moins extrêmes fussent ensuite flétries par l'anathème, si celles-ci n'avaient porté d'abord le stigmate de la réprobation la plus solennelle. Disons que de grands serviteurs de Dieu avaient prévu, depuis plus de deux siècles, qu'il en serait ainsi, et qu'en particulier le vénérable Holzhauser, dans son commentaire sur l'Apocalypse, parlant du futur concile œcuménique, avait annoncé qu'il condamnerait l'athéisme et tous les athées.

Observez en outre, Messieurs, que les cinq canons dont nous venons de parler impliquent dans leur énoncé le caractère essentiellement contingent et relatif de toutes

ter. Omnia enim nuda et aperta sunt oculis ejus, ea etiam quæ libera creaturarum actione futura sunt.

Digitized by Google

les créatures, leur totale et inéluctable dépendance du créateur, et, à cause de leur fin très-excellente, la dignité suréminente de leur être, la grandeur de leur vie, l'importance de leurs actes, pareillement aussi l'action suprême et indispensable de la providence divine, attendu que la créature ne saurait parvenir à cette fin si elle n'est assistée de celui-là même qui la lui assigne. Rapprochez dis-je, toutes ces données dans votre esprit; et vous aurez, dans ce premier chapitre, le fondement de la religion et la base même du christianisme. Comme il n'y a pas de vérité dans le monde qui ne suppose les trois vérités capitales de l'existence du Dieu vivant et personnel, de la réalité de la création et de l'état essentiel de l'être créé, enfin de la providence qui est l'action de Dieu sur toutes ses créatures; de même il n'y a pas d'erreur qui ne se réduise définitivement aux erreurs condamnées ici. Elles sont du moins le terme fatal et dernier où sont précipités les esprits qui s'égarent, le dernier mot de leur délire, l'adieu suprême qu'ils font à Jésus-Christ, à l'Église et à leur propre raison.

Je ne quitterai point ce chapitre, Messieurs, sans réitérer la recommandation que je vous ai faite autrefois à ce même sujet [1]. La notion exacte de Dieu, en tant qu'elle est du domaine de la connaissance surnaturelle ou même naturelle de l'homme, est le premier de tous les dépôts confiés à l'Église. La science propre du sacerdoce se nomme la théologie. Or, si la théologie est l'étude de toutes les opérations divines et de tous les rapports avec Dieu, elle est avant tou l'étude de Dieu lui-même, de l'être divin envisagé dans se attributs et ses propriétés. Appliquez-vous donc avec prédilection à ce magnifique traité *De Deo*, tel que la théodicée chrétienne, à l'aide des lumières de la raison et des lumières de la foi, le présente à vos méditations. « On devient meil-

[1] Troisième Instruction synodale sur les erreurs du temps, § v, vii.

Digitized by Google

leur et meilleur encore, disait saint Augustin, en poursuivant un si grand bien, qu'on ne cherche que pour le découvrir, qu'on ne découvre que pour le chercher encore : car si la recherche conduit aux douceurs de la découverte, la découverte stimule à une nouvelle recherche plus avide »: *Melior meliorque fit quærens tam magnum bonum, quod et inveiendum quæritur, et quærendum invenitur; nam et quæritur t inveniatur dulcius, et invenitur ut quæratur avidius*[1].

Procurez-vous à vous-mêmes, Messieurs. ces vives satisfactions, également profitables à votre science et à votre piété, et profitables aussi à votre ministère. Protégez par ces enseignements la foi de vos peuples; protégez leur raison qui n'est pas moins attaquée que leur foi. Je le répète, la base du christianisme réside dans une saine théodicée : voilà pourquoi la bonne et véritable philosophie est le prélude indispensable de la science religieuse. Ce premier chapitre, que nous venons de développer, et qui paraît seulement un vestibule, est donc déjà un temple. Quand une fois ces fondements ont été posés dans les intelligences et dans les cœurs, des brèches pourront être faites aux murailles, des pierres pourront en être détachées; mais l'édifice demeurera, puisque Dieu ne sera point éliminé de son temple : *templum Dei quod estis vos*[2], et les dommages seront tôt ou tard réparés.

XVIII. Dès que Dieu existe, et qu'il lui plaît de tirer des êtres du néant, c'est une nécessité qu'il les gouverne. Mais comme Dieu crée librement, la liberté aussi préside à l'exercice et aux lois de son gouvernement. Ne pouvant assigner à ses créatures qu'une fin sage et bonne, ni les diriger vers cette fin que par des moyens également sages et bons, il leur assigne pourtant la fin qu'il veut, et il choisit pour les y conduire les moyens qui lui plaisent.

[1] Aug., *De Trinit.*, L. XV, c. 2. — [2] I Corinth., III, 17.

Digitized by Google

Posé le dogme de la providence, il en fallait donc exposer l'histoire qui, par le fait, est aussi un dogme. C'est l'objet du second chapitre intitulé : De la révélation : *De revelatione.*

Mais, avant d'en venir à la révélation, le concile ne veut pas que l'on conteste à la nature intelligente sa sphère régulière et légitime. L'Église est ennemie de tous les excès. Elle a signalé, dès l'abord, le naturalisme, c'est-à-dire la nature exaltée illégitimement, comme le mal capital de notre époque; elle en combattra les applications multiples dans presque toute la suite des travaux du concile. Et voici qu'elle commence par venger cette même nature raisonnable contre ses détracteurs, et qu'elle frappe sur ces systèmes qui ont enlevé à la raison la puissance d'arriver, par le spectacle des choses que Dieu a faites, à la notion d'un Dieu créateur et maître de ces choses. Et ce pouvoir magnifique de la raison, l'Église l'affirme comme un dogme : *tenet et docet*, et elle porte l'anathème contre celui qui le nierait.

Le concile déclare donc que la raison humaine, par la lumière qui lui est naturelle, peut, au moyen des créatures, connaître avec certitude ce Dieu unique, qui est la fin de toutes choses. Car, ainsi que l'enseigne saint Paul[1], la créature de ce monde, c'est-à-dire, d'après saint Thomas, l'homme qui vit en ce monde et qui est l'abrégé du monde[2], sans sortir d'ailleurs de sa condition native et terrestre, perçoit ce qu'il y a d'invisible dans la divinité, par cela seul qu'il a l'intelligence des œuvres extérieures de Dieu. Le créateur a pourvu l'homme à cet effet d'une lumière suffisante, et, s'il use bien de cette lumière, c'est avec certitude qu'il peut connaître Dieu : *certo cognosci posse*, dit le concile. Ce n'est pas une conjecture plus ou

[1] Rom., I, 20. — [2] Cfr. S. Thom. in hunc loc.

Digitized by Google

moins hasardée, une opinion plus ou moins bien assise, encore moins un sentiment ou un instinct plus ou moins défini : c'est une vraie et pleine certitude, excluant tout doute raisonnable, et que la raison est en mesure de se justifier à elle-même, qu'elle peut même imposer à d'autres esprits par une argumentation régulière [1].

XIX. Non pas que la raison ait de Dieu une vue directe : la pensée du concile à cet égard ne peut être méconnue : c'est pourquoi, encore qu'ils soient atteints indirectement, ni l'ontologisme d'une part, ni le traditionalisme et surtout le fidéisme de l'autre, ne sauraient tenir contre elle.

Le premier de ces systèmes donne trop à la puissance de la raison ; les deux autres ne lui donnent pas assez. La connaissance que nous avons de Dieu n'est point du tout une vue directe. A parler en rigueur, ce n'est pas même une vue : *Deum nemo vidit unquam* [2]. Et si parfois la pauvreté du langage humain conduit l'Écriture à employer ici le mot de « voir », comme on le lit au livre de la Sagesse, l'Esprit-Saint prend un tel soin d'y spécifier cette sorte de vision, d'en déterminer le mode et d'en montrer l'imperfection, qu'on ne saurait la confondre avec une vision véritable. C'est ainsi qu'il est dit : *A magnitudine speciei et creaturæ* COGNOSCIBILITER *poterit creator horum videri* [3]. Oui, disent les interprètes : *cognoscibiliter*, ἀναλόγως, par analogie, par comparaison, par proportion, par rapprochement, par illation : *per analogiam*, *comparationem*, *proportionem*, *collationem*, *illationem* [4]. C'est une notion que nous tirons du spectacle des créatures par une déduction rationnelle :

[1] Eadem sancta mater Ecclesia tenet et docet Deum, rerum omnium principium et finem, naturali humanæ rationis lumine e rebus creatis certo cognosci posse ; invisibilia enim ipsius a creatura mundi, per ea quæ facta sunt, intelliguntur (Rom., I, 20).

[2] I Joan., IV. 12 — [3] Sap., XIII 5. — [4] Cornel. a Lap., in hunc loc.

Digitized by Google

c'est cela, et pas autre chose. Mais, en somme, cela constitue une connaissance rigoureusement scientifique au sens où en Allemagne et en France on emploie aujourd'hui ce mot; et, dans l'ordre de la nature, cette connaissance est le plus riche trésor de notre intelligence[1].

XX. J'ai dit que cette déclaration dogmatique des attributions de la raison imposait silence à divers systèmes d'école; mais, chose remarquable, c'est surtout le naturalisme qu'elle atteint, et contre lequel elle venge et rétablit les droits et les forces de la nature. Car, nous l'avons vu, Messieurs, le naturalisme ravale en fait bien au-dessous d'elle-même cette nature qu'il feint d'exalter en droit et qu'il proclame souveraine; il en vient jusqu'à lui dénier, au moins dans l'être individuel, en qui seul pourtant elle a une existence réelle et personnelle, tout avenir, toute espérance, toute certitude, et finalement toute valeur morale. Au contraire, l'Église commence par affirmer et honorer la nature humaine, et particulièrement la raison qui en est le principal apanage. Ainsi en va-t-il toujours. La vérité seule est l'amie des hommes et des choses; et l'erreur, comme l'iniquité, se mentant d'abord à elle-même, ment ensuite à ceux qu'elle séduit. Au lieu que le Christ est venu pour que les hommes aient la vie, et qu'ils l'aient avec plus d'abondance, toute hérésie, à plus forte raison toute doctrine incrédule et impie, est ce voleur qui ne vient et n'entre dans la maison que pour dérober, égorger et détruire[2]. Semblable à la fausse mère, peu lui importe que l'enfant meure, pourvu qu'elle en ait la moitié, pourvu surtout que la vraie mère n'ait plus pour enfant qu'un cadavre[3].

[1] Cfr. S. Thom. in Epist. ad Rom., c. I.

[2] Fur non venit nisi ut furetur et mactet et perdat. Ego veni ut vitam habeant et abundantius habeant. Joan., X, 10.

[3] III Reg., III, 26.

Digitized by Google

D'ailleurs, en rendant son jugement sur cette matière, l'Église ne sort point de son domaine. Car, encore qu'il s'agisse d'une doctrine qu'on peut appeler philosophique, cette doctrine n'en relève pas moins de l'autorité préposée au maintien de la religion naturelle comme de la religion révélée, d'autant que la première est le support nécessaire de la seconde. Enfin, le point de doctrine ici déclaré est positivement établi par les Écritures; et c'est sur l'autorité de l'Ancien [1] et du Nouveau Testament [2] que les Pères du Vatican ont assis leur définition comme leur anathème. Car, remarquez-le, Messieurs, ce n'est rien moins qu'un anathème qui est porté par l'Église contre les détracteurs des forces naturelles de la raison. C'est désormais un dogme de foi que « le Dieu unique et véritable, notre « créateur et notre maître, peut, au moyen des créatures, « être connu d'une façon certaine, par la lumière naturelle « de la raison humaine [3] ».

XXI. Mais, si grand qu'il soit, ce don fait à la nature humaine n'épuisait pas la toute-puissance divine; il n'a même satisfait ni la sagesse ni la bonté de Dieu. Manifesté déjà par ses ouvrages, Dieu a voulu de plus se manifester lui-même, et nous découvrir directement le mystère intime de sa vie. La création, étudiée par les esprits les plus éclairés et les plus vigoureux, pendant la durée entière du genre humain, ne nous aurait jamais donné cette connaissance. Et non-seulement Dieu s'est ainsi déclaré à nous dans son fond, mais il nous a découvert tout un plan d'ensemble que son bon plaisir a éternellement décrété, et dans lequel nous entrons comme principaux intéressés. Si la création a été libre, il est clair que

[1] Sap., XIII, 5. — [2] Rom., I, 20.

[3] Si quis dixerit Deum unum et verum, Creatorem et Dominum nostrum, per ea quæ facta sunt, naturali rationis humanæ lumine certo cognosci non posse; anathema sit.

Digitized by Google

cette révélation gratuite l'a été très-éminemment. Favorable à la nature qu'elle élève à une perfection où elle était par elle-même incapable d'atteindre, elle n'était cependant exigée ni réclamée par rien de ce qui est dans la nature : ce qui doit s'entendre de la nature même angélique, et vraiment de toute nature créée ou créable. On pose en théologie la question de savoir si la nature, quelle qu'elle soit, et spécialement la nature humaine, eût pu par elle-même concevoir ou seulement entrevoir la possibilité de cette économie divine et de la destinée qu'elle apporte à l'homme.

Cette révélation a donc été de tout point surnaturelle : *ttamen placuisse ejus sapientiæ et bonitati, alia eaque supernaturali via seipsum ac æternæ voluntatis suæ decreta humano generi revelare ;* surnaturelle dans son mode, puisque Dieu ne se servait pas ici de l'intermédiaire des choses créées, qui est son mode naturel de communication avec nous, mais nous parlait directement et personnellement ; surnaturelle aussi dans son objet, au moins dans son objet foncier et principal, puisque par là Dieu nous révélait précisément ce que la création ne nous disait pas de lui et n'était pas capable d'en dire, et en même temps tout un ensemble de desseins qu'il avait librement conçus, de décrets qu'il avait librement portés.

Enfin, cette révélation est un fait, et un fait primitif. Elle date des patriarches, et du premier de tous qui fut Adam ; elle s'est perpétuée par le ministère des prophètes ; et comme l'aurore aboutit au midi, elle a abouti à la révélation plénière du Christ, Fils éternel de Dieu, Verbe personnel du Père : *Multifariam multisque modis olim Deus loquens patribus in prophetis, novissime... locutus est nobis in Filio* [1].

[1] Hebr., I, 1, 2.

Digitized by Google

XXII. Sans doute cette lumière toute divine éclaire pour nous par surcroît bien des vérités inférieures, des vérités qui appartiennent à l'ordre naturel des rapports de la créature avec Dieu, et que dès lors la raison humaine, aidée du secours fidèle d'en haut, eût pu et dû connaître. Cela est vrai pour Adam innocent, qui fut du même coup divinement éclairé sur chacun des deux ordres. Cela est vrai pour l'homme déchu, à qui ce secours supplémentaire est devenu tellement utile, qu'on peut, à certains égards, le dire indispensable. C'est ce que le concile enseigne, en disant, avec saint Thomas, que la révélation surnaturelle, outre le bien qui lui est exclusivement propre, nous apporte celui de rendre la connaissance des vérités naturelles plus générale, plus prompte, plus assurée et plus pure d'erreur : *Huic divinæ revelationi tribuendum quidem est ut ea, quæ in rebus divinis humanæ rationi per se impervia non sunt, in præsenti quoque generis humani conditione ab omnibus expedite firma certitudine et nullo admixto errore cognosci possint.*

Disons-le ici encore, Messieurs : singuliers prôneurs de la nature et de la raison, singuliers amis de l'humanité, ceux qui lui jalousent ce secours, prétendant qu'il est superflu, ou même qu'il nous déshonore ! Et par quoi le remplacer, grand Dieu ? Et sans lui, que devient le monde ? En vérité l'on ne saurait faire un pas dans les voies de l'anti-christianisme, ni entendre une de ses maximes, sans reconnaître qu'il est surtout criminel de lèse-humanité, et que, fils de son père, il n'aspire qu'à mettre à exécution les complots de celui dont l'Écriture nous dit qu'il était homicide dès le commencement [1].

XXIII. Toutefois il importe ici d'éviter toute méprise. Le secours dont nous venons de parler, si utile, si précieux

[1] Vos ex patre diabolo estis, et desideria patris vestri vultis facere : ille homicida erat ab initio. Joann., VIII, 44.

Digitized by Google

qu'il soit, n'est pas du tout la raison première de la révélation surnaturelle, et ce n'est pas non plus ce qui en fait la vraie nécessité. Sa vraie nécessité est absolue, tandis que le secours qu'elle donne à la nature déchue n'est que moralement nécessaire, et aurait pu d'ailleurs se produire autrement. Ce qui rend la révélation surnaturelle purement et simplement nécessaire, c'est que, dans son infinie et toute gratuite bonté, Dieu a ordonné l'homme vers une fin surnaturelle, c'est-à-dire l'a appelé à une participation réelle et éternelle de biens si divins, qu'ils surpassent toute notre intelligence [1]. Dieu a voulu que l'homme le vît dans son essence, qu'il le possédât sans intermédiaire et entrât en société de sa propre béatitude ; en somme, il a voulu que l'homme fût dieu par participation, comme lui-même est Dieu par nature : *Maxima et pretiosa nobis promissa donavit, ut per hæc efficiamini divinæ consortes naturæ* [2].

Or, dès que Dieu daignait vouloir cela pour nous, il devenait indispensable qu'il nous manifestât son vouloir, et, pour cela, qu'il nous initiât à ses pensées éternelles, et nous enseignât les moyens de parvenir au terme désormais nécessaire de notre destinée : *Non hac tamen de causa revelatio absolute necessaria dicenda est, sed quia Deus ex infinita bonitate sua ordinavit hominem ad finem supernaturalem, ad participanda scilicet bona divina, quæ humanæ mentis intelligentiam omnino superant.*

En énonçant ici le fait et le dogme de l'élévation de l'homme à l'état surnaturel, les Pères du Vatican n'ont eu vue que d'établir la nécessité de la révélation ; ils ont donc renvoyé les développements de cet important sujet à une autre constitution, déjà élaborée en grande partie, et dans laquelle doivent être rétablies la vérité et la pureté des dogmes chrétiens contre les altérations et les travesti-

[1] I Corinth., II, 9. — [2] II Petr., I, 4.

Digitized by Google

sements des modernes pseudo-philosophes ou pseudo-théologiens.

Mais, dès à présent, le concile a frappé de ses condamnations soit ceux qui nient que la révélation, au sens exprimé dans le précédent paragraphe, soit possible ou expédiente, soit ceux qui rejettent la possibilité de l'élévation de l'homme un état de connaissance et de perfection supérieures à la nature, prétendant d'ailleurs que l'homme peut et doit de lui-même tendre et parvenir à la possession finale de toute vérité et de tout bien [1]. Ces questions de la possibilité, de l'existence, du caractère obligatoire, des avantages de toute sorte de notre vocation surnaturelle, ayant été la matière principale de nos précédentes instructions doctrinales, et les objections des adversaires y ayant été considérées et réfutées sous tous les aspects, nous ne pourrions y revenir qu'au prix de répétitions qu'il faut éviter.

XXIV. Pour compléter cette doctrine qui regarde la révélation, restait à dire où ce divin trésor est déposé et de quelles sources le fleuve de la lumière céleste et de la vie éternelle découle sur ce monde. Renouvelant les déclarations et les décrets du concile de Trente sur ce sujet, les Pères du Vatican enseignent que la révélation divine, c'est-à-dire, la somme des vérités surnaturellement révélées de Dieu, se trouve dans les saintes Écritures, et aussi dans les traditions non écrites, mais venues de la bouche du Christ ou de celle des apôtres inspirés, et arrivées jusqu'à nous comme de main en main : *continetur in libris scriptis, et sine scripto traditionibus quæ, ipsius Christi ore ab apostolis acceptæ, aut ab ipsis apostolis Spiritu sancto dictante quasi per manus traditæ, ad nos usque pervenerunt.* (Conc. Trid., sess. IV, Decret. de Can. Script.) Sans insister pour le moment sur la question de l'Église, dépositaire vivante, agissante et

[1] Cap. II, canones II, III.

Digitized by Google

infaillible de toute la tradition, le concile se contente d'ajouter aux paroles des Pères de Trente une explication aussi lumineuse qu'opportune sur le caractère sacré et canonique des livres divins.

Car, ici comme partout, le naturalisme a tenté de faire son œuvre, et les protestants n'ont pas été seuls à subir son influence. Dans des vues de conciliation, excusables peut-être jusqu'à un certain point, mais imprudentes parfois jusqu'à la témérité, et trop humaines dans leur principe pour n'être pas stériles dans leurs résultats, des catholiques ont abaissé le niveau surnaturel de l'Écriture. Ils ont restreint l'inspiration, soit en elle-même, disant qu'elle peut consister uniquement dans une assistance négative et préservatrice ; soit dans son extension, disant, par exemple, qu'elle ne s'applique qu'aux vérités strictement reçues de la bouche de Dieu : *Hæc dicit Dominus... Dixit Jesus*, ou du moins qu'à ce qui intéresse directement la foi ou les mœurs ; qu'on peut dès lors ne pas admettre l'inspiration pour les livres historiques, lesquels, composés d'une façon humaine, sont devenus livres sacrés par le seul fait que l'Église, les ayant reconnus exempts d'erreur, les a insérés dans son canon ; et enfin qu'on peut à plus forte raison ne point l'étendre à toutes les parties de ces livres. C'est ce que le concile a déclaré faux et inadmissible [1], employant même l'anathème contre ces écarts coupables [2].

Finalement le concile, donnant encore plus de précisio

[1] Eos vero Ecclesia pro sacris et canonicis habet, non ideo quod sola humana industria concinnati, sua deinde auctoritate sint approbati ; nec ideo duntaxat quod revelationem sine errore contineant ; sed propterea quod Spiritu sancto inspirante conscripti, Deum habent auctorem, atque ut tales ipsi Ecclesiæ traditi sunt.

[2] Si quis sacræ Scripturæ libros integros cum omnibus suis partibus, prout illos sancta Tridentina synodus recensuit, pro sacris et canonicis non susceperit, aut eos divinitus inspiratos esse negaverit ; anathema sit.

Digitized by Google

au langage des Pères de Trente, répète que, dans tout ce qui regarde la foi et la morale chrétienne, il faut tenir pour vrai sens de l'Écriture celui que tient la sainte mère Église, juge suprême du sens véritable et de l'interprétation des saintes Écritures ; et que par conséquent toute interprétation contraire à ce sens, ou bien au consentement unanime des Pères, n'est jamais permise.

XXV. Étant donné le fait de la révélation surnaturelle, c'est la raison elle-même qui nous oblige d'y adhérer, et il n'y a rien qu'elle réclame de nous plus rigoureusement. De là le précepte de la foi.

Assurément, s'il est une vérité pratique qui s'impose à l'esprit sans qu'on puisse ni sensément la discuter, ni légitimement s'y soustraire, c'est que Dieu étant le créateur de l'homme et par conséquent son maître, l'homme est, selon toute l'étendue de son être, dans une entière dépendance envers lui. Et ce que la raison nous crie non moins fortement, c'est qu'étant elle-même une créature, puisqu'elle n'est autre chose que la faculté divinement donnée à notre âme de connaître la vérité, elle est, par sa nature même, a sujette de cette vérité : de telle sorte que, s'il plaît à la vérité incréée, qui est Dieu, de se révéler à l'homme d'une manière plus excellente et dans des proportions plus considérables qu'elle ne l'a fait en le créant, l'homme, sous peine de trahir et sa raison et sa conscience, doit soumettre à Dieu qui lui parle son intelligence et sa volonté, c'est-à-dire il lui doit pleine croyance et pleine obéissance : *Quum homo a Deo tanquam Creatore et Domino suo totus dependeat, et ratio creata increatæ veritati penitus subjecta sit, plenum revelanti Deo intellectus et voluntatis obsequium fide præstare tenetur.* « Combien il est indigne, observe saint Ambroise, que nous croyions au témoignage rendu par des hommes sur un autre homme, et que nous ne croyions pas au témoignage que Dieu se rend à lui même » : *Quam*

Digitized by Google

indignum est humanis testimoniis de alio credamus, Dei oraculis de se non credamus [1] ! Ce serait une indignité, mais aussi et d'abord une absurdité. Et le bon sens est d'accord avec le concile pour dire anathème à qui prétendrait que la raison est tellement indépendante que la foi ne puisse lui être commandée de Dieu [2].

XXVI. Cependant, pour raisonnable et obligatoire que soit notre adhésion à la vérité révélée, elle n'est et ne saurait être l'œuvre propre de notre esprit, non plus que celle de notre volonté. Nous employons ici notre nature et nous ne saurions nous passer d'elle; mais si elle était seule à agir, elle ne suffirait pas à l'acte demandé. Il faut que Dieu intervienne et la revête d'une force supérieure non-seulement à celle qu'elle a, mais à toutes celles qu'elle peut avoir.

L'homme tout entier étant appelé à vivre d'une vie surnaturelle, la grâce dès lors doit s'ajuster à toutes ses facultés. Et de même que, dans la nature, nos actes sortent régulièrement des puissances qui leur sont analogues et qui sont permanentes dans l'âme, de même aussi Dieu crée en nous une habitude et une puissance surnaturelle, une vertu spéciale et divine qui, perfectionnant tout ensemble notre intelligence et notre volonté, devient le principe régulier de nos actes de foi, comme notre raison est le principe de nos pensées et de nos raisonnements, comme notre volonté est le principe de nos résolutions et de nos vouloirs.

L'Église enseigne donc que la foi est une vertu d'en haut, dépassant nos puissances naturelles de toute la supériorité que la grâce a sur la nature, et nous rendant capables d'adhérer à la révélation comme il convient : *credere sicut oportet*, c'est-à-dire de croire à la parole de

[1] S. Ambros., *De Abrah.*, L. I, c. 3. — [2] Cap. III, canon I.

Digitized by Google

Dieu d'une manière digne de Dieu, salutaire pour l'âme et méritoire du ciel.

Car, ce qui décide ici l'adhésion, ce qui en est la cause formelle, comme on dit en théologie, ce n'est pas et ce ne peut jamais être une évidence que la raison nous donne de la vérité proposée, mais bien l'autorité de Dieu lui-même qui nous la propose. C'est là, ainsi que le définit le deuxième canon attenant à ce chapitre, le caractère essentiel et spécifique de la foi; et quiconque prétendrait en substituer un autre, détruirait complétement la notion de la foi chrétienne, et encourrait la note d'hérésie[1]. Sur le témoignage de Dieu, nous tenons pour certain et affirmons ce que Dieu dit, précisément parce qu'il le dit, et que lui qui nous parle est de tout point infaillible. D'où vient que la foi est, par elle-même et avant tout, un appui immédiat qu'il nous est donné de prendre sur l'inerrance absolue de Dieu; et c'est par voie de conséquence, mais de conséquence inévitable, qu'elle est une participation réelle de notre intelligence à sa lumière personnelle et essentielle, une communion au Verbe dans lequel Dieu se connaît et se dit lui-même, dans lequel et par lequel il connaît toutes choses et dit toutes celles qu'il lui plaît de dire. Telle est la sublime et importante doctrine que les Pères du Vatican établissent au début de ce troisième chapitre, en quelques mots aussi pleins quant à leur substance qu'ils sont courts dans leur énoncé: *Hanc vero fidem, quæ salutis humanæ initium est, Ecclesia catholica profitetur virtutem esse supernaturalem qua, Dei aspirante et adjuvante gratia, ab eo revelata vera esse credimus, non propter intrinsecam rerum veri-*

[1] Si quis dixerit fidem divinam a naturali de Deo et rebus moralibus scientia non distingui, ac propterea ad fidem divinam non requiri ut revelata veritas propter auctoritatem Dei revelantis credatur; anathema sit. Cap. III, canon II.

Digitized by Google

tatem naturali rationis lumine perspectam, sed propter auctoritatem ipsius Dei revelantis qui nec falli nec fallere potest.

XXVII. Mais pour mieux préparer nos âmes à cette foi nécessaire, sans laquelle il n'y a pas de salut à espérer, puisqu'elle est le principe même de nos rapports surnaturels avec Dieu, et le germe de cette vision intuitive en laquelle consiste l'éternelle béatitude; pour que notre raison, affaiblie par la chute et désormais prompte à s'effrayer de tout ce qui porte le caractère du divin, puisse néanmoins paisiblement et suavement se laisser prendre et emporter sur ces hauteurs si éloignées de son lieu d'origine; pour qu'en se surmontant lui-même, ce qui renferme ordinairement un sacrifice à cause de la sublimité et de l'obscurité relative des dogmes que Dieu lui enseigne, l'esprit humain puisse se rendre compte que ce sacrifice est juste et avantageux : à cause de cela, Dieu ne s'est pas borné à agir intérieurement sur nous par des illuminations, des impulsions et des assistances toutes divines. Il a encore entouré sa révélation d'une splendeur de crédibilité humaine qui, au jugement même de la raison, ne peut être produite que par lui seul. De sorte que cette révélation nous arrive signée d'un nom divin et marquée d'un sceau qu'on ne peut ni méconnaître ni contrefaire.

Cette splendeur, cette signature, ce sceau inimitable, ce sont certains faits surnaturels, particulièrement les miracles et les prophéties, qui, ne pouvant évidemment procéder que de la toute-puissance et de la science infinie de Dieu, attestent par là même son intervention personnelle et deviennent pour nous la confirmation de ses dires. Moyens merveilleux et adorables, puisque ces signes, étant exclusivement divins, sont en même temps éminemment populaires, et que tous, jusqu'au plus petit et au plus faible, peuvent très-facilement reconnaître que le seul Tout-Puissant est

Digitized by Google

capable de les opérer : *Ut nihilominus fidei nostræ obsequium rationi consentaneum esset, voluit Deus cum internis Spiritus sancti auxiliis externa jungi revelationis suæ argumenta, facta scilicet divina, atque imprimis miracula et prophetias quæ, cum Dei omnipotentiam et infinitam scientiam luculenter commonstrent, divinæ revelationis signa sunt certissima et omnium intelligentiæ accommodata.*

XXVIII. Or, parce que ces motifs de crédibilité sont ce qui donne à la révélation surnaturelle ses entrées dans la raison et sa place dans l'histoire, on ne peut dire avec quel acharnement le naturalisme s'en est déclaré le contempteur et l'adversaire.

Dieu ayant entrepris de fonder une Église, et une Église catholique où tout le genre humain serait appelé à entrer, il fallait que son œuvre eût un cachet de notoriété qui la posât au nombre des faits sociaux, humanitaires, universels. Le christianisme se trouvant revêtu de ce caractère, que n'a-t-on pas inventé dans le camp ennemi pour réduire la religion, et d'abord la foi, aux proportions d'une affaire intérieure et privée, se traitant dans le secret de la conscience qui en serait le seul juge comme le seul témoin, et nullement susceptible d'être traitée ailleurs, sous peine de violer à la fois et la dignité de Dieu et la liberté de l'homme? On a voulu que l'expérience intime, un certain goût de l'âme, une inspiration personnelle, fût la seule cause légitime et décisive de la foi. Et comme les faits surnaturels, patents, manifestes, publics, apportaient un démenti flagrant à cette théorie, tous les moyens ont été bons pour en infirmer la réalité historique. Ou bien on les a dénaturés par des explications dans lesquelles on se condamnait soi-même à dévorer l'absurde; ou bien, en les admettant, on en a décliné la valeur probante.

La question était si importante, les fondements même du christianisme étaient tellement en cause, que le concile a

Digitized by Google

dû suivre pas à pas ces misérables subterfuges. Il a donc déclaré hérétiques : premièrement quiconque, confondant la foi divine avec la science qu'on peut naturellement avoir des vérités et des lois morales, prétend que, pour faire acte de foi divine, il n'est pas nécessaire de croire à la révélation précisément à cause de l'autorité de Dieu qui révèle; secondement, quiconque affirme que la révélation divine ne peut pas être rendue croyable au moyen de signes extérieurs, mais que la foi doit naître dans chaque âme de la seule expérience intime et de l'inspiration personnelle; troisièmement, quiconque ose dire que le miracle est impossible et que tout ce qui est présenté comme tel, même dans l'Écriture, doit être relégué au nombre des fables et des mythes; ou bien que le miracle n'étant jamais de nature à être certainement connu et constaté, on n'en peut tirer une preuve valable de l'origine divine de la religion chrétienne [1].

Après cela, comme la révélation date du commencement des choses, les Pères déclarent que là aussi est la première date de ces faits divins dans l'histoire, et qu'ils n'ont manqué à aucune des formes que la religion, toujours unique dans son essence, dans son principe et dans son but, a dû successivement revêtir dans le cours des âges pour le plus grand bien de l'humanité. On peut même dire que des patriarches à Moïse, et de Moïse à Jésus-Christ et aux apôtres, leur éclat et leur force ont été grandissant toujours [2].

XXIX. Ainsi, la foi n'est pas, comme on l'a dit chez nous, un acte spontané, irréfléchi, aveugle, de l'intelligence, un

[1] Cap. III, can. II, III, IV.

[2] Quare tum Moyses et Prophetæ, tum ipse maxime Christus Dominus multa et manifestissima miracula et prophetias ediderunt; et de Apostolis legimus : Illi autem profecti prædicaverunt ubique, Domino cooperante et sermonem confirmante sequentibus signis. Marc., XVI, 20.

Digitized by Google

acte qui provient plus ou moins de l'émotion de la sensibilité et de l'enthousiasme du cœur, mais qui appartient exclusivement à la période de notre enfance intellectuelle et sert de prélude aux actes rationnels proprement dits. Sans doute, s'il est question de cette virilité que saint Paul nomme « la plénitude de l'âge parfait du Christ [1] », et qui, en attendant qu'elle constitue notre béatitude céleste, est déjà l'objet de nos aspirations et de nos espérances ; à ce point de vue, il est vrai que la foi, dont nous vivons tous ici-bas, est réellement un état de préparation et d'enfance [2]. Mais c'est confondre les ordres les plus distincts et brouiller toutes les notions, que de faire de ce prélude déjà divin de la vision béatifique, le prélude d'un développement humain et terrestre de notre intelligence : de telle sorte que la philosophie de nos docteurs profanes devienne le dernier terme, l'épanouissement et comme le triomphe suprême de la théologie chrétienne. Tandis qu'en vérité le développement le plus parfait de la raison naturelle, et partant de la philosophie qui y correspond, ne suffit pas même à nous donner accès dans l'ordre du vrai surnaturel, ni conséquemment à nous découvrir la lumière la plus élémentaire de la théologie. « Si « quelqu'un, dit le Sage, est consommé en savoir parmi « les enfants des hommes, mais que la sagesse divine soit « absente de lui, il ne sera compté pour rien » : *Nam et si quis erit consummatus inter filios hominum, si ab illo abfuerit sapientia tua, in nihilum computabitur* [3].

La foi, chez les chrétiens, implique donc toujours et indispensablement la raison ; elle l'implique comme puissance en tous ceux qui en reçoivent la vertu infuse par le baptême, puisque les êtres raisonnables sont seuls capables de ce sacrement ; elle l'implique comme acte chez tout adulte qui fait acte de foi. Notre concile de Périgueux a

[1] Ephes., IV, 13. — [2] I Corinth., XIII, 11, 12. — [3] Sap., IX, 6.

Digitized by Google

longuement expliqué ces choses (Tit. I, ch. VI). L'acte de foi chrétienne est donc réellement rationnel, et c'est une nécessité qu'il le soit; il l'est, ou il n'est rien [1].

Et pourtant, répétons-le, ce n'est pas de là qu'il tire sa nature propre et son caractère spécifique, car alors il ne sortirait évidemment pas de l'ordre naturel. Cet acte prend son caractère et son espèce du principe tout divin qui donne à l'âme la force de le produire, à savoir l'illumination et l'inspiration intérieures du Saint-Esprit; il les prend également de la source divine où il aboutit, à savoir la parole révélée de Dieu, ou plutôt Dieu lui-même qui parle personnellement. C'est ce qui rend essentiellement surnaturelle cette vertu théologale de foi, bien qu'elle ne puisse passer à l'état d'acte sans le secours actif de la raison.

Et de là vient aussi que cette foi, prise en elle-même, et alors qu'elle n'a pas cette plénitude et cette vigueur qui la font « opérer dans la charité », comme parle saint Paul, demeure néanmoins un don de Dieu; et l'âme qui, ayant perdu la grâce sanctifiante sans perdre la foi, accomplit un acte de cette vertu, fait par là même un acte surnaturellement bon et se référant au salut, quoique, vu l'état de péché où elle se trouve, elle n'en doive pas recevoir la récompense dans le ciel. Un tel acte suppose encore dans l'âme une racine de vie divine : il suppose du côté de Dieu une grâce actuelle et déjà très-élevée et très-forte; il suppose du côté de l'homme un consentement et un concours librement donnés à cette grâce, et une véritable obéissance rendue à Dieu. D'où vous voyez qu'étant nécessairement

[1] Nous insistons surtout sur le côté rationnel de l'acte de foi, attendu que c'est justement ce caractère, contesté par le rationalisme, que le concile a eu en vue. Mais nul chrétien n'ignore la part considérable qu'a le cœur dans cet assentiment surnaturel de l'esprit qui constitue l'acte de foi : d'où vient que saint Paul écrit : *Corde creditur ad justitiam* (Rom. X, 10), et on le voit dans tout l'Evangile. Nul n'a mieux dit et expliqué ces choses que saint François de Sales dans son *Traité de l'amour de Dieu*, liv. II, ch. 13 et 14.

Digitized by Google

rationnel, l'acte de foi est nécessairement libre aussi.

Que de choses, Messieurs, dans ce paragraphe, encore imparfaitement expliqué ! *Licet autem fidei assensus nequaquam sit motus animi cæcus, nemo tamen evangelicæ prædicationi consentire potest, sicut oportet ad salutem consequendam, absque illuminatione et inspiratione Spiritus sancti, qui dat omnibus suavitatem in consentiendo et credendo veritati* (Synd. Araus., II, can. 7). *Quare fides ipsa in se, etiamsi per charitatem non operetur, donum Dei est ; et actus ejus est opus ad salutem pertinens, quo homo liberam præstat ipsi Deo obedientiam, gratiæ ejus, cui resistere posset, consentiendo et cooperando.*

Le cinquième canon de ce chapitre nous met en face d'une école qui a nié cette liberté de l'acte de foi, prétendant que l'adhésion de l'homme à la prédication évangélique résultait nécessairement de la force des arguments qui l'appuient.

L'analyse de l'acte de foi, telle que nous l'avons présentée, prouve que cette doctrine est fausse jusqu'à l'absurde. D'ailleurs, comment la concilier avec les Écritures ? Car si cet acte n'est pas libre, à quel titre pourrait-il être la matière d'un commandement, la source d'un mérite et, pour qui s'y refuse, la cause d'un châtiment éternel : ce qu'il est manifestement d'après les saintes lettres ? Voilà pourquoi cette assertion est désormais taxée d'hérésie, comme aussi l'autre opinion de certains théologiens allemands qui, renouvelant l'erreur naturaliste des Pélagiens, prétendent que la grâce, nécessaire, il est vrai, pour qu la foi soit vive, parfaite, agissante et méritante, ne l'es pas pour produire soit l'habitude, soit les actes de la foi informe : *Si quis dixerit assensum fidei christianæ non esse liberum, sed argumentis humanæ rationis necessario produci; aut ad solam fidem vivam, quæ per charitatem operatur, gratiam Dei esse necessariam; anathema sit* [1].

[1] Cap. III, canon V.

Digitized by Google

XXX. Après avoir ainsi déclaré la nature de la foi et sa raison formelle ; les preuves toutes divines dont la révélation se présente entourée et qui rendent la foi accessible et facile à tous; puis enfin son principe tout surnaturel, lequel n'exclut de l'habitude ou de l'acte qu'il produit ni la raison, ni la liberté, mais plutôt les y implique d'une façon nécessaire : il fallait ultérieurement déterminer l'objet propre et précis de cette foi et l'étendue qu'elle doit avoir.

Or, le concile enseigne que, de foi divine et catholique, nous devons croire toutes les vérités qui, étant contenues dans la parole de Dieu écrite ou traditionnelle, nous sont proposées à croire comme divinement révélées, soit que l'Église d'ailleurs nous les propose par un jugement solennel ou par son magistère ordinaire et universel : *Porro fide divina et catholica ea omnia credenda sunt, quæ in verbo Dei scripto vel tradito continentur, et ab Ecclesia sive solemni judicio sive ordinario et universali magisterio tanquam divinitus revelata credenda proponuntur.*

Vous savez, Messieurs, la différence que met la théologie entre la foi divine et la foi catholique. Non que la foi puisse n'être pas unique : elle l'est toujours dans sa nature, dans son principe, dans ses motifs, dans son objet final. Mais on l'appelle divine quand elle a pour objet un point quelconque de la révélation, et on la nomme catholique quand elle se rapporte à une doctrine révélée, et, comme telle, définie solennellement, ou du moins explicitement et généralement proposée aux fidèles par l'Église.

Ainsi, vous le voyez, pour qu'une proposition soit de foi catholique, il n'est pas nécessaire qu'elle ait été formulée comme de foi par une constitution dogmatique du saint-siége, ou par un décret ou canon du concile œcuménique. C'est assez qu'elle soit enseignée comme appartenant à la révélation par l'autorité ordinaire du corps

Digitized by Google

entier des pasteurs, ce corps entier constituant la plénière autorité doctrinale de l'Église, laquelle n'a nul besoin d'être assemblée en concile pour jouir du privilége de l'infaillibilité dans son enseignement.

Quelle leçon à méditer pour tant d'esprits ou mal instruits ou téméraires qui, plus souvent aujourd'hui que jamais, s'estiment libres de tenir ou même de professer des opinions particulières opposées à la doctrine générale de l'Église, tant qu'une sentence formelle ne les a pas solennellement condamnées ! Comme si cette sentence suprême n'était pas toujours la constatation et la répression d'un écart par rapport à la doctrine préexistante de la foi !

XXXI. Enfin cette foi surnaturelle est nécessaire à tous, non-seulement de nécessité de précepte, mais de nécessité de moyen. Il est aussi impossible d'entrer dans l'ordre de la grâce, de vivre de la vie divine et de compter parmi les enfants de Dieu sans la foi, qu'il est impossible de vivre de la vie humaine et d'avoir rang parmi les hommes sans une âme raisonnable. Nul n'est justifié, nul n'est dans l'ordre voulu de Dieu pour l'humanité, nul n'est vivant devant lui et agréable à ses yeux, que par la foi. Et si, même après l'avoir eue, on la perd, et qu'on meure sans l'avoir recouvrée, si l'on sort de ce monde sans elle, on est inévitablement exclu du royaume de Dieu, et éternellement privé de voir son visage et d'habiter en sa société : *Quoniam vero sine fide impossibile est placare Deo et ad filiorum ejus consortium pervenire; ideo nemini unquam sine illa contigit justificatio, nec ullus, nisi in ea perseveraverit usque in finem, vitam æternam assequetur.*

Mais justement parce qu'il s'agit ici pour tous d'une question de vie ou de mort éternelle, Dieu, riche en miséricorde, a voulu multiplier les facilités offertes à tous. Il a donc établi un moyen toujours présent, toujours vivant, toujours actif, toujours puissant, s'accommodant à tous

Digitized by Google

les temps, à tous les lieux, à tous les esprits, à tous les caractères, et réalisant pratiquement pour nous cette multiplicité d'avenues qui, selon l'Écriture, donnent accès dans le sanctuaire de la sagesse : *Multiplicationem ingressus illius quis intellexit* [1].

XXXII. Le moyen qui permet à tous de juger facilement où est la vraie foi, d'y soumettre leur esprit et leur cœur, et d'y persévérer jusqu'à la fin, c'est l'Église.

Dieu, par son unique et bien-aimé fils Jésus, a fondé l'Église ici-bas, et il l'a enrichie de tels dons, gratifiée de tels priviléges, illustrée de tels caractères, que tout le monde peut aisément la voir et la reconnaître pour la gardienne et la maîtresse unique du dépôt de la révélation. A la seule Église catholique, en effet, appartient le trésor immense et merveilleux des faits divins, des miracles surtout et des prophéties, qui portent jusqu'à l'évidence la crédibilité des mystères qu'elle propose, des dogmes qu'elle enseigne, des grâces qu'elle dispense, des promesses qu'elle fait. *Ut autem officio veram fidem amplectendi, in eaque cunctanter perseverandi satisfacere possemus, Deus per Filium suum unigenitum Ecclesiam instituit, suæque institutionis manifestis notis instruxit, ut ea tanquam custos et magistra verbi revelati ab omnibus posset agnosci. Ad solam enim catholicam Ecclesiam ea pertinent omnia quæ ad evidentem fidei christianæ credibilitatem tam multa et tam mira divinitus sunt disposita.*

Il y a plus : l'Église qui porte ces signes divins et les étale au monde, elle est par elle-même un signe divin aussi, et peut-être le plus frappant de tous, par le seul fait si prodigieux et si incontestable de son étonnante propagation, de sa sainteté constante et éminente, de sa fécondité inépuisable à produire toutes sortes de biens, de son unité

[1] Eccli., I, 7.

Digitized by Google

s'épanouissant en universalité, de son universalité se maintenant dans l'unité, et enfin de cette stabilité invincible qui défie depuis dix-neuf siècles les efforts conjurés, incessants et furieux de l'enfer et de l'innombrable armée qu'il recrute parmi nous. Étant donc munie d'arguments divins pour prouver tout ce qu'elle avance, l'Église est encore sa preuve à elle-même; et quiconque la voudra étudier de bonne foi, et dans son origine, et dans son histoire, et dans cette immuabilité qu'elle conserve en traversant tout ce qui change, sera forcé de convenir qu'elle est elle-même un grand motif de crédibilité, et qu'elle porte avec elle l'irréfragable témoignage de sa divine légation. *Quin etiam Ecclesia per se ipsa, ob suam nempe admirabilem propagationem, eximiam sanctitatem et inexhaustam in omnibus bonis fœcunditatem, ob catholicam unitatem, invictamque stabilitatem, magnum quoddam et perpetuum est motivum credibilitatis et divinæ suæ legationis testimonium irrefragabile.*

De là vient que l'Église est en ce monde tout ce que les prophètes avaient annoncé qu'elle serait : « un signe levé « au milieu des nations [1]; la montagne préparée sur le « sommet des monts, pour être le rendez-vous des peuples [2]; « la cité de Dieu ayant ses fondements sur les montagnes saintes [3]; la sagesse qui se fait entendre dehors sur tous « les sommets, le long de tous les sentiers, parlant auprès « des portes de la cité et au seuil même des maisons [4] ». Elle invite, elle appelle à elle ceux qui n'ont pas encore le bonheur de croire; elle confirme et consolide la foi de ses fils. Elle témoigne, elle affirme, elle démontre, elle explique; elle donne des garanties, elle fournit des gages, elle fonde des certitudes; elle pose dans les âmes des principes absolus, et assied les âmes elles-mêmes sur des fondements qu'au-

[1] Isa., XI, 12. — [2] *Ibid.*, II, 2. — [3] Ps. LXXXVI, 1. — [4] Prov., I, 21; VIII, 1, 2, 3.

Digitized by Google

cune puissance humaine ou infernale n'a le secret d'ébranler : *Quo fit ut ipsa, veluti signum levatum in nationes, et ad se invitet qui nondum crediderunt, et filios suos certiores faciat, firmissimo niti fundamento fidem quam profitentur.*

XXXIII. A ce témoignage extérieur se joint un secours efficace provenant de la vertu d'en haut. Dieu est le coopérateur et, si j'ose dire, le complice fidèle de son Église en cette œuvre de l'appel et du recrutement des âmes sous la bannière de la foi et du salut. Sa grâce va chercher dans leur exil et dans leur nuit tous ceux qui ne croient pas encore, les excitant, les aidant pour qu'ils puissent venir à la connaissance de la vérité. Et quant à ceux qu'il a déjà transportés des ténèbres dans le royaume de son admirable lumière, il a pour eux des grâces d'affermissement afin qu'ils persévèrent dans cette même lumière ; il les contient, les défend, les protége, ne manquant jamais qu'à celui qui lui manque et ne délaissant que ceux qui s'obstinent à l'abandonner : *Cui quidem testimonio efficax subsidium accidit ex superna virtute. Etenim benignissimus Dominus et errantes gratia sua excitat atque adjuvat ut ad agnitionem veritatis venire possint ; et eos, quos de tenebris transtulit in admirabile lumen suum, in hoc eodem lumine, ut perseverent, gratia sua confirmat, non deserens nisi deseratur.*

C'est ainsi, Messieurs, que les Pères du Vatican renouvellent la doctrine des Pères de Trente [1], et qu'ils en tirent une conclusion d'une importance capitale pour les hommes de notre temps.

XXXIV. Trop souvent les chrétiens de ce siècle ont été enclins à méconnaître la portée des engagements et l'étendue des conséquences de leur baptême. Facilement ils se sont persuadé qu'il leur était loisible de se replacer intel-

[1] Conc. Trid., sess. VI, cap. 5, 11, 13. — S. Aug., de natur. et grat. cont. Pelag. c. 26.

Digitized by Google

lectuellement dans un état de doute absolu, à l'effet de former de nouveau leur conviction sur la vérité ou la fausseté du christianisme et de ses enseignements. C'est là une erreur profonde et qui ne tend à rien moins qu'à innocenter le retour à l'infidélité. A cet égard, tout autre est la condition de ceux qui, ayant reçu le don céleste de la foi, adhèrent à la vérité catholique, et la condition des infortunés qui, par le malheur de leur naissance ou par d'autres causes, se trouvent engagés dans une religion fausse.

Ceux-ci, en effet, peuvent et doivent douter de la vérité de leur croyance et de la sûreté de leur voie. Les arguments extérieurs d'une part, la lumière et les mouvements intimes de la grâce de l'autre, les excitent à ce doute qui est pour eux un commencement de délivrance et un premier pas vers la pure clarté du salut. Dès que le doute devient sérieux, il les oblige à un examen plus sérieux encore ; et ils doivent à Dieu, ils se doivent à eux-mêmes de chercher et de prier jusqu'à ce qu'ils aient trouvé ; et, dès qu'ils ont trouvé, ils sont tenus de changer leur croyance.

Le catholique, au contraire, né de Dieu et de l'Église, assisté par la grâce intérieure de l'un et par le magistère extérieur de l'autre, n'a jamais et ne saurait avoir aucune raison valable de changer sa croyance, ou même de suspendre son adhésion totale soit à l'ensemble des vérités révélées, soit à quelqu'une d'entre elles, sous prétexte qu'il veut en obtenir d'abord la démonstration rationnelle et la conviction scientifique. Dans le domaine de la foi, les investigations de l'esprit, permises, conseillées, parfois même commandées au chrétien, ne peuvent jamais prendre pour point de départ un doute réel. Si l'on objecte, dit saint Thomas, que beaucoup de ceux qui ont la foi n'entendent pas pleinement les points proposés à leur croyance, ils entendent cependant qu'il est nécessaire de les croire, et

Digitized by Google

qu'il n'est nullement permis d'en dévier [1]. Et qu'on ne voie point là une dépression et un servage de la raison dans les fidèles. Car, dans l'acte de foi, indépendamment de la certitude des motifs de crédibilité, la cause qui détermine l'adhésion de la volonté et de l'intelligence n'est autre que la vérité première elle-même, c'est-à-dire Dieu, souverainement véridique. Or, la véracité divine offre plus de garantie que la lumière de l'intellect humain : c'est pourquoi, quant à la fermeté de l'adhésion, la foi s'appuie sur une plus grande certitude que n'est la certitude de la science et de la compréhension intellectuelle. Ainsi parlent les maîtres de la doctrine [2]. Revenir au doute, en vue de parvenir scientifiquement à la vérité, ne serait donc point un mouvement de progrès, mais de recul, en même temps que ce serait un commencement d'apostasie et un acheminement vers l'enfer. *Quocirca minime par est conditio eorum qui, per cœleste fidei donum catholicæ veritati adhæserunt, atque eorum qui, ducti opinionibus humanis, falsam religionem sequuntur; illi enim qui fidem sub Ecclesiæ magisterio susceperunt, nullam unquam habere possunt justam causam mutandi aut in dubium fidem eamdem revocandi.* Le saint concile a jugé ce point de si grande conséquence, qu'il a trouvé à propos de l'appuyer par un anathème : « Si quelqu'un dit que la condition des « fidèles ne diffère pas de la condition de ceux qui ne sont

[1] Etsi non omnes habentes fidem plene intelligant ea quæ proponuntur credenda, intelligunt tamen ea esse credenda, et quod ab eis nullo modo est deviandum. S. Th., 2, 2, q. 8, a. 4 ad 2.

[2] Certitudo (subjectiva) fidei, est ex firma adhæsione ad id quod creditur. In his ergo quæ per fidem credimus, ratio voluntatem inclinans est ipsa veritas prima, sive Deus cui creditur, quæ habet majorem firmitatem quam lumen intellectus humani.... et ideo fides habet majorem certitudinem, quantum ad firmitatem adhæsionis, quam sit certitudo scientiæ et intellectus. S. Thom., 3, dist. 23, q. 2, a. 2, sol. 3 ; S. Bonavent., 3, dist. 23, art. 1, q. 4.

Digitized by Google

« pas encore parvenus à l'unique véritable religion : de « telle sorte que les catholiques, après avoir embrassé la « foi sous la conduite de l'Eglise, puissent suspendre leur « assentiment et remettre cette foi en doute jusqu'à ce « qu'ils aient acquis la démonstration scientifique de la « crédibilité et de la vérité de la foi ; qu'il soit ana- « thème [1]. »

Ce beau chapitre, à l'exemple de quelques-uns du concile de Trente, se termine par un élan de gratitude et de piété. C'est bien le lieu, en effet, Messieurs, de nous exciter nous-mêmes et d'exciter les âmes à bénir Dieu de ce don inestimable de la foi et de tous les biens qu'il nous apporte. Appliquons-nous à le faire apprécier et goûter par les peuples, en ces temps malheureux où la foi catholique est si méconnue, si calomniée et par suite si méprisée. Appelés à de si glorieuses destinées, puissions-nous ne négliger point un si grand salut ; mais, ayant les yeux attachés sur Jésus, l'auteur et le consommateur de la foi, professons inébranlablement notre espérance en ses promesses : *Quæ cum ita sint, gratias agentes Deo Patri qui dignos nos fecit in partem sanctorum in lumine, tantam ne negligamus salutem ; sed aspicientes in auctorem fidei et consummatorem Jesum, teneamus spei nostræ confessionem indeclinabilem.*

XXXV. Dès là qu'il existe deux ordres distincts de connaissances, et que ces deux ordres se rencontrent en fait dans le même sujet, c'est-à-dire dans l'homme croyant et raisonnable, il s'ensuit qu'il y a des rapports mutuels entre l'un et l'autre de ces ordres. Le chapitre quatrième intitulé : « De la foi et de la raison », établit donc le caractère distinct et le rapport réciproque de l'une et de l'autre.

Les deux ordres dont il s'agit sont distincts non-seule-

[1] Cap. III, can. VI.

Digitized by Google

ment par leur principe, mais par leur objet : leur principe, puisque le principe de la connaissance naturelle est la raison humaine, et que la foi divine est celui de la connaissance surnaturelle ; leur objet, puisque dans l'un nous atteignons seulement les vérités de l'ordre qui nous est propre, et que dans l'autre nous commençons de saisir des secrets naturellement cachés à toutes les créatures, fût-ce les anges; des secrets que par conséquent Dieu seul peut nous apprendre.

Et remarquez, Messieurs, que ce double principe et ce double objet de connaissance est dogmatiquement affirmé ici, comme étant conforme au sentiment perpétuel de l'Église catholique : *Hoc quoque perpetuus Ecclesiæ catholicæ consensus tenuit et tenet, duplicem esse ordinem cognitionis, non solum principio sed objecto etiam distinctum.*

Il est donc de foi que le christianisme, loin de rien retrancher de l'homme, ajoute à ses facultés. Tandis que ce qu'il trouve en nous ne constitue jamais que des hommes, l'appoint qu'il nous apporte nous fait entrer en participation de l'être divin. Au lieu d'un amoindrissement, c'est donc au contraire un immense accroissement de notre nature.

On célèbre ces inventeurs qui trouvent le moyen d'étendre la portée de nos organes physiques. Qu'un télescope nouveau, plus puissant que les anciens, vienne à être découvert, c'est dans tout le monde savant une explosion de joie et un concert de louange; on a le sentiment d'un grand service rendu, et l'on ne marchande pas la gratitude. Mettons que ce soit là le principe d'un grand progrès dans la science de l'astronomie ou de la mécanique céleste, et qu'on y prenne occasion de mieux comprendre le système général du monde : il y a là un précieux accroissement que nous aimons à reconnaître. Mais alors, comment apprécier celui que le christianisme nous offre et nous

Digitized by Google

procure ? Car ici ce ne sont plus les yeux du corps dont la portée se trouve augmentée; ce n'est plus dans l'ordre créé qu'il nous est désormais permis de pénétrer plus profondément, c'est dans l'ordre incréé, dans l'ineffable harmonie de la vie personnelle de Dieu. Ce n'est pas un nombre restreint de privilégiés qui se trouvent mis en possession d'une ressource et d'un gain scientifiques, c'est le genre humain tout entier, y compris les déshérités de la fortune et de la science, qui s'enrichit d'un bien supérieur, non pas seulement intellectuel, mais moral, non pas seulement temporel, mais éternel. A quel titre se plaindra-t-on de l'avoir gratuitement reçu, quand toute une vie passée à genoux dans la prière et dans les larmes ne constituerait pas un titre de justice pour l'obtenir ?

Et voyez jusqu'où va la bienveillante libéralité de Dieu quant à ce principe et à cet objet de connaissance surajoutés à notre raison. Il se pourrait, à la rigueur, que Dieu nous donnât de temps à autre le spectacle de ce que la révélation nous découvre, sans créer pour cela en nous cette habitude surnaturelle de la foi qui, pénétrant notre âme et y restant à l'état fixe, y devient un second œil intérieur et supérieur, un principe immanent et un organe infatigable de considérations, de perceptions, de connaissances divines, et comme une autre nature dans l'ordre surnaturel. De plus, si délicat déjà et si généreux en ce qui touche le principe de la foi, Dieu n'a pas été moins magnifique dans ce qui en constitue l'objet : car, en définitive, cette foi, d'un si haut prix que la moindre de ses données surpasse en excellence tout ce que la raison la plus forte et la plus exercée peut nous faire découvrir, elle n'est que le prélude de cette vision parfaite qui nous fait connaître Dieu comme nous sommes connus de lui. Donc, s'écrient les Pères du Vatican avec le grand apôtre, « ce « que Dieu nous a révélé par son Esprit, c'est ce qu'au-

Digitized by Google

« cun des princes de ce siècle n'a connu[1] ». Et, avec le Fils unique de Dieu, ils rendent hommage au Père « qui a « caché ces choses aux savants et aux prudents, et qui les « a manifestées aux humbles et aux petits[2] ».

XXXVI. Vous avez constaté avec quelle instance l concile revient sur le caractère essentiellement transcen dant des vérités de la foi. Non-seulement elles ont cett transcendance en elles-mêmes, en ce sens que si Dieu ne les révélait à la raison créée, elles lui demeureraient tout à fait inconnues et seraient pour elles comme n'existant pas. Mais, même après que Dieu nous les a dites, et qu'étant entrées en nous par la foi, elles font réellement partie du trésor de nos connaissances, elles n'y sont jamais cependant qu'à l'état de vérités reçues par témoignage.

Ce n'est pas qu'entre ce premier acte rationnel qui nous les a fait d'abord accepter comme manifestement croyables, et cet acte suprême de la vision de gloire qui nous les découvrira totalement, il n'y ait pour notre esprit toute une série d'actes intelligents qui nous éclaireront de plus en plus ces saintes ténèbres, et à la certitude supérieure que nous en avons par la foi ajouteront quelque chose de la certitude spéciale que donne une vraie conviction scientifique. Nous sommes « fils de lumière[3] », dit saint Paul, et sous la puissante et incessante impulsion de l'Esprit saint qui est en nous, de « cet Esprit qui scrute tout et même les pro- « fondeurs de Dieu[4] », nous marchons dans la lumière et cheminons de clarté en clarté. La vraie vie chrétienne n'est régulièrement qu'un progrès continu dans la vérité comme dans la vertu, dans la science comme dans l'amour. C'est là un bénéfice immense que la foi apporte à la raison; non contente de lui ouvrir une carrière incom-

[1] I Corinth., II, 7-9. — [2] Matth., XI, 25.
[3] I Thess., V, 5. — [4] I Cor., II, 10.

Digitized by Google

mensurable et qui lui était tout à fait fermée, elle lui donne des forces nouvelles pour s'y élever et la parcourir La tradition entière de l'Église et les incomparables travaux de la théologie catholique sont la preuve indiscutable et le splendide commentaire de cette doctrine. L'analogie des mystères révélés avec les faits constatés et les lois reconnues de l'ordre naturel; les ébauches de la grâce divinement dessinées dans la nature entière; le nom trois fois saint de Dieu écrit sur toute la terre en caractères admirables; les vestiges de la Trinité et de l'Incarnation imprimés partout; les aspirations, les attentes qu'on ne soupçonnait même pas, éveillées et tout ensemble satisfaites par cette révélation divine et le monde nouveau qu'elle nous livre; les convenances secrètes des deux ordres; l'union pleinement ordonnée de réalités si distinctes et naturellement si séparées; l'harmonie intrinsèque et l'ineffable beauté des mystères eux-mêmes; enfin les pressentiments intellectuels que la contemplation nous donne des évidences éblouissantes qui nous sont réservées là-haut : ce sont là nos trésors domestiques, trésors dont la foi nous met d'emblée en possession, et que la raison illustrée et fortifiée par elle ne cesse de nous ouvrir. Ce qui nous permet de dire avec le Psalmiste : « O Dieu, je « me suis délecté dans la voie de vos témoignages comme « au sein de toutes les richesses [1]. Je me réjouissais de vos « sacrés entretiens comme un homme qui a trouvé un « quantité de dépouilles opimes [2] ». Car, notre concile a soin de le dire, ces lumières acquises concernant les mystères ne sont pas seulement de grandes douceurs, elles sont de véritables profits : *Ac ratio quidem fide illustrata, cum sedulo, pie et sobrie quærit, aliquam, Deo dante, mysteriorum intelligentiam, eamque fructuosissimam assequitur, tum*

[1] Ps. CXVIII, 14. — [2] *Ibid.*, 162.

Digitized by Google

ex eorum quæ naturaliter cognoscit analogia, tum e mysteriorum ipsorum nexu inter se et cum fine hominis ultimo.

XXXVII. Toutefois, si loin qu'aille ce progrès ici-bas, il n'arrive jamais à nous donner la démonstration adéquate, ni l'évidence intrinsèque de ces vérités révélées. Nous ne doutons pas de leur existence; nous avons, quant à elles, le comble de la certitude; mais, pour ce qui est de leur fond intime et de leur essence, elles restent toujours enveloppées d'un voile, et elles demeureront obscures pour nous par quelque endroit, tant que nous vivrons séparés du Seigneur dans les sentiers de cette vie mortelle, où nous marchons selon la foi, et non dans la claire vue : *nunquam tamen (ratio) idonea redditur ad ea perspicienda instar veritatum quæ proprium ipsius objectum constituunt. Divina enim mysteria suapte natura intellectum creatum sic excedunt, ut etiam revelatione tradita et fide suscepta, ipsius tamen fidei velamine contecta et quadam quasi caligine obvoluta maneant, quandiu in hac mortali vita peregrinamur a Domino : per fidem enim ambulamus, et non per speciem* (II Corinth., v, 7).

Saint Thomas, dans son admirable livre contre les Gentils, après avoir exposé et les fruits merveilleux et les limites pourtant assez étroites de ces investigations et de ces découvertes du génie humain dans la sphère des vérités révélées[1], cite un beau passage de saint Hilaire, ou plutôt il groupe en un même texte plusieurs phrases du grand docteur : « Muni de la foi, dit-il, mets-toi en marche, avance, poursuis ta recherche; quoique je sache que tu n'arriveras point, je te féliciterai du progrès que tu feras. Car celui qui poursuit avec piété l'infini, encore qu'il ne doive point l'atteindre, gagnera cependant toujours dans sa marche[2]. Mais ne te lance pas dans le mystère et ne te plonge

[1] S. Thom. Contr. Gentes, L. I, c. 8.

[2] Incipe, procurre, persiste : etsi non perventurum sciam, tamen gra-

Digitized by Google

pas dans cet abîme de vérité incommensurable avec la présomption d'atteindre une compréhension totale; comprends, au contraire, que tu es en face de l'incompréhensible [1]. »

Le même docteur angélique donne les raisons de ce caractère particulier de l'initiation chrétienne, qui est la permanence dans le mystère. Le terme divinement assigné à l'homme, c'est la béatitude céleste vers laquelle nous devons sans cesse aspirer, et qui sera la récompense des mérites acquis par la sainteté. Or, en maintenant ce terme de nos aspirations à la hauteur qui lui est propre, c'est-à-dire au-dessus de nous et bien loin par delà de tout ce que l'œil peut voir, l'oreille entendre, le cœur même concevoir et expérimenter [2]; en faisant de ce bien suprême, jusqu'à notre dernier soupir, un objet de foi et un mystère, Dieu tient d'abord l'homme dans l'humilité, qui est la condition première et absolue de tout progrès surnaturel; et de plus il soulève incessamment notre être, et ne le laisse tranquille sur aucun des degrés qu'il doit parcourir. C'est pourquoi il est écrit que « Dieu purifie les cœurs par la foi » : *fide purificans corda eorum* [3]; et que « quiconque a en Dieu « cette espérance » dont la foi est la base, « se sanctifie, « comme celui-là même est saint » vers lequel il aspire : *et omnis qui habet hanc spem in eo, sanctificat se sicut et ipse sanctus est* [4].

tulabor profecturum. Qui enim pie infinita persequitur, etsi non contingat aliquando, tamen proficiet prodeundo. S. Hilar., *De Trinit.*, L. II, c. 10

[1] Non summam intelligentiæ comprehendentes, sed intelligentes incomprehensibilia esse quæ loquamur..... Imo hoc officium fides profiteatur, id unde quæritur incomprehensibile sibi esse scire. *Ibid*, c. 11.— Saint Thomas cite ainsi, nous ignorons d'après quel exemplaire : Sed ne te inferas in illud secretum, et in arcanum interminabilis veritatis ne te immergas, summam intelligentiæ comprehendere præsumens : sed intellige incomprehensibilia esse. *Loc. cit.*

[2] I Corinth., II, 9. — [3] Act., XV, 9. — [4] I Joan., III, 3.

Digitized by Google

Du reste, le christianisme est si essentiellement la religion du mystère, qu'il renie comme siens ceux qui voudraient le contester : « Si quelqu'un dit que la révélation divine ne « contient pas des mystères véritables et proprement dits, « mais que tous les dogmes de la foi, au moyen de la « raison suffisamment formée et exercée, peuvent être « compris et démontrés d'après les principes naturels ; qu'il « soit anathème [1]. »

XXXVIII. Mais en même temps que la foi surpasse la raison si nécessairement et de si haut, il va de soi qu'elle ne peut jamais lui être contraire, et qu'entre ces deux lumières venues du même foyer, qui est Dieu, il ne saurait y avoir de dissension véritable. Dieu ne se nie pas lui-même, et la vérité ne se donne point de démenti [2]. « Les principes gravés dans la raison naturelle, dit saint Thomas, sont manifestement très-vrais, et vrais à ce point qu'on ne peut pas même les imaginer faux. D'autre part, les enseignements de la foi étant établis sur des preuves si évidemment divines, il serait impie de les croire faux. Et comme le faux peut seul être opposé au vrai, ainsi qu'il appert de la définition même des mots, il est impossible qu'une vérité de foi soit jamais contraire aux principes naturellement connus de la raison [3]. »

Il s'ensuit que si entre les vérités révélées, c'est-à-dire les dogmes de la foi ou les enseignements de l'Église, et les données de la raison ou de la science, il semble y avoir contradiction, ce n'est et ce ne peut jamais être qu'une apparence.

Cap. IV, canon I.

[1] Verum etsi fides sit supra rationem, nulla tamen unquam inter fidem et rationem vera dissensio esse potest : cum idem Deus qui mysteria revelat et fidem infundit, animo humano rationis lumen indiderit ; Deus autem negare seipsum non possit, nec verum unquam vero contradicere.

[2] S. Thom. Contr. Gentes, *ibid.*, c. 7.

Digitized by Google

Et la cause principale de cette apparente contradiction est, ou bien que l'on prend pour vérité de foi et doctrine de l'Église ce que l'Église n'enseigne pas réellement, ou qu'on l'entend et qu'on l'expose autrement qu'elle ; ou bien, c'est qu'on prend pour une vérité de raison ce qui n'est qu'une opinion particulière et une fausse vue de l'esprit [1]. Car l'esprit humain est faillible, et sujet à la séduction. Il y a une cience et une philosophie menteuses [2]. De là un droit incontestable et nécessaire dont l'Église est investie : droit dont les Pères du Vatican font usage, à l'exemple de ceux du cinquième concile de Latran, en déclarant et en définissant que toute assertion contraire à la vérité révélée est absolument fausse [3].

XXXIX. En effet, la foi étant d'une nature plus élevée que la raison, la grande règle de la subordination des ordres entre eux exige que, dans le cas de conflit, le dernier mot appartienne à la première.

Par cela seul que Dieu a institué une autorité divine sur la terre, et qu'il lui a donné le mandat de garder intégralement le dépôt de la foi, il lui a conféré le droit et imposé le devoir de déclarer fausse et de proscrire toute doctrine qui, usurpant le nom de science ou de philosophie, s'élève contre les dires de Dieu, contredit les vérités de foi et infirme à un point de vue quelconque les dogmes catholiques [4]. Tout chrétien donc placé en face d'opinions vrai-

[1] Inanis autem hujus contradictionis species inde potissimum oritur quod vel fidei dogmata ad mentem Ecclesiæ intellecta et exposita non fuerint, vel opinionum commenta pro rationis effatis habeantur.

[2] Coloss., II, 8.

[3] Omnem igitur assertionem, veritati illuminatæ fidei contrariam omnino falsam esse definimus. Conc. Later. V, Bull. *Apostolici regiminis.*

[4] Porro Ecclesia, quæ una cum apostolico munere docendi, mandatum accipit fidei depositum custodiendi, jus etiam et officium divinitus habet falsi nominis scientiam proscribendi, ne quis decipiatur per philosophiam et inanem fallaciam.

Digitized by Google

ment contraires à une doctrine de foi, et surtout en face d'opinions réprouvées de l'Église, ne peut, sans prévarication, soutenir que ces opinions soient des conclusions légitimes de la science; mais il est tenu de n'y voir que des erreurs fardées d'une fausse apparence de vérité [1].

C'est là sans doute une des attributions de l'Église qui paraîtront le plus intolérables aux hommes de notre temps, et qui exciteront par là même leur dédain simulé et leur colère trop réelle. Pour nous, Messieurs, nous n'y pouvons voir que l'exercice le plus simple et le plus régulier d'une autorité sans laquelle la conservation du dépôt divin serait impossible. Et vous jugerez en outre qu'ici, comme partout, Dieu sauve encore le monde par son Église. Car quoi de plus nécessaire, pour le temps comme pour l'éternité, pour la science comme pour la vertu, pour les sociétés comme pour les individus, que de signaler l'erreur, d'arrêter à temps ceux qui mettent le pied dans ses voies, et d'étouffer ainsi dans leur germe les incalculables maux que toute erreur religieuse porte dans ses flancs?

Ici encore, la définition de l'Église est placée sous la sauvegarde de l'anathème : « Si quelqu'un dit que les sciences « humaines sont susceptibles d'être traitées avec une « liberté tellement absolue que leurs assertions, même « contraires à la vérité révélée, peuvent être maintenues, « et ne peuvent pas être proscrites par l'Église; qu'il soit « anathème [2]. »

[1] Quapropter omnes Christiani fideles hujusmodi opiniones, quæ fidei doctrinæ contrariæ esse cognoscuntur, maxime si ab Ecclesia reprobatæ fuerint, non solum prohibentur tanquam legitimas scientiæ conclusiones defendere, sed pro erroribus potius, qui fallacem veritatis speciem præ se ferant, habere tenentur omnino.

[2] Si quis dixerit, disciplinas humanas eo cum libertate tractandas esse, ut earum assertiones, etsi doctrinæ revelatæ adversentur, tanquam veræ retineri, neque ab Ecclesia proscribi possint; anathema sit. Cap. IV, can. II.

Digitized by Google

XL. Enfin, ce n'est pas assez de dire que la foi et la raison ne peuvent jamais se trouver en désaccord et ne sont pas naturellement hostiles. La vérité est qu'elles sont faites pour s'aimer et se prêter un mutuel secours. D'un côté, la raison démontre les fondements de la foi, et, munie des lumières de celle-ci, elle cultive la science des choses divines. De l'autre, la foi délivre et défend la raison d'une foule d'erreurs, et elle l'enrichit de connaissances nombreuses. Loin donc d'être l'ennemie des arts et des sciences, l'Église en est la protectrice avouée. Elle n'a garde de méconnaître et de mépriser les avantages qui en découlent pour le bien-être des hommes et pour l'ornement de ce siècle, comme parle saint Augustin. Elle sait même qu'ayant pour auteur celui qui est nommé le maître des sciences : *Deus scientiarum Dominus est* [1], elles ont été plus d'une fois le chemin providentiel qui, moyennant l'aide de la grâce, a ramené ou conduit à Dieu des esprits droits et studieux.

Les Pères du Vatican vont plus loin : ils prononcent des mots qu'aucun concile n'avait encore articulés d'une façon si formelle; ils parlent de la juste liberté de la science, du droit qui ne lui est pas contesté de se mouvoir dans sa sphère, d'y user des principes et des méthodes qui lui sont propres. Ce qu'ils lui interdisent, c'est de se corrompre elle-même en se mettant en opposition avec la vérité révélée, c'est d'usurper et de troubler le domaine de la foi en dépassant ses propres limites [2].

[1] I Reg., II, 3.

[2] Neque solum fides et ratio inter se dissidere nunquam possunt, sed opem quoque sibi mûtuam ferunt, cum recta ratio fidei fundamenta demonstret, ejusque lumine illustrata rerum divinarum scientiam excolat; fides vero rationem ab erroribus liberet ac tueatur, eamque multiplici cognitione instruat. Quapropter tantum abest ut Ecclesia humanarum artium et disciplinarum culturæ obsistat, ut hanc multis modis juvet atque promoveat. Non enim commoda ab iis ad hominum vitam dimanantia aut ignora-

Digitized by Google

Il est surtout une prétention de la science moderne qui ne saurait être tolérée à aucun prix. Certaines écoles, principalement germaniques, ont imaginé que, tout en respectant le texte et la terminologie des dogmes chrétiens, il appartenait à la science humaine d'en dégager et d'en perfectionner peu à peu l'intelligence et la signification. A leur dire, le sens déterminé d'abord par les définitions de l'Église était relativement et partiellement vrai; mais il était réservé aux investigations de l'esprit humain de saisir et de mettre en lumière des sens nouveaux plus élevés, plus parfaits, que les générations antérieures n'auraient pas pu porter, selon la parole de Jésus-Christ : *Non potestis portare modo*[1]. Nos chaires françaises ont exprimé la même ambition, et nous avons entendu des maîtres protester de leur profond respect pour la foi chrétienne, à laquelle ils tendaient doucement la main pour l'élever jusqu'à la hauteur de la philosophie.

A cela notre concile répond que la doctrine révélée n'est point un système philosophique, livré aux perfectionnemens du génie humain, mais un dépôt divin confié à l'Épouse du Christ, avec mission de garder fidèlement et de déclarer infailliblement cette doctrine; que par conséquent le sens des dogmes sacrés est et sera perpétuellement celui qu'a fixé une première déclaration de l'Église, et qu'il ne sera jamais licite de s'en écarter sous prétexte d'une interprétation plus intelligente et plus haute, le

aut despicit ; fatetur imo eas, quemadmodum a Deo, scientiarum Domino profectæ sunt, ita si rite pertractentur, ad Deum, juvante ejus gratia, perducere. Nec sane ipsa vetat ne hujusmodi disciplinæ in suo quæque ambitu propriis utantur principiis et propria methodo ; sed justam hanc libertatem agnoscens, id sedulo cavet ne divinæ doctrinæ repugnando errores in se suscipiant, aut fines proprios transgressæ, ea quæ sunt fidei occupent et perturbent.

[1] Joan., XVI, 12.

Digitized by Google

progrès scientifique dans le dogme ne pouvant jamais être autre chose que l'exposition plus lumineuse de la vérité primitivement enseignée et déclarée [1]. Si quelques docteurs en Israël ont pu s'abuser sur ce point, le troisième et dernier canon de ce chapitre leur enlève toute illusion : *Si quis dixerit fieri posse ut dogmatibus ab Ecclesiâ propositis, aliquando secundum progressum scientiæ, sensus tribuendus sit alius ab eo quem intellexit et intelligit Ecclesia; anathema sit* [2].

XLI. Une observation importante termine cette première constitution dogmatique.

Encore que les principales erreurs de ce temps y soient signalées et condamnées, un grand nombre de Pères auraient désiré que le concile fût plus explicite contre des systèmes qui ont porté la perturbation dans les écoles catholiques en ces dernières années. Ils ont craint que des opinions erronées et justement mulctées par l'autorité apostolique ne prissent prétexte du silence du concile pour relever la tête.

La réponse à cette appréhension se trouvait préparée dans une autre constitution dogmatique où sont passées en revue les erreurs particulières se rapportant à divers points de l'enseignement catholique. Mais la seconde dis-

[1] Neque enim fidei doctrina, quam Deus revelavit, velut philosophicum inventum proposita est humanis ingeniis perficienda, sed tamquam divinum depositum Christi Sponsæ tradita, fideliter custodienda et infallibiliter declaranda. Hinc sacrorum quoque dogmatum is sensus perpetuo est retinendus, quem semel declaravit sancta mater Ecclesia, nec unquam ab eo sensu, altioris intelligentiæ specie et nomine, recedendum. Crescat igitur et multum vehementerque proficiat, tam singulorum, quam omnium, tam unius hominis, quam totius Ecclesiæ, ætatum ac sæculorum gradibus, intelligentia, scientia, sapientia; sed in suo dumtaxat genere, in eodem scilicet dogmate, eodem sensu, eademque sententia (Vincent. Lir. Comm, n. 28).

[2] Cap. IV, canon III.

Digitized by Google

cussion de ces chapitres ayant été ajournée, le saint concile n'a pas hésité à exprimer sa pensée dans un avertissement final :

« Et parce que ce n'est pas assez d'éviter le crime d'héré-
« sie, si l'on ne fuit soigneusement en outre les erreurs
« qui en sont plus ou moins voisines, il est enjoint à tous
« d'observer les constitutions et les décrets par lesquels le
« saint-siége a proscrit et défendu les mauvaises doctrines
« et opinions qui ne sont pas spécifiées ici [1]. »

XLII. Telle est, Messieurs et chers Coopérateurs, la teneur et, autant que j'en puis juger, la signification de la première constitution du concile du Vatican, publiée dans sa troisième session publique, le vingt-quatre avril mil huit cent soixante-dix.

Contre l'attente de nos adversaires, qui n'avaient cessé de spéculer sur les divisions intérieures de l'assemblée, cette constitution doctrinale fut adoptée par un vote unanime. Il est vrai, les discussions avaient été longues, quelquefois ardentes, disons même passionnées. L'opposition, qui allait se dessiner d'une façon plus tranchée pendant la seconde période, s'était produite dès le commencement par des attaques violentes contre le *schema*. Ces attaques avaient retenti dans le monde entier par la coupable indiscrétion de quelques membres du concile qui, au mépris du règlement, et par la violation du secret rigoureux dont les assemblées synodales se sont toujours fait une loi, livraient chaque soir aux correspondants et affidés de la presse les détails intimes de nos sessions, détails

[1] Quoniam vero satis non est hæreticam pravitatem devitare, nisi ii quoque errores diligenter fugiantur, qui ad illam plus minusve accedunt; omnes officii monemus, servandi etiam constitutiones et decreta, quibus pravæ ejusmodi opiniones, quæ isthic diserte non enumerantur, ab hac Sancta Sede proscriptæ et prohibitæ sunt.

Digitized by Google

souvent travestis et dénaturés. La vérité est que ce *schema* anonyme, sur lequel les opposants ont déchargé leur humeur pendant plusieurs mois, se donnant la satisfaction de frapper dessus *tanquam in caput mortuum*, n'a été finalement abandonné sur aucun point quant à la doctrine, et s'est trouvé souvent maintenu quant à l'expression. Il est arrivé là ce que nous avions vu s'accomplir dans chacun de nos cinq conciles provinciaux.

Aborder un concile sans aucune préparation serait « ressembler à l'homme qui tente Dieu[1] ». Ne fût-ce que pour épargner le temps, il est indispensable que les questions aient été étudiées d'avance par des commissions instituées à cet effet. Sans cette première approche de matériaux, les opérations de l'assemblée seraient considérablement entravées et retardées. Mais est-il possible, est-il surtout désirable que ce travail préparatoire soit si achevé dans toute ses parties qu'il puisse et doive être purement et simplement adopté comme texte définitif? S'il en était ainsi, l'œuvre perdrait son caractère d'œuvre conciliaire; et l'on se souvient des mauvais propos de certains ambassadeurs qui écrivaient plaisamment à leurs maîtres que le Saint-Esprit avait été expédié de Rome à Trente dans les valises de Messieurs les légats. Si utile, si indispensable qu'elle soit, cette première élaboration des théologiens et des consulteurs n'est qu'un fond offert à l'examen, aux discussions, aux délibérations et enfin aux suffrages de l'assemblée. Pour quiconque est admis à suivre les phases du décret projeté, les renvois successifs de la congrégation générale à la commission particulière, les amendements et contre-amendements survenus, il devient évident que le produit final, remanié de tant de façons et repétri par tant de mains diverses, n'est plus l'œuvre de personne en

[1] Eccli., XVIII, 25

Digitized by Google

particulier, mais qu'il est l'œuvre de tous, accomplie avec l'aide d'en haut divinement promise et constamment implorée. C'est dans ces conditions que les successeurs des apôtres peuvent dire, et disent en effet, comme leurs devanciers du concile de Jérusalem : « Il a paru au « Saint-Esprit et à nous » : *Visum est Spiritui sancto et nobis* [1].

XLIII. Et pourtant, en acquérant l'autorité d'un oracle conciliaire, le décret rendu se trouve être aussi la sanction et la glorification de l'enseignement théologique contemporain. On sait que, parmi les sources de la foi, on a toujours placé en bon rang l'enseignement commun des écoles catholiques, lequel est par lui-même un argument irrécusable de la vérité. En effet, Dieu ne permettra jamais qu'au sein de l'Église l'erreur prévale généralement dans les écoles autorisées, spécialement dans les écoles de l'Église particulière de la ville de Rome. Au contraire, à mesure que des nouveautés dangereuses seront propagées du haut des chaires de pestilence, il arrivera d'âge en âge que la saine théologie, tirant de son arsenal les armes du raisonnement comme celles de la tradition sacrée, formulera un corps de doctrine de plus en plus clair et précis, en opposition aux envahissements de l'erreur. C'est ainsi que les négations et les inventions erronées des deux derniers siècles, saisies corps à corps et combattues pied à pied par nos théologiens, ont fait prendre à leurs traités théologiques une physionomie nouvelle. Cet enseignement commun de nos écoles et de nos séminaires, m'est-il défendu de dire qu'il a eu son type et son modèle dans l'enseignement du collége romain, dont le personnel d'ailleurs s'est recruté chez diverses nations : à ce point que l'Allemagne, si féconde en erreurs, y a fourni de puissants et solides défenseurs de la vérité ?

[1] Act., xv, 28.

Digitized by Google

Les commissions préparatoires du concile, prises dans les rangs du clergé séculier et régulier de tous les pays, ayant résumé et comme personnifié en elles tous le mouvement théologique de ces derniers temps, leur travail a été la représentation fidèle des courants de doctrine actuellement dominants dans l'école.

Or, je le répète, le très-saint concile du Vatican, assemblé dans le Saint-Esprit, en décrétant une constitution doctrinale qui lui est absolument propre, non-seulement n'a pas contredit la substance du travail qui lui avait été présenté, mais il en a sanctionné et érigé en dogmes tous les principaux points ; et l'arrêt souverain qui a été porté par l'autorité hiérarchique a été la consécration solennelle des sentences déjà irréfragables de l'enseignement scolastique.

Notre concile a déclaré en quel sens le progrès serait inacceptable dans l ordre révélé ; en quel sens, au contraire, il est très-réel et se produira jusqu'à la fin des âges. La première constitution vaticane offre par elle-même un exemple de ce progrès. La parole de saint Grégoire le Grand s'y vérifie : *Urgente etenim mundi fine, superna scientia proficit, et largius cum tempore excrescit* : « A mesure que la fin du monde avance, la science d'en haut progresse, et elle se développe plus largement avec le temps [1] ».

XLIV. Je crains, Messieurs et chers Coopérateurs, d'avoir fatigué votre attention par ce commentaire minutieux et presque toujours littéral. Avouez que le texte qui en a été l'objet valait la peine d'être scruté et approfondi jusqu'en ses moindres détails. Je finis.

Au lendemain de la session publique dans laquelle avait été promulguée cette première constitution, nous nous étions ménagé, mon vénérable ami l'évêque d'Angoulême

1. S. Greg., Lib. Moral., c. XV.

Digitized by Google

et moi, une journée nécessaire de distraction et de repos après ces grandes fatigues. Un illustre archéologue avait bien voulu se mettre à notre disposition pour nous faire visiter et nous expliquer de récentes découvertes, par lesquelles le paganisme jette de précieuses lumières sur les observances et les pratiques du culte chrétien. Mais, avant de répondre à nos questions, cet homme si versé dans les antiquités sacrées nous déclara qu'il avait besoin de s'épancher sur la lecture qu'il venait de faire.

Comme beaucoup d'autres, il avait entendu parler diversement des travaux de l'assemblée, stérilement occupée durant plusieurs mois, disait-on, à définir qu'il y a un Dieu et que nous avons une âme.

Quel avait été son étonnement et son bonheur en lisant ces grandes et magnifiques pages qui placent du premier coup le concile du Vatican à la hauteur des plus célèbres conciles du passé! Et, après nous avoir retracé à grands traits toutes les parties de cette constitution, désormais acquise à la tradition catholique, et dont sa rare sagacité avait saisi toutes les intentions, toutes les nuances : « Je ne sais point l'avenir, nous dit-il; mais, dès à présent, le concile peut se clore : il est un grand concile ».

Le concile ne s'est point clos sur cette première constitution; et la session solennelle du dix-huit juillet suivant, sans parler de tout ce que nous réserve l'avenir, a fait du concile du Vatican l'un des grands événements de l'histoire.

Digitized by Google

XVII

ENTRETIENS ECCLÉSIASTIQUES

PENDANT LES EXERCICES DE LA RETRAITE
ET DU XVI[e] SYNODE DIOCÉSAIN :
SUR LES DEVOIRS QU'IMPOSE AU CLERGÉ LA GRAVITÉ DES CIRCONSTANCES
ET SUR PLUSIEURS POINTS DE DISCIPLINE ET D'ADMINISTRATION.

(XIII-XIX JUILLET MDCCCLXI.)

I. GRAVITÉ DES CIRCONSTANCES PRÉSENTES. — Les deux années écoulées depuis notre dernière réunion, Messieurs et chers Coopérateurs, à divers égards ont été deux siècles. Celle qui courait de mil huit cent soixante-neuf à mil huit cent soixante-dix a vu commencer le concile, qui, dût-il s'arrêter au point où il en est, marquerait encore une époque dans l'histoire. Celle qui va de mil huit cent soixante-dix à mil huit cent soixante-onze réservait à notre pays des monstruosités dont le récit effraiera les générations les plus reculées.

Ces événements ne nous ont point pris au dépourvu. Nous avions pour nous garantir, ce que saint Grégoire appelle si bien « le bouclier de la prescience[1] ». Nous vous avions dit

[1] Hom. XXXV in Evang., 1.

Digitized by Google

au début de notre retraite, il y a deux ans : « Nous sommes à la veille de grandes choses dans l'Église, et vraisemblablement aussi de grandes crises dans la société [1] ». Ce double pressentiment n'a point été trompé.

Les grandes choses opérées dans l'ordre religieux, vous les connaissez : nous avons déjà commencé et nous continuerons de les méditer ensemble.

Les grandes crises survenues dans l'ordre social, nous ne les connaissons qu'imparfaitement encore, car elles ne sont point parvenues à leur terme ; nous ne touchons pas encore au fond de l'abîme où nous devons descendre, et d'où la miséricorde de Dieu, espérons-le fermement, nous fera remonter.

Que d'horreurs depuis un an, Messieurs! Et, en même temps, que de leçons, que de grâces!

Mais, hélas ! les horreurs n'ont pas été senties ; les leçons n'ont pas été comprises ; les grâces n'ont pas été acceptées.

Vous avez pu l'apprécier par vous-mêmes, mes chers Coopérateurs, vous qui vivez au milieu des populations les plus diverses. Eh bien ! non : ni les désastres de la patrie, les défaites honteuses, le carnage des champs de bataille, le démembrement du territoire, ni les effroyables excès de la guerre civile, les ravages de l'incendie, la destruction des monuments, les égorgements de la rue et les assassinats sacriléges, rien de tout cela n'a fait naître dans les âmes cette indignation généreuse, cette exécration profonde qu'on devait attendre de tous les cœurs honnêtes. Notre génération matérialisée s'est émue très-faiblement de tous ces maux : ils n'ont guère été sentis que de ceux qu'ils atteignaient personnellement. Et le nombre est effrayant des gens de bien qui ne voient plus aujourd'hui, dans les revers et les mal-

[1] *Voir* T. VI, p. 422, 439 et suiv.

Digitized by Google

heurs récents de la France, que l'occasion d'un placement patriotique de leurs fonds à six du cent.

Hélas ! si les calamités publiques n'ont pas touché les cœurs, n'ont pas changé les sentiments et les habitudes, elles ont encore moins éclairé les esprits. Entendez ce qui se dit en particulier et en public. Les mêmes erreurs, les mêmes préjugés, les mêmes mensonges ont gardé tout leur empire. L'absence de doctrine chez les bons les paralyse. La représentation nationale actuelle nous offre à cet égard une fidèle image du pays.

Pourquoi cette assemblée, où se groupent tant d'invidualités estimables, cette assemblée qui devait tout sauver en remettant tout à sa place, pourquoi est-elle irrémédiablement frappée d'impuissance politique ?

La faiblesse des caractères et l'absence ou la nullité des actes y résultent du manque de convictions éclairées et de principes définis.

De là cette énormité : une chambre souveraine prenant et conservant son ministère, son pouvoir exécutif, en dehors de la majorité.

Et l'excuse qu'elle-même fait valoir, c'est qu'elle n'a pas de chefs, c'est qu'elle n'a pas d'hommes !

Quoi ! pas un homme au sein de cette imposante réunion conservatrice et monarchique !

Mais vous nous aviez tant dit et répété que tous les maux venaient du gouvernement personnel et finiraient avec lui ! Or, voici que, faute d'un homme en qui se personnalise la majorité, elle abdique, et remet le sort du pays aux mains d'une minorité qui aura, elle, son homme, son chef, son dictateur, son autocrate, subi par les élus de la nation devenue son jouet, en attendant qu'il devienne lui-même la victime de ceux qui se seront servis de lui.

« Il n'y a pas d'homme, nous dit le prophète, parce que « la vérité est à terre » : *Et vidit quia non est vir, quia cor-*

Digitized by Google

ruit in platea veritas. Replacez la vérité sur son piédestal : les hommes abonderont aussitôt, et vous n'aurez entre eux que l'embarras du choix. Mais c'est se consumer en vains efforts que de chercher un homme là où n'existe plus un principe. Et sans un homme et un principe, aucun régime ne donnera l'ordre, pas plus la royauté sans royalistes, que la république sans républicains : « Parce que « la vérité est renversée sur la place publique, dit encore « le prophète, l'équité, l'ordre n'ont pas pu entrer » : *Quia corruit in platea veritas, et æquitas non potuit ingredi* [1].

Le mal de notre société déchristianisée, c'est précisément celui par lequel saint Paul a caractérisé l'ère païenne : *Quia eratis illo in tempore sine Christo... et sine Deo in hoc mundo* [2]. Des hommes qui se croient éclairés, qui prétendent même être religieux, ont accepté et implanté parmi nous cette théorie de la société publique sans le Christ, de l'État sans Dieu. Et l'impuissance de ces utopistes, que dis-je ! et les effets funestes de leur participation aux affaires, tiennent à ce qu'ils se sont posés sans Christ et sans Dieu dans ce monde. Je vous étonnerais, Messieurs, si je prenais le temps de vous donner quelques échantillons de la déraison de ceux qu'on appelle les bons, les conservateurs, même les chrétiens. Je ne sache rien de plus renversant que certains discours mis sous nos yeux par le *Journal Officiel* en ces derniers mois. Décidément il ne faut pas demander le sens politique, ni même le sens moral, aux chrétiens présomptueux ou dévoyés qui se placent au-dessus ou en dehors des enseignements de l'Église.

Combien ces égarements justifient les paroles récentes de Pie IX à la députation française qui lui avait porté ses hommages : « Je dois dire à la France la vérité... Ce qui afflige votre pays et l'empêche de mériter les bénédictions de Dieu,

[1] Isa., LIX, 14, 16. — [2] Ephes., II, 12.

Digitized by Google

c'est le mélange de principes ; je dirai le mot et je ne le tairai pas : ce que je crains, ce ne sont pas ces misérables de la commune de Paris, vrais démons de l'enfer déchaînés sur la terre. Non, ce n'est pas cela ; ce que je crains, c'est cette misérable politique, ce fléau véritable du libéralisme catholique, ce jeu de bascule qui n'aboutirait qu'à détruire la religion [1].»

Nous n'avons pas besoin qu'on nous l'apprenne : celui qui s'exprimait ainsi n'était point le pape dans l'exercice de sa suprême judicature doctrinale. Et toutefois ce langage n'était que l'écho de sa parole officielle promulguée à bien des reprises du haut de la chaire apostolique.

Donc, Messieurs, les leçons n'ont pas été comprises ; et les grâces non plus n'ont pas été acceptées. Pour quelques-uns, qui étaient bons déjà, et que l'adversité a rendus meilleurs, combien qui n'y ont répondu que par le blasphème ! Vous l'avez constaté sur un trop grand nombre de points de ce diocèse, si religieux pourtant dans son ensemble : au lieu de se rapprocher de Dieu, de ses temples, de ses ministres, de ses sacrements, on a paru s'en éloigner davantage. D'où il faut conclure que de nouveaux châtiments sont inévitables.

Combien je vous sais gré, mes dignes frères dans le sacerdoce, d'avoir attaché vous-mêmes tant de prix à ce que la retraite annuelle ne fût pas omise une seconde fois ! Plus les temps sont mauvais, plus nous avons besoin de nous serrer les uns contre les autres, et surtout de nous approcher de la source de toutes les grâces et de tous les pardons. Tenons-nous prêts à tout, Messieurs. La recrudescence subite de haine qui a éclaté contre le clergé au milieu de nos désastres, peut mettre notre vie en péril au premier moment. Il se peut que la province, après la capitale, devienne le champ de manœuvre des égorgeurs et des incendiaires. Par

[1] Discours de Pie IX à la députation française, présentée par Mgr l'évêque de Nevers, 18 juin 1871.

Digitized by Google

la grâce de Dieu, notre contrée est l'une des plus pacifiques et des moins inflammables; elle ne céderait qu'à l'entraînement irrésistible d'un mouvement général. Ce mouvement n'est point impossible. A cela se rapporte le texte par lequel nous avons terminé le mandement d'indiction de ce seizième synode [1]. « Le jour du Seigneur peut venir pour

[1] MANDATUM PRO INDICTIONE SYNODI DIŒCESANÆ PICTAVIENSIS XVI. — Dilectissimi Fratres et Compresbyteri, Sacerdotales consessus nostri a Spiritu sancto præcogitati fuisse suisque propriis characteribus præsignati videntur, cum legitur in Ecclesiastico : « In multitudine presbyterorum prudentium sta, et sapientiæ illorum ex corde conjungere, ut omnem narrationem Dei possis audire [1] ». Et hi utique cœtuum nostrorum saluberrimi fructus comprobantur, dum mutua singulorum experientia cunctis proficit, præcipue vero seniorum ac sapientiorum exemplo et conversatione juniores ad meliora quæque incitantur, omnibus autem indiscriminatim seria meditatio de singulis ministerii sui partibus et officiis ter quaterve per singulos dies proponitur ab aliquo sermonum Dei pio doctoque interprete.

Non modica igitur consolatio nobis fuit perplurimos fratres ac consacerdotes nostros, de omissis anno præcedenti exercitiis dolentes, vividissimum nobis exhibuisse desiderium suum, ne eædem forsitan calamitates idem spirituale præsenti anno detrimentum clero afferrent. Mundo enim in pejus proficiente, ac peccatorum suorum gravissimas pœnas solvente, necessaria magis exurgit servis ac ministris Dei religiosa vitæ et actuum suorum discussio, ne forte participes publicæ iniquitatis cum hoc mundo damnentur [2].

Exercitationibus sacri pastoralis secessus accedet etiam hoc anno synodi diœcesanæ celebratio. Ibi enim de constitutionibus sacri œcumenici Vaticani concilii nonnulla vobis aperire sive ad historiam, sive ad sensum earum pertinentia opportunum aderit. Nec erit abs re alia insuper Sanctæ Sedis acta nota facere et commentari, in primis apostolicam constitutionem qua censuræ latæ sententiæ limitantur; neque prætermittenda erit ea quæ quartæ Relationi de statu Ecclesiæ nostræ facta est responsio, unde occasio se dabit nonnullas edendi monitiones de aliquibus disciplinæ punctis sedulius observandis.

Intimantur itaque omnes et singuli juxta regulas consuetas decimæ

[1] Eccli., VI, 35. — [2] I Corinth., XI.

Digitized by Google

« nous comme un voleur pendant la nuit. » Nous n'en sommes séparés que par une allumette et quelques litres de pétrole lancés sur nos maisons pendant notre sommeil. Or vous, mes frères, éclairés des lumières et des grâces de cette inte retraite, « vous ne serez point dans les ténèbres; et, à quelque heure qu'il vienne, le jour du Seigneur ne viendra point pour vous à l'improviste » : *Vos autem, fratres, non estis in tenebris, ut vos dies illa tanquam fur comprehendat.* « Car Dieu ne nous a pas choisis pour l'objet de « sa colère, mais pour l'acquisition du salut par Jésus-Christ « Notre-Seigneur. »

II. Quelques avertissements particuliers. — Comment expliquer, Messieurs, ce surcroît d'hostilité contre le sacerdoce dont nous avons eu le récent spectacle, cette antipa-

sextæ huic synodo nostræ adfuturi, ut post exceptas in decursu dierum antecedentium debitas explicationes et interpretationes, synodali sessioni die decima nona proximi mensis julii in festo sancti Vincentii a Paulo peragendæ præsentes se exhibeant, nullusque, nisi obtenta venia, abesse præsumat.

Ante omnia autem Deus propitius invocetur per hymnum *Veni Creator* in singulis ecclesiis decantatum ante missam solemnem Dominicæ sextæ post Pentecosten; conspirentque simul piæ fidelium animarum, præsertim in claustris degentium, orationes et synaxes.

Interea *de temporibus et momentis, frat* *non indigetis ut scribamus vobis. Ipsi enim diligenter scitis quia dies Domini, sicut fur in nocte, ita veniet. Vos autem, fratres, non estis in tenebris, ut vos dies illa tanquam fur comprehendat. Omnes enim vos filii lucis estis et filii diei; non sumus noctis neque tenebrarum,... induti loricam fidei et charitatis, et galeam spem salutis; quoniam non posuit nos Deus in iram, sed in acquisitionem salutis per Dominum nostrum Jesum Christum*[1]....

Datum Pictavii, in ædibus Nostris sub signo sigilloque Nostris ac secretarii Nostri subscriptione, anno Domini millesimo octingentesimo septuagesimo primo, die vero Junii vigesima nona in festo SS. Apostolorum Petri et Pauli.

[1] I Thessal., v, 1-9.

Digitized by Google

thie contre les prêtres qui n'avait jamais été poussée plus loin ni partagée par un plus grand nombre d'esprits ? Je vous ai dit déjà, et je redirai dans une instruction publique, combien cette haine est gratuite et dénuée de fondement[1].

Mais si notre plaidoyer est victorieux et triomphant quan nous défendons le clergé de notre temps contre des injustices flagrantes et des préventions aveugles, s'ensuit-il que nous ayons le droit de nous absoudre entièrement nous-mêmes, Messieurs, et que nous ayons la prétention pharisaïque d'être sans péché? A Dieu ne plaise ! L'une de nos forces et l'une de nos gloires, c'est que nous savons nous dire la vérité à nous-mêmes, et que, dans nos réunions domestiques, nous n'hésitons point à signaler des torts particuliers qui, s'ils venaient à s'étendre et à se généraliser, compromettraient notre ordre tout entier.

Et d'abord, si la société est malade à ce point, nous qui sommes constitués ses médecins, n'avons-nous rien à nous reprocher? Avons-nous apporté à notre ministère toute la science, tout le zèle, tout le dévouement dont nous sommes capables? Plus d'ardeur dans le bien de la part des prêtres, plus de fidélité dans le devoir, n'auraient-elles pas eu sur la génération contemporaine une influence plus efficace ? Si tant d'hommes nous échappent, si tant d'esprits méconnaissent la vérité chrétienne et nous méconnaissent nous-mêmes, la faute n'en est-elle pas à nous en partie?

Par exemple, pour les habitants de telle ou telle contrée, naturellement portés à juger tous les prêtres d'après celui ou ceux qu'ils ont sous leurs yeux, n'est-il pas concevable qu'ils aient pris du clergé de fâcheuses impressions en concluant du particulier au général ?

[1] Cette matière a été traitée dans l'Instruction pastorale publiée pour le carême 1872 et intitulée : *De l'opposition à Dieu manifestée par l'opposition au prêtre.*

Digitized by Google

Nous l'avons dit : ce qui devrait faire trouver grâce au sacerdoce devant ses adversaires, c'est qu'il est privé présentement de tout avantage temporel, c'est qu'il est à l'écart de toutes les affaires publiques.

Cela est vrai en principe. Mais qu'on ne l'oublie pas : il y a de petits défauts plus irritants que de grands vices, et qui facilement font perdre à un prêtre le mérite de ses grandes qualités, le bénéfice de ses plus belles actions. Sans avoir l'ambition de la richesse et du pouvoir, on peut, dans la petite sphère de son action pastorale et de ses agissements personnels, affecter des habitudes de tyrannie intolérable. Non, mon cher frère, vous n'êtes ni maire, ni adjoint, ni conseiller municipal, et, dans la fabrique, vous n'êtes ni trésorier ni président : vous ne prétendez à aucune de ces charges. Mais si vous ne voulez d'aucun de ces titres, on dit que vous en voulez toutes les attributions pour vous seul, que vous empiétez sur tout, que vous absorbez tout, que vous ne respectez ou du moins n'observez aucun règlement ecclésiastique ni civil. On ajoute que vous êtes impérieux, dominateur, que vous n'acceptez aucun conseil, aucune représentation, que vous faites à votre tête, et enfin que votre main et votre langue ont, comme certaines substances, la propriété d'aigrir tout ce qu'elles touchent. Quoi encore ? vous vous obstinez à entretenir des relations, innocentes sans doute, mais mal interprétées depuis longtemps; à susciter des conflits pour les choses les plus insignifiantes; à faire naître et à grossir de misérables questions d'intérêt qui excitent d'éternelles récriminations, et qui vous conduisent parfois avec quelques-uns de vos paroissiens devant le tribunal du juge de paix, d'où vous sortez condamné à payer et rendu suspect jusque dans votre bonne foi. Entré dans cette voie, vous vous faites renseigner sur tous les récits et les propos de village, vous portez vos petites passions

Digitized by Google

jusque dans la chaire, et vous seriez bien embarrassé si je vous demandais auquel des chapitres du *Catechismus ad parochos* on peut rattacher le prône de tel ou tel dimanche, prône tout farci de personnalités, d'allusions, d'incriminations, et où l'amour de Dieu avait cédé toute la place au plus pitoyable amour-propre. Quoi encore? Vous engagez des correspondances mal inspirées et mal conçues avec les fonctionnaires de tout ordre, préfet, procureur général, recteur ou inspecteur d'académie, sans prendre l'avis de vos supérieurs ecclésiastiques, et au mépris de la recommandation du concile de la Rochelle: *ne inconsulto episcopo ad magistratus ordinis superioris recurrant* [1]. Vous dénoncez votre maire, votre instituteur; vous recourez aux diverses juridictions administratives du conseil de préfecture, du ministère, du conseil d'État, pour des choses qui ne sont pas de votre compétence spirituelle, et dans lesquelles, sous couleur de zèle pour l'intérêt communal, vous servez d'instrument à des haines privées, sans avoir l'aveu de la généralité de vos concitoyens... Prenez garde, mon frère: un orage s'amasse contre vous, et il ne faut qu'une occasion pour qu'il éclate.

Disons-le sans détour: plus de prudence, plus d'abnégation, plus d'humilité, plus d'esprit chrétien et sacerdotal, et la plupart des conflits locaux qui se sont produits durant nos troubles politiques auraient été évités. Je n'entends blâmer ici personne en particulier. Mais savez-vous ce que disent les confrères entre eux? C'est que les révolutions ne sont pas tout à fait inintelligentes; c'est qu'elles mettent un terme, par des moyens regrettables sans doute, à des situations qui n'étaient plus possibles, à des positions qui n'étaient plus tenables. Ils ajoutent que tout le corps sacerdotal diocésain a le droit de se plaindre de ceux qui le

[1] Cap. III, 5, p. 45.

Digitized by Google

compromettent ainsi en allant à plaisir au-devant du mal, en se faisant agressifs et provocateurs dans des heures où toutes les passions sont excitées, et enfin en donnant lieu à des précédents dont peuvent s'autoriser d'autres populations entraînées par l'exemple.

Après cela, êtes-vous bien fondé dans vos prétentions? Vous êtes martyr du devoir, dites-vous. C'est l'honneur, c'est le droit du sacerdoce qu'il faut venger et rétablir en votre personne. Cependant, la renommée aux cent bouches a déjà porté au loin le récit de vos aventures. Partout où vous irez, de fâcheuses préventions vous auront précédé. Là où vous avez passé une partie de votre vie, vous trouviez encore plus d'un esprit équitable, qui rendait justice à des qualités dont le temps avait fourni la preuve. Là où vous arrivez, vous ne serez connu que par le retentissement des démêlés et des conflits qui ont nécessité votre départ : présomption défavorable qui s'établit dans tous les esprits, et qui fera prendre en mauvaise part toutes vos paroles et vos démarches. Quant à vous, comparant votre nouvelle paroisse à l'ancienne, vous vous plaignez que votre évêque n'ait pas tenu compte de vos luttes, des injustices dont vous avez été l'objet : comme si de n'avoir pas réussi dans un premier poste, ou d'en avoir été chassé même violemment et injustement, pouvait conférer à un sujet, pour un poste supérieur, des talents ou des aptitudes qu'on ne lui reconnaissait pas auparavant!

Le résumé et la conclusion de tout ceci, c'est que souvent nous sommes victimes de nos imperfections, de notre humeur, de notre caractère, de notre amour-propre, de notre entêtement, là où nous tâchons de nous persuader à nous-mêmes et de persuader aux autres que nous sommes victimes du devoir.

Je finirai donc cette partie de mon entretien en vous disant avec saint Paul : *Ipse autem ego Paulus obsecro vos per*

Digitized by Google

mansuetudinem et modestiam Christi[1] : « Moi, votre évêque, « je vous conjure par la mansuétude et la modestie du « Christ ». Que cette douceur, Messieurs, que cette humilité soient gravées au fond de vos cœurs, qu'elles dictent vos paroles, vos actes, qu'elles président à vos relations, qu'elles inspirent votre zèle, votre charité, qu'elles soient l'âme de votre ministère; et je ne dis pas que personne ne vous résistera, que le monde vous aimera : si vous plaisiez aux hommes, vous ne seriez plus les serviteurs de Jésus-Christ[2] ; mais ceux qui vous résisteront seront forcés de vous rendre cependant justice, et de vous accorder l'estime et le respect dans le fond de leurs cœurs.

III. Publication de divers actes du saint-siége. — 1° *Constitutio qua censuræ latæ sententiæ limitantur.* — Après les deux constitutions doctrinales du concile, l'acte le plus considérable au point de vue pratique, c'est la constitution pontificale du 4 des ides d'octobre 1869, distribuée aux Pères du concile du Vatican dans les premiers jours de sa tenue. Cette constitution intitulée *Apostolicæ Sedis moderationi convenit*, a pour objet de préciser et de limiter les censures *latæ sententiæ*, *ipso facto incurrendæ*, qui ont été portées par le saint-siége.

On regrettait depuis longtemps le nombre trop considérable de ces censures, établies successivement et en vue de remédier à des maux ou de subvenir à des besoins et à des situations dont le temps a changé le caractère.

Les censures et peines, *latæ sententiæ*, maintenues par cette bulle sont ou des excommunications, ou des suspenses, ou des interdits. De ces diverses censures, les unes sont réser-

[1] II Corinth., x, 1.

[2] An quæro hominibus placere? Si adhuc hominibus placerem, Christi servus non essem. Galat., I, 10.

Digitized by Google

vées *spécialement* au pontife romain, d'autres lui sont *simplement* réservées, d'autres sont réservées aux évêques, d'autres enfin ne sont soumises à aucune réserve.

Manifestement, il importe à tous les confesseurs de connaître cette constitution : voilà pourquoi nous avons pris immédiatement des moyens pour qu'elle fût mise à votre disposition.

J'excéderais tout à fait les limites qui me sont assignées par le temps, si j'entreprenais de vous expliquer et de vous commenter ici moi-même ce grave document, qui se lie à une foule de notions et de considérations ; mais voici un excellent moyen d'y suppléer.

Je voudrais que, dans chaque doyenné, un ou deux des prêtres les plus familiarisés avec les questions de droit canonique reçussent de leur doyen la mission d'étudier à fond cet acte apostolique, et que, dans une réunion qui aurait lieu en octobre prochain, la matière fût traitée et élucidée en présence de tout le clergé de la circonscription. Ceci offrirait d'abord l'avantage de ne pas omettre absolument les conférences ecclésiastiques, dont les circonstances ont empêché la tenue régulière cette année; et, ce travail étant ensuite transmis à l'évêché, notre conférence supérieure ne vaquerait pas non plus tout à fait. Vous savez, Messieurs, combien une interruption complète a d'inconvénients, et avec quelle facilité on s'en armerait contre la reprise de ces réunions, qui sont cependant devenues la pratique commune de presque tous les diocèses de la chrétienté, et qui ont été recommandées ou même prescrites par tous les plus saints évêques des derniers siècles.

Infailliblement les travaux qui nous seront adressés aboutiront surtout à une série de doutes et de questions : ce sera notre devoir d'y satisfaire dans le synode subséquent. Jusque-là, il suffit que vous sachiez, pour la pratique, que l'indult en treize articles qui nous était accordé par le passé,

Digitized by Google

nous a été renouvelé dans les mêmes termes, avec addition des mots : *non obstante novissima constitutione.*

2° *Décrets et brefs apostoliques qui déclarent saint Joseph patron de l'Église universelle, et saint Alphonse de Liguori docteur de l'Église.* — Deux autres actes du saint-siége se rapportent à la prière publique et au droit liturgique.

Je n'ai point à revenir sur le décret de la congrégation des rites, du 8 décembre 1870, qui a trait à saint Joseph. Ç'a été l'objet d'une instruction pastorale, à laquelle nous n'avons rien à ajouter [1]. Toutefois, un bref solennel, publié le 14 mai dernier, en confirmation du susdit décret, contient une nouvelle prescription qui en est la conséquence. A titre de patron de l'Église universelle, saint Joseph devra désormais être mentionné dans l'oraison *A cunctis*, et il aura sa commémoraison marquée à vêpres et à laudes parmi les suffrages des saints. Notre décret synodal devra pourvoir à ce que ces dispositions liturgiques fassent loi à toujours dans la rédaction de l'*Ordo divini officii*.

Le second acte est également un décret *urbis et orbis*, daté du 23 mai dernier, par lequel saint Alphonse de Liguori est proclamé docteur de l'Église universelle : décret pareillement ratifié par des lettres apostoliques, à la date du 7 de ce présent mois.

Il vous en souvient, Messieurs : à propos d'un décret et d'un bref du même genre, libellés en faveur de notre saint Hilaire de Poitiers, sur la demande du concile de Bordeaux, j'ai traité ce qui concerne la qualité de *docteur*, et j'ai exposé d'après Benoît XIV les principes qui régissent cette matière [2].

Dans leur application à saint Alphonse de Liguori, il m'avait paru que quelques-uns de ces principes étaient un obstacle au succès de la cause. Je ne voyais là ni ce lustre,

[1] Voir plus haut, p. 113 et suiv. — [2] T. I, p. 465 et suiv.

Digitized by Google

ce prestige que donne l'antiquité, ni ce degré d'admiration qu'inspire le génie. Je me demandais si la grande autorité qui s'attache au titre de docteur de l'Église ne serait pas un peu infirmée par l'attribution de ce titre à un très-grand saint assurément, mais enfin à un évêque de la seconde moitié du dix-huitième siècle, qui, comme écrivain, avait été le plus souvent un compilateur, et dont les ouvrages ont été composés la plupart en langue vulgaire. Et comme, en toutes choses, il faut loyalement obéir à sa conviction consciencieusement formée, je me suis trouvé du petit nombre des timides qui ont cru ne pas devoir signer la requête au saint-siége.

Mon scrupule n'était pas fondé, et j'ai été trois fois désabusé : désabusé par le sentiment contraire de la très-grande majorité, de la presque totalité de l'épiscopat ; désabusé par l'autorité souveraine du siége apostolique qui a rendu sa sentence définitive ; désabusé enfin par les raisons puissantes qui ont été données à l'appui du droit de saint Alphonse à cette distinction. Entre toutes les autres pièces, la supplique du collége théologique de Naples a particulièrement fixé mon attention ; toutes les objections y sont prévues et réfutées : si je l'eusse connue plus tôt, j'aurais rendu les armes sans plus tarder.

Il serait intéressant et profitable pour nous, Messieurs, de passer en revue les principaux arguments de la volumineuse réponse faite au volumineux réquisitoire du promoteur de la foi. Saint Liguori ayant immensément écrit, et traité une foule de questions très-délicates, il a été facile d'élever beaucoup d'objections contre divers points de sa doctrine. Cela nous a valu un volume latin, petit *in-folio* de cinq cent cinquante pages, dont la lecture m'a appris beaucoup de choses, et dont je sais gré au très-révérend père général des Rédemptoristes de m'avoir fait le cadeau deux fois généreux. Une immensité de choses doctrinales et

Digitized by Google

surtout pratiques s'y trouvent éclaircies. A coup sûr, même après la déclaration qui range authentiquement le saint évêque parmi les docteurs, la liberté théologique continuera de s'exercer contre telles et telles de ses assertions. Mais la science ecclésiastique aura gagné à ce que le procès de son doctorat ait ainsi ajouté à tous ses titres personnels un titre posthume de cette importance.

En définitive, il reste désormais acquis que l'antiquité n'est point une condition expresse de la jurisprudence ecclésiastique quand il s'agit de décerner à un personnage saint le titre de docteur. Cette solution, nous en avons la confiance, hâtera le succès d'une autre cause qui nous est infiniment chère : nous voulons dire la cause, depuis longtemps posée et de nouveau engagée, du doctorat de saint François de Sales, de ce pontife qui a exercé une si haute et si salutaire influence sur toute notre époque moderne, et contre lequel on n'objectera plus ni que ses écrits soient composés en langue vulgaire, ni que la date de sa mort soit encore récente. A cette condition, nous ne serons point jaloux que le dix-huitième siècle ait pris pour quelque temps le pas sur le dix-septième.

Oui, celui-là méritait le titre de docteur qui, en un siècle où se sont élevées des erreurs nouvelles, très-spécieuses, très-dangereuses, a combattu lumineusement, réfuté victorieusement ces erreurs, et qui, en même temps, a rétabli les principes, soutenu les doctrines, ravivé les vertus dont ces erreurs avaient causé l'affaiblissement. *Hic, virtutum omnium exemplar faciens, veluti lucerna supra candelabrum posita omnibus Christi fidelibus, qui in domo Dei sunt, adeo illuxit ut jam inter cives sanctorum et domesticos Dei fuerit relatus. Quod autem sancta operatione complevit, verbis etiam et scriptis docuit. Siquidem ipse errorum tenebras, ab Incredulis et Jansenianis late diffusas, doctis operibus, maximeque theologiæ moralis tractationibus, distulit atque dimovit. Obscura insuper dilucidavit.*

Digitized by Google

lubiaque declaravit, cum inter implexas theologorum sive laxiores sive rigidiores sententias tutam straverit viam, per quam Christifidelium animarum moderatores inoffenso pede incedere possent. Simulque Immaculatæ Deiparæ Conceptionis et Summi Pontificis ex cathedra docentis infallibilitatis doctrinas accurate illustravit ac strenue asseruit, quæ postea ævo hoc nostro dogmaticæ declaratæ sunt. Scripturarum denique ænigmata reseravit tum in asceticis elucubrationibus, cœlesti quadam suavitate refertis, tum in saluberrimo quodam commentario quo psalmos et cantica in divino officio a clericis recitanda, ad eorum pietatem fovendam et mentem erudiendam, explanavit.

La vie du saint, dont on nous fait la lecture pendant les exercices de cette retraite, ne donne point de démenti à un si glorieux témoignage ; on y sent partout le docteur dans l'évêque, dans le missionnaire, dans l'écrivain. Il a eu en particulier, comme on vient de le voir, le mérite d'avoir pressenti et d'avoir préparé les définitions dogmatiques que le saint-siége et le concile œcuménique devaient promulguer de nos jours.

Aussi, Messieurs, à l'exercice de ce soir devant le Saint-Sacrement, nous chanterons de grand cœur, après l'antienne à saint Joseph, l'antienne à saint Alphonse-Marie : *O doctor optime, Ecclesiæ sanctæ lumen, Beate Alphonse Maria.* Il n'est pas un seul de nous à la reconnaissance personnelle de qui le saint évêque n'ait des droits : tous nous nous sommes assimilé quelque chose de ses livres soit de théologie, soit de piété. Ce qu'il y a ainsi de lui en nous fera irruption de notre poitrine sur nos lèvres, quand nous entonnerons à sa louange, pour la première fois, et par anticipation sur sa fête, cette antienne des saints docteurs.

3° *Encyclique au sujet de la loi dite des garanties.* — Enfin, Messieurs, le troisième document que nous publierons dans notre décret synodal, ce sera l'encyclique *Ubi nos arcano,*

Digitized by Google

datée du 15 mai dernier, par laquelle le saint-père proteste contre cette loi, qu'on a appelée la loi des garanties, et que l'on veut faire accepter comme un *modus vivendi* du chef de l'Église avec le roi d'Italie devenu roi de Rome. Le pontife fait ressortir avec autant d'évidence que d'éloquence les impossibilités accumulées dans la prétendue conciliation qui est offerte. Des textes frappants de saint Anselme et de saint Bernard sont allégués de la façon la plus heureuse, et l'on peut dire que cette pièce est une des plus remarquables qui soient sorties en ces derniers temps de la chancellerie romaine. Le parlement florentin, en atteignant aux dernières limites de ce que l'État séculier croit pouvoir accorder à la liberté ecclésiastique, n'aura donc abouti qu'à démontrer l'indispensable nécessité de la souveraineté civile du chef de l'Église. C'est pourquoi, en vertu de l'épreuve déjà faite, de l'expérience désormais acquise, la déclaration de cette nécessité est formulée en termes plus absolus que jamais, ainsi que le fera remarquer notre décret synodal.

IV. — Réponse du saint-siège a la quatrième relation de l'état de l'église de poitiers. — Selon la promesse et le serment de notre sacre, nous avons soumis au saint-père un quatrième rapport sur l'état temporel et spirituel de notre Église de Poitiers. Ce rapport comprend la période écoulée depuis le vingt et un décembre mil huit cent soixante-cinq jusqu'au vingt et un décembre mil huit cent soixante-neuf. Étant présent à Rome à cause de la tenue du concile œcuménique, j'ai pu déposer moi-même ce travail aux pieds du vicaire de Jésus-Christ. Malgré l'accumulation d'affaires qui pesait naturellement sur la sacrée congrégation du concile, la réponse du cardinal préfet, datée du 12 juin 1870, a été remise entre mes mains quelques jours avant mon départ de la cité sainte.

Digitized by Google

1° En ce qui est du matériel, l'événement heureux dont il y avait lieu de rendre compte au suprême intendant de tous les intérêts ecclésiastiques, c'était la restitution de l'antique demeure épiscopale. Encore que tout ce qui venait d'être fait à cet égard fût pour le plus grand avantage de nos successeurs, et que notre chapitre cathédral, dûment consulté par nous, y eût donné son plein assentiment, nous avions à cœur d'obtenir du saint-siége une ratification qu'il nous eût été difficile de lui demander pendant le cours des négociations engagées avec le département et le ministère, négociations couronnées par une loi rendue après le vote régulier du corps législatif et du sénat. Nous savions d'ailleurs que les peines portées contre l'évêque qui aliène quoi que ce soit des possessions de la mense sans l'autorisation du siége apostolique, n'avaient point ici leur application directe, puisqu'il ne s'agissait d'une cession qu'en vue d'une rentrée en possession. Et enfin, nous avions eu le bonheur de conduire les choses de telle sorte, qu'aucune partie de l'ancien enclos religieux qui a servi d'évêché pendant plus de soixante ans ne fût affectée à une destination profane et séculière.

Notre rapport a présenté un exposé fidèle de toute cette opération [1]. Il nous a été répondu par des félicitations et

[1] Supervenit altera nec minima consolatio ex restitutione palatii episcopalis, ab ineunte sæculo usui Præfectorum Provinciæ addicti. Cum enim novæ et amplissimæ ædes maximis sumptibus ad eorumdem habitationem fuerint extructæ, nihil æquius ac convenientius fieri poterat quam si mansio a priscis episcopis ædificata, temploque cathedrali adjacens, primigenio suo prossessori redderetur. Quod sane ex ipsamet Concordati vigentis mente ac regula jamdiu faciendum erat, opportunam ut fieret nactus occasionem, feliciter obtinui.

Dum autem pontificiam domum sic postliminio reciperem, domum etiam ac continentia a me meisque immediatis antecessoribus vindiciarum titulo possessa mancipio dari profanisque emptoribus adjudicari nullo prorsus modo mihi tolerandum fuit : agebatur nempe de celeberrimo monasterio

Digitized by Google

par une pleine et entière approbation quant à chacun des points de cette affaire, dont aucun détail n'a été passé sous silence. *Gratulatur autem Tibi ex animo S. Congregatio quod pristinas ædes episcopales recuperaveris; atque ad spiritualem tui consolationem et populi pietatem duo sacella, alterum S. Hilario, alterum S. Martino, eo præcipue loco quem ipsi præsentia sua sanctificarunt, dicare potueris : simulque in religiosum usum servare tibi datum fuerit alteram episcopalem domum quam per hæc tempora incolebas. Quod vero ais Te non ambigere quin S. Sedes tuam hac super re agendi rationem probet et acceptam habeat, optime judicas. Nam et acceptam et ratam et gratam habet, Tibique ut bene vertat Deum adprecatur, idque S. Congregationis nomine Tibi significare gestio.*

Quant à l'état matériel des choses dans le reste du diocèse, la sacrée congrégation se déclare suffisamment renseignée par cela seul que l'évêque de Poitiers en est à sa

diebus luctuosis gallicæ perturbationis gentili lege abalienato. Consilia igitur communicavimus sive cum ministris Gubernii, sive cum generalibus Provinciæ consiliariis, optatumque finem attigimus : magna quippe consepti portio nobis servata fuit, reliquæ vero ædificationes, cum hortis amplissimis, ab aliqua sacrarum virginum communitate prætet licitationem publicam bona gratia acquisitæ sunt.

Quæ quidem omnia, consulto et assentiente capitulo ecclesiæ cathedralis, conclusa fuere. Et cum, ob legales administrativasque exigentias, de hujus modi negotiationibus Sancta Sedes nonnisi difficillime prævia consultatione adiri potuisset, satis fore duximus si rem totam in proxima relatione exponeremus; vixque nobis ambigendum fuit quin ratio nostra agendi, propter locorum temporumque circumstantias, ipsi probata acceptaque foret.

Interea, duas ecclesiolas intra limites primævæ habitationis antistitum Pictavien ium antiquissimis temporibus erectas, alteram super eo cubiculo in quo vixit animamque efflavit sanctissimus episcopus Hilarius, alteram in loco cellæ a celeberrimo ipsius discipulo et contubernali Martino per tres annos ocupatæ, pene a fundamento reædificavimus : quod sacerdotum ac fidelium pietati gratissimum extitit

Digitized by Google

soixante-neuvième consécration d'églises, et qu'il a la perspective d'en consacrer presque autant d'ici dix ans.

2° La situation spirituelle, déjà placée plusieurs fois sous ses yeux de Pie IX, n'eût pu lui offrir rien de nouveau, n'était le compte rendu des fruits de grâce et de conversion dus aux exercices jubilaires qui ont eu lieu dans notre ville épiscopale et dans un bon nombre de paroisses du diocèse à l'occasion des centenaires que nous avons célébrés en l'honneur de saint Hilaire et de l'arrivée de la Vraie Croix au monastère de Sainte-Radegonde. La sacrée congrégation en prend texte pour louer de nouveau le zèle du clergé poitevin ; elle le félicite de ses sentiments toujours si orthodoxes, et elle se réjouit d'avance de l'honneur qui lui reviendra des succès de la cause engagée pour la béatification d'un prêtre sorti de ses rangs, du serviteur de Dieu André Fournet. Elle constate aussi avec satisfaction le nombre important d'ouvriers évangéliques que le séminaire de Poitiers ne cesse de fournir à l'œuvre des missions étrangères et aux divers instituts réguliers.

3° A propos des réguliers, j'ai exprimé ma vive joie du rétablissement des Frères-Prêcheurs parmi nous. Et comme, dans leur pensée, la maison de Poitiers ne doit pas être seulement une résidence de prédicateurs, mais très-spécialement une maison d'études, je me suis applaudi du profit et de l'émulation qui naîtraient de là [1]. Nous n'avons point oublié quelle part importante avaient toujours eue les

[1] Illud vero nobis non minimæ lætitiæ fuit quod Fratres Prædicatores, quorum domus provincialis Lugduni extat, de diœcesi et urbe nostra jam optime meriti, monasterium tandem apud nos instaurare cœperunt. Ad quem effectum, priscam abbatiam Sancti Cypriani in suburbio Pictaviensi nuper acquisitam, exurgentibus jam novis ædificiis, suis scholaribus nonnullisque verbi divini præconibus habitandam destinarunt. Unde tum philosophicorum theologicorumque studiorum, tum sacrarum per diœcesim expeditionum, proficua sane orietur æmulatio.

Digitized by Google

anciens Jacobins dans l'enseignement théologique de l'université de Poitiers.

La sacrée congrégation est entrée dans notre pensée en nous répondant : *Habe etiam gratulationes a S. Congregatione de restituta Patrum Prædicatorum familia, a qua pietatis et sacrorum studiorum incrementum, quod speras, Tibi ex voto cedere peroptat.*

4° Chaque relation périodique a coutume d'être suivie de quelques suppliques particulières. J'ai à vous entretenir de deux concessions obtenues conformément aux désirs qui m'avaient été exprimés par le clergé. L'une se rapporte aux oratoires particuliers, l'autre à la discipline diocésaine du jeûne quadragésimal et de l'abstinence du samedi.

Oratoires particuliers. — La réglementation canonique de ce qui concerne les oratoires a été l'objet de traités spéciaux qu'il n'est pas sans intérêt d'étudier. Quant aux conditions qui leur sont faites, autres sont les chapelles purement domestiques, autres les oratoires publics. Par rapport aux premières, les restrictions apportées par le droit commun sont nombreuses. Pour les autres, facilement ils sont assimilés presque en tout aux églises. Mais l'oratoire n'est canoniquement réputé public qu'autant qu'il a porte ouverte sur la voie publique et que le service en est assuré et fondé par des engagements durables : ce qui n'est à peu près jamais le cas dans ce pays. Déjà précédemment, à la suite de notre première relation diocésaine, nous avions réussi à faire introduire dans la rédaction de la chancellerie romaine la qualification intermédiaire d'oratoires qui, sans être publics au sens juridique de ce mot, offrent une véritable utilité publique : *Etsi non sint omnino publica, sunt tamen alicujus publicæ utilitatis.* Quoique n'ayant pas accès direct sur le dehors, ces chapelles, établies ordinairement dans l'enceinte d'un parc auprès d'un château, sont accessibles à

Digitized by Google

tout un voisinage, qui représente parfois un groupe de dix quinze, vingt foyers. Or, dès là que, moyennant ces lieux de prière, un nombre assez appréciable de fidèles qui seraient forcés de garder la maison ou de demeurer aux champs pendant que les autres assisteraient à la messe unique de la paroisse, y gagnent de ne pas manquer le saint sacrifice, le saint-siége a élargi ses permissions. En réservant seulement les trois jours de Noël, de Pâques et de l'Assomption, il a accordé, non-seulement aux habitants et familiers de la maison, mais aux fidèles circonvoisins, la faculté de remplir le précepte de l'audition de la messe dans ces chapelles. De plus, en vertu d'un autre bref, l'évêque a été autorisé à y permettre la réserve du Saint-Sacrement, moyennant diverses conditions, et supposé une certaine distance du chef-lieu paroissial ; pour ce cas, la célébration de la messe, qui est requise quotidiennement, de droit commun, et qui avait été réduite précédemment sur notre demande à deux fois la semaine, n'est plus désormais strictement obligatoire qu'une fois tous les huit jours, ce que requiert le renouvellement des saintes hosties.

Messieurs les curés peuvent donc se donner une certaine latitude, et nous serons enclin à leur accorder diverses permissions toutes les fois que ces chapelles particulières deviennent équivalemment pour eux des annexes qui, entretenues et desservies aux frais des particuliers, facilitent en même temps des exercices et des actes de zèle que la charité pastorale leur aurait suggérés, dans l'intérêt de toute une section paroissiale.

Discipline quadragésimale. — Jusqu'ici le dispositif diocésain, tel que nous l'avions trouvé établi, ne comportait la permission du gras que pour ceux qui la demandaient par eux-mêmes ou par l'un des chefs de la famille. Une discipline plus large s'étant introduite dans les diocèses limitrophes, nous avons cédé au désir qui nous a été exprimé

Digitized by Google

par un grand nombre de pasteurs et de confesseurs, et nous avons sollicité et obtenu un indult qui nous autorise à accorder publiquement la dispense générale du gras soit pour le carême, soit pour les samedis qui ne concourent pas avec le jeûne.

Mais vous remarquerez, Messieurs et chers Coopérateurs, que cette concession plus étendue ne modifie aucunement l'obligation de l'aumône, formellement exigée par l'indult apostolique. Vous ne négligerez rien pour que les familles persévèrent à venir déposer entre vos mains l'offrande destinée aux séminaires. Si vous n'allez pas jusqu'à inquiéter, au tribunal de la pénitence, celles qui, par négligence ou par timidité, se contenteraient de la donner aux quêtes de Noël et de Pâques, vous rappellerez pourtant avec insistance qu'il doit être fait, dès l'ouverture du carême, une offrande distincte, proportionnée à la fortune et appropriée à la situation de chacun. L'Église n'entend pas accorder la dispense absolue, mais seulement la commutation des œuvres de pénitence commandées par une loi générale.

Rien n'est changé d'ailleurs à la restriction qui, d'après les instructions du saint-père, est apportée à la dispense du samedi en ce qui regarde les ecclésiastiques. Nous les exhortons pareillement à demeurer fidèles à leurs habitudes précédentes en ce qui est du carême. Ceux qui seraient dans le cas d'user de la dispense s'abstiendront, autant que possible, de donner ou d'accepter des repas pendant ce saint temps. Ajoutons que des ménagements particuliers doivent être gardés dans les contrées où subsiste encore la Petite-Église anti-concordataire, toujours prompte à se scandaliser des moindres changements, et à s'en autoriser pour demeurer dans sa rébellion.

Enfin, Messieurs, une dernière remarque est devenue nécessaire, par suite d'une erreur qui tend à s'introduire. Ce serait une fausse interprétation des décisions romaines que

Digitized by Google

de mettre dans la catégorie des personnes exemptes de l'obligation du jeûne, et par conséquent autorisées à faire gras plusieurs fois le jour, celles qui, étant atteintes par la loi générale de l'Église, ont seulement besoin, à cause de leur faiblesse et de la nature de leur travail, d'un adoucissement qui a coutume de consister, pour les gens plus aisés, dans un peu de chocolat à l'eau le matin, et pour les autres, dans un peu de liquide avec quelques croûtes de pain, dans une soupe sans beurre, etc. Cet adoucissement, qui est de droit commun dans beaucoup de contrées, est de nature à suffire à un bon nombre de personnes, moyennant les autres facilités accordées. La doctrine absolue que quelques prêtres soutiennent sur ce point aboutit pratiquement à un laxisme qui renverserait les derniers restes de la discipline quadragésimale.

V. Ici se termineront, Messieurs, nos entretiens familiers du présent synode. Notre décret synodal[1] vous fera connaître

[1] DECRETUM SYNODALE. — Quum acta et documenta sanctæ Sedis apostolicæ in hac præsenti decima sexta nostra synodo diœcesana de more nostro promulgaturi simus, ne quodpiam eorum aut negligatur, aut oblivioni detur :

I. Ante omnia, duas constitutiones concilii œcumenici Vaticani, cunctis jam fidelibus, præsertim vero ecclesiasticis viris apprime notas et religiose exceptas, scilicet constitutionem dogmaticam de Fide incipientem his verbis : *Dei filius*, alteramque dogmaticam primam de Ecclesia Christi quæ incipit : *Pastor æternus*, ita a primo publicationis suæ die omnium ac singulorum christianorum fidei propositas declaramus, ut nemo ab ipsis dissentire posset, quin ab unitate catholica descisceret.

Meminerint etiam omnes christifideles, maxime vero ii qui præsunt vel docendi munere funguntur, se per viscera Jesu Christi obtestatos, necnon ejusdem Dei et Salvatoris nostri auctoritate jussos fuisse, ut ad errores per concilium Vaticanum damnatos a sancta Ecclesia arcendos et eliminandos, atque purissimæ fidei lucem pandendam, studium et operam conferant.

II. Singulis quoque ad quos pertinet, præcipue confessariis, nota sit constitutio illa, die quarta idus octobris, anno Domini millesimo octingentesimo sexagesimo nono data, incipiens his verbis : *Apostolicæ Sedis*

Digitized by Google

un autre document apostolique dont nous aurons lieu de parler plus tard, et qui se rapporte à la récognition du culte de la bienheureuse Jeanne-Marie de Maillé. Cette héroïque

moderationi convenit, qua censuræ latæ sententiæ limitantur; ita ut ex quibuscumque censuris sive excommunicationis, sive suspensionis, sive interdicti, quæ per modum latæ sententiæ ipsoque facto incurrendæ hactenus impositæ sunt, nonnisi illæ quæ in hac ipsa constitutione inseruntur, eoque modo quo inseruntur, robur exinde habeant.

Sciant interea etiam facultates absolvendi a peccatis et censuris pontifici romano reservatis juxta præcedentem formam ac tenorem, *non obstante novissima constitutione* APOSTOLICÆ SEDIS MODERATIONI nobis fuisse confirmatas et prorogatas.

III. Publicantur pariter in nostra diœcesi duo decreta generalia *urbis et orbis* a sacra Rituum Congregatione emissa;

Quorum uno, die octava decembris anno præcedenti dato, sanctissimus Dominus noster Pius Papa IX, votis reverendissimorum Patrum concilii Vaticani annuens, sanctum Joseph catholicæ Ecclesiæ Patronum solemniter declaravit, illiusque festum, die decima nona Martii occurrens, in posterum sub ritu duplici primæ classis, attamen sine octava ratione quadragesimæ, celebrari mandavit;

Altero autem, die undecima mensis Maii nuper elapsi dato, idem summus Pontifex sanctum Alphonsum Mariam de Ligorio titulo Doctoris Ecclesiæ condecorat, missamque et officium in ipsius honorem juxta ritum doctoribus pontificibus competentem ordinari præcipit.

Prædicta vero decreta per litteras in forma Brevis publicatas sancita completaque fuere, prius quidem decima quarta maii, posterius vero septima die currentis hujusce mensis.

Ordo itaque divini officii singulis annis consentanee ad dicta duo decreta et Brevia conficiatur.

IV. Neque a nostratibus ignorari volumus decretum ejusdem Sacræ Congregationis, die vigesima secunda ultimi aprilis datum, quo constare declaratur de casu excepto cultus immemorialis beatæ Joannæ Mariæ de Malliaco, ejusque beatificatio æquipollens pronuntiatur. Quod gratum acceptumque erit urbi ac diœcesi Pictaviensi, ipsius præsentia ac virtutibus et prodigiis non semel illustratis.

V. Promulgamus insuper Epistolam Encyclicam die decima quinta nuperi mensis maii a summo Pontifice ad universos episcopos directam, qua idem Pontifex declarat se nunquam admissurum aut accepturum esse

Digitized by Google

servante de Dieu a eu de nombreuses relations avec notre Poitou ; et, si c'est l'avis de nos vénérables frères du chapitre de la cathédrale, nous demanderons au saint-siége l'in-

nec ullo modo posse, excogitatas illas a Gubernio subalpino cautiones seu *Guarentigie*, quæcumque sit earum ratio, neque alia quæcumque sint ejus generis et quocumque modo sancita, quæ specie muniendæ ipsius sacræ potestatis et libertatis ipsi oblata fuerint in locum et subrogationem civilis ejus principatus quo divina Providentia sanctam Sedem apostolicam munitam et auctam voluit.

Nemini autem sive laïco sive ecclesiastico ignotum sit, se tuta conscientia dissentire non posse ab eo judicio quod hac data occasione iterum confirmat Pontifex romanus, consentientibus universis orbis antistitibus, scilicet civilem sanctæ Sedis principatum Romano Pontifici fuisse singulari divinæ Providentiæ consilio datum, illumque necessarium esse ut idem Romanus Pontifex nulli unquam principi aut civili Potestati subjectus supremam universi Dominici gregis pascendi regendique potestatem auctoritatemque ab ipso Christo Domino divinitus acceptam per universam Ecclesiam plenissima libertate exercere, ac majori ejusdem Ecclesiæ bono, utilitati et indigentiis consulere possit.

VI. Quoad oratoria ilia privata quæ, in diœcesi nostra, plerumque alicujus utilitatis publicæ esse noscuntur, notum fieri volumus interdictionem celebrationis missæ ad tres tantummodo dies in posterum fuisse reductam, nempe Natale ac Pascha Domini et Assumptionem Beatæ Mariæ Virginis ; neque in posterum exigi ut pluries quam *semel saltem* in hebdomada sacrificium missæ offeratur iis in hujusmodi sacellis ubi sanctissimum Sacramentum asservari permiserimus. Quæ quidem facultates irrogatæ ad decennium fuere per litteras in forma Brevium datas die prima Julii et vigesima secunda Junii anno ultime elapso.

VII. Quoad facultatem edendi carnes, sive quater in hebdomada per quadragesimam, sive simplicibus sabbatis per annum, ac tribus Rogationum diebus et die festo sancti Marci, licentia generalis in posterum pro singulis annis publice concedetur, virtute indultorum apostolicorum jam obtentorum, suoque tempore renovandorum.

Fortiter autem monendi erunt patres aut matres familias, ut, sive anno ineunte, sive quadragesima incipiente, aliquam specialem eleemosynam, singulorum facultatibus proportionatam, in favorem seminariorum pro compensatione dictæ licentiæ erogent. Nemini autem, nisi vere pauperibus supradictis facultatibus fruendum erit tuta conscientia, nisi prædictam

Digitized by Google

roduction de sa fête et de son office dans notre calendrier diocésain. Dès aujourd'hui, comme prise de possession du culte public, après l'antienne à sainte Radegonde, nous chanterons deux fois l'invocation : *Beata Joanna Maria, ora ro nobis*[1].

Daigne le saint patron de cette maison, sous les auspices duquel nous terminons nos exercices synodaux, étendre sur nous le manteau de sa double charité envers Dieu et envers les hommes! L'évangélisation et le salut des pauvres, la discipline du clergé et la restauration de l'ordre ecclésiastique, tels furent les principaux objets de son zèle apostolique, ainsi que le proclame l'oraison de l'office de ce jour. En même temps que nous admirons et révérons ses mérites, appliquons-nous à imiter les exemples de ses vertus. Nous serons vraiment ses disciples et ses clients si, étant animés de son esprit, nous aimons ce qu'il aima et nous opérons ce qu'il enseigna. Ainsi soit-il.

eleemosynæ conditionem saltem occasione collectæ aut Paschæ aut Nativitatis Domini impleverint.

VIII. Denique actis præsentis hujusce synodi annexam esse mandamus Responsionem Sacræ Congregationis Concilii, quartæ nostræ Relationi de statu Ecclesiæ Pictaviensis die duodecima Junii anno præcedente factam.

Datum Pictavii, in ecclesia majoris nostri seminarii, in solemni sessione decimæ sextæ nostræ synodi diœcesanæ, die decima nona Julii, anno millesimo octingentesimo septuagesimo primo, in festo sancti Vincentii a Paulo, ejusdem nostri seminarii Patroni.

[1] Un décret de la Congrégation des Rites, daté du 21 novembre 1872, a autorisé, pour le diocèse de Poitiers, la fête, avec l'office et la messe, de la B. Jeanne Marie de Maillé. Le 28 mars étant occupé par la fête de sainte Bathilde, celle de la bienheureuse Jeanne Marie est fixée au 29.

Digitized by Google

XVIII

HOMÉLIE

PRONONCÉE

EN LA FÊTE DE SAINTE RADEGONDE, PATRONNE DE LA VILLE DE POITIERS,

SUR LES ALLIANCES DE DIEU AVEC LES PEUPLES.

(XIII AOUT MDCCCLXXI.)

Deus meminerit testamenti sui,....
nec deserat in tempore malo.

Que Dieu se souvienne de son alliance,
et qu'il ne nous abandonne pas dans le
temps mauvais.

(II MACCHAB., I, 2 et 5.

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. C'est une doctrine certaine de la sainte Écriture que Dieu daigne faire des traités d'alliance avec les enfants des hommes. A toutes les pages de nos livres sacrés on lit, écrits en grands caractères, les noms des hautes parties contractantes envers lesquelles le Tout-Puissant a pris des engagements. La raison que lui-même donne de ses déterminations, de ses actes, de ses pardons, de ses faveurs, c'est la sainteté de son serment, c'est la fidélité à sa parole et à sa promesse, c'est l'obligation de la foi jurée. Abraham, Isaac, Jacob, David : toutes les fois que ces noms sont articulés

Digitized by Google

aux oreilles du Seigneur, ils sont comme des sommations respectueuses devant lesquelles son courroux et sa résistance ne tardent pas à fléchir. Ces glorieux patriarches ont été les pères de la nation ; elle leur a dû sa naissance, ses développements, sa préservation, sa durée. Et parce que, sur le berceau des peuples comme sur celui des individus, il n'est pas bon que l'homme se montre seul, des femmes non moins illustres ont concouru avec eux à élever la maison d'Israël : *sicut Rachel et Liam quæ ædificaverunt domum Israel* [1].

Aussi, dans les jours difficiles de son histoire, dans les extrémités auxquelles il est parfois réduit, entendons-nous le peuple juif se récrier vers Dieu, réclamer le maintien de son alliance, et lui demander grâce « en considération « d'Abraham son bien-aimé, d'Isaac son serviteur, et « d'Israël son saint » : *Ne dissipes testamentum tuum, neque auferas misericordiam tuam a nobis, propter Abraham dilectum tuum, et Isaac servum tuum, et Israel sanctum tuum* [2]. Le nom de David est invoqué avec le même succès : « Dieu », dit l'historien sacré, « ne voulut pas consommer la perte de « Juda, à cause de David son serviteur, selon qu'il lui avait « promis de ne jamais laisser éteindre son flambeau, et de « lui garder toujours sa lampe allumée, à lui et à sa posté- « rité » : *Noluit autem Dominus disperdere Judam propter David servum suum, sicut promiserat ei ut daret illi lucernam accensam et filiis ejus cunctis diebus* [3]. Enfin, c'est avec la même confiance que les fils d'Israël se tournent vers les grandes servantes de Dieu, qui ont été les protectrices, les libératrices de la nation : *Nunc ergo ora pro nobis, quoniam mulier sancta es et timens Deum* [4] : « Mainte-

[1] Ruth., IV, 11. — [2]. Dan., III, 34, 35.
[3] IV Reg., VIII, 19 — [4] Judith., VIII, 29.

Digitized by Google

« nant donc, priez pour nous, car vous êtes une femme « sainte et craignant Dieu ».

Toutes ces intercessions atteignent leur but. Et quand arrive la plénitude des temps, quand luit le jour de la visite et de la rédemption d'Israël, le père du Précurseur et la mère du Messie peuvent répéter l'un et l'autre dans leurs cantiques inspirés, que « Dieu s'est souvenu de son alliance « sainte, de son serment sacré[1] », qu'il a fait « comme il « avait promis à nos pères, à Abraham et à sa race pendant « tous les siècles[2] ».

M. T.-C. F., s'il est vrai que la principale force et la sécurité d'un peuple reposent dans ses alliances, heureux le peuple dont Dieu lui-même s'est constitué l'allié ! A quelques vicissitudes qu'il soit soumis à cause de ses péchés, ce peuple ne périra point qu'il n'ait achevé sa mission sur la terre.

Tel est le noble peuple de France. Le Seigneur l'a adopté dès sa naissance. Par la bouche prophétique, par la parole augurale de son pontife Remi, il a signé un pacte avec lui dans le baptistère de Reims; et ce pacte tiendra, ce pacte durera. Assurément, les infidélités dont le peuple français se rendra coupable ne seront pas impunies ; au contraire, elles seront châtiées durement; mais elles ne changeront pas les conseils de Dieu, toujours fidèle à son serment. Car voici ce que dit le Seigneur : « Si l'on peut rompre mon « pacte avec le jour et mon pacte avec la nuit, et em- « pêcher que le jour et la nuit ne viennent chacun en « son temps, alors on pourra rompre aussi mon pacte « avec David mon serviteur » : *Si irritum potest fieri pactum meum cum die et pactum meum cum nocte, ut non sit dies et nox in tempore suo, et pactum meum irritum esse poterit cum David servo meo*[3].

[1] Cantic. *Benedictus*. Luc., I, 72. 73.— [2] Cantic. *Magnificat*. Luc., I, 55.
[3] Jerem., XXXIII, 20, 21.

Digitized by Google

Le David envers qui le Roi des nations chrétiennes s'est engagé, il s'est appelé Clovis, il s'est appelé Charlemagne, il s'est appelé saint Louis. Les saintes femmes qui ont mêlé leur action à celle des grands monarques, on les a nommées Clotilde, Radegonde, Bathilde ; et de combien d'autres noms on les a appelées dans la suite des âges ! Et parce que la cause de Dieu a été généreusement servie, largement défendue par ces illustres chefs de race, par ces membres éminents de nos familles régnantes, à tout jamais il suffira d'en appeler à leur mémoire pour nous rendre Dieu propice et favorable. Le Seigneur aussitôt se souviendra de son alliance, et il pardonnera aux générations les plus reculées en faveur de ces pères, de ces mères de la patrie, qui ont travaillé pour sa gloire, qui ont préparé et étendu son règne ici-bas.

Ce n'est donc pas sans fondement, M. T.-C. F., qu'aujourd'hui, sur ce sépulcre glorifié et toujours vivant, sur cette tombe mérovingienne qui nous reporte à nos premières origines nationales, nous demandons à la sainte reine Radegonde de crier avec nous vers le Seigneur pour le conjurer de se souvenir de son alliance : *Deus meminerit testamenti sui*, et de ne pas nous abandonner dans le temps mauvais : *nec deserat in tempore malo.*

II. Car, il est bien vrai, le temps présent est mauvais ; à divers égards, c'est le plus mauvais peut-être qu'ait traversé la France depuis quatorze siècles. Considérez, mes très-chers frères, et voyez qu'il ne reste rien debout. Cette Rome, qui est la clef de voûte du monde européen parce qu'elle est la capitale du Christ, cette Rome des pontifes qui saluaient dans Clovis l'apparition d'un nouveau et perpétuel soutien pour le siége apostolique, cette Rome a été asservie sous un sceptre odieux et ignoble. Et parce que la France, sans qu'elle s'en doutât peut-être, n'était plus gardée, n'était plus protégée depuis longtemps que par

Digitized by Google

son rôle de protectrice de Rome, de gardienne du tombeau des saints apôtres et du trône de leur successeur, nous avons vu la fille tomber aux abîmes à l'heure même où y descendait sa mère.

Depuis lors, celle qui se glorifiait à juste titre d'être la première nation du monde, a marché de désastres en désastres; elle a été renversée de son rang et de sa prééminence. Car voici, Seigneur, que nous sommes amoindris, diminués plus que toutes les autres nations : *quia, Domine, imminuti sumus plus quam omnes gentes.* A mesure qu'elle ont grandi, nous avons été abaissés, et nous sommes aujourd'hui petits et humiliés aux yeux de toute la terre, à cause de nos péchés : *sumusque humiles in universa terra hodie, propter peccata nostra* [1]. Nous qui dictions nos volontés dans tous les conseils de l'Europe, nous qui parlions haut et ferme dans le monde entier, nous n'avons plus présentement le droit d'élever la voix; même pour la défense des intérêts religieux les plus essentiels, nous déclarons sans détour que nous ne pouvons ouvrir la bouche : *et nunc non possumus aperire os*; et ainsi nous sommes devenus un sujet de confusion et de mécompte pour tous les catholiques de la terre, qui n'espéraient et n'attendaient, qui n'espèrent et n'attendent encore le secours divin que par notre entremise : *et nunc non possumus aperire os; confusio et opprobrium facti sumus servis tuis et his qui colunt te* [2]. Les principes manquant, la disette d'hommes est devenue si grande dans le camp de l'ordre, qu'on ne voit surgir en ce temps ni chef politique, ni chef militaire, ni prince, ni prophète qui nous fasse trouver le salut : *Et non est in tempore hoc princeps, et dux, et propheta,... ut possimus invenire misericordiam* [3].

[1] Dan., III, 37. — [2] *Ibid.*, 33. — [3] *Ibid.*, 39.

Digitized by Google

Oui, le temps est mauvais, mes très-chers Frères ; et pour ceux-là qui n'ont pas la foi dans leur âme, qui n'ont pas l'espérance surnaturelle dans leur cœur, il n'y a désormais de fondé, il n'y a de logique que le désespoir. Aussi que de désespérés autour de nous ! Certes, si je ne croyais pas aux destinées surhumaines de l'Église, et si la France ne m'apparaissait, par tout l'ensemble de son histoire, par le spectacle de l'état présent du monde, par les pressentiments des bons et les oracles des saints, si la France ne m'apparaissait comme l'instrument réservé de la régénération religieuse de la terre, moi aussi je dirais adieu à l'espérance, et je croirais mon pays désormais voué aux furies infernales. L'incendie, l'égorgement, le pillage, voilà les seules perspectives du présent, voilà les effroyables réalités d'hier et de demain.

Sous le coup de ces appréhensions, nous restons insensibles et comme hébétés. La France conservatrice et libérable, à l'heure actuelle, ne ressemble pas mal à un homme en profonde léthargie, qui, les oreilles et les yeux ouverts, assisterait aux apprêts de son enterrement sans pouvoir remuer ni s'aider de ses membres. Armés de tout ce qui est nécessaire pour la défense, nous entendons proférer les menaces de mort, et nous demeurons dans la stupeur, immobiles devant le sort fatal qui nous attend. Voilà ce que c'est qu'une société chrétienne qui s'est posée politiquement en dehors de Jésus-Christ, de son Évangile et de son Église.

Vainement nous avons appelé à notre aide une assemblée où siégent ce que nous appelons « toutes les forces vives de la nation ». En dehors du principe chrétien et des applications sérieuses de ce principe, il n'y a point de force pour la France, mais seulement la faiblesse ; il n'y a point de vie, mais seulement la mort. Vainement le pouvoir collectif a succédé à ce qu'on appelait le pouvoir personnel.

Digitized by Google

Quand ce n'est pas Dieu qui gouverne par les hommes, les formes de gouvernement sont également mauvaises ou également impuissantes : et les pires de toutes sont celles qui, en mettant la souveraineté dans le nombre, touchent de plus près à l'anarchie. Ah ! nous saurons maintenant ce qu'elles valent, ces formules dont nos oreilles ont été assourdies depuis six mois : le pays rentré en possession de lui-même, le pays reprenant la direction de ses destinées, le gouvernement du pays par le pays, le salut du pays par le pays : formules qui n'ont que le choix d'être insensées ou d'être sacriléges.

III. Maintenant donc, ô Radegonde, nous nous tournons vers vous. Voici huit jours et plus que ce peuple assiége votre tombeau, se presse autour de vos restes sacrés, et qu'il ne se lasse point d'entendre parler de votre puissance et de vos mérites. Notre premier devoir envers vous, c'est celui de la reconnaissance. A vous très-particulièrement nous nous déclarons redevables de la protection dont cette ville, dont cette province ont été favorisées. Si les fléaux se sont arrêtés à nos frontières, si nous n'avons connu ni les maux de l'invasion étrangère ni ceux de la guerre civile, si notre sol n'a pas été souillé par le pied des barbares, si l'agitation ne s'est pas fait sentir dans nos rues et sur nos places publiques, si nos demeures ont été respectées, nos intérêts de tout genre sauvegardés, volontiers, ô notre sainte patronne, volontiers nous rapportons tous ces biens à votre crédit auprès de Dieu, à votre tendresse envers nous.

Achevez, ô grande reine, ce que vous avez commencé. Notre gratitude pour le passé est la mesure de notre confiance pour l'avenir. La série des malheurs publics n'est pas terminée. Soyez auprès de Dieu l'interprète de tant d'hommages, de tant de prières, de tant de vœux, qui ont retenti autour de vos autels.

Digitized by Google

Mais j'entends votre voix qui sort des profondeurs de ce sépulcre, et qui fait arriver jusqu'à nous les paroles les plus consolantes avec les plus salutaires leçons :

« O peuple de France, que le ciel vous traite avec bonté, et qu'il se souvienne de l'alliance faite avec vos pères, avec ces grands rois, avec ces grands hommes qui furent ses serviteurs fidèles : *Benefaciat vobis Deus, et meminerit testamenti sui quod locutus est ad Abraham et Isaac et Jacob, servos suos fideles* [1]. Qu'il vous donne à tous ce qu'il leur avait donné, et ce que vous n'avez plus. La nation des Francs était une nation d'hommes de cœur : que Dieu donc vous donne, qu'il vous rende du cœur : *et det vobis cor omnibus.* Ils n'ont plus de cœur, ceux qui ne savent pas se servir pour Dieu des facultés dont le cœur est le siége. Que le cœur vous soit rendu, ô mon peuple, afin que vous fassiez ses volontés, que vous exécutiez ses œuvres, et que vous accomplissiez encore ses gestes dans le monde avec un grand courage et un vouloir généreux : *et det vobis cor omnibus, ut colatis eum, et faciatis ejus voluntatem, corde magno et animo volenti* [2]. Ne perdez pas votre temps, n'épuisez pas vos forces dans des tâches petites et misérables, dans des besognes secondaires et hors de saison. Au lieu de discuter et de décréter des lois inefficaces et déconsidérées d'avance, ah ! puisse votre cœur s'ouvrir au sentiment de la loi de Dieu, au respect de ses ordonnances et des enseignements de sa religion sainte : car c'est sa loi, ce sont ses préceptes, ses constitutions, et nullement les vôtres, qui rendront la paix et la prospérité au pays : *Adaperiat cor vestrum in lege sua et in præceptis suis, et faciat pacem* [3].

« Et puisque, parmi cette superfluité de paroles et cette absence d'actes, vous avez eu au moins la bonne inspiration de voter, de décréter des prières, des supplications pu-

[1] II Machab., I, 2. — [2] *Ibid.*, 3. — [3] *Ibid.*, 4.

Digitized by Google

bliques, plaise à sa bonté d'exaucer ces supplications et ces prières, et de se réconcilier avec vous en considération de votre repentir et de votre amendement : *Exaudiat orationes vestras, et reconcilietur vobis.* Enfin, qu'il ne vous abandonne pas dans le temps mauvais : *nec vos deserat in tempore malo* [1].

« Vous avez dit, ô mon peuple, et vous avez répété à satiété dans ces derniers temps une parole qui n'est pas vraie, qui n'est pas bonne. A vous en croire, la raison de tous les maux de la France, c'est « qu'elle s'était abandonnée elle-même ». Or, vous n'avez point dit assez tant que vous n'avez dit que cela. Sans nul doute, une grande nation ne doit jamais se désintéresser de ses propres affaires ; mais le principe de tous les maux de la France n'est pas là. La source du mal, c'est que la France avait abandonné son Dieu ; et quelques efforts qu'elle tente d'ailleurs, quelques institutions qu'elle cherche à se donner, quelque part qu'elle se réserve dans le gouvernement, l'abandon le plus pernicieux qu'elle puisse faire d'elle-même, c'est de persévérer dans l'abandon de Dieu. Car si la patience du Seigneur allait se lasser, s'il allait retirer sa main, bientôt il n'y aurait plus de France. Cette grande nation, mutilée déjà, serait morcelée, serait dépécée par le glaive de ses voisins.

« Au contraire, si vous revenez à Dieu, et si vous obtenez que Dieu ne vous abandonne pas, bientôt vous vous relèverez de toutes vos chutes, et vous redeviendrez la France des anciens jours, la France dictant des lois à la terre parce qu'elle obéira à la loi du ciel » : *exaudiat orationes vestras, et reconcilietur vobis, nec vos deserat in tempore malo.* Amen.

[1] II Machab., I, 5.

Digitized by Google

XIX

LETTRE CIRCULAIRE

AU SUJET DE L'ENCYCLIQUE DE PIE IX
QUI ADRESSE DES REMERCIEMENTS A LA CHRÉTIENTÉ
POUR LES MANIFESTATIONS OCCASIONNÉES PAR LE XXV^e^ ANNIVERSAIRE
DE SON ÉLECTION AU SOUVERAIN PONTIFICAT.

(XVIII AOUT MDCCCLXXI.)

MONSIEUR LE CURÉ,

I. Par une lettre encyclique datée du cinq de ce mois [1], notre saint-père le pape demande à tous les évêques du monde catholique de se faire, auprès du clergé et des fidèles de leurs diocèses, les interprètes de sa gratitude pour tous les témoignages d'affection respectueuse, pour tous les secours généreux qui lui ont été prodigués depuis le commencement de ses épreuves, mais principalement à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son élection pontificale. Nous nous empressons de remplir auprès de vous cette mission, dont vous vous acquitterez fidèlement vous-même auprès de vos religieux paroissiens.

[1] Cette Encyclique est intitulée : *Sæpe in hoc diuturno.*

Digitized by Google

Le monde entier en a été témoin : la vitalité de la grande famille chrétienne s'est manifestée à cette occasion avec un éclat et une force qui dépassent tout ce qu'on pouvait attendre : *Demonstrastis florentissimam vitam qua ubique informatur christiana familia.* « Ce spectacle admirable de l'unité catholique, poursuit notre auguste pontife, a prouvé d'une manière évidente que l'Église entière, quoique répandue dans tout l'univers et composée de nations dont les mœurs, le génie, les goûts sont si différents, est animée d'un seul et même esprit, celui de Dieu, qui la soutient d'une manière d'autant plus puissante et merveilleuse, que l'impiété l'attaque avec plus de fureur et de violence, et s'efforce avec plus d'astuce de la priver de tout secours humain. »

Désormais notre glorieux pasteur Pie IX se trouvera avoir atteint et dépassé non pas seulement les années, mais encore les jours du pontificat de Pierre à Rome ; et nous répétons volontiers avec lui que « nous puisons dans ce fait de nouvelles forces pour attendre avec plus de confiance le plein et absolu triomphe de l'Église ».

II. Ce triomphe est étroitement lié aux destinées de notre propre patrie. C'est pourquoi nous devons redoubler de zèle dans nos prières afin d'obtenir pour notre pays le rétablissement de l'ordre, de la justice et de la paix. Que les âmes vraiment chrétiennes et vraiment françaises aiment à répéter cette belle oraison, tirée d'un missel du neuvième siècle, et qui se récitait déjà au temps de Charlemagne : « O Dieu tout-puissant et éternel, qui avez établi « l'empire des Francs pour être par le monde l'instrument « de votre très-divine volonté, le glaive et le boulevard de « votre sainte Église : nous vous en prions, prévenez tou- « jours et partout de la céleste lumière les fils suppliants « des Francs, afin qu'ils voient ce qu'il faut faire pour éta- « blir votre règne en ce monde, et que, pour accomplir ce

Digitized by Google

« qu'ils auront vu, leur charité et leur force aillent « toujours en s'affermissant : par Jésus-Christ Notre-Sei- « gneur [1] ».

Pour entrer dans ces sentiments, nous recommandons aux âmes pieuses de faire une fervente communion au jour de la fête de saint Louis, qui fut, selon le témoignage de Bossuet, « le roi le plus saint qui ait jamais porté la couronne, le plus soumis au saint-siége, et le plus ardent défenseur de la foi romaine [2] ». Et, pour obtenir la puissante protection du saint monarque, nous ordonnons, etc.

[1] « Omnipotens sempiterne Deus, qui ad instrumentum divinissimæ tuæ voluntatis per orbem, et ad gladium et propugnaculum Ecclesiæ sanctæ tuæ, Francorum imperium constituisti : cœlesti lumine, quæsumus, filios Francorum supplicantes semper et ubique præveni, ut ea quæ agenda sunt ad regnum tuum in hoc mundo efficiendum videant, et ad implenda quæ viderint, charitate et fortitudine perseveranter convalescant : Per Christum... » Citée par le cardinal Pitra, *Hist. de saint Léger*, p. XXII, XXIII.

[2] *Discours sur l'unité de l'Église*, 2e point.

Digitized by Google

XX

HOMÉLIE

PRONONCÉE

DANS L'ÉGLISE CATHÉDRALE EN LA FÊTE DE TOUS LES SAINTS

SUR LES DROITS SOUVERAINS DE LA MISÉRICORDE DIVINE.

(I NOVEMBRE MDCCCLXXI.)

Beati misericordes !
Bienheureux les miséricordieux !
MATTH., V, 7.

I. En prononçant cet oracle, on peut dire, M. T.-C. F., que le Fils de Dieu fait homme nous a révélé sa propre béatitude et celle de son Père qui est dans les cieux. Car, si la miséricorde, telle que peut la pratiquer un simple mortel, est pour lui un principe et une source de félicité, que dire de la miséricorde telle que Dieu et Dieu seul sait l'exercer, et quel transport de bonheur ne doit-elle pas incessamment entretenir dans le sein de la divinité? *Beati misericordes :* « Bienheureux les miséricordieux » : donc bienheureux par-dessus tous les autres celui qui seul a le droit d'être appelé bon : *Unus est bonus Deus* [1]; celui dont la charité est l'essence : *Deus charitas est* [2]; celui dont la bonté et la misé-

[1] Matth., XIX, 17. — [2] I Joann., IV, 8.

Digitized by Google

ricorde n'ont pas plus de limites que l'éternité elle-même : *Confitemini Domino quoniam bonus, quoniam in æternum misericordia ejus*[1] !

Pénétré de cette pensée, M. T.-C. F., je crois aller au-devant du besoin et de la préoccupation des esprits en cherchant à pénétrer dans les secrets de la miséricorde divine, et en vous redisant les espérances que nous pouvons et que nous devons fonder sur cette miséricorde souveraine et toute-puissante.

Je dis « miséricorde souveraine et toute-puissante » ; et par là je veux prévenir l'objection que vous ne manquerez pas de me faire.

N'est-il pas vrai, me dites-vous, que le châtiment, au lieu d'amener le repentir et la conversion, n'a produit jusqu'ici au milieu de nous qu'un surcroît d'opposition aux doctrines comme aux pratiques chrétiennes, qu'une répulsion plus marquée pour les personnes et pour les choses religieuses? et ne s'en suit-il pas que le ciel, au lieu d'être apaisé, nous réserve nécessairement de nouvelles et plus rudes punitions ?

Je l'avoue, M. F., nos maux jusqu'ici ne nous ont pas rendus meilleurs ; je ne disconviens même pas que le pays, à divers égards, n'offre aujourd'hui des symptômes plus alarmants et plus mauvais qu'avant nos revers ; et je ne conteste point que nous ayons à redouter une nouvelle phase de calamités trop méritées, et peut-être trop nécessaires.

Malgré cela néanmoins, plus je m'applique à scruter les pensées du Seigneur sur nous, plus je m'obstine à présager une prochaine et immense effusion de miséricorde ; et les sources auxquelles je puise cette confiance me donnent la hardiesse de croire qu'en parlant de la sorte

[1] Ps. cxxxv, 1 et seq.

Digitized by Google

j'ai en moi l'esprit de Dieu : *puto autem quod et ego spiritum Dei habeam* [1].

II. L'homme serait trop fort contre Dieu, M. T.-C. F., s'il avait la fatale puissance de poser une limite absolue et infranchissable au premier et au plus essentiel attribut de la divinité ; et le mal aurait presque lieu d'être fier s'il dépendait de lui d'enchaîner l'amour et le pardon du Tout-Puissant.

Heureusement, il n'en est pas ainsi. Dans l'exercice de sa miséricorde, principalement envers les nations, Dieu ne relève en dernier ressort que de lui-même. Entendez cet oracle du Maître. Il s'agissait des Hébreux devenus apostats et adorateurs du veau d'or. Eh bien ! dit le Seigneur à Moïse, « je ferai miséricorde à qui je voudrai, et je serai clément « envers qui il me plaira » : *Et miserebor cui voluero, et clemens ero in quem mihi placuerit* [2]. Saint Paul reprend la même thèse, et il l'applique aux Gentils mille fois indignes de la grâce qui leur est réservée. « Que dirons-nous, s'écrie-« t-il, et accuserons-nous Dieu de caprice et d'injustice ? Loin « de nous ! » *Quid ergo dicemus? numquid iniquitas apud Deum? Absit !* « Mais Dieu a dit à Moïse : Je ferai miséri-« corde à qui il me plaira de faire miséricorde, et j'au-« rai pitié de qui il m'aura plu d'avoir pitié » : *Moysi enim dicit : Miserebor cujus miserebor, et misericordiam præstabo cujus miserebor* [3].

Ainsi l'élection et la délivrance du peuple juif, l'appel et la conversion des nations infidèles, n'ont point été la récompense de leur justice, le prix de leurs travaux et de leurs efforts, mais un acte de pure faveur, l'effet d'une pure bonté. « Cela ne dépend, poursuit l'apôtre, ni de « celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait

[1] I Corinth., VII, 40. — [2] Exod., XXXIII, 19. — [3] Rom., IX, 14, 15.

Digitized by Google

« miséricorde » : *Igitur non volentis, neque currentis, sed miserentis est Dei* [1].

Or, comme il est ici question de peuples et de multitudes, et non pas seulement d'individus, l'autorité de ces textes est décisive pour ce qui nous occupe. Oui, en fait de grâce et de pardon, le droit de Dieu est un droit royal et sans appel. Sa justice n'a point de comptes à demander à sa miséricorde, parce que « la miséricorde est au-dessus du juge-« ment » : *Superexaltat autem misericordia judicium* [2], et que « ses misérations », comme traduit Bossuet, « laissent bien « loin derrière elles toutes ses œuvres » : *miserationes ejus super omnia opera ejus* [3]. Ne m'alléguez donc point, comme un obstacle insurmontable aux bontés de notre grand Dieu, l'excès de la perversité humaine. C'est l'honneur de Dieu, c'est sa grandeur et c'est sa gloire de faire déborder, quand il le veut, ses miséricordes par-dessus notre malice : *quia benignus et misericors est,... et præstabilis super malitia* [4].

Quand il le veut, oui, me dites-vous; mais le voudra-t-il? — Il le voudra. J'en ai déjà plus d'une fois touché la raison principale; les livres saints vont vous offrir le développement et la confirmation de cet enseignement qui n'est pas mon enseignement propre. Car, quelque désir que j'aie de remonter vos courages et de relever vos âmes, Dieu me garde de figurer jamais parmi ces prophètes dont l'Écriture nous parlera ce soir, parmi ces voyants qui ne voient pas, mais qui suivent leur propre esprit et qui prennent leurs prophéties dans leur imagination ou dans leur cœur : *prophetantibus de corde suo.... qui sequuntur spiritum suum et nihil vident* [5].

[1] Rom., IX, 16. — [2] Jacob., II, 13. — [3] Ps. CXLIV, 9. — [4] Joel, II, 13. [5] Ezech., XIII, 2, 3. — Lect. I Nocturn. Fer. IV intra prim. hebdom. novembr.

Digitized by Google

III. Ah ! je le répète, si Dieu devait attendre le jour où nous serions devenus dignes de ses bienfaits, ce jour vraisemblablement n'arriverait jamais. Par bonheur, il faut aller chercher ailleurs que dans nos mérites le mobile qui préside aux déterminations favorables du Très-Haut. Il est certain par les Écritures et il est de foi définie que « Dieu a « fait toutes choses pour lui-même » : *Universa propter semetipsum operatus est Dominus*[1] ; l'anathème a été récemment prononcé contre quiconque nierait que la raison finale des œuvres créées soit la gloire de Dieu[2]. Et parce que la gloire de Dieu s'est personnifiée et rendue visible sur la terre dans celle de son Fils unique : *Et vidimus gloriam ejus, gloriam quasi Unigeniti a Patre*[3] ; et parce que le sort de son Fils est indissolublement uni à celui de l'Épouse qu'il a acquise au prix de son sang[4] ; de là, pour Dieu, la nécessité de tout rapporter à son Église, à son Église envers laquelle il s'est engagé par des promesses solennelles, à son Église qui porte dans ses flancs les destinées de son règne ici-bas et les chances de fécondité du sang de son Fils. De là ces interpellations cent fois reproduites dans les saints livres, ces interpellations qui doivent être familières aux chrétiens, comme elles l'étaient aux juifs :

« O Dieu, venez à notre secours ; agissez et ne tardez pas « à cause de vous-même, ô mon Dieu » : *Exaudi, Domine ; attende et fac, ne moreris propter temetipsum, Deus meus*[5] ; « à cause de votre nom, ô Seigneur » : *propter nomen tuum, Domine*[6] ; « à cause de la gloire de votre nom » : *propter gloriam nominis tui*[7] ; « Seigneur, à cause de votre mon-

[1] Prov., XVI, 4. — [2] Concil. Vatic., Constit. : *Dei Filius*, c. I, can. 5.
[3] Joann., I, 14.
[4] Ecclesiam Dei, quam acquisivit sanguine suo. Act., XX, 28.
[5] Dan., IX, 19. — [6] Ps. CXLII, 10. — [7] Ps. LXXVIII, 9.

Digitized by Google

« tagne de Sion » : *propter montem Sion* [1] ; « à cause de Jé-« rusalem, votre ville » : *propter Jerusalem* [2], ce qui veut dire aussi « à cause de votre maison [3], à cause de votre « arche d'alliance [4] » ; enfin Seigneur, « à cause de votre pa-« role, à cause de votre pacte » : *propter verbum tuum* [5], *propter pactum tuum* [6].

Et le Seigneur n'est jamais longtemps sourd à ces appels. « Pour moi, je le ferai ; pour moi », entendez-vous : *propter me, propter me, faciam;* « pour qu'on ne me « blasphème pas, et parce que je n'entends pas renon-« cer à ma gloire ni la céder à d'autres » : *propter me, propter me, faciam, ut non blasphemer, et gloriam meam alteri non dabo* [7].

Rien de plus mémorable que l'avertissement donné par le Seigneur à son peuple, au jour où il l'introduisit dans la terre de promission. « Sache bien que ce n'est pas à cause « de ta justice que le Seigneur ton Dieu t'aura donné cette « possession si excellente, puisque, au contraire, tu es un « peuple d'une tête dure et inflexible » : *Scito ergo quod non propter justitias tuas Dominus tuus dederit tibi terram hanc optimam in possessionem, cum durissimæ cervicis sis populus* [8]. « Ce n'est donc ni à tes mérites, ni à la droi-« ture de ton cœur que cette faveur est accordée ;... « mais c'est pour l'accomplissement de la parole que le « Seigneur avait jurée avec serment à tes pères » : *Neque enim propter justitias tuas et æquitatem cordis tui,... sed ut compleret verbum suum Dominus quod sub juramento pollicitus est patribus tuis* [9].

Le même langage se retrouve sur les lèvres du Seigneur aux jours de la captivité de son peuple. « Vous saurez que

[1] Thren., v, 18. — [2] Isa., LXII, 1. — [3] Ps. CXXI, 9.
[4] II Reg., VI, 12. — [5] *Ibid.*, VII, 21. — [6] IV Reg., XIII, 23.
[7] Isa., XLVIII, 11. — [8] Deuter., IX, 6. — [9] *Ibid.*, 5.

Digitized by Google

« je suis le Seigneur, quand je vous aurai fait du bien à « cause de mon nom, et non pas selon vos voies qui sont « toujours mauvaises et criminelles » : *Et scietis quia ego Dominus, cum benefecero vobis propter nomen meum, et non secundum vias vestras pessimas neque secundum scelera vestra pessima* [1]. « Je ne le ferai point à cause de toi, ne l'ignore pas, « ô maison d'Israël, et sois couverte de confusion et de honte « en comparant ta conduite à mes bienfaits » : *Non propter vos ego faciam, ait Dominus Deus, notum sit vobis : confundimini et erubescite super viis vestris domus Israel* [2].

C'est à ce titre, M. T.-C. F., c'est sous le bénéfice de cette doctrine, que nous attendons intrépidement, malgré notre indignité persévérante, l'avénement du secours divin. Il s'agit bien ici de nous ! Il s'agit du nom et de l'établissement chrétien. O Dieu, vous avez envoyé votre Verbe sur la terre ; il y a laissé après lui son Épouse, la sainte Église, chargée de la double mission de procurer votre gloire et de sauver les âmes. Elle tient en ses mains le dépôt de la vérité que vous avez annoncée au monde par la bouche de votre saint Fils Jésus ; elle a pour fonction de recruter les élus jusqu'à la fin des âges dans tous les pays du monde, et, à cet effet, de servir aux âmes, dans la coupe du sacrifice et par le canal des sacrements, les gouttes vivifiantes du sang rédempteur. Et maintenant voici que cette Église, qui, pour faire son œuvre, doit être à jamais une société visible, cette Église dont les pieds posent nécessairement sur le sol, voici qu'elle a perdu tous ses points d'appui. La pierre angulaire et fondamentale que vous aviez placée sur la montagne préparée depuis des siècles, a été arrachée de ses assises, et le miracle qui la tient présentement en l'air et dans le vide n'est évidemment pas la condition permanente de sa durée ni la loi ordinaire de votre providence. *Exaudi,*

[1] Ezech., xx, 44. — [2] *Ibid.*, xxxvi, 32.

Digitized by Google

Domine; attende et fac, ne moreris propter temetipsum : « Ecoutez, Seigneur : regardez, et faites; ne tardez pas, à « cause de vous-même ». *Fac, ne moreris :* Faites, et faites vite, « à cause de la montagne de Sion, qui nous échappe, « et qui va être perdue pour nous » : *propter montem Sion quia disperiit* [1]. Faites, et faites vite : *fac, ne moreris*, « à « cause de votre œuvre, que vous aviez opérée depuis « l'origine des temps » : *opus quod operatus es in diebus antiquis* [2], et qui menace de disparaître. Faites, et faites vite : *fac, ne moreris*, afin qu'on ne dise pas parmi les nations dissidentes et apostates : « Où est donc leur Dieu » : *ne forte dicant in gentibus : Ubi est Deus eorum* [3]?

Il est vrai, répond le Seigneur, « je protégerai cette cité, et « je sauverai cette nation, à cause de moi » : *Protegam civitatem illam, ut salvem eam propter me* [4].

IV. Vous le ferez, Seigneur, à cause de vous-même, à cause de votre nom et de votre gloire; mais, laissez-moi le dire, vous le ferez aussi « à cause de votre bonté » : *propter bonitatem tuam, Domine* [5] ; vous le ferez « à cause de votre « miséricorde » : *propter misericordiam tuam* [6] ; vous nous sauverez parce que c'est votre droit et aussi parce que c'est votre bonheur de faire grâce, et qu'il vous appartient plus qu'à personne de goûter la béatitude que vous avez proclamée pour les autres quand vous avez dit : « Bienheureux les miséricordieux » : *Beati misericordes* !

Entendez, mes Frères, cette révélation consolante. La rigueur n'est point dans la nature de Dieu. Quand Dieu cède à la colère, quand il exerce la justice, il fait une besogne qui lui est étrangère : *Irascetur, ut faciat alienum opus ejus* [7]. C'est la gauche qui tient les verges, et Dieu se lasse promp-

[1] Thren., v, 18. — [2] Ps. XLVII, 2. — [3] Ps. LXXVIII, 10.
[4] Isa., XXXVII, 35. — [5] Ps. XXIV, 7. — [6] Tob., XIII, 5.
[7] Isa., XXVIII, 21.

Digitized by Google

tement d'opérer avec cette main : *peregrinum est opus ejus ab eo*[1]. La main droite du Seigneur, au contraire, est l'instrument favori de son cœur, elle fait les œuvres de son amour; en particulier, elle a la bienheureuse propriété et la bienheureuse puissance de mouvoir les âmes et de les convertir. D'un pécheur aveugle et incorrigible, elle sait faire, en un clin d'œil, un pénitent résolu et qui se met aussitôt à l'œuvre : *Dixi, nunc cœpi : hæc mutatio dexteræ Excelsi*[2]. Dieu, qui tient dans ses mains le cœur des rois, tourne avec la même facilité l'esprit des peuples. Sans violenter la liberté de la créature, il a des grâces pleines d'efficace, des ressources toutes puissantes pour tirer à lui les fils d'Adam. Seigneur, par la bouche de vos prophètes, vous nous invitez cent et cent fois à la conversion; mais vous nous apprenez aussi, par eux, que la conversion est une grâce qui vient de nous. *Converte nos, Domine, ad te, et convertemur*[3] : « Convertissez-nous à vous, Seigneur, et nous « serons convertis ».

Ayons la confiance qu'il en sera ainsi, mes Frères. Après les grâces de châtiment, viendront les grâces d'amendement. Il n'est pas sans exemple que le châtiment engendre tout d'abord l'exaspération; et Dieu, qui est le plus bénin des juges, ne donne pas trop d'attention aux récriminations du premier et du second jour. Mais l'heure de la résipiscence sonnera. Malgré plus d'un signe, hélas ! et plus d'une réalité contraire, il est vrai pourtant qu'elle a sonné déjà pour un bon nombre de nos concitoyens.

Regardez autour de vous, et écoutez ce qui se dit dans le secret. Combien d'esprits abusés et prévenus qui se sont pris à réfléchir ! N'est-il pas vrai que le foyer domestique a entendu, depuis quelque temps, des aveux de plus d'une

[1] Isa., XXVIII, 21. — [2] Ps. LXXVI, 11. — [3] Thren., V, 21.

Digitized by Google

sorte, aveux qui ne peuvent pas ne point se traduire bientôt dans la conduite publique? Il est juste même de le proclamer à la décharge d'une presse longtemps légère et railleuse, qui ne se faisait pas toujours scrupule d'acheter le rire au prix de l'impiété et du sacrilége. A la lueur sinistre des malheurs publics, elle a reconnu que le rire est une erreur et un péril quand il entraîne le mépris des choses saintes; et il n'est pas rare aujourd'hui de trouver, dans des colonnes jadis dénuées de tout sérieux, les considérations les plus élevées, les aperçus les plus justes et les plus saisissants sur les besoins et sur les devoirs actuels de la société, sur l'inanité des chimères que nous avons longtemps caressées, sur la nécessité de retourner aux principes d'ordre, de justice, de religion, hors desquels il n'y a que ruine. Assurément, je ne comparerai pas la presse à cette lance d'Achille qui avait la vertu de guérir les blessures qu'elle faisait. Je le dirai néanmoins : que cette œuvre de réparation se continue; et comme la nation française, dans sa mobilité proverbiale et de jour en jour plus constatée, n'a pas fait serment de fidélité au mensonge, il est permis d'augurer d'heureux retours d'opinion, de salutaires évolutions de l'esprit public, dont la grâce surnaturelle de Dieu fera des conversions pleines et sincères.

V. Enfin, ô mon Dieu, quoique nous attendions tout de votre miséricorde gratuite, votre justice pourtant concourra aussi à notre délivrance. Vous nous délivrerez à cause de tant de serviteurs et de servantes fidèles qui ne vivent, qui ne respirent, qui ne travaillent que pour vous : *propter servos tuos*; vous nous délivrerez à cause de tant de bien qui ne cesse point de s'opérer dans les rangs de ceux qui forment votre tribu choisie et votre héritage : *propter servos tuos, tribus hæreditatis tuæ*[1]; vous nous délivrerez à cause du sang

[1] Isa., LXIII, 17.

Digitized by Google

de vos serviteurs, les soldats de Rome et les soldats de la France, qui ont jonché de leurs cadavres le sol de notre double patrie spirituelle et temporelle; vous nous délivrerez à cause de vos prêtres martyrs dont l'immolation sanglante a purifié les murailles de l'immonde Babylone; vous nous délivrerez à cause de vos saints d'ici-bas, qui crient vers vous, et dont la voix se joint aujourd'hui à celle de vos saints du ciel pour vous conjurer d'ajouter à votre gloire et à votre bonheur la gloire et le bonheur de nous pardonner : *Beati misericordes!*

O Dieu, qui êtes glorifié dans l'assemblée de vos saints, accueillez cette prière de votre serviteur David que nous renouvelons du fond de notre misère. N'ayez pas égard, ô Seigneur, à nos iniquités, et que vos miséricordes ne se fassent plus attendre. Il est vrai, nous ne les avons pas méritées; mais c'est le droit et c'est l'office de la miséricorde de venir au-devant de ceux qui en ont besoin et d'anticiper sur leurs mérites : *cito anticipent nos misericordiæ.* Seigneur, ah! que cette anticipation de la miséricorde se fasse sentir sans délai : car nous ne saurions descendre plus bas; et, pour peu que vous tardiez, notre misère est si grande qu'elle va devenir la ruine et la mort : *cito anticipent nos misericordiæ tuæ, qui pauperes facti sumus nimis.*

O Jésus, Fils de Marie, aidez-nous, vous qui êtes notre unique salut : *adjuva nos Deus salutaris noster*; et, à cause de vous, à cause de la gloire de votre nom, parce qu'aux yeux de tous les peuples la France a toujours été le plus riche fleuron de votre couronne terrestre, venez à notre aide et procurez notre délivrance : *et propter gloriam nominis tui, Domine, libera nos.* Et enfin, s'il est trop vrai que nous sommes encore pécheurs, que nous sommes toujours coupables, soyez propice, soyez indulgent à nos péchés

Digitized by Google

mêmes, à cause de vous et de votre nom, et parce que la France ne peut être abaissée, ne peut être humiliée que votre propre nom n'en souffre, que votre cause n'en soit profondément atteinte : *et propitius esto peccatis nostris propter nomen tuum* [1]. Amen.

[1] Ps. LXXVIII, 8, 9.

Digitized by Google

XXI

HOMÉLIE

PRONONCÉE

A L'OCCASION DU XXIIIe ANNIVERSAIRE DE NOTRE CONSÉCRATION EPISCOPALE :

SUR LES REPRÉSAILLES DE LA JUSTICE DIVINE.

(XXV NOVEMBRE MDCCCLXXI.)

Annus retributionum judicii.
C'est l'année des représailles de la justice.
ISA., XXXIV, 8.

MES VÉNÉRABLES FRÈRES DANS LE SACERDOCE ET MES CHERS FILS EN JÉSUS-CHRIST.

I. Pour caractériser l'année qui s'achève, je n'aurais qu'à développer quelques versets des psaumes dont nous avons fait retentir tant de fois les voûtes de ce sanctuaire durant le cours de nos saints exercices. « Le Seigneur Dieu « des vengeances, oui, le Dieu des vengeances s'est donné « libre carrière » : *Deus ultionum Dominus, Deus ultionum libere egit.* Longtemps ce cri des âmes était monté vers lui : « O vous qui jugez la terre, montrez-vous, et rendez aux « superbes ce qu'ils méritent » : *Exaltare, qui judicas ter-*

Digitized by Google

rum ; redde retributionem superbis. « Jusqu'à quand, Sei-
« gneur, jusqu'à quand les pécheurs s'enorgueilliront-ils » :
*Usquequo peccatores, Domine usquequo peccatores gloriabun-
tur* ? « Jusqu'à quand ces ouvriers d'injustice nous fatigue-
« ront-ils de leurs discours pompeux, de leurs propos
« impies, de leurs paroles sans fin » : *effabuntur et loquen-
tur iniquitatem, loquentur omnes qui operantur injustitiam*?
« Seigneur, ils ont humilié votre peuple, et ils ont ravagé
« votre héritage » : *Populum tuum, Domine, humiliaverunt,
et hæreditatem tuam vexaverunt...* « Et ils ont dit : Il n'en
« verra rien, celui qu'on appelle le Seigneur ; il n'en saura
« rien, le Dieu de Jacob » : *Et dixerunt : Non videbit Dominus,
nec intelliget Deus Jacob.* « Ecoutez, ô vous qui vous croyez
« les sages du peuple, et qui les conduisez aux abîmes;
« hommes inintelligents, commencez enfin à revenir à la
« raison » : *Intelligite, insipientes in populo ; et stulti, ali-
quando sapite.* « Celui qui a fait, qui a planté l'oreille, n'en-
« tendra-t-il point » : *Qui plantavit aurem, non audiet*? « Et
« celui qui a façonné l'œil, croyez-vous qu'il ne voie pas,
« qu'il ne regarde pas » : *aut qui finxit oculum, non conside-
rat* ? « Quoi ! celui qui reprend les nations, ne vous corri-
« gera jamais » : *Qui corripit gentes, non arguet*? « Celui qui
« enseigne la science à l'homme, ne saura pas apprécier à
« leur valeur et mettre à leur place les pensées des hommes,
« quand ces pensées sont vaines », quand elles sont mau-
vaises et mensongères : *Qui docet hominem scientiam, Domi-
nus scit cogitationes hominum, quoniam vanæ sunt* [1]. Enfin,
« le jour est venu, le jour de la vengeance du Seigneur ; l'année
« est venue, l'année des représailles de la justice » : *Quia dies
ultionis Domini, annus retributionum judicii* [2]. « Le Seigneur
« Dieu des vengeances, oui, le Dieu des vengeances a donné
« un libre cours à sa colère » : *Deus ultionum Dominus, Deus
ultionum libere egit.*

[1] Ps. XCIII, 1-11. — [2] Isa, XXXIV, 8.

Digitized by Google

Siècle indocile, « tu as pris en haine la discipline, et tu « as rejeté par derrière toi mes paroles » : *Tu vero odisti disciplinam, et projecisti sermones meos retrorsum.* Tu n'as respecté ni la justice, ni la morale. Argent et plaisir, cupidité et volupté, c'était tout ton programme, c'était toute ta loi. « Quand tu voyais un voleur, tu courais avec lui; et, « avec les adultères, tu revendiquais ta part » ; tous les gains étaient bons, tous les déréglements étaient de mise, dès que tu pouvais y participer : *si videbas furem, currebas cum eo, et cum adulteris portionem tuam ponebas.* « Ta bouche « abondait en dires malicieux; et ta langue, et ta plume « arrangeait avec art les sophismes perfides »: *Os tuum abundavit malitia, et lingua tua concinnabat dolos.* De sang-froid et à tête reposée, tu organisais la guerre, je ne dirai pas seulement contre ton frère, mais contre ton père, le chef de la grande société chrétienne; tu posais des pierres d'achoppement, non pas seulement devant le fils, mais devant l'époux de ta mère la sainte Église; et, dans sa personne, tu atteignais, tu blessais la famille humaine tout entière : *Sedens adversus fratrem tuum loquebaris, et adversus filium matris tuæ ponebas scandalum.* « Tu as fait cela, et je me suis « tu » : *hæc fecisti, et tacui.* Je me suis tu, c'est-à-dire, je me suis abstenu de te châtier sur l'heure : car je t'ai averti, je n'ai cessé de t'avertir par la bouche de mes prophètes, de mes pontifes : *Tacui a supplicio, non tacui a verbo*, dit saint Augustin [1]. « Or, parce que je me taisais, tu as conçu « la criminelle pensée que je deviendrais semblable à toi », et que ma patience serait de la complicité : *Existimasti iniquè quod ero tui similis.* « Je te châtierai », *arguam te*; pour cela, « je n'aurai qu'à te mettre en face de toi-même », et tu verras que toute ta force n'est que faiblesse, que ta gloire n'est que honte, que ta richesse n'est que misère : *Arguam te et statuam contra faciem tuam.*

[1] August. in Ps. c.

Digitized by Google

Et maintenant que l'épreuve en est faite, maintenant que la démonstration en est acquise, « comprenez ces choses, « vous qui mettez Dieu en oubli : de crainte que derechef « il n'appesantisse sa main sur vous, et que cette fois « votre délivrance ne soit impossible » : *Intelligite hæc, qui obliviscimini Deum, nequando rapiat et non sit qui ripiat* [1].

II. La leçon sera-t-elle comprise, sera-t-elle acceptée? L'expérience sera-t-elle efficace et curative? Quoi qu'il arrive, quand nous jetons nos regards sur cette année inaugurée par tant d'humiliations et de calamités, nous avons la confiance de dire que le clergé n'a nulle part fait défaut au poste du devoir, du dévouement et de l'honneur.

Il est vrai, nos armes ne sont pas de fer et d'acier, et nous sommes étrangers, par état, au métier de la guerre : *arma militiæ nostræ non carnalia sunt* [2]. Mais à combien de titres notre milice spirituelle n'a-t-elle pas été la compagne et l'auxiliaire de la milice terrestre ! Avant et après l'action, dans les marches et les campements, dans la caserne et dans l'ambulance, au chevet des mourants et sur la terre de captivité, partout on a vu notre sacerdoce payer sa dette d'abnégation, de sollicitude, de charité, de courage. Sous la pluie des projectiles enflammés, le soldat a plus d'une fois appris du prêtre et du religieux à mépriser la vie et à braver la mort. Et si quelques-uns de nos élèves du sanctuaire qui n'avaient pas encore contracté les engagements sacrés, obéissant à l'ardeur du patriotisme, ont échangé momentanément l'habit ecclésiastique contre l'uniforme militaire, les ordres du jour sont là pour attester qu'on les a vus constamment parmi les plus disciplinés et les plus intrépides, jamais parmi les fuyards et les débandés. Enfin, au

[1] Ps. XLIX, 18-23. — [2] II Corinth., X, 4.

Digitized by Google

milieu des horreurs de la guerre civile, nous avons fourni plus que des héros, nous avons eu nos martyrs, martyrs de la religion en même temps que de la charité, qui ont marché joyeusement au supplice, et qui ont offert volontairement leur vie « pour le bon Dieu » et pour le salut de la France. Jésus-Christ n'a pas demandé à la vertu de l'homme de s'élever plus haut . *majorem charitatem nemo habet* [1].

Dans cet élan général des âmes sacerdotales, les vôtres, mes vénérables Frères et mes très-chers Fils, n'ont pas été en arrière. Séculiers et réguliers, vous avez rivalisé de zèle et de générosité. A toute heure du jour et de la nuit, dans les salles infestées du typhus et de la variole, vous n'avez point marchandé votre peine, et vous avez montré que vous attachiez moins de prix à votre vie temporelle qu'au salut éternel de vos frères.

Il y a trouvé la mort, ce jeune et fervent missionnaire qui nous fut ravi tout d'un coup, et dont, aujourd'hui encore, je ne pourrais prononcer le nom sans m'attendrir. Il était juste que la famille religieuse qui me touche de plus près, et que sa vocation identifie davantage à mon ministère personnel, acquittât ce tribut de préférence aux autres. Je m'incline donc avec gratitude devant la main du Seigneur qui a pris sa victime parmi les Oblats de Saint-Hilaire. Et pourtant, quand je songe aux premiers gages que nous avaient donnés, aux espérances que nous faisaient concevoir cette parole déjà respectée à l'égal de celle des ouvriers vieillis dans l'apostolat, et cette impression de sainteté comme de modestie et de bienveillance qui touchait et qui gagnait les âmes, je sens renaître toute la vivacité de mes regrets. Je confesserai ma faiblesse et je ne la nierai point. Votre nom, ô mon fils, qui sera bientôt écrit en tête

[1] Joann., xv, 13.

Digitized by Google

du nécrologe trop prolixe de cette malheureuse année, votre nom ne tombera pas une seule fois sous mes yeux que mes entrailles paternelles ne soient profondément émues [1].

Vous nous consolerez, jeunes lévites, que nous avons vus si assidus, si empressés, auprès du lit des malades et de la couche des blessés. Votre dextérité à manier et à panser ces membres broyés par la mitraille ou gelés par le froid, m'est un garant de l'adresse délicate avec laquelle vous saurez traiter et guérir les blessures des âmes.

III. Car, mes vénérables Frères, que le monde le veuille ou ne le veuille pas, à mesure qu'il est devenu plus coupable et plus malheureux, l'action de notre ministère a été rendue plus importante et plus nécessaire. Dieu soit donc béni puisque, dans des jours d'énervement trop général, les hommes du cloître et du sanctuaire ont été trouvés à la hauteur de leurs obligations : signe certain que la vertu sacerdotale et religieuse ne s'était pas affadie au contact des langueurs de ce siècle. L'auteur du livre de l'Imitation l'a dit avec vérité : « La mesure respective de la vertu de chacun se manifeste mieux à l'occasion de l'adversité » : *quantæ autem virtutis quisque fuerit, melius patet occasione adversitatis* : « car ce ne sont pas les occasions qui rendent l'homme fragile, mais elles le montrent tel qu'il est » : *occasiones namque hominem fragilem non faciunt, sed qualis sit ostendunt* [2].

Il nous sera donc permis de compter cette vingt-deuxième année de notre épiscopat parmi celles qui rendent notre clergé plus respectable à nos yeux comme aux yeux de tous. Dans son homélie IV^e^ sur le livre des Nombres, Origène fait observer que le nombre vingt-deuxième est le nombre caractéristique de notre ordre. En effet, le Seigneur ayant ordonné le recensement particulier des fils de Lévi, l'histo-

[1] Le R. P. Eugène Lioton, décédé à 28 ans, le 22 janvier 1871.

[2] *De Imit. Christi*, L. I, c. XVI, 4.

Digitized by Google

rien sacré nous apprend que Moïse et Aaron en comptèrent vingt-deux mille [1]. Et parce que, selon la règle posée par l'Ecclésiaste et par l'Ecclésiastique, il faut chercher un homme et choisir un sage conseiller entre mille : *virum de mille unum reperi* [2], *et consiliarius sit tibi unus de mille* [3], c'était une règle établie chez les Juifs que les prêtres en exercice dans le temple devaient être au nombre de vingt-deux; et chaque fois qu'un d'entre eux venait à mourir, un successeur lui était désigné parmi les membres de la ribu sacrée [4]. Le même Origène remarque que le nombre vingt-deux est celui des lettres de l'alphabet chez les Hébreux, et qu'ainsi il est le principe de toute connaissance; que, de plus, c'est le nombre des patriarches depuis Adam jusqu'à Jacob, c'est-à-dire, depuis notre premier père selon la chair jusqu'à celui d'où sont issus les douze tribus du peuple de Dieu; enfin que, selon les données antiques et traditionnelles de la science, toutes les catégories d'êtres créés se récapitulent dans ce même nombre [5]. D'où il conclut que l'ordre lévitique et sacerdotal, qui est le dépositaire de la doctrine, l'héritier des patriarches et de la loi, l'organe et l'interprète de la création entière auprès de Dieu, porte à bon droit le titre et la marque de ce nombre admirable et sacré: *Propter hoc et levitæ, id est, qui,*

[1] Numer., III, 39. — [2] Eccle., VII, 29. — [3] Eccli., VI, 6.

[4] Mos erat olim apud gentem judaicam, quo tempore ædes sacra in Hierosolymis extabat, viginti duos perpetuo sacerdotes habere; et quoties de numero eorum unus aliquis mortem appeteret, mox alium in defuncti locum adlegere. Suidas, in explic. nominis Jesu.

[5] Viginti duo quidem numerus in scripturis divinis, si quis observet, quod principalibus quibusdam causis ascriptus sit, frequenter inveniet. Nam viginti duo prima apud Hebræos elementa tradunt esse litterarum. Viginti et duo rursus a protoplasto Adam usque ad Jacob, ex cujus semine initium duodecim tribus sumunt, patres fuisse memorantur. Tradunt etiam omnium creaturarum Dei species intra viginti et duo numerum colligi. Orig. Homil. IV in Numer. 1, apud *Migne*, Patrolog. Græc., T. XII, col. 598.

Digitized by Google

deserviunt Domino, admirabili hoc et sacrato numero titulantur [1].

Par la miséricorde du Seigneur, cette interprétation mystique du texte sacré a été justifiée durant les jours d'épreuve de l'année écoulée. Sans manquer à la modestie, qui fait le prix et le charme de ses vertus, l'apostolat chrétien peut se rendre le témoignage d'avoir été fidèle à sa mission. Par l'autorité de ses enseignements, par la puissance de ses exhortations, il a éclairé bon nombre d'esprits, il a soutenu les mains lasses et défaillantes; ses discours ont relevé les âmes abattues ou indécises, et ses exemples ont raffermi les genoux tremblants : *Ecce docuisti multos, et manus lassas roborasti. Vacillantes confirmaverunt sermones tui, et genua tremientia confortasti* [2]. A travers ces sollicitudes et ces labeurs, la force et la grâce d'en haut nous ont secondés; et volontiers nous finirons en répétant les actions de grâces du grand apôtre : « Béni soit Dieu, le Père de Notre-Seigneur « Jésus-Christ, le Père des miséricordes et le Dieu de toute « consolation, qui daigne nous consoler et nous fortifier « au milieu de toutes nos tribulations, afin que nous puis- « sions aussi consoler ceux qui portent le poids de toutes « sortes d'angoisses, et leur communiquer la force et l'en- « couragement que nous recevons de lui » : *Benedictus Deus et Pater Domini nostri Jesu Christi, qui consolatur nos in omni tribulatione nostra, ut possimus et ipsi consolari eos qui in omni pressura sunt, per exhortationem qua exhortamur et ipsi a Deo* [3]!

[1] *Ibid.*, col. 599. — [2] Job., IV, 3, 4. — [3] II Corinth., I, 3, 4.

Digitized by Google

XXII

ÉLOGE FUNÈBRE

DES SOLDATS FRANÇAIS GLORIEUSEMENT MORTS POUR LA PATRIE
DANS LA JOURNÉE DU DEUX DÉCEMBRE MIL HUIT CENT SOIXANTE-DIX
PRONONCÉ A LA SUITE DU SERVICE ANNIVERSAIRE
CÉLÉBRÉ DANS L'ÉGLISE DE LOIGNY.

(II DÉCEMBRE MDCCCLXXI.)

Nequaquam ut mori solent ignavi,... sed sicut solent cadere (fortes) coram filiis iniquitatis, sic corruisti. Congeminansque, omnis populus flevit.

Non, vous n'êtes point mort à la façon des lâches, mais vous êtes tombé comme tombent les gens de cœur devant l'ennemi. Et tout le peuple, à ces mots, redoubla ses pleurs.

(II REG., III, 33, 34.)

MONSEIGNEUR [1],

I. J'ai obéi à votre appel, et je viens avec vous prier et pleurer sur ce champ de bataille devenu le tombeau de nos braves, mais non pas le tombeau de notre honneur militaire. Si la guerre a fait de Loigny un sépulcre, à tout jamais ce sera un sépulcre glorieux [2]. On dira qu'au plus fort de

[1] Monseigneur l'évêque de Chartres.
[2] Isa., XI, 10.

Digitized by Google

ses revers, l'élite de notre armée s'est signalée par des prodiges de vaillance et d'audace. Non-seulement l'honneur est intact, mais la défaite est presque triomphante à l'égal de la victoire, quand on jette ainsi l'épouvante, quand on sème ainsi le carnage dans les rangs du vainqueur. Debout sur la dépouille de ceux qui dorment ici du sommeil de la paix en attendant l'heure de la résurrection, la France en deuil, l'Église en larmes ont la consolation et le droit de pouvoir dire avec David : « Non, vous n'êtes point morts à « la façon des lâches » : *Nequaquam ut mori solent ignavi*; « vos mains n'ont pas été liées, et vos pieds n'ont pas été « enchaînés » : *Manus ligatæ non sunt, et pedes non sunt compedibus aggravati*; « mais vous êtes tombés comme tombent « les hommes de cœur devant l'ennemi » : *Sed sicut solent cadere coram filiis iniquitatis, sic corruistis.*

Dans la courte harangue du roi d'Israël, mes Frères, est contenue toute la substance de ce discours funèbre. Le respect que je dois à cette assistance m'interdira de rapporter en détail des faits dont la plupart de vous ont été ou les acteurs personnels, ou les témoins oculaires. Je n'y toucherai que rapidement, et en m'efforçant de les éclairer de cette lumière des Écritures qui excelle à mettre toutes choses dans leur vrai jour. Elles m'inspireront plus d'une leçon utile aux survivants, en même temps qu'elles m'aideront à payer un juste hommage A LA MÉMOIRE DES SOLDATS FRANÇAIS GLORIEUSEMENT MORTS POUR LA DÉFENSE DE LA PATRIE, DANS LA JOURNÉE DU DEUX DÉCEMBRE MIL-HUIT-CENT-SOIXANTE-DIX.

II. Par quelle fatalité la France, naguère encore si confiante en elle-même, s'était-elle vue réduite en quelques mois aux dernières extrémités ? Batailles presque toujours perdues; surprises plus humiliantes que les défaites, selon cette maxime du grand Condé : qu'un habile capitaine peut bien être vaincu, mais qu'il ne lui est pas permis d'être

Digitized by Google

surpris [1]; capitulations ignominieuses ; Paris investi ; un tiers de notre territoire envahi et ravagé ; enfin, ce qui est sans exemple, trois cent mille Français prisonniers sur la terre étrangère : comment, en si peu de temps, une nation telle que la nôtre avait-elle pu descendre si bas ?

Dieu est juste, mes Frères ; et, pour qui sait les comprendre, ses jugements, dictés par l'équité, se justifient d'eux-mêmes : *Justus es, Domine, et rectum judicium tuum. Judicia Domini vera, justificata in semetipsa* [2]. Laissons les esprits qui rampent à terre mesurer à leur compas étroit les grands événements d'ici-bas, s'arrêter aux petites causes, disserter sur les incidents secondaires, et tout ramener aux proportions de leur propre stature. Pour nous rendre compte des désastres prodigieux et des abaissements inouïs de la France, entrons avec David dans les puissances du Seigneur[3], et tâchons de comprendre les merveilles de sa main et de ses conseils.

Dieu ayant envoyé son Fils unique sur la terre, ç'a été pour les peuples le point de départ d'un ordre nouveau ; et comme tous ses desseins s'étaient rapportés, pendant quarante siècles, à l'enfantement futur de son Église, toutes choses ont convergé désormais vers cette Église enfantée au Calvaire dans le sang du Christ. Destiné à éclairer et à conduire tous les membres de la grande famille humaine, le flambeau allumé par la main divine ne pouvait être placé sous le boisseau : il lui fallait un chandelier d'où il pût luire aux yeux de tous ceux qui sont dans la maison : *super candelabrum ut luceat omnibus qui in domo sunt* [4]. Par son emplacement prédestiné, Rome, devenue la capitale du christianisme, fut cette cité posée sur la montagne, qui es

[1] Bossuet, Oraison funèbre de Condé, édit. de Lebel, T. XVII, p. 540, 541. — [2] Ps. CXVIII, 137. — Ps. XVIII, 10. — [3] Ps. LXX, 16. — [4] Matth. V, 15.

Digitized by Google

en évidence à tous les regards, et dont la vue ne peut être dérobée à personne : *Non potest civitas abscondi supra montem posita* [1]. Mais, parce qu'il était écrit que la plénitude des nations devait entrer dans l'Église [2], parce que la loi chrétienne ne devait pas être seulement la loi des individus, mais la loi des peuples, l'évolution nécessaire du plan divin et la marche providentielle des choses ont créé bientôt, à Rome et autour de Rome, un territoire indépendant et un trône souverain à l'usage du vicaire que le Christ s'est substitué à lui-même pour régir spirituellement toute la terre jusqu'à la consommation des siècles. Fille aînée de l'Église romaine, la nation française fut employée de Dieu à ce grand ouvrage. « Les Français, a dit un homme de génie, eurent l'honneur unique et dont ils n'ont pas été à beaucoup près assez orgueilleux, celui d'avoir constitué humainement l'Église catholique, en donnant ou en faisant reconnaître à son chef le rang indispensablement dû à ses fonctions divines [3]. » A partir de là, et comme récompense de ce service, la France occupa sans contestation la première place dans cet aréopage des nations européennes qui s'appela la chrétienté : c'est dire qu'elle fut universellement considérée comme la plus grande nation du monde. Et, malgré des fautes partielles, suivies de châtiments temporaires, on la vit toujours monter et grandir tant qu'elle n'a pas répudié sa première mission.

Mais on ne réagit pas impunément contre soi-même et contre sa vocation essentielle. Sachons reconnaître et confesser l'énormité de notre faute. O France des anciens jours, ce que tu avais si heureusement fait par le bras de tes géants, nous l'avons vu détruire sous nos yeux par la main des pygmées politiques au caprice desquels les révolutions t'ont

[1] Matth., v, 14. — [2] Rom., xi, 25.
[3] J. de Maistre : Du Pape, discours préliminaire.

Digitized by Google

jetée : *quoniam quæ perfecisti, destruxerunt*[1]. Il ne s'agit plus de nous laver les mains, ni de déclarer que nous sommes purs du sang de ce juste, et que c'est l'affaire des autres[2]. La vérité éclate désormais dans tout son jour. Oui, c'est le concours armé de la France qui, en livrant le reste de l'Italie à l'ambition piémontaise, lui a fatalement sacrifié Rome. Il fallait être aveugle pour ne pas voir, du premier coup, que les choses aboutiraient à ce dénouement. Là fut le péché capital du second Empire : péché politique autant que religieux. Quand on l'a dit pendant qu'il était fort et debout, on peut le répéter après sa chute. Et parce que l'Empire eut pour auxiliaires et pour complices les excitations et les applaudissements des uns, les faiblesses et les transactions des autres, le crime de l'Empire a été le crime national, le crime dont nous portons la peine.

De là cette succession vraiment surnaturelle et humainement inconcevable de châtiments et de hontes, cette série extraordinaire de malheurs et de contre-temps, ces avantages de la veille qui deviennent régulièrement le signal de l'écrasement du lendemain, ces victoires de la journée qui, à la grande stupéfaction de l'ennemi, finissent par la panique du soir et par la retraite de la nuit. Pour qui connaît le génie et la fortune de la France, son infériorité numérique n'offre point d'explication suffisante : le dernier mot de toutes ces choses, c'est que Dieu nous avait livrés aux mains de nos adversaires.

Entendez l'appréciation d'un des hommes qui a le plus activement coopéré à la conduite de cette guerre : « Un ensemble de coïncidences malheureuses, dit-il, s'est joint à la faiblesse organique de la France pour déjouer tous ses

[1] Ps. x, 4.

[2] Innocens ego sum a sanguine justi hujus; vos videritis. Matth., XXVII, 24.

Digitized by Google

efforts. Et cet ensemble a été tel, que véritablement, quand on l'envisage, on est tenté de se demander s'il n'y a pas eu là quelque raison supérieure aux causes physiques, une sorte d'expiation de fautes nationales, ou le dur aiguillon pour un relèvement nécessaire. En présence de si prodigieuses infortunes, on ne s'étonne plus que les âmes religieuses aient pu dire : *Digitus Dei est hic* [1]. »

Oui, vous le dites bien, « le doigt de Dieu est là [2] ». Guillaume de Prusse l'a dit aussi, et il s'est exprimé comme Attila et Genséric, quand il écrivait à la reine Augusta : « Je m'incline devant Dieu qui seul nous a élus, moi, mon armée et mes alliés, pour exécuter ce qui vient d'être fait, et nous a choisis comme instruments de sa volonté. Ce n'est qu'ainsi que je puis comprendre cette œuvre. »

Entendez-vous : ils ont été les exécuteurs et les instruments de la volonté divine. Qu'ils n'en soient pas trop fiers : le rôle du bâton que tient une main vengeresse n'a rien de si glorieux, et le prophète lui a prédit son sort pour le jour où le bras de Dieu n'en aura plus besoin [3].

Ce jour viendra ; et, parmi nos gages nombreux d'espérance, la journée de Loigny s'offre à nous comme un rayon de lumière à travers les ombres de la nuit. Journée de Loigny, journée de bravoure, de foi et de sacrifice : vous l'avez vu de vos yeux, mes Frères, et j'essaierai tout à l'heure d'en esquisser le tableau.

III. On a voulu mettre en doute si, dans l'état désespéré des choses, l'organisation de l'armée de la Loire était une entreprise utile et sensée. Je ne suis pas homme de guerre ; mais j'ai appris de l'*Histoire universelle* de Bossuet que,

[1] La guerre en province pendant le siége de Paris, par Ch. de Freycinet, VIe édit., p. 350 et 351.

[2] Exod., VIII, 19. — [3] Isa., X, 5, 15.

Digitized by Google

« dans la nécessité des affaires, il était établi, comme une loi inviolable, qu'un soldat romain devait ou vaincre ou mourir »; et que, « par cette maxime, les armées romaines, quoique défaites et rompues, combattaient et se ralliaient jusqu'à la dernière extrémité [1] ». Or, j'accepte volontiers pour mon pays un reproche qu'eût mérité l'antique Rome : car je tiens de la même source que, « de tous les peuples du monde, le plus fier, le plus hardi, mais tout ensemble le plus réglé dans ses conseils, le plus constant dans ses maximes, le plus avisé, le plus laborieux, et enfin le plus patient, ce fut le peuple romain [2] ».

Ah! sans doute, ces armées nouvelles et presque improvisées ont donné sur plusieurs points le spectacle de grandes et lamentables défections, qu'aucune excuse ne doit couvrir. Laissons à chacun, sous l'œil de Dieu et de sa propre conscience, et aussi devant le tribunal de l'histoire, la part de responsabilité qui lui revient. Pour quelques-uns, elle est écrasante : on le peut dire sans être aigri par le malheur, ni aveuglé par la passion. Raison de plus pour ne pas ménager notre admiration et notre reconnaissance à ceux dont le vaillant effort aurait délivré la patrie, si l'exemple de leur héroïsme avait eu la puissance d'enflammer tous les cœurs. Grâce à eux, du moins, la France, en perdant tout, n'a pas perdu sa dernière et sa plus chère ressource, puisque dans ses malheurs elle a gardé le droit de prétendre à l'estime du monde.

Qu'on le sache bien, l'honneur des armes françaises est une des gloires de l'humanité. La religion elle-même est intéressée à le prendre sous sa sauvegarde : car, la France dépouillée de son mérite et de son prestige guerrier, ce n'est

[1] Disc. sur l'Hist. univ., 3e partie, ch. VI. T. XXXV, p. 510.
[2] *Ibid.*, page 509

Digitized by Google

plus la France; et, la France de moins, que devient le catholicisme, que devient l'Église?

Ainsi sentait, ainsi parlait cet ancien Juge d'Israël. *Et dixit Josue :* « Et Josué s'écria » : *Mi Domine Deus, quid dicam videns Israel hostibus suis terga vertentem?* « Mon Seigneur Dieu, que dirai-je en voyant Israël qui tourne le « dos à l'ennemi? Les Chananéens l'apprendront, et tous les « habitants de la terre, et ils seront d'accord pour effacer « notre nom du rang des nations » : *Audient Chananæi, et omnes habitatores terræ, et conglobati delebunt nomen nostrum de terra.* Mais Israël est votre peuple, ô Dieu; et, si votre peuple vient à disparaître, « qu'en sera-t-il de votre grand nom » : *delebunt nomen nostrum de terra : et quid facies magno nomini tuo*[1]?

Il était au cœur de Pie IX, ce même sentiment, quand, à l'heure de notre plus profonde détresse, s'efforçant d'amener les deux puissances rivales à des conseils de paix, loin de demander pour nous grâce et pitié, il qualifiait la France par ces mots qui resteront burinés dans les annales de l'Église : *Istam nationem, cujus nobilissimi sensus, et virtus militaris tot tantisque gloriæ monumentis commendata, adversis casibus obscurari non possunt* : « Cette nation, dont la « très-grande noblesse d'âme, et dont la valeur militaire, consacrée par tant et de si grands monuments de « gloire, ne peuvent être obscurcies par aucun accident contraire[2] ».

Je ne sais si vous partagez mon impression, mes Frères; mais d'entendre le pontife, l'homme d'Église, revendiquer pour la France l'inamissibilité de sa vertu et de sa renommée guerrière, au moment où la France, écrasée sous le

[1] Josue, VII, 8, 9.

[2] Breve *Gravis et acerba*, ad archiepiscop. Turonen., XII novembr. MDCCCLXX.

Digitized by Google

pied des envahisseurs, se voilait la face devant les regards équivoques de l'Europe et du monde, cela m'émeut jusque dans les dernières profondeurs de mon patriotisme; et je n'ai plus souci des misérables qui viendront dire que le caractère cosmopolite de l'Église rend ses fils étrangers à l'amour, indifférents à l'honneur de la patrie française.

Demandez-le à ces soldats de toutes armes, qui ont intrépidement rempli le devoir à côté de ceux qui ne le remplissaient pas; demandez-leur si la foi religieuse n'était pas le plus vigoureux soutien de leur âme, le stimulant le plus actif de leur bravoure. Car on est heureux de le savoir et de le dire : en cette journée du deux décembre, qui allait se clore par un effort surhumain, il y eut du matin au soir des actes magnifiques de courage. On le voit bien au nombre des victimes fournies par tous les genres de troupes et prises dans tous les rangs. La plus haute noblesse de France (je ne veux nommer personne; mais Châteaudun, que j'aime à saluer d'ici, ne me permet pas de taire son courageux et infortuné châtelain, héritier de Dunois [1]), la plus haute noblesse de France y mêla son sang à celui des admirables enfants de la Sarthe, de Loir-et-Cher et de tant d'autres dont les noms sont rappelés autour de ce catafalque. Aucune défaillance ne s'est produite nulle part, qu'elle n'ait eu à rougir d'elle-même en face d'un exemple qui la condamnait et la flétrissait. On m'a parlé entre autres de trois officiers à peu près du même âge, qui ont affronté et qui ont trouvé la mort sous les yeux de leur jeune troupe, dans une tentative faite pour reprendre Lumeau, fortement occupé par les Prussiens; et souffrez qu'ici une vieille et constante amitié, nouée dans ce pays de Chartres, s'attendrisse sur une mai-

[1] M. le duc de Luynes, ancien officier aux zouaves pontificaux, capitaine des mobiles de la Sarthe.

Digitized by Google

son qui tint à la fois l'épée et la plume auprès d'Henri III et d'Henri IV, et qui, sur sept fils, le dernier n'ayant pas l'âge, en comptait six au service de la France, quand l'avant-dernier d'entre eux reçut à Lumeau le coup mortel [1]. Je cite ce trait entre mille. Mais, sans chercher plus loin, Villepion avec sa mâle et splendide résistance, et Loigny avec sa défense désespérée qui finit par se retrancher près de cette église et dans ce cimetière, ne révèlent-ils pas assez la valeur des éléments renfermés dans ce seizième corps d'armée de la Loire, qui dut ployer sous le nombre et la masse des colonnes ennemies?

IV. Et maintenant, m'accuserez-vous de partialité, mes Frères, si je m'étends un peu plus sur ce qui me reste à dire? A ce moment du combat, apparaît dans l'arène une milice qui, pendant douze ans, a trop bien mérité de l'Église pour que vous ne m'accordiez pas le droit d'en suivre tous les mouvements avec un œil particulier d'intérêt et d'amour.

Le dix-septième corps d'armée, harassé par une marche longue et accélérée, est appelé au secours de ses frères d'armes gravement éprouvés. Après quelques premières évolutions, c'est la situation de Loigny qui fixe les regards du général[2]. Loigny, placé au centre du combat, a tenu tout le jour, avec une constance et une fermeté au-dessus de tout éloge, contre les attaques répétées des Allemands. Nommer le trente-septième régiment de marche, c'est mentionner la bravoure humaine élevée à sa plus haute puissance. La lutte vient de se ranimer plus furieuse, mais plus inégale. Dégager ces braves avant la nuit, reprendre et occuper Loigny, si ce n'est pas gagner la bataille, c'est finir la journée sur un avantage, c'est favoriser la retraite

[1] M. Julien de l'Estoile, lieutenant au 40e de marche.

[2] Le général de Sonis, commandant du 17e corps d'armée.

Digitized by Google

de l'armée et de toute son artillerie, et enfin c'est réserver le lendemain. D'ailleurs le moment est solennel, l'heure est décisive, et c'est, comme parle Bossuet, « une de ces occasions où le vrai service réclame les actions d'une hardiesse extraordinaire [1] ». Qu'on ne l'oublie pas : l'objectif et la raison d'être de l'armée de la Loire, c'est la délivrance de a capitale. Paris, on l'assure, a fait un grand pas vers nous. Si une trouée, si une brèche n'est pas ouverte dans la muraille allemande, cette muraille va se refermer plus compacte, et sera-t-il possible de la percer plus tard, pour donner à temps la main à nos frères ? L'attaque de Loigny est résolue.

Mi Domine Deus, quid dicam videns Israël hostibus suis terga vertentem : « Mon Seigneur Dieu, que dirai-je en voyant des soldats français qui hésitent, des soldats français qui reculent et qui vont tourner le dos à l'ennemi ? Les étrangers l'apprendront, et tous les habitants de la terre seront d'accord pour rayer la France du rang des nations : *Audient Chananæi, et omnes habitatores terræ, et conglobati delebunt nomen nostrum de terra.* Car, la France déshonorée militairement, c'est la France effacée de la carte d'Europe. Mais, la France, c'est notre mère, c'est la plus noble nation de l'univers. Et de plus, le nom chrétien est solidaire du nom français. Derrière notre patrie humaine, il y a la patrie spirituelle, il y a l'Église, il y a Rome, il y a tous les intérêts catholiques. Votre cause, ô Seigneur, est inséparable de la nôtre ; et si la France vient à sombrer, qui donc travaillera pour votre grand nom » : *delebunt nomen nostrum de terra : et quid facies magno nomini tuo* ?

Plus rapide que l'éclair, le général accourt aux zouaves du pape et à leur noble chef [2]. Sa parole est comprise. Un

[1] Bossuet, Discours sur l'Hist. univ., p. 514, 515.

[2] M. le colonel Athanase de Charette.

Digitized by Google

double cri de foi religieuse et de foi patriotique part de toutes les poitrines. Huit cents braves, d'armes diverses, vont montrer à la France et à l'étranger ce que valent des chrétiens et des hommes de cœur.

L'entreprise était rude. Il restera lugubrement célèbre, ce petit bouquet de bois, je dirais presque ce buisson, que vous nommiez le Bois-Bourgeon, et qui devra s'appeler désormais le Bois des Zouaves. Sa ceinture d'acacias épineux formait une palissade à l'abri de laquelle l'ennemi dirigeait sûrement ses coups, sans être atteint lui-même. Il fallait un élan d'une violence extrême pour abattre cet obstacle. Aux cris de : *Vive Pie IX! Vive la France!* les assaillants avancent, ils se précipitent avec un entrain irrésistible. Poursuivi à la baïonnette, l'ennemi est en fuite. Il y eut là un effroyable massacre. Votre village, il vous en souvient, retentit alors de sauvages hurrahs de détresse. Les habitants réfugiés dans les caves, les combattants français enfermés dans cette église, reconnaissent que c'est un cri d'alarme, et ils se croient sauvés. Convaincus que ces terribles agresseurs sont appuyés par des forces considérables, les Allemands éprouvent un tel effroi que l'ordre de la retraite est déjà porté sur toute la ligne. On l'a dit, et je le répète avec confiance : que quelques bataillons seulement eussent soutenu ce suprême effort, la charge de Loigny a fait être comptée comme une victoire. Il n'en fut pas ainsi : vous savez le reste.

Quelques semaines plus tard, à Yvré-l'Évêque, un autre général, dans une situation pareillement extrême, fera le même appel, et il sera pareillement entendu : « Allons, Messieurs les volontaires de l'Ouest, en avant pour Dieu et la patrie! Le salut de l'armée l'exige[1] ». Pas d'hésitation.

[1] Deuxième armée de la Loire, division de l'armée de Bretagne, par le général Gougeard, p. 51.

Digitized by Google

Le choc est horriblement meurtrier, mais il est victorieux. L'ennemi battait en retraite, quand, sur un autre point du théâtre de la guerre, un incident inattendu et qui sembla d'abord de peu de portée, vint rendre inutile tant de sang versé.

Dieu merci, la gloire n'est pas seulement dans le succès. En ce qui les regarde, les défenseurs de Pie IX se trouvent assez récompensés d'avoir pu, principalement le deux décembre et le onze janvier, faire quelque chose pour l'honneur des armes françaises. Ce que Pie IX avait si fièrement écrit de sa main de prêtre, celle de ses soldats l'a traduit et signé en caractères lisibles à tous les yeux : *istam nationem, cujus nobilissimi sensus, et virtus militaris tot tantisque gloriæ monumentis commendata, adversis casibus obscurari non possunt.* Oui, la France est une nation dont la grandeur de sentiments, et dont la valeur militaire, établie par tant et de si beaux titres de gloire, ne peuvent être diminuées par aucun échec, obscurcies par aucun revers, ternies par aucune infidélité de la fortune.

V. N'avais-je pas raison de dire : journée de Loigny, journée d'héroïsme, mais d'héroïsme inspiré par la foi ? Ces guerriers qui ont ainsi donné leur vie, bon nombre d'entre eux, la veille et le matin, s'étaient nourris du pain des forts. D'autres avaient demandé et reçu l'absolution sur le champ de bataille. Dans la cause de la France, ils défendaient la cause déjà sacrée de la patrie : c'est autant qu'il en faut à des chrétiens pour les résigner à la mort. Mais de plus, je l'ai dit, derrière la patrie française, ils saluaient la patrie religieuse; et par delà l'une et l'autre, ils envisageaient la patrie éternelle, terme de tous les vœux, récompense de tous les efforts. Quand ces convictions sont dans les esprits, ces espérances dans les cœurs, et quand la grâce de Dieu est dans les âmes, le courage guerrier ne

Digitized by Google

connaît plus de bornes, parce que le sacrifice est accepté sans mesure.

Et quelle ne fut pas la part du sacrifice, mes Frères, dans la trop mémorable journée dont nous célébrons l'anniversaire?

Contemplez-le, ce champ de bataille où sont épars et gisants sous la neige tant de tués et de blessés! En voyant la froide nuit étendre ses premiers voiles sur ce sombre plateau, et le couvrir de son manteau de glace, ah! bienheureux, se dit-on, ceux qui meurent, ceux qui déjà sont morts dans le Seigneur, et qui se reposent de leurs fatigues: car leurs œuvres, qui les suivent, ou plutôt qui les précèdent, les ont portés dans le sein de la béatitude et de la gloire[1]! Être tombé sous les plis de la bannière du Cœur de Jésus, c'est avoir acquis le privilége du disciple bien-aimé. Ayant célébré avec Jésus la dernière cène, les voyez-vous qui reposent leur tête sur le Cœur du divin Maître[2]?

Ils ont trouvé la mort sous ces mêmes auspices de salut, ces dignes enfants de la vieille Armorique, ces mobiles des Côtes-du-Nord, devenus les compagnons inséparables des bataillons pontificaux; et ces francs-tireurs de Tours, dont le courage fut un titre d'honneur pour la ville où s'organisait la défense nationale; et ceux de Blidah qui ont mêlé le sang de la colonie algérienne au sang de la mère-patrie. Infortunés colons, justement fiers d'être placés ici sous les ordres d'un chef connu et révéré de vos rivages, mon cœur aspire à se faire pour vous l'écho de son cœur. Si trop souvent votre labeur a été ingrat et infructueux, si trop longtemps vos sueurs n'ont pu rendre féconde une terre deux fois infidèle, ah! puisse le sang dont vous avez engraissé les fertiles sillons de notre sol, transporter et communiquer au vôtre, avec le bienfait de l'abondance et

[1] Apoc., XIV, 13. — [2] Joann., XXI, 20.

Digitized by Google

de la prospérité, le germe puissant de la régénération chrétienne!

Bienheureux, ai-je dit, ceux qui ont accompli leur sacrifice et qui sont morts dans le Seigneur! Mais que dire de ceux qui, dans cette église encombrée de cadavres, dans ces maisons à demi-brûlées, dans ces réduits livrés à tous les vents, et enfin là-bas à ciel ouvert, souffrent les horribles douleurs de l'agonie, ou bien, avec toute la plénitude de leur intelligence, voient à pas lents venir la mort, parce qu'ils ne voient pas venir et qu'ils ne peuvent espérer le ecours? Chrétiens, élevons nos pensées et comprenons la vérité de cette parole du sage : « Le patient vaut mieux que « le fort, et celui qui dompte son cœur vaut mieux que « celui qui prend des villes » : *Melior est patiens viro forti, et qui dominatur animo suo, expugnatore urbium*[1]. A l'heure où les victoires nous échappent, en voici une qu'on ne nous ravira pas et dont le ciel connaît seul tout le prix. Dieu ne m'a pas révélé ses secrets; mais je tiens pour certaine la parole que je vais dire : oui, durant le cours de cette effroyable nuit, il y eut, dans le cœur de plus d'un héros chrétien, « tel mouvement, telle acceptation capable de sauver la France[2] ».

VI. Bénissons pourtant le Seigneur qui, en agréant le mérite du sacrifice, n'en a pas toujours voulu la consommation. Sans oublier que la victime peut n'être pas moins héroïque sous le fer qui sauve que sous celui qui tue, dirigeons notre admiration et notre gratitude vers l'homme de cœur non moins que de talent[3], dont la providence se sert pour conserver un homme de bien à sa famille, au pays un de ses défenseurs. Au soir et au lendemain d'une bataille,

[1] Prov., XVI, 32.

[2] J. de Maistre, Consid. sur la France (1795). Edit. de Lyon 1834, p. 46.

[3] M. le docteur Baumetz.

Digitized by Google

certes, il porte le poids d'une immense responsabilité, le mortel entre les mains de qui Dieu abdique en quelque sorte son droit suprême et son auguste attribut d'arbitre de la vie ou de la mort. Honneur à celui, honneur à ceux dont le coup d'œil, la résolution, l'habileté, le savoir, et, par-dessus tout, le dévouement, devenu parfois de la vénération et de l'amitié, ont sauvé la vie à des centaines, à des milliers de blessés! La patrie, tristement amputée elle-même, s'intéresse au sort de ces glorieux mutilés dans lesquels elle reconnaît l'image de son propre démembrement. Elle sait par son histoire ce qu'elle peut attendre encore de leurs services. Ils sont restés fameux dans les annales militaires, ces vieux capitaines qui conduisaient encore des armées et qui remportaient des victoires, après qu'ils avaient dispersé la moitié de leurs membres sur les champs de bataille, et qu'ils n'avaient plus d'entier que le cœur. C'est à l'un de ces hommes de guerre qu'Henri IV écrivait, après la bataille d'Arques : « Je vois que qui n'a bon pied, a bon œil », et, de serviteurs tels que vous, « j'estime bons même les morceaux [1] ».

Et tandis que je rends hommage au médecin des corps, vous m'avez tous prévenu, mes Frères, de crainte que je n'oublie le digne pasteur de cette paroisse, type de l'abnégation personnelle, de l'abandon total de soi aux autres, et de la charité vraiment sacerdotale et apostolique. Enfin, s'il me fallait payer tribut à tous les dévouements que cette journée si féconde en souffrances a fait naître, auprès et au loin, dans les maisons particulières et chez les administrations communales et les comités de secours, où devrais-je, où pourrais-je m'arrêter? Si ce n'est que je fisse une

[1] Dictionnaire des Familles du Poitou, T. II, art. du Vergier de La Rochejaquelein, p. 187.

Digitized by Google

halte aux portes d'une demeure[1] où la reconnaissance des petits comme des grands, des plus hauts chefs de l'armée comme du plus humble soldat, déclare avoir rencontré mieux que la femme forte de l'ancienne alliance, mais la chrétienne des beaux siècles de l'Église, la française des meilleurs âges de la foi. A elle et à tant d'autres femmes généreuses, leurs œuvres porteront la louange qu'elles n'auront pas de moi : *et laudent eam in portis opera ejus*[2]. Malgré mille pensées, mille sentiments qui se pressent encore dans mon âme, l'heure est venue de mettre fin à ces discours et de conclure.

VII. Avant tout, mes très-chers Frères, le motif qui nous amène ici, en ce premier anniversaire, est un motif de prière. Voilà pourquoi l'adorable sacrifice du Calvaire, duquel toutes les autres immolations empruntent leur vertu, vient d'être mystiquement et solennellement renouvelé sur cet autel; voilà pourquoi le vénérable pontife, accouru de sa ville épiscopale, après avoir répandu l'eau sainte et la fumée de l'encens autour de cette représentation funèbre, va demander tout à l'heure au Dieu des miséricordes que les âmes qui en ont encore besoin soient absoutes des derniers restes de leurs fautes, et introduites dans le lieu du rafraîchissement et de la paix.

Familles chrétiennes, si les détails vous ont manqué sur la fin de quelques-uns de ceux qui vous sont chers, consolez-vous, et que vos cœurs soient ouverts au sentiment de la confiance. Le Seigneur Dieu des armées tient en réserve pour les combattants des grâces de choix, des pardons à part, des repentirs soudains, des mouvements instantanés de foi et d'amour qui assurent l'éternel salut. D'ailleurs

[1] Le château de Reverseaux, appartenant à M. le marquis de Gouvion-Saint-Cyr.

[2] Prov., XXXI, 31.

Digitized by Google

quels gages n'avez-vous pas, pour la plupart, dans ces ouvertures de cœur, dans ces lettres mille fois mouillées de vos larmes, qui datent de si peu de jours, de si peu d'heures peut-être avant le combat! La tendresse des mères a fait passer sous nos yeux quelques-unes de ces correspondances bénies : l'émotion que nous en avons ressentie dure encore. Et ces précieux objets de piété trouvés sur la poitrine des soldats, avec quel respect nous les avons touchés! Un trait célèbre de l'histoire sainte, en se renouvelant ici, n'y a point apporté les mêmes ombres de tristesse.

Il est écrit que, le jour d'après le combat, Judas Machabée vint avec les siens sur le champ de bataille pour enlever les corps de ceux qui avaient été renversés : *et sequenti die, venit cum suis Judas, ut corpora prostratorum tolleret;* afin de leur donner une sépulture convenable, et qui permît aux parents, s'ils le voulaient, de transporter ensuite ces corps dans les sépultures de famille, *ut cum parentibus poneret in sepulchris patrum.* Or, ils trouvèrent, sous les tuniques de quelques-uns, des marques de leur infidélité au Dieu d'Israël : *Invenerunt autem, sub tunicis interfectorum, de donariis idolorum.* Cette révélation douloureuse ne les fit point désespérer du salut de leurs frères : ils se mirent en prière, conjurant le Seigneur de pardonner et d'ensevelir dans un éternel oubli la faute dont on avait la preuve: *atque isti ad preces conversi, rogaverunt ut id quod factum erat delictum, oblivioni traderetur.* Et le très-vaillant héros : *vir fortissimus Judas,* ne douta point de l'efficacité du sacrifice demandé et offert à Jérusalem, parce qu'il considérait qu'une grâce très-bonne est réservée, qu'une très-grande indulgence est acquise aux fautes privées de ceux qui trouvent la mort dans l'accomplissement sacré d'un devoir public: *quia considerabat quod hi qui cum pietate dormitionem acceperant, optimam haberent repositam gratiam*[1].

[1] II Machab., XII, 39-45.

Digitized by Google

Doctrine mille et mille fois consolante que j'ai tenu à rappeler ici, encore qu'elle n'y ait sans doute point son application. Car, quand le vaillant héritier du nom et de la valeur d'un de nos Machabées modernes, tout couvert lui-même de blessures, s'est traîné ici sur les bras des siens, pour accomplir le même office, et reconnaître les corps de ses plus chers compagnons d'armes, qui lui avaient été ravis la veille : *et sequenti die, venit cum suis Judas ut corpora prostratorum tolleret*, on ne rencontra dans leurs dépouilles que des marques attendrissantes de leur foi religieuse et de leur piété filiale : reliques sacrées qui furent apportées dans notre cité de Poitiers, et dont j'ai eu l'honneur d'être le dépositaire jusqu'au jour où elles purent être rendues aux familles.

Ne doutez donc pas, mes Frères, de l'efficacité de vos prières unies aux prières de l'Église, et croyez que d'avance elles ont été exaucées.

VIII. Un autre sentiment nous a conduits à ce pieux rendez-vous. Il a été bien inspiré, l'écrivain, le chrétien, le père[1], qui a conçu et qui a propagé l'idée de faire de ce temple même le monument commémoratif d'une journée à jamais célèbre dans les fastes du pays. O toi, petite paroisse de Loigny en notre terre de Beauce, tu ne seras point désormais la dernière et la moins connue entre les bourgades de la province! Et quoique ton brillant fait d'armes ne soit point ce combat célèbre qui doit être livré sur les terres de la Vierge, et que de vieux auteurs ont voulu assigner au territoire de Notre-Dame de Chartres[2], ton nom pourtant est à jamais enregistré dans les cœurs où vit encore le sentiment des grandes choses. Il faudrait lui défendre d'être Français, celui auquel on ferait reproche de t'adresser le gage de ses sympathies.

[1] M. Wagner, rédacteur de l'*Espérance de Nancy*.

[2] Panégyrique de la ville de Chartres, par Challine, p. 48-50.

Digitized by Google

Pie IX en a donné le premier exemple, et il le devait. Tous ceux dont tu gardes les ossements sont chers à son âme de père ; mais ses devoirs de roi l'obligent à la reconnaissance envers plusieurs qui ont combattu pour lui avant de mourir pour la France. Provenant d'une telle main, et se rattachant à de tels souvenirs, ces vases du sacrifice eucharistique, ce calice, cette patène et ce ciboire d'or, constitueront le plus riche trésor de cette église.

Un autre ornement, qui a fixé mon attention, sera l'objet d'un juste intérêt, et attirera longtemps les regards. Nous lisons au livre de Judith, que cette femme illustre, après la dispersion des Assyriens, ayant recueilli leurs armes et leurs divers ustensiles de guerre : *universa vasa bellica Holophernis*, elle les offrit au Seigneur « en anathème d'oubli », ou, d'après les commentateurs, en témoignage contre l'oubli, c'est-à-dire, comme le mémorial de la victoire [1]. Félicitons le digne pasteur de Loigny d'avoir si heureusement interprété la même pensée. Ce lustre élégant et sévère que vous voyez suspendu devant le sanctuaire, et qui a été composé d'armures diverses ramassées sur le champ de bataille : pointes de casques, aigles prussiennes, soleils wurtembergeois, lions de Bavière, c'est aussi un témoignage contre l'oubli : *in anathema oblivionis*, un monument authentique de la valeur française au milieu de nos malheurs. Et si ce lampadaire recommande en même temps à Dieu les âmes des étrangers tombés ici sous nos coups, et dont plusieurs portaient leurs adorations au même autel que nous, l'héroïne d'Orléans, inondant de ses larmes les Anglais renversés dans cette plaine de Patay, est là pour nous dire que l'attendrissement sur le trépas des ennemis n'est point incompatible avec le plus fier et le plus pur patriotisme français.

[1] Judith, XVI, 23.

Digitized by Google

Mais il faut mieux et il faut plus que ces ornements de détail : oui, c'est ce temple lui-même, ce temple renouvelé et transfiguré, qui doit devenir le témoin expressif, l'historien vivant et parlant de tout ce qui doit être transmis aux âges futurs.

Assurément il gardera son titre de patron, cet enfant de notre Aquitaine, ce fidèle confesseur du Christ, ce généreux martyr Lucain, qui, sur ces confins du pays de Chartres et d'Orléans : *in ipsis Carnutensium et Aurelianensium finibus*, a donné son nom au sol arrosé de son sang : *Lucaniacum*[1], et qui s'applaudit désormais d'avoir vu venir à lui tant de compagnons martyrs. Mais, par l'autorité du pontife diocésain, et avec l'abondance des faveurs spirituelles du pontife de Rome, un autre patronage s'ajoutera au premier dans cette église, je ne dis pas seulement agrandie, surhaussée, mais rebâtie et de nouveau consacrée, le patronage du Cœur sacré de Jésus. Il faut bien que ce Cœur si tendre couvre encore de son amour ceux qui sont morts sous son regard, et dont les survivants, à la veille de leur dispersion temporaire, se sont solennellement remis à sa garde. Et pas une mère, pas une épouse, pas une sœur ne viendront prier ici, que, les yeux attachés sur l'image qui resplendira au fond du sanctuaire, elles ne disent avec toute l'émotion de leur âme : « Cœur miséricordieux de Jésus Notre-Seigneur, sauvez l'Église, sauvez la France ; et donnez à mon fils, donnez à mon époux, donnez à mon frère, peut-être même, donnez à mon père, qui repose sous ces dalles ou dans les plaines circonvoisines, donnez-lui le repos éternel » : *Pie Jesu, Domine, dona eis requiem sempiternam.*

Que dis-je ? ces nobles victimes du devoir, nous voulons qu'elles-mêmes soient toujours présentes devant cet autel.

[1] Acta Sanctorum, ad diem XXX octob.

Digitized by Google

Leurs noms écrits en lettres d'or et de pourpre formeront, avec les stations du chemin douloureux de la croix, la plus belle et l'unique décoration de toutes les parties de ce temple. On rappelait naguère cette parole prononcée après la bataille de Castelfidardo : « Ou ne nommez personne, ou nommez-les tous ». Moi aussi, devant un choix impossible, j'ai dû ne nommer personne dans ce discours ; mais tous devront être nommés sur les pages coloriées des murailles et des verrières de cette église. Tués ou blessés, nous en voudrons la liste complète. Toute maison est noble, qui a son nom et son écusson admis dans la salle et l'armorial des croisades. Immortel honneur aux familles dont les noms figureront sur les dyptiques de Loigny !

Et si, au-dessus de tous ces noms, il fallait inscrire une légende commune à tous, elle nous serait fournie par le blason d'une race antique qui, toujours semblable à elle-même, a vu tomber dans cette croisade nouvelle le père à côté du fils[1]. *A vero bello Christi* : oui, la vraie guerre du Christ, le dévouement vrai et sans réserve à la cause du Christ, tel doit être aujourd'hui le cri de ralliement de tous les hommes de bien, de tous les amis de l'ordre, de tous les défenseurs du pays. Quels que soient vos efforts, Messieurs, jamais vous ne referez la patrie française, si vous ne refaites la patrie chrétienne. Sans cela, vos travaux, vos actes les mieux intentionnés ne sont rien moins que les derniers coups portés à la France qui se dissout, à la patrie qui s'en va. Tous tant que nous sommes donc, à quelque profession et à quelque rang que nous appartenions, sur toutes les lignes, dans toutes les directions et toutes les applications du devoir public comme du devoir privé, soyons les hommes du Christ, les combattants, les militants

[1] MM. Fernand et Jacques de Bouillé.

Digitized by Google

du Christ. A cette condition nous serons les hommes de notre temps, les réparateurs du passé, les reconstructeurs de l'avenir. *A vero bello Christi* : c'est la grâce et c'est l'honneur que je vous souhaite à tous, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Digitized by Google

XXIII

HOMÉLIE

PRONONCÉE EN LA FÊTE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

SUR L'ABRÉGEMENT DES ÉPREUVES PAR LA PRIÈRE DES SAINTS.

(VIII DÉCEMBRE MDCCCLXXI.)

Hebdomades abbreviatæ sunt super populum tuum et super urbem sanctam tuam.

Le temps a été abrégé en faveur de votre peuple et de votre ville sainte.

(DANIEL, IX, 24.)

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Les livres saints nous autorisent à croire que les jours de l'épreuve peuvent être raccourcis, et que ceux de la miséricorde et de la délivrance peuvent être hâtés par la prière des justes : ce qui veut dire que, dans l'économie de ses décrets éternels, Dieu, devant qui les choses futures sont comme si elles étaient déjà, prend en considération les actes contingents, mais prévus, de la liberté humaine. La plus grande œuvre que Dieu ait accomplie hors de lui et dans le temps, n'a pas été exceptée de cette loi. L'heure de l'incarnation ne fut pas déterminée si absolument dans

Digitized by Google

les conseils de l'éternité, qu'il n'ait été tenu compte des soupirs et des vœux ardents des âmes saintes.

Qui n'a lu avec attendrissement l'admirable prière de Daniel, rapportée du quatrième au dix-neuvième verset du chapitre neuvième de sa prophétie? Or, dit ce prophète, « comme je parlais encore, et que je priais, et que je con- « fessais mes péchés et les péchés de ma nation, et que, « dans un profond abaissement, j'épanchais mon âme sous « le regard de Dieu en faveur de la montagne sainte; avant « que j'eusse achevé les derniers mots, l'ange Gabriel vola « tout d'un coup à moi et me toucha au temps du sacri- « fice du soir; et il me dit : Dès le début de votre prière » : *ab exordio precum tuarum*, « et parce que vous êtes un « homme de désirs » : *quia vir desideriorum tu es*, « j'ai reçu « ordre de vous apporter cette nouvelle : c'est que le temps « a été réduit à soixante-dix semaines en faveur de votre « peuple et de votre ville sainte » : *septuaginta hebdomades abbreviatæ sunt super populum tuum et super urbem sanctam tuam.*

Or, ce qui est dit formellement de l'efficacité de la prière de Daniel, d'Isaïe et de quelques autres, les saints docteurs l'affirment avec plus de poids encore de celle de la bienheureuse Vierge Marie. La pureté immaculée de son âme, la véhémence de ses désirs, la ferveur de ses oraisons, arrachèrent pour ainsi dire le Verbe du sein de son Père. Le pieux Olier n'était que l'écho de la tradition, lorsqu'il disait : « Marie, voyant les ravages du péché qui abîmait le monde, sollicitée par les désordres des créatures, et voulant étouffer le crime de la terre, Marie souhaitait incessamment le Messie. Elle le désirait si ardemment et l'attendait avec tant d'impatience, elle l'attirait par des attraits et des charmes si puissants, qu'enfin Dieu, touché de ses prières, prévint le temps où il avait résolu de l'envoyer; et, en sa considération, le Verbe de Dieu avança sa venue dans le monde ».

Digitized by Google

Mes très-chers Frères, quand on songe combien les souffrances de la terre étaient multipliées et profondes avant la venue du Sauveur, on bénit les grands serviteurs de Dieu, on bénit surtout la reine des saints, d'avoir ainsi diminué le temps de l'épreuve et accéléré le jour du salut pour tout le peuple de Dieu et pour sa cité sainte. *Septuaginta hebdomades abbreviatæ sunt super populum tuum et super urbem sanctam tuam.*

II. Mais l'avénement du Dieu Sauveur n'a pas écarté dès à présent toute tribulation de ce monde périssable. Au contraire, le Seigneur Jésus nous a lui-même avertis que ce monde doit finir par une tribulation si grande qu'il n'y en aura point eu de pareille depuis le commencement du monde : *erit enim tunc tribulatio magna qualis non fuit ab initio mundi usque modo, neque fiet*[1].

Néanmoins, cette grande épreuve finale ne sera pas elle-même sans adoucissement : autrement, aucune existence ne pourrait la soutenir. Entendez le Seigneur : *Et nisi breviati fuissent dies illi, non fieret salva omnis caro:* « Et si ces jours n'eussent été abrégés, nulle chair mortelle « ne serait sauve. Mais ces jours seront abrégés à cause « des élus » : *sed propter electos breviabuntur dies illi*[2]. Ils seront abrégés à cause des élus, c'est-à-dire, en leur faveur, eu égard à leur faiblesse; mais aussi à raison de leurs mérites, de leurs vertus, de leurs prières : *propter electos breviabuntur.* Ils seront abrégés en considération des élus, de ceux qui prient et qui souffrent ici-bas, mais aussi de ceux qui sont déjà en possession de la gloire, et qui plaident incessamment devant le trône de Dieu la cause de leurs frères : *propter electos breviabuntur dies illi.*

Que Marie ait une part considérable et prépondérante dans cette mitigation suprême, qu'elle y intervienne avec tout le

[1] Matth., XXIV, 21. — [2] *Ibid.*, 20.

Digitized by Google

crédit de sa puissance et de son amour, c'est ce dont il n'est point permis de douter, quand on a suivi la tradition ecclésiastique, et quand on sait qu'un des titres les plus authentiques de Marie est celui d'avocate des hommes auprès de Dieu : *Eia ergo, advocata nostra !*

Cette doctrine de l'abrégement des calamités par le moyen de la prière étant fondée sur la base solide de la parole de Dieu et de l'enseignement des écrivains autorisés, il nous est permis, mes Frères, d'en faire dériver les applications sur toutes les épreuves intermédiaires auxquelles la famille chrétienne doit être en butte depuis le premier jusqu'au second avénement du Sauveur. Lui-même encore nous en a prévenus : Il y aura des combats et des bruits de guerre, des soulèvements de nation contre nation, de royaume contre royaume; il y aura des séditions intestines, des pestes, des famines et toutes sortes de désastres : mais ce ne sera pas la fin : *sed nondum finis*, et toutes ces choses ne seront que le commencement des douleurs : *hæc autem omnia, initia sunt dolorum;* jusqu'au jour où l'on verra l'abomination de la désolation, prédite par le prophète, établie en permanence dans le lieu saint : *abominationem desolationis, quæ dicta est a Daniele propheta, stantem in loco sancto*[1].

III. Hélas ! M. T.-C. F., il était réservé à notre génération de connaître et de ressentir à peu près tous ces maux à la fois. A peine sortis des horreurs d'une guerre affreusement meurtrière, nous avons été témoins des égorgements encore plus affreux, des crimes encore plus horribles de la guerre civile. Pour nous reposer des souffrances qui ont accablé nos villes assiégées, nos provinces envahies, voici que nous avons les oreilles assaillies de nouvelles menaces, le cœur obsédé de nouvelles appréhensions. Rien ne se relève, rien ne se rassied autour de nous. Toujours les

[1] Matth., XXIV, 6, 7, 8, 15.

Digitized by Google

mêmes passions soulevées, les mêmes appétits excités, les mêmes ambitions mises en mouvement, toujours les mêmes convoitises, les mêmes haines, les mêmes vexations, les mêmes impiétés. L'ordre matériel nous fuit autant que l'ordre moral. Nul n'est tranquille possesseur de ce qu'il a, et pas un Français n'est assuré du lendemain. Alarmés dans tous nos intérêts terrestres, nous le sommes encore plus dans les intérêts sacrés de notre foi religieuse. Nous avons lieu de nous demander si l'abomination de la désolation, annoncée par Daniel et par Jésus-Christ, n'a pas déjà commencé son installation dans le lieu saint, et si les tribulations qui pèsent sur nous ne sont pas le prélude et le triste avant-goût des tribulations dernières. Dans tous les cas, quand nous nous retournons vers les siècles passés, nous ne trouvons point, depuis l'établissement de la société chrétienne, un travail et un résultat de désorganisation radicale comme celle qu'offre le monde actuel : *tribulationes tales, quales non fuerunt ab initio creaturæ quam condidit Deus usque nunc*[1]. Le mal est poussé si loin qu'il ne peut durer à cet état aigu. Des crises si violentes ne se prolongent pas. S'il ne nous est pas donné de relâche, aucune chair humaine ne pourra subsister : *nisi breviasset Dominus dies, non fuisset salva omnis caro*. Il faut et il est nécessaire qu'à cause des élus que Dieu a choisis, à cause de l'Église qu'il a fondée, de la hiérarchie et du chef qu'il lui a donnés, il faut que l'épreuve ait une limite, la situation une issue et un dénouement : *sed propter electos quos elegit, breviabit dies*[2].

Et comme le Seigneur a coutume d'accorder ces grâces à la prière, à la prière des justes de la terre et à celle des saints du ciel, imitons l'exemple de Daniel, M. T.-C. F.; tournons notre visage vers le Seigneur pour le supplier et le conjurer, dans les jeûnes, le sac et la cendre, et disons avec lui :

[1] Marc., XIII, 19. — [2] *Ibid.*, 20.

Digitized by Google

« Écoutez ma prière, ô Seigneur Dieu, grand et terrible, qui gardez votre alliance et votre miséricorde envers ceux qui vous aiment et observent vos commandements. Nous avons péché, nous avons commis l'iniquité, nous nous sommes retirés de vous, nous avons décliné vos ordonnances et vos jugements. Nous n'avons point obéi à vos serviteurs les prophètes, qui ont parlé en votre nom à nos rois, à nos princes, à nos pères et à tous les peuples. A vous, Seigneur, la justice : *tibi, Domine, justitia.* A nous la confusion de notre visage : *nobis autem confusio faciei nostræ* ; confusion qui est celle de tout homme et de tout habitant de notre pays : *sicut est hodie viro Judæ et habitatoribus Jerusalem et Israel.* Oui, confusion à nous, à nos rois, à nos princes et à nos pères qui ont péché : *Domine, nobis confusio faciei nostræ, regibus nostris, principibus nostris, et patribus nostris qui peccaverunt.* Mais à vous, qui êtes notre Seigneur et notre Dieu, à vous la miséricorde et la pitié et le pardon dont nous avons besoin après que nous nous sommes éloignés de vous » : *tibi autem Domino nostro misericordia et propitiatio, quia recessimus a te*[1].

IV. Ah ! M. T.-C. F., si nous faisons monter ces cris de douleur, ces accents de repentir et de foi, vers les autels du Seigneur, et si nous les faisons passer par les mains immaculées de Marie, de Marie la patronne et la protectrice de la France, la mère et l'avocate de l'Église ; si nous venons dans ce sanctuaire virginal confesser nos péchés et les péchés de notre nation, et répandre jusqu'à terre nos supplications et nos larmes en faveur de notre patrie et de la ville sainte, notre prière ne sera pas achevée, nos lèvres seront encore en mouvement, que l'archange des heureuses annonces, nous touchant de son aile à l'heure du sacrifice du soir, nous fera entendre cette parole consolante : Le

[1] Dan., IX, 4-9.

Digitized by Google

temps de l'épreuve a été abrégé en faveur du peuple chrétien et de la ville sainte : *hebdomades abbreviatæ sunt super populum tuum et super urbem sanctam tuam.* Oui, qu'il en soit ainsi, ô Vierge immaculée, afin que la prévarication ait un terme, le péché une fin, et que la justice reparaisse [1] ! C'est l'humble requête, c'est la supplication ardente, dont nous vous demandons instamment, en cette solennité, de vous faire la messagère et l'interprète auprès de votre divin Fils, auprès de ce Jésus qui aime l'Église achetée au prix de son sang, auprès de ce Christ qui chérit les Francs depuis leur origine, et qui n'a point condamné notre nation sans retour.

Enfin, si l'heure des solutions finales ne doit pas encore sonner, si le jour de la délivrance pour les uns, de la ruine pour les autres, est encore différé, à tout le moins, ô Marie, écoutez et daignez faire agréer du Seigneur tout-puissant ce vœu que nous formons pour le pontife réduit à une situation si extrême, pour Pie IX dont la magnifique attitude est présentement l'unique honneur du monde, l'unique grandeur vivante de l'humanité : écoutez, dis-je, et faites agréer de Dieu cette demande de nos cœurs : c'est que, par l'intervention de votre maternelle assistance, les jours mauvais lui soient adoucis, jusqu'à ce que l'homme du mal descende dans la fosse creusée devant lui, jusqu'à ce que la justice fasse éclater son jugement. *Ut mitiges ei a diebus malis donec fodiatur peccatori fovea, quoadusque justitia convertatur in judicium* [2], pour le soulagement de ceux qui ont le cœur droit. Ainsi soit-il.

[1] Dan., IX, 24. — [2] Ps. XCIII, 13, 15.

Digitized by Google

XXIV

HOMÉLIE

PRONONCÉE DANS L'ÉGLISE CATHEDRALE LE SAINT-JOUR DE NOEL MDCCCLXXI SUR LE VERSET Ier DU IVe CHAPITRE DE LA GENÈSE.

Eva concepit et peperit dicens : Possedi hominem per Deum.
Ève conçut et enfanta, et elle dit : J'ai possédé un homme par Dieu.
(GENÈSE, IV, 1

I. Ce fut une parole bien mystérieuse, mes très-chers Frères, que celle qui s'échappa des lèvres de la première femme à la suite du premier enfantement humain. Adam et Ève avaient eu Dieu pour auteur direct, et Dieu leur avait dit : « Croissez et multipliez-vous[1] ». Et le jour où Ève mit un fils au monde, elle dit : « Voici que je suis en possession « d'un homme par Dieu », affirmant ainsi à la fois et le domaine des parents sur le fruit de leur propre fécondité : *possedi hominem*, et l'action supérieure de la puissance créatrice d'où découle toute fécondité et toute paternité créée : *possedi hominem per Deum.*

Quelques commentateurs ont pensé qu'un mystère plus profond, et dont l'accomplissement était encore lointain,

[1] Gen., I, 28.

Digitized by Google

avait apparu en ce moment à la mère de tous les vivants, et que, dans la personne très-indigne de ce premier de la race, elle saluait déjà à travers les âges le rejeton futur qui devait être l'homme par excellence, et dont la conception et l'enfantement ne devraient être rapportés qu'à Dieu.

Que la première Ève ait eu ou non cette vue prophétique, mes Frères, ce qui est certain, c'est que, dans la bienheureuse nuit dont nous venons de célébrer l'anniversaire, la conde Ève a été véritablement mise en possession d'un homme par Dieu. Vierge pendant l'enfantement comme avant l'enfantement, Marie, dans la conscience de sa miraculeuse maternité, put, et à meilleur titre, répéter la parole de sa devancière. Oui, cet enfant que j'ai conçu et enfanté en dehors des lois ordinaires de la nature, cet enfant qui de mon sein vient de passer miraculeusement dans mes bras, s'il est mon fils, il est avant tout le Fils du Très-Haut, dont la vertu m'a couverte de son ombre : *Concepit et peperit dicens : possedi hominem per Deum.*

Mais que parlé-je d'enfant ? Sans doute il peut et il doit être appelé de ce nom. C'est par ce signalement que les anges l'ont fait reconnaître aux bergers : *Et hoc vobis signum : invenietis infantem* [1]. Et quand les rois, à la suite des bergers, allèrent adorer le roi des Juifs, « ils trouvèrent l'enfant « avec sa mère » : *invenerunt puerum cum Maria matre ejus* [2]. Ah ! mon divin Sauveur, je me garderai bien de vous contester ce doux nom d'enfant. C'est ma joie, c'est mon bonheur que vous ayez voulu passer par le berceau, par l'adolescence : vous en êtes plus cher à mon cœur, plus attrayant à mes yeux. Rien n'est délicieux pour l'âme chrétienne comme de dire avec Isaïe : « Un petit enfant nous « est né, un fils nous a été donné [3] » : non, non, je ne vous dépouillerai point des charmes de votre premier âge. Dans

[1] Luc., II, 12. — [2] Matth., II, 11. — [3] Isa., IX, 6.

Digitized by Google

cette apparente petitesse, vous possédez trop d'attraits, ô doux Jésus, pour que nous ayons hâte de vous grandir : *parvus et amabilis nimis.* Assez tôt viendront les heures de Gethsémani et du Golgotha. Prolongez, prolongez les jours de Bethléem et de Nazareth.

Toutefois, sous cette grâce naïve de l'enfant, il ne se peut que nous ne considérions déjà l'homme, celui dont il sera dit un jour : *Ecce Homo*[1]. Depuis le péché d'Adam, la terre n'avait plus connu que l'homme diminué, raccourci, l'homme blessé, meurtri, mutilé : autant de nouveau-nés, autant d'avortons : ce n'étaient que des débris d'hommes, ou des commencements, des inchoations d'être humain. Par suite de sa déchéance, la race humaine était réduite à des à peu près. et à des semblants : *et ecce quasi quis.* Mais, à partir de l'enfantement virginal de Marie, l'homme a refait son apparition sur la terre, il y a reparu avec avantage ; et non pas seulement l'homme d'en haut, l'homme de la grâce mais encore l'homme d'ici-bas, l'homme de la société terrestre. C'est l'humanité entière, envisagée sous toutes ses faces, qui a pu dire à Bethléem : « Voici que je suis « rentrée en possession de l'homme par Dieu » : *Concepit et peperit dicens : possedi hominem per Deum.*

II. Car, mes Frères, Jésus-Christ lui-même n'est l'homme, l'homme parfait, que parce qu'en lui l'humanité a été refaite et restaurée par la divinité. Il ne fallait rien moins que cela. C'est l'union hypostatique de la nature divine avec la nature humaine qui a restitué à celle-ci la beauté première de son type, la meilleure partie de ses priviléges, la plénitude de ses avantages. Et tous tant que nous sommes, nous n'avons d'autre moyen d'être des hommes dans l'ordre spirituel, que de « nous mettre en marche « pour aller à la rencontre de l'homme parfait, et parti-

[1] Joann., XIX, 5.

Digitized by Google

« ciper à la mesure de la plénitude de l'âge du Christ » : *donec occurramus omnes... in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi*[1].

Entendons la doctrine de saint Paul, commenté par saint Hilaire. « Pour moi », écrit l'apôtre aux Philippiens « je suis mon chemin, je continue ma route, m'efforçan « de saisir celui en qui j'ai été saisi dans le Christ Jésus » *sequor autem si quomodo comprehendam in quo et comprehensus sum a Christo Jesu*[2]. Dieu a appréhendé l'homme en s'incorporant à lui-même la nature humaine dans le mystère de l'incarnation. L'homme appréhendera Dieu en s'identifiant à l'humanité sainte du Verbe incarné. La vie chrétienne tout entière, c'est une course continuelle, une marche haletante à la poursuite de l'immortalité bienheureuse, qui n'est autre que la possession même de Dieu. Or, le moyen de posséder Dieu, c'est de le saisir, de l'appréhender en celui dans lequel et par lequel il nous a saisis et appréhendés nous-mêmes : *Ita apprehendemus id in quo fuimus apprehensi, si naturam Dei consequamur, Deo ante naturam humanam consequente*[3]. Donc, ajoute le saint docteur, il faut embrasser la discipline chrétienne avec ardeur, avec une sorte d'acharnement; il ne faut pas lâcher prise dans l'œuvre de notre union au Christ par la foi, par la vie pratique, par la grâce, jusqu'à ce que par lui nous soyons conjoints à la nature divine, comme il s'est conjoint lui-même à notre nature mortelle. L'accès de la divinité est ouvert à tous par la chair de Jésus-Christ : *Patet ergo universis aditus in Christo per conjunctionem carnis*, à condition que nous nous dépouillions du vieil homme, et que notre propre chair, mortifiée par la pénitence, ensevelie dans le baptême, ressuscitée par la foi et par la grâce, s'assimile à la chair spiritualisée du Christ, et passe ainsi avec elle dans

[1] Ephes., IV, 13. — [2] Philipp., III, 12. — [3] S. Hilar. in Psalm. II 47.

Digitized by Google

le sanctuaire de la nature même de Dieu [1]. Ainsi nous recouvrerons, et avec surcroît, la noblesse de notre dignité première; ainsi notre humanité sera réintégrée dans son apanage originel, enrichi de priviléges nouveaux. En perdant Dieu, nous avions perdu la possession de nous-mêmes : mais par le Dieu fait homme, l'humanité est rentrée en possession d'elle-même : *possedi hominem per Deum.*

Donc, mes Frères, Jésus-Christ a été le restaurateur de l'homme déchu; par sa rédemption, par sa grâce, par la communication de sa vie céleste, il est le principe de l'homme spirituel, il est l'auteur de l'homme parfait dans l'ordre du salut. Mais il est aussi le restaurateur et l'auteur de l'homme digne de ce nom, dans l'ordre des choses d'ici-bas.

III. Durant le cours de sa carrière évangélique, le Sauveur qui vient de naître dira un jour : « La femme, quand « elle enfante, éprouve de la tristesse à cause que son « heure de souffrance est venue; mais après qu'elle a « enfanté, elle ne se souvient plus de son mal par la joie « qu'elle ressent de ce qu'un homme est entré dans le « monde ». Assurément ces paroles sont vraies comme toutes celles qui sont sorties de la bouche adorable de Jésus. Oui, il y a des mères heureuses, qui peuvent se rendre le témoignage que par elles la race humaine s'est enrichie.

J'aime à tourner ici mes regards vers vous, ô bienheureuse Marie! Car quoique, sans connaître les douleurs de l'enfantement, vous ayez été livrée à bien d'autres douleurs, à des douleurs immenses et innombrables, du moins il est une tristesse que vous n'avez point connue. Votre joie d'aujourd'hui ne s'est jamais démentie, la joie d'avoir fait entrer un homme dans le monde : *propter gaudium, quia natus est homo in mundum* [2]. Pour ceux mêmes qui lui refu-

[1] S. Hilar. in Psalm. XCI, 9. — [2] Joann., XVI, 21.

Digitized by Google

seraient leurs adorations, votre Fils, ô Marie, resterait encore le type le plus accompli de la race humaine. Dix-huit siècles sont là qui répètent la parole du procurateur de la Judée : « Voici l'homme » : *et dicit eis : Ecce Homo*[1].

Mais, hélas ! M. T.-C. F., ce sort n'est pas le sort commun. Cette joie des mères qui succède à la souffrance, combien souvent elle est suivie de tristesses nouvelles, de tristesses plus douloureuses que celles de l'enfantement ! Quelle déception, quel désenchantement quand les mères s'aperçoivent que leurs prévisions sont trompées, et qu'en fait celui qu'elles ont mis au monde n'est point un homme, ne méritera jamais d'être qualifié de ce nom ! Ce mécompte a commencé de bonne heure. Voyez, nous dit le docte abbé Rupert : « ce premier-né de l'homme et de la femme, accueilli avec tant de tressaillement, et à propos duquel sa mère, dans l'extase de sa joie, prononça cette parole célèbre : *possedi hominem per Deum* ; eh bien ! ce premier miracle de la génération humaine n'apportait à ses infortunés parents qu'une fausse joie et une allégresse menteuse » : *Ille tanto cum tripudio matris exceptus, ut juraret sibimet in admiratione gaudii sui dicens : Possedi hominem per Deum,.... ille, inquam, primum humanæ generationis miraculum, et falsa felicitas vanumque gaudium fuit infelicium*[2]. Mais, sans nous occuper de ceux qui continuent ici-bas la race de Caïn, de ces monstres de perversité devenus si nombreux, à ne regarder que les rangs des gens de bien, n'est-il pas vrai que notre siècle est celui des existences avortées, le siècle des hommes manqués ? N'en cherchez pas ailleurs la raison. Partout et toujours l'humanité baissera dans la mesure où baissera le christianisme. De quelque flambeau qu'il soit pourvu, même en plein midi, le philosophe en quête d'un homme ne le trouvera point

[1] Joann., XIX, 5. — [2] Rupert, Comment. in Genes., L. III, c. XXXIV.

Digitized by Google

dans la région d'où Jésus-Christ a disparu. Il y a des hommes, on les découvre en grand nombre, là où il y a un peuple de vrais chrétiens. Hors de là, regardez-y bien, ce n'est pas l'homme; c'est une ombre d'homme, un quasi quelqu'un : *et ecce quasi quis.*

Certes, le spectacle des choses contemporaines prouve assez éloquemment cette assertion. Entendez-vous ce qu'on dit de toutes parts? « Le monde se meurt d'inanition, faute d'hommes; les nations périssent par la rareté d'hommes, par la disette d'hommes ».

La France, en particulier, cette nation qui renferme toujours dans son sein tant d'éléments de vie et de grandeur, répète à tout propos ce que disait cet impotent, ce paralytique, placé à côté de la piscine curative sans pouvoir en ressentir l'effet salutaire : *hominem non habeo* : « je n'ai « pas d'homme ». A défaut d'un homme individuel, la nation s'est tournée vers l'homme collectif : et du sein de l'assemblée la plus honnête, la plus éclairée, la plus capable, le même cri est parti, plus plaintif et plus lugubre; et nous l'entendons se reproduire sur tous les modes et tous les tons : *Hominem non habeo* : « je n'ai pas d'homme ».

Je le crois bien : il n'y a pas d'hommes, là où il n'y a pas de caractères; il n'y a pas de caractères, là où il n'y a pas de principes, de doctrines, d'affirmations; il n'y a pas d'affirmations, de doctrines, de principes, là où il n'y a pas de foi religieuse, et par conséquent pas de foi sociale. Faites ce que vous voudrez : vous n'aurez des hommes que par Dieu. Et si vous étiez assez malheureux pour aller chercher le remède à l'appauvrissement intellectuel et moral du pays dans un enseignement qui serait rendu obligatoire et ne serait pas tenu d'être chrétien; si, pour refaire une génération d'hommes, vous alliez inventer des écoles d'où personne ne devrait être absent, si ce n'est Dieu; cet outrage à la liberté humaine comme à la raison et à la

Digitized by Google

religion serait le coup de grâce et l'arrêt de mort. Des mains sacriléges et parricides auraient écrit sur la pierre sépulcrale de notre pays : *Finis Galliæ.*

O France, ô nation virile et généreuse, qui pris naissance en cette solennité de Noël sur les fonts du baptistère de Reims, ô France à qui il y avait été donné si souvent, dans le cours des âges, de trouver un homme par Jésus-Christ, un homme qui s'appela Clovis, qui s'appela Charlemagne, qui s'appela Louis IX, ou plutôt, tout un peuple d'hommes qui s'appela durant quatorze siècles le peuple français; ô France, puisses-tu te rattacher si fortement à l'homme-Dieu, que par lui tu retrouves ce qui te manque sans lui! Pour redevenir la première nation du monde, tu n'as besoin que de redevenir la nation chrétienne entre toutes les autres. Béni soit le jour où notre patrie pourra se relever de ses chutes, se laver de ses hontes, se consoler de ses pertes et de ses malheurs! Ce jour sera celui où elle pourra dire : « Enfin, un homme m'a été donné, m'a été rendu : je tiens et je possède un homme par Dieu » : *Possedi hominem per Deum.* Amen.

Digitized by Google

XXV

HOMÉLIE

PRONONCÉE DANS L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE POITIERS

EN LA SOLENNITÉ DE SAINT HILAIRE

PRÉSIDÉE PAR MONSEIGNEUR LE NONCE APOSTOLIQUE

(XIV JANVIER MDCCCLXXII.)

Sacerdos magnus qui in vita sua sufulsit domum, et in diebus suis corroboravit templum.

C'est ici le pontife éminent, qui durant sa vie a soutenu la maison et raffermi le temple.

(Eccli., L, 1.)

MONSEIGNEUR [1],

I. Encore que Dieu ait fait son Église immortelle, et qu'il ait pris l'engagement de ne pas laisser prévaloir contre elle les puissances de l'enfer, il daigne néanmoins, pour cette œuvre de conservation, associer le bras de l'homme à son bras tout-puissant durant le cours des âges. Et quoique la grande société chrétienne possède le principe

[1] Son Excellence Monseigneur Flavio Chigi, archevêque de Myre, Nonce apostolique en France.

Digitized by Google

de sa force et de sa durée dans les éléments mêmes de sa constitution hiérarchique, il a plu souvent au Très-Haut de mettre en relief, à tel ou tel moment de l'histoire, une individualité supérieure, une personnalité éclatante, sur laquelle semble reposer alors tout le poids de l'édifice sacré. Tel fut le grand pontife dont nous honorons aujourd'hui la mémoire. Quinze siècles se sont succédé, sans qu'aucun ait omis de répéter qu'Hilaire, durant le cours de sa vie mortelle, a soutenu la maison et raffermi le temple : *Sacerdos magnus qui in vita sua suffulsit domum, et in diebu suis corroboravit templum.*

Mais, me dites-vous, la pierre sur laquelle Jésus-Christ a édifié son Église ne suffit-elle pas à la solidité de l'édifice? Oui, sans doute, mes Frères; et l'un des titres de saint Hilaire à notre reconnaissance, c'est le témoignage célèbre qu'il a rendu à ce fondement inébranlable et nécessaire de la foi et de l'unité de l'Église.

Aussi l'Église romaine, ayant à célébrer dans quelques jours la solennité de la Chaire de saint Pierre à Rome, ne trouvera pas à emprunter de plus beaux accents que ceux de notre saint docteur pour établir les divines prérogatives du pontife romain. C'est aux homélies prononcées autrefois ici par le grand évêque, qu'elle demandera le commentaire authentique du seizième chapitre de saint Matthieu, où est contenue cette doctrine.

Laissez-moi vous réciter toute cette page :

II. « Le Seigneur demande à ses disciples ce que les hommes pensent de lui et pour qui ils le prennent. Les apôtres rapportent les jugements divers qu'ils ont entendus. Jésus-Christ insiste, et il veut savoir ce qu'ils pensent eux-mêmes : *Vos autem, quem me esse dicitis?* Alors, tous les autres gardant le silence : *in cunctorum apostolorum silentio*[1],

[1] Hil., De Trinit., L. VI, 37.

Digitized by Google

Simon prend la parole et dit : « Vous êtes le Christ Fils du « Dieu vivant ». Et Jésus lui réplique et lui dit : « Tu es heu- « reux, Simon fils de Jean : car ce n'est pas la chair et le « sang, mais c'est mon Père céleste qui t'a fait cette révé- « lation. Et moi je te dis à mon tour que tu es Pierre, et « sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de « l'enfer ne prévaudront point contre elle. Et je te donne- « rai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu « lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que tu « délieras sur la terre sera délié dans le ciel [1]. »

« Certes, poursuit saint Hilaire, parce que Pierre avait vu dans l'homme le Fils de Dieu, sa confession a obtenu une digne récompense! Oui, bienheureux il est, lui que Jésus a pu louer d'avoir aperçu et compris ce qui est au delà de la portée des yeux humains, contemplant et confessant le premier, non pas ce que la tradition naturelle, ni la voi de la chair et du sang, mais ce que la révélation du Pèr qui est dans les cieux lui montrait, à savoir, le Fils de Dieu caché sous les traits du fils de l'homme. A partir de ce moment et en vertu de cette imposition d'un nouveau nom, Simon Pierre va devenir l'immortel fondement de l'Église, la pierre digne de porter cette construction qui défiera les efforts de l'enfer, les portes de l'abîme et toutes les barrières de la mort. O bienheureux portier du ciel, à l'arbitre duquel les clefs de l'éternel séjour sont remises, et dont le jugement terrestre est d'avance ratifié au ciel : *cujus terrestre judicium præjudicata auctoritas sit in cœlo*; de telle sorte que tout ce qui est lié ou délié par lui ici-bas, obtient incontinent l'autorité de chose jugée là-haut : *ut quæ in terris aut ligata sint aut soluta, statuti ejusdem conditionem obtineant et in cœlo* [2]. »

M. T.-C. F., n'est-il pas vrai que ces paroles, à elles

[1] Matth., XVI, 13-19.— [2] Comment. in Matth., XVI, 6, 7.

Digitized by Google

seules, ont tranché depuis quinze cents ans la question de l'infaillibilité de Pierre et de ses successeurs? Connaissez-vous rien d'infaillible comme un jugement enregistré dans le ciel, et conçoit-on qu'on en puisse appeler ici-bas d'une décision qui a immédiatement force de loi là-haut? Je répète la phrase d'Hilaire : *cujus terrestre judicium præjudicata auctoritas sit in cœlo, ut quæ in terris aut ligata sint aut soluta, statuti ejusdem conditionem obtineant et in cœlo.*

Après cela, M. F., Pie IX est bien autorisé à dire de la constitution portée dans le concile du Vatican, ce qu'écrivait le saint pape Libère à l'empereur Constance dans une lettre rapportée par notre docteur : « Votre prudence voit donc qu'il n'est rien entré dans mon esprit qui ne fût digne des pensées d'un serviteur de Dieu, et que je n'ai été guidé en rien par les recherches de l'amour-propre et de l'intérêt personnel[1]... Selon l'ordre et la règle de mes devanciers, je n'ai voulu rien ajouter ni rien retrancher au pontificat de la ville de Rome; et la foi qui a été définie est celle qui s'est transmise par la succession des plus grands évêques : *Secutus morem ordinemque majorum, nihil addi episcopatui urbis Romæ, nihil minui passus sum, illam fidem servans, quæ per successionem tantorum episcoporum cucurrit*[2].

III. Et si Hilaire a été l'un des fermes appuis de l'Église par le témoignage décisif qu'il a rendu à l'autorité souveraine du chef de l'Église, il ne nous importe pas moins de l'entendre revendiquer pour l'Église le droit et l'obligation d'intervenir par des définitions nouvelles là où la vérité antique et primitive est méconnue. Ce principe, posé en face de la négation de la divinité du Verbe, conserve toute sa force et

[1] Videt igitur prudentia tua nihil in animum meum introisse, quod Deo servientibus non dignum fuerat cogitare.... Nihil per jactantiam, nihil per gloriæ cupiditatem, quod ad legem pertinebat implevi. Ex opere historico, Fragment. v, 3. — [2] *Ibid.*

Digitized by Google

« toute son application au regard de toute négation d'un point quelconque de la vérité révélée, par conséquent d'un point aussi important qu'est celui qui concerne le siége de la souveraineté et de l'infaillibilité dans l'Église. Ici encore je citerai littéralement notre docteur, dont j'ai le texte sous les yeux.

« Assurément le besoin de définir est regrettable en lui-même, parce qu'il suppose que l'erreur, ou au moins le doute est survenu. Heureuses les générations privilégiées pour qui les définitions n'ont point été nécessaires, parce que la foi parfaite des temps apostoliques les dispensait de formules écrites : *O beatos vos in Domino et gloriosos, qui perfectam et apostolicam fidem conscientiæ professione retinentes, conscriptas fides hucusque nescitis!* Là où abondait l'esprit, la lettre était superflue : *neque eguistis littera, qui spiritu abundabatis.* Pourquoi demander à la main une signature, quand la croyance nécessaire au salut est gravée dans le cœur et confessée par la bouche : *neque officium manus ad scribendum desiderastis, qui, quod corde a vobis credebatur, ore ad salutem profitebamini.* Mais, par suite des audaces de l'hérésie[1], la nécessité a introduit la pratique de définir les articles de foi et l'obligation de souscrire à ces formulaires : *sed necessitas consuetudinem intulit exponi fides et expositis subscribi.* Car, dès que le sentiment intérieur périclite, le texte écrit devient un besoin : *ubi enim sensus conscientiæ periclitatur, illic littera postulatur.* Et nul n'y peut raisonnablement refuser son adhésion : car il ne saurait y avoir d'inconvénient à écrire ce qu'on est tenu, pour le salut, de croire et de confesser : *nec sane scribi impedit, quod salutare est confiteri*[2]. »

[1] Nihil autem mirum videri vobis debet quod tam frequenter exponi fides cœpta sunt : necessitatem hanc furor hæreticus imponit. Liber de Synodis 63. — [2] *Ibid.*

Digitized by Google

Dans ces observations si pleines de gravité et de sens, mes Frères, vous avez la réponse à tant et tant de propos déplacés, d'arguments dépourvus de valeur, qui ont eu cours durant la tenue du concile. A moins qu'on ne dise que la question ne valait pas la peine d'être définie. Comme s'il pouvait être indifférent aux gardiens du dépôt sacré et aux conducteurs du peuple chrétien de laisser altérer la constitution divine et immuable de l'Église, et cela en vue de l'accommoder plus ou moins à l'esprit ou à la lettre des constitutions précaires d'une époque qui a vu crouler, l'un après l'autre, tous ses établissements politiques depuis qu'ils se sont isolés de la tradition chrétienne! En vérité l'expérience n'est pas encourageante. Il en a coûté, il en coûte trop cher aux sociétés monarchiques d'avoir appauvri l'autorité et l'action de la tête, pour que la hiérarchie catholique soit tentée de laisser affaiblir, à la faveur de son silence, la primauté souveraine de son chef.

Ah! l'avenir le révélera à ceux que le présent n'éclaire pas encore : loin d'avoir fait un acte dénué d'opportunité, le concile du Vatican, assisté de l'Esprit saint, est entré dans le vif de la situation contemporaine. L'équitable histoire dira qu'à l'heure où tant de mains, tant de voix, tant de plumes, qui se croyaient honnêtes et conservatrices, travaillaient à l'envi à la démolition du foyer comme au renversement de l'autel, le monde chrétien eut à sa tête, dans la personne de ses évêques et de leur intrépide chef, un sacerdoce vraiment grand, qui étaya les murailles croulantes de la maison, en même temps qu'il affermit les assises du temple menacé : *Sacerdos magnus qui in vita sua suffulsit domum, et in diebus suis corroboravit templum.*

IV. Comment remercier assez Votre Excellence, Monseigneur, de l'honneur qu'elle nous fait de présider aujourd'hui notre solennité patronale? Il est vrai, le grand Hilaire méritait bien cet hommage, dont ses fils, et, plus que tout

Digitized by Google

autre, son humble successeur comprennent tout le prix. Le nom que vous portez, Monseigneur, est un de ceux dont l'Église s'honore. Avant d'être le pape Alexandre VII, le nonce Fabio Chigi, par ses réserves et ses réclamations au sujet de plusieurs points de la paix de Westphalie, avait marqué du doigt le principe même du mal et de la division qui a réduit l'Europe chrétienne à un si lamentable abaissement. La correspondance des dates de l'histoire offre souvent des instructions saisissantes et pleines d'éloquence comme d'à-propos. Une des plus fructueuses études de ma vie a été de lire, à la lumière des événements de l'année 1848, les actes du saint-siége publiés en l'an 1648 conformément aux protestations de son envoyé extraordinaire en Germanie [1]. On dirait que l'Église romaine est douée de la seconde vue, et qu'ayant reçu de Jésus-Christ les clefs du royaume céleste, elle tient en même temps dans ses mains, avec la balance du droit et de la justice, la clef de l'histoire et les secrets de l'avenir.

Qui niera que le germe du mal, signalé dès ce temps par la sentinelle apostolique, ne se soit effroyablement développé à travers les phases progressives des révolutions et des spoliations accomplies depuis lors? Et maintenant, voici que nous touchons aux dernières limites des choses. Tous les coups que les sociétés et les nations ont portés à l'Église de Jésus-Christ, se sont retournés contre ces nations et ces sociétés elles-mêmes. La France en particulier a été abandonnée de sa propre fortune, dans la mesure où elle a abandonné Rome. Jamais peut-être, sous le règne de la nouvelle alliance, le ciel n'avait appliqué d'une façon plus sensible, plus exacte et plus suivie, la loi et la peine du talion.

Mais le dernier mot de la ruine n'est pas dit. Le jour où la

[1] Innocent. X, Bulla *Zelo domus Dei*, XX novembr. MDCXLVIII.

Digitized by Google

papauté serait jetée hors de la place que Dieu lui a marquée, attendez-vous à un ébranlement tel qu'il n'y en a pas eu depuis l'heure du Calvaire.

L'évangéliste nous l'apprend : quand la victime saint eut poussé son dernier cri, il y eut un tremblement de terre si violent, que les pierres se fendirent [1]. Cela devait être, dit notre grand docteur dans son incomparable langage : « la terre s'ébranle, la terre s'agite jusqu'en ses fondements : car, si vaste que soit sa capacité, ses flancs n'avaient point où recevoir un tel mort » : *Movetur terra : capax enim hujus mortui non erat* [2]. Un mort qui est celui par lequel toutes choses ont été faites et pour lequel toutes choses vivent, un mort qui est le principe et le terme de toute vie, un mort de cette taille, ni la surface ni la profondeur de la terre ne sont assez grandes pour lui tailler et lui mesurer un sépulcre : *Movetur terra : capax enim hujus mortui non erat.*

Or, Pierre est ici-bas le vicaire, le représentant, la personne continuée du Christ. Et si l'heure de l'agonie sonne de nouveau pour le Christ dans la personne de son vicaire, si le chef de la chrétienté est frappé de mort civile, il y aura pour la terre des commotions, des secousses, des convulsions sans pareilles : car, quelles que soient les dimensions de notre planète, elle n'a point de place pour un tel mort : *Movetur terra : capax enim hujus mortui non erat.* Errant de ville en ville, de royaume en royaume, le pontificat romain débordera toujours le cadre qu'on lui voudra tracer. Dans cette organisation sociale de l'Europe et du monde chrétien, qui a été l'œuvre de Dieu et des siècles, la fonction de la papauté est celle du foyer d'où tout rayonne, du centre où tout aboutit. Or, c'est la loi des êtres de ne pouvoir durer

[1] Et terra mota est, et petræ scissæ sunt. Matth., XXVII, 51.
[2] Comment. in Matth., c. XXXIII, 7

Digitized by Google

longtemps ni être en repos si on les sépare de leur cause et si on les détourne de leur fin. La terre sera donc tremblante sur sa base et agitée dans ses entrailles, elle ne retrouvera pas son assiette, jusqu'à ce qu'une secousse favorable ait réparé la perturbation et le désordre apportés à l'équilibre politique du monde chrétien par la disparition de son chef: *Movetur terra : capax enim hujus mortui non erat.*

Cette réparation viendra. Ce qu'un choc funeste a renversé, un choc meilleur le relèvera. Au surlendemain du tremblement de terre qui accompagna la mort du Christ, il y en eut un second plus fort que le premier : *Et ecce terræ motus factus est magnus* [1]. C'était le sépulcre qui se déchirait, qui se brisait, qui faisait voler en éclats la pierre dont on l'avait scellé, et qui rendait à la vie le mort puissant que la terre ne pouvait retenir. *Quid quæritis viventem cum mortuis* : « Que cherchez-vous parmi les morts, celui qui est vi« vant[2]?» Le Jésus qu'on mettait au sépulcre avant-hier, allez en Galilée, et vous le retrouverez plein de vie et rayonnant de gloire, ainsi qu'il vous l'a lui-même annoncé d'avance[3]. Et moi je vous dis, mes Frères : Retournez à Rome dans quelques années: vous y verrez le concile du Vatican se poursuivant autour du trône du pontife-roi.

V. Vous l'avez dit, ô Hilaire, et les siècles écoulés n'ont pas donné le démenti à votre parole. « Quoique beaucoup de nations lointaines aient acquis la connaissance de Dieu moyennant la prédication apostolique, et qu'il se soit formé au milieu d'elles des églises qui enseignent la vraie foi : *Nam quamvis multæ barbaræ gentes Dei cognitionem secundum apostolorum prædicationem, et manentium hodie illic ecclesiarum fidem, adeptæ sint*, néanmoins la doctrine évangélique, l'institution chrétienne, a son établissement propre et principal dans le siége de l'empire romain » : *tamen specia-*

[1] Matth., XXVIII, 2. — [2] Luc., XXIV, 5. — [3] Marc., XVI, 7

liter evangelica doctrina in Romani imperii sede consistit[1]. Voilà le grand apanage des nations occidentales, voilà la fortune des races latines, voilà leur garantie de relèvement et de durée, tant que le monde ne sera pas à la veille de finir.

Le pontife romain, le pape-roi, ah! c'est de lui qu'on peut dire, à meilleur titre que d'aucun docteur particulier et que de notre Hilaire lui-même, qu'il est, « au milieu des orages du temps, le grand souteneur de l'Église », et par cela même, le plus solide contrefort et le principal arc-boutant des sociétés humaines : *inter mundi procellas, magnus Ecclesiæ sustentator*[2]. Et si cela est vrai de la papauté en général, combien cela n'est-il pas justifié par le pontife en qui la papauté se personnifie depuis plus d'un quart de siècle! Une bouche non suspecte a dit cette parole devenue célèbre : « La papauté est la seule grandeur vivante de l'Italie ». Mes Frères, ne peut-on pas aujourd'hui dire davantage? Regardez de toutes parts, regardez auprès et regardez au loin, regardez les hommes et regardez les assemblées, regardez les peuples et regardez les rois : où vos yeux pourront-ils se reposer avec complaisance? Je ne suis point et ne serai jamais un courtisan; mais c'est à peine si je devance le jugement de l'histoire quand j'ose dire que Pie IX est la seule grandeur vivante de notre siècle, l'unique gloire de l'humanité contemporaine.

Mes très-chers Frères, les mains du grand pontife vont nous bénir tout à l'heure. Par ses ordres, cette bénédiction traversait hier les espaces sur l'aile des éclairs, et venait se poser ici entre les mains de son vénérable représentant auprès de la nation française : nation toujours chère à son cœur, parce qu'elle a beaucoup fait dans tous les temps, parce qu'elle ne demande qu'à beaucoup faire encore dans

[1] Prolog. in Libr. Psalm. 15. — [2] S. Hieron. in S. Hilar.

Digitized by Google

l'avenir pour la cause chrétienne. Notre Poitou a conquis des droits particuliers à son amour : depuis le commencement de l'épreuve, il lui a payé sans relâche le tribut du sang, le tribut de l'or et le tribut du cœur. Que cette bénédiction du père de la chrétienté adoucisse et console plus d'une douleur paternelle, plus d'une douleur maternelle. Qu'elle écarte désormais de nous tout nouveau sujet de tristesse et de deuil ; qu'elle fasse de cette solennité le point de départ d'un temps meilleur.

Et s'il vous a plu, ô notre père Hilaire, d'appeler quelques-unes de nos vierges les plus pures, les plus distinguées, les plus accomplies, à partager prématurément avec votre propre fille, la bienheureuse Abre, la couronne resplendissante des épouses du Christ, nous aimons à nous souvenir aussi que jadis, sous les regards et aux applaudissements de toute la cité, vous rendîtes un enfant à sa mère en larmes. Nous avons la confiance que vous renouvellerez ce prodige, et que vous écarterez les appréhensions, les angoisses qui oppressent encore plus d'un cœur. Ainsi soit-il.

Digitized by Google

XXVI

INSTRUCTION PASTORALE

SUR

L'OPPOSITION A DIEU MANIFESTÉE PAR L'OPPOSITION AU PRÊTRE.

(CARÊME MDCCCLXXII.)

Nos très-chers Frères,

I. La disposition actuelle de l'esprit public parmi nous n'a-t-elle pas été signalée et peinte au vif par le prophète Osée, quand il disait à Israël : « Ne cherche point à faire « entendre maintenant ni le langage de la justice ni la voix « du raisonnement : car ton peuple ressemble à une multi- « tude insurgée contre le prêtre ; et tu vas crouler tout à « l'heure » : *Verumtamen unusquisque non judicet, et non arguatur vir : populus enim tuus, sicut hi qui contradicunt sacerdoti ; et corrues hodie*[1] ?

Au sentiment du prophète, une nation est incurable, un peuple est incorrigible, une situation est désespérée, et c'est peine perdue d'invoquer la raison et l'équité, quand

[1] Ose., IV, 4, 5.

Digitized by Google

l'autorité divine du sacerdoce, au lieu d'être reconnue et respectée, ne trouve plus que résistance et contradiction ; la ruine alors est inévitable, et elle est prochaine.

En sommes-nous arrivés là, N. T.-C. F., et ne nous reste-t-il plus qu'à courber silencieusement la tête devant le sort fatal qui nous attend ? Nous ne voulons pas le penser ; et c'est dans l'espérance de pouvoir encore remédier au mal, que nous allons étudier un de ses symptômes les plus tristement significatifs.

Si peu flatteuse que soit cette constatation, nous n'hésitons point à reconnaître qu'en effet le sacerdoce est devenu, de nos jours, l'objet d'une défiance plus générale et d'une défaveur plus obstinée qu'à aucune époque du passé. Jamais peut-être l'opposition au prêtre n'avait été poussée si loin et n'avait été partagée par un si grand nombre d'esprits. Toute passion ardente et vivace a coutume de se traduire par un mot : le mot est désormais inauguré au vocabulaire de notre pays. La qualification la plus compromettante pour un citoyen, pour un homme public, est celle de « clérical ». Crayonnée sur le dossier du fonctionnaire, elle le frappe d'un discrédit notable, et devient un obstacle sérieux à son avancement dans la carrière. Jetée aux passions de la rue, elle appelle sur la tête de celui qu'elle désigne les dédains, les injures, et, à un moment donné, les fureurs de la passion populaire. Pourquoi nous le dissimuler ? Nous sommes antipathiques à la génération contemporaine, antipathiques à ce point que nous rendons humainement impossibles et les causes et les personnes pour lesquelles on nous soupçonne d'avoir de la préférence, ou qu'on soupçonne d'être animées de bon vouloir envers nous.

Pour quiconque professe le dogme de la souveraineté du nombre, et ne permet pas qu'on en appelle du tribunal suprême de l'opinion, il n'y a logiquement qu'une chose à

Digitized by Google

faire : c'est d'en finir avec le sacerdoce, c'est de le supprimer ; ou bien, c'est de prendre les moyens efficaces de l'asservir aux idées et aux volontés du siècle, si tant est que le sacerdoce puisse à ce prix trouver grâce devant le siècle.

La conclusion est tout autre pour ceux qui croient, d'accord avec l'Écriture, que ni la sagesse, ni l'autorité, et surtout l'autorité souveraine, ne résident point dans la multitude. Loin de placer l'infaillibilité et la souveraineté dans le nombre, nous savons et nous disons que la foule est très-sujette à s'égarer, que sa destinée n'est pas de conduire, mais d'être conduite. Nous n'avons point appris de l'Esprit saint que le grand nombre fût le nombre des sages [1]. Bien au contraire, Moïse, descendant du Sinaï, et tenant en ses mains les tables de la loi, dont le Seigneur lui avait dicté le commentaire et les développements, a prononcé cet oracle décisif : « Tu ne te mettras point à la suite de la foule « pour mal faire, et tu ne te rangeras point à l'avis du « grand nombre pour dévier du vrai » : *Non sequeris turbam ad faciendum malum, nec in judicio plurimorum acquiesces sententiæ ut a vero devies* [2].

L'attitude prise actuellement envers nous n'est donc d'aucun poids moral à nos yeux. Elle est un fait, et n'a que l'autorité d'un fait. L'Église reste l'Église, et la foule reste la foule. Il y a plus. Au lieu de nous tenir pour condamnés par le verdict populaire du quart d'heure, nous y trouvons un titre et une garantie pour la légitimité de notre mission et la valeur de nos principes. Ayant devant les yeux les termes de son institution, notre sacerdoce ne commencerait à douter de lui-même que s'il cessait d'être un signe de contradiction.

Le divin fondateur de l'Église nous l'a prédit : « Le dis-

[1] Et stultorum infinitus est numerus. Eccle., I, 15. — [2] Exod., XXIII, 2.

Digitized by Google

« ciple n'est pas au-dessus de son maître. Comme ils m'ont « traité, ils vous traiteront[1]. Vous serez en butte à la haine « de tous à cause de mon nom.... S'ils ont eu pour le père « de famille des appellations outrageuses, comment ne se « donneraient-ils pas libre carrière envers les hommes de « sa maison[2] ? » Dans vingt autres circonstances, Jésus-Christ a pris soin de nous préparer à cette hostilité enracinée qui nous poursuit, et dont nous avons le droit de nous glorifier.

II. Cette hostilité nous honore et nous rassure d'autant plus, qu'en elle-même elle est devenue vraiment inexplicable. Dans d'autres temps, le sacerdoce a été riche, il a été influent. Aujourd'hui il n'a plus ni la propriété ni l'autorité. En échange de ses biens confisqués, et de la renonciation authentique et irrévocable qu'il en a faite, il reçoit de la contribution publique à peine le nécessaire à la vie. On peut dire que les deux tiers des ministres de la religion vivent dans la pauvreté, et que l'autre tiers jouit tout au plus d'une médiocre aisance. Ce ne sont donc pas nos richesses qu'on peut nous envier, ni l'abus que nous en faisons qu'on peut censurer. En outre, nous ne participons à aucun degré au gouvernement public, nous sommes étrangers à toutes les branches d'administration, au maniement de toutes les affaires politiques; et là même où nous aurions des droits à exercer, plutôt que d'être un embarras, nous nous en désintéressons avec une facilité que parfois même on nous reproche.

Comment donc expliquer les attaques croissantes dont nous sommes devenus le point de mire? On avait beaucoup dit : Replacez le prêtre dans les conditions de l'Église primitive; qu'il abandonne le terrain où s'agitent les passions humaines, qu'il se retranche dans le sanctuaire, qu'il

[1] Joann., xv, 20. — [2] Matth., x, 22, 25.

Digitized by Google

se renferme dans les fonctions spirituelles : il gagnera en autorité morale sur les peuples tout ce qu'il aura perdu de puissance temporelle. Le monde laïque sera à ses pieds quand, ayant quitté toute grandeur empruntée, il ne sera plus que le ministre de Jésus-Christ.

Nous savons à quoi nous en tenir désormais, et l'expérience est venue démontrer ce qu'il y avait de sincérité dans ces protestations. Du moins avons-nous gagné ceci, c'est de pouvoir dire avec notre divin Maître « que leur « haine est une haine gratuite » : *Ut adimpleretur sermo qui in lege eorum scriptus est : quia odio habuerunt me gratis*[1].

Mais, m'objecte-t-on, cette opposition ne serait injuste, cette antipathie ne serait gratuite qu'autant que le clergé aurait accepté de bonne grâce, sans regrets et sans arrière-pensée, la condition que les révolutions lui ont faite. La disposition dont vous vous plaignez repose sur une crainte, et rien ne prouve que cette crainte ne soit pas légitime. Si le clergé nourrit des préférences assez peu dissimulées, s'il espère que tel ou tel gouvernement sortira de nos malheurs et de nos dissensions, n'est-ce pas que le clergé désire et compte recouvrer par là l'autorité, l'ascendant, la domination ? Or, « il n'y a point parmi nous de passion plus vivace que la haine de l'influence cléricale » [2]. A dire vrai, ajoute-t-on, le gouvernement monarchique, le rétablissement de la royauté traditionnelle, ce régime qui seul peut-être aurait l'efficacité de rendre au pays l'ordre, la prospérité et la dignité, ce régime n'a tant d'adversaires que parce qu'il s'offre sous la couleur d'un régime clérical, sacerdotal, que parce que ce gouvernement de la royauté chrétienne deviendrait le gouvernement des prêtres ; et la France moderne est ainsi affectée, qu'elle ne voudrait pas

[1] Joann., xv, 25.

[2] *Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1864, article de M. Jules Simon.

Digitized by Google

acheter à ce prix même sa restauration intérieure et le retour de sa prépondérance dans le monde.

Vous voyez, N. T.-C. F., que nous ne craignons point d'articuler tout haut ce qui se dit tout bas. C'est depuis longtemps notre habitude d'aborder les choses de front. Rien n'est plus français que la franchise; et l'état matériel et moral de notre pays comporte moins que jamais les faux-fuyants et les réticences.

Or, à ces appréhensions qui viennent d'être énoncées, à ces persuasions pour le moins hasardées et dont les conséquences sont si graves, qui peut mieux répondre que nous-mêmes, puisque seuls nous avons conscience de nos sentiments, de nos pensées, de nos aspirations? Souffrez donc que j'interroge d'abord les pasteurs secondaires, et que je m'interroge ensuite moi-même. Ils répondront pour eux, et je répondrai pour moi; et notre réponse à tous sera franche et loyale.

III. Je m'adresse à vous publiquement et sans détour, prêtres français qui exercez avec un dévouement incontesté les diverses fonctions de la charge pastorale, les œuvres multipliées du ministère des âmes. Je ne vous ferai pas l'injure de vous demander : En est-il un seul parmi vous qui rêve la richesse par le recouvrement des biens que le concordat a déclarés incommutables aux mains des acquéreurs, ou par le rétablissement des dîmes, comme on a la déloyauté de le faire croire au peuple : ce qui prouve, pour le dire en passant, que nos adversaires ont encore plus de mépris pour le peuple que pour nous-mêmes? Mais je vous demande : Où sont-ils ceux d'entre vous qui attendent, qui espèrent, qui désirent, en ce dix-neuvième siècle et en ce pays de France, un ordre de choses dans lequel le curé de paroisse ou au moins le doyen ecclésiastique aurait une participation quelconque aux fonctions civiles, à la gestion des affaires de la commune, du canton, de l'arrondis-

Digitized by Google

sement ? Ma question vous étonne, et vous êtes presque stupéfaits qu'elle puisse vous être posée. Vous me dites qu'en souhaitant ardemment pour votre pays des institutions durables, honnêtes, conformes aux traditions de son passé et aux exigences de ses besoins présents, favorables au bien public, et par là profitables à la religion et aux bonnes œuvres, vous êtes placés trop près des populations, vous connaissez trop les mœurs de l'époque, l'état des choses et des esprits, pour imaginer que l'immixtion du prêtre dans les intérêts temporels de la société puisse offrir le moindre avantage. Vous ajoutez que la paix, l'honneur, l'indépendance, l'impartialité de votre ministère religieux seraient inconciliables avec les agissements nécessaires d'un régime désormais fortement démocratisé, avec l'inconstance et les vicissitudes capricieuses du suffrage populaire ; et enfin, qu'à moins d'être absolument dénué de sens pratique, il n'est pas un homme du sanctuaire qui puisse demander autre chose à notre temps, si ce n'est assez de stabilité dans les choses et de bienveillance dans les personnes pour que notre apostolat spirituel s'exerce librement et fructueusement. Telle est votre réponse à ma question ; et j'accepte et je publie cette réponse avec assurance, parce que je la sais vraie et sincère.

Est-il besoin maintenant que je m'interroge moi-même, et, avec moi, l'auguste hiérarchie dont j'ai l'honneur d'être membre ? Je rougirais de le faire, si de récentes accusations n'avaient mis ce qu'on appelle l'ambition du haut clergé en demeure de répondre et de s'expliquer. Serait-il vrai que l'idéal de l'avenir fût pour nous un régime sous lequel l'évêque aurait la haute main dans l'administration des affaires du département ou de la province, siégerait dans les grands corps de l'État, interviendrait dans le gouvernement général du pays ?

Certes, ce n'est pas nous qui nierons les services de toute

Digitized by Google

nature rendus à la France par nos devanciers. Au besoin, l'équité des écrivains laïques nous rappellerait à la juste estime que nous devons faire de notre ordre, s'il nous arrivait de méconnaître qu'il a fourni de grands hommes d'État, et que le concours actif du clergé fut avantageux aux intérêts et à l'honneur de la nation dont il formait le premier corps. Mais, autres temps, autre règle de conduite. Ce n'est pas dans un établissement social quelconque que l'homme d'Église peut avoir sa place utilement marquée. Nous savons que, là même où nous ne mettrions le pied que sur un double et triple appel fait à notre dévouement, notre présence apporterait plus d'un ombrage, causerait et rencontrerait plus d'un embarras. N'avons-nous pas vu, même sur des terrains qui semblaient étrangers à la politique, par exemple à l'académie française, d'enthousiastes embrassements n'aboutir qu'à d'éclatantes et nécessaires ruptures?

Ces peuples nouveaux, que nous avions formés à la vie civile en même temps qu'à la vie chrétienne, mais qui ont grandi, qui se sont émancipés, qui peuvent et qui veulent désormais se passer de leurs anciens maîtres, il nous sied de leur dire, comme saint Paul aux Corinthiens : Voici que vous êtes dans l'abondance et dans la richesse; vous regorgez de tous les biens et de tous les trésors : *Jam saturati estis, jam divites facti estis.* Développements prodigieux de la matière, théories nouvelles du crédit public, sources longtemps ignorées de la fortune particulière et générale : vous nagez dans une prospérité sans exemple. Pourvu que vous ne soyez ni ingrats ni injustes envers l'Église votre mère et votre première éducatrice, nous ne voulons contredire à aucun de vos progrès; nous ferons même des vœux pour qu'ils soient aussi durables que brillants, aussi solides que spécieux. « Vous régnez désormais sans « nous » : *Sine nobis regnatis*; « et plaise à Dieu que vous

Digitized by Google

« régniez en effet, pour que nous régnions avec vous ! » Car, derrière la stabilité de votre règne matériel, nous abriterions un autre règne meilleur, le règne du Christ, que nous vous avons annoncé et dont nous sommes les ministres : *Sine nobis regnatis; et utinam regnetis, ut et nos vobiscum regnemus*[1].

A la vérité, N. T.-C. F., les paroles de l'apôtre des gentils n'étaient pas exemptes d'une pointe d'ironie. N'en voyez aucune dans les nôtres. Témoins de tous vos échecs depuis que vous régnez sans nous, nous n'aspirons en aucune façon à redevenir vos coopérateurs nécessaires pour le relèvement de l'édifice humain et politique. Sans rentrer dans vos rangs, nous pouvons, de la sphère qui nous est propre, travailler puissamment à votre profit. Nous l'avons dit autrefois sur l'autorité d'un des nôtres qui, plus que personne, était homme du passé ; et les spectacles que le temps a déroulés sous nos yeux n'ont pas été de nature à modifier ce sentiment : « Un évêque en ce siècle n'est jamais plus apte à rendre d'utiles services à la religion et à la société que quand il est seulement évêque : tout cela et rien que cela[2] ».

IV. Or, Nos Très-Chers Frères, ici se révèle contre nous, ou plutôt contre Dieu, ce fiel d'amertume et ce parti pris d'iniquité que Pierre, le prince des apôtres, reprochait au premier et au plus célèbre des envieux qui ont conspiré contre les prérogatives de l'apostolat chrétien : *in felle enim amaritudinis et obligatione iniquitatis video te esse*[3].

« N'allez pas vous y méprendre, me crie-t-on de diverses parts : c'est précisément votre autorité morale d'évêques comme évêques, de prêtres comme prêtres, que notre siècle n'accepte pas. Quel motif aurions-nous de repousser vos personnes, que nous connaissons et que généralement

[1] I Corinth., IV, 8. — [2] *Voir* T. II, pag. 604. — [3] Act., VIII, 23.

Digitized by Google

nous estimons? Vous êtes sortis la plupart des mêmes classes populaires, vous avez vécu dans le même milieu que nous. En plus d'une occasion, nos familles ont eu en vous des consolateurs dévoués. Dépouillés de tous les avantages de ce monde, vous avez su garder la dignité dans votre dénuement. Ni les misères privées, ni les misères publiques ne vous trouvent jamais insensibles ; et là où les autres donnent un peu de leur superflu, vous donnez relativement beaucoup sur votre nécessaire. Plus d'une fois nous avons gémi et nous avons rougi de la condition peu sortable qui vous est faite, et qui place l'un des clergés les plus exemplaires du monde dans un état d'exiguïté dont l'honneur d'aucune nation civilisée ne s'accommoda jamais pour son sacerdoce. Par beaucoup de côtés, nous ne demandons qu'à vous être sympathiques. Mais la barrière insurmontable entre vous et nous, c'est la hauteur de votre mission telle que vous vous obstinez à la comprendre. Que vous preniez soin de nos âmes, que vous nous prêchiez le devoir privé, nous y sommes consentants. Mais que, dans la sphère des choses publiques, vous opposiez vos dogmes à nos principes; que vous affirmiez des droits de Dieu en contradiction avec nos Droits de l'homme; que vous parliez au nom du ciel à propos des intérêts de la terre ; que vous fassiez du christianisme la règle des institutions et des lois humaines ; enfin, qu'il vous appartienne de dire le dernier mot de l'orthodoxie sur les attributions de la science, de la liberté, de l'autorité : voilà ce que l'esprit moderne, esprit essentiellement laïque, ne vous concédera jamais. Là est le mur de séparation entre vous et nous. »

A ce langage, qui n'est qu'un écho affaibli de celui qui a souvent retenti à vos oreilles, N. T.-C. F., que répondrons-nous d'abord, si ce n'est : Merci ? Par la grâce d'en haut, il est donc vrai que, nonobstant les imperfections de la misère humaine dont aucun des fils d'Adam n'est exempt

Digitized by Google

l'opposition faite à notre sacerdoce ne s'adresse pas à nous-mêmes, mais à notre qualité d'ambassadeurs de Dieu, de représentants de son Christ, d'interprètes de sa doctrine et de sa loi, selon cette parole du Seigneur : « Fils de « l'homme, ils ne veulent pas t'entendre, parce qu'ils ne « veulent pas m'entendre » : *Fili hominis, nolunt audire te, quia nolunt audire me* [1]. « Car ce n'est pas toi qu'ils ont « rejeté, c'est moi, afin que je ne règne pas sur eux » : *non enim te abjecerunt, sed me, ne regnem super eos* [2].

O génération rebelle, « depuis bientôt un siècle tu as « brisé mon joug, tu as rompu mes liens, et tu as dit : Je « ne servirai pas » : *A sæculo confregisti jugum meum; rupisti vincula mea et dixisti : Non serviam* [3]. Parole sacrilége, mais en même temps parole menteuse. En cessant d'obéir à Dieu et à ses légitimes ministres, quelles tyrannies n'as-tu pas eues à subir, quels jougs ignominieux à porter ! « Ta malice « porte en elle-même sa correction, et ton détournement « de moi deviendra ton châtiment » : *Arguet te malitia tua, et aversio tua increpabit te* [4].

Car enfin, N. T.-C. F., à moins que l'homme n'ait la folle pensée (hélas ! il l'a conçue) de se croire lui-même un dieu et de rejeter toute dépendance, peut-on imaginer une autorité plus acceptable, une autorité plus bienfaisante que celle du sacerdoce ?

V. L'autorité du prêtre ne se fonde sur rien de terrestre : l'âme la plus fière, en lui obéissant, a le sentiment de n'obéir pas à un homme, mais à Dieu. La chair et le sang, le nom et la race, en un mot, aucune sorte de supériorité humaine n'y entre pour rien. Dieu s'est réservé d'appeler qui il veut à cet honneur, que nul n'a le droit de s'attribuer lui-même. L'investiture s'opère par un écoulement surnaturel du sacerdoce de Jésus-Christ. Un caractère est

[1] Ezech., III, 7. — [2] I Reg., VIII, 7. — [3] Jerem., II, 20. — [4] *Ibid.*, 19.

Digitized by Google

imprimé dans l'âme par le sacrement ; la mission qui s'y ajoute procède d'une succession légitime remontant jusqu'à ceux à qui le Fils de Dieu a dit : « Toute puissance m'a été « donnée au ciel et sur la terre[1] ; ... comme mon Père m'a « envoyé, je vous envoie[2] ». O hommes de ce temps, vous êtes délicats et susceptibles sur la question, plus ou moins licitement débattue, de l'origine et de la transmission du pouvoir ; vous ne voulez accepter votre sujétion qu'à bon escient. Il n'y a point lieu à cette préoccupation de votre esprit quand il s'agit de notre sacerdoce. Là, tout vient du ciel en droite ligne. L'honneur, le respect que vous accorderez au prêtre est donc assuré de ne point se rapporter à une grandeur factice et usurpée.

L'objet du sacerdoce n'est pas moins céleste que son origine. Quoi de plus élevé que la fonction d'honorer et d'apaiser Dieu par le sacrifice, de purifier et d'enrichir les âmes par la dispensation de la grâce ? Le ministère de l'enseignement n'a lui-même rien de personnel et d'arbitraire. La vérité religieuse n'est pas une création de notre esprit ; c'est un dépôt dont nous sommes les gardiens ; et quiconque apporterait ses propres conceptions à la place de la tradition divine, verrait se lever à l'instant contre lui toute la hiérarchie enseignante.

Enfin le mode d'exercice de ce pouvoir achève de lui faire trouver grâce devant quiconque n'est pas aveuglé par la passion. Il est vrai, parce que le sacerdoce est divin, parce qu'il est la mise en œuvre de la puissance donnée au Christ par son Père, nul ne peut légitimement se soustraire à son sceptre doctrinal. Dans leur rapport avec la vérité dogmatique et morale, les actes des peuples, comme ceux des individus, ressortissent de ce tribunal spirituel. Mais, outre la garantie que Dieu a déposée dans la promesse de

[1] Matth., xxviii, 18. — [2] Joann., xx, 21.

Digitized by Google

son assistance continue, des tempéraments de plus d'une sorte ont été apportés à une prépondérance dont le monde eût pu se faire peur. Le partage des attributions a été ainsi fait que la puissance la plus élevée est en même temps la plus faible, et que l'appui matériel dont elle a besoin dépend du consentement de la puissance inférieure. Si celle-ci veut résister, à défaut du droit, elle a de son côté la force publique et tous les avantages humains. De là cette pondération et cet équilibre vainement cherchés pour les régimes politiques. Entravée trop souvent dans l'exercice de ses droits légitimes et certains, l'Église sait d'avance qu'elle rencontrerait un obstacle immanquable à toute tentative d'usurpation et d'envahissement ; elle voudrait abuser, qu'elle ne le pourrait jamais longtemps. Joignez à cela cette loi de souffrance et de sacrifice qui est la loi constitutive du sacerdoce chrétien, associé en mille manières aux épreuves, aux contradictions et aux humiliations du divin Crucifié. Et vous avouerez qu'en effet il n'y a pas d'autorité humainement plus respectable et plus acceptable que cette autorité. De là cette belle maxime de nos saints livres : « Courbe ta tête devant les grands de ce monde, et incline « ton âme devant les prêtres de Dieu » : *Presbytero humilia animam tuam, et magnato humilia caput tuum* [1]. Oui, l'ordre essentiel des choses humaines demande le respect envers les supériorités et les autorités de la terre ; mais le tribut intérieur de l'esprit, l'assentiment de la raison et de la volonté sont dus à l'enseignement et au commandement du prêtre, qui n'enseigne et ne commande qu'au nom de Dieu [2]. Une des plus fâcheuses impressions que nos vain-

[1] Eccli., IV, 7.

[2] Presbyterum intellige tum ætate, puta seniorem ; tum gradu et ordine, puta sacerdotem : huic enim maxime credita est cura animæ, quæ proinde illi humilianda est, ut ab eo se instrui, duci, regi, absolvi, et perfici sinat. Cornel. a Lapid., in hunc loci m.

Digitized by Google

queurs aient prise et qu'ils aient remportée de plusieurs de nos provinces envahies, ç'a été le dénigrement, l'injustice et le manque de respect des populations envers leurs prêtres. Cela seul expliquait suffisamment à leurs yeux la malédiction appesantie sur la France.

VI. Au reste, pour les nations au sein desquelles la voix du sacerdoce ne se fait plus entendre, soit parce qu'il a été rendu impuissant, soit parce qu'il est devenu muet et servile, le châtiment n'a pas besoin de partir du ciel ; il jaillit de la nature même des choses. Quand la religion n'est plus la modératrice des rois et des peuples, le monde est alternativement victime des excès des uns et des autres. Le pouvoir libre de tout frein moral s'érige en tyrannie, jusqu'à ce que la tyrannie devenue intolérable amène le triomphe de la rébellion. Puis de la rébellion sort quelque nouvelle dictature plus odieuse encore que ses devancières. « Après « que plusieurs tyrans se sont succédé, dit l'Écriture, le « diadème est allé se poser sur une tête qu'on n'aurait « jamais soupçonnée » : *et insuspicabilis portavit diadema*[1]. Telles sont les destinées de l'humanité émancipée de l'autorité tutélaire du christianisme.

Il avait été écrit dans l'ancienne loi : « Celui qui portera « l'orgueil jusqu'à ne vouloir pas obéir à l'autorité légitime « du prêtre, cet homme mourra » : *Qui superbierit, nolens sacerdotis obedire imperio, morietur homo ille*[2]. Ainsi en est-il des peuples chrétiens révoltés contre l'enseignement divin du sacerdoce. Ne demandez pas par quelles mains leur sera infligé le supplice. Le châtiment viendra de lui-même, et ils mourront de leur propre mort.

Où en sommes-nous pour notre part, N. T.-C. F. ; où en est notre pays après quatre-vingts ans de scission avec les principes sociaux enseignés par l'Église ? « Mettez donc

[1] Eccli., xi, 5. — [2] Deuter., xvii, 12.

Digitized by Google

« votre attention à considérer le chemin que vous avez « fait, les voies que vous avez suivies, nous dit le Seigneur « Dieu des armées » : *Hæc dicit Dominus exercituum : Ponite corda vestra super vias vestras.* En vous séparant de moi, vous avez voulu vous grandir, et vous voilà rapetissés : *Respexistis ad amplius, et ecce factum est minus*[1]. Vous ne parliez que de progrès : il y a eu recul. Vous ne rêviez que gloire : vous avez eu la défaite et l'opprobre. Vous ne connaissiez que les mots de liberté, d'émancipation : vous avez subi et vous subissez encore la domination étrangère. Vous exaltiez la prospérité publique : vous vous débattez sous les étreintes d'une dette effroyable, et vous ne savez comment égaler l'impôt à vos charges. En toutes choses, « vous « avez visé au plus, et voici que vous êtes en face du « moins » : *Respexistis ad amplius, et ecce factum est minus.* « Ce qui était entré dans votre maison, j'ai soufflé dessus », et qu'en est-il resté : *et intulistis in domum, et exsufflavi illud.* « Pour quelle cause, dit le Seigneur des armées » : *Quam ob causam, dicit Dominus exercituum* ? Parce que, tout entiers à votre propre intérêt, vous avez négligé mon service. Chacun de vous s'empressait à sa maison, et la mienne était déserte ; à ses affaires humaines, et les affaires divines n'étaient tenues pour rien. C'est pourquoi le ciel a reçu défense de vous accorder ses faveurs[2].

Car, N. T.-C. F., que l'homme le veuille ou ne le veuille pas, il reste et il restera sujet de Dieu. Quelque indépendance que puisse affecter l'orgueil individuel ou l'orgueil national, Dieu n'abdique point son haut domaine sur les sociétés. « Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous », a dit l'apôtre : *Si Deus pro nobis, quis contra nos*[3] ? Mais pareillement, si Dieu est contre nous, si sa main s'appe-

[1] Agg., I, 7, 9. — [2] *Ibid.*, 9, 10. — [3] Rom., VIII, 31.

Digitized by Google

santit sur nos têtes, nul ne pourra nous délivrer[1]. Le monde a été créé pour sa gloire. La superbe de l'homme n'y fera point obstacle : « Le Seigneur régnera, malgré le « frémissement des peuples » : *Dominus regnavit : irascantur populi*[2]. S'il lui est interdit de régner par son amour et ses bienfaits, il régnera par sa justice et ses châtiments.

C'est pourquoi, plus une nation est lancée dans le mouvement du progrès, engagée dans les régions de l'inconnu, plus il lui est salutaire, que dis-je, plus il lui est nécessaire de demeurer attentive à la voix de la religion, et de se laisser avertir, de se laisser modérer par la sagesse d'en haut, de crainte que, par ignorance plus encore peut-être que par perversité, elle ne dévie du sentier de la vérité et de la justice, et ne se mette en opposition avec les droits ou les volontés du souverain maître de toutes choses. Nous ne nions point que plus d'une aspiration vraie et généreuse se soit rencontrée dans l'effort tenté par nos pères durant la dernière phase du siècle écoulé. Ce qui a manqué, ce n'est pas nous, ce sont les bouches les moins suspectes qui le disent. Au fond de toutes les questions politiques et sociales des temps modernes, il y avait la part à faire de la question théologique et religieuse. Nous n'avons le vrai mot de rien, parce que sur rien nous n'avons le mot d'en haut, et que nous tenons à distance ceux qui auraient lumière et grâce d'état pour nous le dire : répulsion funeste, et d'autant plus déplorable que nous sommes en présence du clergé le plus désintéressé de nos luttes et le moins fait pour nous offusquer. — Aveux étranges, mais précieux, des plus violents apôtres modernes de la révolution.

VII. Pour nous, ministres du Seigneur, efforçons-nous de hâter, par l'ardeur de nos prières et par les prévenances de

[1] Nequando rapiat, et non sit qui eripiat. Ps. XLIX, 22.
[2] Ps. XCVIII, 1.

Digitized by Google

notre charité, l'heure de l'entente et du rapprochement entre notre sacerdoce et cette société aux abois. A Dieu ne plaise que nous exaucions le vœu malavisé de plusieurs, auxquels il semble que tout serait sauvé si nous consentions à nous perdre avec eux! Ne vont-ils pas jusqu'à taxer d'égoïsme ceux qui, placés sur le rivage, et tenant en leurs mains la dernière planche de salut, refusent de la jeter et de se jeter avec elle dans l'abîme qui, depuis un siècle, a tout englouti? A les croire, tout le mal provient de ce que la révolution manque encore de quelques complices. Gens honnêtes et soi-disant modérés, qui se montrent violents jusqu'à la fureur sur ce point. A l'exemple de certains empiriques, le breuvage révolutionnaire n'est à leurs yeux un breuvage de mort que parce qu'on ne l'a pas absorbé à dose suffisante. On a vu des fanatiques, minés et consumés par l'usage de certaines potions, et qui, réduits à l'état de cadavres, imploraient jusqu'à leur dernier souffle le regard du médecin en faveur de ces remèdes meurtriers, dont l'adoption par la médecine légale devait procurer la santé universelle du genre humain! Image trop exacte des délires dont nous sommes témoins à cette heure.

Mais, en nous interdisant ces fatales condescendances, qui seraient des trahisons envers le ciel et envers la terre, « appliquons-nous à ne blesser personne et à ne fournir « aucun sujet de blâme contre notre ministère[1]. Agissons « en toutes choses comme des ministres de Dieu, par une « grande patience dans les afflictions, dans les nécessités, « dans les angoisses, sous les coups, dans les prisons, au « milieu des séditions, des labeurs, des veilles, des jeûnes; « par la pureté, par la science, par une douceur inaltérable, par une charité sincère et animée de l'esprit de

[1] Nemini dantes ullam offensionem, ut non vituperetur ministerium nostrum. II Corinth., VI, 3.

Digitized by Google

« Dieu; par la parole de vérité, par une force toute divine, « par les armes de la justice à droite et à gauche; dans la « gloire et l'ignominie, dans la mauvaise et la bonne répu- « tation; regardés comme des séducteurs, et cependant « sincères; traités comme des inconnus, et toutefois très- « connus; comme des mourants, et voici que nous vivons; « comme châtiés, mais non mis à mort; comme tristes, « mais toujours dans la joie; comme pauvres, mais enri- « chissant beaucoup d'autres; comme n'ayant rien, et pos- « sédant tout[1] ». Réjouissons-nous, ô nos frères dans le sacerdoce, si ce portrait de la vie des apôtres, tracé par saint Paul, se reproduit fidèlement dans nos personnes.

Et vous, nos concitoyens et nos frères en Jésus-Christ, « nos lèvres se sont ouvertes, notre cœur s'est dilaté vers « vous[2] », par l'affection que nous vous portons. Nous n'avons pu demeurer dans le silence, ni retenir au dedans de nous-mêmes ce que nous ressentons. « Nos entrailles ne « sont point resserrées pour vous : pourquoi faut-il que « votre cœur soit resserré pour nous? Usant donc envers « nous d'un juste retour, nous vous le disons comme à des « fils, dilatez aussi vos cœurs avec nous[3]. » Votre confiance

[1] Sed in omnibus exhibeamus nosmetipsos sicut Dei ministros, in multa patientia, in tribulationibus, in necessitatibus, in angustiis, in plagis, in carceribus, in seditionibus, in laboribus, in vigiliis, in jejuniis, in castitate, in scientia, in longanimitate, in suavitate, in Spiritu sancto, in charitate non ficta, in verbo veritatis, in virtute Dei, per arma justitiæ a dexteris et a sinistris; per gloriam et ignobilitatem; per infamiam et bonam famam; ut seductores et veraces; sicut qui ignoti et cogniti; quasi morientes, et ecce vivimus; ut castigati, et non mortificati; quasi tristes, semper autem gaudentes; sicut egentes, multos autem locupletantes; tanquam nihil habentes, et omnia possidentes. *Ibid.*, 4-10.

[2] Os nostrum patet ad vos, ô Corinthii, cor nostrum dilatatum est. *Ibid.*, 11.

[3] Non angustiamini in nobis : angustiamini autem in visceribus vestris. Eamdem autem habentes remunerationem, tanquam filiis dico, dilatamini et vos. *Ibid.*, 12, 13

Digitized by Google

dans notre esprit de ménagement et de mesure, comme dans notre mission de justice et de vérité, ne serait point trompée. Mais puisque c'est le sort trop ordinaire des parents de ne point recevoir de leurs fils une affection égale à la leur, l'injustice et la froideur de vos sentiments pour vos pasteurs ne diminuera rien de leur dévouement. « Et « quoique, vous aimant davantage, ils soient moins aimés, « il ne tiendra pas à eux de tout sacrifier, et de s'immoler « en outre eux-mêmes pour vos âmes ». Ce sera là le dernier mot de notre cœur à la génération qui nous méconnaît; et le passé témoigne si vos prêtres sont de ceux chez qui les effets répondent aux paroles : *Ego autem libentissime impendam, et superimpendar ipse pro animabus vestris : licet plus vos diligens, minus diligar*[1].

A CES CAUSES, etc.

[1] II Corinth., XII, 15.

Digitized by Google

XXVII

ORDONNANCE

POUR LA RECHERCHE DES ÉCRITS DU SERVITEUR DE DIEU
ANDRÉ-HUBERT FOURNET,
FONDATEUR DE LA CONGRÉGATION DES FILLES DE LA CROIX,
DITES SŒURS DE SAINT-ANDRÉ [1]

(XXV MARS MDCCCLXXII).

Une enquête canonique a été faite en notre nom sur la vie, les vertus et les miracles du serviteur de Dieu André-Hubert FOURNET, mort en odeur de sainteté en l'année mil huit cent trente-quatre. Successivement curé de Maillé et vicaire général de l'évêque de Poitiers, le Père Fournet s'est surtout fait connaître comme fondateur de la congrégation des Filles-de-la Croix, dites Sœurs de Saint André, qui ont leur maison-mère à la Puye, en ce diocèse et qui sont établies dans un grand nombre de nos paroisses,

[1] La cause de la béatification du serviteur de Dieu André-Hubert FOURNET étant engagée devant le saint-siége, les règles établies exigent que MM. les curés du diocèse donnent connaissance, au prône de l'une des messes paroissiales, du contenu de cette ordonnance.

Digitized by Google

où elles se dévouent au soin des malades et à l'instruction gratuite des enfants pauvres. Les informations que nous avons ordonnées sont terminées depuis environ deux ans, et les actes de ce procès ont été remis aux examinateurs nommés par le saint-siége; mais il nous reste encore une partie de notre tâche à accomplir. D'après les règlements en vigueur, aucune cause de béatification ne peut en effet être introduite, avant que les écrits du serviteur de Dieu, dont le procès est pendant, n'aient été soumis au jugement de la cour de Rome. Sous ce titre d'écrits, il faut comprendre tout ce que le serviteur de Dieu a tracé de sa propre main, ce qu'il a dicté à d'autres, ou même simplement ce qu'il a donné l'ordre d'écrire. Il y a obligation de produire non-seulement les ouvrages d'une certaine étendue, imprimés ou manuscrits, mais encore les papiers de moindre importance : lettres, méditations, notes sur des sujets de spiritualité, etc.

Voulant nous conformer aux décrets du saint-siége sur cette matière, nous avertissons nos diocésains laïques ou ecclésiastiques qu'ils sont tenus, sous peine de censure, de faire connaître les écrits du serviteur de Dieu qu'ils peuvent avoir en leur possession, et de les remettre soit à nous, soit à notre vicaire général spécialement délégué à cet effet dans le délai d'un mois à partir de la publication de la présente ordonnance. Les originaux seront rendus, après copie, à ceux qui en feront la demande.

Donné à Poitiers, le vingt-cinq mars 1872.

Digitized by Google

XXVIII

ÉLOGE DE LA B. JEANNE-MARIE DE MAILLÉ

PRONONCÉ DANS LA CATHÉDRALE DE TOURS

POUR L'OUVERTURE DU TRIDUUM DES FÊTES DE SA BÉATIFICATION

LE DIMANCHE VII AVRIL MDCCCLXXII.

Nunc ergo ora pro nobis, quoniam mulier sancta es.

Maintenant donc priez pour nous, parce que vous êtes une femme sainte.

(JUDITH, VIII, 28.)

MONSEIGNEUR [1],

Le culte divin et la prière qui en est l'âme consistent essentiellement en deux choses : l'hommage et la demande. Avant tout, dit l'apôtre, « honneur à qui l'honneur est dû » : *cui honorem, honorem* [2]. La justice, en effet, veut que tout ce qui porte le sceau de la grandeur et de la perfection obtienne le tribut du respect, de l'admiration et de la

[1] Mgr l'archevêque de Paris, officiant. — Étaient présents NN. SS. les archevêques de Tours et de Bourges, les évêques de Laval, du Mans, de Nantes et de Basilite.

[2] Rom., XIII, 7.

Digitized by Google

louange. Et quand cette grandeur, cette perfection, empreintes d'un caractère surnaturel, s'élèvent jusqu'au degré de la sainteté héroïque, alors l'hommage prend les proportions d'un culte religieux. Si ce culte est d'abord restreint et incomplet, Dieu, qui est admirable dans ses saints [1], le permet quelquefois ainsi pour faire éclater la gloire de ses serviteurs et de ses servantes par des triomphes d'autant plus merveilleux et plus flatteurs qu'ils sont plus inespérés et plus tardifs.

Tel est le spectacle qui vient de s'offrir à nous. Une existence éteinte depuis plus de quatre siècles et demi, qui tout à coup se ranime, sort de la tombe, met en mouvement toute une cité, toute une province, devient l'occupation de tous les esprits, la matière de tous les entretiens, et voit se multiplier les marques d'honneur autour de son image et des derniers restes de sa dépouille : quelle autre puissance que celle de la sainteté serait capable de déterminer de pareilles manifestations?

L'Écriture parle quelque part d'une résurrection première : *hæc est resurrectio prima* [2]; et les commentateurs ont diversement expliqué ce mot. Est-il téméraire de l'entendre de ce réveil subit, de ce retour à la vie, de ce rappel à la lumière qui, déjà dans le temps, sont réservés à la personne des saints? Les grands hommes, les héros profanes, une parole du prophète nous a marqué le terme de leur destinée. Une fois couchés à terre, ces géants ne se relèvent pas; étant morts, ils ne vivent plus : *morientes non vivant; gigantes non resurgant*; tout au plus le souvenir de leurs travaux subsiste-t-il dans la poussière des livres, comme les débris de leurs ossements dans celle du sépulcre; mais ils ont disparu de la mémoire vivante des siècles: *Visitasti et contrivisti eos, et perdidisti omnem memoriam*

[1] Ps. LXVII, 36. — [2] Apoc., XX, 5.

Digitized by Google

eorum [1]. Au bienheureux et au saint, le privilége de la résurrection première : *Beatus et sanctus qui habet partem in resurrectione prima.* A eux il appartient d'être associés dès ici-bas au règne de Jésus-Christ à travers les âges : *regnabunt cum illo mille annis* [2], et de nous donner, à certains jours, des spectacles qui sont comme une vision commencée de la face du Seigneur et de la gloire de sa puissance, alors qu'il viendra pour être glorifié dans ses saints et pour se faire admirer dans tous ceux qui auront cru en lui : *Cum venerit glorificari in sanctis suis, et admirabilis fieri in omnibus qui crediderunt* [3].

C'est bien là, n'est-ce pas? la vision offerte en ce jour par cette cité de saint Martin : vision que rien ne pouvait faire pressentir, puisque les faits qui l'ont amenée sont ceux-là mêmes qui devaient humainement enfoncer davantage dans l'oubli l'héroïne de ce jour.

Maintenant, mes très-chers Frères, le tribut d'hommages envers la bienheureuse Jeanne-Marie de Maillé ayant été si magnifique, si complet, et devant d'ailleurs se prolonger plusieurs jours, qu'ai-je à faire, sinon de m'unir à vous pour ajouter à l'hommage la demande? Rien n'a été épargné pour la gloire de l'illustre servante du Christ. Le nouveau pontife, déjà si justement cher à cette Église, a pleinement exécuté le legs de son illustre devancier; et cela, grâce à Dieu, sans que la mort du testateur ait dû intervenir : le plus doux et le plus vif éclat de cette solennité n'est-ce pas le rayonnement de cette présence qui témoigne qu'en cette occasion, et sans préjudice de la règle générale posée par saint Paul, le testament a pu avoir sa force pendant que celui qui a testé demeure vivant : *dum vivit qui testatus est* [4] ? Que Dieu le garde longtemps à l'amour de ses anciens et de ses nouveaux fils !

[1] Isa., XXVI, 14. — [2] Apoc., XX, 6. — [3] II Thessal., I, 9, 10.
[4] Hebr., IX, 16, 17.

Digitized by Google

Au zèle des pontifes s'est jointe la libéralité, je dirai la sainte profusion d'une famille qui a prouvé qu'elle prisait l'auréole de sa bienheureuse par-dessus l'éclat de son blason et de sa couronne ducale : famille qui de tout temps a eu l'honneur de servir la religion, non moins que la patrie, et dont nos Églises de France, celle de Tours en particulier, ont appris à révérer le nom. Il y a longtemps qu'un écrivain ecclésiastique a félicité les Maillé de s'être montrés les marteaux de l'erreur. Avec l'aide de leur auguste parente, ils n'ont pas cessé, ils ne cesseront jamais d'être fidèles aux grandes causes, et aux fortes doctrines qui sont le bouclier de ces causes.

Je dis donc : l'hommage ayant été aussi splendide qu'il pouvait l'être, c'est maintenant le tour de la demande. Notre culte n'est pas tenu, ou plutôt, nos besoins étant si grands, notre culte n'a pas le droit d'être désintéressé : *Nunc ergo, ora pro nobis, quoniam mulier sancta es.* Oui, ô bienheureuse Jeanne-Marie, vous avez été une femme très-éminente en sainteté : je vais essayer de le montrer rapidement. Et, votre sainteté donnant un grand crédit à votre prière, nous l'implorerons avec confiance dans les tristes conditions où se trouvent présentement et la France et l'Église.

I. Pour établir l'éminente sainteté de Jeanne-Marie de Maillé, il me faudrait entreprendre ici le panégyrique complet de cette bienheureuse. Or, tel n'est pas mon dessein, telle n'est pas la tâche que j'ai acceptée. D'autres, et de plus compétents que moi, traiteront le sujet dans toute son ampleur. J'en dirai seulement assez pour justifier, par les traits caractéristiques de cette belle âme et de cette sainte vie, la haute confiance que je veux inspirer dans son intercession.

Selon la doctrine des livres sacrés, mes très-chers Frères, être saint, c'est avant tout être séparé : *Sanctus, id est sepa-*

Digitized by Google

ratus, *segregatus* [1]. Dieu est le saint par excellence, parce qu'il est absolument séparé de tout ce qui n'est pas lui. La sainteté, dit un de nos grands théologiens, c'est comme le sanctuaire secret et très-caché de la nature divine, retirée en elle-même, pure de tout contact des créatures [2]. Or, en même temps que la sainteté de Dieu le sépare et l'élève au-dessus de tout, la loi même de son être et la volonté de son amour le rapprochent et le rendent présent à tout : de telle sorte que le grand apôtre n'a point été en contradiction avec lui-même quand il a dit que Dieu habite une lumière inaccessible à tout regard humain [3], et que pourtant il n'est pas loin de chacun de nous [4].

Conformément à ce type suprême, la sainteté créée se distingue par cette double propriété; et si j'envisage attentivement la physionomie de la sainte femme qui est aujourd'hui l'objet de mon étude, ce qui me frappe principalement, c'est de voir combien, aux jours de sa vie mortelle, elle a été séparée de tout et présente à tout. Autant sa sainteté l'a tenue à distance du monde, autant les effets de cette même sainteté s'irradiaient sur le monde: pareille au flambeau qui, placé à une grande hauteur, n'en fait pénétrer que plus sûrement ses rayons dans toutes les parties de la demeure.

A quel point Jeanne-Marie, selon la doctrine de l'apôtre saint Jacques, a observé cette religion pure et immaculée devant Dieu qui consiste à se préserver de toutes les souil-

[1] Hebr., VII, 26

[2] Sanctitas quasi arcanum est aditum, sinusque reconditissimus naturæ divinæ in seipsum refugæ et a creaturarum contagio secretæ. (Thomassin., de Verbo incarn., L. VI, c. 7.)

[3] Et lucem inhabitat inaccessibilem : quem nullus hominum vidit, sed nec videre potest. (I Timoth., VI, 16.)

[4] Quamvis non longe sit ab unoquoque nostrum. (Act., XVII, 27.)

Digitized by Google

lures du siècle [1] ; à quel point elle a déserté les sentiers communs de la sagesse mondaine et vulgaire pour suivre les voies dures [2], et embrasser la sainte folie de la croix : notre délicatesse moderne, mes très-chers Frères, n'est pas préparée à l'entendre, et notre christianisme affaibli s'en ferait volontiers un sujet de scandale plutôt que d'édification. Et pourtant il est salutaire que ces grands exemples, qui attestent le vigoureux épanouissement de la grâce et de la doctrine évangélique dans quelques âmes d'élite, ne soient pas dérobés à notre connaissance. Plus notre génération est devenue impuissante à s'élever au-dessus des vertus communes, ou du moins moyennes, plus il faut reconnaître la main de Dieu dans le fait providentiel qui vient remettre sous nos yeux des vertus si transcendantes. A mesure que nous devenons les esclaves de l'ordre de la nature, il importe davantage que nous soyons replacés en face des phénomènes supérieurs de l'ordre de la grâce.

Jeanne-Marie fut un de ces phénomènes. Le dernier mot de cette longue existence, qui s'est écoulée en grande partie auprès du tombeau de saint Martin, est celui que Sulpice Sévère a dit à propos de cet homme incomparable : *Extra naturam hominis videbatur* [3] : « Il semblait en dehors de la nature humaine ». Marie de Maillé était vraiment d'une autre nature que la nature commune. Enfant, elle pratiquait des vertus qui ne sont pas dans les allures de l'enfance. Car, si la dévotion tendre et expansive envers Jésus et sa divine mère, si la piété douce et recueillie sont assez familières aux saints de cet âge, on sait que l'austérité, le détachement, l'esprit de pauvreté, l'amour de la pénitence et de la mortification, n'ont pas coutume de fleurir si pré-

[1] Religio munda et immaculata apud Deum... immaculatum se custodire ab hoc sæculo. (Jac., I, 27.)

[2] Ps. XVI, 4. — [3] Sulpit. Sever., de Vit. S. Martini

Digitized by Google

cocement, même dans le jardin des plus belles âmes. Aussi quelle merveille que cette jeune fille de onze ou douze ans chez qui la chair et l'esprit se portaient déjà dans un mutuel et parfait accord vers Dieu, et qui était si avancée dans la contemplation des mystères douloureux du Christ, que la vierge des douleurs, avec le saint enfant Jésus, daigna l'en féliciter et l'y confirmer. Elle lui apparut tenant dans sa main droite un encensoir rempli des gouttes du sang rédempteur ; et, agitant doucement cet encensoir vers la jeune fille, elle semblait l'asperger des gouttes de ce sang précieux. A partir de là, Marie de Maillé, embaumée des parfums de ce mystérieux encens, ne cessa plus de savourer les douceurs de la passion de Jésus-Christ, et sa vie entière ne fut, comme celle de l'apôtre, qu'une société de crucifixion avec le Christ : *Christo confixus sum cruci* [1].

Vous vous étonnez peut-être qu'étant déjà si intimement unie au céleste époux des âmes, cette fidèle servante de Jésus crucifié ait pu contracter les liens du mariage terrestre. Mais Cécile aussi n'avait-elle pas épousé Valérien ; et, dans des jours très-rapprochés de notre bienheureuse, le chaste mariage de saint Elzéar et de sainte Delphine ne s'offrait-il pas aux nobles âmes comme un sujet d'émulation glorieuse? Entendons Bossuet s'exprimer sur la plus haute union qui ait jamais été contractée : « Ce sont, dit-il, deux virginités qui s'unissent pour se conserver éternellement l'une l'autre; et il me semble que je vois deux astres qui n'entrent en conjonction qu'à cause que leurs lumières s'allient [2]. »

Quand les âmes habitent de telles hauteurs, il est inévitable qu'elles y rencontrent le Calvaire. Au lendemain des fêtes nuptiales, Jeanne est étendue pour des mois, pour des années, sur un lit de douleur. Elle ne s'en relève que

[1] Galat., II, 19.

[2] Premier panégyrique de saint Joseph. Édit. de Lebel, Tom. XVI, p. 92.

Digitized by Google

pour veiller auprès de son époux, Robert de Sillé, gravement blessé dans la funeste bataille de Poitiers, et qui ne tardera pas à mourir des suites d'une dure captivité. Désormais la jeune veuve n'aura plus nul souci des jugements humains. Son modèle pour le reste de sa vie, c'est celui dont elle revêtira bientôt la livrée, c'est ce François d'Assise, le plus ardent, le plus transporté et, si j'ose parler de la sorte après Bossuet, le plus désespéré amateur de la pauvreté qui ait peut-être été dans l'Église [1]. Pour la préparer à ce renoncement universel, le Christ s'est montré à elle, attaché vivant à sa croix; et, de sa main droite, il lui a mystérieusement touché et fermé l'œil gauche. Elle ne verra plus les choses que de l'œil de l'esprit, de l'œil de la foi, de l'œil de la grâce : l'organe lui manque pour s'arrêter à la considération des choses basses et inférieures de la nature. Chassée du château de son mari, elle s'éloignera spontanément de celui de sa mère, et elle viendra se faire pauvre, parfois même mendiante, dans cette ville de Tours, ou bien ermite dans la forêt de Champchevrier; supportant tous les affronts, endurant toutes les privations, manquant souvent d'abri, rejetée d'un lieu dans un autre, devenant un sujet de confusion pour les siens, auxquels elle a cédé son héritage, abandonné ses biens présents et futurs. Et ce dénûment total, ce mépris absolu du bien-être et de l'estime du monde durera autant qu'elle, c'est-à-dire pendant tout un demi-siècle après sa sortie du château de Maillé. L'histoire de sa vie, pieusement et savamment écrite, vous en apprendra les détails pleins d'enseignement et d'édification.

J'en ai dit assez pour que vous compreniez, mes Frères, quelle fut en Marie de Maillé cette première mesure de la sainteté, qui est la mesure de la séparation. *Exite de medio eorum, et separamini, dicit Dominus, et immundum ne tetigerit*

[1] Édit. Lebel, Tom. XIV, p. 439.

Digitized by Google

ritis[1] : « Sortez du milieu d'eux, et séparez-vous, dit le « Seigneur, et ne touchez pas à ce qui est immonde ». Notre bienheureuse a fait davantage : elle n'a pas seulement obéi au précepte, elle a embrassé le conseil. Elle a quitté ce qui était permis, et elle a fui le contact même de ce qui était pur et légitime.

Mais comme l'âme humaine ne se sépare des choses inférieures que pour s'unir étroitement à Dieu, il arrive qu'en se retirant en Dieu, en s'identifiant à lui, elle participe à ses attributs, entre dans tous ses amours, épouse tous ses intérêts; et qu'ainsi la charité, qui est une même chose avec la sainteté, produit le dévouement dans la proportion même où la sainteté a opéré le détachement. Ne croyez donc pas que notre bienheureuse, en disant adieu aux vaines joies du monde, se soit concentrée, absorbée dans les jouissances solitaires d'une spiritualité égoïste. Il est vrai, dans cette vie mystique et contemplative, une immense part était faite à Dieu, à la prière, à l'oraison mentale, à la psalmodie, aux longs offices de l'Église, aux lectures spirituelles, à l'audition infatigable de la parole sainte, à la méditation des souffrances de Jésus, à l'adoration de l'Eucharistie, au culte des saintes reliques, au soin et à l'ornement des autels et des temples du Seigneur. Tout le temps que la femme du monde donne aux plaisirs, aux visites, aux entretiens, à la toilette, au désœuvrement, au sommeil, quand ce n'est pas au péché, Jeanne-Marie le donnait, et par delà, aux exercices de la religion et de la pénitence. Mais rassurez-vous : il lui en restait encore plus qu'à aucune femme du monde pour toutes les œuvres charitables, pour l'assistance spirituelle et corporelle du prochain, et, l'occasion lui en étant donnée, pour le service des intérêts publics de la religion et de la patrie.

[1] II Corinth., VI, 17.

Digitized by Google

Enfant, elle ne savait se priver que pour nourrir les pauvres, se dépouiller que pour vêtir ses compagnes. Épouse, elle trouva bien le secret de devenir mère, en adoptant comme ses propres fils tous les orphelins et les nécessiteux de la contrée; et elle raconta souvent avec quelle joie elle vit un jour son mari, le digne émule de sa charité comme de toutes ses vertus, rentrer au château, lui apportant, sous ses bras et entre ses deux mains, trois jeunes garçons de même taille, qu'il avait trouvés abandonnés dans un carrefour, et dont elle prit soin tant qu'ils ont vécu. Devenue libre, la voyez-vous, après la journée entière passée dans l'église, attirant le soir les mendiants et les estropiés dans son pauvre réduit, leur rendant les services les plus abjects, les servant de ses propres mains; la voyez-vous se dévouant aux malades dans l'hôpital, pansant les blessés avec son merveilleux onguent, nettoyant et guérissant les lépreux, visitant et parfois délivrant les prisonniers, obtenant la conversion et quelquefois la grâce des condamnés à mort, ramenant au bien les pécheresses publiques, assistant les pauvres femmes en couches, prenant soin des petits nouveau-nés qu'elle aimait d'une tendresse toute maternelle?

Puis des besoins d'un ordre plus relevé excitaient le zèle et fixaient l'attention de la bienheureuse. Douée d'un esprit vif, d'une mémoire solide et d'une rare culture d'esprit, elle mettait un grand prix à ce que le sacerdoce brillât toujours par la science et la doctrine; et, dans cette vue, elle favorisait de tout son pouvoir les écoles où s'enseignent cette science et cette doctrine. Avide de la parole sainte, insatiable de prédications, elle regardait comme un devoir de s'intéresser en toutes manières à ceux qui exercent ce ministère laborieux et difficile : son intercession à cet égard avait été plus d'une fois si efficace, avait produit des effets si étonnants et si prompts, qu'elle était devenue

Digitized by Google

proverbiale parmi les ouvriers évangéliques : il était passé en habitude d'invoquer Marie de Maillé comme la suprême ressource des orateurs aux abois, des prédicateurs attardés dans la préparation de leurs discours.

Ses préoccupations montaient plus haut encore. Deux causes à jamais inséparables étaient alors en détresse. La France, en expiation de ses fautes, venait d'être envahie par l'étranger; et les conditions d'ailleurs mal exécutées d'un traité très-rigoureux la laissaient en proie à des calamités inouïes. L'Église, de son côté, traversait une des plus terribles épreuves de son histoire : la papauté, après un long exil de Rome, flottait incertaine, indécise entre plusieurs têtes; et de la diversité des obédiences était né ce grand schisme d'Occident, qui fut si fatal à la religion et aux mœurs. Jeanne de Maillé avait l'âme trop chrétienne et trop française pour rester insensible à de pareilles souffrances, qui atteignaient les fibres les plus délicates de son cœur. Pour de si grands intérêts, elle n'hésitera point à sortir de sa retraite. Elle portera humblement, mais courageusement, ses conseils aux princes de la terre qui ont foi a sa sainteté et qui ont réclamé le concours de ses lumières. Vous la trouverez à Tours, à Angers, auprès du roi et de la reine de Sicile, Louis d'Anjou et Marie de Bretagne, dont elle tiendra le fils sur les fonts de baptême; à Paris, dans le palais de Charles VI et d'Isabeau de Bavière; et son rapide passage à la cour, ses conférences répétées avec le monarque laisseront des traces jusque dans le recueil des ordonnances de nos rois. Ce qui lui avait été révélé, ce que dans un esprit prophétique elle communiqua au roi sur l'avenir de la France, n'est connu que de Dieu. Mais ce qu'elle fit, ce qu'elle prédit par rapport à l'extinction du schisme mérite d'être mentionné dans les annales de l'Église. En récompense de tout le mouvement qu'elle s'était donné, de tant de processions et de prières publiques

Digitized by Google

qu'elle avait fait instituer, elle eut révélation de la prochaine paix de l'Église, qui serait amenée par l'élection d'un pape de l'ordre de Saint-François. Et, de fait, Alexandre V, par l'indiction du concile œcuménique, eut la gloire de préparer le retour définitif à l'unité.

N'ai-je pas eu raison de le dire, mes Frères ? en se faisant étrangère au monde, en paraissant se séparer de tout, notre bienheureuse est demeurée néanmoins présente à tout, et son activité, son influence, se sont fait sentir dans une large sphère. Et parce que c'est là le double caractère de la sainteté, il reste établi que Jeanne-Marie de Maillé a été vraiment une femme sainte. La voix du peuple l'avait ainsi proclamé déjà par le fait d'un culte plus de quatre fois séculaire. La voix de l'Église, après une enquête régulière, vient de donner raison à la voix du peuple. En vertu d'un décret apostolique, le culte de la bienheureuse Jeanne-Marie est désormais liturgiquement inauguré dans notre cycle ecclésiastique; son nom est authentiquement inscrit dans notre martyrologe. Si nos hommages publics avaient eu besoin d'être justifiés, ils le sont. Mais c'est surtout votre confiance, mes Frères, que j'ai voulu exciter. Que nous reste-t-il sinon de dire : *Nunc ergo ora pro nobis, quoniam mulier sancta es* : « Maintenant donc priez pour nous, puis-« que vous êtes une femme sainte » ? Accordez-moi quelques derniers moments d'attention.

II. Rien de fortuit n'arrive en ce monde, mes Frères, et les faits de l'ordre religieux ont surtout une portée calculée et voulue d'en haut. Si donc la providence spéciale de Dieu sur son Église, et en particulier sur l'Église de France, a permis cette réapparition, et, pour ainsi dire, cette exhumation retentissante d'une mémoire que le temps allait peut-être effacer, incontestablement, c'est qu'il en doit sortir des profits pour nous, des avantages spirituels et temporels, des grâces pour les individus et pour la société.

Digitized by Google

Examinons donc ensemble ce que le caractère propre de la sainteté de la bienheureuse Jeanne-Marie de Maillé, et la nature du milieu dans lequel cette sainteté s'est manifestée, nous autorisent à demander et à attendre de son intercession, par conséquent quels peuvent et quels doivent être les fruits pratiques de cette grande démonstration religieuse.

Si nous remontons à la seconde moitié du XIVe et aux commencements du XVe siècle, nous y trouvons, à côté de grands vices et de grands malheurs qui, hélas! ressemblent trop aux nôtres, de grandes vertus et de grandes ressources qui nous font aujourd'hui défaut. La nature humaine, la nature déchue n'était pas meilleure alors; mais la religion, la doctrine de l'Évangile avait gardé plus d'empire sur les âmes et sur les peuples. Il y avait donc, et pour les âmes et pour les peuples, des chances et des moyens de relèvement qu'il nous importerait de reconquérir. Parlons d'abord des âmes.

L'immense avantage qu'ont eu sur nous les générations anciennes, c'était le sentiment, le respect qu'on y gardait de son baptême ; en d'autres termes, c'était la conservation de la foi, de la foi qui est la racine première de la grâce, comme la grâce est la racine et le germe de la gloire. Alors, comme aujourd'hui, la vie était souvent agitée et orageuse; la tempête des passions était violente et terrible. Mais, dans le naufrage de tout le reste, la foi demeurait comme une planche de salut; la foi, des entrailles de laquelle jaillissait bientôt la prière, et, à la suite de la prière, la pénitence, la pénitence austère, la pénitence généreuse, la pénitence féconde en inspirations et en œuvres de sainteté. Ne l'oublions jamais, mes Frères : la foi est le fondement posé en nous par le baptême. A chacun de nous d'élever sur ce fondement l'édifice de notre vie. Heureux ceux qui n'emploient dans cette construction que l'or, l'argent, les pierres pré-

Digitized by Google

cieuses, c'est-à-dire les œuvres surnaturelles et méritoires du ciel ! Mais si la faiblesse de notre misérable nature vient à y mêler des matières périssables et combustibles, le bois, le foin, la paille, rien n'est perdu pourtant, à la condition que le fondement demeure. Car la foi est mère du repentir, et le repentir inspiré par la foi trouve toujours grâce devant Dieu. Le feu de la justice divine dans le séjour des expiations, celui des souffrances et des épreuves dès la vie présente, consumera ces mélanges impurs, ces fautes réelles quoique graciables, ces péchés plus graves et encore inexpiés quoique sacramentellement pardonnés. Il y aura donc du déchet, de la perte, il y aura du dommage dans cette construction : *detrimentum accipiet.* Mais l'homme néanmoins sera sauvé : *Ipse autem salvus erit* [1]. Il sera sauvé parce que le fondement, qui est Jésus-Christ, sera demeuré debout, et que, moyennant les grâces copieuses de la rédemption appliquées aux âmes par l'Église, « il n'y a point « de damnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ, et qui « ne marchent pas selon la chair [2] ».

Le grand obstacle au salut de nos contemporains, mes très-chers Frères, le concile du Vatican l'a signalé dès son ouverture et en tête de sa première constitution doctrinale. Oui, ce qui multiplie aujourd'hui la perte des âmes, disons le mot, ce qui peuple l'enfer plus qu'à d'autres époques, c'est ce système trop répandu, ce fléau trop général du rationalisme ou du naturalisme, lequel, se mettant en opposition radicale et absolue avec la religion chrétienne, en tant qu'elle est une institution révélée, s'emploie de toutes ses forces à exclure le Christ, notre unique maître et sauveur, à l'exclure de l'esprit des hommes, ainsi que de la vie et des mœurs des peuples, pour établir ce qu'on nomme le règne de la pure raison ou de la pure nature [3]. Or, là où

[1] Corinth., III, 15. — [2] Rom., VIII, 1. — [3] Constit. *Dei Filius*, in præamb.

Digitized by Google

le souffle du naturalisme a passé, la vie chrétienne a été tarie jusque dans sa source, détruite jusque dans ses fondements. C'est la stérilité complète dans l'ordre du salut : *Scribe virum istum sterilem* [1].

Eh bien ! mes très-chers Frères, je dis que la figure de la bienheureuse Jeanne-Marie de Maillé replacée sous nos yeux, c'est déjà pour chacun de nous un remède à cette maladie du naturalisme dont la contagion touche, hélas ! la plupart des âmes qu'elle ne parvient pas à infester. Ici, en effet, le surnaturel coule à pleins bords, tout est marqué au coin de la grâce triomphant de la nature, tout porte l'empreinte de la foi commandant à la raison, et le sceau de l'esprit s'y montre imprimé jusque dans la chair. De la vue de cette image, du contact de ces reliques, s'échappe une vertu, s'exhale un parfum qui élève, qui purifie, qui spiritualise ; on se sent introduit, emporté dans une sphère meilleure, plus saine, plus haute. Toutes les sources de notre baptême se rouvrent en nous ; la vie surnaturelle reprend son cours ; les facultés, les aptitudes chrétiennes nous sont rendues ; et il jaillit de notre âme des eaux qui iront rejaillissant jusque dans la vie éternelle.

Or, mes très-chers Frères, si le seul aspect de notre bienheureuse, si la seule lecture de sa vie produisent en nous ces puissants effets, que ne fera pas sa prière, si nous obtenons d'elle qu'elle emploie son crédit en notre faveur auprès de Dieu ! Car c'est une doctrine affirmée par les théologiens, et démontrée par la confiance et l'expérience des peuples, que la puissance départie aux saints se rapporte particulièrement aux grâces et aux vertus dans lesquelles chacun d'eux a excellé. O vous donc, bienheureuse de Maillé, en qui le sens chrétien et la séve religieuse avaient une si large expansion, demandez au Seigneur Jésus

[1] Jerem. XXII, 30.

Digitized by Google

qu'il reverse dans notre sein quelque chose de cette mesure abondante, pleine, pressée, entassée, débordante, qui est en vous : *Nunc ergo ora pro nobis Deum, quoniam mulier sancta es.*

Mais, disons-le, mes très-chers Frères, nonobstant des théories qui n'ont jamais été et qui ne seront jamais celles de l'Église : les citoyens demeureront toujours grandement exposés à cette maladie du naturalisme dans les pays où le naturalisme sera admis comme l'état normal et légitime des institutions et des sociétés publiques. Est-ce que personne de nous peut se dégager de l'atmosphère qui l'entoure, et s'abstraire du milieu qui l'enveloppe ? Et d'ailleurs, est-ce que les institutions et les sociétés, en refusant à Dieu l'hommage qu'il attend d'elles, ne se placent pas sous les coups de sa justice et de son indignation ?

Depuis que la plénitude des nations est entrée dans l'Église, l'ordre surnaturel s'impose à elles, comme il s'impose aux individus. Faute de remplir cette obligation, il y a des nations que le prophète appelle « des nations apos- « tates » : *gentes apostatrices* ; apostates, dit le Seigneur, « parce qu'elles se sont retirées de moi, et que les fils « s'obstinent, comme les pères, à demeurer jusqu'à ce jour « en dehors de mon alliance » : *gentes apostatrices, quæ retesserunt a me ; ipsi et patres eorum prævaricati sunt pactum meum usque ad diem hunc* [1]. Remarquez-le, mes Frères, ni dans l'antiquité, ni dans les temps modernes, aucun autre peuple n'avait professé cet athéisme social déguisé sous le nom d'incompétence ou de neutralité religieuse, aucun autre peuple n'avait pratiqué cette rupture légale avec la Divinité, ni même avec l'ordre révélé.

« Écoutez, dit le Seigneur, écoutez, maison de Jacob, et « toutes les familles de la maison d'Israël : quel tort vos

[1] Ezech., II, 3.

Digitized by Google

« pères ont-ils donc trouvé en moi, pour s'éloigner ainsi « de moi » : *Quid invenerunt patres vestri in me iniquitatis, quia elongaverunt se a me?* « Je vous avais fait naître dans le « plus beau royaume après celui du ciel. J'y avais multi- « plié pour vous les dons et les fruits les plus excellents. « C'est pourquoi j'entrerai en jugement avec vous, et je « défendrai ma cause contre vos fils. Passez aux îles de « Céthim, et regardez ce qui s'y fait; envoyez en Cédar, et « considérez attentivement ce qui s'y passe; et dites s'il « s'est jamais rien accompli de semblable » : *et videte si factum est hujusmodi*; « si jamais une nation a répudié ses « dieux? Et pourtant ils ne sont pas des dieux » : *et certe ipsi non sunt dii*[1] ! Assurément, mes Frères, le prophète ne veut pas dire que les nations qui adorent des dieux de bois et de pierre ou des dieux de chair, soient louables de persévérer dans leurs erreurs. Mais, au milieu de leurs superstitions, elles nous donnent un enseignement que le Seigneur a le droit de nous faire remarquer. Chez elles la religion eut toujours des titres publiquement reconnus et consacrés. A leurs yeux, mépriser la Divinité fut toujours un crime; bâtir une cité sans Dieu fut toujours une folie. Je sais, selon la pensée bien connue du savant Pic de la Mirandole, je sais que, satisfait de recevoir leurs adorations sous la forme de leurs idoles, le démon n'avait pas le même intérêt à ébranler dans l'esprit de leurs législateurs et de leurs sages ces vérités premières que les races chrétiennes, abusant de lumières et de grâces plus abondantes, ont été poussées jusqu'à méconnaître. Mais quelle honte, quel crime et quel malheur pour nous et pour les peuples latins d'être devenus, en tant que peuples, plus impies que l'hérétique et l'infidèle ! « Cieux, soyez dans la stupeur; portes « du ciel, soyez inconsolables » : *Obstupescite, cœli, super hoc, et portæ cœli, desolamini vehementer*[2].

[1] Jerem., II, 5-11. — [2] Jerem., II, 12.

Digitized by Google

O France, si, au lieu d'être le peuple choisi et privilégié du Christ, tu étais le peuple servile de Mahomet, le nom trois fois saint de Dieu viendrait sans difficulté et à tout instant se placer religieusement sur tes lèvres. Si, au lieu d'être la nation très-chrétienne, la fille aînée de l'orthodoxie, tu courbais le front sous la verge de l'héritier couronné de Photius ; si tu vivais sous le sceptre déplaisant de tes vainqueurs d'Allemagne ou sous celui de tes voisins d'Angleterre, il ne t'en coûterait point de nommer et d'invoquer dans tes discours, dans tes actes publics, le Sauveur et le Rédempteur du monde, et d'appeler tes fils au pied des autels de la patrie pour rendre de solennelles actions de grâces à Jésus-Christ. A toi, ô peuple français, l'épouvantable privilége d'être indifférent à ton Dieu, parce qu'il est le Dieu vivant et véritable, et de sacrifier ton Église, parce que c'est la légitime Église du Christ ! A toi le triste courage de te délivrer à toi-même un certificat de satisfaction à l'heure où des mains en société et pour le compte desquelles tu as eu le malheur de combattre, et qui ont recueilli le prix de ta bravoure et de ton sang, achèvent de ruiner sous tes yeux la base séculaire, le fondement religieux de tout ce grand édifice dont tu étais la plus fière colonne, et qui s'appelait la chrétienté !

Mais un tel oubli, une telle méconnaissance des droits de Dieu ne saurait prétendre à l'impunité. Et, parce que nos torts religieux n'avaient jamais été poussés si loin, nos maux n'avaient jamais été si profonds et si difficiles à réparer. Au lendemain de cette bataille de Poitiers où fut blessé l'époux de Marie de Maillé, alors que les ambitions et les prétentions personnelles exploitaient et prolongeaient comme aujourd'hui l'éloignement du monarque, et que les discordes et les compétitions réussissaient à provoquer de nouvelles invasions et de plus larges démembrements, l'histoire me découvre néanmoins dans le tempérament

Digitized by Google

national des conditions de vitalité et des gages de convalescence. Des habitudes de foi subsistaient, que nous ne connaissons plus. Quels temps encore, par rapport aux nôtres, que ceux où le souper qui réunissait au soir du combat les vainqueurs et les vaincus s'ouvrait par la bénédiction de la table, et se terminait par l'action de grâces ; et où, le lendemain, au lever de l'aurore, en un jour qui n'était pas même le jour du dimanche, vainqueurs et vaincus, avant de se séparer, assistaient religieusement au sacrifice de la messe célébré sur le champ de bataille de la veille ! Oui, malgré d'immenses désordres châtiés par d'immenses malheurs, le principe chrétien était pourtant encore le principe accepté de tous ; et sur le fondement de ce principe, l'ordre pouvait se relever. O France, aussi longtemps que tu as confessé Dieu devant les hommes, aussi longtemps que tu as pris la défense des intérêts chrétiens dans le monde, Dieu t'avait rendu témoignage pour témoignage ; au lendemain de tes abaissements, tu relevais bientôt ton front ; tu restais le peuple d'élite à qui la première place appartenait partout.

Mais si je considère le passé et le présent, quel état et quel état ! *Peccatum peccavit Jerusalem ; propterea instabilis facta est.* Jérusalem a commis le péché d'abandonner Dieu, d'être infidèle à sa mission parmi les peuples : à cause de cela, elle ne sait plus se tenir debout : et, toujours chancelante, roulant de chute en chute, d'abîme en abîme, de catastrophe en catastrophe, elle cherche en vain à retrouver des conditions d'équilibre et de stabilité : *Peccatum peccavit Jerusalem ; propterea instabilis facta est.* Tous ceux qui la glorifiaient en sont venus à la prendre en commisération, si ce n'est en mépris, en voyant ses humiliations : *Omnes qui glorificabant eam, spreverunt illam, quia viderunt ignominiam ejus.* Et elle-même, à contre-cœur, en gémissant, en frémissant, a dû se résigner à se tenir à l'écart, à de-

Digitized by Google

meurer en arrière, dans un rang qui ne fut jamais le sien. *Ipsa autem gemens conversa est retrorsum* [1]. En considéran l'étendue de sa ruine, la profondeur de l'abîme où elle est descendue, peu s'en faut qu'elle ne se dise en elle-même : Ma grandeur est irréparablement atteinte, ma force es irremédiablement affaiblie : le Seigneur m'a porté un coup dont je ne saurai pas me relever, il m'a livrée à une main dont je ne pourrai pas m'arracher : *Infirmata est virtus mea*; *dedit me Dominus in manu de qua non potero surgere* [2].

Jérusalem le disait ainsi, et Jérusalem pourtant se releva. Reviens à moi, peuple rebelle, dit le Seigneur, et je guérirai tout le mal que tu t'es fait en te détournant de moi : *Convertimini, filii revertentes, et sanabo omnes aversiones vestras* [3]. Eh quoi ! la France du roi Jean et la France de Charles VI, la vaincue de Crécy et d'Azincourt, a vu deux fois ses défaites se changer en triomphes, et l'excès de ses malheurs devenir le point de départ de ses prospérités ; et la France d'aujourd'hui, après trois siècles d'une magnifique et puissante unité, désespérerait d'elle-même, et du recouvrement de sa prépondérance comme de son intégrité ! Reprenez, ô bienheureuse de Maillé, reprenez, du haut du ciel, le rôle courageux qui appartient à une femme de votre race. Parlez de nouveau à l'oreille, parlez à l'esprit et au cœur, je ne dis pas des princes (où les trouver aujourd'hui ?), mais de tous ceux qui peuvent influer sur les destinées de la nation. Répétez ce que vous avez dit souvent, ce que la vierge d'Orléans a redit après vous : c'est que la France est le royaume de Jésus-Christ, et que le nom de Jésus-Christ invoqué par elle serait infailliblement un nom sauveur. Pour nous, ô noble servante du Christ, nous vous adressons la prière que vous envoya jadis le roi de Chypre, en son nom et au nom de son

[1] Thren., I, 8. — [2] Thren., I, 14. — [3] Jerem., III, 22.

Digitized by Google

épouse Charlotte de Bourbon. Oui, nous aussi, « malgré tant de guerres et de calamités, nous croyons que Dieu nous aime encore, et qu'il nous punit moins dans sa justice que dans sa bonté. C'est pourquoi nous recourons à vous, afin que vos prières, si dignes d'être exaucées de Dieu, inclinent sa volonté à la clémence, et qu'il nous juge, non d'après l'excès de nos démérites, mais selon l'immensité de l'amour et de la compassion qu'il a pour ses créatures. »

Enfin, M. T.-C. F., la France, à l'heure présente, ne souffre pas seulement de son mal intérieur, mais d'un autre mal plus grand encore, dont elle a été la complice, et dont elle est devenue à tous égards la victime. Notre patrie n'est pas seulement démembrée, elle est décapitée. « L'homme, a « dit saint Paul, est la tête de la femme; et la tête de « l'homme, c'est le Christ. » Je dis pareillement: La France est la tête du monde chrétien, ce qui veut dire du monde entier; mais la tête de la France, c'est le Christ, et son représentant visible, le pontife romain. C'est pourquoi, en tombant du front de Pie IX, la couronne est tombée de notre propre font.

Dirai-je que l'épreuve religieuse de notre temps dépasse celle des contemporains de Jeanne de Maillé? Grâce à Dieu, la légitime succession de Pierre n'est aujourd'hui un sujet de doute pour personne. Pie IX est acclamé, est révéré, est admiré du monde entier, et ses malheurs le grandissent encore de jour en jour aux yeux de tous. Non-seulement la personne du pape n'est pas contestée, mais la prérogative suprême de sa charge a triomphé pour toujours des dissidences doctrinales enfantées ou du moins accréditées parmi les troubles de ce triste schisme d'Occident. Toutefois, à un autre point de vue, la société chrétienne a subi un échec, et elle traverse une crise qu'elle ne connut pas alors. A part le triomphe passager des tribuns populaires,

Digitized by Google

Rome, même en l'absence prolongée de ses pontifes-rois, ne cessait point d'être la capitale indépendante du royaume de Jésus-Christ, la ville libre et souveraine des États de l'Église. L'œuvre providentielle de Dieu et des siècles n'était donc pas atteinte; la clef de voûte de la chrétienté européenne subsistait toujours. L'attentat dont nous sommes témoins, dont nous sommes en grande partie coupables, n'avait point été commis.

Vous voyez donc, ô bienheureuse Jeanne-Marie, que nos anxiétés ont le droit d'égaler les vôtres. C'est pourquoi, voici qu'à votre exemple nous multiplions, nous renouvelons sans cesse dans les églises, dans les colléges, dans les communautés et dans tous les lieux religieux, les prières, les supplications publiques, les suffrages, les processions, à l'effet d'obtenir un terme aux épreuves de la papauté, qui sont les épreuves de la terre entière. Présentez vous-même à Dieu nos gémissements, nos soupirs, nos vœux. Ah! maintenant que vous voyez face à face les secrets du Seigneur, puissiez-vous vous incliner vers nous, et nous dire, comme autrefois au prieur de la Chartreuse du Maine, que nous verrons bientôt la paix de l'Église! Ce serait le meilleur et le plus solide gage du retour de la paix et de la prospérité de la France.

Car, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, la France appartient à cette constellation des peuples latins, à ce groupe et à ce système planétaire dont Rome est le soleil et le centre. Et tant que ce soleil, tant que ce centre n'aura pas retrouvé son assiette, la France, troublée dans sa gravitation, égarée hors de son orbite, demeurera l'astre errant et incertain qui oscille dans l'espace, jusqu'au jour où le soleil, c'est-à dire le prince des apôtres, *sole*, *id est*, *Apostolico*, et la lune, c'est-à-dire la cour romaine, *luna*, *id est*, *curia romana*[1]

[1] Petrus Cellensis, episc. Carnoten., L. VII, Epist. 23.

Digitized by Google

ne pouvant plus donner librement leur éclat, les étoiles les plus brillantes tomberont du ciel : et ce sera la fin.

Encore une fois donc, demander, désirer la restauration temporelle de Rome, c'est demander du même coup la restauration de la patrie française. Par vos prières, ô notre bienheureuse, nous obtiendrons l'une et l'autre. En vous faisant devant Dieu l'interprète de ces pontifes, de ce clergé, de toutes ces familles unies à la vôtre par les liens du sang et de l'amitié, enfin de cette immense multitude de tout âge et de toute condition, vous acquerrez de nouveaux droits à notre amour, à notre confiance, à notre gratitude ; et, après vous avoir connue, chérie, honorée, célébrée selon nos forces sur la terre, nous garderons l'espoir de nous retrouver avec vous dans la patrie toujours glorieuse, dans l'Église toujours triomphante, pendant les siècles des siècles.

Ainsi soit-il !

Digitized by Google

XXIX

PAROLES

PRONONCÉES A LA SUITE DE L'INSTALLATION DU CERCLE DES OUVRIERS

A NOTRE-DAME-DES-DUNES [1].

(XXV AOUT MDCCCLXXII.)

Après la parole si haute, si chrétienne, si loyale, que vous venez d'entendre, parole où semble réalisé ce que Notre-Seigneur a dit : « L'Esprit de vérité viendra, et il enseignera « toute vérité [2] » (car vraiment toute vérité a été dite dans ce discours); après cette parole, je n'ajouterai rien. En particulier, je me garderai bien de faire des compliments à qui que ce soit, l'orateur ayant si rudement et si justement flagellé la mauvaise habitude qu'ont contractée les hommes publics de s'adresser de perpétuels et réciproques compliments. Grand Dieu ! nous avons bien autre chose à faire à cette heure ! Je ne complimenterai donc ni M. le comte

[1] Nous donnons ici cette improvisation telle qu'elle a été reproduite par la *Semaine liturgique*

[2] Joann., XVI, 13.

Digitized by Google

Albert de Mun, que vos acclamations ont assez instruit de l'effet de son discours ; ni le fondateur et directeur de cette œuvre : il me touche de trop près, et je ne puis vraiment pas en faire l'éloge ; ni le pieux et infatigable prélat, à qui nous devons tant de choses dans ce diocèse. Je ne prononcerai même qu'avec beaucoup de timidité le mot de remerciement. Parmi les très-honorables personnes qui nous entourent, il n'en est aucune qui n'ait la conscience de s'être grandie et de s'être honorée elle-même en venant entendre une telle parole et assister à une telle réunion...

Et pourtant, Messieurs, pardonnez quelque chose à la faiblesse du cœur paternel, du cœur pastoral. A l'encontre de ce que je viens de dire et de la résolution que je viens de prendre, je ferai un compliment. Ce sera à l'adresse de cette nombreuse population ouvrière de Poitiers qui se presse autour de nous ; de cette population que, dans le passé, on a cherché à dépraver de tant de manières, et qui n'a point cédé à ces excitations perfides... Car, hélas ! ce que tous font aujourd'hui pour la maintenir dans le bien, d'autres l'ont fait pour la pervertir. Heureusement ils ont échoué devant le bon sens et la foi héréditaire des familles...

La ville de Poitiers est la capitale religieuse d'un pays granitique. Les âmes, sinon les pierres, y sont de granit ; elles ont été à l'épreuve des attaques les plus coupables et les plus persistantes...

Ce matin, M. le comte de Mun a été frappé à la vue de nos églises, de nos clochers, de nos établissements religieux, de nos nombreux sanctuaires. Mais il en est un dans lequel il n'a pas encore pénétré, avec lequel il n'a pas fait connaissance : je veux dire le sanctuaire domestique. Et pourtant c'est celui-là qui peuple tous les autres et qui les sanctifie, en même temps qu'il est sanctifié par eux. Oui, c'est la foi, c'est la religion, c'est l'honnêteté, fidèlement conservées dans

Digitized by Google

ce sanctuaire de la famille, dans ce foyer chrétien, qui débordent à certains jours, et qui nous donnent des spectacles comme celui que nous avons présentement sous les yeux.

J'ose donc dire que le peuple de Poitiers était digne du langage qu'il vient d'entendre. Cette parole si vraie, si convaincue et si convainquante, tombant dans une terre bien préparée, y germera ; et, avec le concours que nous offrent à l'envi les parents et les maîtres, mais surtout avec la bénédiction de Celle qui vient d'être constituée reine de ce patronage, elle portera tous les fruits que nous avons le droit d'espérer de cette journée.

Digitized by Google

XXX

HOMÉLIE

PRONONCÉE

DANS LA CHAPELLE DU GRAND SÉMINAIRE DE POITIERS

A LA MESSE D'OUVERTURE

DU CONGRÈS DES DIRECTEURS D'ASSOCIATIONS CATHOLIQUES OUVRIERES.

(XXVII AOUT MDCCCLXXII.)

Ut curent bonis operibus præesse, qui credunt Deo.
Que ceux-là aient soin de présider aux bonnes œuvres, qui croient à Dieu.
(TIT., III, 8.)

MESSIEURS,

I. L'arsenal des Écritures est si riche qu'il fournit des textes assortis à toutes les situations et à toutes les conjonctures. Successeurs des apôtres, c'est notre fortune et c'est notre force de n'avoir jamais à proférer une parole qui ne soit la eproduction et le développement de celle de nos devanciers inspirés. En voyant donc aujourd'hui devant moi cette assistance insolite, ce congrès d'un genre nouveau, où chaque commission représente et personnifie une bonne œuvre entreprise pour répondre à quelqu'une des nécessités sociales du moment, je n'aurai point à quitter les

Digitized by Google

chemins qui me sont familiers, les sentiers éprouvés et toujours sûrs de la tradition évangélique. Le docteur des nations va être notre docteur. Ma voix sera l'écho de sa voix.

Saint Paul s'adresse à son disciple Tite, et il lui dit : « C'est « un principe certain, c'est un oracle fidèle et sûr, dont je « veux que tu sois convaincu toi-même et que tu répandes « la conviction autour de toi, à savoir : qu'il appartient à « ceux qui croient à Dieu de présider aux bonnes œuvres, « et qu'il y a là une source de bien et d'utilité pour les « hommes » : *Fidelis sermo est, et de his volo te confirmare : ut curent bonis operibus præesse qui credunt Deo : hæc sunt bona et utilia hominibus.*

Et de peur que sa pensée ne soit pas suffisamment comprise, et qu'on l'interprète en sens divers, l'apôtre reprend au verset quatorzième ce qu'il a dit au verset huitième : *Discant autem et nostri bonis operibus præesse* : « Or, que les nôtres apprennent à présider aux bonnes œuvres, aux œuvres qui concernent les besoins pratiques des temps et des lieux : de peur qu'ils ne soient des hommes inutiles, des hommes qui ne portent pas de fruit » : *Discant autem et nostri bonis operibus præesse ad usus necessarios, ut non sint infructuosi.*

N'est-il pas vrai, Messieurs, que ce langage est tout à fait de circonstance, et que c'est bien là l'évangile ou plutôt l'épître de notre messe d'ouverture du congrès de ces sociétés de patronage ? Mais comme chaque mot y est plein de doctrine, permettez que j'en fasse un rapide commentaire. Je n'abuserai point de votre attention, sachant tout ce que renferme le programme de vos travaux.

II. Que les bonnes œuvres, et principalement les œuvres sociales de zèle et de charité, puissent et doivent être préférablement entreprises et conduites par les hommes religieux, ce n'est pas sans raison que l'apôtre a jugé opportun

Digitized by Google

d'en faire la déclaration solennelle Des temps devaient se produire où l'emportement impie des uns et l'esprit systématique des autres en viendraient à requérir la séparation et à prononcer le divorce entre la sphère de la loi chrétienne et celle de l'activité sociale; des temps où les actes se mettraient d'accord avec les théories au point de ne pas reculer devant les conséquences les plus extrêmes; des temps où, par une conclusion assez rigoureusement tirée des prémisses, le crucifix se verrait expulsé de l'école et le prêtre de l'hôpital, en vertu du principe de la sécularisation, ce qui veut dire de l'athéisme désormais obligatoire de la chose politique; des temps enfin où trop souvent les meilleurs chrétiens, acceptant avec une résignation regrettable l'ostracisme dont ils seraient frappés, s'enfermeraient dans le cercle des obligations privées ou domestiques, et se désintéresseraient de toute influence utile sur leurs frères. Temps sinistres, où les conditions légales de l'assistance publique comme de l'instruction officielle ayant enlevé ce double levier aux mains de la religion, les masses populaires, victimes de tous les préjugés et de toutes les souffrances, deviendraient une menace perpétuelle pour la société.

Eh bien ! c'est principalement au regard de ces temps et de tous les besoins qu'ils feraient naître, que l'apôtre a posé la maxime dont nous devons approfondir et méditer tous les termes.

Et d'abord le saint docteur provoque l'attention par une formule qui lui est familière lorsqu'il va prononcer une sentence magistrale. Il avait dit dans d'autres circonstances : « C'est une vérité certaine et qui doit être reçue de « tous » : *Fidelis sermo et omni acceptione dignus* : « que le « Christ Jésus est venu en ce monde sauver les pécheurs [1] »; ou bien encore « que la piété est utile à tout, ayant pour

[1] 1 Timoth., I, 15.

Digitized by Google

« elle les promesses de la vie présente et celles de la vie « future [1] ». Cette fois, il dit à son disciple : « C'est une vérité « certaine » : *Fidelis sermo est*, « et je veux non-seulement « que tu en sois imbu et pénétré, mais que tu en pénètres « les autres » : *et de his volo te confirmare* : car tous les interprètes entendent ces derniers mots dans le sens actif.

Et quelle est cette vérité certaine que l'apôtre élève à la hauteur des grandes affirmations doctrinales dont la tradition doit passer de génération en génération ? Entendez bien : « c'est que ceux-là doivent avoir souci et avoir soin « de présider aux bonnes œuvres, qui croient à Dieu » : *ut curent bonis operibus præesse, qui credunt Deo.*

Se distinguer, se signaler personnellement par les bonnes œuvres : c'est un des sens possibles de ce texte scripturaire, et cela serait encore conforme à notre pensée. Mais la traduction littérale et le sentiment commun des exégètes indique une prééminence de direction : *Ut qui in Deum crediderunt, curam habeant bonorum operum, ac solliciti sint ut ea non solum exerceant, sed etiam omni studio promoveant, tanquam operum exactores et præfecti.* Ainsi parle le docte commentateur de saint Paul, Estius [2]. Les emplois publics, les dignités brillantes, les charges lucratives, s'il n'est pas défendu aux disciples de Jésus-Christ d'en accepter leur part, ce n'est jamais qu'avec modération qu'ils doivent s'y ingérer et s'y pousser d'eux-mêmes. Au contraire, l'exercice et le maniement des œuvres charitables, leur droit et leur devoir est de le revendiquer et de se l'attribuer. « Car, dit un autre commentateur, comme les hommes vains et mondains ambitionnent les honneurs, les magistratures et les commandements, et intriguent en toutes façons pour supplanter leurs rivaux ; ainsi les chrétiens peuvent et doivent viser au premier rang, et ils ont la

[1] I Timoth., IV, 8, 9. — [2] Estius, in cap. III epist. ad Tit., 8.

Digitized by Google

juste ambition de se mettre à la tête de tous les autres, dans l'accomplissement et le gouvernement des bonnes œuvres[1] ». Le contraire serait une fausse modestie; que dis-je, ce serait une trahison envers la société et envers Dieu.

III. Oui, que ceux-là prennent soin de conduire et de diriger les bonnes œuvres, qui croient à Dieu : *ut præsint bonis operibus, qui credunt Deo*; car les œuvres entreprises et accomplies au nom de Dieu, et celles-là seules, sont vraiment bonnes et utiles aux hommes : *hæc sunt bona et utilia hominibus.* Les autres, qu'elles se rapportent au corps ou à l'esprit, qu'elles se traduisent par une libéralité matérielle ou par une assistance doctrinale, cessent d'être un bien, et le plus souvent même elles deviennent un péril et un mal, par cela seul que la croyance en Dieu ne les inspire pas.

Vous avez vu de près, Messieurs, ce que devient un peuple livré à des institutions et à des directions naturalistes; un peuple régi par des hommes qui, lorsqu'ils croient encore en Dieu, ne croient point à Dieu, c'est-à-dire, en admettant son existence, n'ont pas foi à sa parole et font abstraction de sa loi et de son autorité; un peuple déchristianisé, duquel on peut dire ce que saint Paul disait des Éphésiens avant leur conversion : *Eratis illo in tempore sine Christo... et sine Deo in hoc mundo* : « Vous étiez « alors sans Christ et sans Dieu en ce monde »; un peuple qui n'a plus de rapport avec l'Église, qui est devenu étranger aux alliances que Dieu a faites avec les hommes : *alienati a conversatione Israel, et hospites testamentorum*; un peuple qui, n'ayant plus l'espérance des biens promis : *promissionis spem non habentes*[2], est toujours à la veille de mettre son pays à feu et à sang, dans le vain espoir d'un bien terrestre et d'un profit immédiat. Voilà le peuple que

[1] Cornel. a Lapid. in hunc locum. — [2] Ephes., II, 12.

Digitized by Google

nous ont fait ceux qui ont entrepris de l'assister, de l'instruire, de le moraliser sans Dieu.

Vous, Messieurs, qui croyez en Dieu et qui croyez à Dieu; vous qui, croyant à Dieu, croyez au Christ son fils et son envoyé; vous qui, croyant au Christ fils et envoyé de Dieu, croyez à l'Eglise gardienne et continuatrice de la mission du Christ sur la terre; vous qui, possédant dans votre âme toutes les croyances chrétiennes, sentez vos cœurs embrasés de toutes les ardeurs divines; hommes du sanctuaire et hommes du monde, laïques de toutes les conditions et de toutes les professions, vous vous êtes adjugé à vous-mêmes le département et le ministère des œuvres de charité et de dévouement. En cela, vous n'avez point commis d'usurpation : car le sceptre des bonnes œuvres appartiendra toujours de droit aux hommes religieux : *ut curent bonis operibus præesse, qui credunt Deo.* Le monde lui-même vous en devra de la reconnaissance : car il y a là une grande source de bien et d'utilité pour la société humaine : *hæc sunt bona et utilia hominibus.*

Sans nul doute, ceux à qui ces œuvres seront bonnes et utiles, c'est avant tout vous-mêmes, Messieurs. Dieu, le sauveur des âmes et le sauveur des peuples, a des grâces de choix pour ceux qui se font ici-bas les auxiliaires de sa miséricordieuse providence. Quelques-uns de vous, depuis vingt ans et au delà, se sont voués au service de toutes les indigences morales ou corporelles. Qui pourrait dire le profit qu'ils en ont retiré pour le bien de leur âme et pour la dignité de leur vie? Ne craignons point de le proclamer : le travail et le fruit de la grâce ont été communément plus sensibles encore chez ceux qui se sont employés à ces œuvres que chez ceux qui en étaient l'objet. De là sont sorties de grandes et fécondes vocations sur lesquelles la religion et la société fondent de justes espérances. De là sont nées aussi des vertus toujours grandissantes et qui

Digitized by Google

nous ont donné le spectacle d'une perfection laïque pouvant servir de modèle à notre vie sacerdotale.

Mais, en gagnant cela pour vous-mêmes, Messieurs, n'allez pas croire que vos travaux aient été stériles du côté des autres. N'eussiez-vous ouvert la porte du ciel qu'à une seule âme devant laquelle le ciel serait demeuré fermé, vous seriez déjà surabondamment payés de toutes vos peines. Or, croyez-moi, vous avez fait plus que cela; et si la société peut encore être relevée, ce qui n'est pas douteux, elle le sera par cet ensemble et par ce concert d'efforts en vue desquels vous êtes ici réunis de tous les points de la France. Ceci me conduit à expliquer le second texte que j'ai allégué et qui forme le complément du premier.

IV. Après avoir dit qu'il appartient aux hommes religieux de présider aux bonnes œuvres : *ut curent bonis operibus præesse, qui credunt Deo,* saint Paul ajoute qu'ils sont tenus d'apprendre à présider utilement et fructueusement à ces œuvres : *discant autem et nostri bonis operibus præesse*[1].

Toute prérogative impose des devoirs. Conduire, diriger les œuvres, c'est une science, c'est un art : comme toute science, comme tout art, il faut l'apprendre, et il est nécessaire que les nôtres s'adonnent à cette étude : *Discant autem et nostri bonis operibus præesse.*

« Les nôtres » : j'aime et vous aimerez, Messieurs, cette parole de l'apôtre. Oui, encore que ceux-là même qui ont déserté les voies de la religion restent pour nous des frères, des frères chéris, à la poursuite desquels nous ne cessons jamais de courir; vous, Messieurs, qui marchez dans ces sentiers bénis que d'autres ont abandonnés, vous qui êtes les fils dociles et soumis de l'Église, vous êtes et nous vous appelons « les nôtres ». Étant à Jésus-Christ et à l'Église, par la docilité de votre esprit comme par celle de votre volonté, vous êtes à nous et nous sommes à vous.

[1] Tit., III, 14.

Digitized by Google

Eh bien donc, il faut que les nôtres apprennent à présider aux bonnes œuvres. Et voici que, conformément à cet oracle apostolique, j'aperçois ici devant moi les représentants des diocèses, les délégués de leurs évêques, les directeurs et les principaux membres d'une foule de patronages, les promoteurs et les organisateurs de cette œuvre capitale du moment qui est l'œuvre des cercles ouvriers. Et tous, prêtres séculiers ou réguliers, magistrats, guerriers, publicistes, commerçants, industriels, tous viennent s'instruire réciproquement, mettre en commun leurs observations, leur expérience, dans le but d'arriver à des résultats plus puissants.

Le premier objet de cette réunion, c'est d'opérer et de cimenter l'union des œuvres. Chacune, sans rien perdre ni changer de son caractère propre, en deviendrait plus forte pour sa part; et leur faisceau constituerait une des grandes forces sociales du pays.

Trop souvent les œuvres particulières languissent, se dessèchent, et la stérilité des efforts isolés ne tarde pas à enfanter le découragement. Au contraire, si restreinte ou même si ingrate que soit la sphère dans laquelle chacun se meut, le courage renaît quand on sait, quand on sent qu'on fait partie d'un grand tout, qu'on est membre d'un grand corps, et quand on a la conscience de participer, dans une proportion quelconque, à un ensemble d'opérations dont la résultante générale compense les insuccès particuliers.

Ces insuccès, d'ailleurs, peuvent tenir à l'inexpérience d'une action jusqu'ici trop solitaire. Abandonné à soi tout seul, il arrive aisément qu'on tombe dans l'esprit de système, qu'on se passionne et parfois qu'on s'entête dans ses propres conceptions, enfin qu'on s'attache exclusivement et qu'on cherche à conquérir les autres à une idée fixe, juste peut-être à plus d'un égard, mais qui a le défaut de ne pas correspondre aux grandes et principales nécessités du mo-

Digitized by Google

ment. Le congrès est un apprentissage et un noviciat où l'on doit surtout apprendre à choisir, parmi les œuvres, celles qui sont le plus topiques par rapport aux besoins présents, et, parmi les moyens, ceux qui conduisent le plus sûrement au but : entendez les paroles de l'apôtre : *Discant autem et nostri bonis operibus præesse, ad usus necessarios.* Le christianisme, qui est éminemment doctrinal, n'excelle pas moins par le côté pratique. Le congrès sera donc très-profitable s'il fait que nous ne nous égarions pas dans les fantaisies ou seulement dans les préférences de l'esprit propre, mais que nous nous posions au cœur de la question contemporaine, et que nous demeurions toujours dans les choses vraiment pratiques, usuelles et nécessaires : *ad usus necessarios.* Le congrès enfin atteindra pleinement le résultat désiré s'il produit, avec l'union déjà existante des esprits et des cœurs, l'accord dans les principes, dans les moyens, dans les règles, et, autant que possible, dans les procédés et dans les méthodes. A ce prix, Messieurs, une assemblée comme celle-ci, une élite si considérable d'hommes de foi, d'hommes de cœur, d'hommes de dévouement et de sacrifice, ne peut pas ne pas porter de grands fruits.

V. Il le faut bien : car, si l'action des vrais chrétiens demeurait impuissante, notre pays serait perdu. Où trouverez-vous aujourd'hui, en dehors de la religion, une force sur laquelle il soit permis de compter? Combien donc il importe, Messieurs, que nous ne soyons pas « infructueux », comme parle encore l'apôtre : *Discant autem et nostri bonis operibus præesse ad usus necessarios, ut non sint infructuosi!*

Sachons-le bien : Dieu ayant créé l'homme pour la société, et Jésus-Christ son Fils ayant fondé une Église catholique et universelle, la vie humaine, la vie chrétienne est une vie très-appauvrie, une vie tronquée et incomplète, là où elle n'est pas la vie utile, la vie active, la vie fructueuse. Ne rien faire pour le bien public, pour l'édification

Digitized by Google

générale, c'est n'être ni un vrai chrétien, ni un vrai citoyen.

Et quand je dis ne rien faire, je ne dis pas ne rien entreprendre, mais ne rien entreprendre dans les conditions efficaces, faute d'avoir étudié les véritables conditions d'efficacité. Il y a des hommes de bien qui se morfondent toute leur vie dans des essais toujours malheureux, dans des efforts toujours stériles. Pourquoi cela? Saint Paul nous l'a dit. La conduite, la direction des bonnes œuvres est une science qu'il faut apprendre : *Discant autem et nostri bonis operibus præesse.* Ne l'ayant pas apprise, ils ne font point les choses appropriées et opportunes, et ils ne portent point de fruit. Vous le savez mieux que moi, Messieurs : l'étudiant qui s'est traîné sans succès sur les bancs de l'école est qualifié d'une épithète peu flatteuse : ces non-valeurs sont appelées parmi nous des fruits secs. Ah! Messieurs, dans cette grande école de l'Église militante du Christ, ne soyons pas des fruits morts, des fruits desséchés; soyons, au contraire, des fruits substantiels, des fruits pleins de vie et de suc, selon le vœu de l'apôtre : *Discant autem et nostri bonis operibus præesse ad usus necessarios, ut non sint infructuosi.*

Il en sera ainsi de chacun de vous, Messieurs. Au sortir des séances de ce congrès, vous exercerez partout autour de vous une action de plus en plus salutaire et de plus en plus puissante. Nos vœux, nos sympathies, nos prières, vous accompagneront durant tout le cours de vos travaux. Votre venue parmi nous nous apporte un honneur et une joie. Recevez donc, avec mon salut, celui de tout mon clergé, de tout mon peuple, de toute mon Église, et non pas seulement de celle d'aujourd'hui, mais encore de celle du passé; recevez le salut de nos grands patrons, d'Hilaire, de Martin, de Radegonde, de Fortunat et de tant d'autres, dont la présence est toujours sensible au milieu de nous : *Salutant vos qui mecum sunt omnes.* Ce salut que je vous envoie du

Digitized by Google

fond de mon âme, il s'adresse, je le sais, à bien des cœurs qui, de vieille date déjà, nous ont témoigné qu'ils nous aimaient dans la foi, dans le sentiment surnaturel d'un commun amour de Dieu et de la vérité, de Jésus-Christ et de l'Église, de Rome et du vicaire de Jésus-Christ : *Saluta eos qui nos amant in fide.* Puisse ce salut être, pour chacun de vous en particulier et pour votre assemblée entière, le gage de l'assistance et de la grâce de Dieu pendant tous ces jours : *Gratia Dei cum omnibus vobis. Amen* [1].

[1] Tit., III, 15.

Digitized by Google

XXXI

ENTRETIENS AVEC LE CLERGÉ

PENDANT LES EXERCICES DE LA RETRAITE

ET DU XVIIe SYNODE DIOCÉSAIN

SUR LA CONSTITUTION APOSTOLIQUE RELATIVE AUX CENSURES, ETC., ETC.

(XI-XVII SEPTEMBRE MDCCCLXXII.)

I. L'an dernier, Messieurs et chers Coopérateurs, notre réunion avait lieu au lendemain des plus grandes agitations. La guerre civile. qui avait succédé à la guerre étrangère, était à peine apaisée : Paris montrait encore ses édifices fumants, et la trace du sang demeurait visible partout. Beaucoup d'entre vous n'avaient pas cru pouvoir quitter leurs paroisses. Et comme l'éclat de nos défaites, l'invasion du pays par l'ennemi, avaient empêché la retraite pastorale de mil huit cent soixante-dix, presque tous ceux qui sont ici n'avaient point pris part à ces saints exercices depuis mil huit cent soixante-neuf, quelques-uns même depuis mil huit cent soixante-huit. Vous avez donc répondu à mon appel avec empressement, ou plutôt, vous aviez hâte de venir de vous-mêmes, connaissant à la fois et vos propres besoins, et les prescriptions diocésaines et provinciales dont la teneur fait désormais partie des décrets projetés du

Digitized by Google

concile du Vatican. Les membres du clergé qui n'ont pu obéir à la convocation, étant retenus par la maladie ou par d'autres empêchements sérieux, se sont excusés auprès de moi, et je leur ai accordé la dispense nécessaire. Quant au très-petit nombre de négligents ou d'incorrigibles, comme il en existe partout, qui n'ont pas même pris la peine de faire agréer les motifs bons ou mauvais de leur absence, c'est mon devoir de leur infliger ici un blâme trop longtemps différé, et de leur faire parvenir cette censure par leurs voisins et confrères, dont l'exemple et les conseils leur suggéreront peut-être pour l'avenir de meilleures inspirations...

Notre programme vous est connu, Messieurs[1]. Quelques-

[1] MANDATUM PRO INDICTIONE SYNODI DIŒCESANÆ PICTAVIENSIS XVII.—Dilectissimi Fratres et Compresbyteri, De spirituali ac proficuissima illa solitudine annuorum nostrorum exercitiorum, de religioso ac perutili illo fratrum consortio sibi invicem occurrentium ac per aliquot dies in patria et quasi natali sui sacerdotii domo conversantium, nonne id nobis merito sentiendum ac dicendum quod scripsit beatissimus noster Hilarius de « tabernaculo illo, in quo prophetæ semper Dei spiritu pleni fuerunt, in quo sanctarum virtutum tremendæ contemplationes et salutares visiones extiterunt, in quo hostiarum ad redemptionem animæ utiles oblationes, in quo paschæ agnus in clade Ægypti fidelium custos, et in liminum sanguine potens signum, in quo æmulæ æternorum temporum temporariæ festivitates [1] » ?

Porro, in hac tristissima rerum mobilitate, arescentibus hominibus præ timore et expectatione eorum quæ supervenient universo orbi [2], « numquid « non sapientia clamitat, et prudentia dat vocem suam.... dicens : Accipite disciplinam meam, et non pecuniam : doctrinam magis quam aurum « *eligite* [3] ? » Tam procelloso enim ac periculoso tempore, sapiens quisque debet disponere domui suæ, cum forsitan in proximo sit ut moriatur et non *vivat* [4].

Quæ cum ita sint, quasi radius solis in medio nebulæ [5] apparebit oculis

[1] S. Hilar., Enarrat. in Ps. LI. — [2] Luc., XXI, 26. — [3] Prov., VIII, 1, 10.
[4] Isa., XXXVIII, 1. — [5] Eccl., L. 1.

Digitized by Google

unes des questions indiquées seront l'objet d'une publication à part, et d'autres n'auront leur solution formulée qu'après la tenue d'un synode ultérieur. Trois points seulement seront traités dans le décret synodal dont la publication doit être faite au jour de la clôture de ces saints exercices.

vestris, o venerandi sacerdotes, beata illa hebdomada recollectionis ac salutis, de qua certe dicendum quod dies pleni invenientur in ea [1].

Sacro autem secessui ecclesiastico instar coronidis erit solemnitas synodalis, quam decima septima jam vice celebrandam adoriemur. Præterquam quod de secunda Vaticana constitutione, quemadmodum de priori, plenum me sermonibus [2] audituri estis, dandæque sunt responsiones ac conclusiones quæstionum circa apostolicam constitutionem cen uras respicientem exortarum, nonnullæque monitiones et commendationes sunt itarandæ; insuper sententia vestra synodaliter exquirenda erit de opportunitate et convenientia elevandi stipendium celebrationi sacræ missæ respondens, prout jam in multis diœcesibus factum est; denique mentem quoque nostram vobis aperire intendimus, ac media indicare et proponere, de instauranda, quantum ad nos attinet, et paulatim complenda perficiendaque, simul ac id sineret publici juris dispositio, prisca nostra Universitate Pictaviensi, olim a romanis Pontificibus instituta, regiisque privilegiis cumulata. Cui quidem instaurationi, saltem quoad Facultates sacræ theologiæ et juris canonici, jam præiverunt ea quæ, favente sancta Sede, per decem et octo annos numquam interm simus exercitia provincialia. Cum enim tam multi ex nostris, comparato prius magisterii artium titulo, non tantum baccalaureatus et licentiæ, sed doctoratus etiam theologicam canonicamve adepti sint lauream, non derepente et improviso, ast e contra rei periculo jamdudum facto, paratisque a longe viribus, stadium ingrediemur.

Quapropter nullum eorum abesse volumus qui, juxta regulas sæpe intimatas, tum exercitiis præviis, tum synodali actioni secuturæ, et die decima septima septembris in festo Stigmatum sancti Francisci complendæ, adesse tenentur.

Quoniam vero nihil possumus a nobis tanquam ex nobis, auxilium Dei communibus fervidisque precibus implorandum erit. Idcirco hymnus *Veni Creator* in singulis ecclesiis ante missam festivam Nativitatis B. M. V. de

[1] Ps. LXXII, 10. — [2] Job., XXXII, 18.

Digitized by Google

3.. CONSTITUTION *Apostolicæ Sedis moderationi convenit* [1].

1° *Observations préliminaires.* — Au lieu de publier une nouvelle constitution ayant pour objet de restreindre le nombre des censures et des réserves apostoliques, quelques-uns se sont demandé si le pontife romain n'aurait pas dû plutôt abolir ces censures et ces réserves. Dans la liberté des conversations intimes, on a entendu des propos comme ceux-ci : La limitation, c'est quelque chose ; mais pourquoi pas la suppression ? Cette législation restrictive entrave l'action et les effets du sacrement ; elle crée une gêne considérable tant à celui qui l'administre qu'à celui qui y recourt. N'est-il pas exorbitant que, pour son propre compte, un prêtre qui a suivi avec édification les exercices de la retraite, ne puisse pas toujours en sortir pleinement absous ? Et conçoit-on qu'un pasteur qui a charge d'âmes, voyant à ses pieds un pénitent bien disposé, ne puisse, en vertu de son ordination et de sa juridiction spirituelle, mettre ce pénitent en règle avec Dieu ?...

[1] *Voir plus haut*, p. 268 et suiv.

cantabitur Confidimus etiam multiplices piarum animarum, præsertim sanctimonialium, nobis suffragaturas esse orationes et synaxes, præsenti quidem tempore eo magis necessarias, quod vix aliquando aut majora aut plura religioni et humanæ societati instarunt damna et pericula.

Videte itaque, quomodo caute ambuletis : non quasi insipientes, sed ut sapientes, redimentes tempus, quoniam dies mali sunt. Propterea nolite fieri imprudentes, sed intelligentes quæ sit voluntas Dei [1].

Vigilate, state in fide, viriliter agite, et confortamini. Omnia vestra in charitate fiant [2]. *Gratia Domini nostri Jesu Christi vobiscum. Charitas mea cum omnibus vobis in Christo Jesu. Amen* [3].

Datum in domo Nostra de Mala Rupe, sub signo sigilloque Nostris ac secretarii Nostri subscriptione, anno Domini millesimo octingentesimo septuagesimo secundo, die vero Julii vigesima, in festo sancti Hieronymi Æmiliani, confessoris.

[1] Ephes., v, 15, 16, 17. — [2] I Corinth., xvi, 13, 14. — [3] Ibid., 23, 24.

Digitized by Google

Prenez garde, mon frère, et ne continuez pas ces discours. Nous vous l'avons dit autrefois [1] : vous tombez sous l'anathème qui n'a coutume d'être porté que contre l'hérésie, si vous niez à l'autorité épiscopale ou papale le pouvoir d'établir ces restrictions et ces réserves : lisez le onzième canon de la session quatorzième du concile de Trente ; et vous êtes en pleine révolte contre l'Église, si vous niez qu'il soit opportun à elle de faire usage de ce pouvoir : lisez le chapitre septième de cette même session [2].

Du moins, ont dit quelques autres, puisque la constitution nouvelle limitait le nombre des censures et des réserves, comment a-t-elle pu les maintenir dans plusieurs cas où elles sont inconciliables avec la situation qui résulte des législations et des institutions modernes?

Un prêtre romain, éditeur des fascicules intitulés : *Acta Sanctæ Sedis in compendium opportune redacta et illustrata*, s'est posé à lui-même cette objection, et il l'a résolue en si bons termes, que je n'aurai guère qu'à les traduire. Je regrette que ce paragraphe de son commentaire n'ait pas figuré dans toutes les éditions de son travail.

Nous dirons donc avec lui que les conditions dans lesquelles le naturalisme politique a placé la plupart des sociétés modernes étant des conditions anormales et vicieuses, l'Église ne peut à aucun prix y subordonner sa législation, de telle sorte qu'elle paraîtrait abandonner les fondements mêmes de la discipline ecclésiastique et les principes de droit divin sur lesquels repose l'essence de cette discipline.

est nécessaire que les fidèles, et les ecclésiastiques surtout, ient maintenus dans la connaissance du véritable droit chrétien, de peur qu'insensiblement le désordre ne soit confondu avec l'ordre, et que ceux-là même qui voudraient

[1] *Voir* T. II, p. 333, 334 ; T. VI, p. 223, 224.
[2] Sess. XIV, c. VII. — *Ibid.*, canon XI.

Digitized by Google

revenir à la vérité et à la justice en ces matières, n'en trouvent plus la notion nulle part. Il est faux, d'ailleurs, que toutes ces dispositions soient inapplicables partout. Et enfin, en ce qui est des nécessités des temps et des lieux, les principes généraux de la théologie morale et l'enseignement des auteurs approuvés tracent les règles pratiques à suivre, règles facilitées par les mitigations que cette constitution même a introduites dans plusieurs des censures et réserves maintenues [1].

Cette dernière observation a été faite par l'autorité romaine elle-même, à propos d'une plainte quelque peu aigre et vraiment injuste qui lui était adressée. Il s'agissait des peines renouvelées contre les violateurs de l'immunité ecclésiastique et des droits et libertés de l'Église. Dans une Instruction du 1er février 1871, la congrégation du Saint-Office fait remarquer que le droit nouveau ne se montre pas aussi indifférent ni aussi inattentif qu'on l'en accuse aux situations nouvelles créées de toutes parts.

C'est ainsi que, pour dégager la conscience des magistrats de nos contrées, la constitution dont nous nous occupons contient un tempérament digne d'être apprécié. Le septième des cas d'excommunication spécialement réservés au saint-siége est désormais ainsi conçu : *Cogentes sive directe, sive indirecte, judices laïcos ad trahendum ad suum tribunal personas ecclesiasticas præter canonicas dispositiones* : de sorte que les peines de l'Église n'atteignent pas précisément les juges laïcs, obligés, sous peine de démission, d'obéir à la législation anticanonique de leur pays, mais bien plutôt ceux qui, dans cet état de choses, leur déférent les personnes ou les causes ecclésiastiques en dehors des dispositions du droit canonique ou des concordats [2].

[1] Petr. Avanzini (edit. 1870), Appendix de constit. *Apostolicæ Sedis*, quæstiones nonnullæ generales, IV, p. 31.

[2] Commentar. P. Avanzini, (edit. 1872), p. 15, 16, 79, 80.

Digitized by Google

Pareillement, le premier des cas d'excommunication non réservés fait tomber cette peine sur ceux qui commandent ou qui forcent de donner la sépulture religieuse aux indignes : en sorte que les fossoyeurs, les porteurs et les divers agents ou fonctionnaires, placés dans une condition de dépendance vis-à-vis de la loi ou des exigences des familles, peuvent se trouver mis hors de cause [1].

Nous n'avons cité que deux exemples. La constitution entière est animée de cet esprit de ménagement, dont on peut suivre les traces dans ses diverses parties.

2° *Étude et analyse de la constitution.* — N'est-ce point là le tort de ce document, ont dit quelques-uns, qu'il ait besoin d'être étudié, approfondi, expliqué au prix de tant de soin et de recherches? Puisqu'on remaniait cette législation, tout ne devait-il pas y être si bien spécifié, si clairement exprimé, si nettement tranché et décidé, qu'il n'y eût plus de doute et d'embarras pour personne?

Cela veut dire, en d'autres termes, que le code législatif et pénal de l'Église devrait n'avoir point besoin d'interprétation ni de commentaires, et qu'en matière religieuse, tout devrait être décidé par voie d'autorité, et rien par voie de science. Or, cette prétention n'est rien moins qu'absurde. C'est le propre de toutes les lois, même des plus sages, que dès qu'il s'agit de leur application, la porte est ouverte aux doutes et aux recherches, selon la variété des cas et des circonstances. Outre que chaque mot du texte doit être pesé en lui-même, lorsqu'il s'agit, comme ici, d'un point de droit ancien quant à son essence, et nouveau quant à sa détermination actuelle, il y a lieu d'interroger à certains égards les anciens interprètes, et il faut, à d'autres égards, se placer en dehors des solutions précédemment admises. Pour un pareil travail, l'érudition et la sagacité seront

[1] *Ibid.*, p. 112, 113.

Digitized by Google

toujours nécessaires. J'en demande pardon aux esprits absolus comme aux esprits paresseux, qui voudraient que tout fût résolu par jugement authentique et sans appel; mais les questions de l'ordre moral ne comportent pas cette précision en quelque sorte mécanique. A côté du législateur et du texte de la loi, il faut et il faudra toujours le jurisconsulte, le canoniste; et l'autorité elle-même, interrogée sur des cas particuliers, répondra plus d'une fois au questionneur qu'il ait à consulter les auteurs approuvés : *consulat probatos auctores* [1].

C'est à ce travail que vous aviez été conviés, Messieurs et chers Coopérateurs, par le dernier programme de nos conférences ecclésiastiques [2]. Il a été exécuté, dans plusieurs doyennés, d'une façon si heureuse et si complète, que je n'ai rien à ajouter aux observations générales ou particulières de M. le rapporteur.

3° *Publication d'une nouvelle feuille des censures et cas réservés.* — Mais, par suite de l'acte apostolique, il est devenu nécessaire de réformer en plusieurs points notre ordonnance et notre instruction précédentes concernant les cas réservés soit au pape, soit à nous-même. Notre décret synodal du 10 juillet 1855 est donc remplacé désormais par celui dont nous vous avons donné connaissance durant le présent synode, et qui sera publié dans la session solennelle de clôture.

Vous y trouverez exprimés en détail, outre les cas nommément énumérés dans la récente constitution apostolique, ceux que la même constitution s'est contentée de déclarer maintenus conformément à la législation de Trente; et nous y avons pareillement mentionné les deux cas réservés au saint-siége sans accompagnement de censure. Quant aux cas qui nous sont réservés à nous-même, les uns le sont de

[1] *Ibid.*, Præfatio, p. 6, 7, 10. — [2] *Voir plus haut*, p. 269.

Digitized by Google

droit commun, les autres le sont en vertu de notre propre autorité. Ces derniers sont seulement au nombre de sept, et il n'y a de censure attachée qu'à un seul, qui entraîne la suspense *latæ sententiæ*.

Des observations générales sur les cas réservés et les censures, et l'énonciation de concessions spéciales de pouvoirs, sont la matière de deux articles ajoutés à notre décret. Moyennant ces indications, et en vous reportant à nos entretiens synodaux de 1855 et de 1868 [1], nous avons la confiance que la matière se trouvera suffisamment élucidée pour tous ceux qui sont convenablement instruits, et qui voudront prendre la peine de former leur conscience et leur conviction par une étude proportionnée à l'importance des choses.

III. Lettre du saint-père au cardinal secrétaire d'état a propos du projet de suppression des ordres religieux a rome. — Nous avons coutume et nous avons soin de publier chaque année en synode les actes authentiques du saint-siége intervenus depuis notre réunion précédente. Aucun document susceptible d'être ainsi publié ne nous est parvenu dans la présente année. Toutefois, à la date du 16 juin dernier, le saint-père a adressé au cardinal secrétaire d'État une lettre d'intérêt public, par laquelle il réclame et proteste d'avance contre le projet annoncé par le pseudo-gouvernement romain de décréter la suppression ou de limiter l'existence des ordres et instituts religieux, lesquels, comme on le sait, ont pour la plupart leur centre à Rome. Le pontife romain déclare qu'il y aurait dans ce fait : 1° une violation manifeste du droit des personnes ; 2° un préjudice à l'existence et à la vitalité des ordres religieux dans le reste du monde ; 3° un attentat par conséquent contre le droit international de toute la chrétienté ; 4° un dommage consi-

[1] *Voir* Œuvres, T. II, p. 333 et suiv., et T. VI, p. 221 et suiv.

Digitized by Google

dérable à la chaire apostolique, privée des secours importants qu'elle a droit de tirer et qu'elle tire de ces sociétés religieuses pour toutes les branches du gouvernement ecclésiastique.

Le saint-père fait observer que « si chaque fidèle a le droit de demander à son gouvernement de lui garantir sa liberté personnelle en matière de religion, il n'est pas moins autorisé à requérir qu'il intervienne à l'effet de garantir la liberté de Celui qui est pour chacun le gardien et l'interprète de sa foi et de sa religion ».

A ce titre, Messieurs, nous exprimerons dans l'article second de notre décret synodal nos sentiments, qui sont ceux de la catholicité, et nous ferons valoir auprès des pouvoirs publics le droit et l'intérêt que nous avons à ce que les ordres religieux, et spécialement les généralats de ces ordres, ne soient en aucune façon troublés dans leurs conditions d'existence au sein de la capitale du monde chrétien [1].

[1] DECRETUM SYNODALE. — In hac decima septima nostra synodo diœcesana sequentia statuimus ac ordinamus :

1° Decretum nostrum synodale de casibus reservatis, die decima julii anno millesimo octingentesimo quinquagesimo quinto publicatum, reformatur, et in aliud synodale decretum convertitur, quo hac ipsa die casus tum summo Pontifici tum Nobis reservati iterum declarantur, consentanee ad constitutionem *Apostolicæ Sedis moderationi convenit*, quarto Idus octobris anno millesimo octingentesimo sexagesimo nono Romæ datam.

2° Agnoscentes quanta damna et præjudicia tum religiosis ordinibus per totum orbem dispersis, tum Romano Pontifici et generali rerum ecclesiasticarum gubernationi, tum ipsiusmet religionis causæ inferantur, si domus præcipuæ dictorum ordinum regularium in urbe totius christianitatis capite aut suppressæ, aut in sua existentia turbatæ fuerint ; reclamamus publice apud eos ad quos pertinet, ut non sinant impune lædi jura universæ communitatis catholicæ bono ac libertati proficua ; et contra violentas et injustas occupationes et usurpationes eo quo possumus modo coram Deo et hominibus protestamur, ad mentem pontificiæ epistolæ ad cardinalem secretarium Status die decima sexta nuperi mensis junii directæ.

Digitized by Google

Ce sera de notre part un premier acte de justice et de gratitude par rapport aux services rendus par ces institutions sacrées à la cause générale de l'Église et aussi à nos Églises particulières.

Mais notre témoignage en leur faveur ne s'arrêtera pas là. Nous interviendrons personnellement auprès de nos gouvernants; et, si l'iniquité devait un jour être consommée, notre voix s'unira à celle de toute la hiérarchie pour faire tomber les réprobations et les malédictions sur la tête des spoliateurs et des proscripteurs.

En attendant, nous nous ferons un honneur de donner asile à ceux que d'abominables lois forceraient déjà à s'expatrier du sol italien [1].

IV. Rappel de la discipline concernant les ondoiements. — Nous avons dû, pendant la guerre et l'invasion du territoire, alors que beaucoup de familles s'étaient réfugiées dans notre province, accorder sur ce point quelques facilités nécessitées par les circonstances. Il est indispensable de revenir, à partir de ce jour, à l'observation exacte de la loi.

Cette loi a été rappelée par notre premier concile de Bordeaux : *Prohibemus ne omissis dilatisve tantum consuetis*

3° Cum propter bellorum commotiones aliosque sinistros eventus non semel hisce ultimis annis dispensatum fuerit circa praxim baptismi nonnisi gravissima de causa absque cæremoniis administrandi, sedulo attendatur ad epistolam circularem qua, decretum synodale die septima octobris anno millesimo octingentesimo quinquagesimo secundo publicatum in memoriam revocantes, quamlibet legis violationem in re tanti momenti præcaveri mandamus.

Datum Pictavis, in sessione synodali publica, in ecclesia majoris nostri seminarii, die decima septima septembris, anno Domini millesimo octingentesimo septuagesimo secundo, in festo Stigmatum sancti Francisci confessoris.

[1] *Voir* l'Homélie qui suit, pag. 443 et suiv.

Digitized by Google

ritibus ac cæremoniis baptismus in ecclesia ministretur nisi gravissima de causa et de licentia episcopi. Privatis autem in ædibus, absque gravi necessitate, conferri non debet [1]. Ainsi, à part le cas d'un grave danger pour la vie de l'enfant, le baptême ne doit pas être conféré hors de l'église. Et il ne peut être conféré à l'église sans l'accompagnement des rites et cérémonies que pour une cause très-grave et avec permission de l'évêque.

Cette permission, avons-nous dit dans la cinquième ordonnance de notre premier synode diocésain, ne peut être donnée que pour les cas spécifiés par le droit. L'attente d'un parrain et d'une marraine n'est pas, par elle-même, une raison suffisante pour obtenir la permission d'ondoiement, vu qu'ils peuvent être représentés s'il leur est impossible ou difficile d'arriver en temps convenable.

La sacrée congrégation du Concile, dans sa réponse à notre première Relation, s'exprime ainsi : *Quæ scribis Te pontificiarum constitutionum observantiam redintegrasse pro abusibus tollendis circa baptismum sine sacris cæremoniis levi quaque de causa conferri solitum..., summopere probaverunt Eminentissimi Patres, Teque vehementer hortantur ne quid pro tua prudentia vel operæ vel vigilantiæ intermittas, quo harum abusionum radices stirpitus in perpetuum evellantur, servatis adamussim legum pontificiarum sanctionibus, quas sine gravi periculo posthobere et negligere nefas est.*

Enfin, dans des explications orales, plus tard livrées à l'impression, nous avons exposé les puissantes raisons sur lesquelles se fonde cette discipline de l'Église [2]. Aucun chrétien éclairé ne saurait en contester la légitimité ni lui refuser son obéissance. Trop souvent les ecclésiastiques doutent de la raison et des bons sentiments des hommes laïques, et les croient inaccessibles à des considérations

[1] Tit. III, c. II, p. 49. — [2] *Voir* T. I, p. 540, 541.

Digitized by Google

qu'il suffit cependant de leur présenter pour qu'ils les comprennent et les acceptent sans trop de difficulté. Nous l'avons éprouvé à propos de cette question. Après leur avoir exposé la vérité théologique sur ce cas, plus d'une fois nous avons entendu des pères de famille nous répondre qu'ils avaient cru jusqu'ici qu'il s'agissait d'une chose assez indifférente, mais qu'ils étaient à cent lieues de vouloir que, sans nécessité réelle, l'acte le plus important de la vie religieuse de leur fils, qui est la régénération baptismale, s'accomplît dans des conditions aussi exceptionnelles et aussi anormales.

V. Est-ce que je descendrai de cet ambon, Messieurs et chers Coopérateurs, sans soulager dès aujourd'hui mon âme et la vôtre à propos d'un des scandales les plus éclatants et les plus dégoûtants qui aient jamais été donnés par un membre du clergé français?

Le malheureux! Il avait eu l'insigne honneur d'occuper pendant une longue série d'années ce que lui-même appelle « la glorieuse chaire de Notre-Dame de Paris ». Or, comme si ce n'était pas assez pour cette trop infortunée Église de Paris d'avoir eu son archevêque assassiné par ses propres diocésains, voici que lui, l'orateur des conférences de Notre-Dame de Paris, sans égard et sans pitié pour le pontife qui l'a persévéramment honoré d'une confiance dont il n'était pas digne, ajoute un opprobre plus grand aux opprobres du passé. Sur ce cadavre mutilé, qui aurait bien le droit, ce semble, de reposer tranquille dans sa tombe, sa main parricide ajoute de nouvelles blessures plus odieuses, elle décharge de nouveaux coups plus cruels que ceux qu'il a reçus de ses assassins!

Ce n'est pas seulement l'Église de Paris, c'est toute l'Église de France qui a le droit d'imprimer le stigmate au front de cet apostat étalant ses hontes sous les yeux du

Digitized by Google

monde entier. Que dis-je, ses hontes ? N'a-t-il pas l'insolence d'en vouloir faire ses mérites et ses gloires [1] ?

Entendez-le : il a la prétention de rester catholique et prêtre. Mais est-on catholique et peut-on remplir le ministère sacerdotal contre les volontés et les lois de l'Église? L'Église a-t-elle perdu le droit de retrancher de son sein ses indignes, de les vomir de sa bouche et de les rejeter loin d'elle par l'excommunication ?

Eh bien ! c'est un pape français, Clément V, et c'est un concile œcuménique tenu en France, le concile de Vienne, qui va faire la réponse à ce moine marié :

« Religiosos et moniales ac clericos in sacris ordinibus « constitutos matrimonia contrahentes, refrænare metu « pœnæ ab hujus modi eorum temeritatis audacia cu- « pientes, ipsos excommunicationis sententiæ ipso facto « decernimus subjacere : præcipientes ecclesiarum præ- « latis, ut illos, quos eis constiterit taliter contraxisse, « excommunicatos publice tamdiu nuntient, seu a suis « subditis faciant nuntiari, donec suum humiliter recognos- « centes errorem, separentur ab invicem, et absolutionis « obtinere beneficium mereantur [2]. »

Si l'autorité du pape, si l'autorité du concile général, si l'autorité du « corps du droit » dans lequel cette constitution est insérée, demeurent encore quelque chose dans l'Église, comment ce transfuge sacrilége peut-il se persuader et vouloir persuader aux autres qu'il demeure catholique et en possession de ses pouvoirs de prêtre ?

Mais il fait plus : il entreprend l'apologie dogmatique de son apostasie. Nul ne peut s'engager par des vœux irrévocables, nous dit ce religieux. — Le vœu du célibat est contre nature, et il devient sans effet pour quiconque n'est

[1] Lettre de l'ex-Père Hyacinthe : journal le *Monde* du 4 septembre 1872.

[2] Clementin., Lib. IV, cap. unic., *Eos qui divino*

Digitized by Google

plus disposé à la continence. — Le célibat sacerdotal est une atteinte à la sainteté sacramentelle du mariage. — Pour la dignité de l'union conjugale, le prêtre doit se marier, afin de présenter en sa maison le spectacle du foyer modèle, etc., etc.

Il ne craint point d'insulter l'épiscopat français en se donnant pour complice de ses ignobles blasphèmes « un évêque des plus savants et des plus pieux de l'Église », qu'il ne nomme pas et que nous le mettons au défi de nommer. Il insinue que tel est le sentiment des esprits les plus éclairés, et il ajoute que si ces convictions ne s'affirment pas assez librement, il en faut accuser « le joug de fer qui pèse sur les évêques comme sur les prêtres ».

Il oublie, l'insensé, que le concile de Trente a réfuté, depuis trois siècles et au delà, toutes ces pitoyables débauches d'esprit au service des débauches de la chair. « Si quelqu'un dit que les clercs constitués dans les saints ordres, ou que les réguliers ayant fait profession solennelle de chasteté, peuvent contracter mariage, et que ce mariage est valide nonobstant la loi ecclésiastique ou le vœu ; que le contraire serait la condamnation du mariage, et que se marier est toujours permis à ceux qui ne sentent pas en eux le don de chasteté bien qu'ils l'aient vouée : qu'il soit anathème, attendu que Dieu ne refuse pas ce don à ceux qui le demandent comme il faut, et qu'il ne permet pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces [1]. »

Ne dirait-on pas que les Pères du concile de Trente ont eu sous les yeux la lettre de M. Loyson, dont il semble que chaque phrase et chaque mot reçoive sa réfutation et sa condamnation ? Et de fait il en est ainsi, puisque le carme marié du dix-neuvième siècle, qu'il le sache ou qu'il ne le sache pas, n'est que le copiste et le plagiaire servile de tous

[1] Concil. Trid., sess. XXIV, de Reform. matrim., can. IX.

Digitized by Google

les dires des défroqués du seizième. Reproduisons dans la langue de l'Église ce canon si plein d'à-propos : *Si quis dixerit clericos in sacris ordinibus constitutos, vel regulares castitatem solemniter professos, posse matrimonium contrahere, contractumque validum esse non obstante lege ecclesiastica vel voto; et oppositum nihil aliud esse quam damnare matrimonium, posseque omnes contrahere matrimonium qui non sentiant se castitatis, etiamsi eam voverint, habere donum, anathema sit, quum Deus id recte petentibus non deneget, nec patiatur nos supra id quod possumus tentari.*

Ainsi cet homme si arrogant et si sûr de lui-même, il est parjure et concubinaire par ses actes, hérétique par ses doctrines, corrupteur public par ses provocations, excommunié par les lois et les sentences de l'Eglise !

Mais il est une autre condamnation qui tombe sur sa tête, condamnation qui va descendre de cette chaire de Notre-Dame où il a lui-même siégé. Veuillez entendre, Messieurs :

« Or, au seizième siècle, dans un coin de la Saxe, il se trouva un homme qui eut la pensée de nous réformer, et, certes, il en avait le droit plus qu'aucun homme de son temps : car il avait reçu de Dieu une éloquence qui jaillissait de ses lèvres ou qui tombait de sa plume avec une égale fécondité : âme ardente, capable de retenir par l'amour autant que de subjuguer par la doctrine, et à qui rien ne manquait dans le caractère pour assurer la puissance de son esprit. Ajoutez que c'était un cénobite. L'Église l'avait pris au siècle, couvert d'un froc, jeté sous le cilice et la cendre; il avait senti la verge heureuse de l'obéissance, les joies de l'humilité, et ce mélange d'une belle nature avec une forte grâce l'avait merveilleusement préparé pour rendre aux autres les dons du ciel, devenus plus grands pour avoir passé par son cœur. Quoi de plus ? un homme de génie, un orateur, un écrivain, un moine, toutes les puissances et

Digitized by Google

toutes les gloires dans cette jeune main ! Laissons-le faire son œuvre.

« Il a fini, Messieurs...; mais où est-ce que je le retrouve? non plus au foyer sacré de la tente cénobitique, mais à l'âtre d'une maison vulgaire, les pieds étendus vers un feu domestique, une femme à côté de lui ! Lui, deux fois consacré vierge par l'onction du sacerdoce et les serments du cloître ! Lui qui avait été fait Christ par l'Église et qui n'avait pas trouvé l'Église assez pure pour lui ! Le voilà marié ! et non pas seul. Sa parole a brisé la porte des vieux couvents de la Germanie ; elle a troublé la chasteté séculaire du vieillard et celle plus pure encore du jeune homme ; elle a tiré de la tombe toutes les convoitises de la chair. Dieu, par la doctrine catholique, n'avait pas seulement élevé ses prêtres à la continence absolue ; il en avait inspiré le goût et fait le don à mille autres. Il avait préparé pour chaque misère du monde une virginité qui devait en être la mère et la sœur : cet homme a tout détruit. Il a desséché le sacerdoce dans sa racine même, en lui ôtant les stigmates de Jésus-Christ qu'il doit, par la chasteté, porter dans sa chair crucifiée. Il a rendu au siècle les âmes privilégiées que l'Évangile lui avait ravies, dépeuplé les solitudes où la prière veillait sous la garde de la mortification. Tout ce cœur, tout ce génie, toute cette éloquence, toute cette force d'âme, tous ces plans de réformation ont abouti, non pas au déluge, mais au mariage universel [1]. »

Messieurs, l'appel du sieur Hyacinthe Loyson n'aura pas les succès effrayants de l'appel de Luther. Encore que celui-ci ait été fâcheusement surfait par l'éloquent dominicain dont vous venez d'entendre les accents, son triste disciple n'a pas les mêmes avantages humains et n'obtiendra

[1] Conférences de Notre-Dame de Paris par le R. P. Lacordaire, T. II, p. 64, 65 (1844).

Digitized by Google

point les mêmes résultats. S'il a récolté quelques imitateurs, ils sont de ceux à qui nous pouvons dire avec Jésus-Christ : *Quod facis, fac citius* [1], et avec l'ange de l'Apocalypse : *Qui in sordibus est, sordescat adhuc* [2]. Qu'ils s'en aillent, qu'ils se séparent ! Le corps sacerdotal gagnera à être déchargé de ces ordures, je dirai, de ces déjections... Mais non, cette provocation peut aussi troubler des âmes plus faibles jusqu'ici que perverses. Qui me garantit qu'aucun de nos frères, au fond de sa demeure solitaire, ne se trouvera surpris, dans une heure d'agitation orageuse, par cette tentation venue du dehors, et ne se laissera emporter à des écarts qui feraient le malheur et le désespoir de tout le reste de sa vie ? J'entends Jésus-Christ me dire : *Qui scandalizaverit unum de pusillis istis qui in me credunt, expedit ei ut suspendatur mola asinaria in collo ejus et demergatur in profundum maris* [3]. Eh bien ! cela est accompli ! Ce prêtre, ce religieux, désormais rivé à une femme, il a la meule au cou, et il est coulé à fond... Les scandales sont inévitables ici-bas ; mais malheur à cet homme par qui le scandale arrive [4]. Voilà où conduit l'indiscipline de l'esprit au regard de l'Église. Grand exemple et grande leçon ! « Que celui qui croit être debout, voie à ne pas tomber » : *Qui se existimat stare, videat ne cadat* [5]. Vous êtes à l'abri de ce malheur, Messieurs ! Une bonne retraite est un préservatif assuré contre de pareilles chutes...

C'est à dessein, Messieurs et chers coopérateurs, que nous avons terminé nos lettres de convocation aux exercices spirituels de cette année par ces recommandations de saint Paul, qu'il ne fut jamais plus nécessaire d'avoir devant nos yeux :

« Ayez donc soin, mes frères, de vous conduire avec cir-

[1] Joan., XIII, 27. — [2] Apoc., XXII, 11. — [3] Matth., XVIII, 6. — [4] *Ibid.*, 7. [5] I Corinth., X, 12.

Digitized by Google

« conspection, non comme des insensés, mais comme des « hommes sages, appliqués à racheter le temps, parce que « les jours sont mauvais. N'allez pas vous montrer impru- « dents, mais étudiez et comprenez ce que Dieu demande « de vous [1]. »

« Soyez vigilants, fermes dans la foi, virils dans l'action, « et puisez incessamment de nouvelles forces en Dieu. Que « son amour inspire et anime toutes vos œuvres [2]. Que la « grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous. « Pour moi, mon amour est avec vous tous dans le Christ « Jésus. Amen [3]. »

[1] Ephes., v, 15, 16, 17. — [2] I Corinth., xv, 13, 14. — [3] *Ibid.*, 23, 24.

Digitized by Google

XXXII

HOMÉLIE

PRONONCÉE

A LA CÉRÉMONIE D'INSTALLATION DES CHANOINES RÉGULIERS DE LATRAN

DANS L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE BEAUCHÊNE,

ET SUIVIE D'UN BREF APOSTOLIQUE RELATIF A CETTE FONDATION.

(XXIX SEPTEMBRE MDCCCLXXII.)

Hi qui amicti sunt stolis albis, qui sunt et unde venerunt ?

Ceux-ci, qui sont vêtus de blanc, qu'ont-ils et d'où sont-ils venus ?

(APOC., VII, 13.)

1. A ceux qui nous adresseraient cette question, les monuments de l'histoire, les traditions de notre pays, plusieurs grandes basiliques encore debout sur notre sol, ont déjà fait la réponse. Ceux-ci ne sont point des étrangers et des inconnus pour notre terre. Ils formaient cet ordre canonial qui, comme un arbre majestueux, parallèlement à l'ordre monastique, couvrit le monde entier de ses rameaux chargés de fleurs et de fruits. Pendant une longue suite de siècles, ils ont acquitté au milieu de nous le double tribut public du service de Dieu et du service des âmes.

Non, certes, ce ne sont pas des nouveaux venus. Leurs ancêtres ont peuplé nos églises, nos prieurés, nos abbayes

Digitized by Google

Pour ne parler que des plus célèbres du voisinage, la Trinité de Mauléon, Saint-Pierre d'Airvault, Saint-Laon de Thouars reconnaissent et saluent leurs anciens hôtes. Les anges de ces sanctuaires ont tressailli en voyant reparaître le long des sentiers de notre Bocage ces blanches robes, rivales de la blancheur des vêtements angéliques.

Hi qui sunt, et unde venerunt? Ce qu'ils sont et d'où ils viennent, je vais vous le dire. Leur point de départ, ce n'est rien moins que la société et la vie commune de Jésus et de ses apôtres, type sur lequel s'était établie la primitive et toujours regrettable communauté de l'évêque et de ses prêtres. A ce titre, ils viennent en particulier d'Hippone et de la maison d'Augustin, qui leur a tracé la règle à laquelle ils se glorifient d'obéir encore. Et si vous me demandez une date moins éloignée pour les lieux comme pour les temps, je vous dirai qu'ils viennent de cette abbaye célèbre du Beauvoisis, où ils eurent pour restaurateur et pour instituteur dans notre Gaule, à la fin du onzième siècle, le grand Ives, depuis évêque de Chartres, zélateur et propagateur non moins ardent de l'institut canonial, que son devancier Fulbert n'avait été chaud protecteur de l'institut monastique. A partir de cette époque, la France et la chrétienté entière furent parsemées des maisons abbatiales ou priorales de cet ordre. Ce fut alors que la ville de Poitiers, privée désormais du spectacle de la touchante commensalité de l'évêque et de ses chanoines définitivement sécularisés, se vit dédommagée par l'établissement des chanoines réguliers dans la maison natale de son grand pontife, dans cette vénérable abbaye de Saint-Hilaire de la Celle qui donnait bientôt à notre église le très-vaillant évêque saint Guillaume Tempier, l'un des plus intrépides champions de la liberté ecclésiastique au moyen âge.

C'est à l'abri de ces noms et sous la protection de ces souvenirs, mes très-chers Frères, que reviennent parmi

Digitized by Google

nous, après une trop longue disparition, les chanoines réguliers de Saint-Augustin. Dans cette modeste église restaurée par vos soins, dans cette humble demeure que nous leur avons élevée avec amour, ils sont appelés à représenter, en ce qui les concerne, les congrégations autrefois si florissantes, mais aujourd'hui éteintes, des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor, comme aussi la famille canoniale du bienheureux Pierre Fourier.

II. Mais que viennent-ils faire et quelle sera leur occupation en ce lieu? Avant tout, mes Frères, ils viennent prier, et leur occupation sera la célébration de l'office divin. Héritiers des traditions du collége apostolique, ils savent, et nous savons avec eux que la première des fonctions du sacerdoce, c'est la prière, et que la prédication elle-même est placée au second rang : *Nos vero orationi et ministerio verbi instantes erimus* [1]. Telle est la raison qui a porté tous les plus saints évêques à s'entourer de maisons religieuses, désireux qu'ils étaient de compenser, par la ferveur assidue des habitants du cloître, les imperfections de leur propre prière livrée à toutes les distractions inséparables du commerce des hommes.

J'ai prononcé le nom de saint Ives de Chartres, et ce nom remet en ma mémoire des paroles pleines d'à-propos.

Nourri lui-même dans les bienheureux et tranquilles exercices de la vie régulière, et soupirant toujours après les embrassements plus délectables de Rachel, l'obéissance seule lui avait fait contracter avec Lia des noces rendues tolérables par l'espérance d'une progéniture plus nombreuse : car, disait-il, si la première voit mieux, la seconde fructifie davantage; et, tandis que la vision de celle-là lui offre personnellement plus de douceur, la fécondité de celle-ci apporte de l'utilité à un plus grand nombre : *Licet*

[1] Act., VI, 4.

Digitized by Google

enim in amplexus speciosæ Rachel intendat labor militiæ nostræ, spe tamen prolis numerosioris amplexus Liæ nobis est tolerandus; quia cum illa plus videat, illa plus fructificat; et cum illi visio sua sit jucundissima, hujus actio multis est necessaria [1]. Mais combien il s'affligeait de ne pouvoir vaquer désormais à l'oraison et à l'office divin avec la même liberté, avec la même fidélité que par le passé ! Quel œil d'envie et de regret il jetait vers ces paisibles retraites toujours rafraîchies des ondées de la grâce ! « Car, disait-il, envahis que nous sommes par le bruit des affaires publiques, et ne suffisant pas même à notre tâche par un travail de toute la journée, c'est à peine si nous goûtons quelquefois la suavité du repos intérieur » : *Nos enim publicorum negotiorum tumultibus occupati, cum ipsis compescendis tota die laborando sufficere non possimus, internæ quietis suavitatem vix aliquando admittimus.* « Rarement même nous parvenons à acquitter le devoir de la prière canonique aux heures déterminées » : *Raro etiam canonicum pensum determinatis horis solvere prævalemus.* « Vous donc, écrivait-il aux hôtes des monastères, vous qui naviguez pour ainsi dire dans le port, il faut que vous tendiez vers nous les mains de la prière aussi loin que possible, et que vous vous employiez à nous conduire avec vous à ce repos de l'âme si désiré » : *Vos igitur, qui velut in portu navigatis, oportet ut nobis manus orationis, quam longe potestis, extendatis, et vobiscum ad optatam requiem perducere studeatis* [2].

Aussi avec quel empressement il saisit l'occasion de rapprocher de lui une colonie de cette grande famille religieuse qui lui était si chère ! Ecoutons-le. Par l'inspiration de Dieu, dit-il, et à l'instigation du bien-aimé, qui, à travers les fentes et les ouvertures de notre âme, frappait à la

[1] Ivo Carnot., Ep. IV, ap. Migne, Patrol. Lat., T. CLXII, p. 14.
[2] Ep. XIX, *Ibid.*, p. 32.

Digitized by Google

porte de notre cœur, nous avions pensé souvent et beaucoup, et, sous l'empire de cette pensée, nous avions cherché comment nous trouverions, à l'intérieur ou au dehors de la cité, une église en laquelle une portion choisie de la sainte tribu pourrait mener dignement et dévotement la vie canoniale[1].

Maintenant donc, ajoute-t-il, maintenant enfin la grande et inexplicable bénignité de notre Sauveur Jésus-Christ, qui sait répondre à ceux qui crient comme il faut, ouvrir à ceux qui frappent dignement, n'a pas voulu différer davantage l'efficacité de nos désirs. Cette bonté divine nous a offert un lieu opportun et très-propre à une si sainte institution, en ce qu'il est séparé des bruits de la foule, des mouvements de la cité. Puis, au même temps, il a éclairé et touché les cœurs de quelques frères, et il les a animés d'un tel transport que, selon le précepte de l'apôtre, ils sont résolus à vivre, non point pour eux-mêmes, mais pour Dieu, et à devenir un premier commencement de créature divine[2].

III. Ne diriez-vous pas, mes très-chers Frères, que toutes ces paroles ont été proférées, non pas à Chartres, vers la fin du onzième, mais à Poitiers, sur le déclin du dix-neu-

[1] Sæpe et multum cogitavimus, et cogitantes investigavimus qualiter in urbe vel in suburbio aliquam haberemus ecclesiam in qua devota fidelium concio devotam et Deo dignam canonicam ageret vitam. Dipl. IV, *Ibid.*, p. 293, 294.

[2] Nunc igitur tandem Salvatoris nostri Jesu Christi magna et inexplicabilis benignitas, quæ bene clamantibus respondere, digne pulsantibus novit aperire, desideriorum nostrorum diutius non differens efficaciam, beati Joannis Valliacensis ecclesiam, locum scilicet opportunum et tam sacris institutionibus aptissimum, utpote a populari strepitu civitatis aliquantisper sepositum, nobis obtulit; et corda quorumdam fratrum sic illustrando præparavit, ut secundum Apostolum mente excedentes non jam sibi, sed Deo velint vivere, et fieri aliquod initium Dei creaturæ. *Ibid.*, p. 294.

Digitized by Google

vième siècle? Que de rapprochements à côté de quelques dissemblances! Sans avoir jamais goûté par expérience les délices de la vie claustrale, nous osons dire que nous en comprenons tout le prix. Après des journées entières employées aux devoirs de notre charge, c'est à peine s'il nous est donné quelquefois de sentir la suavité du recueillement intérieur : *internæ quietis suavitatem vix aliquando admittimus.* Rarement il nous est permis d'acquitter la tâche de la prière canoniale aux heures correspondant à ses diverses parties : *Raro etiam canonicum pensum determinatis horis solvere possumus.* Nous sommes condamné à sacrifier les douceurs de la vision aux utilités de l'action, et à supporter les noces plus fécondes de Lia, quand l'attrait nous porterait de préférence vers la contemplative Rachel. Ainsi le veut celui qui dispose en maître de nos destinées.

Mais au moins quel besoin ne sentons-nous pas d'être aidé, d'être suppléé dans l'office de la prière et de la méditation par ceux que leur profession y a consacrés tout entiers! O vous qui naviguez presque dans le port, allongez vos bras, étendez vos mains vers nous aussi loin que vous pouvez, ou plutôt rapprochez le plus possible votre barque de la nôtre pour nous aider à parvenir avec vous à des rivages plus tranquilles.

C'est la vérité, mes très-chers Frères, que, par une inspiration à laquelle Dieu n'était assurément pas étranger, j'avais souvent et beaucoup pensé : *sæpe et multum cogitavimus*; et que j'avais bien des fois cherché : *et cogitantes investigavimus,* où et comment je trouverais un sanctuaire dans lequel nous verrions revivre l'institut canonial avec toute sa pureté et sa ferveur. Et c'est la vérité aussi que la grande et inexplicable bonté du très-saint Sauveur Jésus-Christ, se manifestant, se déployant par tout un ensemble de rencontres providentielles et de voies surnaturelles, n'a pas voulu retarder désormais l'exécution de notre dessein,

Digitized by Google

l'accomplissement de nos désirs. Autour de l'église que nous avait léguée une femme à jamais illustre, d'autres générosités nous ont aidé à bâtir une demeure convenable pour les serviteurs de Dieu : lieu vraiment opportun : *locum scilicet opportunum*, et par le choix qu'en a fait depuis longtemps la bienheureuse Vierge Marie pour y déployer sa puissance, et par l'esprit religieux des populations qui l'entourent et le fréquentent, et par les conditions réunies de facile abord et d'éloignement de tout bruit : *locum scilicet opportunum et tam sacris institutionibus aptissimum* : assez de proximité pour n'être pas dépourvu de ressources, assez de séparation pour n'être pas troublé par l'agitation et le mouvement : *a populari strepitu aliquantisper sepositum.*

Et en même temps Dieu a conduit les choses de telle sorte que les frères dont nous voulions solliciter la venue ont été eux-mêmes amenés vers nous; qu'au lieu de se défendre contre nos désirs, ils en ont hâté et précipité l'exaucement; et que là où nous eussions pu redouter pour eux un exil, ils ont à se réjouir d'avoir trouvé une autre et meilleure patrie. Évidemment tout ceci a été fait par le Seigneur, et quand on considère toute la trame de cette affaire, on se sent plein d'attendrissement comme d'admiration : *A Domino factum est istud, et est mirabile in oculis nostris* [1].

IV. Vous le savez, mes Révérends Pères : si Dieu a incliné vos cœurs vers nous, il n'a pas moins incliné vers vous les cœurs de ce peuple et de ce clergé. Votre venue a été saluée par les habitants de cette contrée comme une bénédiction du ciel. Les saintes femmes qui, sur divers points de la France, obéissent à la même règle que vous, et font partie de cette grande famille canoniale de saint Augustin

[1] Ps. CXVII, 23.

Digitized by Google

se sont réjouies d'avoir enfin retrouvé des frères et des pères : vous avez reçu plus d'une preuve efficace de leur intérêt. Votre premier besoin désormais, c'est de voir votre colonie française se grossir par des vocations indigènes: elles ne se feront pas beaucoup attendre. La régularité, la ferveur, le goût des études sacrées et les autres qualités qui vous distinguent seront un attrait puissant. L'assistance temporelle ne vous fera point non plus défaut : car ce ne sont pas seulement les évêques et les prêtres, ce sont aussi les pères et mères de famille, les chefs de maison qui fléchissent sous le poids des préoccupations publiques ou domestiques. Tous voudront vous avoir pour représentants et pour suppléants au pied des tabernacles. En vous aidant de leur substance, ils entendent n'accepter de votre gratitude que le don et le bienfait de vos prières. Mais ce don, ce bienfait, ils le réclament et nous le réclamons tous avec instance. Vos prières à vous, c'est encore Ives de Chartres qui parle par ma bouche, elles sont d'autant plus saines qu'elles sont plus paisibles : *vestræ autem orationes, quanto quietiores, tanto saniores.* Les nôtres, si elles ne sont pas tout à fait impotentes et percluses, sont trop souvent affaiblies et troublées par les obligations incessantes et le tumulte des affaires du siècle : *Nostræ autem etsi non sauciæ, tamen propter instantes necessitudines et secularium negotiorum tumultus sæpe sunt perturbatæ*[1]. Or, poursuit ce pontife, comme nous sommes arrivés à ces temps où l'abondance de l'iniquité doit amener le refroidissement de la charité de plusieurs [2], c'est le cas de dire aux pierres des montagnes : « Tombez sur nous, et cachez-nous de la colère de « l'Agneau [3] ». Ce qui n'est pas autre chose que de s'adresser aux hommes robustes dans la foi et sublimes par leur sain

[1] Epist. VI, *Ibid.*, p. 16. — [2] Matth., XXIV, 15.
[3] Luc., XXIII, 30; Apoc., VI, 16.

Digitized by Google

teté, en leur criant : Ayez pitié de nous, et condescendez à notre misère ; obtenez, par vos supplications, que nous n'encourrions pas la colère divine. Et parce que nous avons la confiance, ô dignes serviteurs de Dieu, que vous et plusieurs de votre sainte société, vous êtes de ces pierres fortes et choisies de la montagne sacrée, nous vous demandons énergiquement de nous couvrir de votre intercession auprès de Dieu, afin que nous passions de telle sorte à travers l'eau et le feu, que nous puissions être divinement conduits au rafraîchissement [1], et parvenir avec vous au terme désiré de toutes choses, à la bienheureuse vie d'union avec Dieu par Jésus-Christ, dans le temps et dans l'éternité. Ainsi soit-il.

[1] Et quia jam instant tempora periculosa in quibus impletur quod scriptum est : *Ex abundantia iniquitatis refrigescet charitas multorum*, dicendum est petris montium : *Cadite super nos, et abscondite nos ab ira Agni.* Quod quid est aliud dicere, nisi in fide robustis et sanctitate sublimibus viris in hac sententia supplicare : Nostræ miseriæ misericorditer condescendite, et ne iram Dei incurramus, vestris orationibus impetrate. De quibus petris quia vos et in sancta societate vestra plures esse non diffidimus, hanc a vobis apud Deum intercessionem enixe postulamus, quatenus sic per ignem et aquam transeamus, ut in refrigerium divino ductu educi valeamus. Epist. XIX, *Ibid.*, p. 32.

Le saint-père a daigné nous adresser le bref qui suit en réponse à la lettre que lui a remise de notre part celui des Révérends Pères de Saint-Pierre-ès-liens qui était venu présider à l'installation des religieux de son ordre à Beauchêne.

Digitized by Google

Venerabili Fratri Ludovico Eduardo, episcopo Pictaviensi.

PIUS PP. IX.

Venerabilis Frater, Salutem et Apostolicam Benedictionem. Inter alia quæ pro spirituali tuæ Diœceseos utilitate molitus es, Venerabilis Frater, non ultimum certe locum tenebit domus a te parata revocandis in Galliam Canonicis Lateranensibus, qui pro instituto suo possint cum alio, tum præsertim institutionis adolescentium nomine, de populo tuo bene mereri.

Gaudemus autem cooptatum esse inter ipsos juvenem, cui a periculis eripiendo sedulas impendimus curas; quarum tamen nos non pœnitendum arbitramur jam percipere fructum, sive ex amore ejus et devotione, sive e profectu in sacris disciplinis, sive e spe quam sui ipsius facit ingenio laudabilique vitæ ratione. Obsequentissimas idcirco ejus litteras plane acceptas habuimus, eique peculiariter bene precamur, et cum ipso toti nascenti domui; cui si præfici nequivit dilectus filius Canonicus Aloisius Santini, merito a te commendatus, non defuturum confidimus idoneum moderatorem, qui et tuis votis respondeat, et ejus provehat incrementa.

Gratulamur autem tibi quod, dum hujusmodi subsidia comparas Diœcesi tuæ, eam voce doctisque scriptis excolere non desinas. Et horum quidem perspicuum nuper habuimus specimen in scitissima illa tua Pastorali instructione

Digitized by Google

A Notre Vénérable Frère, Louis-Édouard, évêque de Poitiers.

PIE IX, PAPE.

Parmi tant d'œuvres que vous avez entreprises pour le bien spirituel de votre diocèse, il faut assurément donner une place de choix à cette maison que vous venez d'édifier avec le dessein d'y rétablir pour la France les chanoines réguliers de Latran, si capables, à plusieurs titres, de rendre service à votre peuple, spécialement en ce qui est de l'éducation chrétienne de la jeunesse.

Nous sommes particulièrement heureux de voir, au nombre de ces religieux, ce jeune homme que nous avons arraché du péril au prix de tant de soins et de peines : peines que nous n'avons pas à regretter, et dont nous nous trouvons déjà bien récompensé, soit par son amour et sa piété filiale envers Nous, soit par ses progrès dans les sciences sacrées, soit par les espérances que nous font concevoir les qualités précieuses de son esprit et sa conduite en tout digne d'éloges. Nous avons donc reçu avec joie sa lettre pleine d'affectueux respect, et nous demandons tout bien pour lui d'abord, puis pour tous ceux qui, avec lui, composent cette maison naissante. Si notre cher fils le chanoine Louis Santini, de qui vous nous rendez justement un si bon témoignage, n'a pu rester pour la diriger, nous avons la confiance qu'il est remplacé par un supérieur parfaitement capable de répondre à vos désirs et de faire progresser l'institut.

Nous vous félicitons aussi de ce que, au temps même où vous procurez ce précieux secours à votre diocèse, vous ne cessez de lui venir en aide soit de vive voix, soit par vos doctes écrits. Nous venons d'en avoir une preuve nouvelle et écla-

Digitized by Google

de priore dogmatica Vaticani Concilii constitutione, quæ similem nunc a te exspectat quoad alteram commentarium. Scilicet ex utraque perspectam unusquisque habere poterit indolem, nexum, malitiam, detrimenta gliscentium errorum, simulque opportunitatem efficacissimi remedii a divina Providentia tot malis objecti in œcumenico Concilio, necnon sapientiam Ecclesiæ in iisdem designandis, expendendis et configendis, quantaque et quam luculenta lateant documenta in paucorum simplicitate verborum.

Excipe demum, Venerabilis Frater, grati animi Nostri significationem ob omnia in Nos officia tua, et votum quo tibi cumulata cœlestia munera et fausta omnia adprecamur. Volumus autem horum auspicem esse Apostolicam Benedictionem, quam tibi, Cleroque et populo tuo toti peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die 7 Novembris, anno 1872, Pontificatus Nostri anno vigesimo septimo.

PIUS PP. IX.

Digitized by Google

tante dans cette très-savante instruction pastorale sur la première constitution dogmatique du Vatican, que suivra sans nul doute une semblable explication de la seconde. Grâce à ces deux travaux, chacun pourra se rendre un compte exact du caractère, de l'enchaînement, de la malice et des conséquences funestes des erreurs contemporaines, et comprendra en même temps l'opportunité et l'efficacité du remède que la divine Providence a daigné y opposer par le dernier concile œcuménique. On y verra aussi quelle sagesse l'Église a montrée en formulant, en examinant et en réfutant ces erreurs, et quels riches et nombreux enseignements sont cachés sous ce texte à la fois si sobre et si simple.

Recevez donc, Vénérable Frère, avec l'expression de Notre gratitude pour tous les services que vous nous rendez, les souhaits que nous formons pour que le ciel vous comble de ses meilleures grâces. Nous voulons que vous en ayez le gage dans la bénédiction apostolique que nous vous donnons de tout notre cœur, à vous, à tout votre clergé et à tout votre peuple.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 7 novembre de l'année 1872, vingt-septième de notre pontificat.

PIE IX, PAPE.

Digitized by Google

XXXIII

DISCOURS

PRONONCÉ

A LA CÉRÉMONIE DE LA BÉNÉDICTION DES HAUTS-FOURNEAUX DANS LA VALLÉE DE LA GARTEMPE, PRÈS DE MONTMORILLON.

(LUNDI XXVIII OCTOBRE MDCCCLXXII.)

Terram... cujus lapides ferrum sunt, et de montibus ejus æris metalla fodiuntur.

C'est une terre dont les pierres sont du fer, et dans les montagnes de laquelle on trouve des mines de métal.

(DEUTER., VIII, 9.)

I. Tel n'est pas le témoignage qu'on avait accoutumé de rendre jusqu'à ce jour à la contrée que nous habitons. Il est vrai, notre Poitou, à plus d'un égard, pouvait être comparé à cette terre privilégiée où Dieu avait promis d'introduire son peuple : « terre excellente, arrosée d'eaux vives « et fécondée par de nombreuses rivières ; terre de fro- « ment et de céréales de toute espèce, en même temps que « de vignes et de toute sorte d'arbres fruitiers; terre qui se « suffit à elle-même, et où l'on jouit de l'abondance de « toutes choses[1] ». Mais on n'avait point ajouté jusqu'à pré-

[1] Deuter., VIII, 7, 8, 9.

Digitized by Google

sent les paroles que je viens de prendre pour texte. Tout au plus, dans cette vaste province, généralement étrangère à la haute industrie, une exception s'était-elle produite par la découverte et l'exploitation d'un important bassin houiller à l'extrémité de notre frontière occidentale. Et si l'existence du minerai avait été plus d'une fois signalée dans les gisements voisins de la Gartempe, de premières études et de premières expériences avaient été découragées par des obstacles considérés alors comme insurmontables.

Il n'en est plus ainsi désormais. L'effacement des distances a rapproché les mines de charbon de nos terrains métallifères. Et, grâce à la facilité des transports qui permet de s'aider de combustibles et d'autres produits lointains, les résultats obtenus nous donnent le droit de croire aujourd'hui qu'une source nouvelle de richesse est acquise à notre pays.

Pour nous, comme autrefois pour Israël, il y a là un motif de reconnaissance : nous sommes tenus de bénir le Seigneur notre Dieu des avantages multipliés dont il lui a plu de favoriser notre terre. *Et benedicas Dominum Deum tuum pro terra optima quam dedit tibi*[1]. Car c'est le Seigneur tout-puissant qui a distribué ces trésors dans les diverses parties du globe selon son bon plaisir. L'activité humaine peut utiliser les substances : elle ne peut les créer. « L'argent, nous disent les livres saints, a ses veines et ses filons d'où on l'extrait, et l'or a ses lieux où il se forme. Le fer se tire de la terre, et la pierre fondue par la chaleur se tourne en métal » : *Ferrum de terra tollitur, et lapis solutus calore in æs vertitur*[2].

Ces deux mots, Messieurs, pourraient être inscrits au frontispice de l'établissement que vous venez d'élever ici. Le double objet de votre industrie, n'est-ce pas l'extraction

[1] *Ibid.*, 10. — [2] Job, XXVIII, 1, 2.

Digitized by Google

du minerai dérobé aux entrailles de la terre, et sa conversion en métal au moyen de l'action du feu? *Ferrum de terra tollitur, et lapis solutus calore in æs convertitur.*

Or, ce double travail a besoin d'être béni de Dieu. Il y a là des fatigues, il y a là des dangers pour le corps et pour l'âme. A côté des avantages et des profits, peuvent naître des pertes et des dommages de plus d'un genre. Partout où s'agglomèrent les travailleurs, aisément les souffrances se multiplient, et plus aisément encore les passions s'enflamment et les désordres éclatent.

Que sera-ce si des mains téméraires, ne devrais-je pas dire criminelles, viennent jeter l'huile sur ces brasiers ardents, si des voix provocatrices font appel à de nouvelles couches sociales pour expulser et remplacer les anciennes? Ah! parmi tant d'excitations funestes, combien la grâce d'en-haut, combien le langage de la religion sont nécessaires pour éclairer les esprits, modérer les désirs, apaiser et adoucir les cœurs! Souffrez que je développe brièvement une page du livre de l'Ecclésiastique : je ne sache rien de plus propre à maintenir ici-bas l'équilibre et l'harmonie entre les hommes.

II. Là nous apprenons que chaque art, chaque industrie a sa noblesse et son importance ; que tout homme qui excelle dans sa profession concourt au bien public et mérite la considération et l'estime de ses concitoyens. Le bon sens populaire n'a fait que traduire, un peu vulgairement, un adage de la sagesse antique, quand il a dit qu'il y a de sottes gens, mais non pas de sots états. A la vérité, dans l'ordre des connaissances et des occupations humaines, comme dans tout le reste, il existe une gradation hiérarchique. Chaque chose a ses conditions d'existence et de développement. Les recherches du savant et du philosophe, les méditations de l'écrivain demandent du recueillement, exigent du repos de corps et d'esprit : *Sapientia scribæ in*

Digitized by Google

tempore vacuitatis. L'activité physique est peu conciliable avec la poursuite et l'acquisition du savoir : *et qui minoratur actu, sapientiam percipiet*[1].

Qu'on ne jalouse pas, qu'on ne dispute point aux doctes, aux lettrés, cette exemption du travail manuel : les hautes spéculations de la science, outre qu'elles sont la gloire et l'ornement de la société humaine, ont coutume de se résoudre en applications pratiques profitables à tous les arts et métiers. La plupart des industries seraient encore à l'état d'enfance, si le travailleur avait dû seul opérer leur perfectionnement. Car, je vous le demande avec le fils de Sirach, de quelle sagesse et de quelle doctrine pourra s'enrichir celui qui fait son étude de tenir la charrue, de piquer les bœufs, de tracer des sillons, et dont toutes les conversations et les veilles se rapportent à la propagation, à l'élevage ou à l'engraissement des bestiaux : *Qua sapientia replebitur qui tenet aratrum*, etc.? Ainsi du charpentier et du constructeur, ainsi du graveur et du potier[2]. Pareillement, continue l'auteur inspiré, comment l'artisan qui prépare le fer pourrait-il trouver le temps et donner l'attention indispensables aux études spéculatives et aux arts libéraux? Le voyez-vous, assis près de l'enclume ou du creuset, le regard attaché sur la matière qu'il va mettre en œuvre : *Sic faber ferrarius, sedens juxta incudem, et considerans opus ferri*? La vapeur du feu a desséché sa chair; tous les muscles de son corps, toutes les facultés de son être sont en lutte permanente avec l'ardeur de la fournaise : *vapor ignis uret carnes ejus, et in calore fornacis concertatur.* Rien ne retentit à son oreille que le bruit sans cesse renouvelé du marteau, et il a toujours devant les yeux la forme à donner à son ouvrage après les évolutions successives qu'il aura subies : *vox mallei innovat aurem ejus, et contra similitudinem vasis oculus*

[1] Eccli., XXXVIII. 25. — [2] *Ibid.* 25-28.

Digitized by Google

ejus. Ce n'est point trop de toute sa présence d'esprit, de toute la puissance et l'intensité de son énergie, pour conduire à bien son travail; et, après les longues fatigues du jour, il consacrera encore sa veillée nocturne à lui donner le poli, le fini de la dernière perfection : *cor suum dabit in consummationem operum, et vigilia sua ornabit in perfectionem* [1].

Or, tous ces ouvriers divers ont conçu une juste estime de leur profession. « Ils ont espéré dans leurs mains», dit le texte sacré. C'est-à-dire, non-seulement ils en ont attendu le gain rémunérateur qui doit pourvoir à leur subsistance et à celle de leur famille; mais ils ont eu le sentiment du mérite qui appartient, de l'honneur qui revient à tout homme sage et habile dans son art : *Omnes hi in manibus suis speraverunt, et unusquisque in arte sua sapiens est.*

Sans eux, en définitive, nulle ville ne serait bâtie, ni fréquentée, ni entretenue; ils sont nécessaires au commerce et aux usages de la société humaine : la vie de cité n'est possible que par eux : *sine his omnibus non ædificatur civitas* [2].

III. Et toutefois, il est d'autres exigences sociales d'un ordre plus élevé, auxquelles ces mêmes hommes ne pourraient satisfaire. On ne leur confiera pas les rênes du gouvernement, et ils ne passeront point dans les assemblées : *et in ecclesiam non transilient;* ils ne s'assiéront pas sur le siége des juges; ils ne figureront ni parmi les magistrats et les jurisconsultes, ni parmi les docteurs et les moralistes : *super sellam judicis non sedebunt, neque palam facient disciplinam et judicium.* A chacun ici-bas sa mission. La leur, et elle est honorable aux yeux de la religion comme de la société, c'est de pourvoir au service temporel de la créature humaine : *sed creaturam œvi confirmabunt.* En étant ce qu'ils sont, ils seront grands et nobles devant Dieu et devant les

[1] *Ibid.*, 29-34. — [2] *Ibid.*, 35, 36.

Digitized by Google

hommes, s'ils savent élever et grandir leur profession par les actes, par les sentiments, par les vues de la foi : *et deprecatio illorum in operatione artis*; s'ils n'asservissent point leur âme à la matière, et si, dans la pratique perfectionnée de leur art, ils s'appliquent à vivre selon la loi du Très-Haut : *accommodantes animam suam, et conquirentes in lege Altissimi*[1].

C'est ainsi, mes Frères, que la révélation divine a tracé depuis environ trois mille ans le programme de conciliation entre tous les rangs et tous les ordres de la grande famille humaine. Voilà la seule charte sérieuse d'affranchissement et d'émancipation des classes ouvrières : véritable charte d'ennoblissement pour tous ceux qui savent la comprendre et la pratiquer. Et ce sont ces doctrines que vous entendez proclamer avec nous, Messieurs les directeurs et les administrateurs de la Société métallurgique de la Vienne, quand vous courbez aujourd'hui vos fronts, avec toute cette colonie ouvrière, sous la main bénissante du Très-Haut. Et c'est là aussi notre motif d'espérer que cette tranquille et religieuse cité de Montmorillon ne perdra rien de son antique renommée par l'accession de tout un peuple nouveau de travailleurs. N'est-il pas vrai, mes amis, que vous voudrez toujours sanctifier le travail par la prière, maintenir votre âme libre parmi les rudes et pénibles labeurs de vos bras, accommoder l'observation de la loi divine avec les exigences de votre profession ? *Deprecatio illorum in operatione artis, accommodantes animam suam, et conquirentes in lege Altissimi.*

IV. Hier nous consacrions solennellement la magnifique église bâtie par la foi et par l'incomparable générosité des habitants de cette ville. Les nobles évêques de la terre des Lémovices[2] s'étaient joints à nous pour dédier ce sanctuaire,

[1] *Ibid.*, 37-39.

[2] Nos seigneurs les évêques de Tulle et de Limoges.

Digitized by Google

placé, dès l'origine des temps chrétiens, sous l'invocation de notre commun apôtre, saint Martial. A l'éclat qui jaillissait de leur coopération et de leur parole, se joignait celui de la présence des magistrats et des hommes publics. C'était la fête de tous : car l'œuvre que nous inaugurions avec toute la pompe des rites sacrés, était l'œuvre de tous.

Encore que plusieurs de vous soient des nouveaux venus, vous avez acquis ici le droit de cité, et ce temple est désormais le vôtre. Vous y viendrez adorer Dieu aux jours réservés à son culte. Malgré le texte que je citais tout à l'heure, il est une assemblée où tous indistinctement sont appelés, où vous serez admis avec honneur : c'est l'assemblée des fidèles, c'est la maison du Christ. Vous y enverrez vos enfants, afin qu'ils soient élevés dans les croyances et les habitudes religieuses qui ont fait la félicité comme la gloire des générations antérieures.

Qui sait ? Plus d'un d'entre eux peut-être, après que le foyer domestique aura été pour lui une école de moralité, d'obéissance, de modestie, de respect, se sentira poussé vers de plus hautes destinées. Notre maison d'études lui est ouverte d'avance, et déjà elle lui tend les bras. Car, ici encore, l'interdiction prononcée sous la loi antique : *et in ecclesiam non transilient*, n'est point de mise. C'est d'un atelier que le grand prêtre, le suprême sacrificateur Jésus est passé au cénacle et au calvaire. Longtemps avant que le codes politiques eussent édicté l'admissibilité de tous les citoyens à toutes les charges, l'Église qui, nonobstant le caractère essentiellement monarchique de sa constitution divine, est néanmoins, dans un sens très-vrai, la plus haute, la plus pure, la plus libérale de toutes les démocraties, tint toujours ouverts à tous les abords de la science sacrée ou même profane, et elle ne ferma jamais à personne l'accès d'aucune de ses dignités. Ouvriers chrétiens, vos fils, si Dieu les y appelle, entreront dans l'Église, ils

Digitized by Google

graviront les hauts degrés du sanctuaire : *in ecclesiam transilient* ; ils s'assiéront sur les siéges de la judicature spirituelle : *super sellam judicis sedebunt* ; ils approfondiront et ils expliqueront les oracles divins, ils enseigneront la discipline et les règles morales de la vie : *palam facient disciplinam et judicium*; et les peuples les écouteront, les révéreront comme leurs maîtres et leurs docteurs.

J'aime à augurer ce trait d'union, à saluer cette alliance entre votre laboratoire construit d'hier au fond de cette riante vallée, et notre séminaire assis depuis le commencement du siècle au sommet de la colline : rapprochement salutaire, jonction glorieuse de la matière et de l'esprit, des travaux du corps et de ceux de l'intelligence, des intérêts du temps et de ceux de l'éternité. Ainsi soit-il.

Digitized by Google

XXXIV

LETTRE CIRCULAIRE

QUI ORDONNE LES PRIÈRES PUBLIQUES DEMANDÉES DE NOUVEAU PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, ET UNE QUÊTE EN FAVEUR DES ÉMIGRANTS DE L'ALSACE ET DE LA LORRAINE.

(XXXI OCTOBRE MDCCCLXXII.)

I. Monsieur le Curé, Conformément à la résolution adoptée par l'Assemblée nationale dans sa séance du premier août de cette année, il sera fait des prières publiques dans notre diocèse le dimanche qui suivra la rentrée de la Chambre. Et comme ce dimanche tombe dans l'octave de saint Martin, nous ordonnons que, dans toutes les églises et chapelles, une messe votive solennelle sera célébrée en l'honneur de ce grand thaumaturge et patron de la France.

Nous indiquons en outre une neuvaine préparatoire durant laquelle on invoquera particulièrement le Cœur sacré de Jésus, la bienheureuse Vierge Marie sous le titre d'auxiliatrice des chrétiens, son glorieux époux saint Joseph et le très-puissant saint Martin.

Enfin nous indiquons le vendredi de cette semaine comme un jour de pénitence et d'expiation générale, dans lequel

Digitized by Google

nous exhortons tous les chrétiens à observer le jeûne strict, et que notre mandement de carême l'indique pour les derniers jours de la semaine sainte.

Plus d'une fois, le Seigneur s'est laissé vaincre par ces émoignages publics de repentir et de confiance, et il a écarté de son peuple les maux imminents qui allaient entraîner sa ruine. Nous conservons, pour notre part, une foi invincible dans les prochaines et immenses miséricordes de Dieu.

II. Touché de nos larmes et de nos supplications, le ciel ne le sera pas moins de nos dons et de nos offrandes. Il est écrit que la prière et l'aumône sont comme deux sœurs qui montent et se présentent de compagnie devant le trône de Dieu [1].

Chaque jour nous apporte de nouveaux et douloureux détails sur les besoins de nos infortunés frères de l'Alsace et de la Lorraine que leur attachement à la patrie française force à s'éloigner du sol qui les a vus naître, à se séparer du modeste avoir et du petit bien qui les faisaient vivre. Dans notre propre ville, nous avions aujourd'hui sous nos yeux le plus affligeant spectacle : une mère, accoutumée à une certaine aisance, et qui n'avait pas le pain de la journée à offrir à ses enfants tourmentés par la faim.

La France, si secourable même pour l'étranger, ne fermera pas ses bras et son cœur à des fils qui veulent lui rester fidèles. Nous viendrons largement en aide à ces émigrants dignes de tout notre intérêt. Ils n'auront point à nous accuser d'insensibilité ni d'indifférence à l'heure où ils achètent au prix de tant de souffrances et de sacrifices l'avantage et l'honneur justement enviés de demeurer nos concitoyens.

A cette fin, etc.

[1] Act, x, 4.

Digitized by Google

XXXV

HOMÉLIE

PRONONCÉE

DANS LA SOLENNITÉ DU XXIIIe ANNIVERSAIRE DE NOTRE CONSÉCRATION ÉPISCOPALE

SUR L'ENGAGEMENT PRIS PAR L'ÉVÊQUE DE SUBORDONNER

SON PROPRE SENS AUX SENS DE L'ÉCRITURE.

(XXV NOVEMBRE MDCCCLXXII.)

MES VÉNÉRABLES FRÈRES DANS LE SACERDOCE ET MES CHERS FILS EN JÉSUS-CHRIST.

I. La première des questions qui nous fut adressée, à pareil jour, par le pontife des mains duquel nous allions recevoir l'ordre suréminent de l'épiscopat, était celle-ci : « Voulez-vous, autant que votre nature en est capable, accommoder, assujettir votre intelligence aux enseignements de la divine Écriture » : *Interrogamus te... si omnem prudentiam tuam, quantum tua capax est natura, divinæ Scripturæ sensibus accommodare volueris*[1] ? Voulez-vous n'être plus l'homme de votre sens particulier, mais identifier votre esprit avec le dépôt de la révélation, entrer avec les livres saints dans un commerce de tous les jours et de toutes les heures pour exposer ensuite au peuple qui va devenir le vôtre, ce que vous aurez compris et recueilli de ces livres adorables : *Vis*

1. Pontif. Roman. De consecrat, electi in epise.

Digitized by Google

ea quæ ex divinis Scripturis intelligis, plebem cui ordinandus es, verbis docere et exemplis? Et j'ai répondu : Je le veux. Oui, en toutes choses, je veux conformer, subordonner ma raison, mon enseignement, mon esprit, à la raison et à l'enseignement de l'Esprit de Dieu, de cet Esprit qui a parlé par les prophètes et les apôtres : *Ita ex toto corde volo in omnibus consentire et obedire* [1].

Et si vous me demandez pourquoi cette question figure en tête de toutes les autres qui sont successivement posées à l'élu, le second concile de Nicée nous donne la réponse en disant que la substance de notre sacerdoce réside dans les oracles divinement révélés : *Substantia enim sacerdotii nostri sunt eloquia divinitus tradita* [2].

L'Église, d'ailleurs, ne saurait tenir à ses évêques un autre langage que celui de l'apôtre. *Dum venio, attende lectioni* [3], écrivait saint Paul à son disciple. Or, dit un interprète, si cette admonition fut jugée nécessaire à l'égard de Timothée, qui avait été imbu des saintes lettres depuis son enfance, et qui avait reçu l'enseignement oral d'un si grand docteur, combien l'est-elle davantage pour les autres évêques et pasteurs, que saint Paul avait manifestement tous en vue quand il parlait à leur devancier : *Quanto magis cæteris episcopis et pastoribus, quos utique Paulus in Timotheo instruit* [4].

Avoir étudié les saintes lettres dès ses premières années, est sans nul doute un immense avantage pour tout le reste de la vie. Mais cela ne dispense pas de les étudier de nouveau, de les étudier sans relâche. *Et quia ab infantia sacras litteras nosti, quæ te possunt instruere ad salutem* [5] : Remarquez, observe le même commentateur, l'apôtre ne dit pas : *quæ te satis instruxerunt ad salutem*, mais : *quæ te*

[1] *Ibid.* — [2] Conc. Nicæn., II, can. II. — [3] I Timoth., IV, 13.
[4] Estius., in I Timoth., c. IV, 13. — [5] II Timoth., III, 15.

Digitized by Google

possunt instruere : qui peuvent vous instruire, vous fournir les lumières appropriées à toutes les occurrences, à toutes les conjonctures, pourvu que vous continuiez de vous y appliquer [1]. Car c'est en faisant cela que vous vous sauverez vous-même et ceux qui vous écoutent. *Hoc enim faciens, et te ipsum salvum facies, et eos qui te audiunt.*

Enseigner la vérité, réfuter l'erreur, corriger les vices, diriger les âmes dans les voies de la piété et de la justice, ne sont-ce pas là les devoirs essentiels du pasteur? Or, le texte complet des Écritures divinement inspirées est merveilleusement utile pour instruire, pour arguer, pour reprendre, pour former à la perfection : *Omnis Scriptura, divinitus inspirata, utilis est ad docendum, ad arguendum, ad corrigendum, ad erudiendum in justitia* [3]. S'il veut être en mesure d'accomplir tous ces ministères, l'homme de Dieu, le pasteur, et surtout l'évêque, est tenu à la vie parfaite, et il doit être pourvu de toutes les aptitudes les plus diverses. C'est à la source des Écritures qu'il puisera et cette perfection élevée et ces aptitudes universelles : *Ut perfectus sit homo Dei, ad omne opus bonum instructus* [4].

II. Malheur donc à nous, mes vénérables Frères et mes très-chers Fils, malheur surtout à moi, si ce commandement de l'Église et de son grand apôtre était négligé de nous, et si l'assujettissement à nos autres devoirs nous détournait tant soit peu de la fréquentation habituelle des saints livres. Est-ce que l'objurgation adressée avec tant de délicatesse par un pape à un homme du monde, ne tomberait pas alors de tout son poids sur les hommes du sanctuaire ?

« J'ai une plainte à exprimer, écrivait saint Grégoire le Grand, j'ai une querelle à faire à l'âme d'ailleurs très-douce

[1] Estius, in II Timoth., c. III, 15. — [2] I Timoth., IV, 16.
[3] I Timoth., III, 16. — [4] *Ibid.*, 17.

Digitized by Google

et très-bonne de mon très-honoré fils le seigneur Théodore » (Ce Théodore était le médecin de l'empereur). « C'est qu'ayant reçu de la libéralité divine le don du génie, le don des affaires, et le don plus appréciable encore de la bonté et de la charité, il se laisse absorber sans relâche par des occupations séculières, et qu'il néglige de lire chaque jour les paroles de son Rédempteur : *Et quotidie legere negligit verba Redemptoris sui.* Or, qu'est-ce que l'Écriture sainte, si ce n'est une lettre du Dieu tout-puissant à sa créature : *Quid est autem Scriptura nisi quædam epistola omnipotentis Dei ad creaturam suam* ? Certes, en quelque lieu que se trouvât Votre Excellence, si elle recevait une missive de l'empereur, aussitôt, et toute affaire cessante, elle n'aurait point de repos, et elle se garderait bien de regagner sa couche le soir, qu'elle n'eût pris connaissance de ce que cet empereur terrestre lui aurait mandé. L'Empereur du ciel, le Seigneur des hommes et des anges, a daigné vous adresser ses lettres, non pas dans son intérêt personnel, mais dans l'intérêt de votre propre vie, et voici que vous manquez d'empressement et d'ardeur pour les lire ! A l'œuvre donc, je vous supplie ; et méditez désormais tous les jours les paroles de votre Créateur : apprenez à connaître le cœur de Dieu dans les paroles de Dieu » : ***Disce cor Dei, in verbis Dei*** [1].

Attende lectioni : application à la lecture des livres saints. Cette recommandation va très-directement à vous, jeunes adeptes de la science sacrée. Sans nul doute, il faut être déjà théologien pour interpréter sûrement les Écritures. Mais une première connaissance des Écritures est indispensable à qui veut devenir théologien. La théologie est la science des conclusions qui se déduisent de principes connus par la foi ; et, à ce titre, elle est la plus cer-

[1] S. Greg. Epist. Lib. IV, ep. XXXI.

Digitized by Google

taine comme la plus auguste de toutes les sciences. Mais c'est la révélation qui contient les principes de la foi et la foi elle-même. D'où il suit évidemment que la parole de Dieu doit fournir au moins l'une des prémisses d'où le raisonnement théologique fera jaillir ses démonstrations. Ce qui a permis à un célèbre exégète de dire : *Tolle a Scholastica sacram Scripturam, non theologiam, sed philosophiam dabis; philosophus eris, non theologus. Utramque invicem nexam junge, omne feres punctum et theologi et philosophi* [1]. Aussi les grands maîtres de nos écoles, les coryphées de nos chaires religieuses, sont-ils ceux qui n'excellent pas moins dans l'interprétation et l'exposition des Écritures que dans les exercices de la scolastique.

III. Mais le commerce journalier des saints livres nous est profitable à bien d'autres égards. Le cœur y trouve, plus encore que l'esprit, son aliment et son soutien. Car, dit encore l'apôtre, « tout ce qui a été écrit, a été écrit « pour notre instruction, afin que par la patience et la con- « solation des Écritures, nous ayons l'espérance » : *ut per patientiam et consolationem Scripturarum, spem habeamus* [2].

Qui de nous, mes vénérables Frères, n'a expérimenté, n'a ressenti cette patience, cette consolation que distillent les Écritures? Ecrasés, humiliés sous la dépendance d'un joug odieux, les Machabées écrivaient fièrement aux Spartiates que, s'ils cherchaient au loin un appui et des alliances, ce n'était pas qu'ils en eussent besoin, étant suffisamment consolés par les saints livres qu'ils avaient entre leurs mains : *Nos cum nullo horum indigeamus, habentes solatio libros sanctos qui sunt in manibus nostris* [3]. Sur tout le parcours des âges chrétiens, nous rencontrons ainsi de grandes âmes qui ont trouvé la diversion à toutes les douleurs dans

[1] Encom. Script. sacr., § 1, n. 5, ap. Cornel. a Lap., T. I.
[2] Rom., XV, 4. — [3] I Machab., XII, 9.

Digitized by Google

l'étude et l'explication des textes sacrés. Les plus célèbres travaux scripturaires datent des siècles les plus tourmentés. Saint Bernard le fait remarquer à son ancien disciple, le bienheureux Eugène III. « La ville était assiégée, dit-il, le glaive des barbes était suspendu sur la tête des citoyens. Est-ce que cela empêcha le bienheureux pape Grégoire d'écrire avec la tranquillité que demandait une œuvre très-ardue ? Car c'est en ce temps qu'il exposa, avec non moins d'élégance que d'érudition, la dernière et très-obscure partie d'Ezéchiel, ainsi que lui-même le remarque dans sa préface du second livre[1]. »

Disons donc avec le Psalmiste : « Bienheureux l'homme « que vous aurez enseigné vous-même, ô Seigneur, et que « vous aurez instruit de votre loi : par là, vous adoucirez, « vous mitigerez pour lui l'amertume des jours mauvais » : *Beatus homo quem tu erudieris, Domine, et de lege tua docueris eum, ut mitiges ei a diebus malis*[2].

IV. Au reste, les sinistres événements de ce monde extérieur sont de très-utiles auxiliaires pour l'intelligence des livres saints. L'Écriture a la vertu de nous calmer, de nous soulager au milieu des maux de la vie présente ; mais, en même temps, les maux de la vie présente nous font mieux comprendre l'Écriture, et nous y découvrent des sens cachés que nous n'avions pas encore saisis. *Quod non intelligis cum legis, cognosces in tempore visitationis*, a dit l'auteur de l'*Imitation*[3] : « Ce que tu ne comprends pas tandis que tu lis, tu en pénétreras le sens au jour de la visite », qui est le jour de l'épreuve.

Le texte sacré a été si merveilleusement combiné et formulé par l'Esprit saint, qu'il s'adapte, qu'il s'approprie à tous les lieux, à tous les temps, aux personnes, aux choses, aux souffrances intérieures des âmes, aux maladies des

[1] De Consider., L. I, c. IX. — [2] Ps., XCIII, 12, 13. — [3] L. III, c. III, 5.

Digitized by Google

esprits et des sociétés. Il offre aux besoins les plus variés les satisfactions les plus variées, et rien de si nouveau n'apparaît dans l'humanité, que la sagesse inspirée n'y ait fait d'avance la réponse. Soyez donc en paix, et ne craignez pas pour l'évêque qui a pris et qui a dû prendre au sérieux l'engagement exigé de lui au jour de sa consécration. En promettant d'accommoder toutes ses pensées aux pensées de l'Écriture, il n'a point risqué de diminuer le trésor de ses ressources intellectuelles. L'Esprit saint ne sera pris au dépourvu par aucune actualité. L'arcane de la divine révélation est plus abondamment pourvu que celui de la prudence humaine la plus avisée.

Et n'allez pas dire que, dans un grand nombre de cas, l'autorité de l'Écriture est substituée illusoirement à la pensée personnelle de l'homme, attendu que celle-ci se voile sous les syllabes d'un texte complaisant auquel elle prête des sens moraux et d'où elle tire des applications pratiques plus ou moins arbitraires. A la vérité, le sens mystique n'est acceptable qu'autant qu'il a son fondement dans le sens historique ou littéral. Mais si l'abus est possible en cette matière, cela n'empêche point qu'il n'y ait un usage licite et voulu du divin auteur de la révélation. Saint Augustin, et après lui saint Grégoire, saint Bernard ont établi les principes et posé les règles à cet égard. A supposer, dit l'évêque d'Hippone, à supposer, ce qui n'est pas démontré, que l'écrivain sacré n'ait pas eu conscience de telle ou telle interprétation mystique, de telle ou telle application éventuelle, sans nul doute au moins l'Esprit de Dieu, qui a parlé par cet organe, a prévu que ce sens jaillirait à l'esprit du lecteur ou de l'auditeur; bien mieux, parce que ce sens est fondé en vérité, l'Esprit de Dieu a pourvu à ce qu'il se produisît dans les circonstances aux-

De Doct. Christ., L., III, 38.

Digitized by Google

quelles il devait correspondre. Entendons saint Augustin dans sa propre langue : *Ille quippe auctor in eisdem verbis quæ intelligere volumus, et ipsam sententiam fortasse vidit; et certe Dei Spiritus, qui per eum hæc operatus est, etiam ipsam occursuram lectori vel auditori sine dubitatione prævidit; imo ut occurreret, quia et ipsa est veritate subnixa, providit* [1].

L'Écriture a été très-justement comparée à la manne qui tombait du ciel. Pourquoi, dit saint Bernard, cela nous déplairait-il dans le sens de l'Écriture, que nous pratiquons assidûment dans le commerce des choses usuelles? A combien d'usages différents un même et unique élément, par exemple, l'eau n'est-elle pas employée pour le service de nos corps? Pareillement la parole divine ne perdra pas son unité parce qu'elle sera susceptible d'enfanter plusieurs sens différents accommodés à des situations et à des nécessités diverses des âmes [2]. Saint Bernard avait été précédé par saint Grégoire. « Comme d'une même matière précieuse qui est l'or, les uns font des colliers, les autres des anneaux, les autres des bracelets, ainsi d'une même intelligence de l'Écriture, les différents docteurs, par des interprétations diverses, composent comme des ornements variés, qui tous cependant font ressortir la beauté de la céleste Épouse [3]. »

V. Mais n'oublions pas que l'interprétation des oracles sacrés a été placée par le grand apôtre au nombre des grâces gratuites : *alii datur... interpretatio sermonum* [4]; n'oublions pas que les apôtres eux-mêmes eurent besoin que Jésus-Christ ressuscité leur ouvrît le sens pour qu'ils

[1] De doctr. christ., L. III, 38. — [2] Serm. LI, in Cantic., 4.

[3] In intellectu Scripturæ sacræ respui non debet quidquid sanæ fidei non resistit. Sicut enim ex uno auro alii murenulas, alii dextralia ad ornamentum faciunt; ita ex una sacræ Scripturæ intelligentia expositores quique per innumeros intellectus quasi varia ornamenta componunt, quæ tamen omnia ad decorem cœlestis Sponsæ proficient. L. III, Epist., LXVII.

[4] I Corinth., XII, 10.

Digitized by Google

comprissent les Ecritures : *tunc aperuit illis sensum ut intelligerent Scripturas*[1]. L'étude la plus assidue serait inefficace sans la prière.

Seigneur, « je suis votre serviteur, donnez-moi l'intelli- « gence, afin que je connaisse vos divines déclarations » : *Servus tunc sum ego ; da mihi intellectum ut sciam testimonia tua*[2]. « Les enfants d'Israël disaient autrefois à Moïse : « Parlez-nous vous-même, et nous entendrons; que le « Seigneur ne nous parle pas, de peur que nous ne mour- « rions[3] ».

Non sic, Domine, non sic oro : « Ce n'est pas ainsi, Seigneur, non ce n'est pas ainsi que je vous prie; mais bien plutôt, je vous dis avec humilité et ferveur comme le prophète Samuel : « Parlez, Seigneur, parce que votre servi- « teur écoute[4] ». « Que Moïse ne me parle point, ni aucun des prophètes, mais parlez plutôt, Seigneur, vous qui inspirez et qui éclairez les prophètes.

« Ils prononcent les paroles, mais n'en donnent point l'esprit. Ils donnent la lettre, mais c'est vous qui en découvrez le sens. Ils énoncent les mystères, mais c'est vous qui faites entendre ce qui s'y trouve caché[5] ».

Le plus ancien des apologistes, saint Justin le martyr, nous rapporte ces paroles du mystérieux catéchiste qui lui avait conseillé la lecture des prophètes : « Avant tout, par tes vœux et par tes prières, fais-toi ouvrir les portes de la lumière : car les oracles prophétiques ne seront pénétrés et compris de personne, sinon de celui à qui Dieu et le Christ en aura accordé l'intelligence » : *At tu, votis et precibus ante omnia tibi lucis portas aperiri opta; neque enim ab aliquibus perspicientur et intelligentur præterquam si cui Deus et Christus eorum concesserit intelligentiam*[6].

[1] Luc., XXIV, 45. — [2] Ps. CXVIII, 125. — [3] Exod., XX, 19. — [4] I Reg., III, 9. [5] De Imit., L. III, c. II, 1, 2. — [6] Ap. Cornel. a Lap., T. I. Encom. Script. 5., in finem.

Digitized by Google

VI. Finissons par une page du prophète Jérémie. « Depuis que le Seigneur a commencé de me parler jusqu'à « ce jour », dit ce prophète, « c'est maintenant la vingt-« troisième année » : *usque ad hanc diem, iste tertius et vigesimus annus.* « Le Seigneur m'ayant fait entendre sa parole, « je vous l'ai annoncée de nuit et de jour, et vous ne m'avez « point écouté. Et le Seigneur, chaque matin, vous a envoyé ses serviteurs les prophètes, et vous n'avez point prêté « l'oreille pour l'entendre quand il vous disait par leur « bouche : Revenez de vos voies mauvaises, et quittez vos « pensées détestables, et je vous épargnerai.

« C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu des « armées : Parce que vous n'avez pas écouté mes paroles, je prendrai et j'enverrai les races de l'Aquilon contre cette terre et contre ses habitants, je livrerai « ceux-ci au glaive ennemi, et je les rendrai l'étonnement et « la fable de la terre. Je ferai cesser parmi eux les cris de « joie et de réjouissance, les cantiques qui accompagnent « les noces de l'époux et de l'épouse, les chants qui se mêlent au mouvement de la meule et aux lampes de la veillée. Et cette terre sera triste et silencieuse comme un désert. Mais quand les temps marqués par ma justice seront « révolus, alors l'heure de la vengeance et des représailles « sonnera contre les peuples qui auront servi d'instrument « à ma colère, et je les traiterai à leur tour selon les œuvres « de leurs mains, car voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël :

« Prenez de ma main cette coupe du vin de ma fureur, et « vous le verserez et le ferez boire à ces peuples, et à leurs « princes, et généralement à tous les rois. Et pendant qu'ils « repousseront cette coupe, vous leur direz : Voici ce que « dit le Seigneur : Vous en boirez et vous en boirez encore »:

[1] Jerem., xxv, 3, et seq.

Digitized by Google

Et cum noluerint accipere calicem de manu ut bibant, dices ad eos : Hæc dicit Dominus : Bibentes bibetis.

« Eh quoi donc! Ne voyez-vous pas que l'affliction a com-« mencé par la nation que j'aime, par la ville où mon nom « est invoqué » : *Ecce in civitate in qua invocatum est nomen meum, ego incœpi affligere?* « Et après cela, vous allégue-« riez, vous, votre innocence, et vous croiriez être à l'abri « de mes coups » : *et vos quasi innocentes, et immuneseritis*[1]. « Non, vous n'y échapperez point » : *non eritis immunes.* « car je vais appeler le glaive contre tous les habitants de « la terre » : *gladium enim ego voco super omnes habitatores terræ.* « Encore un peu de temps, et le Seigneur rugira d'en « haut, et il fera entendre sa voix du lieu de son habitation « sainte. Il rugira comme un lion, et le bruit en retentira « jusqu'aux extrémités du monde, parce que le Seigneur « entre en jugement avec les nations : j'ai livré à l'épée ces impies, dit le Seigneur » : *quia judicium Domino cum gentibus : impios tradidi gladio, dicit Dominus.*

Tels étaient les oracles de Jérémie en la vingt-troisième année de son ministère prophétique.

Seigneur, la nation que vous aimez, la cité sainte que vous avez choisie, ont senti les premiers coups de votre colère. Les jours du triomphe ne sont-ils pas désormais comptés pour leurs insolents envahisseurs, pour leurs sacriléges conquérants? Se targueraient-ils de leur innocence pour être exempts de vos coups? N'allez-vous pas bientôt rugir d'en haut, et donner tout l'éclat de votre voix du fond de votre habitation sainte? *Dominus de excelso rugiet et de habitaculo sancto suo dabit vocem suam.* Amen.

Digitized by Google

XXXVI

LETTRE PASTORALE

DONNANT COMMUNICATION
DE L'ALLOCUTION ADRESSÉE PAR LE SAINT-PÈRE AU SACRÉ-COLLÉGE,
LE XXIII DÉCEMBRE MDCCCLXXII.

(CARÊME MDCCCLXXIII.)

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. A mesure que monte le flot de l'iniquité et que le péril devient plus pressant, Dieu nous fait cette grâce, il nous donne cette consolation et cette force d'avoir à notre tête un pontife dont le courage s'élève, dont le caractère grandit dans la proportion même des accroissements du mal. Tandis que la plupart des hommes de ce temps n'ont pas su garder les hauteurs où ils avaient paru se placer d'abord, et qu'ils n'ont semblé prolonger leur vie que pour décevoir l'espérance et tromper l'admiration de leurs concitoyens, la carrière de Pie IX brille à nos yeux comme ce sentier des justes que l'Écriture compare à une lumière éclatante,

Digitized by Google

qui va toujours en s'augmentant jusqu'au jour parfait [1].

Aussi n'avons-nous rien de mieux à faire, aux approches de la sainte quarantaine, que de placer sous vos yeux, que de faire retentir à vos oreilles les pages magnifiques qui nous sont venues du Vatican, converti depuis deux ans en une prison vers laquelle se portent les regards du monde. L'antiquité chrétienne n'a point entendu de langage plus fier et plus apostolique. Pas un droit, pas un principe, pas un intérêt sacré qui ne soit affirmé, rétabli, vengé avec cet accent d'autorité qu'on ne trouve que sur les lèvres du représentant de Dieu et du vicaire de son Christ. L'immunité divine de la tribu lévitique par rapport à la milice du siècle; le droit inaliénable d'enseigner et de posséder inhérent à l'épiscopat et à l'Église; le libre accomplissement des conseils évangéliques moyennant l'existence et le déploiement des ordres religieux; le caractère spécialement inviolable des institutions ecclésiastiques de la ville sainte, lesquelles ne peuvent être détruites ou ébranlées qu'au préjudice du gouvernement suprême et de l'administration centrale de toute la chrétienté, en même temps qu'au mépris des légitimes volontés et stipulations des fondateurs et donateurs appartenant à toutes les nations catholiques de l'univers : telles sont les revendications solennelles du pontife romain à l'encontre des lois oppressives et spoliatrices du gouvernement usurpateur en face duquel il est placé.

Pour notre part, N. T.-C. F., nous nous faisons un devoir d'élever notre propre voix, et de dénoncer le projet de suppression des corporations religieuses dans la capitale du monde chrétien comme l'une des plus monstrueuses iniquités d'une époque trop féconde en choses iniques. Avec

[1] Justorum autem semita, quasi lux splendens procedit, et crescit usque ad perfectam diem. Prov., IV, 18.

Digitized by Google

le pasteur universel de l'Église, nous faisons appel à tous les hommes qui ont encore quelque autorité et quelque influence ici-bas, et nous voulons espérer pour l'honneur de notre génération qu'elle ne se montrera pas indifférente à la consommation d'un attentat qui s'attaque à la catholicité tout entière.

II. Et, si l'on avait la tentation de dire que le pape est ici guidé par ses ressentiments de prince dépossédé, ce soupçon tomberait devant l'intrépide attitude du même pontife à l'égard des autres puissances terrestres. Alternatives d'hypocrisie et de violence ouverte, mélange odieux autant que ridicule d'ignorance religieuse et d'ingérence dogmatique, finalement, persécution cruelle organisée contre l'Église catholique : tel est le stigmate imprimé au front du « nouvel empire germanique ». Un pareil acte de naissance, libellé à tout jamais dans les colonnes du bullaire romain, n'est point pour nos vainqueurs un heureux horoscope. Apparemment que le marquisat de Brandebourg, devenu royaume de Prusse, en revêtant la majesté du titre impérial, avait à cœur de ne pas démentir le caractère de ses premières origines, et d'inspirer à Pie IX, tout d'abord porté à la bienveillance, les réoulsions hautement témoignées par Innocent X et par Clément XI.

Ni la Suisse pour ses cantons ironiquement qualifiés libres, ni l'Espagne pour son établissement mal assis, n'auront non plus à se féliciter d'avoir provoqué les plaintes et les censures de la chaire apostolique. Ni enfin les malencontreux patrons dont l'immixtion téméraire a servi les mauvais desseins de « ce très-petit mais très-impudent ramassis » d'arméniens aujourd'hui apostats et schismatiques, ne voudront s'applaudir d'avoir fourni au Grand-Turc les arguments à l'aide desquels les catholiques se voient privés maintenant des immunités dont ils avaient joui jusqu'à cette heure en vertu des traités publics.

Digitized by Google

III. Toutefois les douleurs de l'Église, N. T.-C. F., ne sont jamais sans compensation dans le présent, et surtout sans espérance pour l'avenir.

Le sujet actuel de consolation, le pontife romain daigne nous dire qu'il le trouve dans le zèle, dans l'activité, dans la vaillance de l'épiscopat contemporain. Qu'il soit permis à vos pasteurs, N. T.-C. F., de se tenir pour honorés, en même temps qu'ils se sentent encouragés, par un suffrage d'un si grand prix. De grand cœur nous nous associons, en notre nom et au vôtre, aux justes éloges décernés en particulier à nos frères les évêques d'Italie et d'Espagne, d'Allemagne et de Suisse. Notre faible voix ne saurait rien ajouter au témoignage glorieux du chef de l'Église. Mais nous serons heureux pourtant s'ils daignent agréer l'expression publique de notre admiration pour leur courage, de nos sympathies pour leurs écrits, pour leurs actes et pour leurs souffrances. Le concert dans lequel ils agissent nous servira d'exemple ; et, le jour où nous nous trouverions en présence des mêmes épreuves et des mêmes besoins, nous n'hésiterions point à nous grouper autour des chefs de nos provinces ecclésiastiques pour aviser en commun aux nécessités des temps, selon la recommandation du pontife romain.

Mais si les amertumes dont Pie IX est abreuvé peuvent trouver chez ses frères dans l'épiscopat quelque adoucissement, n'est-il pas plus vrai encore que, dans l'état actuel d'abaissement des nations et d'impuissance de leurs chefs, c'est ce noble pontife qui apparaît lui-même, et presque lui seul, comme l'honneur et la réhabilitation de son siècle ? A l'heure où ce nom n'appartient bientôt plus à personne, il y a donc encore « un homme » ; un homme à qui l'adversité a élevé un nouveau piédestal, et qui ne courbe point la tête devant ses oppresseurs ; un homme qui résiste aux violences ou qui flétrit les lâchetés des puissants, en même

Digitized by Google

temps qu'il contredit les idées favorites et les aveugles entraînements des peuples ; un homme qui cite à son tribunal et qui juge de haut les actes de tous, disant chaque jour le mot de chaque chose, et semblant se rajeunir et se multiplier dans une vieillesse active et féconde [1]. Seule figure vraiment royale d'une époque où la majesté du trône n'aura guère été sauvegardée que par la grandeur d'âme et la noblesse de caractère des princes détrônés, à Pie IX il est permis d'appliquer le portrait tracé au Livre de la Sagesse.

IV. « La sagesse divine est avec le Juste, et elle le protége. C'est elle qui l'a conduit par des voies droites ; elle lui a montré le royaume de Dieu, elle lui a donné la science des saints, elle l'a glorifié dans ses travaux, et lui en a fait recueillir les fruits » : *Sapientia deduxit Justum per vias rectas, et ostendit illi regnum Dei, et dedit illi scientiam sanctorum* [2]. Aux yeux des politiques terrestres, c'est une folie de s'obstiner dans les voies droites ; et pour les habiles de ce monde, rien n'est plus chimérique que le royaume de Dieu ; la science des saints n'a rien à voir avec le gouvernement des choses humaines. Eh bien ! en définitive, toute autre science, toute autre habileté ont été réduites à néant. Et tandis que toute la sagesse des sages d'ici-bas a été dévorée [3], « la sagesse d'en haut a assisté le juste contre ceux qui le circonvenaient de leurs fraudes, et elle l'a maintenu toujours honnête aux yeux de tous ; elle l'a gardé de ses ennemis, défendu contre les séducteurs » : *in fraude circumvenientium illum affuit illi, et honestum fecit illum ; custodivit illum ab inimicis, et a seductoribus tutavit illum.* « Elle lui a donné l'occasion d'un rude combat, afin qu'il demeurât vainqueur, et qu'il apparût à tous que la sagesse est plus puissante que tout » : *Certamen forte dedit*

[1] Ps. XCI, 14. — [2] Sap., X, 10. — [3] Ps. CVI, 27.

Digitized by Google

illi ut vinceret, et sciret quoniam omnium potentior est sapientia. « Elle ne l'a point délaissé lorsqu'il était livré, « vendu, trahi » : *hæc venditum justum non dereliquit*; « elle « ne l'a pas abandonné dans sa captivité, jusqu'à ce qu'elle « lui ait remis entre les mains le sceptre royal » : *et in vinculis non dereliquit illum, donec afferret illi sceptrum regni*, « et qu'elle lui ait conféré la puissance contre ceux qui le « déprimaient » : *et potentiam adversus eos qui eum deprimebant.* « Elle a convaincu de mensonge ceux qui cherchaient « à le salir : *Et mendaces ostendit qui maculaverunt eum;* « et elle lui a donné l'éclat d'une renommée éternelle » : *et dedit illi claritatem æternam* [1].

Il n'y a donc pas lieu, N. T.-C. F., de s'apitoyer sur le sort des justes, lorsqu'ils sont éprouvés et qu'ils paraissent vaincus, pas plus qu'il n'y a lieu d'envier le sort des impies, quand il semble que tout réussisse au gré de leurs vœux. Ceux-ci, nous dit le même auteur inspiré, « finiront par « tomber sans honneur, et leur chute sera suivie d'une « éternelle ignominie » : *Et erunt post hæc decidentes sine honore, et in contumelia inter mortuos in perpetuum.* « Gon- « flés, ballonnés d'orgueil et de jactance, Dieu les crèvera « et les réduira au silence » : *quoniam disrumpet illos inflatos, sine voce.* Ils se croyaient au-dessus de toute atteinte, et les voici « ébranlés, renversés jusque dans leurs fonde- « ments » : *et commovebit illos a fundamentis.* « Leur déso- « lation sera portée aux dernières limites, et ils passeront « leur temps à gémir, sans que personne se souvienne « d'eux désormais » : *et usque ad supremum desolabuntur, et erunt gementes, et memoria illorum peribit.* Pour toute réponse à leur douleur, « leurs iniquités se redresseront « contre eux et les accableront sous le poids de leurs accu- « sations » : *et traducent illos ex adverso iniquitates eorum*

[1] Sap., x, 11-14. — [2] Sap., IV, 13, 20.

Digitized by Google

Alors, poursuit l'écrivain sacré, « alors les justes seront « debout et pleins d'assurance contre ceux qui les auront « mis dans l'angoisse et qui leur auront enlevé le fruit de « leurs travaux[1]. A ce spectacle, les hommes de mal seront « troublés et saisis d'une frayeur horrible ; ils seront stu- « péfiés d'un salut si prompt, d'une délivrance si ines- « pérée » : *et mirabuntur in subitatione insperatæ salutis.* Étonnés d'un changement de fortune si soudain, si imprévu, ils diront en eux-mêmes, le cœur serré et plein de soupirs impuissants : « Voilà donc ceux dont nous avions fait le « sujet de nos risées et de nos outrages[2]. C'est donc nous « qui étions les insensés » : *Nos insensati !* « C'est donc nous « qui étions hors de la voie de la vérité » : *Ergo erravimus a via veritatis !* Nous qui nous disions les hommes de progrès, nous qui avions la prétention de tenir le flambeau de la science et de la civilisation, « la lumière de la justice n'a « point brillé pour nous, et le soleil de l'intelligence ne « s'est point levé sur nos esprits » : *Justitiæ lumen non luxit nobis, et sol intelligentiæ non est ortus nobis.* « Nous nous « sommes lassés en pure perte dans le chemin de l'ini- « quité ; nous avons marché sans profit dans les voies diffi- « ciles » : *Lassati sumus in via iniquitatis, ambulavimus vias difficiles*[3]. « Ayant ignoré la voie du Seigneur, à quoi nous « a servi notre orgueil, et qu'avons-nous tiré de la vaine « ostentation de notre puissance et de nos richesses[4] ? »

Réconfortés par ces enseignements et par ces oracles, ne

[1] Tunc stabunt justi in magna constantia adversus eos qui se angustiaverunt et qui abstulerunt labores eorum : videntes turbabuntur timore horribili. *Ibid.*, v, 1, 2.

[2] Dicentes intra se, pœnitentiam agentes, et præ angustia spiritus gementes : Hi sunt quos habuimus aliquando in derisum et in similitudinem improperii. Sap., v, 3. — [3] *Ibid.*, 4-7.

[4] Viam Domini ignoravimus. Quid nobis profuit superbia ? Aut divitiarum jactantia quid contulit nobis ? *Ibid.*, 8.

Digitized by Google

oyez donc point troublés à l'aspect des choses présentes, T.-C. F. Si vous voyez de nos jours le juste aux prises avec l'adversité, en lutte avec la persécution, ne vous inquiétez pas outre mesure sur son sort ; soyez rassurés sur l'issue finale du drame tragique dans lequel il est engagé et le monde avec lui. Le Seigneur tout-puissant ne lui a donné l'occasion d'un rude combat qu'afin qu'il restât vainqueur, et qu'on sût que la sagesse est la première de toutes les forces : *Certamen forte dedit illi ut vinceret, et sciret quoniam omnium fortior est sapientia.*

V. Au reste, Nos Très-Chers Frères, pour vous exciter à la confiance, nous n'aurions qu'à transcrire ici les paroles qui terminent l'allocution pontificale dont il vous sera donné lecture. Que de fois, depuis le début de nos malheurs, sans jamais vous dissimuler la profondeur et l'étendue de la crise, nous nous sommes opiniâtré à vous prédire un retour plus favorable des choses! Or, parce que le mal, au lieu de se ralentir, a toujours suivi une marche progressive, nous aurions pu devenir à vos yeux le prophète qui augure des chimères, ou le visionnaire qui débite les rêves de sa bonne foi optimiste. L'Esprit-Saint nous l'a dit: l'espérance est aisément impatiente, et rien n'afflige l'âme comme le délai d'une chose ardemment désirée : *Spes quæ differtur affligit animam*[1]. Malgré tout, nous ne saurions changer de langage, car ce n'est point ici l'effet d'une disposition naturelle, mais « c'est vous, ô Seigneur, qui m'avez « particulièrement établi dans ce sentiment d'espérance » : *Quoniam tu, Domine, singulariter in spe constituisti me*[2]. Et c'est vous surtout, ô Seigneur, qui avez mis au cœur de votre vicaire cette ferme et invariable confiance dont rien n'a pu le faire départir. Entendons-le qui emprunte aux saintes Écritures leurs oracles les plus touchants :

[1] Prov., XIII, 12. — [2] Ps. IV, 10.

Digitized by Google

« Assurément, dit-il, le Seigneur nous a visités avec sa « dure et grande et puissante épée [1] ; la fumée est montée au « souffle de sa fureur, et le feu a jailli de sa face [2]. Mais le « Seigneur nous rejettera-t-il donc pour toujours, ou ne « pourra-t-il plus se résoudre à nous être favorable [3] ? Loin « de nous cette pensée : car le Seigneur n'oublie point de « compatir, et sa colère ne parvient jamais à contenir ses « miséricordes [4]. Lui qui se multiplie pour pardonner [5], et « qui est propice à tous ceux qui l'invoquent dans la vérité [6], « il répandra sur nous les richesses de sa miséricorde. »

Appliquons-nous donc, N. T.-C. F., durant ces jours de jeûne et de pénitence, à fléchir le courroux céleste, de telle sorte que la solennité de la résurrection du Christ nous trouve ressuscités nous-mêmes à une vie nouvelle, et nous fasse apercevoir enfin l'aurore du triomphe de son Église. Espérons, dit Pie IX, que « le Dieu juste et miséricordieux, « qui, dans ses desseins secrets, a permis que nous soyons « nés pour voir l'écrasement de notre pays et le renverse- « ment de la ville sainte, et pour y demeurer pendant qu'elle « est livrée aux mains des ennemis [7], daignera incliner son « oreille et entendre, ouvrir ses yeux et voir notre désola- « tion et la désolation de la cité qui a l'honneur de porter « son nom [8]. »

Ces vœux et ces espoirs sont les nôtres, N. T.-C. F., et nous avons le bonheur de servir « un Maître qui n'a pas coutume d'abandonner ceux qui espèrent en lui [9] ».

A CES CAUSES, etc.

[1] Isa., XXVII, 1. — [2] Ps. XVII, 17. — [3] Ps. LXXVI, 7. — [4] *Ibid.*, 9. Isa., LV. 7. — [5] Ps. CXLIV, 19. — [6] 1 Mach., II; 7. — [7] Dan., IX, 18. [8] Judith., XIII, 17.

Digitized by Google

XXXVII

LETTRE

A M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

AU SUJET DU PROJET DE LOI DU GOUVERNEMENT ITALIEN CONTRE LES CORPORATIONS RELIGIEUSES.

(XIII JANVIER MDCCCLXXIII.)

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Permettez que je vous remercie, en mon nom et au nom de tous les gens de bien de mon diocèse, du choix que vous avez fait de M. de Corcelles pour représenter la France auprès du saint-siége dans les conjonctures extrêmes où le monde chrétien se trouve placé par les conséquences de la politique embrassée sous le précédent régime.

A l'expression de ma gratitude, je joindrai celle d'un ardent désir, devenu aujourd'hui un espoir.

La liberté de la pleine action du chef de l'Église demande impérieusement qu'il ait auprès de lui les divers centres des corporations religieuses, qui sont les instruments traditionnels et à plus d'un égard nécessaires du gouvernement général de l'Église.

Digitized by Google

Par elles-mêmes, ces corporations, formées de nationaux de toutes les parties du monde, ont des droits acquis dans la capitale du monde chrétien ; elles y ont leur passé, leur histoire, leurs archives, les tombeaux et les châsses de leurs fondateurs, leurs maisons de procures, de noviciats, de scolasticats ; et, rien qu'à ce titre, elles peuvent prétendre à la protection de tous les gouvernements d'où ressortissent les membres dont elles se composent.

Mais, en dehors même du droit de propriété et du fait de possession qui les concerne, l'intérêt de la catholicité entière et les besoins du chef de la catholicité réclament leur conservation.

Car, outre qu'elles sont une pépinière d'apôtres, de missionnaires, de vicaires apostoliques, dont l'administration pontificale ne serait privée qu'au grand détriment de la prédication de l'évangile et de la propagation de la foi dans les pays infidèles ou schismatiques, elles ont avec la personne et avec les fonctions les plus sacrées et les plus délicates du vicaire de Jésus-Christ un autre rapport plus étroit.

En tant que docteur suprême et infaillible de la chrétienté, le pontife romain veut et doit être entouré de toutes les lumières qui sont à sa disposition. Le successeur de saint Pierre n'a pas la prétention d'être inspiré, et l'infaillibilité que la foi catholique lui reconnaît consiste seulement dans le privilége d'une assistance d'en haut qui préserve d'erreur l'exercice souverain de son autorité enseignante. Plus cette autorité est acceptée comme irréfragable, plus il nous importe à tous qu'elle ne soit privée d'aucun des moyens humains, naturels et surnaturels, dont la promesse divine présuppose l'emploi.

Or, il est reconnu, et le vicaire de Jésus-Christ lui-même, dans sa récente allocution, déclare que, pour l'usage de son magistère doctrinal non moins que de son office pastoral, l'éloignement des ordres réguliers lui soustrairait des res-

Digitized by Google

sources dont il sent le très-grand besoin : *sed Romano quoque Pontifici subducuntur auxilia quibus, uti universalis magister et pastor, ad totius Ecclesiæ regimen tantopere indiget.* Les instituts réguliers, en effet, sont en possession de fournir aux diverses congrégations et commissions ecclésiastiques, et au sacré collége lui-même, des hommes qui ont toujours été comptés parmi les plus érudits et les plus expérimentés, leur vie de retraite leur offrant plus de facilités qu'à tous autres pour les études spéciales et les recherches profondes.

Le décret qui supprimerait les corps religieux dans la ville de Rome, atteindrait donc, par son contre-coup, toutes les intelligences et les consciences chrétiennes, en retirant à leur guide vénéré, au régulateur divinement établi de leurs croyances et de leurs actes, une partie considérable des conseils ordinaires qui forment la garantie humaine de ses décisions et de ses réponses. Et, bien que la providence divine dût alors y suppléer par d'autres voies, il n'est cependant tolérable à aucun titre pour la grande communauté catholique qu'un pareil trouble soit apporté au fonctionnement régulier de la souveraine magistrature des âmes.

Au reste, le seul fait de la présentation de ce projet de loi, de la part d'un gouvernement qui a eu la prétention de remplacer efficacement la souveraineté temporelle des papes par une bonne *loi des garanties*, démontre irréfragablement l'absolue nécessité de cette puissance temporelle éloquemment défendue à diverses reprises par M. le Président actuel de la République française. J'aime à me souvenir que les précieuses relations qu'il m'a été donné de nouer avec lui, datent de cette mémorable époque.

J'ai la confiance que, ne pouvant remédier présentement à tout le mal qui a été fait, il s'emploiera énergiquement à obtenir le maintien des ordres religieux et de leurs maisons généralices à Rome. Il voudra, en particulier, que le géné-

Digitized by Google

ralat du *Jésus* et le collége romain, qui sont essentiellement des maisons internationales, ne soient point détournés de leur fin. Je le demande pour ma part en qualité d'évêque français, ayant plus de vingt de mes prêtres dans la Compagnie de Jésus, et n'ayant jamais cessé, depuis plus de quinze ans, d'entretenir dans nos établissements français de Rome plusieurs élèves ecclésiastiques qui suivent les cours et prennent les grades du collége romain.

Agréez l'hommage des respectueux sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

Digitized by Google

XXXVIII

EXHORTATION

ADRESSÉE AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION DE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES DANS L'ÉGLISE DU JÉSUS A POITIERS.

(XXIX JANVIER MDCCCLXXIII.)

Audiant mansueti et lætentur.
Que les doux entendent et se réjouissent.
(Ps. XXXIII, 3.)

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

Pour quiconque a tant soit peu étudié saint François de Sales, sa vie, son caractère, ses actes, ses écrits, principalement ses entretiens et ses lettres, la fête de cet incomparable évêque ramène annuellement un de ces jours qui apporte au cœur la joie d'un véritable jour de fête. Comment ne pas se complaire, ne pas se délecter dans la compagnie, dans le souvenir, dans le culte d'un des esprits les plus aimables, d'un des hommes les plus distingués et les plus parfaits dont l'humanité s'honore? En lui reluisent des qualités si attachantes, si séduisantes qu'on se demande si jamais une autre figure a plus fidèlement reflété celle de

Digitized by Google

l'Homme-Dieu. Pour moi, quand je considère les traits de l'évêque de Genève, volontiers j'écrirais au bas du tableau les paroles de l'apôtre : *Benignitas et humanitas apparuit Salvatoris nostri Dei* [1]. Car, en réalité, c'est bien « l'apparition de la bénignité et de l'humanité de notre Dieu Sauveur ». La définition que le Maître a donnée de lui-même, il eût appartenu au disciple de la reproduire et de se l'approprier, si sa modestie ne le lui eût interdit : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur [2] ». Ces paroles expriment, en effet, le caractère propre de saint François de Sales : à tout jamais il sera offert aux générations comme la personnification de la douceur chrétienne.

Encore bien que nous soyons assemblés ici pour nous entretenir de l'œuvre placée sous son patronage, plutôt que pour célébrer ses louanges, il est juste pourtant que nous accordions quelque chose à l'exigence, d'ailleurs très-douce, de cette solennité. Souffrez donc que, dans le langage de la conversation familière qui sied à ces réunions, je vous dise d'abord quelques mots de celui que l'Église nous fait honorer en ce jour. Ce sera vous recommander déjà, je crois, l'association qui porte son nom.

I. J'ai eu plus d'une fois la pensée et le désir de faire le panégyrique de saint François de Sales. Ne l'ayant pas fait jusqu'à ce jour, je ne le ferai point désormais, les occupations dont ma vie est surchargée ne se prêtant plus à ces sortes d'œuvres oratoires. Il me semble que je l'aurais formulé en deux points et que j'aurais dit :

Le monde, qui fait peu d'estime de la douceur, se plaît à la confondre avec la faiblesse de caractère : et saint François de Sales a montré dans sa personne l'alliance de la douceur avec l'énergie de la volonté. Plus souvent

[1] Tit., III, 4. — [2] Matth., XI, 29.

Digitized by Google

encore, on a voulu identifier la douceur avec la petitesse d'intelligence : saint François de Sales a montré en lui l'alliance de la douceur avec l'élévation et l'étendue comme avec la grâce et les charmes de l'esprit. Parcourons ou plutôt effleurons ces pensées.

Et d'abord cet homme de qui l'on a pu dire, comme de Moïse, qu'il était « le plus doux des hommes [1] », cet homme a déployé une admirable force dans le gouvernement pratique de sa propre vie. Il portait en lui et il trouvait autour de lui tous les genres de séduction. Pour comprendre ce qu'il y eut de mérite dans la constante régularité de sa chaste jeunesse, il faut savoir ce qu'étaient les gymnases et les universités durant cette période qui suivit l'éclosion de ce qu'on osa bien appeler la réforme. Arrivé à l'âge de prendre une détermination, ce fils de famille, cet aîné de race, rompt en visière avec les idées reçues; sa douceur lutte victorieusement contre les volontés d'un père respectueusement honoré, contre les larmes d'une mère tendrement aimée. Regardez-y de près : sa vie entière est un combat contre lui-même; sa douceur même est un exercice continuel de sa force, car la douceur ne lui est pas naturelle : par tempérament, il eût été porté à la vivacité et à la colère. L'exquise sensibilité de son cœur lui eût été un autre piége : âme à la fois la plus aimante et la plus retenue, la tendresse de ses affections n'est égalée que par l'énergique délicatesse de sa conscience; et s'il apercevait dans les replis de son être une seule fibre qui ne fût pas pure, il déclare qu'il l'en arracherait à l'instant même. Habile pilote, il a si bien gouverné son cœur au milieu de tous les écueils, que jamais il ne s'est écarté du Seigneur : *Et gubernavit ad Dominum cor ipsius* [2].

Cet homme, « le plus doux des hommes », il a été fort

[1] Numer. XII, 3. — [2] Eccli., XLIX, 4.

Digitized by Google

dans le gouvernement des âmes. Le résultat, le fruit de la direction de saint François de Sales, c'est sainte Chantal, c'est-à-dire « la femme forte » entre toutes les autres, « rareté plus précieuse que ce qui s'apporte des extrémités « du monde [1] ». Le résultat, le fruit de cette direction, de cette conduite spirituelle, c'est l'ordre de la Visitation, c'est-à-dire, sous l'apparence d'une vie commune et facile, la pratique du renoncement le plus constant et le plus absolu. Lisez, Mesdames, quelques-unes de ces vies qui ont été récemment publiées et qui forment l'Année sainte des Religieuses de la Visitation-Sainte-Marie : vous y trouverez, durant le cours de deux siècles, l'exemple des plus mâles vertus dont votre sexe puisse offrir le spectacle. Il est vrai, à chaque pas vous y rencontrez des fleurs, mais des fleurs semées sur la route du plus pur et du plus vrai christianisme, sur le chemin authentique de la croix. Oui, ce François de Sales, dont les mains délicates semblent faites au tour et sont pleines d'hyacinthes [2], peu d'autres ont eu autant que lui le don de manier et de pétrir les âmes, de leur communiquer une trempe virile, de les gouverner et de les tourner tout entières vers le Seigneur : *et gubernavit ad Dominum cor ipsius.*

Enfin, cet homme, « le plus doux des hommes », il a été fort dans le gouvernement des affaires. A en croire les préjugés mondains, la douceur est incompatible avec les grandes entreprises : elle n'est jamais héroïque. Et voilà qu'en saint François de Sales s'est révélée l'aptitude de la douceur aux affaires les plus difficiles.

Veuillez regarder de près, et suivre dans le détail de ses œuvres le prévôt du chapitre de Genève qui s'est fait l'apôtre du Chablais. Est-il une détermination plus hardie que celle de s'aller établir à Thonon, centre de l'hérésie

[1] Prov., xxxi, 10. — [2] Cant., v, 14.

Digitized by Google

et de l'opposition ? Cette entreprise impossible, il l'exécute et il la poursuit avec ce courage gai et tranquille, qui est le partage des caractères doux. A côté de lui, un autre ouvrier évangélique, le Père Chérubin, se plaint que François de Sales gâte tout par sa mollesse; mais ce fils du tonnerre[1], par ses audaces imprudentes, s'engage à tout propos dans de mauvais pas; il faut que cette douceur dont il ne s'accommode point vienne parlementer en sa faveur, et le délivrer des mains des hérétiques qui un jour l'ont emprisonné dans un clocher. Soixante-douze mille hérétiques ramenés à la foi et à l'unité de l'Église : n'est-ce pas de quoi justifier l'apôtre accusé de tout perdre par sa douceur ?

Voilà pour le missionnaire. L'évêque ne montre pas moins de force dans le gouvernement de son Église. Le Seigneur a dit : « Bienheureux les doux, parce qu'ils possède-« ront la terre ![2]» Tout cède à la parole et à l'autorité d'un maître si doux. Nul diocèse mieux réglé, mieux discipliné que le sien; il opère l'œuvre difficile de la réforme des ordres religieux; il fonde lui-même un institut nouveau, et il le crée avec des conditions de durée qui démontrent la puissance comme la sagesse de ses conceptions.

Mais ce qu'on ignore, c'est que François de Sales, qui se défendait de toute participation à la politique, fut un homme politique aux vues très-élevées et très-hardies. Quelle fermeté il sut déployer, dans les conseils du duc de Savoie et à la cour de France, pour disputer et enlever aux hérétiques les avantages funestes que la diplomatie n'osait leur retirer !... Vous trouverez çà et là dans ses lettres le coup d'œil d'un grand homme sur l'état et sur l'avenir de la France, où il voyait que le pouvoir monarchique, en abaissant toutes les supériorités sociales, en absorbant toutes les libertés des provinces, en détruisant avant tout les libertés ecclésiastiques, préparait les triomphes de l'anar-

[1] Marc., III, 17. — [2] Matth., v, 4.

Digitized by Google

chie et les excès de l'impiété. « Je vois bien, disait-il avec douleur, que c'en est fait de nos libertés de deçà... Que Dieu bénisse la France de ses grandes bénédictions, et la rende sainte et prospère comme au temps de saint Louis! »

Il a considéré les choses encore de plus haut. D'un regard ferme et profond, il a vu l'ancienne pensée catholique abandonnée par les rois très-chrétiens, ou du moins par les ministres les plus renommés. La politique se déshonore par des combinaisons et des alliances qui répugnent à l'honneur par cela seul qu'elles répugnent à la foi. La grande unité religieuse de l'Europe est à la veille de se dissoudre en droit, après s'être dissoute en fait. Les divisions entre peuples chrétiens se raniment; les guerres intestines sont inévitables : à la Ligue succédera la Fronde. Enrôler de nouveau tous ces instincts remuants au service du droit et de la vérité; jeter sur les plages de l'Afrique et de l'Orient tous ces combattants divers; réunir sous la bannière du fils aîné de l'Église les héros de la Ligue comme ceux du parti royal; aller porter au Sarrazin et au Turc, sinon le coup mortel, au moins le coup décisif qui le refoulera dans ses retranchements; prévenir de soixante ans l'exploit de Sobieski; par-dessus tout, christianiser le pouvoir qui se machiavélise, remettre la politique d'accord avec l'Évangile : voilà ce que saint François de Sales a conçu; voilà ce que, dès l'année seize cent deux, il a prêché dans la chaire de Notre-Dame de Paris, où il prononçait l'éloge funèbre du dernier des croisés français. Avec tout le feu du patriotisme chrétien, il stimule les âmes ardentes de son auditoire guerrier; il cherche à replanter dans les cœurs, à replacer dans les mains de tous ces hommes la croix et l'épée déposées sur le catafalque du soldat catholique et lorrain. Invoquant une antique prédiction relative à la mission des rois de France, il ne craint pas de jeter à Henri IV lui-même une sainte provocation. Et plus tard, quand

Digitized by Google

ce grand roi succombe sous le poignard, le noble évêque se lamente, parce qu'il espérait qu'enfin ses leçons allaient être comprises; que ce puissant monarque, en se liguant avec ses voisins, allait travailler à rétablir l'antique unité de la république chrétienne. Dites donc qu'il n'a pas su comprendre les grandes choses, aborder les grandes questions, cet homme si doux qui, seul peut-être en Europe, eut alors l'intelligence de la situation; cet homme qui, s'il eût été écouté, aurait épargné à la politique des derniers siècles une tache qu'elle n'a cessé de porter sur son front, et l'aurait préservée des fautes dont nous subissons encore aujourd'hui les fatales conséquences!

La douceur n'est donc point si impropre qu'on veut bien le dire aux grandes entreprises et aux grandes résolutions. « Que les doux entendent, et qu'ils se consolent » : leur partage n'est pas si mauvais : *audiant mansueti et lætentur.*

Et maintenant dirai-je comment saint Francois de Sales unissait à la douceur de l'âme l'étendue de l'esprit et des connaissances, la hauteur et la force de l'intelligence? Si nous considérons en lui le théologien : qu'il s'agisse des vérités ou des vertus chrétiennes, sur les questions doctrinales ou pratiques, il possède à fond les enseignements de saint Thomas, et il les met à la portée de tous les esprits; il est consulté par le pontife romain lui-même, à propos des questions les plus délicates du mystère de la grâce : en dogme, pas un faux pas; en morale, pas une exagération ni une apparence de relâchement. Le controversiste : on connaît le mot du cardinal du Perron : « s'il s'agit de convaincre les hérétiques, qu'on me les envoie; s'il s'agit de les convertir, qu'on les adresse à M. de Genève ». Mais M. de Genève ne convertit si sûrement que parce qu'en même temps il éclaire; nul n'excelle comme lui à mettre les questions dans leur vrai jour : Bossuet, admirateur si

Digitized by Google

déclaré de saint François de Sales, s'est visiblement servi de ses *Controverses* en plus d'un endroit de ses *Avertissements aux protestants*. Enfin, si nous considérons l'écrivain ascétique, on peut dire que notre saint occupe le premier rang parmi les auteurs spirituels : il parle avec la même supériorité le langage des simples et le langage des parfaits ; jamais la piété n'a été présentée sous des formes plus attrayantes. Aussi n'est-ce point être téméraire désormais que d'espérer une prochaine déclaration du siége apostolique qui le rangera parmi les docteurs de l'Église. Avant saint Alphonse de Liguori, et dans une spère plus haute et plus étendue que lui, il a vraiment enseigné l'Église, et les ruisseaux de sa doctrine ont dérivé et dérivent encore dans toutes les classes et tous les ordres de la société chrétienne. Je ne parle point des qualités naturelles de son style, qui le place si au-dessus de la plupart de ses contemporains. Gracieux, imagé, flexible, varié, il prend tous les tons, et la langue française emprunte de sa plume des charmes qu'on ne lui connaissait pas. Par lui s'est vérifiée une fois de plus la maxime de ce philosophe ancien, qui faisait remarquer que le vrai talent a coutume de se rencontrer chez les hommes doux : *audiant mansueti et lætentur*.

Mais l'érudition, la science, le talent ne sont point assez, si la connaissance des choses ne se complète par la connaissance des hommes. Or, l'évêque de Genève, cet homme si doux, fut à la fois très-pénétrant, très-perspicace, et il se distingua par cette qualité très-rare que l'idiome chrétien a nommée le discernement des esprits. Si grande que fût sa charité, elle n'était point cette bienveillance banale qui met tout au même rang et sur la même ligne ; sa douceur était plus fine que la prudence des plus prudents. Il avait le don de scruter les pensées, de démêler les intentions, de lire dans les cœurs : c'est pourquoi il estimait chacun dans un degré différent, selon la proportion de ses mérites; et il sa-

Digitized by Google

vait employer chacun selon sa mesure et le caractère de ses aptitudes.

C'est par ce côté que Fénelon ne se lassait pas d'admirer saint François de Sales : cet œil si clairvoyant, ce regard si profond, accompagné d'une si grande indulgence....

II. Je m'aperçois que je me suis laissé aller bien au delà de mon dessein, et j'ai hâte de venir au thème particulier de cet entretien.

Eh bien donc, c'est à juste titre qu'une des œuvres qui correspondent le plus à nos besoins présents a voulu se placer sous la bannière de ce grand homme et de ce grand saint.

Il y avait une œuvre de la Propagation de la Foi chez les nations infidèles ou séparées de l'Église : œuvre capitale, à qui la première place sera toujours réservée. Mais, hélas ! la séparation, l'infidélité se sont installées désormais au cœur même des nations chrétiennes. Pas une province, pas un diocèse qui n'ait aujourd'hui sa Chine domestique, ou, si vous voulez, son Chablais local. Abandonné à lui-même, le ministère ordinaire des prêtres répandus dans ces cantons ingrats est presque toujours stérile, impuissant et bientôt découragé. Nous en avons l'exemple sous nos yeux, dans ces contrées protestantes où le bien est impossible à faire avec les seules ressources indigènes. Il faut un appoint, et un appoint considérable du dehors. Il le faut pour reconstruire, restaurer, orner les églises : car ces populations, qui ne feraient aucun sacrifice pour l'entretien et l'embellissement de la maison de Dieu, sont néanmoins très-sensibles aux beautés du culte catholique. Il le faut pour fonder et entretenir les écoles : car, plus la génération adulte est ignorante des choses religieuses et dépourvue de tout sens moral et chrétien, plus il est indispensable que l'enfance et la jeunesse soient placées sous une influence nouvelle, et que l'école supplée aux lacunes de la famille. Il le faut pour

Digitized by Google

procurer de temps en temps les exercices de la mission; et ici nous remercions de grand cœur les personnes qui s'emploient au succès d'une œuvre parallèle, qui est vraiment la sœur et la compagne très-utile de celle-ci[1] : les salutaires ébranlements de ces contrées ont presque toujours été dus aux accents d'une voix qui avait le mérite de la nouveauté, aux industries d'un ministère qui savait se multiplier et qui allait chercher de village en village, et jusque dans leurs maisons, des auditeurs trop peu empressés pour la parole du salut. Il le faut enfin pour créer çà et là quelques centres d'action d'où il soit possible de se répandre sur les divers points d'un voisinage où le séjour habituel du prêtre est rendu comme impossible par l'absence de toute occupation et de toute consolation ordinaire, et par les inconvénients et les dangers d'un isolement mortel.

L'Association de Saint-François a été établie en vue de satisfaire à ces diverses nécessités. Ce qu'elle a déjà procuré de bien, ce qu'elle a porté de fruits parmi nous, vous le savez par les comptes-rendus annuels. Si l'œuvre cessait, je devrais fermer aussitôt douze ou quatorze écoles de l'un et de l'autre sexe, et replacer dans les tristes conditions où je les ai trouvées bon nombre de paroisses qui n'avaient pas eu de prêtres résidants depuis la révolution.

Mais, pour continuer d'avoir part aux libéralités de l'œuvre centrale, il est clair que nous devons nous-mêmes y apporter notre contingent. Il ne faut pas que nos mains, largement ouvertes et tendues pour recevoir, s'exposent au reproche d'être invariablement repliées et contractées quand il est question de donner : *non sit porrecta manus tua ad accipiendum, et ad dandum collecta*[2]. Il faut au moins que les

[1] L'Œuvre des Campagnes, qui a pour objet principal de favoriser les missions dans les paroisses rurales.

[2] Eccli., IV, 36.

Digitized by Google

muscles extenseurs, comme disent les savants, alternent leur office avec les muscles contracteurs. Nous avons ce bénéfice assuré, que nous recevrons toujours plus que nous ne donnerons, notre diocèse étant l'un de ceux que ses trente et quelques mille protestants rangent parmi les plus besogneux.

Voilà pourquoi je viens aujourd'hui vous féliciter et vous encourager, vous tous et vous toutes qui nous avez donné votre coopération; vous inviter et vous stimuler, vous qui ne nous l'avez pas donnée encore.

Je ne sache pas, pour des chrétiens, pour des fidèles, d'objet plus légitime de leur ambition que de mériter la qualification donnée par saint Paul à de simples laïques.

« Saluez en mon nom, écrivait-il aux Romains, saluez « Prisque et Aquila, mes auxiliaires dans le Seigneur »: *salutate Priscam et Aquilam, coadjutores meos in Domino*[1]. C'étaient de pieux époux adonnés à une profession manuelle[2]; ils n'avaient d'autre titre que celui de leur baptême. N'importe : le grand apôtre les appelle « ses coadjuteurs ». Il déclare qu'il n'est pas le seul qui leur soit obligé; mais bien, avec lui, toutes les Églises des Gentils : *quibus non solus ego gratias ago, sed et cunctæ Ecclesiæ Gentium*[3]. Et parce que l'épouse lui avait apparemment apporté un concours plus spécial, c'est à elle qu'il donne le premier rang dans cette coadjutorerie sacrée.

Ainsi aimons-nous à le dire de vous, Mesdames. Nous reconnaissons en vous nos très-constantes et très-utiles adjutrices. Si nos occupations et nos devoirs ne nous permettent pas de vous exprimer souvent nous-même notre reconnaissance, croyez que nous n'omettons point d'en épancher le sentiment aux pieds du Seigneur; et la dette que nous nous faisons un devoir d'acquitter au saint autel n'est pas seule-

[1] Rom., XVI, 3. — [2] Act., XVIII, 2, 3. — [3] Rom., XVI, 4.

Digitized by Google

ment la nôtre, c'est celle de toutes les églises de ce vaste diocèse : *quibus non solus ego gratias ago, sed et cunctæ Ecclesiæ Gentium.*

Il est un autre texte de l'apôtre qui a plus d'une fois attiré notre attention, parce que nous en avions l'application sous les yeux. C'est au chapitre seizième et dernier de la première épître aux Corinthiens.

« Vous connaissez, leur écrit-il, la maison de Stéphana « et de Fortunat..., lesquels se sont donné la mission de « s'employer au service des saints » : *nostis domum Stephanæ et Fortunati..., quoniam in ministerium sanctorum ordinaverunt se ipsos*[1]. Eux aussi étaient des séculiers, des laïques; mais ils s'étaient conféré à eux-mêmes une sorte d'ordination pour l'accomplissement d'un ministère qui les associait à celui des ouvriers évangéliques. Or, poursuit l'apôtre, « je « vous adjure d'avoir pour eux la considération et la con- « fiance dues à des personnes de cette sorte, et à tous ceux « qui contribuent par leur peine et par leur travail à l'œuvre « de Dieu » : *obsecro autem... ut et vos subditi sitis ejusmodi, et omni cooperanti et laboranti*[2].

Des gens toujours prêts à s'étonner de tout, et qui croient facilement nouveau tout ce qui les étonne, manifestent parfois leur humeur à propos de ces diverses œuvres contemporaines de zèle, de charité, de religion, qu'ils qualifient du nom de néo-christianisme, et dont ils prétendent que les siècles antérieurs n'offrent point la trace. Il faut, selon eux, arriver au dix-neuvième siècle pour rencontrer dans la langue et dans les habitudes chrétiennes ce qui se nomme aujourd'hui « les œuvres ».

Cette chose nouvelle, mes Frères, je pourrais vous la montrer dans l'ancien Testament. Mais, pour ne parler que des temps chrétiens, rien n'est plus familier que cette nou-

[1] I Corinth., XVI, 15. — [2] *Ibid.*, 16.

Digitized by Google

veauté dans le récit évangélique et dans celui des actes et des épîtres des apôtres. Alors, comme aujourd'hui, plus qu'aujourd'hui, le ministère pastoral était puissamment aidé par le bon vouloir des personnes du monde, et chaque ville offrait quelque maison qui était comme l'intendance générale des affaires chrétiennes. Non-seulement l'apôtre suppose que cette maison est connue de ceux auxquels il écrit : *nostis domum Stephanæ et Fortunati ;* mais parce que les hôtes de cette maison ont montré un dévouement à toute épreuve, il veut qu'on ait pour eux plus que de l'estime et de la déférence, il veut de la docilité et de la soumission. Il n'y a point ici de conflit de juridiction, et l'honneur du caractère sacré n'est point en cause. Il est naturel que les personnes qui s'emploient bénévolement à une œuvre spéciale, y acquièrent une compétence, une expérience à laquelle on doit s'en rapporter.

Nous n'avons point oublié ces enseignements de l'apôtre, mes Frères, et nous savons les mettre en pratique. Nous aussi, quelque ministère que nous remplissions, nous connaissons à la ville telles et telles maisons qui se sont adjugé à elles-mêmes, pour notre grand profit, le département de telles et telles œuvres. De quelque partie du diocèse que le prêtre arrive, il va, sans hésitation, frapper à cette demeure où il trouvera conseil, renseignements, secours. Et parce que ce genre de soins impose du travail, des écritures, des correspondances, des tenues de comptes et bien d'autres fatigues ; parce que l'aumône de soi-même et de son temps n'est pas moins méritoire que l'aumône de l'argent, largement octroyé par d'autres personnes dont l'inépuisable charité a le secret de suffire à tout, nous avons pour les unes et pour les autres les sentiments les plus vifs de respect et de gratitude. Nous tenons en grande estime de pareils dévouements, et Dieu nous garde d'être jamais ou dédaigneux ou ingrats envers les âmes pieuses qui s'y dépensent tout

Digitized by Google

entières. Nous rappellerions nos coopérateurs, s'il le fallait, à la recommandation formelle qui leur a été faite : *obsecro autem ut et vos subditi sitis hujusmodi, et omni cooperanti et laboranti.*

L'apôtre poursuit : « Parce qu'elles ont suppléé à ce que « vous ne pouviez pas faire par vous-mêmes, connaissez « donc et honorez de telles personnes » : *quoniam id quod vobis deerat, suppleverunt,.. cognoscite ergo qui hujusmodi sunt* [1]. Il est juste en effet que nous connaissions et que nous honorions de si respectables auxiliaires. Quelle que soit la malignité des enfants du siècle, ces relations et ces connaissances ne tourneront point à scandale.

Je finis, Mesdames, en vous adressant le salut qu'envoyait autrefois saint Paul à vos devancières : *Salutate Mariam quæ multum laboravit in vobis. Salutate Persidem charissimam quæ multum laboravit in Domino* [2]. Eh bien ! oui, salut, bénédiction, grâces spirituelles et temporelles de toutes sortes à vous, femmes chrétiennes, pieuses veuves, vierges fidèles, à vous qui avez beaucoup fait déjà et qui aspirez à faire plus encore pour la cause du Seigneur. *Et benedictio Dei omnipotentis*, etc.

[1] 1 Corinth., 17, 18. — [2] Rom., XVI, 6, 12.

Digitized by Google

XXXIX

HOMÉLIE PASCALE

AU RETOUR D'UN VOYAGE *AD LIMINA APOSTOLORUM*

PRONONCÉE

DANS LA CATHÉDRALE DE POITIERS, LE SAINT JOUR DE PAQUES MDCCCLXXIII

SUIVIE DE LA COMMUNICATION DE DEUX BREFS APOSTOLIQUES.

Dixit ergo : Vadam et videbo visionem hanc magnam.
Il dit donc : J'irai et je verrai ce spectacle vraiment grand.
(Exod., III, 3.)

Mes Très-Chers Frères,

I. C'était la parole que je vous adressais, c'était le projet que je vous annonçais aux premiers jours de cette année naissante. Par la grâce de Dieu, il m'a été donné de tenir cette parole, de mettre à exécution ce projet. Et, remontant aujourd'hui pour la première fois dans cette chaire à la suite de ce voyage lointain promptement et heureusement accompli, il me semble que le sujet de mon discours m'est dicté par votre attente comme par le besoin de mon cœur. Celui des fils qui a eu le bonheur de visiter et d'entendre

Digitized by Google

le père commun de toute la famille, comment imaginer que, revenu vers les siens, il ne fasse point porter ses premiers entretiens sur ce qui intéresse au suprême degré la légitime curiosité et la piété filiale de tous?

Me trompais-je, mes Frères, dans l'impression que j'éprouvais tout à l'heure en vous entendant répéter l'invitation les apôtres à Madeleine : *Dic nobis, Maria, quid vidisti in via* : « Dites-nous ce que vous avez vu dans la route »? J'ai hâte de vous satisfaire, et cette même séquence pascale va me fournir les éléments de ma réponse : « J'ai vu le sépulcre d'un vivant »; et, dans ce sépulcre d'un vivant, j'ai auguré « la gloire d'un ressuscitant » : *Sepulcrum Christi* (je puis bien le dire ainsi, puisqu'il s'agit de celui qui représente et continue le Christ) *sepulcrum Christi viventis, et gloriam vidi resurgentis.* Plaise à Dieu qu'il me soit accorder de rassembler et de présenter convenablement sous ce double aspect mes pensées, mes souvenirs, mes impressions, mes espérances!

J'avais donc dit comme Moïse : « J'irai et je verrai cette « grande vision ». C'est qu'en effet, dans l'existence dix-huit fois séculaire de la papauté, dans cette existence traversée de tant d'épreuves, à peine rencontre-t-on, en considérant les jours les plus orageux et les plus dramatiques du passé, une situation plus extrême, une crise plus aiguë, une phase plus émouvante que n'est le drame de l'heure présente.

Le miracle qui excitait l'étonnement de Moïse, c'est que le buisson fût en feu et qu'il ne se consumât point : *Et videbat quod rubus arderet, et non combureretur* [1]; et l'objet de son voyage, le but de son ascension, c'était de voir de près et de s'expliquer à lui-même cette grande merveille : *Vadam et videbo visionem hanc magnam, quare non comburatur rubus* [2].

[1] Exod., III, 2. — [2] *Ibid.*, 3.

Digitized by Google

En vérité, n'est-ce pas là le phénomène dont nous sommes témoins ? La révolution, qui porte partout le fer et le feu, qui se joue avec le sang et avec la flamme, la révolution a multiplié ses torches incendiaires, elle a accumulé ses fascines embrasées autour de la résidence du vicaire de Jésus-Christ. Le Vatican est tout investi de flammes ; et voici que, comme autrefois le Seigneur sur le mont Horeb, son représentant siége majestueusement et rend ses oracles solennels au centre du buisson qui brûle et ne se consume pas [1]. Eh bien ! oui, il faut, quand on le peut, aller voir de ses yeux un tel prodige : *Vadam et videbo visionem hanc magnam, quare non comburatur rubus.*

II. Ce que nous avons vu, mes très-chers Frères, nous disons d'abord que c'est un tombeau, mais le tombeau d'un vivant : *sepulcrum viventis.*

C'est un tombeau. Pour avoir le droit de s'exprimer ainsi, il n'est pas besoin de se reporter aux époques lointaines de l'histoire, alors que la Rome des papes donnait le branle politique et imprimait la direction à toutes les sociétés civilisées, quand elle était le rendez-vous ordinaire de tout ce qu'il y avait de grand dans l'Europe chrétienne, quand les rois et les peuples réclamaient son arbitrage et se guidaient d'après ses réponses et ses décisions. Non, il n'est pas besoin d'aller chercher jusque-là le terme de comparaison. Ne regardons que la Rome de ces derniers temps, la Rome du pontife-roi envoyant ses bénédictions à la ville et au monde, la Rome des grandes solennités de Noël et de Pâques ou du *Corpus Christi*, la Rome du dix-huitième centenaire des saints apôtres ou du concile œcuménique du Vatican, la Rome habitée par cinq cents ou huit cents évêques, la Rome dont les pompes religieuses étaient en même temps les plus magnifiques de toutes les pompes royales, la Rome enfin

Digitized by Google

qui, comme l'antique capitale du peuple de Dieu, était la ville du grand et du beau, la ville du goût parfait, l'ornement, la joie, le modèle de toute la terre : *Urbs perfecti decoris, gaudium universæ terræ* [1].

Ah ! mes très-chers Frères, depuis qu'elle est tombée sous le joug des profanes, cette Rome ne se rencontre plus dans Rome. Sans être un Jérémie, plus d'une fois, durant mon récent séjour, je me suis arrêté, les yeux mouillés de larmes et le cœur plein de soupirs amers, sur quelqu'une des hauteurs qui dominent la cité, et j'ai exhalé mon deuil en cette lamentation : « Comment est-elle assise dans la solitude, la ville autrefois remplie d'un peuple choisi : *Quomodo sedet sola civitas plena populo*? La maîtresse des nations est condamnée au veuvage, la reine des provinces a été asservie sous le tribut : *facta est quasi vidua domina gentium, princeps provinciarum facta est sub tributo* [2]. Les rues de Sion pleurent, parce qu'il n'est plus personne qui vienne à ses solennités; ses portes ont été renversées ou souillées, ses prêtres sont dans le gémissement, ses vierges dans le mépris, et elle-même est oppressée d'amertume [3]. Ses ennemis acharnés d'hier sont devenus ses maîtres d'aujourd'hui [4]. Ils ont fait main basse sur ses trésors les plus saints et les plus précieux; elle a vu ses lieux sacrés, son palais du conclave, envahis par les excommuniés à qui sa loi interdisait l'entrée de l'église : *Vidit gentes ingressas sanctuarium suum de quibus præceperas ne intrarent in ecclesiam tuam* [5]. Les rois de la terre et tous les habitants de l'univers n'avaient pas cru que le conquérant pût franchir jamais les portes de Jérusalem; les auxiliaires et les complices du vainqueur n'avaient pas voulu qu'il se portât jusqu'à ces excès : *Non crediderunt reges terræ et universi habitatores orbis quoniam*

[1] Thren., II, 15 — [2] Thren., I, 1. — [3] *Ibid.*, 4. — [4] *Ibid.*, 5.
[5] *Ibid.*, 10.

Digitized by Google

ingrederetur hostis et inimicus per portas Jerusalem [1]. Voyez, Seigneur, et considérez que sous le sceptre de ces dominateurs étrangers, à la suite desquels s'est ruée une tourbe infâme, je suis devenue une cité ignoble, une ville vulgaire : *Vide, Domine, et considera quoniam facta sum vilis* [2]. O vous tous qui passez par le chemin, et qui stationnez seulement durant quelques minutes d'arrêt près des murailles de la ville éternelle : *ô vos omnes qui transitis per viam*, réfléchissez et voyez s'il est une douleur semblable à ma douleur [3]. A qui te comparerai-je et à qui t'assimilerai-je, fille de Jérusalem, et comment égalerai-je jamais, je ne dis pas les consolations, mais les lamentations à la hauteur de tes maux, ô vierge fille de Sion ? Ton affliction est grande comme la mer : qui pourra y porter remède » : *Magna est velut mare contritio tua : quis medebitur tui* [4] ?

III. N'exagérons rien, mes très-chers Frères : le soulagement, le remède ne font pas absolument défaut. Oui, sans nul doute, ce palais dans lequel la papauté se voit aujourd'hui circonscrite et renfermée, ce Vatican avec son jardin, avec son potager (comme ils avaient dit longtemps d'avance et quand ils ne croyaient pas que cela dût se vérifier si littéralement), c'est une prison et un tombeau. Une prison d'État peut avoir ces proportions, et les anciens tyrans se sont bâti des nécropoles de cette dimension. Prison donc et tombeau, je le veux. Mais, du fond de cette captivité et de cette sépulture, quels accents d'indépendance et quels signes de vie éclatent à toute heure ! Un de nos vénérables Frères, à qui nous avons succédé dans la douce mission de représenter l'épiscopat français auprès du noble captif, en a fait la remarque. Oui, à l'âge où le psalmiste disait qu'il n'y a plus pour les existences privilégiées que labeur et douleur : *Si autem in potentatibus octoginta anni, et amplius*

[1] Thren., IV, 12. — [2] *Ibid.* I, 11. — [3] Thren., I, 12. — [4] Thren., II, 14.

Digitized by Google

eorum labor et dolor [1], Pie IX semble renouveler sa jeunesse comme celle de l'aigle [2]. Vigueur du corps, vivacité de l'intelligence, fraîcheur de la mémoire, attention aux moindres choses comme aux plus importantes, élévation et fermeté du caractère, nulle de ses grandes qualités n'a subi d'affaissement [3].

Ce n'est pas assurément que nous fondions, ni que l'auguste pontife surtout veuille fonder sur sa longévité personnelle, sur la durée de sa propre vie, les gages de l'avenir de l'Église. Représentant suprême d'une religion dont les disciples sont familiarisés avec la pensée salutaire du trépas, Pie IX a appris de l'Écriture que ni la constitution la plus robuste, ni la dignité la plus élevée, ne sont un rempart contre les coups foudroyants de la mort : *Omnis potentatus brevis vita* [4], et qu'on peut siéger aujourd'hui sur un trône et mourir demain : *sic et rex hodie, et cras morietur* [5]. Les successeurs de Pierre n'ont garde d'oublier le langage expressif de leur devancier, lequel, employant une image en rapport avec sa profession première, comparait les derniers restes de sa carrière mortelle à la tente fragile du pêcheur qu'un souffle renverse, ou qui se démonte et se dépose en un clin d'œil : *Certus quod velox est depositio tabernaculi* [6]. Nul de nous n'a pu entendre sans émotion le saint vieillard, à la date du vingt-cinquième anniversaire de son élection, demander désormais les prières de la chrétienté à l'effet d'acquérir la confiance et la force de rendre son âme au Prince des pasteurs, dans le sein duquel est le rafraîchissement des maux de cette vie troublée et calami-

[1] Ps. LXXXIX, 10. — [2] Ps. CII, 5.

[3] Instruction pastorale de Mgr l'Evêque de Montauban au retour d'un voyage *ad limina* 1873.

[4] Eccli., X, 11.

[5] Eccli., X, 12.

[6] II Petr., I, 14.

Digitized by Google

teuse, ainsi que le port bienheureux de la tranquillité et de la paix éternelles [1].

Toutefois, notre pontife jubilaire est ici-bas le représentant de Celui qui n'éleva jamais la voix plus haut qu'au moment de rendre le dernier soupir [2]. Voilà pourquoi, aussi longtemps qu'il s'abrite encore sous cette tente éphémère, il estime, comme Pierre, qu'il lui appartient de tenir le monde en haleine par la solennité de ses avertissements : *Justum autem arbitror, quandiu sum in hoc tabernaculo, suscitare vos in commonitione* [3]. Et chaque matin porte en effet au monde entier les paroles toujours pleines d'à-propos par lesquelles il recommande l'énergie et l'intégrité du bien, dissipe les ténèbres du doute et de l'équivoque, blâme la mollesse des transactions et des compromis, flétrit l'enivrement de la victoire, et cite les persécuteurs au tribunal de Celui qui saura châtier puissamment les abus de la puissance [4].

N'ai-je donc pas bien dit que si le Vatican est un sépulcre, c'est le sépulcre d'un vivant, c'est un sépulcre d'où déborde et d'où rayonne la vie : *sepulchrum viventis*. Où est le potentat couronné dont la parole se fasse écouter comme cette parole ? N'est-pas le cas de dire avec le livre de Job : « Enveloppe-toi de tout ton éclat, ô conquérant superbe, « dresse-toi sur ton piédestal sublime, étale ta gloire, et « orne-toi de vêtements magnifiques des pieds à la tête ». *Circumda tibi decorem. et in sublime erigere, et esto gloriosus, et speciosis induere vestibus*. Tu n'auras jamais sur ton trône

[1] Vestrarum deprecationum ope jam ad hoc indigemus, ut virtutem fiduciamque assequamur reddendi animam nostram pastorum Principi, in cujus sinu est refrigerium malorum turbulentæ hujus et ærumnosæ vitæ, et beatus portus æternæ tranquillitatis ac pacis. Encycl. Beneficia Dei, IV jun. MDCCCLXXI

[2] Matth., XXVII, 50. — Marc., XV, 37. — Luc., XXIII, 46.

[3] II Petr., I, 13. — [4] Sap., VI, 7.

Digitized by Google

la taille de ce détrôné. Vois donc « si ton bras peut rivaliser « avec ce bras qui s'étend comme le bras même de Dieu, « et si ta voix sait tonner comme la sienne » : *Et si habes brachium sicut Deus, et si voce simili tonas*[1] !

IV. Mais parce que le sépulcre que j'ai vu est le sépulcre d'un vivant, au-dessus de ce tombeau d'où se dégage la vie, j'ai aperçu, j'ai salué la gloire d'un ressuscitant : *sepulcrum viventis, et gloriam vidi resurgentis.*

Quand je parle de résurrection, évidemment il ne s'agit pas du pouvoir spirituel et divin, sur lequel aucune force humaine n'a de prise. Malgré des entraves multipliées quant à l'exécution, la souveraineté religieuse du pontife romain continue de s'exercer dans sa plénitude. Ce pontificat a même cela de particulier et de remarquable, qu'il n'a pas subi la loi commune de ces règnes prolongés durant la dernière période desquels la tradition administrative survit à la direction personnelle du souverain : temps d'épreuve, de tiraillement et de souffrance, années périlleuses et anormales, où la providence supplée par des grâces de ressource à l'action légitime et nécessaire de l'homme constitué dans la charge suprême.

Ce ne sont point là, je le sais, les théories de nos fabricateurs modernes de constitutions, de ces inventeurs d'un régime qui ne fonctionne jamais mieux qu'en dehors de l'homme honorifiquement décoré du nom de souverain. Je ne veux pas mettre le pied sur le terrain brûlant de la politique terrestre. L'expérience dira, si elle ne l'a pas assez dit encore, ce que les nations auront dû de stabilité, de prospérité, de liberté à ces monarchistes éprouvés, dont le système exclut simplement toute volonté sérieuse du monarque, et par suite tient assez volontiers sa personne à

[1] Job, xl, 4, 5.

Digitized by Google

l'écart quand elle ne se montre pas suffisamment disposée à se laisser annuler.

Mais, en ce qui est de la constitution divine de l'Église, nous croyons et nous enseignons que, si plus d'un obstacle est mis à l'arbitraire par de sages dispositions, le gouvernement ordinaire appartient pourtant à l'homme, revêtu d'une chair mortelle, qui, ayant reçu la plénitude totale de la souveraineté, est assisté de lumières et de grâces d'état, en même temps qu'il est entouré de conseils et de secours humains, pour l'exercice de ses droits et l'accomplissement de ses devoirs. Et nous bénissons le conducteur invisible de l'Église de ce que, dans un temps de dissolution sociale à peu près universelle, il a donné à notre âge un pontife qui sait tenir lui-même, jusqu'à la fin, d'une main ferme et virile, le gouvernail du navire dont il a été établi le pilote. Sans être, à aucun égard, les partisans d'un despotisme aveugle, d'un absolutisme sans règle, nous n'hésitons pas à rapporter principalement à la volonté et à l'action personnelle de Pie IX des biens et des avantages du premier ordre désormais acquis à l'Église et au monde.

A ce point de vue donc, nous n'avons pas de relèvement à attendre ; nous sommes demeurés et nous demeurons debout. Et parce que nous sommes divinement debout, il n'est pas téméraire de prédire le relèvement plus ou moins prompt des choses humaines par le côté qui les lie aux intérêts de l'Église : *et gloriam vidi resurgentis.*

V. Un des symptômes de cette résurrection, c'est l'attitude du peuple romain. Des nations qui s'attribuent volontiers le monopole du courage, avaient trop légèrement parlé de ce peuple comme d'un peuple sans caractère et sans fermeté. Par sa fidélité à son prince comme par sa fidélité à son Dieu, le peuple de Rome, le vrai peuple romain s'est montré et se montre digne de la place qui lui a été

Digitized by Google

faite et du rôle qui lui a été donné dans le monde chrétien. Sans nul doute, ceux qui ne regardent qu'au détail, et dont la logique se plaît à conclure du particulier au général, m'opposeront facilement des exceptions. Mais on juge des choses humaines par l'ensemble et non par des individualités. Je dis donc que Rome m'a profondément touché par la disposition persévérante des classes les plus diverses. C'est à peine si l'aristocratie a pu regretter la défection de quelques-uns des siens : ces transfuges, disons-le, épuraient les rangs de ceux dont ils se séparaient, et dont ils stimulaient le dévouement et l'ardeur. On a pu compter les officiers de l'armée pontificale qui ont mis leur épée au service de l'usurpation. La bourgeoisie moyenne, les membres des diverses administrations, résignés à une très-modeste pension du pouvoir déchu, s'imposent la plupart à eux-mêmes et à leur famille de très-dures privations plutôt que de manquer à leur conscience et à leur dignité. Des députations populaires de tous les quartiers vont exprimer périodiquement au pontife détrôné les sentiments qui animent la cité, en même temps que des députations internationales viennent renouveler près de lui les protestations de la chrétienté.

Rendons justice à qui de droit, mes Frères, et ne craignons point d'amoindrir notre honneur en proclamant celui des autres. Eh bien, non : en ce siècle, où tant de régimes sont tombés les uns après les autres, on n'avait pas vu encore la fidélité envers le prince dépossédé se produire sur une si vaste échelle et se maintenir au prix de pareils sacrifices. Je le sais : dans le cas présent, le prince temporel est en même temps le pontife du Dieu vivant, et ce pontife est Pie IX ; Pie IX qui n'a jamais cessé d'avoir foi et de rendre témoignage à sa ville de Rome, et qui, en lui payant le juste tribut de sa confiance et de son estime, n'a pas peu contribué à la faire ce qu'elle est ; Pie IX à qui le prestige de ses qualités personnelles a permis ce que nul souverain sensible

Digitized by Google

à son honneur n'aurait jamais osé, je veux dire, de demeurer dans la capitale même où une domination hostile est venue s'asseoir en face de lui : détermination nouvelle et sans précédent, contre laquelle nous avons entendu invoquer la voix de l'histoire, qui est la maîtresse de la vie; résolution à peu près sans exemple, dont la prudence commune a pu et a dû s'alarmer, mais que les résultats ont justifiée, et qui, quoi qu'il arrive dans l'avenir, aura été revêtue du sceau de la ratification divine.

Assurément, je suis loin de dire qu'il en puisse être ainsi longtemps. A l'école de tant de maîtres impies, que deviendrait, que devient déjà peut-être la génération nouvelle, nourrie de ces leçons et imprégnée de ces exemples? Hélas! nous l'avons trop appris à nos propres dépens : l'humanité même adulte, l'humanité qui semblait la plus virile et la mieux trempée, est soumise à une épreuve trop forte pour elle, toutes les fois que les pouvoirs qui ont mission de l'aider et de la diriger dans la voie de la vérité et du bien, n'encouragent et ne récompensent que les inspirations du mensonge et du mal. Et c'est pour cela même, c'est à cause de ces dangers et de ces maux croissants, que nous augurons un prochain secours d'en haut.

VI. Comment ce secours manquerait-il à un peuple qui se montre si religieux à l'heure de la détresse et du péril? Rome, et je pourrais dire la meilleure partie de l'Italie, est en ce moment sous l'influence d'un esprit de prière et d'un sentiment de confiance qui révèlent une effusion manifeste de la grâce. Depuis deux mois, en réparation des outrages vomis contre la personne adorable de Jésus-Christ par une presse sacrilége, tous les sanctuaires les uns après les autres se remplissent pendant trois jours d'une multitude priante et chantante comme on ne la connaît point parmi nous. J'assistais dans l'église de Saint-Pierre à la conclusion d'un

Digitized by Google

Triduum durant lequel on avait spécialement invoqué, pour la conservation des ordres religieux, les saints fondateurs dont les statues se dressent tout le long de la basilique. Perdu au milieu d'une foule compacte, où les hommes étaient trois fois plus nombreux que les femmes, je ne me lassais pas d'admirer un si beau spectacle. Le peuple romain était là avec le sentiment qu'il s'agissait d'un des grands intérêts de l'Église et de la cité. Sous cette impression, il s'unissait aux prières liturgiques avec une intelligence qui éclatait jusque dans sa voix et dans ses regards. Nulle part, comme en Italie, on ne répond avec cet élan et cet accent : *Miserere nobis; Ora pro nobis; Libera nos, Domine; Te rogamus, audi nos* : « Ayez pitié de nous ; Priez pour nous ; Délivrez-nous, Seigneur ; Nous vous en prions, exaucez-nous ». Tandis que l'officiant terminait les litanies par la longue série des versets, il m'est arrivé d'être remis sur la voie des répons par un honnête bourgeois qui s'étonnait de mes hésitations. Je me souviendrai toute ma vie d'un regard et d'un geste qu'il me serait impossible de rendre. On en était venu à ce psaume *Deus in adjutorium meum*, qui se mêle aux invocations finales des grandes supplications. On avait chanté au chœur ce verset, singulièrement approprié à la circonstance, je l'avoue : *Avertantur retrorsum et erubescant, qui volunt mihi mala* : « Qu'ils s'en aillent en arrière et le front chargé de « honte, ceux qui ne nous apportent et ne nous veulent « que des maux ». Mon oreille n'ayant pas clairement saisi les dernières paroles, je tardais à en reprendre la suite. Et mon voisin alors, avec un mouvement indescriptible de la main et des yeux, de m'imposer cet autre verset qui insiste et qui enchérit avec énergie sur le précédent : *Avertantur statim erubescentes, qui dicunt mihi : Euge, Euge* : « Oui, qu'ils lèvent le pied tout de suite, qu'ils tournent le dos à l'instant, et qu'ils s'en aillent cacher chez eux leur confusion, ces intrus qui nous malmènent et nous pour-

Digitized by Google

chassent avec des paroles d'invective et de raillerie [1] »

Quand tout un peuple plaide ainsi sa cause, et porte de pareils accents au pied des autels, il est toujours sûr d'être entendu, toujours sûr d'être exaucé. Nul de nous ne connaît les temps et les moments, non plus que les instruments et les moyens, que le Père céleste a réglés et ordonnés dans sa volonté [2]. Mais ce que nous savons, c'est que l'Église est en cause, c'est que la promesse de Jésus-Christ l'oblige, et que la délivrance est certaine : *et gloriam vidi resurgentis.*

O vous tous qui, dans cette cité de Rome, êtes demeurés les bien-aimés de Dieu, et qui pouvez à bon droit, comme vos aînés, être appelés les saints : *Omnibus qui sunt Romæ, dilectis Dei, vocatis sanctis*, permettez que, vous ayant considérés de près, je vous envoie de loin l'hommage de mon respect, de mon admiration, de ma gratitude ; et qu'avant tout je rende grâces à mon Dieu par Jésus-Christ de ce que votre foi mérite toujours d'être proclamée, d'être citée en exemple dans le monde entier : *Gratias ago Deo meo per Jesum Christum, quia fides vestra annuntiatur in universo mundo* [3]. Non, la Rome de Pie IX n'aura eu rien de commun avec cette Rome d'Eugène III à qui l'Église de France, par la bouche du saint abbé de Clairvaux, interprète de toute la chrétienté, adressait de si sanglants reproches [4]. Que ma langue se colle à mon palais plutôt que de l'appeler « une colombe séduite et qui n'a pas de cœur » : *columba seducta, non habens cor* [5], cette population sensée et fidèle, qui a su résister à toutes les séductions, et qui ne cesse de se montrer pleine de cœur dans l'élite et la majorité de ses indigènes.

Pour moi, je les veux remercier dès à présent et les féliciter de ce qu'ils ont adouci la tâche de Pie IX, ou du pontife

[1] Ps. LXIX, 3, 4. — [2] Act., 1, 6. — [3] Rom., 1, 8.
[4] Epist. CCXLIII, ad Romanos quando defecerunt a Domino Papa Eugenio.
[5] *Ibid*, 3.

Digitized by Google

quel qu'il soit auquel viendra s'imposer de nouveau la charge de la souveraineté civile, indispensable au libre exercice de la souveraineté spirituelle. Oui, les devoirs les plus périlleux comme les plus douloureux de toutes les restaurations politiques lui seront épargnés, puisque, dans les rangs des hommes vraiment aptes aux affaires publiques, il ne rencontrera guère que des dévouements à reconnaître et des mérites à récompenser. Assurément notre sacerdoce n'a jamais considéré comme un étranger et un profane le laïque baptisé qui a la conscience et le respect des prérogatives et des obligations de l'Église ; mais après que tant d'hommes honorables se sont signalés par leur attachement et leur fidélité, non pas seulement aux personnes, mais aux institutions et aux principes de l'État ecclésiastique, une participation plus large et des titres nouveaux leur sont acquis dans le fonctionnement de cette principauté sacrée, qui revivra pour l'honneur et l'avantage de Rome elle-même, comme pour le service régulier des intérêts spirituels du monde entier : *et gloriam vidi resurgentis.*

VII. La gloire du ressuscitant, mes très-chers Frères, ce ne sera pas seulement la gloire de Rome, ce sera aussi la gloire de la France. Je n'ai plus le temps de vous le dire comme je le voudrais. Mais voici une affirmation qui ne souffre pas de démenti : c'est qu'au-delà des monts, ceux qui attendent et ceux qui redoutent le rétablissement de l'ordre chrétien dans le monde, sont d'accord pour ne le juger possible et réalisable que par la France. Quand et comment, me dites-vous ? Ce n'est pas la question, et c'est le secret de Dieu seul. La France, je le confesse, a grand besoin de travailler à sa propre guérison avant de procurer la guérison des autres. N'est-elle pas elle-même étendue et gisante sous le lourd couvercle du sépulcre ? Qui donc renversera la pierre du monument funèbre ? Je l'ignore, mais j'affirme que nous verrons cette pierre renversée...

Digitized by Google

Vous qui m'entendez, mon frère, vous qui depuis longtemps n'aviez pas ouvert votre âme au pain de vie, qu'étiez-vous autre chose hier, sinon un sépulcre? Mais voici que le Christ vainqueur de la mort est rentré en vous ce matin, ou bien y rentrera demain, et sûrement avant la fin des solennités pascales. Vous étiez un sépulcre, mais un sépulcre où la foi avait heureusement maintenu des semences de vie et des germes de résurrection. Salut à la gloire du ressuscitant, à la gloire du ressuscité! Salut à cet homme, salut à ce peuple qui a secoué, rejeté la pierre de son tombeau, et qui resplendit de tout l'éclat de la résurrection et de la vie : *et gloriam vidi resurgentis*. Amen.

En adressant au clergé et aux pieux fidèles de notre diocèse le texte de l'homélie pascale, prononcée dans notre église cathédrale, c'avait été pour nous à la fois une consolation et un devoir de leur communiquer le bref apostolique par lequel le saint-père avait voulu, une fois de plus, leur exprimer ses sentiments et leur accorder ses bénédictions, en retour des dons et des vœux dont nous avions été auprès de lui le messager et l'interprète. Pie IX nous a ménagé une nouvelle satisfaction en daignant nous manifester la sienne après la lecture de notre homélie. Ces pièces s'ajouteront à toutes celles qui sont venues enrichir le cartulaire de notre Église de Poitiers depuis que les tribulations du vicaire de Jésus-Christ nous ont donné lieu de lui réitérer plus souvent les témoignages de notre respectueux dévouement et de notre amour filial.

Notre clergé nous saura gré aussi de mettre sous ses yeux la lettre que nous avons reçue du Sénateur de Rome, qui a rempli les fonctions de Maire de la cité papale jusqu'à la date lugubre de l'occupation piémontaise.

Digitized by Google

A son Excellence Monseigneur LOUIS-EDOUARD PIE, *Évêque de Poitiers.*

EXCELLENCE,

C'est avec la plus grande satisfaction que j'ai lu dans l'*Unita Cattolica* quelques lignes de votre magnifique Homélie adressée à vos diocésains le jour de Pâques. Permettez, Monseigneur, que je vous exprime ma reconnaissance des expressions si flatteuses et consolantes que vous adressez à mes concitoyens en ce qui regarde notre profond dévouement envers le Pontife *notre seul et unique Roi.*

Ne serais-je pas trop indiscret, si vous daignez encore vous rappeler de moi, en demandant à Votre Excellence une copie de ce véritable chef-d'œuvre de foi et de sublime espoir?

J'ai la confiance que vos prières unies à nos sacrifices et à nos larmes hâteront le triomphe tant désiré.

Daignez, Excellence, agréer l'expression de mes sentiments les plus dévoués, et de la haute considération avec laquelle je suis,

De Votre Excellence

Le très-humble serviteur,

François, marquis CAVALLETTI,
Sénateur de Rome.

Rome, 30 *avril* 1873.

Digitized by Google

I.

Venerabili Fratri Ludovico Eduardo Episcopo Pictaviensi.

PIUS PP. IX.

Venerabilis Frater, salutem et Apostolicam benedictionem. Quæ singularia filialis amoris argumenta ab tuo Clero ac Fidelibus in tuo ad Romanam hanc urbem adventu excepimus, Ven. Frater, ea omnino postulant, ut eorumdem dilectorum filiorum erga Nos merita paterni Nostri animi debitis officiis prosequamur.

Quamobrem has Nostras ad te Litteras damus, ut quemadmodum, te interprete, egregios tuorum fidelium erga Nos sensus et præstans studium erga veritatis ac justitiæ causam agnovimus, sic etiam tuo ipsi ministerio doceantur gratissimum Nos animum erga eorum sinceram pietatem fovere, et in ipsa quoque novam ac justam Nos causam invenire, ut eos præcipuo cum affectu commendemus et diligamus. Obsequium enim fidei et caritatis quod ipsi Nobis exhibuerunt clare ostendit quo devotionis vinculo Nobis et huic Apostolicæ cathedræ obstringantur, atque eam in qua versamur acerbissimam conditionem temporum, non ad infirmandam sed ad roborandam eorum animi virtutem valere : qua in re solida laus filiorum Ecclesiæ continetur.

Cum autem religio ac devotio subditorum clare innuat sollicitudinem et industriam Pastoris, qui eorum pias voluntates custodit ac tuetur, tibi etiam pro hujusmodi tuo zelo gratulamur, Ven. Frater, Deum ex corde rogantes, ut

Digitized by Google

I.

A notre Vénérable Frère Louis-Edouard, Evêque de Poitiers.

PIE IX, PAPE.

Vénérable Frère, Salut et Bénédiction Apostolique.

Les précieux témoignages d'amour filial que vous Nous avez apportés de la part de votre Clergé et de vos Fidèles à votre arrivée dans cette ville de Rome, demandent assurément, Vénérable Frère, que nous répondions, par l'effusion reconnaissante de Notre cœur paternel, à ce que ces fils bien-aimés méritent de Nous. C'est pourquoi nous vous envoyons ces Lettres, afin qu'ayant été l'interprète par qui nous avons reçu l'expression des beaux sentiments de vos Fidèles envers Nous, et de leur zèle ardent pour la cause de la justice et de la vérité, ce soit aussi par votre intermédiaire qu'ils apprennent que nous gardons une vive reconnaissance pour leur parfaite piété, et que nous y trouvons un nouveau et juste motif de les louer et de les aimer d'une affection toute particulière. Le gage qu'ils Nous ont donné de leur foi et de leur charité dit clairement combien est étroit le lien de la dévotion qui les attache à Nous et à cette Chaire apostolique, et que la situation pleine d'amertumes où nous nous trouvons actuellement fortifie leur courage, bien loin de l'ébranler : ce qui fait la vraie gloire des enfants de l'Église. Mais comme la religion et la dévotion des brebis sont une preuve évidente de la sollicitude et des soins du Pasteur qui conserve et cultive leurs bonnes dispositions, nous vous félicitons aussi pour le zèle que vous y dépensez, Vénérable Frère, priant Dieu du

Digitized by Google

sua super te tuumque gregem dona multiplicet, ac ita tantorum certaminum tempore sua gratia vos repleat, ut jugiter de vestra fide, virtute, ac justitia nomen Ejus ample glorificetur.

Cæterum in his fervidis cordis nostri votis levantes ad Ipsum manus nostras, Apostolicam Benedictionem tibi, Ven. Frater, et universo cui præsides gregi, ac nominatim iis, qui suis oblationibus suas etiam ad Nos litteras plenas reverentiæ adjunxerunt, nempe Alumnis Scholæ Apostolicæ, et Religiosis Sororibus Carmelitani Ordinis, necnon et Filiabus Mariæ nuncupatis, ac Religiosæ Familiæ a Sacro Corde peramanter impertimus...

Datum Romæ apud S. Petrum, die prima martii, an. 1873, Pontificatus nostri anno vicesimo septimo.

PIUS PP. IX.

Digitized by Google

fond de Notre cœur de multiplier ses dons sur vous et sur votre troupeau, et de vous remplir de sa grâce en ces temps de si grands combats : de telle sorte que son nom soit amplement glorifié dans votre foi, votre courage et votre justice. Du reste, avec ces prières ferventes de Notre cœur, levant Nos mains vers Lui, nous vous accordons affectueusement dans le Seigneur la Bénédiction Apostolique, à vous, Vénérable Frère, et à tout le troupeau dont vous êtes le chef, et nommément à ceux qui ont joint à leurs offrandes des lettres pour Nous si pleines de respect, à savoir aux élèves de l'École Apostolique, aux Religieuses de l'Ordre du Carmel, à celles qui s'appellent les Enfants de Marie, et à la Congrégation religieuse du Sacré-Cœur...

Nous adressons pareillement nos encouragements et nos bénédictions aux hommes honorables du Comité catholique de Poitiers, dont les lettres nous sont parvenues ultérieurement...

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 1er mars de l'année 1873, la 27e de Notre Pontificat.

PIE IX, PAPE.

Digitized by Google

II.

Venerabili Fratri Ludovico Eduardo Episcopo Pictaviensi.

PIUS PP. IX.

Venerabilis Frater, Salutem et Apostolicam Benedictionem. Nobilissimum plane, Venerabilis Frater, habuimus affectus, fidei, devotionisque tuæ specimen in eloquenti illa doctaque homilia, qua, Pictavienses allocutus de tuo romano itinere, penitiores animi tui sensus sic effudisti, ut, verbis ultro fluentibus, præclaro ingenii operi cor palmam præripuerit.

Et hæc quidem laus ab ipsa sermonis materia asseritur et a toto ejus contextu.

Reapse graphice subjecisti auditorum oculis magnalia Dei *in sepulcro viventis*; obvertisti mentibus eorum supernam opem nullo pacto defuturam *in gloria resurgentis*; meritis commendasti laudibus religiosum in Nos Romani populi studium, fervidasque preces, quibus cœlestem Nobis opem conciliare conatur; atque ita, dum de spectatis tantum a te rebus disserere videbaris, more tuo causam agens Ecclesiæ, fidem auditorum excitabas, spem erigebas, illustri exemplo proposito novos subdebas igniculos caritati jam flagranti, omnesque sic Nobis arctius abstringere nitebaris, et in firmiorem compingere unitatem,

Digitized by Google

II.

A notre Vénérable Frère Louis-Édouard, Évêque de Poitiers.

PIE IX, PAPE.

Vénérable Frère, Salut et Bénédiction Apostolique.

Nous recevons, Vénérable Frère, un gage vraiment exquis de votre affection et de votre pieux dévouement dans cette éloquente et savante homélie où, parlant au peuple de Poitiers de votre voyage à Rome, vous avez si bien mis au jour les sentiments intimes de votre âme, que dans ce discours, où tout coule de source et avec tant d'éclat, le cœur l'a encore emporté sur l'esprit.

Et cette louange ne s'applique pas seulement à la matière que vous avez traitée, mais à toute la contexture de votre œuvre.

C'est en effet d'une manière saisissante que vous avez dépeint à vos auditeurs les merveilles que Dieu fait éclater dans *le sépulcre du vivant*, leur faisant ainsi comprendre par quels secours célestes et infaillibles il prépare *la gloire du ressuscitant*.

Vous avez en outre relevé par les plus justes éloges l'amour religieux et zélé que le peuple de Rome nous témoigne, comme aussi les prières ferventes par lesquelles il s'efforce d'appeler sur Nous les assistances d'en haut. Et en même temps que vous sembliez ne parler que des choses dont vous aviez été personnellement le témoin, prenant en main, selon votre coutume, les intérêts de la sainte Église, vous excitiez la foi de ceux qui vous écoutaient, vous éleviez leurs espérances, et, par l'exemple que vous leur proposiez, vous fournissiez des aliments nouveaux à leur charité déjà si ardente. Par là vous travailliez

Digitized by Google

qua non modo inexpugnabilia opponantur obstacula hostibus Ecclesiæ, sed adversæ vires denique frangantur.

Obsecundet divina clementia zelo tuo, et populum istum, cujus filialis pietas iteratis jam ac luculentis argumentis pluries innotuit, uberioribus semper augeat cum Pastore suo gratiæ cœlestis incrementis.

Eorum vero auspicem interim excipe Benedictionem Apostolicam, quam grati animi Nostri et præcipuæ benevolentiæ testem tibi, Venerabilis Frater, universæque diœcesi tuæ peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum, die 1ª Maii 1873, Pontificatus Nostri anno vicesimo septimo.

PIUS PP. IX.

Digitized by Google

à resserrer encore les liens qui nous les attachent, et à rendre plus ferme cette unité qui non-seulement oppose aux ennemis de l'Église un rempart invincible, mais suffit même à briser leurs forces conjurées contre nous.

Que la bonté divine soit propice à votre zèle; qu'elle accorde une abondance toujours croissante de grâce céleste au Pasteur et à ce peuple de Poitiers dont la piété filiale envers Nous s'est déclarée tant de fois par des preuves manifestes.

Comme gage de ces faveurs divines, recevez, Vénérable Frère, la bénédiction apostolique que nous vous donnons en signe de Notre gratitude et de Notre très-particulière bienveillance, et que nous donnons aussi avec une tendre affection à tout votre diocèse.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 1er mai 1873, la 27e année de Notre Pontificat.

PIE IX, PAPE.

Digitized by Google

XL

ALLOCUTION

PRONONCÉE

A LA SUITE DU SACRE DE MGR L'ÉVÊQUE DE MENDE,

DANS L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE POITIERS.

(XI MAI MDCCCLXXIII.)

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. La fonction sacrée à laquelle vous venez d'assister est trop longue, trop solennelle, et aussi trop éloquente par elle-même, pour que le discours puisse s'y ajouter. Une autre voix d'ailleurs, qu'on est d'autant plus désireux d'entendre qu'on l'a entendue déjà, nous dédommagera ce soir du silence de ce matin [1]. La mienne se tairait tout à fait, si des enseignements et des exemples qui ont en leur faveur une antiquité de quinze cents ans ne m'avaient appris qu'un sacre épiscopal exige quelques paroles de circonstance : *Novam propter novum pastorem orationem habete* [2].

[1] Le sermon du soir a été donné par Mgr l'évêque d'Angers.

[2] S. Gregor. Nazianz. Orat. XIII, habita in consecratione Eulalii, Doarensium episcopi (ann. 373), ap. *Migne*, T. I, p. 851, 854.

Digitized by Google

C'était justement en l'année trois cent soixante-treize : l'Église catholique remonte ainsi le cours de ses annales et compte ses années par séries de siècles. Le consécrateur, saint Grégoire de Nazianze, promit de ne point se laisser entraîner à sa prolixité accoutumée, et il fut fidèle cette fois à son engagement

« Frères, disait-il, agréez cet entretien très-écourté, et nullement en rapport avec la dignité de la matière ». *Fratres, orationem accipite perexiguam, atque a dignitate materiæ procul remotam.* « De plus parfaits ne manqueront pas de rendre à Dieu à cette occasion une louange plus parfaite; moi je paierai seulement à cette heure le modeste tribut que permettent mes forces » : *Deo sane perfectiorem laudem perfectiores reddent ; nos autem pro viribus hanc hodie offeremus* [1]. Ainsi ferai-je aujourd'hui, mes très-chers Frères.

« Dès la première annonce de votre promotion au sacerdoce suprême, vous m'avez demandé, ô mon pieux frère, de recevoir de mes mains la consécration et les insignes de votre dignité [2]. » Comment aurais-je pu m'y refuser ? Est-ce que l'Église de Poitiers et son évêque ont jamais perdu le droit de vous revendiquer pour un des leurs ? Si l'éloignement temporaire de vos auteurs vous a fait naître dans une autre province, est-ce que vous ne nous appartenez pas par le domicile antérieur et subséquent des vôtres, par vos études et votre éducation lévitique, par vos premiers engagements sacrés? Et qu'ai-je fait aujourd'hui sinon d'achever et de consommer en vous ce que j'y avais moi-même commencé en vous initiant à la cléricature et au sous-diaconat? Si, plus tard, ma condescendance à des

[1] *Ibid.*

[2] Poposcisti a me institutionis tuæ insignia, quoniam novus accitus es sacerdotium. S. Ambros. Epist. XIX, ad Vigil., 1.

Digitized by Google

désirs que l'affection m'a toujours commandé de satisfaire, vous a cédé de bonne heure à une Église voisine, Dieu sait que, pour vous comme pour quelques autres qui sont revenus vers nous, j'avais consenti un prêt plutôt qu'un don, et que je n'avais point perdu l'espoir de la restitution et du retour [1]. Le Seigneur tout-puissant n'en a pas disposé ainsi; il a fait autrement et il a fait mieux.

Or, après que, dans l'exercice des diverses fonctions de l'enseignement et du ministère, « vous avez élevé l'édifice de votre perfection et de votre vie comme il le fallait pour être jugé digne d'un si haut emploi », si vous me demandez « de quelle façon vous pourrez désormais édifier tout un troupeau [2] », j'emprunterai la réponse faite à Vigile, évêque de Trente, par son consécrateur saint Ambroise.

II. *Primum omnium, cognosce Ecclesiam tibi commissam* [3] : « Avant tout, connaissez l'Église qui vous est confiée ». Assurément le pontife romain, époux de l'Église universelle, exerce sur toute l'étendue de la chrétienté une juridiction ordinaire, immédiate, et celui-là porterait l'anathème qui nierait que cette juridiction soit épiscopale par sa nature. Mais il reste vrai néanmoins, selon la doctrine de l'ange de l'école, que le propre époux de chaque Église particulière : *proprius sponsus cujusque Ecclesiæ*, est l'évêque préposé au gouvernement de cette Église par le pontife romain et par l'Esprit saint, et qui est conjoint à elle par l'onction du chrême. Le premier devoir de l'époux étant d'aimer son épouse, son premier besoin est de la connaître. Évêque

[1] M. l'abbé Frédéric Saivet, né à Auch, de parents poitevins, est rentré jeune dans le diocèse de Poitiers, où il a fait ses études et pris les premiers ordres; cédé ensuite à Mgr l'évêque d'Angoulême, il est devenu curé de la cathédrale de cette ville.

[2] Et quoniam te ipsum ædificasti, ut oportuit, qui dignus habitus es tanto munere, quomodo et alios ædifices significandum videtur. Ibid.

[3] *Ibid.*, 2.

Digitized by Google

connaissez donc cette Église de Mende à laquelle vous êtes uni en ce jour par un mariage spirituel : *Primum omnium, cognosce Ecclesiam tibi commissam.*

Elle a tout ce qu'il faut pour conquérir votre affection et pour charmer votre cœur. Qu'importe qu'elle soit une des plus petites et des moins populeuses entre les tribus du nouveau Juda? Est-ce que l'agrément et le mérite se sont jamais mesurés sur l'ampleur et la taille? La beauté, la gloire de la fille du Roi est une beauté plus intime, une gloire plus secrète [1]. La foi vive, la piété sincère, les bonnes mœurs, les vertus antiques, alors qu'elles sont exilées de tant d'autres régions, habitent encore ces heureuses montagnes. Les vocations sacerdotales et religieuses s'y produisent avec une fécondité exubérante, et beaucoup d'autres églises sont heureuses de s'enrichir de cette plénitude.

Au reste, pour connaître promptement et sans effort ce peuple fidèle, ce clergé instruit et laborieux, pour apprécier à sa valeur cette épouse à qui vous offrez aujourd'hui votre vie entière, la providence vous conserve non loin de vous le bénéfice d'une expérience au trésor de laquelle vous pourrez toujours puiser [2]. Car vous avez cette ressemblance avec le nouveau pontife qui s'avance pour gouverner l'Église dont vous vous éloignez [3], c'est que l'un et l'autre vous entrez pareillement en possession de votre héritage pendant que ceux qui ont testé demeurent vivants. Vous aimerez à répéter à votre saint devancier la prière que notre nouveau frère d'Angoulême adressera souvent à son vénérable et docte prédécesseur, et que nous lui adresserons nous-même dans la tranquille retraite qu'il nous a fait l'amitié de choisir auprès de nous [4] :

[1] Ps. XLIV, 14.

[2] Monseigneur Foulquier, évêque démissionnaire de Mende, retiré à Rodez.

[3] Mgr Sébaux, évêque nouvellement sacré d'Angoulême.

[4] Mgr Cousseau, évêque démissionnaire d'Angoulême, retiré à Poitiers.

Digitized by Google

« De grâce, ne fermez pas cette bouche accoutumée à bien dire, cette bouche qui a prononcé des mots heureux, enregistrés par l'histoire » : *Ne igitur linguam claudas quæ multa recte locuta est*; « ne condamnez pas à la stérilité cette langue qui a donné de si beaux fruits, produit de si précieux rejetons » : *quæ fructus multos ac multos fœtus edidit.* « Ne soyez pas avare de ces entretiens dont la brièveté n'enlève point la suavité » : *Ne nobis non tam paucos quam suaves sermones invideas*; « et ne nous condamnez pas à subir d'avance un dommage qui viendra toujours trop tôt » : *nec jam impendentis detrimenti præludium præbeas.* « Parlez donc, je vous prie; le peu que vous direz nous sera très-cher et très-doux » : *Loquere, quæso, etsi pauca, at mihi chara et dulcissima*; « et si l'affaiblissement de votre voix lui permet à peine de se faire entendre » : *et si minus audiri possint,* « elle aura la vertu de cette clameur spirituelle au moyen de laquelle Dieu entendit Moïse, même quand il se taisait et que son colloque était tout intérieur » : *at quæ per spiritualem clamorem cognoscantur, per quem Deus tacentem quoque Moysen audivit* [1]. La suite de ce discours de saint Grégoire de Nazianze vous suggérera d'autres demandes encore [2].

III. Enfin la connaissance du passé de votre Église, mon jeune frère, ne vous isolera pas entièrement de votre patrie poitevine Vous n'êtes pas le premier pontife que l'Église de Poitiers envoie à sa sœur l'Église de Mende. Sans remonter à des temps plus anciens, il nous appartenait à titre d'ar-

[1] S. Greg. Nazianz., Orat. XVI, in patrem tacentem, III, p. 958.

[2] Hunc populum mihi compone, hoc est, alumno disciplinæ tuæ, deinde pastori, nunc autem pastorum quoque principi. Me de pascendi gregis ratione, populum hunc de obedientia aliquid doce. Quidpiam de præsenti plaga philosophare, de justis Dei judiciis, sive nos ea comprehendamus, sive ingentem eorum abyssum ignoremus, etc. Ibid.

Digitized by Google

XLI

DISCOURS

PRONONCÉ

DANS LA SOLENNITÉ DE CLÔTURE DU PÈLERINAGE NATIONAL

A NOTRE-DAME DE CHARTRES.

(XXVIII MAI MDCCCLXXIII.)

Sed cum ignoremus quid agere debeamus, hoc solum habemus residui ut oculos nostros dirigamus ad te... Deus noster.

Mais étant réduits à ignorer ce que nous avons à faire, il nous reste pour seule ressource de tourner nos yeux vers vous, qui êtes notre Dieu.

(II Paralipom. XX, 12.)

MONSEIGNEUR [1],

Faut-il admettre que, pour l'homme jouissant de ses facultés naturelles, pour le chrétien éclairé des lumières de la foi, il y ait de ces situations sans nom, de ces heures de ténèbres, dans lesquelles la détermination pratique du

[1] Ont pris part aux fêtes du pèlerinage national, outre les évêques de Chartres et de Poitiers : Mgr l'archevêque de Paris, métropolitain, présidant la solennité; l'archevêque de Bourges, l'évêque de Nevers, nommé

Digitized by Google

paroles de saint Ambroise à celui qui venait d'être fait évêque par l'imposition de ses mains : « Adieu, et aimez-nous parce que, nous, nous vous aimons » : *Vale, et nos dilige, quia nos te diligimus* [1].

Que votre ministère soit béni, que votre apostolat soit fécond : c'est le vœu de tout ce peuple et ce clergé réunis des églises d'Auch, de Poitiers, d'Angoulême et de Mende; c'est le vœu de notre chapitre cathédral, qui s'applaudit qu'un si grand acte se soit accompli dans cette basilique, et qui vous offre aujourd'hui une place d'honneur dans ses rangs; c'est le vœu de notre jeune collége théologique qui a grandi, et qui salue en vous le premier de ses lauréats élevé aux honneurs de l'épiscopat [2]; c'est le vœu de ces fils du cloître, en particulier de ces disciples et de ce pieux successeur de Martin [3], dans la solitude desquels vous venez de goûter des joies si pures et si douces; c'est le vœu des deux pontifes vétérans à qui leurs infirmités n'ont pas permis de poser leurs mains sur votre tête, mais dont le cœur s'est tenu collé à Dieu et à vous pendant toute la durée de cette auguste fonction; c'est le vœu de nos frères ici présents [4], dont l'attouchement et la prière vous assurent une triple grâce, puisqu'à eux trois ils signifient, dans une participation réciproque aux mêmes qualités, l'érudition et l'éloquence, l'application et le savoir, le zèle et le courage apostolique; c'est le vœu de tous ces fidèles parmi lesquels vous comptez des parents et des proches, des amis reconnaissants et dévoués. Enfin, c'est le vœu, c'est le cri,

[1] S. Ambros., loc. cit., 34.

[2] M. l'abbé Saivet a pris les premiers grades en théologie devant notre Institut provincial, et il a été ensuite reçu docteur à Rome.

[3] Le T. R. P. Dom Bastide, abbé de Ligugé.

[4] Outre les évêques assistants, Nosseigneurs d'Angers et d'Angoulême, était présent Mgr Vitte, récemment institué évêque d'Anastasiopolis et vicaire apostolique de la Nouvelle-Calédonie.

Digitized by Google

ou plutôt c'est d'avance l'affirmation de mon cœur : car, par l'aménité et la distinction de votre esprit, par le charme et l'autorité de votre parole, par l'élévation et la sûreté de votre doctrine, par l'ascendant aimable de votre piété, vous êtes de l'école et vous appartenez à la famille de ces évêques privilégiés à propos de l'un desquels nous lisons « que sitôt qu'on le vit, on l'aima, et qu'il n'eut qu'à se montrer pour être agréé » : *Simul ut viderunt, et probaverunt, tantumque interfuit ut probaretur, quantum ut videretur* [1]. Que dirai-je encore ? Vos succès feront la joie de votre vénérable métropolitain et de toute la province ecclésiastique à laquelle vous appartenez désormais ; ils seront la consolation du saint captif de Rome, du pontife martyr, pour la verte vieillesse duquel les fils de ses fils sont une couronne d'honneur, comme il est lui-même la gloire de ses enfants [2].

[1] Brev. Rom. in fest. S. Euseb. Vercellen., XVI decembr.

[2] Corona senum filii filiorum, et gloria filiorum patres eorum. Prov., XVII, 6.

Digitized by Google

chidiacre de Poitiers, ce Pierre de Baglion de Saillant, vicaire général et neveu d'un de nos évêques les plus méritants et les plus regrettés, et qui, dans les premières années du dix-huitième siècle, s'acheminait courageusement avec le bâton pastoral vers les montagnes des Cévennes longtemps tourmentées par l'hérésie [1]. Et c'était un propre fils du Poitou, ce noble sexagénaire, Jean-Baptiste de Chabot [2], qui, au lendemain de la tempête révolutionnaire, entreprit la tâche de réorganiser votre diocèse, où il attirait à sa suite l'abbé Pierre Coudrin et Madame Henriette Aymer de la Chevallerie, le fondateur et la fondatrice d'une congrégation née dans nos murs et qui est devenue entre nos deux villes de Poitiers et de Mende un trait d'union et une source de relations encore existantes [3].

Il n'est pas jusqu'aux noms de nos saints qui n'établissent entre nous un rapprochement, puisque l'un des plus vénérés évêques de l'antique Gabalum, s'appelle aussi du grand nom d'Hilaire [4]. Et si la critique a disserté sur la confusion longtemps faite entre les reliques de l'un et de l'autre [5], elle n'aura point de thèse à instituer sur la différence des pensées et des sentiments de leurs successeurs. N'est-il pas vrai, ô mon frère, qu'ayant participé aujourd'hui d'un même pain et bu à un même calice, nous formerons à jamais un même corps et un même esprit [6], un seul cœur et une seule âme [7] ?

IV. Adieu donc, vous dirai-je en reprenant les dernières

[1] Gallia christiana, Eccles. Mimatensis, ad ann. 1707.

[2] Dictionn. généalogique des familles du Poitou, T. I, p. 58.

[3] Hist. des Congrégations d'origine poitevine, par M. Ch. de Chergé, p. 13 et 171.

[4] Gall. Christian., Eccles. Mimatens., ad ann. 533.

[5] Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest : dissertation sur les reliques de saint Hilaire, par M. Nicias Gaillard, 1er août 1836.

[6] I Corinth., x, 16, 17. — [7] Act., IV, 2

Digitized by Google

devoir échappe aux regards de la conscience la plus résolue à le remplir ? Est-il croyable qu'un être moral, particulier ou collectif, individu ou nation, se trouve placé dans des conditions telles qu'il ne sache absolument ce qu'il doit faire et quel parti il doit prendre ? Et si de pareilles extrémités sont susceptibles de se produire dans l'existence des peuples, faut-il alors courber stoïquement la tête sous la loi du destin et attendre avec impassibilité le dénouement fatal des choses ?

A ces questions malheureusement trop actuelles, mes très-chers Frères, je viens chercher avec vous la réponse dans les oracles sacrés. Et parce que ce n'est pas le cas d'allonger le discours par des périodes superflues, j'entre aussitôt en matière.

A quel état d'affaissement et d'impuissance la société publique a été réduite parmi nous ? quelle ressource nous demeure pour sortir de cet état ? J'aurai, ce me semble, interprété la pensée et donné la signification de ce grand pèlerinage national, si la Vierge de Chartres daigne m'assister dans le développement de ce qui va faire le sujet et le partage de cet entretien. *Ave Maria.*

I. En créant des nations et des peuples, en suscitant parmi eux des rois et des princes, des gouvernants et des magistrats, Dieu n'a point entendu se dessaisir de sa suprême autorité, ni renoncer à ses droits sur la création sortie de ses mains. Au contraire, pour rendre sa royauté plus sensible, il a voulu, en la personne de son Fils, l'exercer visiblement parmi les hommes. C'est ce qui est magnifiquement écrit au psaume second :

à l'archevêché d'Aix ; l'ancien évêque d'Autun ; les évêques d'Orléans, de Cybistra (vicaire apostolique de Canton), du Mans, de Cérame, de Saint-Brieuc, de Coutances, d'Évreux, d'Anastasiopolis (vicaire apostolique de la Nouvelle-Calédonie).

Digitized by Google

« Pour moi », dit le Messie par la bouche de son aïeul David, « j'ai été oint et constitué roi par lui sur Sion, sa « montage sainte, avec l'ordre d'y publier son décret. » Et ce décret, en voici la teneur : « Le Seigneur m'a dit : Vous « êtes mon fils, je vous ai engendré aujourd'hui ; deman- « dez-moi, et je vous donnerai les nations pour héritage, « et votre possession s'étendra jusqu'aux extrémités de la « terre [1]. »

Telle est, M. F., la constitution divine et imprescriptible que rien ne pourra renverser. Ni contre le trône de Dieu qui est établi au plus haut des cieux, ni contre le trône de son Fils qui a été posé sur la montagne de Sion, c'est-à-dire au centre de l'Église, aucun attentat ne prévaudra jamais. En vain les nations ont frémi et les peuples ont médité des complots, en vain les rois de la terre se sont armés et les princes se sont ligués contre Dieu et contre son Christ, se promettant de rompre leurs liens et de secouer leur joug. Celui qui domine toutes les entreprises humaines de la hauteur dont le ciel domine la terre, Dieu se rira d'eux, et le Seigneur, c'est-à-dire le Dieu fait homme, s'en moquera [2]. « Entendez-vous, dit saint Hilaire: ils ont porté leur audacieux effort contre la double personne du Père céleste et de son Fils incarné ; et voici qu'ils sont livrés à la dérision de l'un et de l'autre. Ils n'auront raison ni du Tout-Puissant assis dans sa gloire, ni du Christ présent dans son Église ; et, moqués là-haut, ils le seront encore ici-bas » : *Et quos in cœlo habitans irridet, hos et Dominus in terra subsannat* [3].

Mais, après que Dieu s'est ri de ses contradicteurs en faisant triompher son œuvre nonobstant leurs contradictions, et au moyen même de ces contradictions, si la résistance continue, si la haine s'obstine, alors, nous dit le psalmiste,

[1] Ps., II, 6, 7. — [2] *Ibid.*, 1-4. — [3] S. Hilar., *Tract. in Psalm.*, II, 10.

Digitized by Google

il fait retentir le tonnerre de sa voix, la menace de ses vengeances : *tunc loquetur ad eos in ira sua*; et si ce solennel avertissement n'est pas entendu, il passe de la menace aux effets, et, dans l'excès de sa fureur, il trouble, il déconcerte, il ébranle, il arrache, il déracine ses insolents ennemis : *et in furore suo conturbabit eos*[1]. Depuis ces célèbres géants des premiers âges, que la colère divine a fait disparaître du monde, comptez, si vous pouvez, les cadavres de tous ces autres géants renversés qui jonchent le sol de l'histoire humaine. Hélas ! et s'ils n'avaient été précipités que du piédestal de leur puissance terrestre ! Mais combien qui, après avoir eu leur couronne brisée sur leur front, ont emporté sur ce front meurtri le sceau de la réprobation éternelle !

Car, M. T.-C. F., le sceptre qui a été mis aux mains du Christ, encore qu'il soit principalement le sceptre de la doctrine et de l'amour, n'en est pas moins le sceptre de la puissance et de la force. Que dis-je ? Il est le sceptre de la force, parce qu'il est le sceptre de la doctrine. « Tu les « régiras avec une verge de fer » : *Reges eos in virga ferrea*[2]. Eh bien, oui : cette verge pastorale, qui est naturellement douce et bénigne, elle est pourtant de fer, parce que les principes qui font la règle du gouvernement divin sont des principes inflexibles comme la vérité, immuables comme la justice, indestructibles comme Dieu lui-même[3]. Et s'il arrive que ces principes soient persévéramment méconnus et violés, que les directions de la doctrine, que les conduites de l'amour soient opiniâtrément et criminellement repoussées, alors la houlette du pasteur devient la verge terrible du châtiment, et d'un seul coup elle brise le vase qui n'a pas voulu se laisser refondre et réformer :

[1] Ps. II, 5. — [2] *Ibid.*, 9.
[3] S. Hilar., *loc. cit.*, 34-37.

Digitized by Google

Reges eos in virga ferrea, et tanquam vas figuli confringes eos [1].

Saint Hilaire prend texte de ces derniers mots pour nous introduire dans une belle et haute théologie. En elle-même, dit-il, l'image du vase brisé n'aurait rien de plus effrayant que celle de la verge de fer. Car le divin potier n'entend détruire que pour restaurer. Il nous l'avait appris par Jérémie : Les nations sont une argile entre ses mains ; et s'il en change la forme première, c'est pour lui en donner une meilleure [2]. Ainsi fera-t-il par rapport à ces nations qu'il a demandées et obtenues pour héritage. Voyez-le à l'œuvre, soit qu'il s'agisse des anciennes sociétés civilisées ou des races barbares. Les ayant reçues charnelles, lascives, violentes, brutales, il emploie son industrie et sa patience à les refaire, à les repétrir ; et l'on verra enfin ces vases honteux changés en vases d'honneur, en vases spirituels et célestes, capables de recevoir et de répandre les infusions divines de la vérité et de la grâce : *Sic petitas atque obtentas hæreditatis suæ gentes Deus confringet et conteret ut reformet* [3].

Mais si ces mêmes nations, s'enfonçant toujours davantage dans leur infidélité, ou désertant, par une apostasie sacrilége, les hauteurs sur lesquelles le christianisme les avait placées, refusent décidément de se laisser broyer par le repentir, mouler par l'Évangile et renouveler par l'esprit de Dieu, vient un jour où l'ouvrier céleste, après des prodiges de longanimité, obéit enfin aux exigences de la justice. Et alors le vase rebelle, fût-il un empire gigantesque, une nation vingt fois séculaire, au premier attouchement de la verge, tombe en morceaux qui sont bientôt réduits en poudre. « Qu'ils deviennent, a dit le psalmiste.

[1] Ps. II, 9. — [2] Jerem., XVIII, 1-10.
[3] S. Hilar., *loc. cit.*, 38, 39.

Digitized by Google

« comme la poussière que le vent disperse de la surface de la « terre » : *Tanquam pulvis quem projicit ventus a facie terræ* [1]. Et il en est ainsi. Le dissolvant de l'impiété les réduit à l'état d'atomes sans consistance : plus de lien, plus de rapports, plus de subordination, par conséquent plus d'ordre et d'harmonie ; au lieu d'une société organisée, vous n'avez désormais que division, séparation, anarchie : chacun est à soi-même son principe, sa loi, sa fin ; et les intérêts ou les systèmes des uns contrariant les ambitions et les théories des autres, les institutions sociales sont comme une paille que le vent des révolutions emporte, comme une cendre que le tourbillon dissipe : *Tanquam pulvis quem projicit ventus a facie terræ.*

N'est-ce pas là, M. T.-C. F., la peinture exacte, la constatation fidèle de notre situation ? Sur toutes sortes de questions essentielles, n'est-il pas vrai que les citoyens les mieux intentionnés ne savent plus ce qu'ils ont à faire, ne discernent plus de voie certaine qu'il faille suivre, n'aperçoivent plus de flambeau humain qui puisse les guider sûrement ? L'oracle divin l'avait dit à tous, aux grands et aux petits, mais principalement à ceux qui ont la mission de gouverner et de diriger les autres : *Apprehendite disciplinam, ne quando irascatur Dominus et pereatis de via justa* [2] : « Embrassez la doctrine, observez la discipline, de crainte que le Seigneur ne se fâche et que vous ne périssiez, parce qu'étant sortis de la voie véritable, vous finirez par ne plus trouver de voie ouverte devant vous ». C'était déjà le dernier mot du psaume précédent : *Iter impiorum peribit* : « Le chemin des impies périra [3] ». Qu'est-ce à dire ?

Vous est-il arrivé de vous engager dans un chemin qui semblait battu à son point de départ, et qui, de moins en moins frayé, finissait par s'effacer entièrement, et vous

[1] Ps. I, 4. — [2] Ps. II, 12. — [3] Ps. I, 6.

Digitized by Google

laissait, à l'entrée de la nuit, dans une plaine inconnue, dans une forêt obscure, sans plus vous offrir de direction ni d'issue ? Tel est le sentier des impies : c'est une route qui se perd, qui n'aboutit à rien qu'au désert, qu'à l'abîme, qu'à la mort : *deperdita eorum via* [1]. Volontiers le Seigneur offensé déverse son mépris en cette façon sur les orgueilleux ou les téméraires qui ont voulu se passer de lui, croyant pouvoir se suffire à eux-mêmes : il les parque, il les accule dans des impasses : *effusa est contemptio super principes, et errare fecit eos in invio et non in via* [2]. Là ils s'épuisent en marches et contre-marches inutiles, tournant dans un cercle qu'ils ne peuvent franchir : *in circuitu impii ambulant* [3]. Et parce que le même Jésus qui a dit : « Je « suis la voie [4] », a dit aussi : « Je suis la lumière du « monde [5] », après qu'ils ont divorcé avec Jésus, l'Écriture nous les montre le long de ces chemins qui n'en sont pas, tâtonnant dans les ténèbres, et chancelant à chaque pas comme s'ils étaient ivres : *Qui immutat cor principum populi terræ et decipit eos ut frustra incedant per invium. Palpabunt quasi in tenebris et non in luce, et errare eos faciet quasi ebrios* [6].

O noble pays de France, ô toi qui t'avançais d'un pas si fier et si résolu à la tête de tous les peuples du monde, si je compare le présent avec le passé, quel état et quel état ! Du jour où tu as mis la main sur l'arche sainte des droits de Dieu, en lui opposant ta déclaration idolâtrique des droits de l'homme, ta propre constitution a été brisée, ta constitution de quatorze siècles ; et voici que, depuis quatre-vingts ans, tu ne sais plus affirmer ton autorité constituante que pour étaler aux yeux de l'univers ton impuissance à rien constituer. En particulier, depuis bientôt

[1] S. Hilar. *in Ps.* I, 19. — [2] Ps. CVI, 40. — [3] Ps. XI, 9.
[4] Joann., XIV, 6. — [5] *Ibid.*, VIII, 12. — [6] Job, XII, 24 25.

Digitized by Google

trois ans, les nations étrangères regardent avec stupéfaction ce grand peuple qui ne parvient pas à se donner à lui-même un nom, ce peuple posé en l'air et dans le vide, pareillement incapable de la forme républicaine qui lui promet la terreur et la mort, et de la forme monarchique qui lui demande l'obéissance et le respect. Génération sans principes arrêtés, sans doctrine définie, qui n'a de volonté et d'ardeur que pour la négation, et qui finalement s'accommode encore mieux de subir le mal que de porter le remède. Voilà la seule vérité, la seule lumière qui jaillisse de tant d'explications et de récriminations réciproques. Non, non, ne renvoyez pas si absolument, si exclusivement les torts à celui-ci ou à celui-là, comme si vous aviez la conscience d'être vous-même sans péché [1]. Le tort est à tous, parce qu'il est dans une situation dont la responsabilité remonte à tous. Et tant que les questions fondamentales ne seront pas tranchées, l'indulgence ou la compassion ne sont que justice envers ceux à qui s'imposent des tâches également, quoique diversement, impossibles pour les uns comme pour les autres. Ce qui est manifeste, c'est que la politique sans Dieu et sans Jésus-Christ est à court d'expédients, c'est qu'elle est à bout de voies. L'humiliation nous est infligée en la forme prédite par le psalmiste : ayant quitté la voie droite, nous avons perdu notre route, nous n'avons plus de chemin tracé devant nous ; nous tournons dans un cercle et nous nous agitons dans une impasse : *In circuitu ambulant,... et errare fecit eos in invio et non in via.*

Que faire alors, et que reste-t-il de praticable ? Vous me le demandez, mon frère ; et, pour toute réponse, j'ai devant les yeux cette maxime d'un penseur qui a beaucoup observé notre siècle : « Dans les crises politiques, a-t-il dit,

[1] Joann., VIII, 7.

Digitized by Google

le plus difficile pour un honnête homme, n'est pas de faire son devoir, mais de le connaître [1]. Or, étant donné l'état présent des choses, et la disposition dominante de ce qu'on est convenu d'appeler le pays politique, la lumière me manque, je l'avoue, pour vous apporter un conseil pratique et pour vous suggérer un moyen efficace de solution. Mais là n'est pas mon dernier mot; heureusement, à défaut de la réponse humaine, j'ai une réponse divine. Étant réduits à cette extrémité de ne pas savoir ce que nous avons à faire : *sed cum ignoremus quid agere debeamus*, il nous reste pourtant une ressource : ressource unique, mais ressource suprême et toujours puissante : c'est de tourner nos yeux vers Dieu : *cum ignoremus quid agere debeamus, hoc solum habemus residui, ut oculos nostros dirigamus ad te... Deus noster.* Ainsi s'explique tout ce grand mouvement religieux des pèlerinages : ce sera l'objet de notre seconde partie.

II. Les voyez-vous, sur tous les points du globe à la fois, ces caravanes saintes que des centaines de chars emportent à toute vapeur vers les sanctuaires célèbres, vers les lieux marqués par les apparitions et les miracles de la puissance divine? Quel est cet ébranlement subit, qui prend les proportions d'un phénomène social, et qui entraîne dans un élan commun tous les âges, tous les sexes, toutes les conditions? Hier encore étrangers à nos mœurs, voici qu'en plein dix-neuvième siècle les pèlerinages renouvellent et dépassent, moyennant les facilités modernes de la locomotion, tout ce qu'avait produit en ce genre la simplicité naïve des siècles de foi. Et quel est donc le ressort caché, quel est le sentiment intime qui conduit et qui pousse ces multitudes de riches et de pauvres, de lettrés et d'illettrés, de particuliers et d'hommes publics?

[1] Œuvres du vicomte de Bonald, T. VI, *Pensées diverses*, p. 4.

Digitized by Google

La pensée de toutes ces âmes, en qui se personnifie la société chrétienne, je la trouve au livre d'Esther, laquelle, nous dit l'historien sacré, priait et conjurait le Seigneur Dieu d'Israël, en disant : Seigneur, ô vous qui êtes notre unique roi (le descendant de David était en exil) : *Domine mi, qui rex noster es solus*, venez à mon aide dans mon isolement : *adjuva me solitariam*; car, en dehors de vous, il n'est personne pour me secourir : *adjuva me solitariam, cujus præter te nullus est auxiliator alius* [1]. Tel est le cri de Rome, le cri de l'Église, de l'épouse du Christ, de la mère de tous les chrétiens, persécutée par les uns, trahie par les autres, abandonnée par toutes les puissances de la terre, et qui, dans ce délaissement universel, n'a de recours qu'en son divin auteur. Tel est le cri de la France en détresse, qui attend un chef, qui appelle un maître, mais qui n'en a pas, et qui, sans alliance au dehors, sans cohésion et sans force à l'intérieur, n'a d'espoir que dans le Roi des cieux, ou plutôt dans ce Roi Jésus auquel il a plu de se qualifier roi de France, et qui a déclaré plus d'une fois son amour et sa prédilection pour les Francs.

Qu'on ne cherche pas d'autre complot dans ces expéditions pieuses; qu'on s'épargne les frais de la surveillance par rapport à ces milliers de doigts qui parcourent les grains des chapelets, par rapport à ces milliers de bouches qui récitent des oraisons ou qui chantent des psaumes et des hymnes. Vous ne découvrirez rien de plus. Je vous livre tout le mystère de la conspiration, quand je vous dis que le refrain de toutes ces dizaines de rosaire et de tous ces cantiques, c'est la prière secrète d'Esther devenue la prière commune de l'Église et de la France : *Domine mi, qui rex noster es solus, adjuva me solitariam, cujus præter te nullus est auxiliator alius.*

[1] Esther, XIV, 3.

Digitized by Google

Ces foules, qui se mettent en marche pour implorer le secours divin, elles emploient auprès de Dieu l'entremise de sa mère ; elles vont à Marie, comme à leur meilleur refuge. Quoi de plus légitime et de plus justifié ? L'Écriture et la tradition sacrée ne nous ont-elles pas appris que toute la grande famille chrétienne, en la personne du disciple bien-aimé, a été confiée par Jésus mourant aux soins de sa propre mère, devenue la mère de tous les membres de son corps mystique [1] ? Et l'expérience souvent renouvelée des siècles passés ne nous montre-t-elle pas la Vierge Marie, aux jours des grands périls et dans les moments suprêmes, prenant en main la cause de l'Église et de la chrétienté ? Le grand pape Pie V cédait-il à une illusion, quand, au lendemain de Lépante, il insérait dans les litanies de la Vierge le glorieux titre de « Secours des chrétiens » : *Auxilium christianorum* ? Et Pie VII faisait-il acte de crédulité quand, après une restauration si subite et si inespérée de la papauté, enchérissant sur son saint patron et devancier, il instituait au jour mémorable du vingt-quatre mai la fête et l'office de Notre-Dame invoquée sous ce même titre de « Secours des chrétiens » ? Là, nous apprenons de la sainte liturgie, dont l'autorité doctrinale est si grande, que « Dieu tout-puissant et miséricordieux a merveilleusement établi, pour la défense du peuple chrétien, un secours perpétuel dans la bienheureuse Vierge Marie » : *Omnipotens et misericors Deus, qui ad defensionem populi christiani, in beatissima virgine Maria perpetuum auxilium mirabiliter constituisti* [2]. Là nous trouvons cette antienne qui nous est chère, non-seulement comme action de grâces pour le passé, mais comme présage pour l'avenir : *Ad te, o sancta Dei Genitrix, clamavimus, et per te venit Domini auxi-*

[1] Joann., XIX, 26, 27.

[2] Collecte de la messe et de la fête de Notre-Dame Auxiliatrice.

Digitized by Google

tium nobis [1] : « Vers vous, ô sainte Mère de Dieu, nous avons crié, et par vous le secours de Dieu nous est venu ». Là enfin est écrite d'avance l'histoire de notre délivrance à venir : « Voici que Marie était notre espérance ; nous nous sommes réfugiés vers elle pour qu'elle nous délivrât, et elle est venue à notre aide » : *Ecce Maria erat spes ad quam confugimus ut liberaret nos, et venit in adjutorium nobis* [2].

Cette puissante intercession de Marie, la foi des peuples va l'invoquer dans des lieux déterminés. Qu'y a-t-il de nouveau et d'étonnant à cela ? Est-ce que Dieu, qui est présent partout, ne s'est pas réservé de manifester sa puissance où il lui plaît ? « Nous adorerons, disait le psalmiste, dans « le lieu sanctifié par les vestiges de ses pieds. » Or, voici que des témoignages examinés et admis par l'autorité ecclésiastique, accrédités par le sceau des miracles, nous apprennent que Marie a été vue sur cette montagne, qu'elle a apparu et qu'elle a parlé au-dessus de cette grotte : *Ecce audivimus eam in Ephrata, invenimus eam in campis silvæ*. Et les foules de s'y précipiter en disant : Nous irons vers ces cimes bénies, nous entrerons dans les temples qu'on y a élevés, nous prierons, nous adorerons dans le lieu où Marie a posé ses pieds : *Introibimus in tabernaculum ejus, adorabimus in loco ubi steterunt pedes ejus* [3]. Que le rationalisme s'étonne et se scandalise : le ciel semble prendre à tâche de ne lui renvoyer que des provocations et des défis. En réponse aux doutes et aux attaques, le surnaturel jaillit là comme de source ; il éclate et bouillonne à toute heure.

Nous avons à cœur de le dire hautement : oui, nous admirons ces courants irrésistibles qui emportent préférablement les flots de pèlerins vers ces Alpes ou ces Pyrénées signalées par des apparitions plus récentes, par des prodiges plus nouveaux et plus multipliés. Les miracles ayant

[1] Antienne des laudes de la même fête.

[2] Antienne des premières vêpres de la même fête. — [3] Ps. CXXXI, 6, 7.

Digitized by Google

pour objet de frapper les sens par la manifestation extraordinaire et visible de la puissance divine, il est dans l'ordre et la nature des choses que le miracle contemporain fasse éclater des empressements plus enthousiastes, qu'il excite des tressaillements plus vifs. Assurément, il n'y a là ni croyance imposée, ni pratique obligée pour personne. Mais, pour ma part, je le confesse, j'aime à me joindre par la pensée et par le désir à ces multitudes ferventes, et plus d'une fois j'ai levé mes yeux avec elles vers les montagnes d'où nous est annoncé le secours.

Et pourtant, dans ce mouvement général, les antiques sanctuaires ne pouvaient et ne devaient pas être oubliés : par-dessus tous, ce sanctuaire de Chartres, qui est incontestablement le sanctuaire de Marie le plus historique et le plus national entre tous ceux dont s'honore la France. J'ai trop de fois raconté ici les gloires de cette basilique pour avoir droit de reprendre ce sujet. Merci à plusieurs de nos doctes frères de l'avoir rajeuni et de nouveau illustré par leur éloquence; merci à cette imposante assemblée de pontifes, dont la présence en cette conjoncture si solennelle et si grave est une nouvelle consécration des titres de Notre-Dame de Chartres à l'invocation de toute la France, ou plutôt à l'invocation de tout l'Occident latin, ainsi qu'on le disait déjà au douzième siècle : *Domina Carnotensis... cujus nomen et pignora totius pene latini orbis veneratione coluntur*[1]. Pour quiconque connaît l'histoire et la merveilleuse structure de ce temple, il est l'image vivante et complète de cette France chrétienne et chevaleresque dont il fut l'ouvrage, de la France qui va de Philippe-Auguste à Louis le Chaste et à saint Louis. C'est pourquoi, ô Marie, me faisant l'interprète de cette immense multitude prosternée ici à vos pieds, j'oserai vous représenter que votre gloire terrestre est indissolublement liée à celle de la grande nation qui vous a bâti cette

[1] Guibert. de Novigent., *De vita sua*. L. I, c. 45.

Digitized by Google

incomparable demeure, et qui a fait de chacune des pierres et de chacune des vitres de cet édifice un témoignage expressif de sa piété et de sa confiance envers vous. Si nos voix, si nos âmes se taisaient, — et certes elles ne se taisent pas, — de toutes les parties de ces murailles [1], des hauteurs de ces voûtes, des profondeurs de ces cryptes, s'échapperait un cri que vous ne pouvez pas ne pas entendre : *quia si hi tacuerint, lapides clamabunt* [2] ; un cri qui est le cri de la France malade, de la chrétienté aux abois : « Vierge de Chartres, patronne et gardienne de la patrie française et des races latines, sauvez-nous, nous périssons » : *Salva nos, perimus* [3].

Nous serons exaucés, M. F.; et ne puis-je pas dire que celle qui s'appelle le secours des chrétiens nous a déjà tendu la main ? *Ecce Maria erat spes nostra ad quam confugimus ut liberaret nos :* « Voici que Marie était notre espérance, vers laquelle nous nous réfugiions pour qu'elle nous secourût, et le secours a commencé de nous venir » : *et venit in adjutorium nobis.*

Ce que la prière toute-puissante de Marie aura commencé, l'infinie puissance du Cœur de Jésus l'achèvera. Pèlerins de Notre-Dame de Chartres, je ne saurais assez vous exhorter à devenir dans quelques semaines les pèlerins de Paray-le-Monial. Le culte du Cœur sacré de Jésus est une des richesses nationales de la France. C'est par la France que Jésus a révélé son cœur à l'Église et au monde. Le Christ qui aime les Francs, c'est à la France qu'il a donné les prémices, c'est sur la France qu'il veut verser les plus larges effusions de l'infinie tendresse qui est dans ce Cœur.

La confidente des secrets divins, la bienheureuse Marguerite-Marie, aurait voulu que cette dévotion fût, dès l'origine, une dévotion publique, officielle, nationale. Ce que les deux siècles précédents n'ont pas compris, que notre

[1] Habac., II, 11. — [2] Luc., XIX, 40. — [3] Matth., VIII, 25.

Digitized by Google

siècle, éclairé par tant de revers, effrayé par tant de dangers, le comprenne enfin.

Ne me dites point qu'il s'agit là d'une doctrine mystique, nullement susceptible de se produire par une manifestation populaire. C'est le contraire qui est vrai. Rien n'est moins abstrait, rien n'est plus intelligible que le langage du cœur. Après que tant de fausses maximes sont venues troubler notre raison et notre esprit, c'est le cœur qui doit parler, et c'est au cœur qu'il faut faire appel : *Loquimini ad cor Jerusalem et advocate eam* [1]. « Ecoutez-moi, maison de « Jacob, et vous qui êtes les derniers restes de la maison « d'Israël, vous que je porte dans mon sein et que je ren- « ferme dans mes entrailles » : *Audite me, Domus Jacob, et omne residuum domus Israël, qui portamini a meo utero, qui gestamini a mea vulva* [2]. La conversion que je vous demande est une affaire à traiter entre votre cœur et le mien. Après vos longues et funestes prévarications, que votre cœur revienne à mon cœur, et le salut que je vous destine ne sera plus différé : *Redite, prævaricatores, ad cor;... et salus mea non morabitur* [3].

Enfin, N. T.-C. F., étant convaincus, comme nous le sommes, qu'il ne nous reste point d'autre parti à prendre, sinon de tourner nos yeux vers le Seigneur, non contents de chercher son regard dans le regard de sa Mère et dans le regard de son propre Cœur, nous nous tournerons aussi vers son Église dont nous écouterons docilement, dont nous étudierons attentivement toutes les leçons.

O sainte Église de Dieu, à qui donc irons-nous, si ce n'est à vous? Vous avez les paroles et les promesses de la vie éternelle; mais vous avez aussi les promesses et les paroles de la vie présente [4]. Le prophète nous l'avait dit, et nous

[1] Isa., XL, 2. — [2] *Ibid.*, XLVI, 3. — [3] *Ibid.*, 8, 13.
[4] Joann., VI, 69. — I Timoth., IV, 8.

Digitized by Google

en avons désormais la démonstration sous les yeux : « Tous « ceux qui vous abandonnent seront confondus ; tous ceux « qui se retirent de vous, il sera écrit dans les annales « humaines qu'ils ont quitté la veine des eaux vives » : *Omnes qui te derelinquunt, confundentur; recedentes a te, in terra scribentur quoniam dereliquerunt venam aquarum viventium*[1]. Ne voilà-t-il pas que, dans leur désarroi, ils commencent à nous dire : « Où est-elle, cette parole du Sei- « gneur? qu'elle vienne » : *Ecce ipsi dicunt ad me : ubi est verbum Domini? veniat*[2] ! Comme si cette parole n'était pas déjà venue par la bouche infaillible du successeur de Pierre, s'exprimant du haut de la chaire apostolique, et par les décrets œcuméniques de la hiérarchie unie à son chef ! Honneur à vous, laïques chrétiens et courageux de la capitale, qui n'avez pas craint de déclarer publiquement au chef de l'Église que ses décisions seront désormais la règle de vos devoirs sociaux comme de vos devoirs privés[3] ! O pontife de Rome, ô vicaire de Jésus-Christ, heureux ceux d'entre ces hommes de foi qui peuvent dire qu'ils n'ont point senti de trouble à vous suivre tout d'abord comme leur pasteur et leur guide : *Et ego non sum turbatus, te pastorem sequens* ! Heureux ceux qui peuvent prendre Dieu à témoin qu'ils n'ont point caressé l'esprit de leur temps, qu'ils n'ont point aimé ce que l'Écriture appelle le jour de l'homme, jour faux et trompeur : *et diem hominis non desideravi, tu scis*[4] ! Mais, s'il est bon d'avoir toujours adhéré d'esprit et de cœur, de volonté et de fait, aux doctrines de

[1] Jerem., XVII, 13, — [2] *Ibid.*, 15.

[3] Les membres des comités catholiques, réunis à Paris en assemblée générale, ont envoyé récemment au saint-père une très-belle adresse, dans laquelle ils déclarent adhérer, de cœur et d'âme, aux décrets du concile du Vatican et au *Syllabus*, comme à tous les autres enseignements émanés précédemment du saint-siége.

[4] Jerem., XVII, 16.

Digitized by Google

la chaire de vérité, il est noble, il est salutaire de s'y attacher plus fermement, de s'y coller plus étroitement quand on a subi l'épreuve de l'hésitation et du doute.

Sainte Église de Dieu, vous seule possédez les recettes de guérison et de salut. Entendez la France qui vous dit : « Guérissez-moi, et je serai guérie ; sauvez-moi, et je serai « sauvée ». Hélas! notre patrie a vu s'affaiblir presque toutes ses autres forces, elle a vu s'obscurcir presque toutes ses autres gloires. Mais rien n'est perdu pour la nation très-chrétienne, rien n'est perdu pour la fille aînée de l'Église, si elle se rejette éperdûment aux bras de sa mère. A elle seule cette force lui fera retrouver toutes ses autres forces ; et cette gloire, en lui restituant les gloires du passé, lui frayera des routes nouvelles vers les gloires de l'avenir : *Sana me, et sanabor ; salvum me fac, et salvus ero ; quoniam laus mea tu es*[1]. Ainsi soit-il.

[1] Jerem., XVII, 14.

Digitized by Google

XLII

LETTRE PASTORALE

PORTANT COMMUNICATION
DES LETTRES D'AGRÉGATION DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE POITIERS
A LA BASILIQUE VATICANE DE SAINT-PIERRE.

(XXVIII JUIN MDCCCLXXIII.)

I. Plus que jamais, Nos Très-Chers Frères, il est manifeste que « la piété a les promesses de la vie présente en « même temps que celles de la vie future[1] ». Cette démonstration est portée sous nos yeux jusqu'à l'évidence. Dans le désarroi actuel des choses humaines, il n'apparaît et il ne reste d'autre moyen efficace de retrouver quelque paix et quelque stabilité sur la terre, sinon de chercher avant tout le royaume de Dieu, et de s'en remettre à lui du soin de nous octroyer le reste par surcroît[2].

L'intelligence des temps s'ajoute donc à l'aiguillon de la charité pastorale pour nous exciter à ne rien négliger de ce qui peut accroître le sentiment religieux dans vos âmes, et introduire dans la trame de votre vie les pratiques et les

[1] I Timoth., IV, 8. — [2] Matth., VI, 33.

Digitized by Google

habitudes de la piété chrétienne. Et si cette préoccupation nous est incessamment familière, si cette sollicitude nous suit et nous accompagne en tout temps et en tout lieu, combien plus lorsque nous nous trouvons à la source où se puisent à pleines mains les dons et les richesses de l'ordre spirituel !

Aussi chacune de nos visites au seuil des saints apôtres se traduit-elle pour vous par quelques nouvelles faveurs religieuses. Au nombre de celles qui ont été le fruit de notre dernier voyage, il en est une qui concerne plus spécialement les fidèles de notre ville épiscopale, et qui se rapporte à l'église mère de ce diocèse.

Depuis plusieurs années déjà, vous le savez, nous étions en possession de deux priviléges [1] dont il nous est doux de constater que l'on a senti le prix. Ce n'est pas sans une vive consolation que nous voyons, dans les jours marqués par la sainte liturgie, les diverses églises et chapelles de la ville et de la banlieue se garnir successivement de pieux visiteurs, empressés de profiter des indulgences attachées à ces sanctuaires qui représentent pour nous les églises stationales de la ville sainte. Cette observance, imitée de la capitale du monde chrétien, est devenue chère aux âmes qui vivent de la vie de la foi. Loin de laisser votre première ardeur se refroidir à cet égard, nous nous appliquerons à la réchauffer et à l'accroître; et à mesure que de nouveaux oratoires se seront élevés ou rouverts sur d'autres points, nous aimerons à perfectionner et à compléter ce qui a été d'abord établi.

II. L'autre concession qui nous a été faite en même temps, est celle qui a trait aux sept autels de notre église cathédrale. Aux premiers jeudis de chaque mois, bon nom-

[1] Mandement pour le Carême 1867, § VII. *Voir* T. VI, p. 55 et suiv.

Digitized by Google

bre de fervents chrétiens se font une règle de venir s'agenouiller et prier devant ces autels, pour participer aux avantages que procure cette même observance dans la basilique vaticane. Nous croyons sincèrement que, s'il s'est manifesté à Poitiers quelque progrès dans la piété, on le doit attribuer pour une part à l'introduction de ces pratiques si vénérables et si salutaires.

Le saint-siége, à qui sa prudence traditionnelle a coutume de dicter de sages réserves, avait cru ne devoir nous départir d'abord que des priviléges temporaires. Retourné cette année à Rome pour y voir Pierre[1], l'honorer dans ses chaînes, le consoler comme il était possible par l'hommage de notre tendre affection et les gages de notre dévouement filial, pour nous éclairer aussi à la lumière de ses paroles et fortifier notre âme par le spectacle de son courage et de ses vertus, nous avons eu à cœur d'assurer avant tout la perpétuité des dons précédemment obtenus. En ce qui est des sept autels, nous avons adopté avec empressement la pensée bienveillante qui nous a été suggérée; et, sachant qu'aux termes de la constitution de Benoît XIV intitulée *Ad honorandam*[2], les églises canoniquement affiliées à la basilique patriarcale de Saint-Pierre étaient mises en participation et possession perpétuelle de grâces très-multipliées, parmi lesquelles figure celle que nous avions à renouveler, nous avons formulé la requête suivante à la date du premier mars de cette année :

« L'évêque de Poitiers, présent à Rome pour la visite du seuil des saints apôtres, supplie les très-révérends chanoines du chapitre de la sacro-sainte basilique vaticane de daigner agréger son église cathédrale à ladite basilique patriarcale de Saint-Pierre. L'église de Poitiers a été fondée et érigée primitivement sous l'invocation du prince des

[1] Galat., I, 18. — [2] Bullar., T. III, Const. LIX, ann. 1753.

Digitized by Google

apôtres par son disciple saint Martial, après que la nouvelle du martyre de son maître lui fut parvenue; grandement illustrée ensuite par la parole et la doctrine de saint Hilaire, et enrichie de toutes sortes de titres pendant le cours des siècles, elle est comptée parmi les temples les plus célèbres de la Gaule sous le rapport de l'art comme sous le rapport de l'histoire.

« L'Église de Poitiers et son chapitre cathédral attacheront un prix particulier à ce lien d'affiliation, noué dans un temps où le Seigneur Jésus, en la personne de son vicaire le successeur de Pierre, est pour ainsi dire crucifié de nouveau à Rome; et nous aurons la confiance qu'étant participants de ses souffrances, nous le serons aussi de sa gloire. »

Conséquemment à cette demande, on lit dans les registres capitulaires de Saint-Pierre, à la date du seize mars, le décret dont voici la teneur : « Le très-révérend chapitre, accueillant l'instance du révérendissime seigneur évêque de Poitiers, agrée que l'église cathédrale de ce diocèse, placée sous l'invocation de saint Pierre, soit agrégée à notre basilique, à l'effet de pouvoir participer aux priviléges et grâces spirituelles, ordonnant qu'il soit rédigé et expédié un diplôme en la forme accoutumée. »

Cette seconde pièce ne s'est point fait attendre, et le vingt-cinq du même mois, au nom de Son Éminence le cardinal Borromée, archiprêtre de la basilique, et du révérendissime chapitre, était minuté le diplôme authentique qui sera mis sous vos yeux. Un lien étroit de famille unit donc désormais notre basilique poitevine à la basilique vaticane; et, moyennant cette adoption, la fille entre en partage de la plupart des biens de la mère.

III. Certes, s'il est un temple au monde qui dût recevoir, avec des honneurs plus illustres, des priviléges plus nombreux et plus étendus, c'était bien celui qui, depuis l'origine, garde le tombeau du prince des apôtres, et qui, édifié

Digitized by Google

d'abord par Constantin sur l'oratoire dont les premiers fidèles avaient recouvert cette sainte sépulture, est devenu depuis, par la piété des siècles et l'inépuisable munificence des pontifes romains, le monument le plus vaste et le plus célèbre de toute la chrétienté.

Il est vrai qu'à la basilique de Latran appartient cette gloire singulière d'être l'église épiscopale du pape en tant qu'évêque de Rome : titre qui, en lui transmettant tout l'héritage de Pierre, le constitue par là même évêque universel et pontife souverain de l'Église. Et de là vient que cette « basilique d'or », que cette « royale cour de Dieu [1] », est et sera toujours « la mère et la maîtresse de toutes les églises du monde [2] ». Mais il demeure acquis que, dans l'ordre hiérarchique, l'église de Saint-Pierre vient immédiatement après ; qu'elle est, comme dit Benoît XIV, « l'appartenance particulière du siége apostolique, l'ornement et le domicile de la dignité pontificale [3] ». C'est là que, selon le droit actuel et déjà fort ancien, les papes nouvellement élus reçoivent, s'il y a lieu, l'onction qui les consacre, prennent les insignes de leur juridiction suprême, et admettent le sacré collége et le clergé romain à leur rendre les premiers honneurs [4] : plaise à Dieu que cet ordre ne soit point troublé ! C'est là encore que les empereurs étaient régulièrement couronnés, comme aussi les rois et les reines catholiques, alors que, dans un sentiment de piété chrétienne, ils étaient jaloux d'abaisser leur gloire et leur puissance devant les autels du suprême Roi des rois et aux pieds du prince des apôtres [5].

[1] Rasponi, De Basil. Lateran., L. I.

[2] Dogmate papali datur ac simul imperiali.
Quod sim cunctarum caput Ecclesiarum. Inscript. Basilic. Later.

[3] Speciale Sedis Apostolicæ membrum, ac Pontificiæ dignitatis ornamentum et domicilium. Constit. *Ad honorandam*, § 4.

[4] *Ibid.*, § 16.

[5] Gloriam suam et honorem ad aras supremi regum Regis et ad pedes Apostoli christiana pietate afferentes. *Ibid.*, § 18.

Digitized by Google

C'est pourquoi, continue le savant pontife, « la plupart de nos prédécesseurs sur le siége apostolique, rivalisant de zèle et de munificence envers cette auguste basilique, n'ont cessé de la favoriser et de l'enrichir avec une sorte de prodigalité ». Se souvenant qu'il avait été membre lui-même du chapitre de Saint-Pierre pendant de longues années avant sa promotion à l'archevêché de Bologne, il veut, dit-il, faire ressentir les effets de son affection paternelle à cette même église qu'autrefois il avait servie avec une piété filiale[1]. Il résume donc dans une constitution spéciale et très-ample les priviléges précédemment octroyés par les papes; il les consacre, il les augmente et semble les avoir portés au comble, puisque ce qu'il a fixé sert encore de règle aujourd'hui.

Or, entre ces priviléges, s'il en est qui, par leur nature, sont exclusivement réservés à la basilique romaine, et n'auraient pas même ailleurs d'application possible; d'autres au contraire sont susceptibles d'être communiqués, et c'est là un des points déclarés dans la constitution pontificale[2]. L'indulgence mensuelle de la dévotion aux sept autels est un de ces priviléges, et il s'y en ajoute d'autres dont le dispositif de la présente lettre pastorale fournira l'énumération. De plus, une édition nouvelle du *Manuel des Stations* complétera l'instruction des fidèles sur cette matière.

IV. Vous nous saurez gré, N. T.-C. F., d'avoir assuré à vous et aux générations à venir des avantages si considérables aux yeux de la foi. Outre que ces grâces, ces indulgences, ces pardons sont d'un très-grand profit pour nous-mêmes et pour la décharge de nos dettes personnelles envers la justice divine, il y a là une source immense de

[1] *Ibid.*, § 1. — [2] *Ibid.*, § 45, 46, 47, 48.

Digitized by Google

soulagement pour les âmes qui nous sont chères et qui subissent la rigueur terrible des expiations du purgatoire. Puis, il est bon autant que glorieux pour une Église particulière de resserrer ses liens avec l'Église mère, et de se coller pour ainsi dire au sépulcre et à la chaire de Pierre. Cela est meilleur encore dans des temps comme les nôtres, où la jalousie de Satan, excitée par le dernier concile, souffle partout l'esprit de persécution, en vue de produire, s'il était possible, des schismes et des apostasies. Tout acte de piété envers Rome devient une protection et une force contre l'armée du mal, en même temps que le gage d'un accroissement de vie. Il faudrait que toutes nos églises fussent comme les vestibules de la grande basilique romaine. Il n'y a qu'une Église, comme il n'y a qu'une foi, qu'un baptême, qu'un Christ et qu'un Dieu [1]. A la vérité, dit notre saint Hilaire, « encore que l'Église soit une dans l'univers, chaque ville pourtant est en possession de son église; mais cette pluralité ne détruit point l'unité, parce que l'Église est une dans plusieurs » : *quia etsi in orbe Ecclesia una sit, tamen unaquæque urbs ecclesiam suam obtinet; et una in omnibus est, cum tamen plures sint, quia una habetur in pluribus* [2]. « Toutes les autres églises, poursuit-il, procèdent de l'Église unique des saints apôtres » : *sunt enim ex una Apostolorum Ecclesia* [3]. Celle-ci, parce qu'elle est mère et qu'elle est catholique, devait avoir des filles sur tous les points du monde. La multiplication était un effet nécessaire de la fécondité. Mais, par essence, l'Église n'en demeure pas moins unique, et le siége de l'Église, sa tête, son cœur, c'est Rome, domicile du successeur de Pierre et du pontife souverain.

Souffrez donc, N. T.-C. F., que nous éprouvions pour notre part un sentiment de consolation et de joie de l'acte

[1] Ephes., IV, 5. — [2] Tract in Psalm. XIV, 3. — [3] In Psalm. CXXXI, 14.

Digitized by Google

qui vient de s'accomplir, et qui nous relie par un anneau de plus à l'Église de laquelle toutes les autres Églises ont reçu leur commencement. Notre basilique de Saint-Pierre de Poitiers, si ample, si harmonieuse, si belle, prendra de nouvelles proportions et revêtira de nouveaux charmes à nos yeux, en s'identifiant pour nous avec la basilique vaticane. Un jour viendra où les églises de pierre tomberont. Ce que Jésus-Christ a prédit du temple de Jérusalem [1], s'accomplira pour tous les temples de la terre, pour ceux que nous aurons le plus aimés, le plus admirés. C'est là peut-être ce qu'il y a de plus poignant dans cette inévitable perspective que la prophétie nous ouvre sur les dévastations des derniers temps. Mais si ce qui est matériel est destiné à crouler, ce qui est spirituel demeure; et tout sert, même les ruines, à l'édification de ce temple vivant où il n'y aura ni tombeaux ni berceaux, dit saint Augustin, ni naissances ni morts, ni progrès ni défaillances : temple inviolable qui ne redoutera point de démolition, patrie qui ne craindra point d'ennemi, séjour où l'on se nourrira de la vérité dans le rassasiement de l'immortalité [2].

A CES CAUSES, ETC.

[1] Matth., XXIV, 1, 2.

[2] Ad patriam quæ sursum est et hostem non timet,... ubi nemo nascitur quia nemo moritur, ubi nemo jam proficit et nemo deficit,... sed satietas est immortalitas, et cibus veritas. Tract. in S. Joann., XXX, 7.

Digitized by Google

XLIII

ENTRETIENS

AVEC LE CLERGÉ PENDANT LES EXERCICES DE LA RETRAITE PASTORALE ET DU XVIIIe SYNODE DIOCÉSAIN SUR QUELQUES APPLICATIONS PRATIQUES DU LIBÉRALISME RELIGIEUX, ETC.

XII-XVI JUILLET MDCCCLXXIII.)

I. Quelles grandes et fortifiantes paroles, Messieurs et chers Coopérateurs, que celles qui ont été mises sous vos yeux par nos lettres d'indiction de ce dix-huitième synode diocésain ! Nous aimons toujours à puiser dans le trésor intarissable des écrits de notre saint docteur : on y trouve le mot qui répond à toutes les situations ; en particulier, son admirable commentaire des psaumes est une source abondante de jouissances intellectuelles et de consolations appropriées à toutes les souffrances de l'esprit et du cœur. N'est-ce pas qu'après nous être nourris d'une pareille lecture, nous avons le sentiment de notre supériorité sur tout ce qui paraît grand et fort selon le monde ? N'est-ce pas que notre indigence est plus riche que toute l'opulence de nos orgueilleux adversaires ? *Non movetur in eloquiis Dei vivens inani*

Digitized by Google

superbientium gloria. Novit enim indigentiam suam eorum esse opulentia ditiorem, etc. N'est-ce pas que nous goûtons au plus intime de notre esprit des saveurs bien autrement douces que celles qui flattent la bouche et qui s'arrêtent au palais? *Extra regionem enim oris corporalium saporum nullus est sensus. Sed Dei eloquia in faucibus dulcia sunt, in animam scilicet defluentia et interna penetrantia: non in ore, modo cibi, placentia, sed illic dulcia ubi cognitionis et prudentiæ et intelligentiæ sensus est.* Avec quelle délicatesse intraduisible, avec quelle sensibilité exquise notre ineffable pontife nous révèle ainsi à nous-mêmes nos propres sentiments et nos plus secrètes joies! Méditez donc, je vous prie, les fragments que nous avons reproduits au début du programme de ces exercices [1].

1. MANDATUM PRO INDICTIONE SYNODI DIŒCESANÆ PISTAVIENSIS XVIII. — Dilectissimi Fratres et Compresbyteri, Ingravescentibus undique damnis et periculis religiosæ civilisque societatis, dum *supra modum gravati sumus supra virtutem, ita ut tæderet nos etiam vivere* [1], ad sacras meditationes divinasque recollectiones, velut ad unicum mentis cordisque levamen, quomodo unusquisque nostrum confugere non ambiat? Quod bene conscius Psalmista cecinit, hoc plurimo sane experimento nobis quoque innotuit: *Hæc me consolata est in humilitate mea*, inquit, *quia eloquium tuum vivificavit me* [2]. De quo textu Hilarium pro more nostro audiamus:

« Verbum *hæc* ad spem refertur qua sperare eum Deus fecit. Consolata vero est cum *in humilitate*, id est, cum contemnitur, cum irridetur, cum injuriis vexatur, cum contumeliis inhonestatur, sciens hanc sibi tentationum præsentium esse militiam. Sed se, inter hæc infirmitatis suæ bella, spes a Domino præstita consolatur: vivificatur autem per eloquia Dei. Scit in his excellentem esse in cœlis humilitatis suæ gloriam; scit animam eloquiis Dei refectam tanquam pabulum aliquod vitæ in se æternæ continere. Non movetur in eloquiis Dei vivens inani superbientium gloria. Novit enim indigentiam suam eorum esse opulentia ditiorem. Scit jejunia sua cœlesti atque evangelica benedictione saturari; scit humilitatem suam glorioso esse honoris præmio munerandam [3].

1. II Corinth., I, 8. — 2 Ps. CXVIII, Litt., VII, 50.
3. S. Hilar. Tract. in Psalm. CXVIII, L. VII, 2.

Digitized by Google

Parallèlement à la consolation que distillent pour nous les Écritures, il en est une autre grandement précieuse : c'est celle d'entendre la voix de l'époux visible de l'Église et de recueillir les enseignements que lui dicte l'Esprit

Et revera spirituales ecclesiasticorum conventuum exercitationes, dum secreta supernæ doctrinæ nobis tradunt penitius ruminanda, profundissimam animis lucem et dulcedinem infundunt, attestante eodem Propheta : *Quam dulcia fauci us mels eloquia tua : super mel ori meo* [1] ! Quod ita explicare pergit exquisitum Doctoris nostri commentarium :

« Mel in ore, non autem in faucibus dulce est. Extra regionem enim oris corporalium saporum nullus est sensus. Sed Dei eloquia in faucibus dulcia sunt, in animam scilicet defluentia et interna penetrantia : non in ore, modo cibi, placentia, sed illic dulcia ubi cognitionis et prudentiæ et intelligentiæ sensus est [2]. »

Degustatis autem sacrorum eloquiorum epulis, id nobis synoda'iter concludendum erit quod anno præcedenti media pars cleri nostri jam votis suis prælibavit de opportunitate elevandi stipendia missarum; publicatisque nonnullis pontificiis litteris ad nos directis, alia sese offerent evolvenda acta dictave apostolica ad res novissimas spectantia.

Nullus itaque absit eorum qui sive ad pastoralem secessum sive ad synodum diœcesanam die decima septima proxime futuri Julii absolvendam jure et consuetudine venire tenentur. Cantetur vero hymnus *Veni Creator* in omnibus ac singulis ecclesiis ante missam dominicalem solemnitatis Pretiosissimi Sanguinis Christi ; piique fideles utriusque sexus ad fervidas orationes et synaxes invitentur.

« De cætero, fratres, confortamini in Domino, et in potentia virtutis « ejus. Induite vos armaturam Dei, ut possitis stare adversus insidias « diaboli. Quoniam non est nobis colluctatio adversus carnem et sangui- « nem, sed adversus principes et potestates, adversus mundi rectores « tenebrarum harum, contra spiritualia nequitiæ in cœlestibus. Propterea « accipite armaturam Dei, ut possitis resistere in die malo, et in omnibus « perfecti stare [3]. »

Datum in palatio Nostro episcopali, sub signo sigilloque Nostris ac secretarii Nostri subscriptione, anno Domini millesimo octingentesimo septuagesimo tertio, die vero Junii vigesima secunda, in festo Sacratissimi Cordis D. N. J. C.

[1] Psalm. CXVIII, L. XIII, 103. — [2] S. Hilar., *loc cit.*, L. XIII, 18.
[3] Ephes. VI, 10-13.

Digitized by Google

dont l'assistance journalière lui a été promise. Cette voix nous plaît, elle nous guide, elle nous soutient, elle nous éclaire, sous quelque forme et de quelque façon qu'elle arrive jusqu'à nous. Nous avons eu le bonheur, il y a quelques mois, de contempler la face du pontife si merveilleusement conservé au milieu des crises terribles que traverse le monde catholique : l'homélie pascale dans laquelle nous épanchions les sentiments que nous avons rapportés de ce béni voyage vous a été adressée à tous [1].

Une de nos occupations à Rome a été de colliger des notes qui nous étaient nécessaires pour mettre la dernière main à notre instruction synodale concernant le second décret dogmatique du concile du Vatican. Le saint-père a daigné nous autoriser à prendre connaissance des documents originaux, et les extraits dont nous avions besoin nous ont été procurés avec la plus grande obligeance. Le temps nous a manqué, depuis notre retour de la ville sainte, pour mettre en ordre ces matériaux : nous y emploierons les premiers loisirs qui nous seront accordés après les longues courses diocésaines de la présente année.

Des lettres pastorales déjà livrées à l'impression vous ont informé ou vous informeront bientôt des faveurs que nous avons obtenues, soit pour notre église cathédrale, désormais affiliée à la basilique vaticane [2], soit pour le sanctuaire de Notre-Dame-de-Pitié, dont nous couronnerons bientôt la statue au nom du pontife romain [3]. Des instructions ont été également mises par écrit pour ce qui concerne les prières indiquées et les indulgences accordées par le saint-père en vue des besoins les plus actuels de la société chrétienne [4]. Il n'y a donc pas lieu de nous étendre davantage sur ces divers documents, dont la publication sera men-

[1] *Voir plus haut*, p. 504 et suiv. — [2] *Voir plus haut*, p. 553 et suiv
[3] *Voir plus loin*, p. 588 et suiv. — [4] *Voir plus loin*, p. 581 et suiv.

Digitized by Google

tionnée dans notre décret synodal. Enfin, une lettre circulaire notifiera l'ordonnance épiscopale rendue par suite des résolutions définitives du présent synode en ce qui concerne l'élévation du taux de l'honoraire des messes [1].

II. SUPPRESSION DES ORDRES RELIGIEUX A ROME.— Nous vous annoncions l'an dernier, Messieurs et chers Coopérateurs, que nous ferions parvenir au chef du pouvoir nos représentations et nos instances à l'effet de conjurer, par la voie de la diplomatie française, la suppression projetée des ordres religieux et la destruction de leurs maisons généralices à Rome : question dans laquelle se trouvent engagés des intérêts communs à toutes les nations catholiques. Nous n'avons point manqué à ce devoir, et nous sommes intervenu, tant par écrit que par une démarche personnelle, auprès du magistrat suprême de la république [2]. Les espérances très-faibles qu'on nous avait fait concevoir sont aujourd'hui évanouies. La suppression des maisons religieuses, la mise en vente de leurs propriétés, ont été votées par l'assemblée italienne, sanctionnées par le sénat et enfin par le roi lui-même. Par un privilége familier à la compagnie de Jésus, la réserve viagère fait en faveur des généraux actuels des autres instituts ne s'étend point au général de cet ordre. Et le collége romain lui-même, dont l'honorable M. Thiers se faisait fort d'obtenir le maintien, à titre d'établissement scientifique, a été enveloppé dans la proscription commune. Le saint-siége ne manquera point de renouveler ses protestations, et nous unissons déjà notre voix à la sienne pour porter l'anathème contre tous les spoliateurs sacriléges [3].

[1] *Voir plus loin*, p. 616 et suiv. — [2] *Voir plus haut*, p. 486 et suiv.

[3] Dans l'allocution du 25 juillet qui commence par ces mots : *Quod præmuntiavimus*, le saint-père s'est exprimé ainsi : « ... Le devoir qui nous est « imposé de défendre les droits de l'Église, le désir de prévenir les impru-

Digitized by Google

En attendant, nous n'avons pu lire sans une profonde émotion les lettres trop obligeantes par lesquelles plusieurs généraux ou provinciaux d'ordre ont cru devoir nous remercier personnellement des efforts que nous avons faits pour conjurer le mal, et des considérations dont nous avons appuyé nos démarches. Nous n'avions accompli en cela qu'un devoir de justice et de reconnaissance, et l'épiscopat a été unanime à en agir de même. Aussi les chefs de ces familles vénérables ont-ils adressé de Rome, le cinq juin dernier, à tous les évêques de la catholicité, une lettre collective qui demeurera comme un témoignage authentique de l'étroite union du clergé séculier et régulier.

« Ce que les Pères de l'Église les plus éminents en sainteté, et particulièrement le grand évêque de Constantinople, saint Jean Chrysostome, firent autrefois contre les injustes détracteurs de la vie monastique, vous, leurs successeurs et leurs imitateurs, illustres et vénérés pontifes, vous venez de le faire avec un concert parfait, avec un zèle et une liberté tout apostoliques : vous avez en effet défendu notre cause, autant qu'il était en vous, soit par les lettres pastorales que vous avez publiées, soit par les pétitions que vous avez adressées aux ministres des gouvernements.

« dents, la charité que nous avons pour les coupables eux-mêmes, nous « obligent à déclarer hautement à tous ceux qui n'ont pas craint de pro- « poser, d'approuver, de sanctionner cette loi éminemment injuste, à tous « ceux qui l'ont prescrite, qui en ont été les fauteurs, qui l'ont conseillée, qui « y donnent leur adhésion ou qui concourrent à son exécution, ainsi qu'aux « acquéreurs de biens ecclésiastiques, que non-seulement tout ce qu'ils « ont fait ou feront en ce sens est sans valeur, nul et de nul effet; mais « que tous ils ont encouru l'excommunication majeure et les autres peines « et censures ecclésiastiques portées par les saints canons, les constitu- « tions apostoliques et les décrets des conciles généraux, notamment ceux « du concile de Trente; qu'ils encourent toutes les rigueurs de la justice « divine et qu'ils sont dans un péril certain d'éternelle damnation. »

Digitized by Google

« Certes, ajoutent-ils, les maux qu'on nous a fait souffrir et ceux que nous prévoyons pour l'avenir sont bien douloureux. Mais ce qui nous soutient et nous console, c'est avant tout que, parmi tant d'indignes calomnies, nos persécuteurs n'ont pu prouver que nous avions manqué en rien à la dignité de notre profession et des ministères dont nous sommes chargés; c'est ensuite que notre très-saint père le pape Pie IX et les évêques des divers diocèses ont eu pour agréable notre concours, nos travaux, nos services; qu'ils déplorent amèrement l'état où nous sommes réduits, et qu'ils estiment qu'il en doit résulter un grave dommage pour eux, pour leurs troupeaux et pour l'Église tout entière.

« C'est vers vous, poursuivent-ils, que se tournent nos regards, pères très-vigilants; nous mettons toute notre confiance dans votre fidèle protection, et nous ne cessons de demander à Dieu que ceux dont la sagesse nous guide et dont la voix nous avertit, nous communiquent aussi, par leurs encouragements et leurs exemples, la force de combattre vaillamment pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, et de supporter des épreuves encore plus dures pour la justice et la foi. »

N'est-il pas vrai, Messieurs et chers Coopérateurs, que nous sentons tous très-vivement le besoin que nous avons et le profit que nous tirons de ces dignes auxiliaires? N'est-il pas vrai que leur cause est la nôtre, que leurs ennemis sont nos ennemis, et que les coups qui leur sont portés retombent de tout leur poids sur nous-mêmes? Honneur aux courageux jeunes hommes qui s'engagent, plus nombreux que jamais, dans les rangs de ces milices saintes, à l'heure où toutes les puissances de ce monde sont déchaînées contre elles!

III. Trois brefs pontificaux relatifs au libéralisme catholique. — Depuis que le paragraphe dixième du *Syllabus*

Digitized by Google

a désigné et noté le libéralisme moderne parmi les erreurs de notre âge frappées de condamnation, le pontife romain, attentif à l'état des esprits et aux progrès de l'erreur, n'a omis aucune occasion de reprendre et de continuer ses enseignements et ses décisions sur cette matière. Loin de reculer, le saint-siége ne cesse de revenir sur ses affirmations et d'insister avec une force nouvelle sur ses réprobations précédentes. Trois brefs pontificaux seront signalés dans notre décret synodal. Sans doute, ils ne sont pas des décrets cathédratiques, et le bullaire ne les rangera pas parmi les actes solennels du vicaire de Jésus-Christ. Toutefois ils sortent du cadre des simples lettres privées, tant par leur destination que par leur contenu. Les destinataires ne sont pas de simples individus, mais des associations catholiques, auxquelles il est manifeste que le chef de l'Église entend donner une direction doctrinale [1]. Le contenu est le développement et l'application de documents antérieurs adressés à l'épiscopat. Ces brefs sont la condamnation explicite et motivée du libéralisme religieux, et il faut un singulier entêtement pour vouloir concilier désormais ce système avec l'orthodoxie catholique. Écoutons avec une docilité respectueuse la voix du guide et du docteur que Dieu a établi sur nous :

« Bien que les fils du siècle soient plus habiles que les fils de la lumière, leurs ruses et leurs violences auraient sans doute moins de succès, si un grand nombre, parmi ceux qui portent le nom de catholiques, ne leur tendaient

1. Le premier de ces brefs, daté du 6 mars, est adressé au cercle de Saint-Ambroise, à Milan ; le second, du 8 mai, à la fédération des cercles catholiques de Belgique ; le troisième, du 25 juillet, à l'évêque de Quimper, en réponse à la lettre de l'association catholique de cette ville Ce dernier bref, postérieur de quelques jours au présent entretien, était de nature à être joint aux deux autres dans la publication de nos documents synodaux.

Digitized by Google

une main amie. Ils ne sont pas rares, hélas! ceux qui, comme pour marcher d'accord avec nos ennemis, s'efforcent d'établir une alliance entre la lumière et les ténèbres, un accord entre la justice et l'iniquité, au moyen de ces doctrines qu'on appelle *catholiques libérales*... Or, ceux-ci sont plus dangereux et plus funestes que les ennemis déclarés,... parce que, se tenant pour ainsi dire sur la limite des opinions condamnées, ils gardent l'apparence d'une véritable probité et d'une doctrine sans tache, qui allèche es imprudents amateurs de conciliation, et qui trompe les gens honnêtes disposés à rejeter une erreur prononcée. De la sorte, ils divisent les esprits, déchirent l'unité, et affaiblissent les forces qu'il faudrait réunir toutes ensemble contre l'ennemi. »

C'est au cercle catholique des jeunes hommes de Milan que le père de tous les fidèles parle ainsi. Il ne tient pas un autre langage au congrès des cercles catholiques de Belgique.

« Nous approuvons d'autant plus votre très-religieuse entreprise, écrit-il à ceux-ci, que vous êtes absolument opposés, nous assure-t-on, aux principes *catholiques-libéraux*, et que vous avez à cœur d'employer tout votre crédit à les déraciner des esprits » : *quod, uti fertur, aversemini prorsus principia catholico-liberalia, eaque pro viribus e mentibus eradere conemini*. Et, après avoir signalé les caractères et l'influence fatale de ceux qui sont imbus de ces erreurs, le saint-père ajoute : « Nous sommes heureux de savoir que vous n'avez pas besoin de ces avertissements, vous qui adhérez si docilement et si absolument à tous les documents par lesquels vous avez vu le siége apostolique réprouver tant de fois les principes libéraux » : *Qui adeo obsequenter et absolute adhæretis documentis omnibus hujus Apostolicæ Sedis, a qua liberalia principia toties reprobata vidistis* [1].

[1] Breve Pii PP. IX : *Quo durior quotidie fit*, ad fœderationem circulorum catholicorum in Belgio, 8 maii 1873

Digitized by Google

Autant nous aimons à voir se multiplier dans nos diocèses les cercles et comités catholiques, autant il importe, Messieurs et chers Coopérateurs, que ces réunions soient pures de tout esprit mauvais. C'est ce que le chef suprême de l'Église fait observer à l'un de nos vénérables frères de l'épiscopat français. *Læti conspicimus ubique coalescere catholicas consociationes, quæ et vigoris fidei indicia sunt, et aptissima eidem fovendæ propugnandæque instrumenta.* « Ces associations religieuses sont des indices de la vigueur de la foi, et des moyens très-aptes à la nourrir et à la propager ». A la condition pourtant d'une « pleine et humble soumission au saint-siége et à son infaillible magistère » : *plenæ demissæque observantiæ erga hanc Sanctam Sedem et infallibile magisterium ejus.* Remarquez, je vous prie, que le pontife romain n'invoque rien moins ici que l'infaillibilité de son pouvoir doctrinal. Or, poursuit-il, « il n'est pas à craindre pour eux qu'ils soient détournés de cette obéissance par les ennemis patents, qu'ils ont au contraire entrepris de combattre; mais la route glissante de l'erreur pourrait leur être offerte par ces opinions soi-disant libérales, accueillies de beaucoup de catholiques, honnêtes d'ailleurs et pieux, dont par conséquent la religion et l'autorité sont aptes à attirer à eux les esprits, et les feraient très-facilement pencher vers des maximes fort pernicieuses » : *Sed lubricam errandi viam parare iis possent opiniones quas dicunt liberales, a multis receptæ catholicis, probis cæteroquin ac piis, quorum ideo religio et auctoritas animos ad se facillime trahere potest et in perniciosissimas inclinare sententias.* « Avertissez donc, vénérable Frère, les membres de cette association catholique, que dans les occasions nombreuses où nous avons repris les sectateurs des opinions libérales, nous n'avons pas eu en vue des ennemis déclarés de l'Église qu'il serait superflu de leur dénoncer, mais bien ceux que nous venons de signaler, lesquels,

Digitized by Google

retenant et défendant le virus caché des principes libéraux qu'ils ont sucé avec le lait, sous prétexte qu'il n'est pas infecté d'une malice manifeste, et n'est pas, selon eux, nuisible à la religion, l'inoculent aisément aux esprits, et propagent ainsi le germe de ces révolutions dont le monde est depuis longtemps la victime » : *Moneto itaque Catholicæ Societatis sodales, Nos, dum sæpe liberalium opinionum sectatores redarguimus, non de Ecclesiæ osoribus egisse, quos supervacaneum fuisset indicare; sed de modo designatis, qui latens liberalium principiorum virus cum lacte haustum retinentes ac defendentes, utpote patente non fœdatum malitia et religiosis rebus, uti censent, innoxium, illud facile mentibus ingerunt, atque ita semina propagant earum perturbationum quibus jamdiu quatitur orbis.* Finalement, les sociétés et comités catholiques ne seront un bien qu'autant que leurs membres, selon la recommandation du chef de l'Église, « ne se laisseront entraîner par aucun autre vent de doctrine, que par celui qui souffle de la chaire de vérité » : *non alio se doctrinæ vento impelli sinant, quam eo qui spirat ab hac cathedra veritatis* [1].

Il n'est indifférent ni pour nous, Messieurs et chers Coopérateurs, ni pour les laïques chrétiens dont nous autorisons les assemblées par notre présence, que ces déclarations et ces directions doctrinales soient connues et acceptées selon toute leur teneur : à défaut de quoi les conférences, cercles, congrès et comités religieux quelconques seraient plus préjudiciables qu'avantageux, et le devoir des prêtres, après un premier et second avertissement, serait de s'en séparer. Les sentiments orthodoxes de nos pieux fidèles, le respect avec lequel nos recommanda-

[1] Breve Pii PP. IX : *Sicuti, Venerabilis Frater, lœti conspicimus*, ad episc. Corisopiten.

Digitized by Google

tions déjà anciennes ont été accueillies [1], vous mettent à l'abri d'une pareille nécessité.

IV. Quelques applications pratiques du libéralisme religieux. — Ainsi que le pape l'a dit plus d'une fois, Messieurs et chers Coopérateurs, la plaie du libéralisme est proprement la plaie des sociétés actuelles. Non-seulement il procède de là beaucoup de mal, mais le bien même s'en trouve vicié et dénaturé. Il nous serait facile d'en donner plus d'une preuve.

N'est-il pas triste par exemple, que, même sur la motion des croyants les plus irréprochables, la France ne puisse être appelée à offrir à Dieu le tribut des prières publiques, sans que la résolution officielle qui l'y convoque place sur un même rang la véritable Église et les cultes dissidents : comme s'il ne suffisait pas que ceux-ci, par voie d'exception, fussent administrativement mis en mesure de s'y associer chacun chez eux? N'est-il pas désolant que la revendication de la sainteté du jour réservé à la divinité chez toutes les communions chrétiennes ne se produise, même sur des lèvres sacrées, qu'au moyen d'une égale protestation en faveur du sabbat des Juifs et du vendredi des sectateurs de Mahomet : de telle sorte que le vrai Dieu créateur et rédempteur n'ait point, dans la France chrétienne, l'apparence d'un privilége?... Seigneur très-saint, vous nous avez appris vous-même que vous vous appelez le Dieu jaloux, le Dieu qui ne supporte pas de rivaux : *Dominus zelotes nomen ejus, Deus est æmulator* [2]; et vous ne nous laissez pas ignorer que votre force est au service de cette légitime jalousie : *Ego sum Dominus tuus, fortis, zelotes* [3]. Est-il donc étonnant que vous jettiez périodiquement à bas ces institutions qui affectent d'élever au même niveau que vous

[1] *Voir* T. III, p. 414-417.

[2] Exod., XXXIV, 14. — [3] *Ibid.*, XX, 5.

Digitized by Google

tout ce qui n'est pas vous? Et les puissances de la terre ne subissent-elles pas simplement la loi du talion, alors qu'elles se voient à tout propos supplantées par des oppositions rivales? Votre divine débonnaireté peut supporter le mal pendant la durée temporaire des siècles, mais elle ne tolère pas qu'il soit authentiquement assimilé au bien; et vous avez prévenu de vieille date votre peuple de se donner garde de lier jamais avec les infidèles des amitiés qui deviendraient pour lui des ruines : *Cave ne unquam cum illis jungas amicitias, quæ sint tibi in ruinam* [1].

Beaucoup d'hommes, certainement conservateurs et même catholiques par leur intention et leur volonté, n'ont pas l'air de s'en douter, et la chose est cependant démontrée par l'expérience : quand l'erreur est une fois incarnée dans les formules légales et dans les pratiques administratives, elle pénètre les esprits à des profondeurs d'où il devient comme impossible de l'extirper. Et le plus grand péril de notre temps, c'est que cet indifférentisme et ce latitudinarisme, dénoncés dans le troisième paragraphe du *Syllabus* [2], sont passés désormais de la sphère des idées et des théories dans le domaine des lois et des faits.

Cet état de choses se révèle dans un acte récent dont je dois vous dire quelques mots, parce que plusieurs de vous sont en cause et m'ont questionné à cet égard.

V. INTRODUCTION DES REPRÉSENTANTS DES DIVERS CULTES DANS L'ADMINISTRATION DES HÔPITAUX. — En soi, n'est-ce pas? il n'y a là rien que de bon, rien que de juste, et les gens de bien y ont vu un succès, un triomphe pour la religion et le clergé. La politique impie avait dépouillé l'Église de ses

[1] Exod., XXXIV, 12.

[2] Syllabus complectens præcipuos errores nostræ ætatis (8 decemb. 1864), § 3, prop. XV et XVIII.

Digitized by Google

attributions par rapport au patrimoine des pauvres, patrimoine que l'Église avait créé et développé. Une partie de l'injustice est réparée par l'introduction du prêtre catholique dans le conseil administratif des maisons hospitalières. Tout va pour le mieux.

Oui, sans doute; mais attendez. Nous sommes dans un pays où les principes libéraux, qui assurent une égale protection à tous, exigent qu'il n'y ait pas de préférence pour un culte à l'exclusion de l'autre. Et voici, en fait, ce qui arrive par suite de cette loi si favorable.

J'étais, il y a quelques semaines, dans une ville importante de mon diocèse. La supérieure des religieuses de l'hôpital vient me voir, fondant en larmes, et elle me dit:

— « Croiriez-vous, Monseigneur, que nous allons avoir le ministre protestant parmi les administrateurs ordinaires de notre maison? Nous, religieuses, nous allons, ainsi que nos aumôniers, être placés sous la surveillance officielle du pasteur hérétique! Oh! qui donc a pu infliger aux sœurs et aux prêtres des hôpitaux une pareille épreuve? C'est à peine si l'on compte quelques dissidents parmi nos malades, et l'administration leur a invariablement procuré toutes les facilités désirables. Mais désormais quelle situation pénible! Sans doute, nous n'avions pas toujours eu des administrateurs croyants, et surtout pratiquants. Toutefois, même lorsque la politique avait dicté certains choix, l'entente était possible. Il ne nous en coûtait point de préparer nous-mêmes la salle des délibérations où ces messieurs s'assemblaient. Leur venue et les relations avec eux n'avaient communément rien que d'agréable et d'avantageux: les choses se passaient comme en famille. Dorénavant, nous voici sous les yeux de l'ennemi. Nous nous sentons blessées dans le plus intime et le plus délicat endroit de notre âme: on a contristé, on a flétri notre vie.

— Ma chère fille, vous vous méprenez: vous aurez désor

Digitized by Google

mais l'un de messieurs les curés parmi les administrateurs: c'est une loi faite en faveur de la religion.

— Encore quelques victoires comme celle-là, Monseigneur, et il ne nous restera plus rien à perdre. Certainement nous apprécions la présence du vénérable curé doyen d'âge ou de nomination : mais quel plaisir ce respectable vieillard aura-t-il lui-même à se trouver en cette compagnie ? Et comme il lui sera commode de traiter, devant le ministre de la prétendue réforme, toutes sortes de questions qui se rapportent à nos attributions, au service religieux, aux fonctions de nos aumôniers, désormais humiliés aussi bien que nous de cet assujétissement nouveau ? »

J'interrompis la conversation avec cette bonne Fille de la Sagesse, qui n'est décidément point au courant de la conciliation et des principes modernes. Hélas ! à combien d'égards sa tristesse et ses observations n'étaient-elles pas fondées !

Pour moi, je l'avoue, j'ai fait ce que j'ai pu pour prévenir et empêcher cette loi. Vous savez tous, Messieurs et chers Coopérateurs, qu'ayant coutume de suivre avec attention les affaires du temps, je m'en désintéresse volontiers au point de vue simplement politique. Les questions étant posées comme elles le sont le plus ordinairement, la règle à suivre pour nous est très-souvent celle que le divin Maître a tracée dans ces paroles: *Dimitte mortuos sepelire mortuos suos* [1] : « laissez des morts ensevelir leurs morts; « et quant à vous, occupez-vous d'annoncer le règne de « Dieu » : *tu autem vade, et annuntia regnum Dei* [2]. Mais quand le législateur civil s'apprête à mettre nos personnes en jeu, et à disposer du sacerdoce dans des conditions au moins douteuses de convenance et d'utilité, il va de soi que notre indifférence cesse. On va mettre sous vos yeux la lettre que j'écrivais, il y a plus d'un an, à l'un des

[1] Matth., VIII, 22. — [2] Luc., IX, 60.

Digitized by Google

membres de l'assemblée. Cette correspondance, comme vous le verrez, avait un caractère absolument privé, et je ne vous la livre que parce qu'elle a répondu d'avance à vos interrogations [1].

[1] « Je rentre de tournée, et n'ai pu suivre qu'imparfaitement les discussions de l'assemblée; mais je vais repartir, et je veux tracer ces lignes avant la troisième lecture du projet.

« Je vois que plusieurs évêques, que notre clergé et que les laïques chrétiens sont assez émus de cette loi sur les hôpitaux et bureaux de bienfaisance.

« Pour les hôpitaux, l'augmentation exagérée du nombre des administrateurs sera-t-elle un avantage? C'est plus que douteux. Mais leur élection partielle par les conseils municipaux et généraux sera déplorable dans un grand nombre de villes et dans plusieurs départements.

« Chose inconcevable : l'assemblée, sans y être forcée par personne, ni par aucun précédent, remet ici de très-graves intérêts aux mains des élus du suffrage universel, à l'heure où cette même assemblée sent la nécessité d'écarter pour elle un renouvellement qui, vu l'état des choses et des esprits, serait le signal d'une réélection anti-conservatrice!

« Mais ce qu'il y a de plus grave, c'est, par le seul fait de l'existence d'un petit nombre d'électeurs protestants, ou se disant tels (ce qui est toujours facile aux libres-penseurs), l'introduction d'un ministre hérétique dans ces conseils d'administration. Par exemple à Poitiers, dans une ville de 30,000 âmes, il suffira d'une cinquantaine de protestants pour que cet avantage soit acquis au protestantisme.

« Désormais donc, là où les élus du conseil général et du conseil municipal n'obtiendront pas au sein de l'administration une majorité qui expulsera les sœurs, le ministère de ces saintes filles, comme celui de l'aumônier, se trouve placé sous une surveillance intolérable.

« Le protestantisme convoitait peut-être, mais n'osait pas espérer cette entrée officielle dans nos hôpitaux, fondés et soutenus par la charité catholique. Elle va lui être octroyée par une chambre, qui est assurément religieuse dans sa majorité, mais qui obéit en cela à des théories de mauvais libéralisme et de fausse générosité, qui sont offensantes pour Dieu et répudiées par l'Église.

« Pour ma part, je ne souhaite à aucun de mes prêtres d'aller siéger dans une pareille réunion. Achetée au prix du droit dévolu à l'hérésie, l'admission légale du ministre de Jésus-Christ n'est qu'une offense

Digitized by Google

Mes observations n'avaient pas été tout à fait sans fruit. Avant tout, il s'est produit, par rapport à la physionomie et et à l'ensemble de la loi, une volte-face si complète, que la troisième lecture a été la transformation absolue du projet, le retour presque sans réserve aux principes de la loi antérieure. Sans craindre d'accuser par là une fois de plus les tergiversations et les variations de la majorité dont il était l'organe, le rapporteur a confessé naïvement que l'ardeur de la chambre pour la décentralisation s'était singulièrement refroidie depuis la première lecture. Faisant bon marché des notes rédigées par lui-même en réponse à mes observations, et qui apparemment satisfaisaient peu leur propre auteur, il a conclu d'une façon fort raisonnable à ce que l'introduction du ministre de la religion fût fortement recommandée à ceux qui présideraient à la composition de ces conseils administratifs : terme moyen qui permettait d'obtenir en partie le résultat désiré, sans ouvrir la porte aux inconvénients signalés. Mus par un zèle sincère, mais non suffisamment éclairé, quelques hommes bien intentionnés en ont jugé autrement. S'il en a résulté un de ces succès du quart d'heure fort recherchés des parlementaires, si l'on a pu

plus ajoutée à tous les outrages dont la vraie et unique religion a été l'objet depuis quatre-vingts ans. Au lieu de retrouver le sens chrétien, voici que nous le perdons de plus en plus. Je crains que ce nouvel acte ne soit apprécié dans l'avenir comme l'un des plus caractéristiques de cette législature qui, ne pouvant faire les choses essentielles et décisives, emploie son activité d'une façon pour le moins malheureuse, et ne sort guère de son impuissance qu'au profit du faux et au détriment du vrai.

« Attendons-nous à ce que le Dieu jaloux, dont la sainte Église catholique est l'unique épouse, nous apprenne une fois de plus de quel œil il voit ces pêle-mêles adultères, introduits à plaisir et avec aggravation dans notre organisation sociale.

« Pardonnez-moi cet épanchement qui a coulé de ma plume, et où toutes les expressions ne se trouvent sans doute pas pesées comme il le faudrait. Que Dieu nous assiste, et qu'il nous protége tous contre nous-mêmes !

« Poitiers, 27 mai 1872. »

Digitized by Google

même y voir un triomphe oratoire à l'avantage de la religion, les suites ont donné raison à des appréhensions qui n'étaient pas seulement les miennes : plusieurs lettres épiscopales que je tiens entre mes mains attestent que les préjudices l'emportent sur les avantages qui peuvent naître de cette législation.

VI. Ceci revient au sentiment que je vous ai exprimé depuis longtemps et plus d'une fois, Messieurs et chers Coopérateurs. Là où le ministre de la vérité n'occupe pas la place et n'a pas l'autorité qui lui conviennent, là surtout où sa présence donne forcément une carte d'entrée au ministre de l'erreur, il faut grandement réfléchir avant de l'y appeler. Si la politesse humaine demande qu'on n'invite pas à s'asseoir à une même table des personnes qui ne sont pas faites pour se rencontrer, c'est bien le moins qu'on observe des égards analogues envers Dieu et ses représentants.

Et pour conclusion finale, Messieurs et chers Coopérateurs, attachons-nous aux doctrines du saint-siége en ce qui est de ce libéralisme religieux, lequel, accordant les mêmes droits à la vérité et à l'erreur, change en mal les actes mêmes qui seraient de leur nature un bien, et fait naître pour nous la tristesse de ce qui devrait nous apporter la joie. D'où je ne prétends point inférer, quant au cas présent, que, la loi ayant été portée sans notre participation et contre notre sentiment, vous deviez priver du bienfait et de la consolation de votre présence les établissements désormais ouverts aux ministres des cultes dissidents. Il vous appartiendra de prendre à cet égard le parti que vous jugerez le meilleur, en tenant compte des lieux, des circonstances et des personnes.

Les termes de notre décret synodal [1] étant suffisammen

[1] Decretum synodale (1873). — In hac solemni sessione decimæ octavæ nostræ Synodi diœcesanæ.

Digitized by Google

expliqués, il ne me reste qu'à vous dire avec le grand apôtre :

« Du reste, mes frères, soyez forts dans le Seigneur et « dans la puissance de sa vertu. Revêtez-vous de l'armure « de Dieu, afin de pouvoir tenir contre les embûches du « diable. Car nous n'avons point à lutter contre la chair et

Juxta consultationes et deliberationes in præhabitis congregationibus emissas,

Sequentia statuimus et ordinamus :

1° Mandatum episcopale, die septima decembris anno millesimo octingentesimo vigesimo octavo a bonæ memoriæ Reverendissimo Joanne Baptista de Bouillé antedecessore nostro datum, in ea parte quæ respicit ad stipendium pro intentione missarum a fidelibus erogandum, commutatur et revocatur, ipsique sufficitur decisio synodalis per epistolam circularem a nobis in proximo notificanda : quæ quidem post tres menses plenum effectum per totam diœcesim sortietur ;

2° Cum in proximo consummanda videatur a subalpino gubernio iniquitas a nobis anno præcedenti synodaliter mulctata et reprobata, iterum et instantius protestamur contra damna et præjudicia nobis totique orbi catholico inflicta per scelestissimam regularium domorum in Urbe totius christianitatis principe suppressionem ; vocemque nostram voci Romani Pontificis conjungimus dum sacrilegos legislatores a communione christiana separatos pronuntiat ;

3° Epistolam in forma Brevis ad Mediolanensem Circulum Catholicum sancti Ambrosii, die sexta martii currentis anni directam, alteramque diei octavæ maii ad fœderationem Circulorum Catholicorum in Belgio, — tertiam quoque diei vigesimæ julii ad Corisopitensem episcopum et Circulum Catholicum civitatis ejus episcopalis — sedulo legendas ac meditandas summoque studio accipiendas clericis ac piis laïcis ditionis nostræ spiritualis communicari jubemus.

4° Apostolicas litteras quibus idem Sanctissimus Noster Pius Papa Nonus publicas supplicationes statis diebus et temporibus assignat, piasque peregrinationes laudibus ac hortationibus suis incitat, gratanter recipimus, plurimasque gratias spirituales sacris exercitiis adnexas in diœcesi nostra rite promulgatas esse declaramus.

5° Maxima insuper cordis nostri jucunditate accipimus et publici juris facimus litteras pontificias, in forma Brevis die undecima martii nuper elapsi datas, quæ incipiunt : *Si fuit unquam tempus*, virtute quarum ab eodem

Digitized by Google

« le sang, mais contre les princes et les puissances, contre « les dominateurs de ce monde de ténèbres, contre les « esprits de malice répandus dans l'air. C'est pourquoi « prenez l'armure de Dieu, afin que vous puissiez résister « au jour mauvais et demeurer parfaits de tout point [1]. »

Summo Pontifice, cultui sacratissimæ et Immaculatæ Virginis tantopere addicto, episcopus Pictaviensis delegatur ad effectum coronandi solemniter, nomine ipsius Romani Pontificis ac Sanctæ Sedis, statuam Beatæ Mariæ Christo Patienti Compatientis quam ab antiquissimis temporibus Christi fideles adeunt ac venerantur in ecclesia quæ dicitur Dominæ Nostræ de Pietate apud territorium parochiale Sancti Laurentii de Capella.

Et quoniam celeberrima illa functio die a nobis statuto perficienda sit, ordinamus solemnem coronationem dominica tertia proximi mensis septembris celebrandam fore, indulgentiamque plenariam, servatis servandis, hac ipsa die vel una ex septem diebus continuis immediate sequentibus lucrandam esse.

6° Denique synodaliter etiam promulgata esse volumus sive decretum capitulare, sive diploma quibus ab Eminentissimo Archypresbytero ac reverendissimo Capitulo basilicæ Sancti Petri de Vaticano ecclesia nostra cathedralis Sancti Petri Pictaviensis dictæ patriarchali Vaticanæ basilicæ in perpetuum aggregata declaratur, favoresque spirituales in constitutione Benedicti decimi quarti quæ incipit *Ad honorandum* enumerati eidem nostræ ecclesiæ cathedrali perpetualiter adjudicantur.

Datum Pictavis in sessione synodali publica in ecclesia majoris nostri seminarii, die decima septima julii, anno Domini millesimo octingentesimo septuagesimo tertio, in festo sancti Alexii, confessoris.

[1] Ephes., VI, 10-13.

Digitized by Google

XLIV

LETTRE PASTORALE

CONCERNANT LES SUPPLICATIONS PUBLIQUES INDIQUÉES ET LES INDULGENCES ACCORDÉES PAR PIE IX.

(VII JUILLET MDCCCLXXIII.)

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

I. Ce que saint Augustin disait aux fidèles de son temps, placés en face des invasions barbares, nous devons vous le dire et nous le dire à nous-même: « Les hommes de mal abondent, et Dieu a permis que le mal prît des proportions très-grandes... Donc, mes frères, il faut prier de toutes nos forces, et nous y exciter mutuellement [1]. Car il n'y a point d'autre ressource pour nous, parmi les maux nombreux du siècle présent, sinon de frapper à la porte du ciel par la prière [2]. »

Gardons-nous de désespérer. Ce que Richelieu a dit de la France, est encore plus vrai de l'Église: elle n'est jamais plus près de se relever avec éclat que quand elle a été abaissée et comme réduite à rien.

[1] Abundant mali, et Deus voluit ut abundarent mala... Ideo dicimus fratres, orate quantum potestis. Serm. LXXX, 8. Edit. Gaume, T. V, p. 620.

[2] Ergo, fratres, cohortari debemus ad orationem et nos et vos. Alia enim spes in nobis non est in multis malis præsentis sæculi, nisi pulsare in ipsa oratione. *Ibid.*, 2, p. 6.

Digitized by Google

Les raisons de compter sur la miséricorde gratuite du Seigneur et sur le prochain secours d'en haut, nous vous les avons exposées et développées plus d'une fois. Aujourd'hui, le signe de cette miséricorde et le présage de ce secours, c'est l'effusion subite de l'esprit de prière sur des multitudes hier encore froides et indifférentes; c'est ce courant irrésistible qui pousse des flots de suppliants vers les sources et les réservoirs de la grâce divine. Un peuple qui a gardé, un peuple qui a retrouvé dans de telles proportions le sentiment et la pratique de la prière, n'est point et ne peut pas être un peuple perdu. Ce serait le cas de rappeler le commentaire de saint Augustin sur le verset final du psaume soixante-cinquième: « Béni soit le Seigneur « qui n'a pas éloigné de moi ma prière et sa miséricorde »: *Benedictus Dominus qui non amovit orationem meam et misericordiam suam a me.* Entendez-vous: le premier de ces bienfaits est le gage du second. Si la miséricorde de Dieu n'était plus pour vous, son esprit de prière ne serait plus en vous. Tant que vous sentirez que votre prière ne vous a pas été retirée, soyez tranquille, c'est que sa miséricorde ne vous a pas abandonné: *Cum videris non a te amotam deprecationem tuam, securus esto, quia non est a te amota misericordia ejus* [1].

Plein de cette pensée, et attentif à ce besoin de prière qui se manifeste sur toute la surface de l'univers chrétien, le chef de l'Église ne néglige rien de ce qui peut entretenir ce mouvement. La présente lettre a pour objet de vous faire connaître plusieurs documents authentiques qui nous sont parvenus.

II. Un bref apostolique a été adressé aux fidèles du monde entier à la date du huit présent mois [2]. Il se rapporte

[1] S. Aug. in Psalm. LXV, 24, Edit. Gaume, T. IV, p. 933.

[2] Ce bref commence par ces mots : *Libenti quidem animo.*

Digitized by Google

à la prochaine fête de saint Pierre-ès-liens, établie en souvenir de cette première captivité de Pierre dont le christianisme naissant se montra si ému que « la prière se faisait « sans intermission par l'Église pour lui » : *oratio autem fiebat sine intermissione ab Ecclesia ad Deum pro eo* [1]. Plus d'une fois, pendant la durée des siècles, l'Église a éprouvé le secours sensible du glorieux prince des apôtres, et le pontife romain a la confiance qu'elle est à la veille d'en ressentir le bienfait actuel et tout à fait manifeste : *cujus et sæpe alias præsens est Ecclesia auxilium experta, et præsentissimum experturam fore confidimus.* A cette fin, le vénérable prisonnier du Vatican ouvre le trésor des indulgences pour tous ceux qui se prépareront à la solennité du premier août par une neuvaine de prières; et il s'applique, ainsi que nous le dirons dans le dispositif de cette lettre, à rendre ces indulgences accessibles aux personnes de toutes les conditions.

Puisse notre correspondance à l'appel du vicaire de Jésus-Christ faire tomber les chaînes et briser les entraves qu'il subit! Encore que ses geôliers se défendent d'avoir décrété contre lui la sentence d'incarcération, il n'en est pas moins constitué par la force des choses dans un état de véritable captivité; et nous ne commettrons ni erreur ni injustice en récitant à son intention pendant cette neuvaine les oraisons du missel romain : *pro constituto in carcere vel in captivitate* [2].

III. Plus puissante encore et plus efficace est la protection de la bienheureuse vierge Marie, dont ce même mois d'août nous fait célébrer l'entrée et le couronnement dans les cieux. Que ne pouvons-nous pas attendre de sa divine entremise, si nous nous présentons devant son trône

[1] Act., XII, 5.
[2] Missale roman., Orat. ad diversa, n° 32.

Digitized by Google

glorieux avec des cœurs contrits et humiliés? Sachant qu'en cela il répondait au vœu de plusieurs associations catholiques, Pie IX a voulu procurer la simultanéité de la prière et de l'expiation publiques, et il a assigné pour cette supplication universelle les trois jours qui précèderont la fête de l'Assomption. La notification authentique qui nous en est donnée par le cardinal vicaire fait connaître en outre qu'on devra réciter chacun de ces jours les Litanies des Saints [1].

A la prière s'ajoutera la mortification, puisque le dernier jour de ce *Triduum*, qui est la vigile de la solennité, est un jour de jeûne général dans l'Église. Ce jeûne devra être offert en esprit de réparation nationale; et l'on y observera, dans l'usage des aliments propres à la collation, la discipline des jours les plus sévères.

Nous invitons les fidèles à embrasser avec ardeur ces exercices de piété et de pénitence, et à profiter des largesses spirituelles qui y sont attachées. Car, dit le pontife, « la volonté de prier n'est pas seulement digne d'éloge, elle est d'absolue nécessité dans ces temps où l'Église catholique est de toutes parts troublée et vexée par une coalition infernale. Prions donc, afin que Dieu délivre son Église du filet des chasseurs et du glaive des persécuteurs. Qu'il bénisse ses fidèles, et leur donne l'esprit de grâces et de prières, de telle sorte qu'ils puissent enfin entendre la voix de Celui qui commande aux vents et à la mer, et qui, après la tempête, fait la tranquillité [2] ».

IV. Enfin le souverain pontife a voulu donner un encouragement particulier à la dévotion renaissante des pèlerinages. Je dis à dessein « dévotion renaissante ». La réponse à ceux qui blâment cette pratique comme une nouveauté, se trouve dans l'office d'aujourd'hui et dans la légende du bréviaire,

[1] Ex audientia SSmi, die 30 maii anno 1873.

[2] Respons. Pii IX, die 24 maii anno 1873.

Digitized by Google

où nous lisons que le bienheureux Alexis, quittant la maison paternelle, entreprit le pèlerinage et la visite des églises célèbres de l'univers: *illustrium orbis terræ ecclesiarum peregrinationem suscepit* [1]. Qui eût dit à notre France d'il y a cent ans, alors que le voltairianisme accueillait avec tant de paroles de mépris et de moquerie le récit des pérégrinations religieuses du pauvre Benoît Labre, qui eût dit que la pieuse folie du paysan d'Amettes se communiquerait, un siècle plus tard, à toute une grande partie du peuple français? — Folie, en effet, nous dit-on; folie blanche ou folie noire, qui semble prendre à tâche de rivaliser avec la folie rouge [2]. — En vérité, est-ce bien aux sages de ce temps de parler ainsi, eux dont l'humaine prudence, servie par d'incontestables talents, ne sait conclure et aboutir à rien, et nous laisse vivre dans un inconnu et un indéterminé qui nous rejettera, un matin ou l'autre, aux bras des dictatures que provoque et qu'amène infailliblement l'anarchie? L'apôtre le disait déjà aux anciens Romains : « La « prudence de la chair est la mort, tandis que la prudence « de l'esprit enfante la vie et la paix » : *Nam prudentia carnis, mors est; prudentia autem spiritus, vita et pax* [3]. Au fond, « cette sagesse charnelle est ennemie de Dieu » : *quoniam sapientia carnis inimica est Deo* [4]; et rien de ce qui est ennemi de Dieu ne prospère longtemps. N'est-ce pas le lieu de répéter après saint Paul: « Où en sont-ils, les pru- « dents, les scribes, les politiques, ceux qui se flattaient de « connaître leur temps, d'être les hommes de leur siècle » : *Ubi sapiens? ubi scriba? ubi conquisitor hujus sæculi ?* « Dieu « n'a-t-il pas convaincu de folie la sagesse de ce monde »: *Nonne stultam fecit Deus sapientiam hujus mundi* ? [5] Et n'est-il pas écrit désormais dans les annales contemporaines,

[1] Breviar. roman., ad diem XVII jul.

[2] Article signé de M. Saint-Genest, *Figaro* du 5 juillet 1873.

[3] Rom., VIII, 6. — [4] *Ibid.*, 7. — [5] I Corinth., I, 20.

Digitized by Google

autant et plus que dans celles des temps anciens : « Je « perdrai la sagesse des sages, et je réprouverai la prudence « des prudents [1] » ? Oui, « où est-il le lettré? où est-il « l'homme au système de pondération, et qui nous fait la « leçon comme à des enfants » : *Ubi est litteratus ? ubi legis verba ponderans ? ubi doctor parvulorum* [2] ? N'est-il pas temps que leur stérilité les rende enfin modestes, et ne pourraient-ils pas commencer à reconnaître « que ce qui est folie de « Dieu est plus sage que les hommes, et que ce qui est « faiblesse divine, est plus fort que toutes les forces hu- « maines » : *quia quod stultum est Dei sapientius est hominibus; et quod infirmum est Dei, fortius est hominibus* [3] ?

L'Église du reste est en possession d'une discipline autorisée, et elle a été au-devant des abus qui pouvaient se produire en cette matière. En particulier, notre province ecclésiastique, dès les premiers signes de renaissance de cette dévotion, y a consacré un chapitre entier de l'un de ses conciles. Notre assemblée provinciale d'Agen constatait, dès l'année mil huit cent cinquante neuf, la tendance manifeste qui commençait à se produire, et elle s'appliquait à la favoriser en même temps qu'à la diriger, rappelant à cet effet les règles tracées par les anciens conciles [4]. Le mouvement s'étant accentué plus fortement, notre concile de Poitiers a traité de nouveau la question, et a multiplié les recommandations qui assurent l'honneur et le fruit de ces voyages de piété [5].

V. En ce qui est de l'heure présente, les prières publiques et les pèlerinages, a dit Pie IX, nous obtiendront la délivrance et le salut. C'est pourquoi le pontife a octroyé des grâces spéciales et des pardons nombreux à ceux qui prati-

[1] *Ibid.*, 19. — [2] Isa., XXIII, 18. — [3] I Corinth., I, 25.

[4] Concil. Aginnense (1859), Tit. II, C. II, De piis peregrinationibus.

[5] Concil. Pictavense (1868), C. VIII, De peregrinationibus ad limina apostolorum.

Digitized by Google

queront ces pieux exercices, spécialement pendant la durée d'un mois qui lui a été signalé comme plus approprié à cette dévotion [1].

Nous aimerons à voir nos diocésains, ceux surtout qui ne pourraient aisément prendre part aux voyages lointains, se souvenir que nous avons parmi nous des sanctuaires justement renommés. Le mois de juillet est particulièrement consacré au culte du grand thaumaturge saint Martin dans son antique résidence monastique de Ligugé. Le mois d'août nous offre à Poitiers la fête de sainte Radegonde, avec les exercices de sa neuvaine préparatoire et les solennités de son octave; nous exhortons les prêtres et les fidèles à organiser pendant ce temps de pieux pèlerinages au tombeau de la sainte reine. Enfin le mois de septembre sera marqué cette année, sur un point de notre territoire, par un événement majeur que nous vous ferons prochainement connaître: nous voulons dire le couronnement solennel de la statue de Notre-Dame de Pitié dans la Gâtine. Cette cérémonie reproduira pour le département des Deux-Sèvres le beau spectacle dont notre ville épiscopale fut témoin il y a dix ans.

Désireux donc de faire participer nos diocésains à tant de biens spirituels, et d'attirer ainsi sur notre pays et sur le monde la protection dont la société chrétienne a un si pressant besoin; après en avoir fait l'objet d'un de nos entretiens du synode diocésain, nous avons réglé ce qui suit, etc.

[1] Rescript. Pii PP. IX, die 7 maii anno 1873.

Digitized by Google

XLV

LETTRE PASTORALE

AU SUJET DE LA PROCHAINE

SOLENNITÉ DU COURONNEMENT DE NOTRE-DAME DE PITIÉ, DANS LA PAROISSE

DE LA CHAPELLE-SAINT-LAURENT.

(XXII JUILLET MDCCCLXXIII.)

I. Il nous sera toujours très-doux, Nos Très-Chers Frères, de rencontrer une occasion nouvelle d'exalter parmi vous le nom et le culte de la très-sainte et immaculée vierge Marie, mère de Dieu et des hommes. En honorant Marie, en procurant qu'elle soit partout honorée, nous n'obéissons pas seulement au besoin de notre cœur; nous remplissons encore l'engagement que nous faisons profession d'avoir pris envers elle de lui appartenir tout entier et d'attendre d'elle tout notre secours. Elle nous a été trop fidèle pour que nous ayons le malheur de lui manquer de fidélité. Aussi considérons-nous comme une partie essentielle de notre mission pastorale d'augmenter sa gloire au sein de notre troupeau. Combien nous nous sommes applaudi de voir se produire autour de ses autels les touchantes démonstrations de la confiance et de la piété, se multiplier les œuvres établies sous son patronage, se reconstruire ou se restaurer les sanctuaires érigés en son honneur, et, parmi ceux-ci, plusieurs qui comptent au nombre

Digitized by Google

des lieux où il plaît à Dieu de manifester par des signes plus éclatants sa propre puissance avec celle de sa mère!

Pour ne citer que quelques exemples, pourrions-nous oublier jamais les fêtes imposantes du couronnement de Notre-Dame-la-Grande dans notre ville épiscopale, les solennités de Notre-Dame de Beauchêne dans le pays vendéen, celles de Notre-Dame de Ranton au territoire de Loudun, et d'autres encore qui ont été, soit pour le diocèse tout entier, soit pour quelques-unes de ses parties plus spécialement, des sources de grâces et de bénédictions? Mais nulle part peut-être le mouvement vers les autels de Marie ne s'est accentué avec plus de force parmi nous, et ne s'annonce comme devant progresser avec plus d'énergie, qu'au sanctuaire de Notre-Dame de Pitié, près de La Chapelle-Saint-Laurent, l'une de ces paroisses où deux de nos plus religieuses contrées, le Bocage et la Gâtine, viennent en quelque sorte se donner la main.

II. Lorsque, dans l'année mil huit cent cinquante-six, acquittant une dette contractée envers la sainte Vierge pour la protection sensible dont elle nous avait couvert durant notre premier voyage au seuil des saints apôtres, nous rapportions de Rome à son sanctuaire de Pitié de précieuses faveurs spirituelles puisées dans les trésors de la sainte Église et dans le cœur de notre bien-aimé pontife, nous avions lieu d'espérer que notre appel serait entendu des pieux habitants de ces cantons. Mais nos espérances ont été dépassées.

C'est alors que, durant un mois entier, où les exercices du jubilé furent prêchés par nos missionnaires diocésains, les Oblats de Saint-Hilaire, plus de cinquante mille pèlerins vinrent successivement pour recueillir le fruit de leur parole et les grâces de l'indulgence. A certains jours, pendant cette période de bénédiction, c'était un spectacle des

Digitized by Google

plus émouvants de voir ces multitudes, où tous les rangs et toutes les conditions se confondaient dans un même sentiment de fraternité chrétienne, se presser autour des autels et de la table eucharistique, assiéger les confessionnaux, et, lorsque ceux-ci faisaient défaut, braver toute considération humaine et s'agenouiller au pied d'un arbre pour faire aux prêtres l'aveu de leurs fautes. Il nous souvient du jour de la clôture solennelle de ce jubilé, où, pour satisfaire la piété de dix ou douze mille pèlerins, l'enceinte du sanctuaire ne pouvant donner place qu'à un nombre trop restreint de fidèles, nous dûmes célébrer la sainte messe en plein air sur un autel improvisé. Que n'est-il là encore le vieux général, dont le visage balafré dominait toute la multitude, et qui s'avançait pieusement et fièrement sur la place en tête de ceux qui venaient réclamer de nous le pain de vie !

Cet empressement ne nous comblait pas seulement de joie pour le présent; il nous faisait augurer mieux encore pour l'avenir, et nous concevions dès lors dans notre cœur l'espoir d'une précieuse faveur du siége apostolique. L'ambition nous vint, et plusieurs furent prompts à concevoir le même désir, de voir un jour couronner solennellement Celle envers qui toute une chrétienté aimait à se proclamer redevable d'inappréciables bienfaits.

III. Or, d'année en année, le pèlerinage de Notre-Dame de Pitié a pris de nouveaux développements. Le sanctuaire restauré et embelli; un calvaire monumental érigé comme le complément nécessaire d'un pèlerinage en l'honneur de la Mère de douleurs; l'établissement d'un autel fixe que nous avons consacré nous-même dans les soubassements du calvaire, pour remplacer l'autel provisoire des jours de grande affluence; bien d'autres travaux qui font non moins honneur au zèle intelligent des ministres du Seigneur qu'à

Digitized by Google

la pieuse générosité des fidèles; mais surtout l'élan des âmes correspondant à ces accroissements matériels, le zèle des pasteurs ordinaires débordé de toutes parts, la nécessité qui s'est imposée de faire annuellement appel aux ouvriers évangéliques : voilà des faits qui sont venus autoriser de plus en plus nos vœux et confirmer nos espérances.

Enfin l'année dernière, quand la miséricorde de Dieu, après tant de désastres infligés à notre malheureuse patrie, a fait luire l'aurore du salut et de la réparation, nous étant transporté nous-même dans le sanctuaire vendéen, nous avons vu de nos yeux s'y produire un concours extraordinaire. Ce grand mouvement de prières, commencé sous le souffle de l'Esprit de Dieu, et qui depuis, grandissant de jour en jour, a poussé des foules toujours plus nombreuses vers les sanctuaires en renom, s'est fait sentir de proche en proche jusqu'à nos modestes parages. Le fleuve majestueux qui roule la masse de ses eaux là où la nature lui a creusé un lit plus large, a pourtant ses affluents de moindre importance et ses dérivations plus humbles qui portent dans les vallées secondaires la fécondité et la vie. Ainsi, tandis qu'un grand courant entraîne les multitudes dans les lointaines expéditions de la piété chrétienne, pour ceux à qui des nécessités d'ordre divers rendent impossibles les pèlerinages éloignés, la bonté maternelle de Marie a préparé, plus près de leurs foyers, quelque lieu béni où ils sont assurés de trouver un accès propice. C'est ainsi qu'aux visites journalières que Notre-Dame de Pitié continuait de recevoir, ont commencé à se joindre les pèlerinages collectifs de paroisses situées à des distances plus ou moins considérables, quelques-unes même au delà de nos limites diocésaines.

IV. Il nous a donc semblé, N. T.-C. F., que le temps était venu de réaliser nos projets, mûris de si longue date. La

Digitized by Google

bonté divine nous ayant ménagé, dans le cours de la présente année, la consolation d'un autre voyage à la ville éternelle, en même temps que nous déposions dans le cœur du vicaire de Jésus-Christ, abreuvé d'amertume par les sacriléges attentats qui se consomment, les sentiments de notre filiale affection, nous lui ouvrions nos désirs et nos vœux, et nous lui demandions la faveur insigne de couronner en son nom l'image vénérée de la Mère des douleurs dans ce béni sanctuaire de Notre-Dame de Pitié. Nous vous communiquerons plus loin la teneur de notre supplique, ainsi que celle des lettres apostoliques par lesquelles notre saint-père le pape daigne nous octroyer l'objet de notre demande, et nous délègue à l'effet de procéder en son propre nom à cette auguste fonction[1].

Quant à l'opportunité de cet acte solennel, nous n'avons point, N. T.-C. F., à vous en déduire les raisons : la parole même du vicaire de Jésus-Christ l'a fait pour nous avec une autorité qui nous laisse la seule tâche de les signaler à toute votre attention. Plus le temps où nous sommes est calamiteux, plus la tempête devient noire et le péril pressant, plus le chef de l'Église veut promouvoir et animer la piété des fidèles envers l'auguste mère de Dieu. Plus il se voit enserré par ses ennemis et dénué de toute humaine ressource, plus il veut que ses enfants prient avec lui la Vierge immaculée de qui lui viendra le secours et la délivrance[2]. Il y a d'ailleurs, dans la situation même actuellement faite au peuple chrétien et à son chef, une convenance

[1] Breve Apostolic. *Si fuit unquam tempus*, 11 mart. 1873.

[2] Si fuit unquam tempus quum Nobis ea, quantum cum Domino possumus, procurare quæ ad fidelium religionem erga sanctam Dei Matrem excitandam, fovendam maxime faciunt, gratum acceptumque fuerit, hoc est pro certo, catholicæ fidei nobisque luctuosissimum, quo omni humana ope, nefario prorsus scelere destituti, nihil nisi a præsenti Dei atque Immaculatæ ejus Genitricis auxilio nobis pollicemur. *Ibid.*

Digitized by Google

de plus à honorer par de particuliers hommages le mystère de la Compassion de Marie.

V. La sainte liturgie ne nous laisse point ignorer, N. T.-C. F., que parmi les sept traits principaux qui firent au cœur de Marie de si profondes blessures, l'un des moins acérés ne fut pas cette parole qu'elle entendit lorsque Jésus, du haut de la croix, lui dit en désignant son apôtre : « Femme, voilà votre fils » [1]. N'est-ce pas là que l'attendait ce glaive prédit par Siméon, qui devait transpercer son cœur et atteindre en elle jusqu'à la division de l'âme et de l'esprit [2] ? « Quel échange ! s'écrie saint Bernard : Jean vous est donné à la place de Jésus, le serviteur à la place du Seigneur, le disciple à la place du Maître, le fils de Zébédée à la place du Fils de Dieu, un pur homme à la place du vrai Dieu [3] ! » Cruelle douleur pour Marie ; mais, pour nous, quelle fortune !

Là en effet, N. T.-C. F., s'opéra cette admirable substitution par laquelle la bienheureuse vierge Marie, sacrifiant son Fils unique à la volonté de Dieu pour le salut du monde, comme autrefois Abraham, le père des croyants, reçut en récompense une innombrable postérité [4]. C'était l'heure où Dieu, usant d'une ironie vengeresse contre le démon, auteur du mal, et se jouant en quelque sorte dans la restauration du monde, comme l'Écriture nous marque qu'il le faisait dans sa première création [5], se complaisait à reprendre une à une, mais dans un sens contraire, toutes les circonstances de la malédiction originelle pour les transformer en autant de bénédictions : triomphant par le bois de l'ennemi qui avait d'abord vaincu par le bois, et faisant

[1] Joann., XIX, 26. — [2] Luc., II, 35.

[3] S. Bernard., Serm. de XII prærogativis, 15.

[4] Quia fecisti hanc rem et non pepercisti filio tuo unigenito propter me, benedicam tibi et multiplicabo semen tuum... Genes., XXII, 16, 17.

[5] Prov., VIII, 31.

Digitized by Google

sortir la plénitude de la vie des sources mêmes d'où la mort avait jailli au commencement [1]. C'était l'heure où le nouvel Adam se couronnait des épines que la malédiction originelle avait fait produire à la terre, pour ouvrir dans sa tête des fontaines de rédemption infinie; l'heure où il se consumait en travaux, et s'épuisait à donner non-seulement toutes ses sueurs, mais encore tout son sang pour préparer à l'homme le pain supersubstantiel [2]. C'était l'heure enfin où, associant la femme à la réparation comme elle avait été associée à la chute, il constituait Marie, la nouvelle Ève, à un titre bien plus vrai et dans un sens bien plus relevé que l'ancienne, la mère des vivants.

Mais si Jésus a voulu prendre sur lui la sentence portée contre le premier homme, pour la changer en amour et en grâce, Marie aussi fut soumise à la loi portée contre la première femme: elle vit se multiplier ses angoisses avec ses enfantements; elle enfanta dans la douleur [3].

O Marie, dès longtemps déjà, vous ne jouissiez pas de la présence de votre Fils sans ressentir dans votre cœur de cruels déchirements. L'Évangile, qui résume en un seul mot tant d'années de la vie du Dieu fait homme en disant qu'il vous était soumis, résume en un mot aussi les années correspondantes de votre vie: *Maria autem conservabat omnia verba hæc conferens in corde suo* [4]. Vous conserviez dans votre cœur tous les événements qui s'étaient passés, toutes les paroles qui s'étaient dites à son sujet, les méditant, les comparant, les étudiant sans cesse, en pénétrant chaque jour davantage le sens prophétique; et, parmi ces choses qui vous éclairaient l'avenir d'une lumière menaçante, la prophétie de Siméon vous faisait subir d'avance les terribles angoisses de la période finale [5].

[1] Ut unde mors oriebatur, inde vita resurgeret, et qui in ligno vincebat, in ligno quoque vinceretur. Missal. Rom., Præfat. de Cruce.

[2] Genes., III, 17, 18, 19. — [3] *Ibid.*, 16. — [4] Luc., II, 19. — [5] *Ibid.*, 34, 35.

Digitized by Google

Vint en effet le jour où la mère de Jésus se trouva en face de la réalité, où elle vit son Fils bien-aimé succombant sous le fardeau de sa croix, cloué sur le bois infâme, élevé entre le ciel et la terre dans les tortures de l'agonie, chargé des anathèmes de Dieu et des hommes. C'est alors que toutes ses douleurs vinrent se réunir et se condenser dans son âme, comme on voit se réunir les rivières et les fleuves pour former la mer sans fond. Cette image, la sainte Écriture elle-même nous la fournit : *Magna est velut mare contritio tua* [1]. Et ce mystère de la *Compassion* de Marie, c'est-à-dire de Marie souffrant avec Jésus, partageant son supplice et son amour, les sentiments de son cœur en même temps que ses tourments, est devenu le mystère de notre adoption et de notre entrée dans sa famille.

O Vierge très-pure, pouvons-nous nous écrier, empruntant une pensée de saint Jean Damascène, vous payez maintenant avec usure les joies sans mélange de votre premier enfantement; les douleurs que vous ne connûtes point, alors que vous mettiez au monde sans violence celui que vous aviez conçu sans corruption, vous les ressentez maintenant que, les entrailles déchirées par la compassion maternelle, vous produisez de nouveau en quelque sorte votre Fils bien-aimé tout sanglant et déchiré pour notre salut. C'est maintenant, ajouterons-nous avec saint Augustin, que, compatissant à votre Jésus qui meurt, « vous coopérez avec lui par la charité à faire naître les enfants de Dieu dans l'Église [2] », et que, parmi le martyre de votre cœur et la véhémence d'une affliction infinie, vous tirez de votre sein béni la race des chrétiens, et vous enfantez ce peuple dont la destinée est d'être sur la terre comme un

[1] Thren., II, 13.

[2] S. Aug., de sancta Virginitate, 6. Edit. Gaume, T. VI, p. 582.

Digitized by Google

autre Jésus-Christ, s'acheminant vers la gloire du Christ ressuscité à travers les tribulations et les épreuves du Christ persécuté et mis à mort.

VI. Les choses étant ainsi, n'est-il pas visible, N. T.-C. F., que l'auguste vierge Marie, devenue la mère du peuple chrétien, doit remplir vis-à-vis de ce fils substitué à son premier-né le même office de compassion ? Sur le modèle de Jésus, son aîné et son chef, le peuple chrétien est sur la terre « un signe de contradiction [1] ». Le prince de ce monde qui jadis conspira la mort du Christ, porte la même haine à l'Église « qui est le corps et la plénitude du Christ [2] » ; il a ses suppôts qui remuent le ciel et la terre pour l'opprimer et la mettre à mort. La conservation et l'accroissement de l'Église au milieu de tant de difficultés et de persécutions, n'est-ce pas comme un perpétuel enfantement, laborieux autant que fécond, où Marie, toujours associée à la vertu vivifiante de Jésus-Christ, « coopère toujours par la charité à produire les enfants de Dieu dans l'Église » ? Et cette admirable mère n'est-elle pas bien figurée par ce signe éclatant, que saint Jean vit dans le ciel, d'une femme revêtue du soleil, ayant la lune sous ses pieds, et sur sa tête une couronne de douze étoiles ? D'une part elle est dans la gloire, d'autre part elle est dans l'angoisse et dans les douleurs de l'enfantement; et le dragon, plein de rage, ne s'endort jamais, attendant toujours le moment favorable de dévorer son fruit [3].

Or, est-il une époque de l'histoire, N. T.-C. F., où le démon se soit déchaîné contre le peuple chrétien, contre ce second fils de Marie, avec plus de fureur que dans le temps présent ? N'est-ce pas maintenant cette heure que Notre-Seigneur livré à ses ennemis appelait « leur heure et la puis-

[1] Luc., II, 34. — [2] Ephes., I, 23. — [3] Apoc., XII, 1-4.

Digitized by Google

« sance des ténèbres » : *hora vestra et potestas tenebrarum*[1] ? La passion du Sauveur ne se reproduit-elle pas visiblement dans son peuple ? Jésus étant, quant à ce qui est de son corps naturel, à l'abri de l'atteinte des méchants, ne souffre-t-il pas de nouveau passion dans son corps mystique qui est la sainte Église ? N'entendez-vous pas les blasphèmes et les dérisions. les accusations odieuses et les cris de mort ? Son âme n'est-elle pas dans l'angoisse, et son cœur abreuvé de l'amertume la plus amère ? N'a-t-il pas été dépouillé de ses vêtements, et sa tunique n'a-t-elle pas été jetée au sort ? Est-il sur tout son corps une place qui soit sans blessure ? Les coups dirigés contre lui ne cherchent-ils pas à l'atteindre en ses parties les plus vitales ? Ses membres principaux ne sont-ils pas déjà cloués sur la croix ? Et ne semble-t-il pas que sa tête va enfin recevoir le dernier coup ?

VII. Ah ! N. T.-C. F., debout sur ce nouveau calvaire, la mère de Dieu et notre mère voit nos angoisses. Que dis-je : elle les voit, elle les partage, elle y compatit ; avec la passion de son Fils, se renouvelle le mystère de sa propre compassion.

Eh bien ! c'est dans cette conjoncture que notre demande, à peine exprimée, a été exaucée sans délai. « C'est « pourquoi, dit notre vénérable pontife Pie IX, aussitôt « que vous nous avez exposé qu'il existait dans votre dio- « cèse, en la paroisse de la Chapelle-Saint-Laurent, une « église ou oratoire public où les fidèles viennent en grand « nombre et depuis les temps les plus anciens se prosterner « et prier devant la statue de la bienheureuse vierge Marie « compatissant aux douleurs de son Fils, nous avons eu à « cœur de satisfaire votre désir[2] ... En conséquence, par

[1] Luc, XXII, 53.

[2] Itaque simul ac Nobis exposuisti, Venerabilis Frater, in parœcia de

Digitized by Google

« les présentes lettres, nous vous octroyons, de notre au-
« torité apostolique, la faculté de couronner, en notre nom
« et au nom de ce saint-siége, ladite image de l'immaculée
« mère de Dieu, honorée dans le mystère de sa participa-
« tion aux souffrances de son Fils[1]. » Et comme, en pareil cas, le vicaire de Jésus-Christ vise toujours au bien pratique et à l'intérêt éternel des âmes, ouvrant le trésor spirituel de l'Église, il accorde une indulgence plénière, moyennant les conditions accoutumées, à tous ceux et celles qui visiteront dévotement ladite église, et y prieront devant cette statue consacrée par la religion du peuple fidèle, soit au jour même du couronnement, soit l'un des jours de l'octave de cette solennité à leur choix[2].

Vous viendrez, peuple du Bocage et de la Gâtine; vous voudrez voir, au jour de son glorieux couronnement par la main de notre mère la sainte Église romaine, l'image vénérée que vous avez faite si souvent la confidente secrète de vos pensées, de vos peines et de vos désirs. Ce jour-là, vous vous presserez par milliers autour de votre évêque, et chacun de nous sera également désireux de dire à Marie qu'il lui appartient : *Tuus sum ego.* Plusieurs dignitaires

Capella Sancti Laurentii tuæ istius diœcesis Pictaviensis ecclesiam seu oratorium publicum extare in honorem Beatæ Mariæ Virginis Filio Compatientis .. Nos tuis votis obsecundare lubentissimo animo voluimus. Breve *Si fuit unquam tempus.*

[1] Tibi, Venerabilis Frater, hisce litteris facultatem Apostolica Nostra auctoritate facimus cujus vi Imagini Dei Genitricis Immaculatæ, sitæ in ecclesia seu oratorio publico, cui ab ipsa Deipara Patienti Filio Compatienti nomen factum... Nostro et Sanctæ hujus Sedis nomine coronam imponere libere liciteque possis. *Ibid.*

[2] Ut autem solemne hujusmodi cum æterno animorum bono societur, omnibus et singulis utriusque sexus Christi fidelibus qui memoratam ecclesiam seu oratorium publicum atque in eo situm Beatæ Mariæ Virginis simulacrum fidelium religione insigne, ipsa coronationis die, aut una ex septem diebus continuis immediate sequentibus visitaverint, etc. *Ibid.*

Digitized by Google

de l'Église, que des rapports particuliers appellent dans cette contrée, daigneront s'unir à nous pour cet acte solennel. En acquittant envers Marie le tribut de leur piété personnelle, ils vous apporteront le double bienfait de leurs bénédictions et de leurs exhortations; et cette terre déjà sainte à tant de titres, sera sanctifiée en même temps qu'illustrée par leur présence et par leur parole. Tant de vœux, unis et confondus, feront au ciel une heureuse violence, et hâteront les secours que le monde attend.

Venez donc, et couronnons ensemble notre mère. Portons-lui nos hommages; resserrons les liens d'affection filiale et d'inébranlable confiance qui nous attachent à elle. Puisque c'est surtout dans sa Compassion qu'elle devient notre mère et que Jésus nous la donne pour telle, plus que jamais, en ces jours de calamités et de périls, soyons prompts, comme l'apôtre bien-aimé, à prendre sur l'heure possession de Celle qui est ainsi nôtre: *Et ex illa hora accepit eam discipulus in sua* [1]. O Vierge compatissante, ô Notre-Dame de Pitié, nous implorons votre maternelle sollicitude et votre toute-puissante intercession pour notre patrie malheureuse, pour l'Église désolée. Abattez sous vos pieds les ennemis de Dieu; éclairez ceux qui s'égarent aux sentiers des fausses doctrines; soutenez ceux qui souffrent persécution pour la justice; donnez au pontife qui marche à notre tête la victoire sur ses ennemis.

Vierge sainte, ô Mère des douleurs, nous contemplons avec saisissement, étendu sur vos genoux, votre Fils bien-aimé, meurtri, sanglant, inanimé; et jamais ce tableau ne s'offre à nos yeux sans que notre âme soit profondément émue des tortures de votre cœur maternel proportionnées à celles du divin supplicié. Mais vous avez un autre fils encore, un fils adoptif, celui qui vous a été donné au cal-

[1] Joann., XIX, 27.

Digitized by Google

vaire par votre Fils premier-né à l'heure de son dernier soupir. Or, ce second fils, lui aussi, à cette heure, dans ses membres et dans son chef, il est blessé, pantelant, défiguré, méconnaissable. Oh ! jetez un regard sur lui, en particulier sur ce peuple franc, autrefois votre serviteur, votre ministre, votre soldat. Vierge, le jour est-il donc éloigné où la joie vous reviendra comme au troisième jour après le crucifiement, et où il vous sera dit : Votre fils, oui, votre fils d'adoption, le peuple chrétien, votre fils de prédilection, le très-chrétien peuple de France, ô Femme, ô Reine, ce fils est vivant, il règne, il triomphe, et il étend son sceptre sur toute la terre, le sceptre de la vérité, le sceptre de la justice, le sceptre de la force, le sceptre de l'amour : *Filius tuus vivit, et ipse dominatur in omni terra* [1]. Ainsi soit-il.

A CES CAUSES, ETC.

[1] Genes., XLV, 26.

Digitized by Google

XLVI

LETTRE PASTORALE

ADRESSÉE

AUX RELIGIEUSES CARMÉLITES DU MONASTÈRE DE L'INCARNATION DE POITIERS ET DU MONASTÈRE DE LA PASSION DE NIORT.

(XXVIII JUILLET MDCCCLXXIII.)

I. S'il est un bien que la sainte Église demande à Dieu, qu'elle poursuive de tous ses efforts et dont elle ait besoin sur la terre, assurément c'est la paix. L'Église n'ignore point la condition qui lui est faite; et le nom même de militante qu'elle porte l'oblige de se souvenir qu'elle ne saurait ici-bas se soustraire au combat. Mais telle est justement la nature de ces luttes qui sont la loi et l'honneur de sa vie, que, pour les livrer avec succès, elle a besoin d'être paisible; et sa force contre les méchants, qui sont ses seuls ennemis, vient surtout de sa paix intérieure. Voilà pourquoi saint Paul, conjurant les chrétiens de prier pour tous les hommes, veut cependant qu'ils prient davantage encore pour ceux qui sont dans les charges publiques, afin d'obtenir cette quiétude et cette tranquillité de vie [1] qui dépend

[1] I Timoth., II, 1, 2.

Digitized by Google

d'eux plus que de personne, et qui nous permet de faire librement et pleinement l'œuvre du Christ, à savoir de propager la vérité et la justice, d'établir partout le règne de Dieu et de sauver les âmes. Depuis son origine et durant tout le cours des siècles, l'Église n'a pas manqué d'adresser à Dieu cette prière.

Mais si, dans cette grande et pacifique cité de Dieu, il y a quelque région où la paix est plus nécessaire et semble devoir rester plus inviolable, ce sont les monastères, et, entre tous les autres, ceux qui servent d'asile aux vierges consacrées. Là aussi, et plus qu'ailleurs peut-être, se livrent les saintes batailles contre ces esprits de malice qui, étant les ennemis déclarés et implacables de Dieu, sont, au dire de l'apôtre, les princes et les gouverneurs de ce monde ténébreux aveuglément armé contre lui [1]. C'est pourquoi il importe tant qu'on y jouisse d'une paix plus stable et plus profonde. Autrement, cette grande arme des contemplatives qui est l'oraison, s'émousse; leur action s'en trouve affaiblie, et, par suite, leur œuvre restreinte et compromise. Aussi l'Église n'a rien tant à cœur que de protéger la quiétude des cloîtres : elle y emploie toute la vigueur de sa discipline; et parmi tant d'objets divers où s'étend la sollicitude de l'évêque, un des principaux est le maintien de cette discipline et la défense de cette paix dont elle est le rempart.

II. Or, vous ne le savez que trop, mes Filles, depuis plusieurs années l'homme ennemi cherche à troubler, dans la grande famille religieuse à laquelle vous avez la grâce d'appartenir, cette paix précieuse et indispensable. Trompant par de beaux prétextes des âmes qui peuvent être bien intentionnées, mais dont le zèle n'a pas toujours été éclairé

[1] Ephes., VI, 12

Digitized by Google

par la science, ni modéré par la sagesse, il en est venu à jeter des inquiétudes dans les consciences, et des semences de division dans un ordre que Dieu veut uni et qui l'avait été pendant si longtemps.

Nous avons suivi ce mouvement d'un œil attentif. Sans croire convenable d'entrer par nous-même dans le détail d'une polémique d'autant plus regrettable qu'elle tendait de jour en jour à une plus grande publicité; sans juger même opportun de combattre directement des entreprises que nous pensions devoir être tôt ou tard arrêtées, nous avons continué de travailler sans relâche à l'œuvre commencée par nous dès les premières années de notre épiscopat, et dont l'occasion nous fut offerte, vous savez comment.

Par l'effet naturel du temps, et aussi par suite de l'heureuse multiplicité des fondations nouvelles, les livres propres à votre Carmel étaient épuisés, et presque tous vos monastères étaient en souffrance sur ce point. Une libéralité providentielle mit votre maison de Poitiers à même d'apporter un commencement de remède à cette situation. Prié d'autoriser une réimpression, je fus le premier à soulever et à considérer sous toutes leurs faces les questions qui devaient déterminer notre conduite. Au lieu de rééditer les livres usités en France, n'y avait-il pas lieu d'adopter ceux de l'Espagne, votre patrie natale, ou de l'Italie, patrie privilégiée de tout ce qui est catholique? Ni les évêques consultés, ni vos monastères interrogés ne furent de cet avis, et ma propre conscience fut bientôt formée par des raisons invincibles.

Avant tout, nous nous trouvions en face de ce qui a toujours eu un si grand poids dans la jurisprudence universelle, mais surtout dans la jurisprudence canonique et dans la conduite administrative de l'Église, je veux dire la possession d'état, possession plus de deux fois séculaire. Les di-

Digitized by Google

versités d'ailleurs, de l'aveu de tous, portaient sur des particularités de peu de conséquence. Les constitutions de telle date revendiquaient une plus exacte fidélité aux décisions papales, sans préjudice de la conformité à l'esprit, sinon au texte, de la sainte réformatrice. Les constitutions d'une autre date respectaient plus littéralement l'œuvre de celle-ci, et s'étaient introduites et maintenues dans des conditions de pleine soumission au saint-siége. Outre la possession, elles avaient en leur faveur de s'être conservées sans interruption sous le gouvernement direct des représentants du vicaire de Jésus-Christ en France : et comment croire que les nonces apostoliques avaient eu assez peu souci de leur devoir pour présider durant deux siècles à un régime établi en opposition à une autorité qui se personnifie pour ainsi dire en eux-mêmes? D'ailleurs, des contemporains remplis de l'esprit de Dieu, saint François de Sales par exemple, se plaçant au point de vue des choses et des hommes du moment, avaient dit leur mot dès l'origine sur l'article le plus délicat de l'établissement français. Des âmes telles que la bienheureuse Marie de l'Incarnation, et la vénérable Madeleine de Saint-Joseph, avaient non-seulement accepté, mais voulu et défendu ce régime, et le procès de leur béatification ne les en a pas moins qualifiées, ainsi que tant d'autres après elles, membres de la grande famille du Carmel de sainte Thérèse. Si, dans le cours de deux cents ans, la direction des séculiers avait pu imprimer çà et là quelques marques des opinions alors en faveur, l'histoire des réguliers durant toute cette période ne nous les montrait point à l'abri des déviations de la doctrine et de la discipline. Enfin, depuis le commencement de ce siècle, la pratique universelle introduite en France par l'autorité apostolique avait achevé d'ôter à la controverse tout caractère d'opportunité. Dans ces conditions, rompre radicalement avec un passé vénérable à tant

Digitized by Google

de titres, n'était-ce pas innover sans nécessité, et, pour plaire peut-être à quelques esprits, en contrister un bien plus grand nombre et provoquer des scissions affligeantes? De tous ceux à qui nous avons posé alors la question, et parmi eux était le général même des Carmes, il ne se trouva personne qui osât nous engager dans cette voie, personne qui ne donnât raison au parti auquel nous nous sommes attaché. Ce parti, c'était de soumettre directement à l'approbation du saint-siége chacun des livres et des documents de l'observance française dont la réimpression devait s'opérer dans notre diocèse. Ainsi avons-nous fait, sachant que c'était là pourvoir aux besoins et répondre aux désirs de la presque totalité des monastères engagés dans cette observance, et s'associer aux intentions de tous les évêques avec lesquels nous avions été dans le cas de nous mettre en rapport.

C'est ainsi que le Propre et le Calendrier de votre Missel et de votre Bréviaire, après un examen soigneux de la Congrégation des Rites, ont reçu l'approbation du pontife romain par un rescrit du 17 février 1858. C'est ainsi encore qu'en 1869, désireux de consoler les âmes et de calmer les esprits qu'on avait commencé d'agiter, nous avons successivement obtenu des Congrégations, soit des Réguliers, soit des Rites, plusieurs rescrits fort importants pour vous. L'un, du 23 mars, assure à toutes les Carmélites des monastères de France la participation régulière aux priviléges et grâces spirituelles dont jouissent celles de leurs sœurs qui dans les autres pays font des vœux solennels; le second, du 5 avril, oblige les confesseurs et chapelains affectés au service desdits monastères à se conformer pour la messe conventuelle à leur Propre et à leur Calendrier : privilége propre des *Moniales*; le troisième enfin, rendu le 29 juillet, après un examen auquel les RR. PP. Carmes de Rome avaient eux-mêmes pris part, contient l'approbation du

Digitized by Google

livre appelé par vous *Manuel d'offices* ou *Processionnal*, et qui renferme presque tous les usages de France : on y concède en même temps à tous les Ordinaires de ce pays de permettre, au nom et par l'autorité du siége apostolique, l'usage de ce *Manuel* à tous les monastères qui respectivement leur en feront la demande : ce qui a été adopté à peu près universellement, comme il était arrivé pour le Propre et le Calendrier.

Après ces confirmations réitérées et publiques d'un ordre de choses pratiqué depuis deux siècles sous le contrôle de la nonciature apostolique, nous étions en droit de penser que les contestations sur ce point étaient devenues impossibles, et les prétextes semblaient ne plus exister aujourd'hui pour infirmer une possession appuyée sur de pareils titres.

III. Or, voici qu'après la réédition plus ou moins corrigée d'une ancienne Vie de saint Jean de la Croix dont on a fait l'introduction d'un plaidoyer en règle pour l'observance de la congrégation de saint Élie, et d'une critique plus que sévère de l'observance de France [1], on publie un livre plus court, écrit dans le même sens, et avec le but avoué de persuader au monde, et d'abord à vous toutes, mes Filles, que votre situation en France n'a pas cessé d'être irrégulière, et qu'elle l'est aujourd'hui plus que jamais; que vous n'avez point l'esprit de sainte Thérèse, et que vos devancières dans la religion ne l'ont pas eu non plus ni pu l'avoir, attendu qu'elles n'ont jamais été gouvernées par les Carmes, seuls dépositaires de cet esprit; que par suite votre devoir comme votre intérêt est de quitter votre observance pour vous réunir à l'ordre dont vous êtes séparées, et devenir enfin par là filles de sainte Thérèse.

[1] La Vie de saint Jean de la Croix, par le P. Dosithée de Saint-Alexis, revue par la R. M. Marie-Elisabeth de la Croix, Carmélite déchaussée.

Digitized by Google

Ce livre est intitulé : *Notes historiques : les Origines et la Réforme Térésienne de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel en Espagne, en Italie, et particulièrement en France.* Ce même titre nous apprend que l'auteur est *un prêtre de la communauté de Saint-Sulpice.* Le livre paraît d'ailleurs sans *imprimatur* de l'Ordinaire, et sans licence aucune ou approbation de la congrégation dont l'auteur semble faire partie.

Il ne nous appartient pas d'apprécier ici l'historique tracé par lui de l'établissement des Carmélites en France, non plus que ses jugements sur les personnes qui y ont concouru. Nous aurions à ce sujet plus d'une erreur à relever, plus d'une lacune à combler, et toutes sortes d'observations à faire. On ne manquera pas sans doute de répondre à plusieurs de ces allégations dans des livres où ces sortes de débats peuvent être à leur place. L'attaque nouvelle rend cette défense légitime ou plutôt nécessaire. Mais c'est une raison de plus pour nous de déplorer cette inconsidération aujourd'hui trop fréquente qui, livrant tout à la publicité, soumet à un public incompétent les questions les plus réservées et les plus délicates, au risque de donner lieu aux jugements les moins fondés et souvent les plus dommageables [1]. Le clergé, à qui Dieu fait un devoir de ne se pas conformer au siècle [2], est plus particulièrement tenu de s'observer sur ce point.

Nous est-il permis de rendre une impression que nous avons ressentie en lisant les pages dont il s'agit? Nous nous rappelions involontairement les graves recommandations que saint Paul adresse, et avec tant d'insistance, à ses plus chers disciples, Timothée et Tite : « Je t'ai prié », dit-il au premier, « d'interdire à plusieurs de s'occuper, comme ils

[1] Il est tout à fait contraire à nos intentions que notre présente Lettre pastorale soit publiée par la presse quotidienne.

[2] Rom., II, 2.

Digitized by Google

« le font, à ces généalogies interminables qui soulèvent des « questions sans produire d'édification [1] ». « Évite, dit-il à « l'autre, ces questions hors de propos, et ces débats sur « les origines, et ces disputes, et ces luttes de paroles tou- « chant les textes de la loi ; car tout cela est inutile et « vain [2] ». « Toutes ces recherches déréglées ne vont qu'à « engendrer des différends et des procès [3] ». Plût au ciel que l'auteur des *Notes* se fût inspiré de cet esprit et eût suivi ces règles si sages : d'autant que cette prudente réserve semble être davantage dans l'esprit et dans les habitudes de la vénérable compagnie de Saint-Sulpice. Dans une occasion mémorable, nous nous sommes fait un devoir de reprendre les détracteurs de cette pieuse et docte société [4] ; et nous aimerons toujours à reconnaître ses mérites, et à témoigner les sentiments dont nous sommes animé envers elle. Dieu la préserve de voir ses traditions domestiques et tout son passé soumis aux investigations d'une procédure marquée au coin de celle qui s'étale dans plusieurs chapitres dont la lecture ne nous a pas causé moins de surprise que de tristesse !

IV. Mais quoi qu'il en soit de la valeur historique et critique du livre en question, nous n'entrerions point dans ce champ de controverse s'il ne s'agissait que d'érudition et de recherches. Le côté qui nous touche, c'est le côté des conclusions pratiques hardiment tirées par l'auteur. Ici l'ingérence dans le domaine de l'autorité épiscopale est flagrante. Ainsi l'ont compris plusieurs de nos vénérables frères dont les plaintes nous sont parvenues. A l'heure où je trace ces lignes, un cri d'étonnement et de douleur m'arrive d'au delà de nos frontières actuelles : la famille du Carmel, menacée d'une seconde expatriation, n'était pas

[1] I Tim., I, 4. — [2] Tit., III, 9. — [3] II Tim., II, 23.
[4] Concil. Rupellen. (1858), C. I, 8.

Digitized by Google

préparée à ce qu'une main amie vînt lacérer ce titre subsistant et mille fois chéri d'une même origine et d'une glorieuse parenté.

Pour nous, notre conscience nous dit que, sous peine de manquer au devoir de notre charge pastorale, il nous appartient de blâmer cette publication et le livre lui-même comme étant de nature à inquiéter sans fondement la conscience des religieuses Carmélites et à troubler la paix de nos monastères. Nous défendons par suite à nos chères Filles des maisons de Poitiers et de Niort de lire ou de retenir l'ouvrage ci-dessus mentionné: Et parce que, ce livre étant maintenant publié et déjà commenté, les allégations ou insinuations qu'il contient peuvent émouvoir certains esprits, et vous être rapportées ensuite sous forme de critique ou même de direction et de conseil, voulant défendre votre tranquillité et vous tracer la voie à suivre, nous déclarons :

1° Qu'on n'est aucunement fondé à blâmer ce qui a été statué par le saint-siége pour le gouvernement des Carmélites de France, spécialement depuis les Brefs de Paul V qui avaient soumis définitivement leurs monastères à des visiteurs apostoliques : régime qui a duré sans interruption, et chacun sait avec quels fruits, jusqu'à la révolution française. Il est plus que téméraire à des particuliers de prétendre que ce régime, contraire, dit-on, aux volontés expresses de la sainte réformatrice, a nui au bien spirituel des Carmélites de France, en les empêchant de recevoir l'esprit de la réforme et d'être réellement unies à l'ordre du Carmel : comme si les esprits particuliers qui se manifestent dans les saints, et subsistent dans les familles religieuses qui leur doivent leur vie et leur forme, n'avaient pas leur source première et leur plénitude en Jésus-Christ, chef invisible de toute l'Église; et leur source seconde en son vicaire en terre qui, par les approbations qu'il donne,

Digitized by Google

les directions qu'il imprime et les sages règlements qu'il fonde, fait dériver l'esprit ici ou là, selon les desseins secrets de la divine providence!

Nous déclarons 2° qu'on n'est pas fondé davantage à prétendre que, quoi qu'il en soit du passé, le saint-siége veut ou désire présentement que les Carmélites de France quittent les constitutions qu'elles ont, de l'aveu de tous, gardées depuis leur origine, leurs livres liturgiques, et enfin toute leur observance, pour prendre les constitutions, la liturgie et l'observance de la congrégation de Saint-Élie. Il n'est nullement exact de dire qu'avant d'accorder à quelque monastère français que ce soit l'érection canonique avec la participation aux priviléges des religieuses à vœux solennels, le saint-siége ait posé pour condition préalable qu'on prendrait les constitutions et l'observance de la congrégation de Saint-Élie. La preuve en est : 1° que le monastère de Blois en 1861, et celui de Lons-le-Saulnier en 1866, avaient obtenu, avant celui de Meaux, et dans les mêmes termes, toutes les mêmes faveurs sans qu'on leur ait demandé de changer d'observance, changement que ces maisons n'ont pas fait ni eu la pensée de faire; 2° que dans le rescrit accordé à la Prieure de Meaux en 1868, il n'est nullement fait mention de cette condition prétendue *imposée*, mais qu'au contraire le choix de cette observance était déjà déclaré, dans les suppliques, comme adopté spontanément par la Prieure et son chapitre; 3° enfin, que dans les diverses démarches que nous avons successivement faites à Rome à l'effet d'obtenir pour les Carmélites de notre diocèse les approbations et les faveurs énumérées plus haut, il ne nous a été fait ni directement, ni indirectement, ni de vive voix, ni par écrit, ni par le saint-père, ni par les membres quelconques ou consulteurs des Congrégations des Rites ou des Réguliers, la moindre observation au sujet des constitutions et de l'observance française. On ne nous a

Digitized by Google

exprimé sur ce point ni la volonté ni même le désir que les Carmélites de France passassent d'une observance à l'autre, ni le regret qu'elles ne le fissent point. Les approbations du *Propre* et du *Manuel d'offices* ont été accordées sans l'ombre d'une difficulté ; et le rescrit concédant à nouveau à tous les monastères les priviléges des religieuses à vœux solennels a été donné sans condition, comme ceux de Blois, de Lons-le-Saulnier et de Meaux, et rédigé de la même manière.

Nous disons 3° qu'il n'est pas tolérable de laisser affirmer, comme on le fait si souvent dans le livre des *Notes* et dans d'autres écrits dont ce livre est la confirmation, que les Carmélites de France ne sont pas vraiment filles de sainte Thérèse et n'ont pas son esprit. Outre qu'un tel jugement ne paraît pas exempt de présomption, il semble peu respectueux pour le saint-siége lui-même. En effet, ayant d'abord béatifié Marie de l'Incarnation, la première des Carmélites de France, et qui a eu la plus grande part à l'établissement de ces monastères dont on voudrait faire croire que la source est canoniquement et spirituellement viciée, les souverains pontifes ont de plus prononcé par décrets solennels l'irréprochabilité doctrinale des écrits (4 mai 1785), et l'héroïcité des vertus (17 des kal. d'août 1789), de la vénérable Mère Madeleine de Saint-Joseph, qui plus que toute autre a travaillé, combattu et souffert pour maintenir dans le Carmel de France le régime établi par Paul V. Sans parler de tant d'admirables filles qui, dans le cours des deux derniers siècles, ont édifié et illustré non-seulement le Carmel, mais l'Église tout entière de France, et dont la lignée aboutit aux glorieuses martyres de Compiègne, nous ne pouvonsomettre de mentionner ici les vénérables Marguerite du Saint-Sacrement et Louise de France, dont la cause de béatification est désormais introduite, et qui se sont, elles aussi, sanctifiées sous votre observance. A qui

Digitized by Google

essaiera-t-on de persuader que toutes ces saintes âmes n'étaient pas de vraies Carmélites? Le saint-siége se tromperait donc en les proposant comme modèles à toutes les sœurs de leur ordre, et l'on s'égarerait en marchant sur leurs traces? Enfin, il est permis de le demander sans crainte de céder à l'exagération du sentiment national: quelque riche que soit par ailleurs son histoire depuis trois siècles, la réforme thérésienne n'a-t-elle donc rien à perdre à ce qu'il soit établi que tant de fruits d'éminente sainteté et de vertu héroïque, éclos jusqu'à ce jour dans le Carmel français, s'y sont produits en dehors d'elle? A qui sainte Thérèse a-t-elle donné commission de s'ériger en tribunal pour libeller cet acte de répudiation? Ne craint-on pas de blesser l'honneur et les affections de la mère, quand on vient lui contester et lui ravir de telles filles? Pour ma part, il y a trente ans et plus que les titres de cette famille religieuse, quant à son passé et à son présent, me sont devenus familiers. Rien n'est ici-bas à l'abri de l'imperfection humaine, et les causes particulières de telle ou telle imperfection locale peuvent procéder soit du dedans, soit du dehors. Mais je manquerais à la vérité si je ne disais que, les yeux attachés sur le parfait exemplaire du Carmel, qui est sainte Thérèse, j'ai trouvé partout chez les Carmélites de France le trait distinctif et le type héréditaire qui garantit leur filiation légitime.

V. Demeurez donc en paix, nos très-chères Filles. Sous la garantie du siége apostolique dont vous êtes les filles très-aimantes, mais aussi, nous le certifions, très-aimées; sous la protection et la conduite de vos évêques, gardiens jaloux de vos saintes traditions et chargés de vous y maintenir, continuez d'être ferventes en votre saint état, régulières en votre observance, zélées à votre perfection et appliquées de toutes vos forces au service spirituel de la

Digitized by Google

sainte Église. Lisez assidûment, étudiez avec intelligence, goûtez sous l'œil de Dieu et avec la grâce de son Esprit la vie et les œuvres de votre incomparable mère. C'est là, et non dans quelques particularités secondaires, que vous trouverez son esprit. L esprit de sainte Thérèse, c'est la fo' vaillante et agissante, c'est une profonde humilité servan de base à un courage indomptable et à une magnanimité sans pareille ; l'esprit de sainte Thérèse, c'est la sainte pau vreté sur laquelle elle a fondé tout l'édifice de sa réforme, c'est la parfaite obéissance, c est l'amour du silence et la fuite de toute recherche personnelle; c'est l'oraison dont elle a mieux que personne exploré et expliqué les voies les plus hautes et les plus difficiles; c'est l'amour ardent, patient, fécond, joyeux, invincible de Dieu et des hommes; c'est très-particulièrement l'amour de l'Église, le zèle de sa gloire et le dévouement sans bornes à ses intérêts; enfin et par-dessus tout, c'est la soumission la plus entière, la plus empressée, la plus filiale à son autorité, c'est-à-dire définitivement au saint-siége. On dit et l'on répète à satiété qu'elle a voulu que ses filles fussent régies par les Pères de son ordre, et que c'est en grande partie pour assurer à ses religieuses le profit de ce gouvernement et de cette direction qu'elle a procuré leur réforme : nul ne l'ignore et rien n'est plus simple. Il était impossible que de son temps, et pour son pays, elle eût même l'idée d'un autre régime. Or, elle était morte depuis vingt ans quand, au prix de grands travaux et d'incroyables efforts, on obtint que les Carmélites d'Espagne vinssent fonder en France. Et de croire que sa foi et sa piété ne lui auraient pas fait accepter des dispositions que le siége apostolique aurait établies et maintenues comme plus appropriées aux circonstances des temps et des lieux, nous disons sans hésitation que c'est la méconnaître et la calomnier.

Nous ajoutons que c'est calomnier et méconnaître l'ordre

Digitized by Google

même des Carmes. Nous ne faisons point difficulté de mettre sous vos yeux, au bas de cette page, la lettre d'un de ces dignes religieux; elle reproduit des sentiments et des paroles que nous avions eu la consolation de recueillir nous-même, à Poitiers et à Rome, de la bouche du sage général à qui il a été donné de rétablir plusieurs maisons de son ordre en France [1]. Nous reconnaissons là l'esprit de Dieu; tandis que nous ne le trouvons point dans des agissements et des provocations que nous nous interdisons de qualifier.

Pour vous, mes Filles, appliquez-vous à ne blesser personne. Quoi qu'il en puisse être de celles de vos maisons qui, avec l'assentiment de leurs évêques, s'uniraient à la congrégation italienne, nous voulons que, restant ce que vous êtes, vous ne le cédiez à aucune en sentiments de con-

*Carmel de ***, 4 octobre* 1871.

[1] J'ai trop tardé, ma très-révérende Mère, à vous remercier de votre accueil si bienveillant... Mon retard a été causé par le désir que j'avais de prendre une connaissance complète de vos constitutions et de votre cérémonial, et de les rapprocher des nôtres et de celles de nos mères d'Italie. J'ai vu avec plaisir la conformité identique dans l'esprit, et le plus souvent même dans la lettre, de vos constitutions et des nôtres. On voit qu'elles sortent d'une même source et qu'elles portent les mêmes eaux, bien que par des canaux différents. Notre cérémonial lui-même a les plus grandes ressemblances avec le vôtre dans tout ce qui a trait à la Religion proprement dite, telles que sont les cérémonies relatives à la prise d'habit et à la profession religieuse. Quant aux constitutions de nos sœurs d'Italie, les différences sont de si peu d'importance qu'on peut les regarder comme étant au fond identiquement les mêmes.

« Pour ce qui est de nos rapports avec nos sœurs de France, j'ai dit trop franchement ma pensée à votre Révérence pour que je redoute de la produire par écrit. J'estime qu'ils doivent être ceux de la charité la plus dévouée, mais en même temps la plus prudente. L'expérience ne nous a que trop montré que des hommes doués de bonnes intentions, mais d'un zèle qui n'était pas suffisamment éclairé, ont apporté le trouble où ils n'auraient dû apporter que la paix.

« Notre très-révérend Père Dominique, qui avait autant d'expérience que

Digitized by Google

fiance, de charité, de déférence fraternelle et filiale envers ceux dont vous êtes les sœurs en religion, et avec lesquels vous ne formez, sous les yeux de Dieu et de vos saints fondateurs et réformateurs, qu'une même et unique famille.

Que Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui n'est pas le Dieu de la dissension, mais de la paix, soit avec vous toutes, nos très-chères Filles, et y demeure à jamais!

Donné en notre résidence de Mauroc, etc.

de science et de vertu, m'a dit bien des fois, lorsque j'étais secrétaire : « Dans le cours de mes voyages, j'ai dû, à la prière des évêques, « faire la visite des couvents de nos sœurs, soit en Espagne, en Italie, « en Irlande, en Belgique ou en France. Partout j'ai trouvé de vraies filles « de notre mère sainte Thérèse et le véritable esprit du Carmel. C'est pour- « quoi je n'ai jamais ouvert la bouche sur les légères différences qui pou- « vaient exister, le plus souvent à leur insu, entre les religieuses de tel « pays comparé à tel autre. L'expérience m'a prouvé, en effet, que ces dif- « férences, d'ailleurs peu considérables en elles-mêmes, ne changeaient « rien à la substance de l'esprit. »

« La conduite de cet homme si sage et si plein de l'esprit de Dieu est devenue invariablement la mienne, et j'ai eu toujours à m'en louer... »

« Frère '", *Carme déchaussé.* »

Digitized by Google

XLVII

LETTRE CIRCULAIRE

RELATIVE

A LA FIXATION DE L'HONORAIRE DES INTENTIONS DE MESSES.

(XII AOUT MDCCCLXXIII.)

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

I. C'est un principe admis chez tous les peuples de la terre que l'ouvrier a droit à sa nourriture; et le divin Maître a pris soin de proclamer que l'ouvrier évangélique n'est pas mis hors de la loi commune : *dignus est enim operarius cibo suo* [1]. Saint Paul a donné à cette vérité tout le développement d'une thèse théologique, alléguant à la fois sur ce chef, outre l'exemple de Jésus-Christ et de ses apôtres, l'autorité du droit naturel, du droit mosaïque et du précepte évangélique, et fortifiant son argumentation par des preuves de convenance et des similitudes qui font de cette page du texte sacré le modèle parfait d'une démonstration doctrinale [2]. Le grand docteur se résume en concluant que ceux qui servent l'autel, participent légitimement aux of-

[1] Matth., x, 10. — [2] I Corinth., x, 1-11.

Digitized by Google

frandes faites à l'autel, et qu'il est dans la volonté du Christ que ceux qui annoncent l'Évangile, vivent de l'Évangile : *Qui altari deserviunt, cum altari participant; ita et Dominus ordinavit iis qui Evangelium annuntiant, de Evangelio vivere* [1].

Ainsi en a-t-il été depuis les premiers jours de l'Église. D'une part, les ministres du Seigneur, fidèles au précepte du Maître, donnent gratuitement ce qu'ils ont reçu gratuitement [2]. Le don de Dieu, n'étant pas susceptible d'être possédé à prix d'argent, ne peut jamais être l'objet d'aucun achat ni d'aucun trafic [3]. La vérité, la grâce, le sang de Jésus-Christ, ont une valeur transcendante, surnaturelle, divine, en dehors de toute proportion et de toute convenance avec un salaire quelconque. D'autre part néanmoins, comme les prêtres sont pris d'entre les hommes pour le service spirituel des hommes [4], et qu'ils participent aux besoins communs de la condition humaine, le devoir des fidèles est de subvenir aux nécessités de leur vie. De là non-seulement l'usage tout d'abord établi de pourvoir aux dépenses du culte divin, spécialement par l'offrande du pain et du vin qui doivent devenir la matière du sacrifice, mais encore l'obligation religieusement acceptée de contribuer à la subsistance et à l'entretien du sacrificateur. Toute idée de prix, de compensation ou rémunération doit être écartée : c'est un don fait, c'est un subside offert au prêtre à l'occasion d'un service spirituel demandé et reçu de lui.

II. La forme la plus élevée que puisse revêtir ce service spirituel, c'est assurément l'oblation du sacrifice eucharistique faite à une intention personnelle et particulière. Entendons bien la doctrine théologique sur ce point.

[1] *Ibid.*, 13, 14. — [2] Matth., x, 8. — [3] Act., VIII, 20. — [4] Hebr., v, 1.

Digitized by Google

Sur l'autel sans doute, tout autant que sur le calvaire, le sacrifice est offert pour tous les hommes. Toutefois le sacrifice de l'autel a pour fin et pour effet d'appliquer aux individus la grâce rédemptrice dont le sacrifice de la croix a été la source universelle. Voilà pourquoi, outre la gloire qu'il donne à Dieu, outre le bien qu'il cause à toute l'Église, et très-spécialement au prêtre qui l'offre et aux fidèles qui l'offrent avec lui, le sacrifice de la messe contient encore une vertu propre, une valeur spéciale, applicable à telle ou telle âme à l'intention de laquelle il est célébré. Le sang de Jésus sur la croix a été versé pour tous; au sang de Jésus coulant sur l'autel il faut une personnalité déterminée vers laquelle il dérive. A elle appartient le fruit principal de ce sacrifice; elle peut l'appeler sien : *meum sacrificium*; le prêtre lui en est redevable à titre de justice, quoique ce qu'il a reçu en échange ne puisse et ne doive être appelé qu'une offrande, un secours, sans aucun rapport d'équation avec la chose acquise.

Ce qui est acquis, c'est, dans une mesure divinement ordonnée, et selon les aptitudes et capacités des personnes en cause, la remise des peines dues en ce monde ou dans l'autre aux péchés déjà pardonnés; c'est, par suite du don de la grâce et de la pénitence, la rémission des crimes et fautes même graves; enfin, c'est un secours approprié aux diverses nécessités spirituelles ou même corporelles [1] : à telle enseigne qu'il est permis d'affirmer que jamais le sacrifice de la messe n'est offert à une intention particulière sans apporter un bien certain à celui qui le fait offrir ou pour lequel il est offert.

Mais, je le répète, étant données les exigences de la vie présente, pour avoir droit au fruit spécial dont nous venons de parler, la contribution aux frais du sacrifice et à la

[1] Concil. Trident., Sess. XXII, can. 3

Digitized by Google

sustentation du sacrificateur est une condition résultant de la nature des choses.

Afin d'éviter les abus toujours prêts à se glisser dans les choses humaines, surtout en ce qui touche aux intérêts matériels, et pour écarter les prétentions de la cupidité aussi bien que celles d'une parcimonie exagérée, l'Église a confié aux évêques le soin de déterminer, pour leurs diocèses, le chiffre des offrandes. Résumant les règles posées déjà dans les siècles précédents, un concile provincial tenu à Tours au XVI^e^ siècle exprime, avec une grande sagesse, les raisons qui doivent être prises en considération par l'évêque : *Et talia pro loci, temporis ratione, et necessitate rectorum, illis assignentur, quæ eorum victui satis sint, nec parœcianis molesta* [1]. L'évêque a pour devoir de tenir compte à la fois des nécessités du clergé et de la situation générale des fidèles, et les règlements qu'il établit doivent se baser sur l'appréciation des lieux et des temps.

Or, dirons-nous avec l'un des vénérables évêques d'une province rapprochée de la nôtre [2], si nous comparons les conditions ordinaires de la vie avec ce qu'elles étaient il y a soixante ans, n'est-il pas évident qu'un changement immense s'est opéré ; que toutes les choses nécessaires à l'existence, aussi bien que les salaires et le prix du travail, ont considérablement augmenté, tandis que, d'un autre côté, l'aisance est devenue plus commune ? Qui oserait dire que la somme fixée en mil huit cent douze, conserve aujourd'hui la valeur qu'elle avait alors ? N'est-il pas notoire bien plutôt que les nouveaux modes de circulation et les facilités apportées à l'écoulement des produits ont doublé et triplé le prix de la subsistance ? Il est donc évident, Messieurs et chers Coopérateurs, que le taux existant n'est plus en rapport avec vos charges, et que, dans

[1] Concil. Turon., anno 1583.

[2] Lettre circulaire de Mgr l'évêque du Mans, 26 octobre 1868.

Digitized by Google

l'état actuel du numéraire, il y a justice à prescrire une légère augmentation, qui ne saurait imposer de gêne à la plupart des fidèles.

IV. Du reste, selon la nature de notre tempérament poitevin, nous n'aurons point été des premiers à opérer ce changement. Nous y avons été conduits par l'exemple d'un grand nombre de diocèses, dont plusieurs nous avoisinent, et dans lesquels cette mesure a été adoptée depuis assez longtemps déjà. Nous avons trouvé un encouragement plus puissant encore dans les dispositions généreuses de beaucoup de bons chrétiens qui, sans aucune provocation de votre part ni de la nôtre, avaient pris, sur divers points du diocèse, notamment dans notre ville épiscopale, une initiative que leur inspirait le sentiment de la stricte équité, autant que celui du respect de votre ministère.

Nous devons dire à votre honneur, Messieurs et bien-aimés Coopérateurs, que vous n'avez point sollicité cette décision. Lorsque, dans deux synodes successifs, nous avons pris l'avis du clergé diocésain, si votre majorité s'est prononcée pour une solution désormais commandée, plusieurs cependant ont hésité dans la crainte de froisser leurs paroissiens ou de fournir prétexte aux mauvaises passions. Hélas! Messieurs, nous ne désarmerons jamais les haines des ennemis du sacerdoce, et nous ne parviendrons pas à empêcher que beaucoup d'esprits faibles ne fassent écho aux clameurs des pervers. Plaignons ceux pour qui nos actes les plus légitimes deviendraient une pierre d'achoppement et de scandale. En vérité, sont-ils dignes que le prêtre souverain leur octroie dans une large mesure les fruits de son immolation, ceux qui ont si peu de respect du sacerdoce, et qui font si peu de cas du sacrificateur humain, qu'ils regardent à lui accorder ce qui ne se refuserait aujourd'hui à aucun mercenaire? Nous pensons mieux

Digitized by Google

de la raison et de la justice de nos diocésains, et nous ne voulons pas redouter de leur part d'injustes soupçons concernant un désintéressement dont vous leur donnez le spectacle journalier. Ni leur foi ni leur charité ne souffriront qu'en vue d'un si petit intérêt, ils consentent à se priver des grâces qui découlent du saint sacrifice, et surtout à refuser aux défunts, qu'ils ont aimés sur la terre, un allégement efficace à leurs souffrances et un secours destiné à leur ouvrir plus promptement les portes de la bienheureuse éternité.

A ces fins, et conformément à notre décret synodal du dix-sept juillet dernier, nous avons ordonné et réglé ce qui suit, etc.

Digitized by Google

XLVIII

DISCOURS

PRONONCÉ

A LA CÉRÉMONIE DE CINQUANTAINE D'UN MARIAGE.

XVI SEPTEMBRE MDCCCLVXIII.

Et videant ambo filios filiorum suorum usque in tertiam et quartam generationem, et ad optatam perveniant senectutem.

Et qu'ils voient tous deux les enfants de leurs enfants jusqu'à la troisième et quatrième génération, et qu'ils parviennent à une vieillesse désirée.

(Au misset romain ; messe du mariage.

I. Tel est, Mes Très-Chers Frères, le vœu que la sainte Église exprime toutes les fois qu'elle préside à l'union de l'époux et de l'épouse. Mais qu'il s'en faut que ce vœu soit toujours exaucé ! Combien il est rare que la même maison qui a vu deux existences s'unir dans les années précoces de la jeunesse, les voie vieillir ensemble sous le même toit !

Illa sunt annis juncti juvenilibus ; illa
Consenuere casa (1) ...

La poésie le dit ainsi ; la réalité n'en est pas commune. La vie humaine est si fragile par elle-même, le chef de la maison a tant de labeurs à porter, la mère tant d'épreuves et de

1. Metamorph, Ovid., L. V, I, VI.

Digitized by Google

secousses à subir, qu'un demi-siècle de coexistence conjugale est une exception dans l'histoire des familles. Et quand cette exception se présente dans toutes les conditions désirables; quand ce demi-siècle d'union nuptiale a été un demi-siècle d'honneur, de paix, de félicité intérieure, comme de vertu, de piété et de bienfaisance; quand toutes les phases en ont été marquées par des consolations et des faveurs célestes, c'est bien le cas de faire monter vers le ciel les accents de la prière avec ceux de la reconnaissance. Tel est le motif qui ramène aujourd'hui ce couple vénérable [1] au pied de l'autel dépositaire de leurs premiers serments, et qui rassemble autour d'eux, après cinquante ans écoulés, cette couronne de parents, d'amis et de serviteurs.

Ce que l'évangéliste a dit de deux époux déjà avancés dans la vie, n'est-ce pas ce qui s'offre ici à nos regards?

Erant autem justi ambo ante Deum, incedentes in omnibus mandatis et justificationibus Domini, sine querela [2] : « Ils étaient « tous deux justes devant Dieu, et ils marchaient dans tous « les commandements et les prescriptions du Seigneur d'une « façon irrépréhensible. »

II. L'écrivain sacré, ainsi que le fait observer saint Ambroise, avant de louer leurs vertus personnelles, avait commencé par mentionner leur ascendance, nous enseignant ainsi ce que vaut devant Dieu la transmission héréditaire d'une pureté sans tache : *transmissa immaculatæ puritatis hæreditas* [3]. La foi, en effet, a coutume d'être plus enracinée et plus profonde quand, au lieu d'être pour ainsi dire improvisée, elle a été reçue des ancêtres, et qu'elle est infuse en quelque sorte avec la nature et avec le sang: *non repente conceptam fidem, sed a majoribus acceptam, et ipso infusam jure naturæ* [4].

[1] M. le comte et Mme la comtesse de Liniers.

[2] Luc., I, 6. — [3] S. Ambros., in Lucam, l. 15. — [4] *Ibid.*, 13.

Digitized by Google

Tel fut le bienheureux privilége de ces deux époux. Et encore qu'ils aient hérité de leurs aïeux une place distinguée dans les rangs de la noblesse poitevine, la génération précédente est venue ajouter à leur nom une grandeur historique qui leur confère un lustre particulier au milieu de tant d'autres familles considérables de la province : *sed etiam nobilis inter superiores familias* [1].

Il sera estimé à jamais l'une des plus brillantes et des plus pures gloires de sa terre natale, ce Jacques de Liniers, que ses talents et son attrait pour les expéditions maritimes avaient mis au service de l'Espagne, et qui, toujours fidèle à sa patrie adoptive, vécut et mourut pour la défense de ses possessions d'outre-mer. Deux fois vainqueur des Anglais, proclamé comte de Buenos-Ayres et vice-roi de la Plata pour prix de la délivrance de cette ville et de cette colonie, Jacques de Liniers tombait, quelques années après, sous les coups de la faction révolutionnaire qui voyait en lui un obstacle invincible à l'indépendance dont ce malheureux pays allait faire un trop déplorable usage. Une lettre écrite à la veille de l'entreprise suprême qui devait décider si tragiquement de sa destinée, est conservée religieusement dans les archives de la famille, et c'en est le plus riche trésor.

Une telle page ne doit pas être ensevelie dans le chartrier domestique; non-seulement la majesté du lieu saint ne m'interdit pas, elle me commande d'en faire la lecture publique. Les dévouements héroïques dont notre temps et notre pays ont besoin trouveront là leur stimulant et leur modèle.

« Mon cher et vénéré père, voudriez-vous qu'un général, un militaire qui pendant vingt-six ans a donné des preuves réitérées de son amour et de sa fidélité au Souve-

[1] *Ibid.*, 15.

Digitized by Google

rain, le délaissât à la dernière époque de sa vie? Ne livrerais-je pas à mes enfants un nom marqué au coin de la trahison? Quand les Anglais envahirent Buenos-Ayres, qui m'obligeait à entreprendre la délivrance de cette ville? Je ne balançai pas à m'engager dans une entreprise aussi dangereuse : j'abandonnai mes enfants à la divine Providence au milieu des ennemis. Plus tard, lorsqu'il fallut défendre Buenos-Ayres à la tête de soldats nouveaux contre une armée formidable et déjà en possession de Montevideo, la bonne cause n'a-t-elle pas triomphé? Eh bien! mon père, si elle était bonne alors, elle est excellente aujourd'hui. Elle réclame non-seulement les services d'un soldat honoré des plus grandes distinctions qu'il puisse acquérir, mais de tous ceux qui ont prêté serment de fidélité. Songez à David et aux Machabées: la victoire fut le prix de leur foi.

« Ne vous inquiétez pas, mon cher père; ayez comme moi votre confiance en Dieu. Celui qui m'a protégé dans le passé me sauvera de même dans l'avenir. Mais si, d'après ses hauts décrets, je dois trouver en cette occasion la fin de mes jours, j'espère que sa miséricorde, en échange de mes innombrables fautes, me tiendra compte d'un sacrifice auquel je suis obligé par ma profession.

« Mon père, celui qui nourrit les oiseaux du ciel et prend soin des plus petits êtres de la création sortie de ses mains, veillera avec vous pour la subsistance et l'éducation de mes enfants. Partout ils se présenteront sans rougir de me devoir la vie; et si je ne leur laisse pas de richesses, je leur donne un beau nom et de bons exemples à imiter [1]. »

N'est-il pas vrai, mes Frères, que ce testament d'un hé-

[1] Cette lettre est datée du 14 juillet 1810; l'exécution eut lieu le 20 août suivant.

Digitized by Google

ros et d'un martyr est digne de figurer dans les fastes de la France et de l'Église ? Que toutes les syllabes en soient un jour gravées dans la mémoire et dans le cœur du jeune héritier que le ciel vient d'accorder à tant de vœux et de prières !

Et maintenant laissons aux solitudes de Rio Seco et aux forêts qui bordent les Pampas, le souvenir des atrocités dont elles furent témoins.

Vous aviez alors douze ans, Monsieur le comte : assez pour avoir conscience déjà de la gloire surhumaine qui vous était léguée et qu'il vous appartiendrait de transmettre à vos descendants : *sic a parentibus nobilitatem pietatis accepit, quam posteris dereliquit* [1].

III. La noblesse de la foi, la noblesse de la piété, voilà bien la noblesse véritable, la noblesse durable. L'occasion n'est pas donnée à tous de faire des actions d'éclat et de conquérir une place personnelle dans les annales de l'histoire. Mais assujettir pleinement sa vie, ses actes et ses mœurs aux commandements de Dieu, faire de ses lois et des ordonnances de l'Église la règle invariable de sa maison, marcher d'un pas toujours égal dans le sentier de la justice et de l'honneur, demeurer imperturbablement acquis à la cause du droit dans les questions divines et humaines, enfin, en toutes choses être toujours semblable à soi-même, et savoir imprimer non-seulement à sa propre existence, mais à toute sa nombreuse famille, sans ombre de dissentiment, ce cachet d'unité si rare dans les temps de vicissitudes et de révolutions politiques : n'est-ce pas là un titre de gloire digne d'être ambitionné ? Et pendant que je dis ces choses, tous ceux qui m'entourent ne sont-ils pas unanimes à en saluer le type accompli dans le châtelain et la châtelaine du Plessy-Cherchemont : justes tous les deux [devant

[1] S. Ambros., in Lucam, x.

Digitized by Google

Dieu comme devant les hommes, cheminant d'un même pas avec tous les leurs dans le sentier des préceptes et des observances de la religion, purs et irréprochables au jugement de tous, amis ou ennemis, si ennemis il pouvait y avoir : *Erant autem justi ambo ante Deum, incedentes in omnibus mandatis et justificationibus Domini, sine querela?*

Oui, mes Frères, là est la vraie noblesse, là est la vraie gloire, et aussi, là est la vraie félicité. .

« Heureux donc », dirai-je avec le psalmiste, « heureux « tous ceux qui craignent le Seigneur et qui marchent dans « ses voies » : *Beati omnes qui timent Dominum, qui ambulant in viis ejus!* Si favorisé qu'il soit des avantages de la naissance et des dons de la fortune, l'homme de bien n'a pas pour programme de vivre dans l'abondance sans travailler. L'avenir des siens, l'utilité des proches, le service du pays lui imposent plus d'un labeur. Votre vie, Monsieur le comte, n'a point été une vie de repos, votre carrière n'a point été une carrière oisive ; c'est au prix de bien des fatigues et des sacrifices, de bien des veilles et des voyages, que le père de famille accomplit sa mission, gouverne et avance ses affaires, et que, par des établissements successifs, il assure aux siens après lui une situation qui ne soit pas trop disproportionnée avec celle que leur offrait le toit paternel. Plus il y a fallu d'efforts et de privations, plus le fruit en est doux et pour le présent et pour l'avenir : *Labores manuum tuarum quia manducabis, beatus es, et bene tibi erit.*

L'épouse n'est point étrangère à ces résultats. Si c'est par sa fécondité que la famille se multiplie, c'est par ses soins et sa vigilance qu'elle prospère. Le psalmiste compare la femme à une treille chargée de raisins qui tapisse les flancs de la maison : *Uxor tua sicut vitis abundans in lateribus domus tuæ.* Que de grappes vermeilles, que de fruits savoureux sont appendus à cette vigne féconde, où tous viennent cueillir sans qu'elle s'appauvrisse jamais ! Et parce qu'au

Digitized by Google

cœur de leur mère et de leur aïeule ils trouvent des trésors inépuisables de sagesse et de bonté, vos vingt-cinq enfants et petits-enfants, rangés autour de votre table, comme une couronne de jeunes oliviers, entretiennent sous votre toit une fête continuelle : *Filii tui sicut novellæ olivarum, in circuitu mensæ tuæ.* Voilà donc, ô couple heureux et béni, voilà les biens qui vous sont acquis après un demi-siècle de fidélité à Dieu : *Ecce sic benedicetur homo qui timet Dominum.*

IV. Et pourtant il me reste à former des vœux pour vous. La félicité domestique ne suffit pas à remplir le cœur du chrétien. Il est membre d'une autre famille plus grande, de la double famille qui se nomme la patrie humaine et la patrie religieuse. L'homme de cœur et l'homme de foi se reprochent à eux-mêmes les joies du foyer quand le pays est en détresse, quand la religion est en péril. Que le Seigneur vous bénisse donc de sa montagne de Sion, c'est-à-dire des hauteurs où il a voulu résider lui-même ici-bas : *Benedicat tibi Dominus ex Sion*; et qu'il vous soit donné de voir désormais les biens de Jérusalem durant tous les jours de votre vie : *et videas bona Jerusalem omnibus diebus vitæ tuæ.*

Que sous vos yeux ressuscite la prospérité nationale et religieuse de cette Espagne, sur laquelle le soleil ne se couchait pas autrefois, et sur laquelle on se demande s'il se lève encore aujourd'hui; de cette Espagne catholique, devenue pour vous une autre patrie puisqu'elle a inscrit votre nom parmi les noms des grands du royaume, et qu'elle a renouvelé dans ces dernières années les marques de sa reconnaissance envers les héritiers du héros dont elle avait revendiqué et honoré les restes !

Mais surtout, étant de ceux qui, à l'exemple du vieillard Siméon et d'Anne la prophétesse, n'avez jamais cessé d'attendre la consolation d'Israël; que dis-je, ayant cru entendre,

Digitized by Google

comme eux, la promesse que la mort ne viendrait pas pour vous sans que vous ayez vu le Christ du Seigneur[1], ah! que cet espoir ne soit pas trompé; et qu'avec le relèvement de la France, vous soyez bientôt témoins de la résurrection du monde chrétien et de la délivrance de son chef! A cette condition il est permis de vous souhaiter une vieillesse prolongée, durant laquelle vous verrez les enfants de vos enfants jusqu'à la troisième et quatrième génération. Vous ne redouterez plus pour eux les chances effrayantes de l'avenir, puisqu'ils seront appelés à voir la paix et la gloire d'Israël : *Et videas filios filiorum tuorum : pacem super Israël*[2].

Ainsi soit-il.

Luc, II, 25, 26, 36, 37, 38. — [2] Ps. CXXVI, 1-7.

Digitized by Google

XLIX

HOMÉLIES

PRONONCÉES

AUX JOURS DE LA SOLENNITÉ ET DE L'OCTAVE DU COURONNEMENT DE NOTRE-DAME DE PITIÉ.

(XXI ET XXVIII SEPTEMBRE MDCCCLXXIII).

I.

Egredimini et videte regem in diademate quo coronavit eum mater sua in die desponsationis illius.

Sortez, et voyez le roi avec le diadème dont sa mère l'a couronné au jour de ses noces.

(CANTIC., III, 11.)

MONSEIGNEUR[1],

I. La Vierge que nous allons couronner, c'est la vierge Mère; et les saintes règles de la liturgie demandent que le Fils soit couronné d'abord, la mère ensuite. Mais le mystère que cette image représente n'est ni celui des joies, ni celui des gloires de Marie; c'est le mystère de ses douleurs. Or, quand je regarde la mère de Jésus, assise comme la Sunamite[2], et tenant sur ses genoux son fils étendu, sans mouvement et sans vie[3], je me demande et vous vous

[1] Mgr le coadjuteur de Bordeaux, officiant. Etaient présents : NN. SS. les archevêques de Bourges et de Tours, les évêques de Luçon et d'Agen, et le R. P. abbé de Ligugé.

[2] IV Reg., IV, 20.

[3] Dolens Sunamitis sinu et genibus suis sustinuit mortuum filium. Breviar. roman., in Fest. VII Dolor. B. M. V., Nocturn. II.

Digitized by Google

demandez avec moi s'il peut y avoir une fête de couronnement pour l'un ou pour l'autre de ces fronts, dont l'un voilé par la mort renvoie vers l'autre ses ombres et ses ténèbres.

A votre hésitation et à la mienne la réponse est faite par l'Époux des Cantiques : « Sortez, filles de Sion, et venez « voir le roi avec le diadème dont le couronna sa mère au « jour de ses épousailles » : *Egredimini, et videte, filiæ Sion, regem in diademate quo coronavit eum mater sua in die desponsationis illius.*

Je le sais : la couronne du Fils de Dieu descendu vers nous, c'est l'humanité sainte dont Marie le revêtit au jour de l'incarnation. Et comme le soleil, à son lever, pénétrant de ses rayons les blanches vapeurs de l'horizon, se pare, sous les doigts de l'aurore, d'un nimbe de pourpre et de flamme, ainsi le Verbe éternel, en se levant sur le monde, emprunta aux flancs de Marie l'auréole d'une chair virginale, pénétrée, imprégnée des feux de la divinité[1]. Sortez, ô filles de Sion, et venez voir le roi avec le diadème dont l'a couronné sa mère au jour mille fois heureux de sa naissance temporelle, jour d'allégresse pour son cœur, parce qu'il satisfit les vœux longtemps inexaucés de son amour : *Egredimini, et videte, filiæ Sion, regem in diademate quo coronavit eum mater sua in die desponsationis illius, in die lætitiæ cordis ejus.*

Je le sais encore : ce royal manteau de l'humanité hypostatiquement unie à la nature divine n'a pas eu sur la terre tout son rayonnement ; à peine en a-t-il jailli quelques étincelles au Thabor. Au ciel seulement la chair déifiée du vainqueur de la mort brille de tout l'éclat de sa beauté, de sa richesse et de sa gloire. Sortez, ô filles de la Jérusalem terrestre, élevez-vous par-delà ce monde inférieur, et

[1] S. Gregor. in Cantic., c. III, 2.

Digitized by Google

voyez le roi avec le diadème dont sa mère l'avait orné au premier jour de ses noces, diadème désormais transfiguré, et dont la splendeur éblouissante plonge les anges et les élus dans une ivresse de béatitude et de gloire qui s'alimente aux sources mêmes de son divin cœur : *Egredimini, et videte, filiæ Sion, regem in diademate quo coronavit eum mater sua in die desponsationis illius, in die lætitiæ cordis ejus.*

Mais, encore une fois, mes Frères, nous ne sommes ni devant le Dieu souriant de la crèche, ni devant le Dieu triomphant du trône céleste; nous sommes au calvaire. Ne devrais-je donc pas me contenter de faire appel à votre commisération, et vous dire avec saint Bernard : Venez, et voyez le roi avec le diadème dont l'a couronné, non point sa mère la vierge Marie, mais sa marâtre, la synagogue : *coronatus a noverca sua*[1] : couronne d'épines et de sang, diadème de souffrance et de mort? Et vous, ô Marie, n'est-ce point une ironie cruelle de venir orner votre front d'or et de pierreries, alors que des mains déicides vous ont découronnée de votre seule joie et de toute votre gloire?

Et pourtant, mes Frères, c'est bien la Vierge participant à la passion de son Fils que nous avons mission de couronner aujourd'hui. *Imagini Deiparæ Patienti Filio Compatientis, Nostro et hujus Sanctæ Sedis nomine, coronam imponas*[2] : tel est le mandat que nous avons reçu de Pie IX et du siége apostolique, et ce mandat ne saurait être un mandat trompeur.

Et vraiment, dirons-nous avec le pape saint Grégoire[3], si le Verbe divin a épousé la nature humaine à Bethléem, c'est au Golgotha qu'il a épousé l'Église, sortie de ses flancs, et que, de ce mariage divin, il a engendré toute la famille

[1] Serm. II in Epiph., 3.

[2] Breve *Si fuit unquam*, XI Mart. MDCCCLXXIII.

[3] S. Gregor., *loc. cit.*

Digitized by Google

des saints : enfantement laborieux, dans lequel Marie a été intimement associée à Jésus. Le Christ n'avait reçu de Marie une chair passible que pour la livrer aux coups des bourreaux : *Ego in flagella paratus sum*[1] ; la souffrance était la condition normale et nécessaire de son entrée personnelle et de l'entrée de tous les siens dans la gloire[2]. La mesure de la conglorification des élus sera celle de leur participation à son supplice : *Si tamen compatimur, ut et conglorificemur*[3]. Et parce que Marie y a participé dans des proportions sans égales, à cause de cela la couronne posée sur son front est la plus légitime et la plus triomphale après la couronne du royal Crucifié.

II. Peuple chrétien du Bocage et de la Gâtine, vous avez donc eu raison de quitter vos demeures, de vous rendre ici de toutes les parties de cette province, et de vous unir à ces vénérables pontifes, que dis-je, au vicaire de Jésus-Christ lui-même, dont je suis le représentant et le délégué, pour assister et participer avec nous à l'imposition solennelle du diadème offert à Notre-Dame de Pitié par les mains de notre mère commune, la sainte Église romaine. Ce couronnement est un triple gage de notre fidèle dévotion envers la Mère des douleurs, de notre volonté d'unir et d'identifier nos propres souffrances avec ses souffrances, et enfin de la protection divine qui nous promet un prochain triomphe proportionné aux épreuves actuelles de l'Église.

Je ne puis qu'énoncer ces considérations. A cette heure et en face de tant de milliers d'assistants, il n'y a de place et il n'y a de temps que pour les soupirs, que pour les vœux, que pour les cris qui s'échappent de nos cœurs. J'en trouve l'expression dans ce verset et ce répons de l'office du

[1] Ps. XXXVII, 18. — [2] Luc, XXIV, 26. — [3] Rom., VIII, 17

Digitized by Google

jour : *Maria Virgo, per virtutem tot dolorum, Fac nos gaudere in regno cœlorum* [1].

Oui, ô vierge Marie, par la vertu de tant de douleurs, faites que nous moissonnions enfin la joie dans le royaume céleste ! Sachant que la plus solide substance de la piété chrétienne consiste dans la méditation profonde et assidue des mystères du calvaire, nous voulons, durant notre carrière mortelle, tenir les yeux de notre esprit et de notre cœur toujours attachés à la passion de Jésus-Christ et à la vôtre. C'est pourquoi le plus familier et le plus doux de nos exercices pieux sera de témoigner souvent à votre Cœur douloureux notre amour et notre compassion : *Amor et compassio Cordi doloroso Mariæ !* Nous voulons observer à la lettre la recommandation divine qui nous a été faite de ne pas oublier les gémissements de notre mère : *gemitus matris tuæ ne obliviscaris* [2], et de lui rendre honneur tous les jours de notre vie au souvenir de tout ce qu'elle a enduré pour nous dans son sein : *memor enim esse debes quæ et quanta passa sit pro te in utero suo* [3]. Comme prix de tant et de si grandes douleurs, qui ne peuvent être sans effet et sans résultat, obtenez-nous, ô Vierge, de partager vos consolations et votre gloire : *Maria Virgo, per virtutem tot dolorum, Fac nos gaudere tecum in regno cœlorum.*

C'est cet espoir, ô Marie, qui nous fait accepter avec résignation, avec soumission, que dis-je, avec amour, avec gratitude, les peines et les souffrances de notre propre vie. C'est cet espoir qui nous porte à vous demander la faveur de pleurer avec vous et comme vous, et de partager nous-mêmes le sort de Jésus crucifié aussi longtemps que nous vivrons : *Fac me tecum pie flere, Crucifixo condolere, donec*

[1] Breviar. Rom., in Festo Sept. Dolor. B. M. V., ad Laud.
[2] Eccli., VII, 29. — [3] Tob., IV, 3, 4.

Digitized by Google

ego vixero. Oui, nous voulons être en votre compagnie auprès de la croix : *Juxta crucem tecum stare,* nous associer à vous dans toute l'étendue du deuil et des amertumes de votre âme : *et me tibi sociare in planctu desidero.* Mais, en échange de toutes nos souffrances personnelles, sanctifiées et fécondées par leur union avec les vôtres, faites que nous goûtions comme vous, après les tristesses de cette vallée de larmes, les jouissances éternelles de la patrie : *Maria Virgo, per virtutem tot dolorum, Fac nos gaudere tecum in regno cœlorum.*

Enfin, ô Marie, les souffrances de l'heure présente ne sont pas seulement des souffrances privées et individuelles : ce sont des souffrances publiques, ce sont les souffrances de tout le peuple fidèle que vous avez enfanté au calvaire, conjointement avec Jésus. Et ces souffrances ne datent pas d'hier. Aucune autre contrée les a-t-elle senties plus vivement que la race généreuse assemblée ici au pied de votre image, ô Vierge des douleurs ? Il y a bientôt un siècle que cette noble terre de Vendée a commencé d'être détrempée des larmes et du sang de ses fils, ardents à combattre pour le maintien de leur double foi religieuse et nationale. Nous l'avons appris de l'héroïne qui a tracé l'histoire de ces guerres : après que les Vendéens avaient prié dans le sanctuaire de Pitié ou dans celui de Beauchêne, rien ne pouvait arrêter leur ardeur. Pas un champ de genêts, pas un buisson, sur toute la surface de cette province, d'où ne soit parti le cri d'une angoisse, d'une blessure, d'une agonie, d'une mort courageusement affrontée, héroïquement acceptée pour le salut de la France et de l'Église. Tant de sacrifices, grand Dieu, pourraient-ils être sans efficacité et sans vertu ? *Maria Virgo, per virtutem tot dolorum, Fac nos gaudere in regno cœlorum* : ô vierge Marie, par la vertu de tant de douleurs, faites-nous trouver la joie dans le royaume céleste.

Digitized by Google

III. Et quand nous vous adressons cette prière, ce n'est pas seulement pour la vie future, c'est pour la vie présente que nous réclamons le fruit de votre intercession. Car nous avons appris d'un grand pape que souvent, dans le langage des oracles sacrés, le royaume des cieux signifie l'Église d'ici-bas : *Sciendum nobis est quod sæpe in sacro eloquio regnum cœlorum præsentis temporis Ecclesia dicitur* [1]. Eh bien donc, au nom de ces couronnes que nous allons poser sur la tête de votre Fils crucifié et sur la vôtre, comme un symbole du triomphe qui a succédé pour lui et pour vous à l'immolation et au sacrifice, hâtez-vous, ô Notre-Dame-de-Pitié, de replacer au front de la France, et à celui de l'Église et de son chef, les diadèmes qu'on leur a ravis. Encore que vous soyez honorée ici dans le mystère de votre transfixion et de vos douleurs, tout à l'heure, pendant que la fonction sainte va s'accomplir, l'antienne qui retentira sera l'antienne de la résurrection : ainsi le prescrivent les règles de la cérémonie du couronnement. De grand cœur et sans nulle restriction nous entonnerons ces *alleluia*. Car voici, ô Marie, les paroles qu'à cet instant même je recueille sur vos lèvres :

Fidèles enfants du Poitou et de la Vendée, ce n'est point à vous qu'il appartient de désespérer de l'avenir. Souvenez-vous des jours anciens, dans lesquels, éclairés de la lumière qui s'était éclipsée pour beaucoup d'autres, vous avez soutenu sur votre propre territoire le grand combat, les grandes luttes et les grandes souffrances : *Rememoramini pristinos dies in quibus illuminati magnum certamen sustinuistis passionum*. Si l'occasion ne vous a pas été donnée de les manifester de la même manière, vos sentiments pourtant sont toujours conformes à ceux de vos pères; et quand, sur la terre d'Italie ou de France, à Mentana ou à Loigny, il y a

[1] S. Gregor., homil. in Evang. XII.

Digitized by Google

eu encore du sang à verser, on vous comptait en grand nombre parmi les soldats et les martyrs des saintes causes de la papauté et de la patrie : *in altero autem, socii taliter conversantium effecti.* C'est pourquoi n'allez pas maintenant ralentir, n'allez pas perdre votre confiance, à laquelle est réservée une grande récompense : *Nolite itaque amittere confidentiam quæ magnam habet remunerationem.* L'attente a été longue, je le reconnais ; ici-bas la patience est nécessaire, les promesses n'ayant leur accomplissement qu'à l'heure assignée par la volonté divine : *patientia enim vobis necessaria est, ut voluntatem Dei facientes, reportetis promissionem.* Mais désormais encore un peu, un tout petit peu de temps : *adhuc enim modicum aliquantulum*, et le secours qui doit venir, non pas le secours d'en bas, entendez-vous, mais le secours d'en haut, viendra, et il ne tardera pas : *adhuc enim modicum aliquantulum, qui venturus est veniet, et non tardabit*[1]. Amen.

[1] Hebr., x, 32-37.

Digitized by Google

II.

Dixit matri suæ : Mulier, ecce filius tuus. Deinde dixit discipulo : Ecce mater tua.

Il dit à sa mère : Femme, voici votre fils. Ensuite il dit au disciple : Voici votre mère.

(JOANN., XIX, 26, 27).

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Est-ce trop d'une seconde solennité, d'une solennité d'action de grâces, pour terminer l'octave du couronnement de notre mère et de notre reine ? Le très-ardent désir que nous avions conçu de donner à cette fête tout l'éclat dont elle était susceptible n'a-t-il pas été exaucé par delà nos espérances ? Le Seigneur tout-puissant a voulu qu'il ne manquât rien au triomphe de sa mère. Un splendide soleil, une magnifique température ont donné le démenti aux craintes inspirées par la pluie des jours précédents survenue après de longs mois de sécheresse, ainsi qu'aux fâcheux pronostics attachés à la double circonstance de l'équinoxe et de la lune nouvelle. Celui qui commande aux saisons, et qui, par les ministères sagement distribués de ses anges, procure au moyen des éléments le triomphe de sa volonté [1], a su dominer les causes secondes et les faire servir à nos desseins. A l'encontre des appréhensions de quelques-uns, l'ordre, le recueillement, la piété,

[1] Qui in cœlestibus et terrenis angelorum ministeriis ubique dispositis, per omnia elementa voluntatis tuæ diffundis effectum. Pontific. roman., De ordinat. diacon., oratio ultim.

Digitized by Google

ont présidé à tous les détails de cette journée, qui sera rangée désormais parmi les jours les plus mémorables de notre province. Il était beau de voir ces trente ou quarante mille têtes s'incliner sous les mains bénissantes des pontifes, et se relever pour contempler avec un regard d'admiration et d'amour le riche diadème posé sur le front de celle que tant de générations sont venues invoquer en ce lieu depuis cinq ou six siècles. La Vendée avait bien mérité l'honneur et la joie d'un si grand spectacle. Jamais ses fils n'en perdront le souvenir, et le sanctuaire de Notre-Dame de Pitié sera fréquenté désormais avec encore plus d'empressement et de confiance que par le passé. Nous en avons le gage et le prélude dans ces pèlerinages quotidiens qui se succèdent, et qui font de ce lieu saint le rendez-vous de tous ceux qui attendent la consolation et la rédemption d'Israël.

Le mystère que l'Église présente aujourd'hui à notre culte et à nos méditations est celui-là même sous lequel est placé l'oratoire de Notre-Dame de Pitié. C'est aujourd'hui la fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs, ou, comme dit encore la sainte liturgie, c'est la fête de la Transfixion de Marie. L'évangile que nous venons d'entendre nous en fait le récit.

II. *Stabat juxta crucem Jesu mater ejus*[1]: « Debout, auprès « de la croix de Jésus, était sa mère. » C'était l'heure solennelle du sacrifice, c'était l'heure que Jésus avait lui-même appelée son heure, l'heure dans laquelle il devait accomplir ce pour quoi il était venu sur la terre. Père, « vous n'avez « point voulu des hosties et des oblations, et les holocaustes « ne vous ont pas satisfait »: c'est-à-dire tous les sacrifices de l'ancienne loi, sacrifices figuratifs, n'ont point suffi à vous apaiser : *Hostiam et oblationem noluisti; holocautomata non*

[1] Joann., XIX, 25.

Digitized by Google

tibi placuerunt[1]. « Alors vous m'avez adapté un corps », vous m'avez fait revêtir une chair passible et mortelle : *corpus autem aptasti mihi*; « et j'ai dit : Me voici » : *tunc dixi : ecce venio* [2], « me voici, en disposition de faire votre volonté ».

La volonté du Père, c'était que le Fils se sacrifiât, et le Fils s'est sacrifié. Ce n'est pas qu'en Jésus la nature humaine n'ait eu de la répulsion pour la souffrance : « Père, « s'il est possible, que ce calice passe loin de moi[3] ». Jésus a eu tout le mérite de la souffrance, parce qu'il en a eu tout le sentiment; l'exquise sensibilité de sa chair virginale, la suprême perfection de tout son être humain, lui rendait la douleur plus vive, plus poignante qu'à aucun autre : « Père, « si vous le voulez, éloignez de moi ce calice; pourtant, « que ma volonté ne soit pas faite, mais la vôtre » : *Verumtamen non mea voluntas, sed tua fiat* [4].

Or, c'est à l'heure où la volonté de Dieu s'accomplit par la crucifixion de Jésus, c'est à l'heure où son sacrifice va s'achever au milieu des plus épouvantables souffrances, qu'il s'adresse à sa mère et lui dit, en lui montrant le disciple saint Jean : « Femme, voici votre fils » : *Mulier, ecce filius tuus* ! Femme ! Ce mot vous étonne, mes Frères; il vous scandalise, il vous fait douter du respect et de l'amour de Jésus pour celle qu'il devait plus que jamais appeler du doux nom de mère.

Je pourrais vous répondre que Marie devait participer à toutes les angoisses, à tous les délaissements de Jésus. Or, ne venez-vous pas d'entendre Jésus s'écrier : « Mon « Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné » : *Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me* [5] ? Il n'ose

[1] Hebr., x, 5, 6. — [2] *Ibid.*, 7. — [3] Matth., xxvi, 39.
[4] Luc., xxii, 42. — [5] Matth., xxvii, 46.

Digitized by Google

plus dire : Père, Père. Pareillement Marie se voit déshéritée un moment de sa glorieuse qualité de mère : *Mulier* : « Femme, voici votre fils ».

Mais ce nom possède une autre grande signification. N'avez-vous pas entendu le procurateur de la Judée présenter Jésus à la foule en disant : « oici l'homme » : *Ecce homo* [1]. L'homme : oui, Jésus résumait en lui toute la race humaine, et il rassemblait en lui toutes les perfections de cette race, au moment où son Père l'acceptait comme pleige et caution pour la descendance entière d'Adam. *Ecce homo* : n'était celui-ci, le créateur désavouerait et répudierait son œuvre : c'est en lui seul que le Père se complaît : *in quo mihi bene complacui* [2] ; c'est en lui qu'il veut considérer et posséder tout le reste : *omnia simul in te uno* [3]. Eh bien ! quand le Christ vient d'être ainsi proclamé « l'homme » par excellence, l'homme par antonomase, voici que lui-même à son tour proclame Marie « la femme » au même titre : *Mulier*. Toutes les autres filles d'Ève ont prévariqué avec leur devancière. La femme, la femme promise, celle qui devait écraser la tête du serpent, la voici : *Mulier*. Ses victoires devaient lui coûter cher. Le même chapitre qui les lui promettait, lui disait à quel prix : *in dolore paries filios* [4]. Voyez vous l'accomplissement de ces oracles ? Est-ce parmi d'assez grandes douleurs que Marie enfante la grande famille chrétienne ? *Mulier, ecce filius tuus*. Votre fils selon la chair, vous le voyez attaché en croix, et vous y êtes attachée avec lui : Toutes ses plaies, toutes ses souffrances deviennent les vôtres par la répercussion qu'elles ont dans votre cœur. Et c'est dans ce travail laborieux du plus difficile, du plus douloureux de tous les enfantements, que votre fils d'adoption vous est donné : *Mulier, ecce filius tuus*.

[1] Joann., XIX, 5. — [2] Matth., XVII.
[3] Tob., X, 5. — [4] Gen., III, 15, 16.

Digitized by Google

III. Ah! N.-T.-C.F., aimons à contempler Marie près de la croix ; aimons à compatir à toutes ses angoisses, à toutes ses épreuves ; aimons à nous tenir là près d'elle : *Juxta crucem tecum stare, et me tibi sociare in planctu desidero.* C'est ici qu'elle est vraiment notre mère ; c'est en considérant cette image de la reine de douleur que nous avons avec Jean le droit de la prendre pour « nôtre » ; c'est là qu'elle devient notre appartenance, notre propriété: *ex illa hora accepit eam in sua* [1].

Sans doute, il nous est doux de prier devant la statue de Marie immaculée, de Marie recueillie en elle-même dans le sentiment de son infinie pureté. Nous allons avec confiance aux pieds de la Vierge Mère, tenant en ses bras le saint enfant Jésus. Nous aimons à considérer, à méditer en Marie ses vertus, ses grandeurs et ses gloires. Mais ses vertus seules ne seraient-elles pas décourageantes pour notre faiblesse, ses grandeurs et ses gloires pour notre bassesse et notre indigence morale ? Au contraire, le mystère des souffrances, des humiliations de Marie, endurées pour nous, ah! voilà qui la rapproche davantage de nous. Ce n'est ni de la Vierge conçue sans péché, ni de la Vierge mettant Jésus au monde, c'est de la Vierge présente au calvaire qu'il nous a été dit : « Voilà votre mère » : *Deinde dixit discipulo : Ecce mater tua.* C'est celle-là qui est à nous, et que nous prenons, que nous recevons à partir de ce moment comme nôtre : *ex illa hora accepit eam discipulus in sua.*

Eh bien donc ! chrétiens mes Frères, ne nous séparons en quelque sorte jamais d'elle. Sans négliger les mystères joyeux et les mystères douloureux qui s'accommodent mieux à nos besoins, à nos misères de l'âme et du corps, à nos nécessités personnelles et à l'état de la société publique,

1 Joann., XIX, 27.

Digitized by Google

La France d'aujourd'hui est sur le calvaire, et, ce qui est cruel à dire, elle n'y est pas debout, mais renversée à terre, privée de sens et de résolution, foulée aux pieds de ses rivaux et de ses vainqueurs. Qui relèvera notre patrie de ses chutes et de ses hontes? D'où pourra nous venir le secours? Plus je regarde, plus je vois que les mêmes hommes qui nous ont déjà perdus tant de fois, sont encore en voie de nous perdre. Au lieu de chercher un sauveur, ils sont en quête d'un complice de plus ; et le chef-d'œuvre de leur esprit serait d'anéantir notre dernier espoir et notre dernière ressource de salut. La délivrance ne viendra désormais que du ciel, et le ciel agira par les mains puissantes de la libératrice des chrétiens.

Nos fervents exercices de toute cette octave auront un jour ou l'autre leur récompense. J'augure bien, N. T.-C. F., de cette grande manifestation de foi et de piété. La Vendée en prière ne sera pas moins puissante que la Vendée sous les armes. Ou plutôt, la Vendée priante, c'est encore la Vendée militante : car l'arme de la prière, n'est-ce pas celle qui remporte les victoires les plus éclatantes et les plus durables? Ainsi soit-il.

FIN DU TOME SEPTIÈME.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU SEPTIÈME VOLUME.

I. — Lettre pastorale et Mandement, portant publication de la Bulle apostolique qui annonce la suspension du concile œcuménique, 31 octobre 1870. 1

II. — Lettre à la Supérieure de la Visitation d'Annecy à propos de la publication de *l'Année sainte des Religieuses de la Visitation Sainte-Marie*. 4

III. — Homélie prononcée dans la solennité du 21e anniversaire de notre consécration épiscopale. sur la guerre actuelle jugée d'après les principes de l'Évangile, 25 novembre 1870. . . 18

IV. — Lettre pastorale et Mandement, portant publication de la Lettre encyclique de N. S. P. le Pape, concernant l'invasion de Rome par le gouvernement piémontais, 4 décembre 1870. 36

V. — Adresse du clergé et des fidèles du diocèse de Poitiers à N. T.-S. P. le Pape Pie IX, et Bref du Saint-Père en réponse à cette adresse. 47

VI. — Homélie prononcée dans l'église de Notre-Dame-la-Grande, à la messe pontificale de la fête de l'Immaculée-Conception : sur l'action simultanée du bien et du mal, 8 décembre 1870. 58

Digitized by Google

VII. — Homélie prononcée à la messe pontificale du jour de Noël : sur les motifs de craindre et d'espérer, le dimanche 25 décembre 1870. . . 71

VIII. — Quatre lettres circulaires relatives à de nouvelles quêtes et de nouvelles prières à l'intention de l'armée, etc., 5 e 14 décembre 1870 ; 3 et 14 janvier 1871. 81

IX. — Instruction pastorale sur les malheurs actuels de la France, carême 1871. 94

X. — Instruction pastorale et Mandement portant promulgation d'un décret apostolique qui attribue à saint Joseph le titre de patron de l'Église universelle, 4 mars 1871. 113

XI. — Lettre pastorale au sujet de la paix conclue avec la Prusse, et pour la célébration d'un service funèbre à l'intention des victimes de la guerre, 11 mars 1871. 134

XII. — Lettre circulaire qui prescrit les prières publiques demandées par l'Assemblée nationale, 24 mai 1871. 148

XIII. — Lettre pastorale à l'occasion du meurtre de Mgr l'archevêque de Paris et du 25e anniversaire de l'élection de N. S. P. le Pape Pie IX, 9 juin 1871. 151

XIV. — Homélie prononcée à l'occasion du 25e anniversaire de l'élection de N. S. P. le Pape Pie IX, 16 juin 1871. 161

XV. — Homélie prononcée le dimanche de la solennité de saint Pierre : sur ce texte de la Genèse. *Inde pastor egressus est lapis Israël,* 2 juillet 1871. 169

Digitized by Google

XVI. — Instruction synodale sur la première constitution du concile du Vatican intitulée : *Constitutio dogmatica de Fide catholica* et commençant par ces mots : *Dei Filius*, 17 juillet 1871. 177

XVII. — Entretiens ecclésiastiques pendant les exercices de la retraite et du seizième synode diocésain : sur les devoirs qu'impose au clergé la gravité des circonstances et sur plusieurs points de discipline et d'administration, 13-19 juillet 1871. 257

XVIII. — Homélie prononcée en la fête de sainte Radegonde, patronne de la ville de Poitiers : sur les alliances de Dieu avec les peuples, 13 août 1871. 285

XIX. — Lettre circulaire au sujet de l'encyclique de Pie IX, qui adresse des remerciements à la chrétienté pour les manifestations occasionnées par le 25e anniversaire de son élection au souverain pontificat, 18 août 1871. . . 294

XX. — Homélie prononcée dans l'église cathédrale en la fête de tous les saints : sur les droits souverains de la miséricorde divine, 1er novembre 1871. 297

XXI. — Homélie prononcée à l'occasion du 22e anniversaire de notre consécration épiscopale : sur les représailles de la justice divine, 25 novembre 1872. 309

XXII. — Éloge funèbre des soldats français glorieusement morts pour la patrie dans la journée du 2 décembre 1870, prononcé à la suite du service anniversaire célébré dans l'église Loigy, 2 décembre 1871. 347

Digitized by Google

XXIII. — Homélie prononcée en la fête de l'Immaculée Conception : sur l'abrégement des épreuves par la prière des saints, 8 décembre 1871. . 340

XXIV. — Homélie prononcée dans l'église cathédrale le saint jour de Noël 1871 : sur le verset 1er du IVe chapitre de la Genèse. 347

XXV. — Homélie prononcée dans l'église cathédrale de Poitiers en la solennité de saint Hilaire, présidée par Mgr le Nonce apostolique, 14 janvier 1872. 355

XXVI. — Instruction pastorale sur l'opposition à Dieu manifestée par l'opposition au prêtre, carême 1872. 366

XXVII. — Ordonnance pour la recherche des écrits du serviteur de Dieu André-Hubert Fournet, fondateur de la Congrégation des Filles de la Croix, dites Sœurs de Saint-André, 25 mars 1872. 385

XXVIII. — Éloge de la B. Jeanne-Marie de Maillé, prononcé dans la cathédrale de Tours pour l'ouverture du Triduum des fêtes de sa béatification, le dimanche 7 avril 1872. . . . . 38[illegible]

XXIX. — Paroles prononcées à la suite de l'installation du Cercle des ouvriers à Notre-Dame-des-Dunes, 25 août 1872. 410

XXX. — Homélie prononcée dans l'église du grand séminaire de Poitiers, à la messe d'ouverture du congrès des directeurs d'associations catholiques ouvrières, 27 août 1872. 413

Digitized by Google

XXXI. — Entretiens avec le clergé pendant les exercices de la retraite et du dix-septième synode diocésain: sur la constitution apostolique relative aux censures, etc., etc., 11-17 septembre 1872. 424

XXXII. — Homélie prononcée à la cérémonie d'installation des chanoines réguliers de Latran, dans l'église de Notre-Dame de Beauchêne, suivie d'un Bref apostolique relatif à cette fondation, 29 septembre 1872. 443

XXXIII. — Discours prononcé à la cérémonie de la bénédiction des hauts-fourneaux dans la vallée de la Gartempe, près de Montmorillon, lundi 28 octobre 1872. 456

XXXIV. — Lettre circulaire qui ordonne les prières publiques demandées de nouveau par l'Assemblée nationale, et une quête en faveur des émigrants de l'Alsace et de la Lorraine, 31 octobre 1872. 464

XXXV. — Homélie prononcée dans la solennité du 23e anniversaire de notre consécration épiscopale: sur l'engagement pris par l'évêque de subordonner son propre sens aux sens de l'Écriture, 25 novembre 1872. 466

XXXVI. — Lettre pastorale donnant communication de l'allocution adressée par le Saint-Père au Sacré-Collége le 23 décembre 1872, carême 1873. 477

XXXVII. — Lettre à M. le Président de la République, au sujet du projet de loi du gouvernement italien contre les corporations religieuses, 13 janvier 1873. 486

Digitized by Google

XXXVIII. — Exhortation adressée aux membres de l'Association de Saint-François-de-Sales, dans l'église du Jésus à Poitiers, 29 janvier 1873. . . . 490

XXXIX. — Homélie pascale au retour d'un voyage *ad limina apostolorum*, prononcée dans la cathédrale de Poitiers, le saint jour de Pâques 1873, suivie de la communication de deux Brefs apostoliques. 504

XL. — Allocution prononcée à la suite du sacre de Mgr l'évêque de Mende, dans l'église cathédrale de Poitiers, 11 mai 1873. 528

XLI. — Discours prononcé dans la solennité de clôture du pèlerinage national à Notre-Dame de Chartres, 28 mai 1873. 536

XLII. — Lettre pastorale portant communication des lettres d'agrégation de l'église cathédrale de Poitiers à la basilique vaticane de Saint-Pierre, 28 juin 1873. 553

XLIII. — Entretiens avec le clergé pendant les exercices de la retraite pastorale et du dix-huitième synode diocésain : sur quelques applications pratiques du libéralisme religieux, etc., 12-16 juillet 1873. 561

XLIV. — Lettre pastorale concernant les supplications publiques indiquées et les indulgences accordées par Pie IX, 17 juillet 1873. 581

XLV. — Lettre pastorale au sujet de la prochaine solennité du couronnement de Notre-Dame de Pitié, dans la paroisse de la Chapelle-Saint-Laurent, 22 juillet 1873. 588

Digitized by Google

XLVI. — Lettre pastorale adressée aux Religieuses Carmélites du monastère de l'Incarnation de Poitiers et du monastère de la Passion de Niort, 28 juillet 1873. 601

XLVII. — Lettre circulaire relative à la fixation de l'honoraire des intentions de messes, 12 août 1873. 616

XLVIII. — Discours prononcé à la cérémonie de cinquantaine d'un mariage, 16 septembre 1873. . . 622

XLIX. — Homélies prononcées aux jours de la solennité et de l'octave du couronnement de Notre-Dame de Pitié, 21 et 28 septembre 1873. 633

Poitiers. — Typographie et stéréotypie Oudin.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google



Digitized by Google